L'Administration fédérale du Canada



Gouvernement du Canada

Government of Canada

1976

Modifications importantes au 31 mars 1976

Numéro du paragraphe	Modification
2045	Remplacer le paragraphe par celui qui suit: «Font également partie du Service de l'approvisionnement commercial les fonctions de l'Imprimerie et édition entreprises au nom du Parlement et d'autres ministères et organismes du gouvernement. Le Centre des exportations du gouvernement canadien en fait aussi partie». Ajouter, au paragraphe suivant, après les mots «assure également des services d'entreposage, de distribution et d'entretien et de réparation du matériel», «et s'occupe des Librairies du gouvernement du Canada».
2675	La Société canadienne des télécommunications transmarines porte désormais le nom de Téléglobe Canada (autorité: *Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines*, S.C. 1974-75-76, chap. 77; sanctionnée le 15 décembre 1975; publiée dans *La Gazette du Canada*, Partie III, Vol. 1, nº 13.
3001	Le nom du ministre doit se lire Bryce Stuart Mackasey.
3200	Le nom de la commission doit se lire Commission de lutte contre l'inflation (autorité: *Loi anti-inflation*, S.C. 1974-75-76, chap. 75, modifiée, publiée dans *La Gazette du Canada*, Partie III, Vol. 1, nº 13).
5000	À rayer; prière de lire la note de la rédactrice inscrite à la fin du paragraphe 5020.
6860, nº 7	Ajouter «et ministre de la Consommation et des Corporations».
6860, nº 20	Rayer le nom et le poste, puis renuméroter les inscriptions qui restent et qui se terminent au nº 28.
8395	Ajouter le renvoi en bas de page «Programme aboli le 31 mars 1976».
9650-9679	À rayer (autorité: décret du conseil C.P. 1976-492, le 2 mars 1976), se lit comme suit: «Sur avis conforme du Premier ministre et en vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts* dans la fonction publique, il plaît à son Excellence le Gouverneur général en conseil de transférer au ministère des Approvisionnements et Services le contrôle et la direction des parties de la fonction publique de Information Canada connues sous les noms de Direction des expositions et Direction de l'édition dont les fonctions sont indiquées dans la description du programme des Services audio-visuels et des Services d'édition et de diffusion et qui comprennent les librairies du gouvernement et le service des commandes postales, le tout tel que décrit au budget des dépenses 1975-76».

Note de la rédactrice

La *Table des matières*, l'*Index des mots clés*, et l'*organigramme du gouvernement du Canada* n'ont pas été modifiés et, de ce fait, ne tiennent pas compte des modifications majeures apportées récemment.

L'Administration fédérale du Canada

Numéro de catalogue 1C41-1/1976F
Also available in English as *Organization of the Government of Canada* (Cat. # 1C41-1/1976)

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1976

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

et dans les Librairies du gouvernement du Canada:

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTRÉAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: Canada: $17.50
Autres pays: $21.00

Prix sujet à changement sans avis préalable

Composition par: Howarth & Smith Limited, Toronto
Globe Printing & Lithographing (Toronto) Limited
No. de contrat: OKT6-0657

L'Administration fédérale du Canada 1976

Comité interministériel sur l'Administration fédérale du Canada

Interdepartmental Committee on the Organization of the Government of Canada

Introduction

Cette onzième édition de *l'Administration fédérale du Canada*, qui a paru pour la première fois en 1958, tient compte des changements importants qui sont intervenus dans la structure de l'administration fédérale depuis la parution de l'édition précédente.

L'objectif de cet ouvrage est cependant resté, de même, qu'à l'origine:

a) le mieux faire sentir et comprendre au public ou à ceux qui doivent étudier l'administration fédérale, comment fonctionnent et comment se situent, les uns par rapport aux autres, les innombrables ministères, organismes, commissions, offices, etc. . .; et
b) de fournir un outil de référence commode à ceux qui, fonctionnaires fédéraux ou non, peuvent tirer profit, dans leur travail, d'un ouvrage semblable.

La publication est donc présentée de façon à tenir compte des différents besoins des usagers éventuels.

Les organisations sont des phénomènes dynamiques, et l'organisation fédérale ne fait pas exception à la règle. Pour plus d'exactitude, le lecteur trouvera donc en petits caractères, sur toutes les pages et sur les organigrammes, les dates de validité des renseignements.

Structure de la publication

L'Administration fédérale du Canada est divisée en trois grandes sections: le Pouvoir législatif, le Pouvoir judiciaire et le Pouvoir exécutif, chacune d'entre elles faisant, à son tour, l'objet de subdivisions. Dans chaque subdivision figurent les organismes fédéraux qui semblent relever logiquement de la section en question. Mais cette façon de procéder n'a pas toujours été respectée de façon absolue. Dans le Pouvoir judiciaire, par exemple, trois tribunaux seulement ont été cités, alors qu'en réalité, il existe beaucoup d'organismes qui, telle la Commission canadienne des transports ou la Commission d'appel de l'immigration sont des «cours d'archives».

Ces «cours d'archives» ont un double rôle, mais plutôt que de les citer deux fois, on a préféré les faire figurer dans la section du Pouvoir exécutif. D'autre part, le lecteur trouvera dans cette dernière un certain nombre d'organismes qui n'y sembleront peut-être pas à leur place. Il pourrait, par exemple, paraître plus approprié que la Commission canadienne du blé soit répertoriée sous la rubrique Agriculture, mais on la trouvera, en fait, sous la rubrique correspondant au ministre qui en est reponsable.

Présentation générale

Nom: nom légal de l'organisme, c'est-à-dire son nom tel qu'il figure dans les statuts

Administration centrale: adresse de la direction

Ministre: nom du ministre ou du portefeuille

Fonctionnaires supérieurs: noms du sous-ministre et hauts fonctionnaires

Historique: bref aperçu de l'histoire de l'organisme avec, dans la mesure du possible, tous les renseignements contenus dans les documents originaux

Responsabilités globales: renseignements tirés des statuts

Janvier 1976

Organisation et programmes: tels que définis par le Conseil du Trésor

Bureaux régionaux: bureaux principaux

Renseignements supplémentaires: indiquent la personne ou le service autorisés par l'organisme à répondre aux demandes de renseignements

Comité parlementaire: comité devant lequel l'organisme est responsable sur le plan financier (Budget des dépenses)

Auditeur

Textes de référence: tout texte de loi dont l'application relève de la responsabilité du ministre

Numérotage

La plupart des paragraphes ont été numérotés, les numéros servant à localiser les renseignements donnés (voir l'index des mots clés).

Remerciements

Information Canada désire remercier les fonctionnaires du Secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil privé qui ont contribué à la préparation de l'AFC.

Communications*

Il ne peut y avoir de communications à sens unique. L'objectif d'Information Canada est d'améliorer sans cesse *l'Administration fédérale du Canada*, qui pourra ainsi servir d'outil de base pour les communications. Prière de transmettre toutes les idées et observations sur les améliorations à apporter à l'adresse suivante:

Le Directeur
Direction des communications
Information Canada
171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9
à l'intention du A.F.C.

Nous comptons sur votre aide et vous en remercions à l'avance.

Rédactrice en chef – Joan M. Huntley
Réviseur – Yvette Paskovich
Rédactrice adjointe – Suzanne Potvin
Service techniques – Michèle Veilleux

*__Note de la rédactrice:__ Pour toutes les demandes de renseignements après la 1er avril 1976, veuillez communiquer avec la division de l'Organisation, Secrétariat du Conseil du Trésor (voir paragr. 2700).

Janvier 1976

Table des matières

Le pouvoir législatif – Introduction 1-399
La Souveraine 001
Le gouverneur général 025
Le Bureau du Secrétaire du gouverneur général 050
Le Sénat 075
La Chambre des communes 150
La Bibliothèque du Parlement 300
L'Auditeur général du Canada 325
Le Bureau du Directeur général des élections 340
Le Bureau du commissaire à la représentation 350
Le Commissaire aux langues officielles 360
La Commission de la Fonction publique 370

Le pouvoir judiciaire 400-499
La Cour fédérale du Canada 400
La Cour suprême du Canada 435
Le Tribunal d'appel des cours martiales du Canada 460
Le Conseil canadien de la Magistrature 480

Le pouvoir exécutif 500-9799

Affaires des anciens combattants
Le ministère des Affaires des anciens combattants 500
Le Bubeau de services juridiques des pensions 700
La Commission canadienne des pensions 725
La Commission des allocations aux anciens combattants 750
Le Conseil de révision des pensions 780
Le Fonds de bienfaisance de l'Armée 790

Affaires extérieures
Le ministère des Affaires extérieures 800
L'Administration du pont Blue Water 1010
L'Agence canadienne de développement international 1020
Le Centre de recherche pour le développement international 1040
Le Comité interministériel sur les relations extérieures 1050
La Commission frontalière internationale 1065
La Commission mixte internationale 1070

Affaires indiennes et du Nord canadien
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 1100
Le Comité du pétrole et du gaz 1290
La Commission des champs de bataille nationaux 1300
La Commission d'énergie du Nord canadien 1310
La Commission des lieux et monuments historiques du Canada 1340
Enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie 1345
Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 1350
Le Gouvernement du Territoire du Yukon 1355
L'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest 1385
L'Office des eaux du Territoire du Yukon 1390

Janvier 1976

Affaires urbaines

Le département d'État chargé des Affaires urbaines 1400
La Commission de la capitale nationale 1600
La Société centrale d'hypothèques et de logement 1650

Agriculture

Le ministère de l'Agriculture 1700
La Commission canadienne du lait 1850
Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme 1875
L'Office canadien des provendes 1900
L'Office des produits agricoles 1930
L'Office de stabilisation des prix agricoles 1940
La Société du crédit agricole 1950

Approvisionnements et Services

Le ministère des Approvisionnements et Services 2000
Les Arsenaux canadiens Limitée 2200
Le Bureau du séquestre des biens ennemis 2220
La Corporation commerciale canadienne 2250
La Corporation de disposition des biens de la Couronne 2300
La Monnaie royale canadienne 2350
L'Office des normes du gouvernement canadien 2365

Communications

Le ministère des Communications 2400
Le Conseil de la radio-télévision canadienne 2600
La Société canadienne des télécommunications transmarines 2675

Conseil du Trésor

Le Secrétariat du Conseil du Trésor 2700

Consommation et corporations

Le ministère de la Consommation et des Corporations 3000
La Commission d'appel des brevets 3180
La Commission d'appel du droit d'auteur 3190
La Commission provisoire de lutte contre l'inflation 3200
Le Conseil canadien de la consommation 3220

Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale 3300
La Construction de défense (1951) Limitée 3500
Le Centre national de planification des mesures d'urgence 3550

Énergie, Mines et Ressources

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources 3600
Le Comité permanent canadien des noms géographiques 3725
La Commission de contrôle de l'énergie atomique 3735
La Commission des examinateurs des arpenteurs fédéraux 3800
La Commission d'ingénieurs permanents du Traité du fleuve Columbia 3840
Les Commissions des frontières interprovinciales et territoriales 3850
Eldorado Aviation Limitée 3860
Eldorado Nucléaire Limitée 3875
L'Énergie atomique du Canada Limitée 3900

L'Office national de l'énergie 3950
L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie 3965
Uranium Canada Limitée 3975

Environnement

Le ministère de l'Environnement 4000
La Commission des évaluations environnementales 4225
L'Office canadien du poisson salé 4300
L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce 4325
L'Office des prix des produits de la pêche 4350
L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada 4360

Expansion économique régionale

Le ministère de l'Expansion économique régionale 4400
La Commission sur les subventions du développement rural 4650
Le Conseil canadien de l'aménagement rural 4670
Le Conseil de développement de la région de l'Atlantique 4690
La Société de développement du Cap-Breton 4775

Finances

Le ministère des Finances 4800
La Banque d'expansion industrielle 5000
La Banque du Canada 5050
La Commission du tarif 5075
Le département des assurances 5100
La Société d'assurance-dépôts du Canada 5160
Le Tribunal antidumping 5175

Industrie et Commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce 5200
L'Agence d'examen de l'investissement étranger 5400
La Commission du système métrique 5450
La Commission du textile et du vêtement 5465
Le Conseil canadien des normes 5475
Le Conseil national de l'esthétique industrielle 5500
La Société pour l'expansion des exportations 5525
Statistique Canada 5550

Justice

Le ministère de la Justice 5600
La Commission de réforme du droit du Canada 5825
La Commission de révision de l'impôt 5850

Main-d'œuvre et Immigration

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration 5900
La Commission d'appel de l'immigration 6200
La Commission d'assurance-chômage 6250
Le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration 6360

Postes

Le ministère des Postes 6400

Premier ministre

Le Premier ministre 6600
Le Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes 6605
La Commission consultative des locaux parlementaires 6625
La Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf 6650
La Commission d'étude des revendications des Indiens 6675
La Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés 6690
Le Conseil économique du Canada 6700
Le Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II 6775
Le Bureau du Conseil privé, et Bureau des relations fédérales-provinciales 6800

Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Le Cabinet du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada 6900
La Commission des relations de travail dans la Fonction publique 6950

Revenu national

Le ministère du Revenu national (Douanes et Accise) 7000
Le ministère du Revenu national (Impôt) 7150

Santé nationale et Bien-être social

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social 7300
La Commission d'appel des pensions 7550
Le Conseil consultatif de la situation de la femme 7600
Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur 7615
Le Conseil de recherches médicales 7650
Le Conseil national du Bien-être social 7670

Sciences et Technologie

Le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie 7700
Le Conseil national de recherches du Canada 7800
Le Conseil des Sciences du Canada 7900
La Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée 7950

Secrétariat d'État

Le Secrétariat d'État 8000
Les Archives publiques du Canada 8300
La Bibliothèque nationale du Canada 8350
La Compagnie des jeunes Canadiens 8395
Le Conseil des Arts du Canada 8410
Le Conseil consultatif des districts bilingues 8450
La Corporation du Centre national des Arts 8480
Les Musées nationaux du Canada 8525
L'Office national du Film 8575
La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne 8625
La Société Radio-Canada 8650

Solliciteur général

Le ministère du Solliciteur général 8700
La Commission nationale des libérations conditionnelles 8850
L'Enquêteur correctionnel 8895
La Gendarmerie royale du Canada 8900
Le Service canadien des pénitenciers 8970

Transports

Le ministère des Transports 9000
L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent 9200
L'Administration de pilotage de l'Atlantique 9210
L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée 9220
L'Administration de pilotage du Pacifique 9240
Air Canada 9250
La Caisse de réclamations de la pollution maritime 9270
Les Chemins de fer nationaux du Canada 9280
La Commission canadienne du blé 9290
La Commission canadienne des transports 9300
La Commission d'enquête sur les lignes d'embranchement et le transport des grains des Prairies 9320
La Commission royale d'enquête sur le navire-citerne Arrow 9325
Le Conseil des ports nationaux 9330
Enquête sur les embranchements régionaux 9345
La Seaway International Bridge Corporation Limited 9350
La Société des transports du Nord Limitée 9375

Travail

Le ministère du Travail 9400
La Commission d'indemnisation des marins marchands 9550
Le Conseil canadien des relations du travail 9600
Information Canada 9650

Travaux publics

Le ministère des Travaux publics 9700

Appendices

Glossaire 9800
Clé des sigles 9830
Clé des abréviations 9840
Index des mots clés 9900
Organigramme du gouvernement fédéral.

Le pouvoir législatif – Introduction*

Le Parlement du Canada constitue la division des lois du gouvernement du Canada. Il comprend les membres élus de la Chambre des communes, les membres choisis du Sénat, et la Reine, représentée par le gouverneur général. D'une façon générale, les pouvoirs législatifs du Parlement sont définis à l'article 91 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867,* dans sa forme modifiée et, au moins tous les douze mois, le Parlement doit siéger.

Structure parlementaire

Bien que la constitution écrite du Canada soit muette quant à de nombreux détails, la pratique constitutionnelle a défini les procédures du gouvernement du Canada. Les partis politiques constituent le ressort principal du régime parlementaire du Canada et le gouvernement est formé par le chef du parti politique qui est en mesure de bénéficier de l'appui de la majorité à la Chambre des communes. Ce chef devient le Premier ministre et choisit (d'ordinaire parmi ses partisans au Parlement) les ministres qui constitueront son gouvernement. Ensemble, ils forment le Cabinet et ont pour tâche de formuler la politique nationale et de la mettre en œuvre. La préparation des lois et leur acheminement jusqu'au Parlement relèvent du gouvernement qui, pour demeurer en fonction, doit bénéficier de l'appui de la majorité des députés.

Les partis de l'opposition ont pour tâche de poser des questions sur les politiques et les activités du gouvernement et d'en faire la critique. Dans certains cas, les partis de l'opposition suggèrent des solutions de rechange aux politiques mises de l'avant par le gouvernement. Ils représentent, individuellement, un autre gouvernement en perspective. C'est pourquoi, ils se tiennent prêts, politiques et programmes formulés, à mettre leur chef en valeur afin de prendre éventuellement la place du gouvernement, si la demande leur en était faite par le gouverneur général, dans les cas où le gouvernement au pouvoir démissionnerait.

Au dire de sir William Anson: «La fonction primordiale du Parlement, si ce n'est la plus importante, est l'adoption des lois . . .». Les lois ou statuts adoptés par le Parlement dans l'exercice de ses pouvoirs législatifs sont d'abord présentés sous forme de projets de loi ou bills, et ils peuvent émaner soit du Sénat, soit de la Chambre des communes. Toutefois, les projets de loi qui touchent les dépenses des deniers publics ou qui établissent un impôt doivent émaner exclusivement de la Chambre des communes. Les projets de loi d'intérêt privé bien qu'émanant habituellement du Sénat, peuvent également provenir de la Chambre des communes. Pour acquérir force de loi, tous les projets de loi doivent être lus trois fois séparément dans chaque Chambre, être adoptés par les deux Chambres et recevoir la Sanction royale.

---

*Mise à jour: 1er avril 1975; se reporter au glossaire, placé à la fin de l'ouvrage dans la section des appendices.

001 La Souveraine*

Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux

Le Souverain, à qui la constitution confère les pouvoirs de la Couronne, symbolise la monarchie constitutionnelle, forme de gouvernement responsable. Le Parlement se compose de la Couronne, du Sénat et de la Chambre des communes. C'est donc la Reine qui, officiellement, détient le pouvoir exécutif. Toutefois, dans la plupart des cas, l'autorité de la Reine est déléguée à son représentant, le gouverneur général, qu'elle nomme sur recommandation du Premier ministre et qui, depuis 1952, est choisi parmi les Canadiens les plus illustres et les plus respectés. Sa Majesté vient au Canada à l'occasion d'événements d'importance nationale et, parfois, elle visite certaines régions du pays. En son absence, le gouverneur général s'acquitte de la plupart des fonctions de la Souveraine, l'un et l'autre agissant, bien entendu, conformément à la constitution canadienne.

002 La Couronne est considérée comme un symbole de la souveraineté nationale pour tous les Canadiens, un lien qui les unit, quelles que soient leur origine nationale et ethnique. La Reine déclarait elle-même, à Toronto, en juin 1973, que la Couronne, idée plus que personne, devrait représenter tout ce qu'il y a de plus beau et de plus admirable dans l'idéal canadien.

003 Toutes les fonctions judiciaires sont exécutées au nom de la Reine qui, placée à la tête de l'État canadien, est la source du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire. Elle est également *fons honoris,* source d'honneur, et, à ce titre, elle est Souveraine de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire; elle doit donner également son approbation au sujet de l'attribution des Décorations canadiennes pour bravoure, de création récente. D'autre part, Sa Majesté est Colonel en chef de onze régiments canadiens, Commissaire honoraire de la Gendarmerie royale du Canada et protectrice d'un grand nombre d'associations et d'organisations canadiennes.

004 La Reine est le chef du Commonwealth et, comme tel, symbolise la libre association des 32 pays membres de cette communauté internationale et multilingue unique qui regroupe plusieurs millions de personnes de toutes races et de toutes religions. En sa qualité de chef de l'État canadien et de chef du Commonwealth, Sa Majesté résida à Rideau Hall, à Ottawa, du 31 juillet au 4 août 1973; elle y reçut les chefs de gouvernement et les délégations du Commonwealth lors de la première réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Ottawa.

005 Le gouvernement canadien ne contribue pas à la liste civile** de la Reine dont la responsabilité incombe au gouvernement du Royaume-Uni, mais, lorsque Sa Majesté se trouve au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernés prennent ses dépenses en charge.

006 Le titre complet de Sa Majesté, proclamé officiellement à Ottawa le 29 mai 1953, quatre jours avant son couronnement, est: «Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi» *(Loi sur la désignation et les titres royaux).*

007 La Reine réside au palais de Buckingham, à Londres, en Angleterre.

---

*Mise à jour: octobre 1975

**Somme allouée annuellement au chef de l'État pour subvenir aux dépenses et charges de sa fonction.

Le gouverneur général*

Le très honorable Jules Léger

Fils d'Ernest Léger et d'Alda Beauvais, Jules Léger est né à Saint-Anicet (Québec), le 4 avril 1913. Il étudie au Collège de Valleyfield où il obtient son baccalauréat ès art en 1933; il poursuit des études de droit à l'Université de Montréal de 1933 à 1936 et obtient un doctorat de l'Université de Paris (Sorbonne) en 1938. 026

Rentré au Canada, M. Léger est rédacteur adjoint du quotidien *le Droit* de 1938 à 1939. En juillet 1940, il entre au ministère des Affaires extérieures à titre de troisième secrétaire et il est détaché au cabinet de M. W.L. Mackenzie King qui cumule les fonctions de Premier ministre et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De 1939 à 1942, il enseigne l'histoire de la diplomatie à l'Université d'Ottawa. 027

Membre de la mission canadienne au Chili de 1943 à 1947, il est nommé premier secrétaire à Londres en février 1947. En 1948, il devient conseiller de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris (septembre 1948-février 1949). Il rentre à Ottawa en février 1949 pour occuper le poste d'adjoint exécutif auprès du Premier ministre, le très honorable Louis Saint-Laurent. 028

En août 1950, M. Léger est nommé chef de la direction de l'Europe pour devenir au mois de février suivant sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. En octobre 1953, il se rend au Mexique à titre d'ambassadeur, puis il rentre au Canada en août 1954 pour exercer les fonctions de sous-secrétaire aux Affaires extérieures, poste qu'il conserve jusqu'en novembre 1958. Il est alors nommé ambassadeur et représentant permanent au Conseil de l'Atlantique Nord et représentant canadien à l'Organisation européenne de coopération économique à Paris. De 1958 à 1962, M. Léger prend part à toutes les réunions ministérielles de l'OTAN qui ont lieu au printemps et en hiver, ainsi qu'au Congrès de l'Atlantique de 1959 à Londres. 029

En mai 1962, M. Léger devient ambassadeur en Italie puis, en avril 1964, ambassadeur en France. Le 15 novembre 1968, il assume les fonctions de sous-secrétaire d'État chargé des domaines suivants: aide aux activités artistiques et culturelles, bilinguisme, enseignement et citoyenneté. 030

En avril 1973, Monsieur Léger occupe le poste d'Ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg.

Le rôle du gouverneur général

Le gouverneur général représente la Couronne au Canada. Le titulaire actuel est le vingt et unième à remplir ce poste depuis la proclamation de la Confédération. Aux termes de la Constitution, le gouverneur général est autorisé à exercer, sur l'avis de ses ministres canadiens, tous les pouvoirs et toutes les attributions qui appartiennent à Sa Majesté la Reine à l'égard du Canada (Lettres patentes du 1er octobre 1947). 032

L'une des plus importantes fonctions du gouverneur général est de faire en sorte que le pays ait toujours un premier ministre. Si ce poste devient vacant, par suite de décès ou de démission, il incombe au gouverneur général de veiller à ce qu'il soit pourvu. Cette même responsabilité lui échoit si le gouvernement démissionne à la suite d'une défaite à la Chambre des communes ou lors d'une élection.

Le gouverneur général convoque, proroge et dissout les Chambres; c'est devant lui ou devant son suppléant que les nouveaux ministres du Cabinet et les autres membres du Conseil privé doivent prêter serment; il signe les décrets du Conseil, les commissions et d'autres documents d'État; il sanctionne tout projet de loi qui a été adopté par le Sénat et la Chambre des communes, et qui devient, par le fait même, un acte du Parlement ayant force de loi. 034

*Mise à jour: octobre 1975

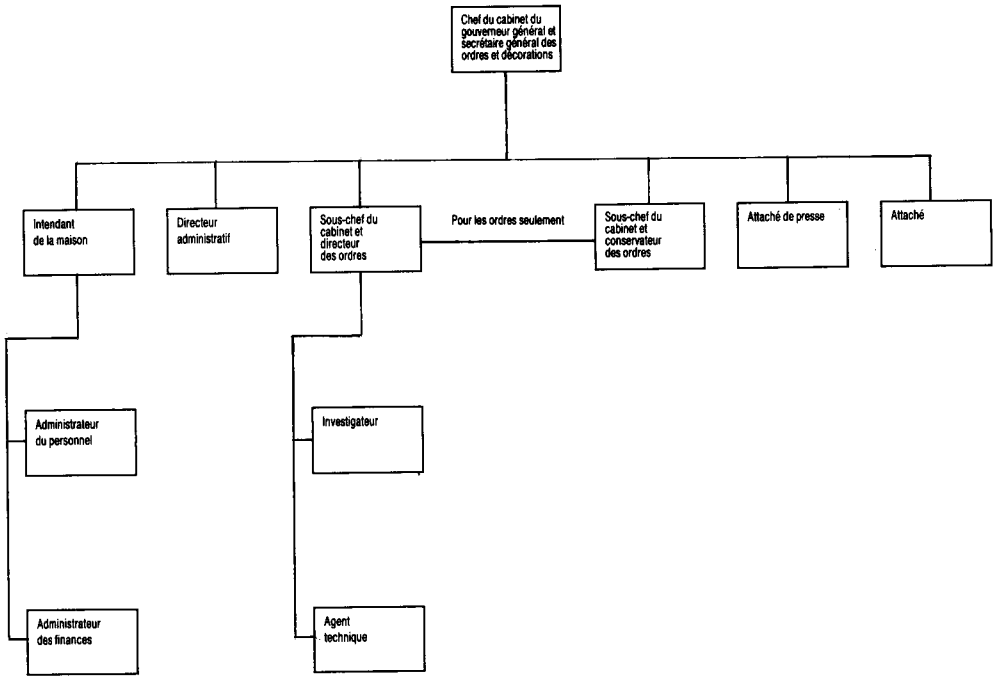
Le gouverneur général et son épouse sont les hôtes officiels des chefs d'État étrangers et autres visiteurs de marque. Ils reçoivent également nombre de Canadiens et patronnent une foule d'activités.

036 Son Excellence reçoit les lettres de créance des ambassadeurs nommés auprès du gouvernement du Canada et accueille les hauts commissaires des pays du Commonwealth à leur arrivée à Ottawa. Par ailleurs, le gouverneur général est le représentant officiel du Canada à l'étranger.

Le gouverneur général décerne l'Ordre du Canada et l'Ordre du Mérite militaire et confère les décorations pour les actes d'héroïsme. Sa Majesté est Souveraine de ces deux Ordres et approuve la remise des décorations pour actes de bravoure. Le gouverneur général est Chancelier de ces mêmes Ordres et il lui appartient d'administrer le régime canadien des Ordres et décorations. Enfin, il préside aux cérémonies d'investiture lorsque des Canadiens sont reçus dans ces Ordres, ou sont décorés pour actes de bravoure.

Le Bureau du Secrétaire du gouverneur général

Organigramme de S.C.T. - 1er avril 1975



051 Le Bureau du Secrétaire du gouverneur général*

Résidence du gouverneur général
Ottawa (Ontario)
K1A 0A1

Fonctionnaires supérieurs

Chef du cabinet du Gouverneur général et secrétaire général des ordres** et décorations ..... Esmond Butler, C.V.O.
Chef de Cabinet Adjoint du Gouverneur général ..... Roger Gilbert
Intendant de la maison du Gouverneur général ..... Colonel Donald C. McKinnon, C.V.O., c.d.
Directeur, des ordres et décorations ..... Roger de C. Nantel, c.d.
Directeur administratif ..... Edmond Joly de Lotbinière
Conseiller culturel ..... Dr. Robert H. Hubbard
Secrétaire de presse ..... Peter Cowan
Attaché ..... Claude Sirois
Aides de camp ..... Capitaine Paul Collinge
Capitaine Neil McNeil
Capitaine Allan Fenske

Historique

052 Avant 1927, le Bureau jouait le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Canada et le Royaume-Uni, l'ambassadeur de Sa Majesté à Washington, les divers gouvernements des colonies, et acheminait, au besoin, la correspondance destinée aux ministères du gouvernement canadien. Depuis, cette fonction a été dévolue au ministère des Affaires extérieures.

En 1952, un décret du conseil (C.P. 1903-1952, le 31 mars 1952) a constitué le Bureau du Secrétaire en «ministère» et donné au Premier ministre la responsabilité de «ministre compétent» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

055 Le Bureau du Secrétaire s'occupe de tout ce qui a trait à la Couronne du Canada et il lui incombe, en particulier, de fournir au gouverneur général tout l'appui dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations, tant constitutionnelles que sociales.

057 Les fonctions constitutionnelles du gouverneur général tirent leur origine, à la fois, de la tradition et de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique.* Le Bureau est responsable:

a) de la sanction des lois;
058 b) de la signature de plusieurs autres catégories de documents officiels, notamment des décrets du Conseil, des commissions et des ordonnances de grâce;
c) de l'assermentation du Premier ministre et des membres du Cabinet;
d) de la réception des lettres de créance et de commission des Chefs de missions diplomatiques étrangères;
e) de la convocation, la prorogation et la dissolution du Parlement;
059 f) de la signature, en tant que Commandant en chef des Armées, des brevets d'officiers;

*Mise à jour: octobre 1975
**Font partie du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada: le juge en chef de la Cour suprême du Canada (qui en assume la présidence), le greffier du conseil privé, le sous-secrétaire d'État, le président du Conseil des Arts du Canada, le président de la Société royale et le président de l'Association des Universités et Collèges du Canada.

g) de l'hospitalité officielle accordée aux dignitaires étrangers;
h) de la remise des décorations de l'Ordre du Canada, de l'Ordre du Mérite militaire et de la Bravoure;
i) du maintien de relations étroites avec le Cabinet du Premier ministre, les ministères du gouvernement et le Palais de Buckingham.

Le Secrétariat doit porter à la connaissance du gouverneur général tous les 060
renseignements pertinents sur une gamme très variée de sujets.

Organisation

Le chef du cabinet, fonctionnaire de rang le plus élevé, est responsable du bon 062
fonctionnement du cabinet et a pour mission de conseiller le gouverneur général sur les grands principes d'administration.

Le Directeur des Ordres et Décorations est responsable de l'administration du 064
secrétariat des Ordres et Décorations et de l'organisation des investures.

L'intendant de la maison assure l'administration quotidienne de la maison, 066
prépare le budget annuel du cabinet et contrôle les crédits alloués.

Le Directeur administratif établit le calendrier des activités du gouverneur gé- 065
néral. Il s'occupe de la correspondance quotidienne, des invitations adressées au gouverneur général, ainsi que des demandes de patronage honorifique sollicité par de nombreuses organisations. Il est enfin responsable du cérémonial et des formalités entourant l'accomplissement de certaines fonctions constitutionnelles du gouverneur général.

Le Conseiller culturel, comme son titre l'indique conseille le gouverneur géné- 066
ral sur les questions et les questions de manifestations culturelles d'importance, sur l'historicité, la structure et le contenu de la résidence.

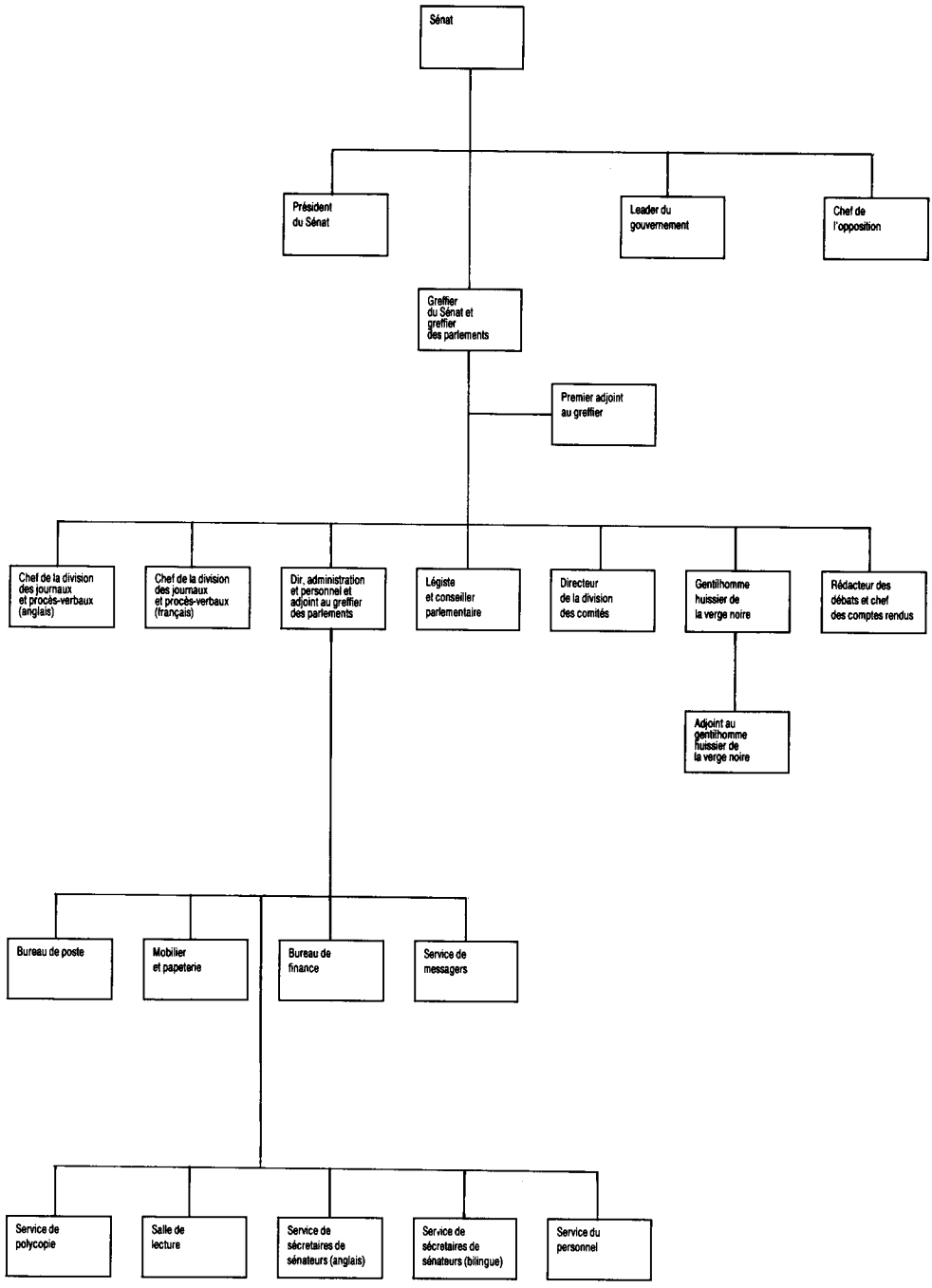
Le Secrétaire de Presse est responsable de la politique d'information de Rideau Hall, et par conséquent, des relations de la résidence avec les mass-media.

L'Attaché est généralement un agent du Service extérieur du Ministère des 067
Affaires extérieures. Il assure une liaison entre la Maison, ce ministère et le Corps diplomatique et effectue la plupart des recherches relatives au rôle et aux fonctions du gouverneur général.

Le ministère de la Défense nationale détache trois officiers pour remplir les fonctions d'aide de camp du gouverneur général pendant une période de deux ans environ. Ils sont de service auprès de Leurs Excellences à la résidence du gouverneur général et lors de leurs déplacements officiels.

075 Le Senat

Organigramme du Sénat - 1er avril 1975



Le Sénat*

Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Présidente du Sénat

L'honorable Renaude Lapointe

Leader du gouvernement**

L'honorable Raymond J. Perrault, c.p.

Chef de l'opposition

L'honorable Jacques Flynn, c.p., c.r.

Fonctionnaires supérieurs

Greffier du Sénat et greffier des parlements ..... Robert Fortier, c.r., B.A., LL.B.
Légiste et conseiller parlementaire ..... E. Russell Hopkins, B.A., LL.B.
Premier adjoint au greffier ..... Alcide Paquette, B.A.
Gentilhomme-huissier de la verge noire ..... A. Guy Vandelac, M.C., C.D.
Directeur de la division des comités ..... (sans titulaire)
Directeur de l'administration et du personnel
et adjoint au greffier des parlements ..... J. Walter Dean

Historique

À l'origine, le Sénat se composait de trois divisions territoriales (Ontario, Québec et provinces Maritimes), représentées chacune par 24 sénateurs. En 1915, vint s'ajouter une quatrième division, celle des provinces de l'Ouest, représentée également par 24 sénateurs. Chacune des provinces qui entrèrent par la suite dans l'Union (le Manitoba et la Colombie-Britannique en 1871, l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, la Saskatchewan et l'Alberta en 1905, et Terre-Neuve en 1949) eut ses représentants. En 1975 le Parlement a adopté un loi prévoyant la représentation du Territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest par deux sénateurs. Le Sénat se compose aujourd'hui de 104 membres*, ainsi répartis: 6 de Terre-Neuve, 4 de l'Île-du-Prince Édouard, 10 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 24 du Québec, 24 de l'Ontario, 6 du Manitoba, 6 de la Saskatchewan, 6 de l'Alberta, 6 de la Colombie-Britannique, 1 du Territoire du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. 077

En vertu de la constitution, les «bills d'Ordre financier», c'est-à-dire les bills portant affectation de toute partie du revenu public ou imposant taxe ou impôt, doivent provenir des Communes. À tout autre égard, le Sénat a voix égale avec la Chambre des communes puisque les deux Chambres doivent s'entendre sur toute loi. 078

Nominations des sénateurs

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sous le grand sceau du Canada, et occupent leur place au Sénat jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de soixante-quinze ans. Le pouvoir réel de nommer les sénateurs réside, en vertu d'une coutume constitutionnelle, dans la personne du premier ministre dont le Gouverneur général accepte l'avis à ce sujet. Les qualités requises pour être nommé sénateur sont les suivantes: 082

*Mise à jour: octobre 1975

a) avoir trente ans révolus;
b) être sujet de la Reine, soit de naissance soit par naturalisation;
c) posséder, dans la province que l'on représente des biens-fonds d'une valeur minimum de $4000 en sus de toute charge les grevant.
d) posséder des biens meubles et immeubles d'une valeur minimum de $4000 en sus de dettes et obligations;
e) avoir son domicile dans la province pour laquelle on est nommé; et, dans le cas du Québec, avoir son domicile ou posséder des biens-fonds d'une valeur de $4000 dans la division sénatoriale pour laquelle on est nommé. Avant de prendre son siège, chaque sénateur doit prêter un serment d'allégeance et faire une déclaration attestant qu'il possède les qualités requises par la loi pour être nommé membre du Sénat du Canada.

Sièges vacants

089 Le siège d'un sénateur devient vacant si le sénateur:
091 a) néglige d'assister aux séances du Sénat durant deux sessions consécutives;
b) prête un serment ou fait une déclaration ou un acte récognitif d'allégeance, d'obéissance ou de fidélité à une puissance étrangère, ou accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen ou lui permet de réclamer les droits et les avantages de sujet ou de citoyen d'une puissance étrangère;
c) est déclaré insolvable ou en faillite, ou réclame les bénéfices d'une loi concernant les débiteurs insolvables ou se rend coupable de concussion;
d) est déclaré coupable de trahison, de félonie ou d'un crime infamant;
e) cesse de posséder les qualités requises quant à la propriété ou au domicile; toutefois, un sénateur n'est pas réputé avoir cessé de posséder les qualités requises quant au domicile parce qu'il a son domicile au siège du gouvernement du Canada durant l'exercice des fonctions qui l'obligent à y demeurer. Un sénateur peut, par une lettre de démission adressée au gouverneur général, résigner ses fonctions.

Comités

100 Le Sénat établit les comités permanents suivants au début de chaque session:
Affaires étrangères
Affaires juridiques et constitutionnelles
Agriculture
Banque et commerce
Bibliothèque du Parlement (mixte)*
Finances nationales
Impressions (mixte)*
Régie intérieure, budgets et administration
Règlements et autres textes réglementaires (mixte)*
Règlements et procédures
Restaurant du Parlement (mixte)*
Santé, bien-être et sciences
Transports et communications
105 À l'occasion, les deux Chambres** s'unissent pour former un comité mixte spécial. Le Sénat peut, s'il le juge utile, désigner des comités spéciaux, établir les mandats et déterminer les pouvoirs à exercer et les tâches à accomplir par chacun de ces comités.

*Un comité mixte se compose de membres du Sénat et de la Chambre des Communes.
**Sénat et Communes

Organisation administrative du Sénat

Président du Sénat

Le président du Sénat est nommé par le gouverneur en conseil, sous le grand sceau du Canada. Une tradition bien établie veut que la nomination ne soit faite que pour une législature et qu'un président de langue anglaise succède à un président de langue française (et réciproquement). Toutefois, le sénateur Bostock fut président du sénat de 1922 à 1930 et le sénateur Drouin de 1957 à 1962. 110

Les débats et les délibérations du Sénat, qui se font en anglais ou en français, sont régis par un règlement et par certains ordres adoptés par le Sénat et publiés sous le titre: «Règlement du Sénat du Canada». 112

Greffier du Sénat

Le greffier est le principal fonctionnaire du Sénat. Il s'occupe de la publication des demandes pour des projets de loi d'intérêt privé; il fait rapport au Sénat si, au cours de deux sessions consécutives, un sénateur n'a pas fait acte de présence au Sénat; au début de chaque législature, il dépose devant le Sénat une liste des sénateurs qui ont renouvelé leur *«Déclaration de qualités requises»;* à chaque session, il dépose devant le Sénat un état détaillé de ses recettes et dépenses pour l'exercice financier qui se termine; il doit faire parvenir au Gouverneur général un exemplaire quotidien certifié des procès-verbaux des séances du Sénat. 116

En vertu de la *Loi sur la publication des lois,* le greffier du Sénat est également le greffier des Parlements et il garde en dépôt tous les originaux des lois du Parlement sanctionnées par le Gouverneur général et il est le fonctionnaire habilité à en certifier les exemplaires. Il a un sceau d'office qu'il appose sur les exemplaires de toutes les lois livrés au Registraire général du Canada conformément à la *Loi sur la publication des lois.* 117

Il a rang de sous-ministre et rend compte de son administration au *Comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.* 118

Il dresse le procès-verbal des délibérations du Sénat; il donne lecture en Chambre du texte de la Commission pourvoyant à la nomination d'un nouveau président du Sénat et, à titre de commissaire désigné à cette fin, il fait prêter aux nouveaux membres les serments prescrits par la loi; il conseille le président et les sénateurs sur des questions de procédure parlementaire; il veille à ce que les règles concernant le personnel du Sénat soient respectées. Il est nommé par le gouverneur en conseil. 119

Premier adjoint au greffier

Nommé par résolution du Sénat, le premier adjoint au greffier lit en Chambre les pétitions, les rapports de comités, l'ordre du jour ainsi que d'autres documents; il dresse les procès-verbaux des délibérations du Comité plénier, exerce les fonctions de greffier de ce comité et aide le greffier dans l'exécution des travaux du Sénat; il s'acquitte également des tâches que ce dernier peut lui confier; au début de chaque séance, il communique au président du Sénat les renseignements nécessaires au sujet des travaux de la Chambre. Avec le greffier, il fait fonction de conseiller pour toute question touchant la procédure parlementaire. 120

Secrétaire-légiste et conseiller parlementaire

Le secrétaire-légiste et conseiller parlementaire du Sénat donne des consultations juridiques au Sénat, aux comités du Sénat et aux sénateurs sur toute question se rapportant aux mesures législatives passées ou actuelles. Il est tenu, notamment, de lire tous les bills publics ou privés qui sont présentés au Sénat et de 124

vérifier l'exactitude de tous les renvois aux lois ou parties de loi qui y figurent; il conseille les avocats sur tout sujet dont il peut être question dans les bills privés et en vérifie la formulation; il assiste à toutes les séances des comités du Sénat où l'on étudie des mesures législatives, qu'elles soient d'intérêt public ou privé, et conseille, au besoin, le président et les membres du comité. Les hauts fonctionnaires du Sénat le consultent sur des questions d'ordre juridique.

125 Il est tenu également de préparer des avant-projets de bill public pour le compte des sénateurs qui désirent présenter de tels bills au Sénat. Il est nommé par résolution du Sénat.

Gentilhomme-huissier de la verge noire

128 Ce titre a été créé en Angleterre, au milieu du XIV^{e} siècle, et son nom est tiré de la verge d'ébène surmontée d'un lion d'or, symbole de sa dignité. À l'origine, le gentilhomme qui détenait le titre était au service du Roi et l'accompagnait lorsqu'il se rendait à la Chambre des lords; plus tard, il passa au rang de fonctionnaire. Il a maintenant des homologues dans tous les pays d'origine britannique où il existe encore une Chambre Haute.

129 Le gentilhomme huissier de la verge noire escorte personnellement le représentant de Sa Majesté au Sénat. Il doit veiller aux formalités administratives relatives à l'ouverture du Parlement. Selon une coutume ancienne, il est délégué à la Chambre des communes pour inviter les députés à se rendre au Sénat lors de l'ouverture de la session et de la cérémonie de prorogation, ainsi que pour la sanction royale donnée aux projets de loi votés par les deux Chambres. C'est lui qui exécute les ordres d'arrestation ou d'emprisonnement des personnes qui ont pu se rendre coupables de violation de privilèges ou d'offense à la Chambre; il est chargé du service de sécurité et de certains services d'entretien.

130 Il est appelé à remplir des fonctions spéciales lorsque des dignitaires visitent le Sénat, et lors de la tenue de conférences comme celles de l'O.T.A.N., de l'association des parlementaires du Commonwealth ou de l'Union interparlementaire, ainsi qu'à l'occasion de l'assermentation d'un nouveau gouverneur général. Il est nommé par le gouverneur en conseil.

Services législatifs

Direction des comités

132 Cette direction assure les services de secrétariat, de commis et d'administration nécessaires aux comités permanents et spéciaux du Sénat; elle prépare les rapports des comités en vue de leur présentation au Sénat et fait imprimer et distribuer le compte rendu des délibérations des comités du Sénat. Les fonctionnaires de cette direction restent en étroite liaison avec les hommes de loi représentant les auteurs de pétitions ayant pour objet la présentation de bills privés, veillent à ce que le Règlement du Sénat soit respecté et à ce que toutes les exigences juridiques, y compris le paiement des droits, soient satisfaites. En vertu du Règlement du Sénat, le directeur de la division des comités est l'examinateur des pétitions introductives de bills privés.

Direction de l'administration et du personnel

134 Cette direction élabore, adapte et applique les politiques et la réglementation concernant les services généraux d'administration, de finances et de personnel du Sénat et conseille le Sénat et ses comités à ce sujet. Le chef de cette direction est également adjoint au greffier des Parlements qui est lui-même greffier du Sénat. A ce titre et par délégation du greffier des Parlements, il supervise la garde des originaux des lois du Parlement, il distribue des exemplaires authentiques de lois signés

par le greffier et veille à la perception des droits parlementaires prescrits à cet égard.

Direction des débats et des sténographes parlementaires

Pendant toute la durée de chaque session du Parlement, cette direction s'oc- 136
cupe de la reproduction intégrale des discours prononcés au Sénat et en prépare chaque jour le manuscrit en français et en anglais – en vue de l'impression.

À la fin de chaque session, une édition revisée des *Débats du Sénat* paraît en 137
volumes reliés. La Direction tient à jour un index des débats; un index provisoire est publié périodiquement pendant la durée de chaque session et un index définitif est publié et annexé au volume relié des débats.

Cette direction établit également le compte-rendu des témoignages présentés 138
devant les comités permanents et spéciaux ainsi que celui des délibérations de ces comités. Le texte des rapports de comités est transmis à la Direction des comités afin qu'elle l'incorpore aux procès-verbaux et autres documents qui doivent être imprimés par le ministère des Approvisionnements et Services et vendus par Information Canada.

Direction des journaux

Cette direction est chargée de préparer, d'après les notes du greffier du Sénat, 140
les Procès-verbaux, les Ordres du jour et les Affaires courantes du Sénat. Ces rapports forment la matière de la publication intitulée *Procès-Verbaux du Sénat du Canada* que les membres du Sénat peuvent se procurer le lendemain matin de chaque séance. Après chaque session du Parlement, la direction prépare une édition (avec index) des procès-verbaux qui paraît en volume relié sous le titre de *Journaux du Sénat du Canada.* Les Journaux constituent le compte-rendu définitif et officiel des délibérations du Sénat et font autorité.

La Direction est également chargée de préparer, à l'intention du greffier, avant 141
chaque séance du Sénat, le document spécial énumérant les travaux de la Chambre afin qu'il puisse y inscrire les renseignements voulus pour la préparation des procès-verbaux; de tenir à jour et de publier un index des Journaux, des rapports statutaires et des autres documents déposés devant le Sénat; elle prépare également une liste de tous les projets de loi qui doivent recevoir la sanction royale. Elle s'occupe enfin de maintenir la liaison entre les deux Chambres pour l'échange de messages.

Membres du Sénat

	Les honorables	Division sénatoriale*	Adresse postale
143	Argue, Hazen (Lib.)**	Regina	Kayville (Sask.)
	Asselin, Martial (P.C.)	Stadacona	La Malbaie (Québec)
	Austin, Jack (Lib.)	Vancouver-Sud	Vancouver (C.-B.)
	Barrow, A. Irvine (Lib.)	Halifax-Dartmouth	Halifax (N.-É.)
	Basha, Michael G. (Lib.)	West-Coast	Curling (T.-N.)
	Beaubien, Louis-Philippe (P.C.)	Bedford	Montréal (Québec)
	Bélisle, Rhéal (P.C.)	Sudbury	Sudbury (Ont.)
	Benidickson, William Moore (Lib.)	Kenora-Rainy River	Kenora (Ont.)
	Blois, Fred M. (P.C.)	Colchester-Hants	Truro (N.-É.)
	Bonnell, M. Lorne (Lib.)	Murray River	Murray River (Î.-P.-É.)
	Boucher, William A. (Lib.)	Prince Albert	Prince Albert (Sask.)
	Bourget, Maurice (Lib.)	The Laurentides	Lévis (Québec)
	Buckwold, Sidney L. (Lib.)	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
	Burchill, G. Percival (Lib.)	Northumberland-Miramichi	Nelson – Miramichi (N.-B.)
	Cameron, Donald (Lib./ind.)	Banff	Banff, (Alb.)
	Carter, Chesley W. (Lib.)	The Grand Banks	Saint-Jean (T.-N.)
	Choquette, Lionel (P.C.)	Ottawa-Est	Ottawa (Ont.)
	Connolly, Harold (Lib.)	Halifax-Nord	Halifax (N.-É.)
	Connolly, John J. (Lib.)	Ottawa-Ouest	Ottawa (Ont.)
	Cook, Eric (Lib.)	Harbour Grace	Saint-Jean (T.-N.)
	Côté, Joseph Julien Jean-Pierre (Lib.)	Kennebec	Longueuil (Québec)
	Cottreau, Ernest (Lib.)	South Western Nova	Yarmouth (N.-É.)
	Croll, David A. (Lib.)	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
	Davey, Keith (Lib.)	York	Don Mills (Ont.)
	Denis, Azellus (Lib.)	La Salle	Montréal (Québec)
	Deschatelets, Jean-Paul (Lib.)	Lauzon	Montréal (Québec)
144	Desruisseaux, Paul (Lib.)	Wellington	Sherbrooke (Québec)
	Duggan, James (Lib.)	Avalon	Saint-Jean (T.-N.)
	Eudes, Raymond (Lib.)	De Lorimier	Montréal (Québec)
	Everett, Douglas D. (Lib.)	Fort Rouge	Winnipeg (Man.)
	Flynn, Jacques (P.C.)	Rougemont	Québec (Québec)
	Forsey, Eugene A. (Lib.)	Nepean	Ottawa (Ont.)
	Fournier, Edgar (P.C.)	Madawaska-Restigouche	Iroquois (N.-B.)
	Fournier, Michel (Lib.)	Restigouche-Gloucester	Pointe-Verte (N.-B.)
	Fournier, Sarto (Lib.)	De Lanaudière	Montréal (Québec)
	Gélinas, Louis-Philippe (Lib.)	Montarville	Montréal (Québec)
	Giguère, Louis de Gonzague (Lib.)	De la Durantaye	Montréal (Québec)
	Godfrey, John M. (Lib.)	Rosedale	Toronto (Ont.)

*Une division sénatoriale n'est pas une circonscription électorale. Les sénateurs de chaque province, autre que le Québec, représentent cette province dans son ensemble, mais chaque sénateur reste libre de désigner une région géographique dans sa province. Chaque sénateur de la province de Québec est nommé dans l'une des 24 divisions électorales de ce qui était autrefois le Bas-Canada. (La délimitation des divisions est indiquée dans la *cédule A du chapitre 1 des Statuts refondus du Canada,* 1859 («Cédule» était, à l'époque, le terme employé officiellement pour «annexe».) L'orthographe des noms des divisions n'a pas été modifiée, sauf dans deux cas. Sorel qui, dans la cédule de 1859, était écrit Saurel (dans la même cédule Shawinigan se lisait alors Chaouinigane), et Mille Îles qui, depuis la première parution en 1902 de la liste dans les *Débats du Sénat,* s'était vu orthographié de diverses manières: Mille Isles, Mille-Îles, Mille-Îles et Mille Isle.)

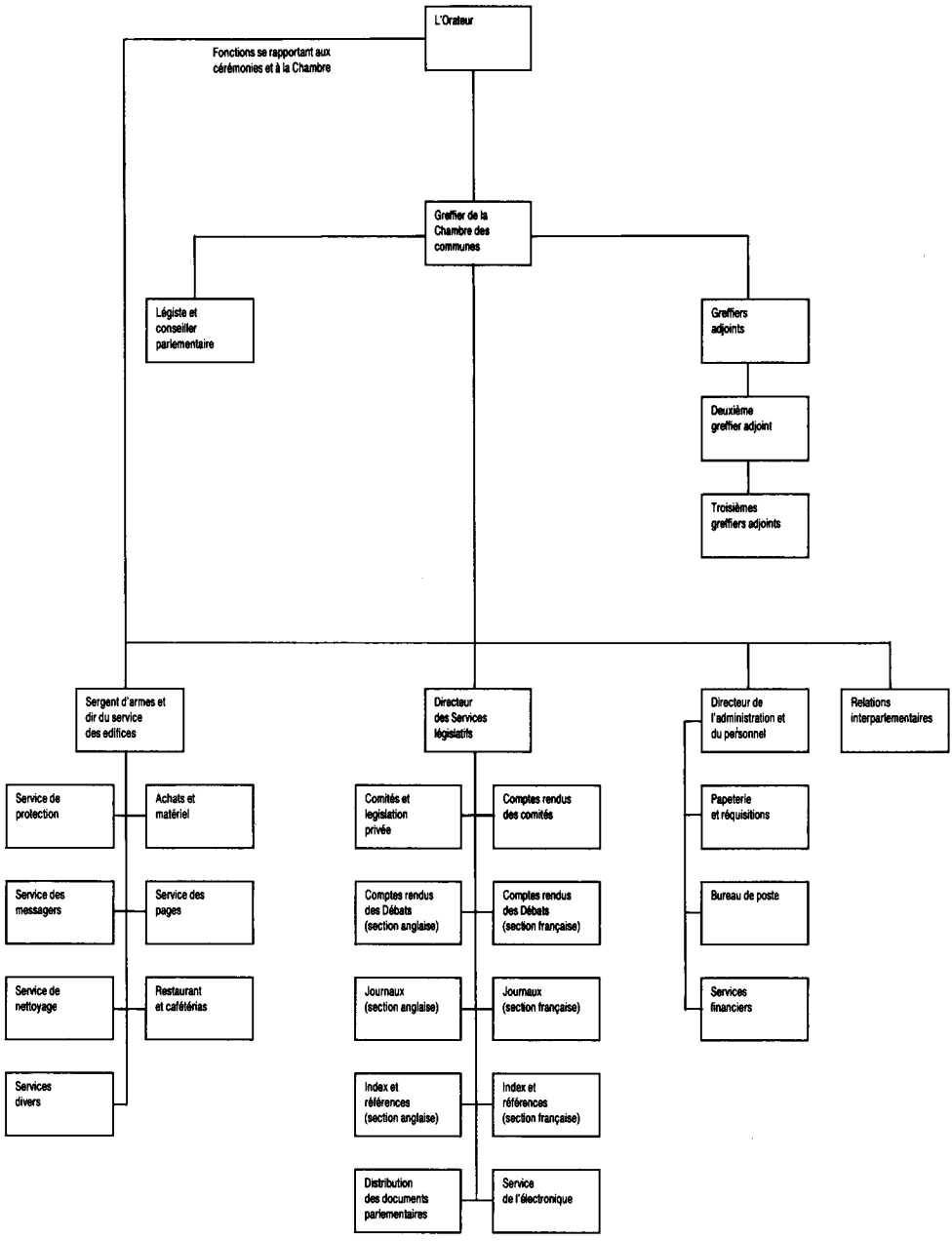
**Appartenance politique

Les honorables	Division sénatoriale*	Adresse postale	
Goldenberg, H. Carl (Lib.)	Rigaud	Westmount (Québec)	145
Gouin, Léon Mercier (Lib.)	De Salaberry	Montréal (Québec)	
Graham, Alasdair (Lib.)	The Highlands	Sydney (N.-É.)	
Greene, John James (Lib.)	Niagara	Niagara Falls (Ont.)	
Grosart, Allister (P.C.)	Pickering	Toronto (Ont.)	
Haig, J. Campbell (P.C.)	River Heights	Winnipeg (Man.)	
Hastings, Earl A. (Lib.)	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)	
Hayden, Salter A. (Lib.)	Toronto	Toronto (Ont.)	
Hays, Harry (Lib.)	Calgary	Calgary (Alb.)	
Heath, Ann-Elizabeth Haddon (Lib.)	Nanaimo-Malaspina	Nanaimo (C.-B.)	
Hicks, Henry D. (Lib.)	The Annapolis Valley	Halifax (N.-É.)	
Inman, F. Elsie (Lib.)	Murray Harbour	Montague (Î.-P.-É.)	
Lafond, Paul-C. (Lib.)	Gulf	Hull (Québec)	
Laird, Keith (Lib.)	Windsor	Windsor (Ont.)	
Lamontagne, Maurice (Lib.)	Inkerman	Aylmer (Québec)	
Lang, Daniel A. (Lib.)	York-Sud	Toronto (Ont.)	
Langlois, Léopold (Lib.)	Grandville	Québec (Québec)	
Lapointe, Renaude (Lib.) (présidente)	Mille Isles	Montréal (Québec)	
Lawson, Edward M. (Ind.)	Vancouver	Vancouver (C.-B.)	
Lefrançois, J.-Eugène (Lib.)	Repentigny	Montréal (Québec)	
Macdonald, John M. (P.C.)	Cap-Breton	North Sydney (N.-É.)	
Macnaughton, Alan (Lib.)	Sorel	Montréal (Québec)	
Manning, Ernest C. (C.S.)	Edmonton-Ouest	Edmonton (Alb.)	
McDonald, A. Hamilton (Lib.)	Moosomin	Moosomin (Sask.)	
McElman, Charles (Lib.)	Nashwaak Valley	Fredericton (N.-B.)	
McGrand, Fred A. (Lib.)	Sunbury	Fredericton Junction (N.-B.)	
McIlraith, George (Lib.)	Ottawa Valley	Ottawa (Ont.)	
McNamara, William C. (Lib.)	Winnipeg	Winnipeg (Man.)	
Michaud, Hervé-J. (Lib.)	Kent	Buctouche (N.-B.)	
Molgat, Gildas-L. (Lib.)	Ste. Rose	St. Vital (Man.)	
Molson, Hartland de M. (Ind.)	Alma	Montréal (Québec)	
Neiman, Joan (Lib.)	Peel	Caledon East (Ont.)	
Norrie, Margaret F. (Lib.)	Colchester-Cumberland	Truro (N.-É.)	
O'Leary, M. Grattan (P.C.)	Carleton	Ottawa (Ont.)	146
Paterson, Norman McL. (Lib.)	Thunder Bay	Thunder Bay (Ont.)	
Perrault, Raymond-J. (Lib.)	North Shore-Burnaby	Vancouver (C.-B.)	
Petten, William J. (Lib.)	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)	
Phillips, Orville H. (P.C.)	Prince	Alberton (Î.-P.-É.)	
Prowse, J. Harper (Lib.)	Edmonton	Edmonton (Alb.)	
Quart, Josie D. (P.C.)	Victoria	Québec (Québec)	
Riel, Maurice (Lib.)	Shawinigan	Montréal (Québec)	
Riley, D. (Lib.)	Saint-Jean	Saint-Jean Ouest (N.-B.)	
Robichaud, Louis-J. (Lib.)	L'Acadie-Acadia	Fredericton (N.-B.)	
Rowe, Fredericton William (Lib.)	Lewisporte	Saint-Jean (T.-N.)	
Smith, Donald (Lib.)	Queens-Shelburne	Liverpool (N.-É.)	
Smith, George I. (P.C.)	Colchester	Truro (N.-É.)	

	Les honorables	Division sénatoriale*	Adresse postale
	Sparrow, Herbert O. (Lib.)	The Battlefords	North Battleford (Sask.)
147	Stanbury, Richard J. (Lib.)	York-Centre	Toronto (Ont.)
	Sullivan, Joseph A. (P.C.)	York-Nord	Toronto (Ont.)
	Thompson, Andrew (Lib.)	Dovercourt	Kendal (Ont.)
	van Roggen, George C. (Lib.)	Vancouver-Point Grey	Vancouver (C.-B.)
	Walker, David (P.C.)	Toronto	Toronto (Ont.)
	Williams, Guy R. (Lib.)	Richmond	Richmond (C.-B.)
	Yuzyk, Paul (P.C.)	Fort Garry	Winnipeg (Man.)

La Chambre des communes

Organigramme de la Ch. des c. - 1er octobre 1975



151 La Chambre des communes*

Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Orateur
L'honorable James A. Jerome, député

Orateur adjoint et président des comités pléniers
Gérald Laniel, député

Vice-président des comités pléniers
B. Keith Penner, député

Vice-président adjoint des comités pléniers
M^me^ Albanie Morin, député

Fonctionnaires de la Chambre des communes
Greffier de la Chambre des communes ..... Alistair Fraser
Sergent d'armes et directeur des
Services des édifices ..... Lieutenant-colonel David V. Currie, V.C.
Greffiers adjoints
(Administration et procédure) ..... C.B. Kœster
(Affaires juridiques) ..... Marcel R. Pelletier
Légiste et conseiller parlementaire ..... J.P. Joseph Maingot
Deuxième greffier adjoint ..... Alexander Small
Troisièmes greffiers adjoints ..... Réginald Boivin
Maxime Guitard
Sergent d'armes adjoint ..... Jean-Louis Lacroix

Chefs des Services
Directeur de l'administration et du personnel ..... Georges A. St-Jacques
Directeur (Services législatifs) ..... Alexander Small
Chef (Relations interparlementaires) ..... I.G. Imrie

Composition de la Chambre des communes

152 L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867) a uni, en une confédération, ce qui constituait alors trois colonies distinctes: la province du Canada (Haut-Canada et Bas-Canada), la province de la Nouvelle-Écosse et la province du Nouveau-Brunswick. On créait ainsi un Dominion divisé lui-même en quatre provinces: Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.

154 L'Acte prévoyait aussi l'établissement d'une Chambre des communes composée de 181 députés, dont 82 seraient élus dans l'Ontario, 65 dans le Québec, 19 en Nouvelle-Écosse et 15 dans le Nouveau-Brunswick. Il prévoyait l'accroissement graduel du nombre de députés en fonction de l'accroissement de la population canadienne. (A cette fin, on devait procéder à un recencement général tous les dix ans à partir de 1871). Les provinces qui entrèrent par la suite dans la Confédération furent admises à se faire représenter à la Chambre des communes. Sous le régime de la loi actuelle, les députés sont élus à raison d'un par circonscription, leur nom-

*Mis à jour en octobre 1975

bre étant calculé mathématiquement en fonction de la population de chaque province.

Au cours des sessions de 1963 et 1964-65, le Parlement a adopté la *Loi sur le* 157
commissaire à la représentation et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* prévoyant l'établissement de commissions de délimitation des circonscriptions électorales en vue de la révision de la représentation des provinces à la Chambre des communes. Depuis 1968, la Chambre des communes compte 264 députés, représentant les provinces et territoires et répartis comme suit: 19 députés pour l'Alberta, 23 pour la Colombie-Britannique, 13 pour le Manitoba, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 7 pour Terre-Neuve, 1 pour les Territoires du Nord-Ouest, 11 pour la Nouvelle-Écosse, 88 pour l'Ontario, 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard, 74 pour le Québec, 13 pour la Saskatchewan et 1 pour le Yukon.

En 1974, le Parlement a adopté un loi devant permettre de porter le nombre de députés à 281 d'ici 1978. Par ailleurs, une loi promulguée en 1975 a accordé un second siège aux Territoires du Nord-Ouest.

Le régime électoral

La *Loi électorale du Canada* (S.C. 1969-1970, chap. 49) régit actuellement le 160
droit de vote en matière d'élections fédérales. Ont droit de vote tous les citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus le jour du suffrage. Toutefois, n'ont pas droit de vote: certains fonctionnaires comme le commissaire à la représentation, le directeur général des élections, l'adjoint au directeur général des élections, les présidents d'élection au cours de leur mandat, les juges nommés par le gouverneur en conseil, les détenus des pénitenciers et de certains autres établissements ainsi que toute personne exclue par la loi.

Sous réserve de certaines exceptions précises, tout citoyen apte à voter en vertu de la *Loi électorale du Canada* peut se porter candidat à une élection. Au nombre des cas d'exception précisés se trouvent les entrepreneurs de l'État, les membres de toute assemblée législative provinciale, certains fonctionnaires et les personnes reconnues coupables de corruption électorale ou de pratiques électorales illicites, durant des périodes déterminées consécutives à leur condamnation. Tout candidat éventuel doit faire signer son bulletin de présentation par 25 électeurs et déposer la somme de $200.

Élection de la Chambre des communes

La Chambre des communes est élue, à chacune des élections générales pour 166
une période maximale de cinq ans et est susceptible d'être dissoute par le gouverneur général avant l'expiration de cette période. Lorsqu'un siège devient vacant, par suite de la mort ou de la démission d'un député d'une législature, un bref ordonnant la tenue d'une élection complémentaire doit, en principe, être émis dans les six mois suivant la réception, par le directeur général des élections, d'un mandat l'autorisant à émettre un tel bref. L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (article 20) prévoit que le Parlement du Canada tiendra au moins une session chaque année, «de façon qu'il ne s'écoule pas douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante du Parlement».

Hauts fonctionnaires élus

La Chambre des communes a un Orateur, président des comités (qui est aussi orateur adjoint de la Chambre), un vice-président des comités et un vice-président adjoint des comités.

Orateur

172 L'Orateur est le président de la Chambre des communes. Il est choisi parmi les députés, à l'ouverture de la première législature qui suit une élection générale. Sa nomination n'est valide que pour la durée d'un parlement. Lorsque l'Orateur de la Chambre des communes est de langue anglaise, le président des comités est de langue française. L'Orateur préside toutes les réunions de la Chambre des communes, De plus, il assure l'observation de son Règlement, maintient ses droits et privilèges et en est le porte-parole. Il est comptable devant la Chambre, de la gestion de ses affaires internes et du fonctionnement de ses divisions et services.

Président des comités pléniers

175 Le président des comités pléniers est élu au début de la première session consécutive à une élection générale et demeure en fonction durant tout le Parlement. Il lui incombe de présider les séances du comité plénier et aussi, au besoin, de remplacer l'Orateur au fauteuil.

Le vice-président et le vice-président adjoint des comités sont élus au début de chaque session du Parlement pour la durée d'une session. Ils assistent le président dans sa tâche, président les comités pléniers au besoin, et assurent, à l'occasion, la présidence de la Chambre.

Comités*

178 La Chambre des communes fait usage de quatre genres de comités: les comités pléniers, permanents, spéciaux et mixtes. L'article 55 du règlement de la Chambre prévoit la création de dix-neuf comités permanents qui étudient les bills et le budget et remplissent, au besoin, d'autres fonctions. Le règlement prévoit également trois comités mixtes permanents. Les présidents des comités mixtes et permanents sont élus au début de chaque session du Parlement.

Les comités suivants sont permanents: Agriculture; Radiodiffusion, Films et assistance aux arts; Affaires extérieures et défense nationale; Finances, commerce et questions économiques; Pêches et forêts; Santé, bien-être social et affaires sociales; Affaires indiennes et développement du Nord canadien; Ressources nationales et travaux publics; Justice et questions juridiques; Travail, main-d'œuvre et immigration; Expansion économique régionale; Transports et communications; Affaires des anciens combattants; Prévisions budgétaires en général; Bills privés en général et Règlement; Privilèges et élections; Comptes publics; Procédure et organisation; et Gestion et services aux députés.

181 Les comités mixtes permanents, qui se composent de députés et de sénateurs, sont: Impressions, Bibliothèque du Parlement, Règlements et autres textes réglementaires.

Des comités spéciaux peuvent être formés, le cas échéant, à chaque session.

Tous les mercredis, la liste des membres des comités figure, en annexe, dans les débats de la Chambre des communes. Toute modification apportée à la composition des comités paraît dans les Procès-verbaux. On peut se procurer ces deux publications auprès d'Information Canada.

Commissaires de la régie intérieur

184 En vertu de la *Loi sur la Chambre des communes* l'administration financière et la régie des questions d'ordre interne de la Chambre des communes relèvent des

*Une liste alphabétique des comités permanents, spéciaux et mixtes, ainsi que des membres qui les composent, paraît, en annexe, à l'édition du mercredi des *Débats de la Chambre des communes*; les «modifications de la composition des comités» paraissent sous une rubrique du même nom dans les *Procès-verbaux de la Chambre des communes*. Ces deux publications sont en vente à Information Canada.

Commissaires de la régie intérieure, c'est-à-dire de l'Orateur et de quatre ministres de la Couronne nommés par décret du conseil.

Hauts fonctionnaires nommés de la Chambre des communes

Greffier de la Chambre des communes

Le greffier de la Chambre des communes, qui est aussi commissaire habilité à 187
faire prêter aux membres de la Chambre le serment d'allégeance, a rang de sous-ministre. Il a la garde de tous les documents et archives de la Chambre. Il assure la direction des hauts fonctionnaires et des greffiers, sous réserve des instructions qu'il peut, à l'occasion, recevoir de l'Orateur ou de la Chambre. Il est le principal archiviste de la Chambre, et ses procès-verbaux constituent un résumé des délibérations quotidiennes de la Chambre. Il enregistre le partage des votes lorsqu'une question est mise aux voix en Chambre. Très souvent, on le consulte au sujet du Règlement, des usages, et des travaux du Parlement.

Sergent d'armes

Le sergent d'armes, qui remplit également les fonctions de directeur du Ser- 190
vice des édifices, accompagne l'Orateur avec la masse (le symbole de l'autorité de la Chambre) à certaines occasions. Il a la garde de la masse, de l'ameublement et des installations de la Chambre. Au début de chaque session, ou selon les exigences du service, il engage, avec l'approbation de l'Orateur, les agents du service d'ordre, messagers, pages et journaliers dont la Chambre a besoin.

Greffiers adjoints

Les greffiers adjoints donnent lecture des *Feuilleton et Avis* ainsi que de tous 193
rapports de comités et autres documents ou textes qui doivent être lus devant la Chambre. Ils agissent aussi en qualité de conseillers du président de la Chambre ou du comité plénier. Tous les ordres de la Chambre destinés à la production de communications ou d'autres documents sont signés, au nom du greffier, par les greffiers adjoints. Quand la Chambre est formée en comité, un des greffiers adjoints agit en qualité de secrétaire du comité et rédige les procès-verbaux de ses délibérations, gardant toutes les autres archives nécessaires. Il compte, sans les enregistrer, les votes des députés durant les mises aux voix dans les comités de la Chambre. L'un des greffiers adjoints remplit les fonctions du greffier en l'absence de celui-ci.

Les greffiers adjoints doivent veiller à ce que tous les bills, motions et résolu- 196
tions en cours d'étude à la Chambre et tous les autres documents requis par la Chambre soient sur le Bureau et à la disposition des députés. Ils examinent les questions, les avis de motions, etc., que les députés soumettent en vue de leur insertion dans les *Feuilleton et Avis* afin de s'assurer qu'ils sont conformes au Règlement. Ils font aussi l'appel des noms des députés lors des scrutins.

Légiste et conseiller parlementaire

Le légiste aide les députés de la Chambre des communes à rédiger les bills, 198
motions et résolutions. Il prépare des notes et avis sur des sujets et des pratiques juridiques et constitutionnels; il donne son avis sur les amendements proposés aux bills et, une fois les amendements adoptés, il insère ceux-ci dans les bills dont la réimpression ne se fera qu'avec son assentiment préalable. C'est également le légiste qui prépare la liste des bills «adoptés» en vue de leur présentation au Sénat.

Le légiste est aussi chargé de la compilation des statuts annuels à la fin de chaque session du Parlement.

Organisation administrative

199 Le fonctionnement de l'organisation administrative de la Chambre des communes est placé sous la responsabilité des trois directeurs qui relèvent du greffier de la Chambre des communes: le directeur de l'Administration et du personnel, le directeur du Service des édifices et le directeur des Services législatifs.

Directeur de l'administration et du personnel

200 Ce directeur est responsable:

a) des Services financiers chargés de préparer le budget de la Chambre des communes et de contrôler les dépenses conformément aux montants autorisés;
b) du Service du personnel chargé du recrutement, de la classification des postes et de l'administration des salaires ainsi que de la tenue des fiches des employés de la Chambre;
c) du Bureau de poste de la Chambre des communes, desservant les députés et le personnel de la Chambre et de la bibliothèque du Parlement;
d) de l'Unité sanitaire chargée des services de premiers soins sur la Colline parlementaire;
e) du Service de la papeterie, de l'impression et des machines de bureau, chargé de l'achat, de l'entreposage et de la distribution de la papeterie et des fournitures de bureau.

Directeur du Service des édifices

205 À titre de directeur du Service des édifices, le sergent d'armes assure le fonctionnement des divers services de la Chambre, notamment un service de protection, un service de messagers en uniforme et, durant la session, un service de pages en uniforme qui sont à la disposition des membres de la Chambre des communes. C'est également à ce service que sont confiés l'entretien et le soin de l'intérieur de la partie du Palais du Parlement qui relève de la Chambre des communes, y compris du mobilier de bureau et du matériel qui s'y rattachent, et la charge des restaurants et cafétérias du Parlement. Pour toutes ces fonctions, il relève du greffier de la Chambre des communes, et pour tout ce qui a trait au cérémonial historique, il relève directement de l'Orateur.

Directeur des services législatifs

Division des comités et de la législation privée

207 La Division fournit des greffiers pour les réunions de tous les comités permanents et spéciaux de la Chambre, donne les indications nécessaires sur la façon de procéder au cours de ces réunions, aide les présidents de comité à rédiger leurs rapports et s'occupe aussi des questions relatives aux bills privés et aux pétitions.

Service des comptes rendus des comités

208 Le Service assure la rédaction textuelle des comptes rendus des réunions des comités de la Chambre des communes. Ces comptes rendus des délibérations des comités sont révisés, traduits, imprimés et distribués aux députés dans les deux langues.

Service de l'électronique

209 Le Service assure l'installation et l'entretien du système d'amplification du son et d'interprétation simultanée à la Chambre même et dans les salles de comités.

Division des comptes rendus

210 La Division, qui comprend une section française et une section anglaise, assure le compte rendu des *Débats de la Chambre des communes.* Chaque jour, les débats sont préparés pour la publication, traduits, et imprimés dans les deux langues officielles, puis distribués le lendemain matin aux députés et autres intéressés. Au cours de chaque session, le texte de ces mêmes débats est revisé et publié en volumes reliés, accompagnés d'un index distinct.

Division de l'index et des références

211 Cette division prépare périodiquement des index cumulatifs et sessionnels des débats de la Chambre des communes ainsi que l'index sessionnel des *Procès-verbaux* de la Chambre. Elle fournit aussi un service de consultation à l'intention des députés, des fonctionnaires et du public.

Division des journaux

212 La Division est chargée de préparer, publier et cataloguer les procès-verbaux quotidiens de la Chambre. Ce rapport, intitulé *Procès-verbaux,* est publié tous les jours pendant la session. Une copie signée par le greffier de la Chambre des communes est remise chaque jour au gouverneur général. Après chaque session, les *Procès-verbaux* quotidiens sont révisés puis publiés en un volume relié, sous le titre de: *Journaux de la Chambre des communes du Canada.* Ce volume constitue le compte rendu officiel des délibérations de la Chambre.

La Division est aussi chargée de rédiger tous les avis de questions, motions, projets de résolution et autres documents que les députés déposent afin qu'ils paraissent dans les *Feuilleton et Avis** et de préparer ces derniers en vue de leur publication. Les *Feuilleton et Avis* contiennent le programme quotidien des travaux de la Chambre. La Division a, en outre, la garde de tous les documents déposés à la Chambre.

Un service renseigne les sénateurs, députés, fonctionnaires, journalistes et autres intéressés sur tous les documents déposés. Les documents quotidiens et les journaux sessionnels paraissent dans les deux langues officielles.

Service de distribution des documents parlementaires

213 Le Service assure la distribution quotidienne des documents publics aux sénateurs, députés, hauts fonctionnaires et autres intéressés.

Division des relations interparlementaires

214 Cette Division est chargée d'assurer le soutien administratif et opérationnel des sept associations parlementaires auxquelles peuvent adhérer les députés et sénateurs: *Association canadienne des parlementaires de l'O.T.A.N., Association internationale des parlementaires de langue française, Association interparlementaire Canada-France, Association parlementaire canadienne pour le Fédéralisme mondial, Association parlementaire du Commonwealth, Groupe interparlementaire canado-américain* et *Union interparlementaire.* Chaque association élit son propre bureau et décide de ses propres activités.

La Division assure également la préparation des nombreuses visites de parlementaires étrangers au Canada et parlementaires canadiens à l'étranger.

---

*Couramment appelé: «Feuilleton».

Liste alphabétique des députés à la Chambre des communes*

Première session, trentième parlement

Nom	Circonscription/Adresse postale**
a	
Abbott, A.C. (L.)	Mississauga/Oakville (Ont.)
Alexander, Lincoln M. (P.C.)	Hamilton-Ouest/Hamilton (Ont.)
Alkenbrack, A.D. (P.C.)	Frontenac-Lennox et Addington Napanee (Ont.)
Allard, Eudore (C.S.)	Rimouski/Rimouski (Québec)
Allmand, l'hon. Warren (L.)	Notre-Dame-de-Grâce/Montréal (Québec)
Anderson, Hugh A. (L.)	Comox-Alberni/Port Alberni (C.-B.)
Andras, l'hon. Robert K. (L.)	Port Arthur/Thunder Bay (Ont.)
Andre, Harvie (P.C.)	Calgary-Centre/Calgary (Alb.)
Andres, William (L.)	Lincoln/Niagara-on-the-Lake (Ont.)
Appolloni, Mme Ursula (L.)	York-Sud/Toronto (Ont.)
b	
Baker, George (L.)	Gander-Twillingate/Gander (T.-N.)
Baker, Walter (P.C.)	Grenville-Carleton/Ottawa (Ont.)
Baldwin, G.W. (P.C.)	Peace River/Peace River (Alb.)
Balfour, Jim (P.C.)	Regina-Est/Regina (Sask.)
Basford, l'hon. Ron (L.)	Vancouver-Centre/Vancouver (C.-B.)
Bawden, Peter C. (P.C.)	Calgary-Sud/Calgary (Alb.)
Beatty, Perrin (P.C.)	Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo Fergus (Ont.)
Beaudoin, Léonel (C.S.)	Richmond/Bromptonville (Québec)
Béchard, Albert (L.)	Bonaventure-îles-de-la-Madeleine Carleton (Québec)
Bégin, Mlle Monique (L.)	Saint-Michel/Montréal (Québec)
Benjamin, Les (N.P.D.)	Regina-Lake Centre/Regina (Sask.)
Blackburn, Derek (N.P.D.)	Brant/Brantford (Ont.)
Blais, J.-J. (L.)	Nipissing/North Bay (Ont.)
Blaker, Rod (L.)	Lachine-Bord-du-Lac/Pointe-Claire (Québec)
Blouin, Gustave (L.)	Manicouagan/Sept-Îles (Québec)
Boulanger, Prosper (L.)	Mercier/Pointe-aux-Trembles (Québec)
Breau, Herb (L.)	Gloucester/Tracadie (N.:B.)
Brewin, Andrew (N.P.D.)	Greenwood/Ottawa (Ont.)
Brisco, Bob (P.C.)	Kootenay-Ouest/Trail (C.-B.)
Broadbent, Edward (N.P.D.)	Oshawa-Whitby/Oshawa (Ont.)
Buchanan, l'hon. Judd (L.)	London-Ouest/London (Ont.)
Bussières, Pierre (L.)	Portneuf/Charlesbourg (Québec)
c	
Caccia, Chas L. (L.)	Davenport/Toronto (Ont.)
Cadieu, Bert (P.C.)	Meadow Lake/Spiritwood (Sask.)
Cafik, Norman A. (L.)	Ontario/Pickering (Ont.)
Campagnolo, Mme Iona (L.)	Skeena/Prince Rupert (C.-B.)

*Mise à jour: octobre 1975

**Adresse du bureau de circonscription électorale où l'on peut adresser le courrier destiné au député correspondant.

Nom	Circonscription/Adresse postale**	
Campbell, Mlle Coline (L.)	South Western Nova/Yarmouth (N.-É.)	
Campbell, John (L.)	LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul LaSalle (Québec)	217
Caouette, Armand (C.S.)	Villeneuve/Val-d'Or (Québec)	
Caouette, Réal (C.S.)	Témiscamingue/Rouyn (Québec)	
Caron, Yves (L.)	Beauce/Ville-Saint-Georges (Québec)	
Chrétien, l'hon. Jean (L.)	Saint-Maurice/Shawinigan (Québec)	
Clark, Joe (P.C.)	Rocky Mountain/Edson (Alb.)	
Clarke, Bill (P.C.)	Vancouver Quadra/Vancouver (C.-B.)	
Clermont, Gaston (L.)	Gatineau/Thurso (Québec)	
Coates, Robert C. (P.C.)	Cumberland-Colchester-Nord Amherst (N.-É.)	
Collenette, D.M. (L.)	York-Est/Toronto (Ont.)	
Comtois, J.-Roland (L.)	Terrebonne/Repentigny (Québec)	
Condon, J. Larry (L.)	Middlesex-London-Lambton Strathroy (Ont.)	
Corbin, Eymard (L.)	Madawaska-Victoria/Edmundston (N.-B.)	
Corriveau, Léopold (L.)	Frontenac/Thetford Mines (Québec)	
Cossitt, Tom (P.C.)	Leeds/Brockville (Ont.)	
Côté, Florian (L.)	Richelieu/Sainte-Brigitte-des-Saults (Québec)	
Crouse, Lloyd R. (P.C.)	South Shore/Lunenburg (N.-É.)	
Cullen, Jack (L.)	Sarnia-Lambton/Sarnia (Ont.)	
Cyr, Alexandre (L.)	Gaspé/Chandler (Québec)	
d		
Danson, l'hon. Barnett Jerome (L.)	York-Nord/Willowdale (Ont.)	218
Darling, Stan (P.C.)	Parry Sound-Muskoka/Burks Falls (Ont.)	
Daudlin, Robert (L.)	Kent-Essex/Kingsville (Ont.)	
De Bané, Pierre (L.)	Matane/Québec (Québec)	
Demers, Yves (L.)	Duvernay/Laval (Québec)	
Dick, Paul (P.C.)	Lanark-Renfrew-Carleton Kanata (Ont.)	
Diefenbaker, le très hon. J.G. (P.C.)	Prince-Albert/Ottawa (Ont.)	
Dinsdale, l'hon. W.G. (P.C.)	Brandon-Souris/Brandon (Man.)	
Dionne, Charles-Eugène (C.S.)	Kamouraska/Kamouraska (Québec)	
Dionne, Maurice A. (L.)	Northumberland-Miramichi Millerton (N.-B.)	
Douglas, C. (L.)	Bruce-Grey/Wingham (Ont.)	
Douglas, T.C. (N.P.D.)	Nanaïmo-Cowichan-Les Îles Nanaïmo (C.-B.)	
Drury, l'hon. C.M. (L.)	Westmount/Ottawa (Ont.)	
Duclos, Louis (L.)	Montmorency/Ste-Foy (Québec)	
Dupont, Raymond (L.)	Sainte-Marie/Ville Laflèche (Québec)	
Dupras, Maurice (L.)	Labelle/Saint-Jérôme (Québec)	
Duquet, Gérard (L.)	Québec-Est/Québec (Québec)	
e		
Ellis, J.R. (P.C.)	Hastings/Belleville (Ont.)	
Elzinga, Peter (P.C.)	Pembina/Sherwood Park (Alb.)	
Epp, Jake (P.C.)	Provencher/Steinbach (Man.)	
Ethier, Denis (L.)	Glengarry-Prescott-Russell/Dalkeith (Ont.)	

	Nom	Circonscription/Adresse postale**
	f	
219	Fairweather, R. Gordon L. (P.C.)	Fundy-Royal/Rothesay (N.-B.)
	Faulkner, l'hon. James Hugh (L.)	Peterborough/Lakefield (Ont.)
	Firth, Wally (N.P.D.)	Territoires du Nord-Ouest Yellowknife (T.N.-O.)
	Fleming, Jim (L.)	York-Ouest/Weston (Ont.)
	Flyn, Jœ (L.)	Kitchener/Kitchener (Ont.)
	Forrestall, J.M. (P.C.)	Dartmouth-Halifax-Est/Dartmouth (N.-É.)
	Fortin, André (C.S.)	Lotbinière/Victoriaville (Québec)
	Foster, Maurice (L.)	Algoma/Desbarats (Ont.)
	Fox, Francis (L.)	Argenteuil-Deux-Montagnes/Oka (Québec)
	Francis, Lloyd (L.)	Ottawa-Ouest/Ottawa (Ont.)
	Fraser, John A. (P.C.)	Vancouver-Sud/Vancouver (C.-B.)
	Friesen, Benno (P.C.)	Surrey-White Rock/White Rock (C.-B.)
	g	
	Gauthier, C.A. (C.S.)	Roberval/Mistassini (Québec)
	Gauthier, Jean-Robert (L.)	Ottawa-Vanier/Ottawa (Ont.)
	Gendron, Rosaire (L.)	Rivière-du-Loup-Témiscouata Rivière-du-Loup (Québec)
	Gilbert, John (N.P.D.)	Broadview/Toronto (Ont.)
	Gillespie, l'hon. Alastair (L.)	Etobicoke/Toronto (Ont.)
	Gillies, James (P.C.)	Don Valley/Thornhill (Ont.)
	Goodale, Ralph E. (L.)	Assiniboia/Wilcox (Sask.)
	Goyer, l'hon. Jean-Pierre (L.)	Dollard/Saint-Laurent (Québec)
	Grafftey, Heward (P.C.)	Brome-Missisquoi/Knowlton (Québec)
	Gray, l'hon. Herb (L.)	Windsor-Ouest/Windsor (Ont.)
	Guay, Joseph-Philippe (L.)	Saint-Boniface/Saint-Boniface (Man.)
	Guay, Raynald (L.)	Lévis/Lauzon (Québec)
	Guilbault, Jacques (L.)	Saint-Jacques/Montréal (Québec)
	h	
220	Haidasz, l'hon. Stanley (L.)	Parkdale/Toronto (Ont.)
	Halliday, Bruce (P.C.)	Oxford/Tavistock (Ont.)
	Hamilton, l'hon. Alvin (P.C.)	Qu'Appelle-Moose Mountain Manotick (Ont.)
	Hamilton, Frank (P.C.)	Swift Current-Maple Creek Swift Current (Sask.)
	Hargrave, Bert (P.C.)	Medicine Hat/Walsh (Alb.)
	Harquail, Maurice (L.)	Restigouche (N.-B.)
	Hees, l'hon. George (P.C.)	Prince Edward-Hastings/Cobourg (Ont.)
	Herbert, Hal. (L.)	Vaudreuil/Hudson (Québec)
	Hnatyshyn, Ray (P.C.)	Saskatoon-Biggar/Saskatoon (Sask.)
	Hogan, Andrew (Andy) (N.P.D.)	Cape Breton-East Richmond Glace Bay (N.-É.)
	Holmes, J.R. (P.C.)	Lambton-Kent/Wallaceburg (Ont.)
	Holt, Mme Simma (L.)	Vancouver Kingsway/Vancouver (C.-B.)
	Hopkins, Leonard (L.)	Renfrew-Nord-Nipissing-Est Petawawa (Ont.)
	Horner, J.H. (P.C.)	Crowfoot/Pollockville (Alb.)
	Howie, J. Robert (P.C.)	York-Sunbury/Fredericton (N.-B.)
	Huntington, Ron (P.C.)	Capilano/Vancouver-Ouest (C.-B.)
	Hurlburt, Ken (P.C.)	Lethbridge/Fort MacLeod (Alb.)

Nom	Circonscription/Adresse postale**	
i		
Isabelle, Gaston (L.)	Hull/Lucerne (Québec)	221
j		
Jamieson, l'hon. Donald C. (L.)	Burin-Burgeo/Ottawa (Ont.)	
Jarvis, Bill (P.C.)	Perth-Wilmot/Stratford (Ont.)	
Jelinek, Otto (P.C.)	High Park-Humber Valley/Toronto (Ont.)	
Jerome, l'hon. James A. (L.)	Sudbury/Sudbury (Ont.)	
Johnston, Howard (P.C.)	Okanagan-Kootenay/Salmon Arm (C.-B.)	
Jones, Leonard C. (Ind.)	Moncton/Moncton (N.-B.)	
Joyal, Serge (L.)	Maisonneuve-Rosemont/Montréal (Québec)	
k		
Kaplan, Bob (L.)	York-Centre/Toronto (Ont.)	
Kempling, Bill (P.C.)	Halton-Wentworth/Dundas (Ont.)	
Knowles, Stanley (N.P.D.)	Winnipeg-Nord-Centre/Winnipeg (Man.)	
Knowles, William (P.C.)	Norfolk-Haldimand/Langton (Ont.)	
Korchinski, S.J. (P.C.)	Mackenzie/Rama (Sask.)	
l		
Lachance, Claude-André (L.)	Lafontaine-Rosemont/Montréal (Québec)	222
Lajoie, Claude-G. (L.)	Trois-Rivières métropolitain Cap-de-la-Madeleine (Québec)	
Lalonde, l'hon. Marc (L.)	Outremont/Montréal (Québec)	
Lambert, Adrien (C.S.)	Bellechasse/Berthier-sur-mer (Québec)	
Lambert, l'hon. Marcel (P.C.)	Edmonton-Ouest/Ottawa (Ont.)	
Landers, Mike (L.)	Saint-Jean-Lancaster/Saint-Jean (N.-B.)	
Lang, l'hon. Otto E. (L.)	Saskatoon-Humboldt/Saskatoon (Sask.)	
Langlois, Paul (L.)	Chicoutimi/Chicoutimi (Québec)	
Laniel, Gérald (L.)	Beauharnois-Salaberry/Valleyfield (Québec)	220
Lapointe, Charles (L.)	Charlevoix/Tadoussac (Québec)	
Laprise, Gérard (C.S.)	Abitibi/La Sarre (Québec)	
La Salle, Roch (P.C.)	Joliette/Joliette (Québec)	
Lavoie, Jacques (P.C.)	Hochelaga (Québec)	
Lawrence, Allan (P.C.)	Northumberland-Durham/Janetville (Ont.)	
Leblanc, Fernand E. (L.)	Laurier/Montréal (Québec)	
LeBlanc, l'hon. Roméo (L.)	Westmorland-Kent Memramcook-Ouest (N.-B.)	
Lee, Art (L.)	Vancouver-Est/Vancouver (C.-B.)	
Lefebvre, T. (L.)	Pontiac/Davidson (Québec)	
Leggatt, Stuart (N.P.D.)	New Westminster/Port Coquitlam (C.-B.)	
Lessard, Marcel (L.)	Lac-Saint-Jean/Alma (Québec)	
Loiselle, Bernard (L.)	Chambly/Belœil (Québec)	
Loiselle, Gérard (L.)	Saint-Henri/Montréal (Québec)	
Lumley, Ed. (L.)	Stormont-Dundas/Cornwall (Ont.)	
m		
MacDonald, l'hon. Daniel J. (L.)	Cardigan/Bothwell (Î.-P.-É.)	
MacDonald, David (P.C.)	Egmont/Alberton (Î.-P.-É.)	
Macdonald, l'hon. Donald S. (L.)	Rosedale/Ottawa (Ont.)	
MacDonald, Mlle Flora (P.C.)	Kingston et les Îles/Kingston (Ont.)	
MacEachen, l'hon. Allan J. (L.)	Cape Breton Highlands-Canso Ottawa (Ont.)	

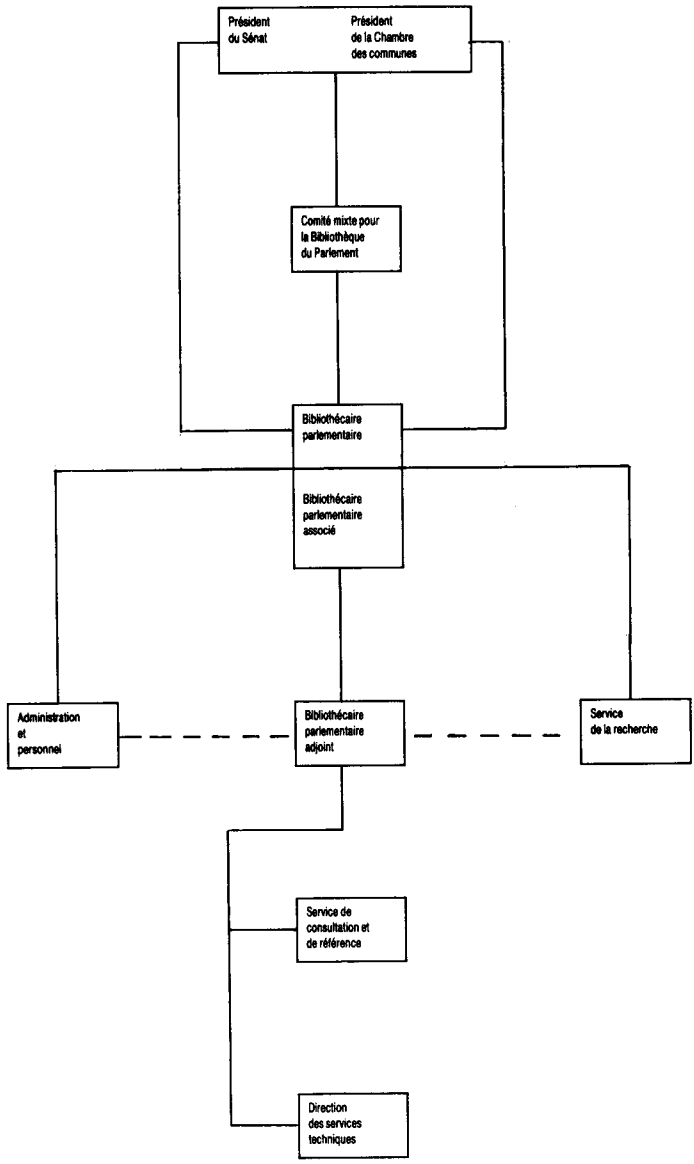
Nom	Circonscription/Adresse postale**
MacFarlane, Gus (L.)	Hamilton Mountain/Hamilton (Ont.)
MacGuigan, Mark (L.)	Windsor-Walkerville/Windsor (Ont.)
Mackasey, l'hon. Bryce (L.)	Verdun/Ottawa (Ont.)
MacKay, Elmer M. (P.C.)	Central Nova/Lorne (N.-É.)
MacLean, l'hon. J.A. (P.C.)	Malpèque/Belle River (Î.-P.-É.)
Macquarrie, Heath (P.C.)	Hillsborough/Victoria (Î.-P.-É.)
Maine, Frank (L.)	Wellington/Guelph (Ont.)
Malone, Arnold (P.C.)	Battle River/Camrose (Alb.)
Marceau, Gilles (L.)	Lapointe/Jonquière (Québec)
Marchand, l'hon. Jean (L.)	Langelier/Ottawa (Ont.)
Marchand, Len (L.)	Kamloops-Cariboo/Kamloops (C.-B.)
Marshall, Jack (P.C.)	Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe Corner Brook (T.-N.)
Martin, Alan (L.)	Scarborough-Ouest/Scarborough (Ont.)
Masniuk, Peter P. (P.C.)	Portage/Inwood (Man.)
Matte, René (C.S.)	Champlain/Saint-Marc-des-Carrières, Québec
Mazankowski, Don (P.C.)	Vegreville/Vegreville (Alb.)
McCain, Fred (P.C.)	Carleton-Charlotte/Florenceville (N.-B.)
McCleave, Robert (P.C.)	Halifax-East Hants/Halifax (N.-É.)
McGrath, James A. (P.C.)	Saint-Jean-Est/Saint-Jean (T.-N.)
McIsaac, Cliff (L.)	Battleford-Kindersley/North Battleford (Sask.)
McKenzie, Dan (P.C.)	Winnipeg-Sud-Centre/Winnipeg (Man.)
McKinley, R.E. (P.C.)	Huron-Middlesex/Zurich (Ont.)
McKinnon, Allan B. (P.C.)	Victoria/Victoria (C.-B.)
McRae, Paul E. (L.)	Fort William/Thunder Bay (Ont.)
Milne, Ross (L.)	Pell-Dufferin-Simcœ/Brampton (Ont.)
Mitges, Gus (P.C.)	Grey-Simcœ/Owen Sound (Ont.)
Morin, Mme Albanie (L.)	Louis-Hébert/Sillery (Québec)
Muir, Robert (P.C.)	Cape Breton-The Sydneys/Sydney Mines (N.-É.)
Munro, Donald W. (P.C.)	Esquimalt-Saanich/Victoria (C.-B.)
Munro l'hon. John C. (L.)	Hamilton-Est/Hamilton (Ont.)
Murta, Jack (P.C.)	Lisgar/Carman (Man.)
n	
Neil, Doug (P.C.)	Moose Jaw/Moose Jaw (Sask.)
Nicholson, Mlle Aideen (L.)	Trinity/Toronto (Ont.)
Nielsen, Erik (P.C.)	Yukon/Whitehorse (Yukon)
Nowlan, J.P. (P.C.)	Annapolis Valley/Wolfville (N.-É.)
Nystrom, Lorne (N.P.D.)	Yorkton-Melville/Yorkton (Sask.)
o	
Oberle, F. (P.C.)	Prince George-Peace River Chetwynd (C.-B.)
O'Connell, l'hon. Martin (L.)	Scarborough-Est/Scarborough (Ont.)
Olivier, Jacques (L.)	Longueuil/Longueuil (Québec)
Orlikow, David (N.P.D.)	Winnipeg-Nord/Winnipeg (Man.)
O'Sullivan, Sean (P.C.)	Hamilton-Wentworth/Hamilton (Ont.)
Ouellet, l'hon. André (L.)	Papineau/Ottawa (Ont.)

Nom	Circonscription/Adresse postale**
p	
Paproski, Steven E. (P.C.)	Edmonton-Centre/Edmonton (Alb.)
Parent, Gilbert (L.)	St. Catharines/St. Catharines (Ont.)
Patterson, Alex (P.C.)	Fraser Valley-Est/Abbotsford (C.-B.)
Pearsall, Jack (L.)	Coast Chilcotin/Powell River (C.-B.)
Pelletier, l'hon. Gérard (L.)	Hochelaga/Ottawa (Ont.)
Pelletier, Irénée (L.)	Sherbrooke/Sherbrooke (Québec)
Penner, B. Keith (L.)	Thunder Bay/Dryden (Ont.)
Peters, Arnold (N.P.D.)	Timiskaming/New Liskeard (Ont.)
Philbrook, F.A. (L.)	Halton/Oakville (Ont.)
Pinard, Yvon (L.)	Drummond/Drummondville (Québec)
Portelance, Arthur (L.)	Gamelin/Montréal (Québec)
Poulin, Hugh (L.)	Ottawa-Centre/Ottawa (Ont.)
Prud'homme, Marcel (L.)	Saint-Denis/Montréal (Québec)
r	
Railton, S. Victor (L.)	Welland/Port Colborne (Ont.)
Raines, Marke (L.)	Burnaby-Seymour/Burnaby (C.-B.)
Reid, John M. (L.)	Kenora-Rainy River/Kenora (Ont.)
Reynolds, John (P.C.)	Burnaby-Richmond-Delta/Delta (C.-B.)
Richardson, l'hon. James (L.)	Winnipeg-Sud/Winnipeg (Man.)
Ritchie, Gordon (P.C.)	Dauphin/Dauphin (Man.)
Roberts, John (L.)	St. Paul's/Toronto (Ont.)
Robinson, W. Kenneth (L.)	Toronto-Lakeshore/Toronto (Ont.)
Roche, Douglas (P.C.)	Edmonton-Strathcona/Edmonton (Alb.)
Rodriguez, John (N.P.D.)	Nickel Belt/Coniston (Ont.)
Rompkey, William (L.)	Grand Falls-White Bay-Labrador Saint-Jean (T.-N.)
Rondeau, Gilbert (C.S.)	Shefford/Granby (Québec)
Rooney, Dave (L.)	Bonavista-Trinity-Conception Lower Island Cove (T.-N.)
Roy, Jean-R. (L.)	Timmins/Timmins (Ont.)
Roy, Marcel (L.)	Laval/Chomedey (Québec)
Rynard, P.B. (P.C.)	Simcoe-Nord/Orillia (Ont.)
s	
Saltsman, Max (N.P.D.)	Waterloo-Cambridge/Galt (Ont.)
Sauvé, l'hon. Jeanne (L.)	Ahuntsic/Outremont (Québec)
Schellenberger, Stan (P.C.)	Wetaskiwin/Spruce Grove (Alb.)
Schumacher, Stan (P.C.)	Palliser/Drumheller (Alb.)
Scott, W.C. (P.C.)	Victoria-Haliburton/Kinmount (Ont.)
Sharp, l'hon. Mitchell (L.)	Eglinton/Ottawa (Ont.)
Skoreyko, William (P.C.)	Edmonton-Est/Edmonton (Alb.)
Smith, Cecil (P.C.)	Churchill/Thompson (Man.)
Smith, Walter (L.)	Saint-Jean/Hemmingford (Québec)
Stanbury, l'hon. Robert (L.)	York-Scarborough/Don Mills (Ont.)
Stanfield, l'hon. Robert L. (P.C.)	Halifax/Ottawa (Ont.)
Stevens, Sinclair (P.C.)	York-Simcoe/King City (Ont.)
Stewart, Craig (P.C.)	Marquette/Minnedosa (Man.)
Stewart, Ralph (L.)	Cochrane/Ottawa (Ont.)
Stollery, Peter (L.)	Spadina/Toronto (Ont.)
Symes, Cyril (N.P.D.)	Sault-Sainte-Marie/Sault- Sainte-Marie (Ont.)

Nom	Circonscription/Adresse postale**
t	
Tessier, Claude (L.)	Compton/Mégantic (Québec)
Towers, Gordon (P.C.)	Red Deer/Red Deer (Alb.)
Trudeau, le très hon. P.E. (L.)	Mount Royal/Ottawa (Ont.)
Trudel, Jacques-L. (L.)	Montréal-Bourassa/Montréal (Québec)
Turner, Charles (L.)	London-Est/London (Ont.)
Turner, l'hon. John N. (L.)	Ottawa-Carleton/Ottawa (Ont.)
w	
Wagner, Claude (P.C.)	Saint-Hyacinthe/Montréal (Québec)
Watson, Ian (L.)	Laprairie/Laprairie (Québec)
Wenman, Bob (P.C.)	Fraser Valley-Ouest/Surrey (C.-B.)
Whelan, l'hon. E.F. (L.)	Essex-Windsor/Amherstburg (Ont.)
Whiteway, Dean (P.C.)	Selkirk/Winnipeg (Man.)
Whittaker, G.H. (P.C.)	Okanagan Boundary/Kelowna (C.-B.)
Wise, John (P.C.)	Elgin/St. Thomas (Ont.)
Woolliams, Eldon M. (P.C.)	Calgary-Nord/Calgary (Alb.)
y	
Yanakis, Antonio (Lib.)	Berthier-Maskinongé/Saint-Gabriel-de-Brandon, Québec
Yewchuk, Paul (P.C.)	Athabasca/Lac-la-Biche (Alb.)
Young, Roger (L.)	Niagara Falls/Niagara Falls (Ont.)

300 La Bibliothèque du Parlement

Organigramme du BP - Août 1975



La Bibliothèque du Parlement* 301

Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Députés responsables

L'honorable Renaude Lapointe, présidente du Sénat
L'honorable James Jerome, Orateur de la Chambre des communes

Fonctionnaires supérieurs

Bibliothécaire parlementaire ..... Erik John Spicer
Bibliothécaire parlementaire associé ..... Gilles Frappier
Bibliothécaire parlementaire adjoint ..... A. Pamela Hardisty
Directeurs
Service de consultation et de référence ..... Simonne Chaisson
Service de la recherche ..... Philip A.C. Laundy
Direction des services techniques ..... Florence A. Moore
Administration et personnel ..... A. Edward Luxton

Historique

La Bibliothèque du Parlement a été établie par la *Loi concernant la Bibliothèque du Parlement* (S.C. 1971, chap. 21, devenue la *Loi sur la Bibliothèque du Parlement* S.R.C. 1970, chap. L-7). Elle a été constituée à l'origine par la fusion des bibliothèques respectives des Assemblées législatives du Haut et du Bas Canada, après l'union de ces deux provinces en la Province du Canada en 1841. La Bibliothèque du Parlement a été constituée en «ministère» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* Le bibliothécaire parlementaire occupe le rang de sous-ministre. 302

Responsabilités globales

La Bibliothèque du Parlement offre un service de consultation et un service de recherche aux membres du Sénat et de la Chambre des communes. De plus, elle assure la garde de tous les livres, tableaux, cartes et autres documents qui sont propriétés communes du Sénat et de la Chambre des communes. 303

Organisation et programmes

La régie de la Bibliothèque incombe à la fois au président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre des communes, secondés par un comité mixte désigné par les deux Chambres à chaque session. Le bibliothécaire parlementaire et son associé sont nommés par le gouverneur en conseil. 305

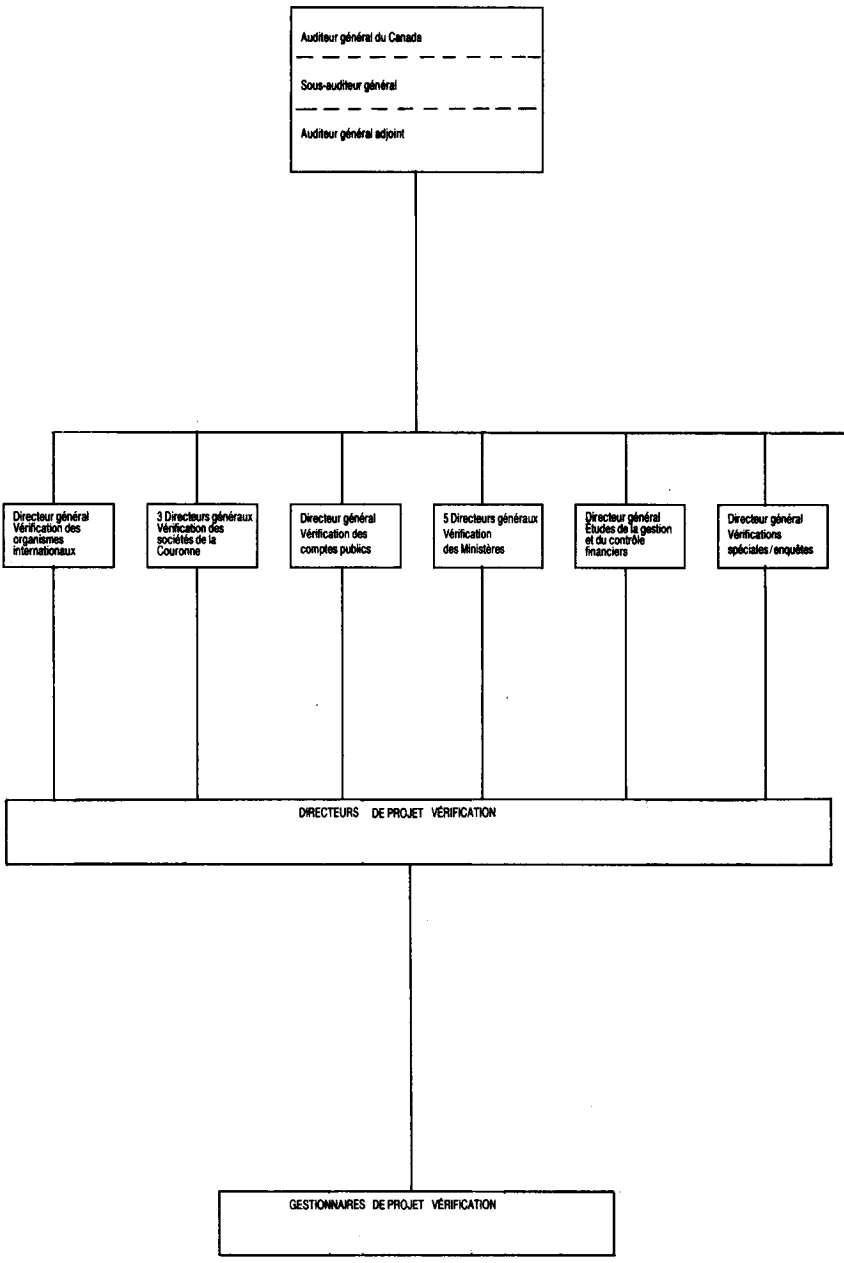
Service de consultation et de référence

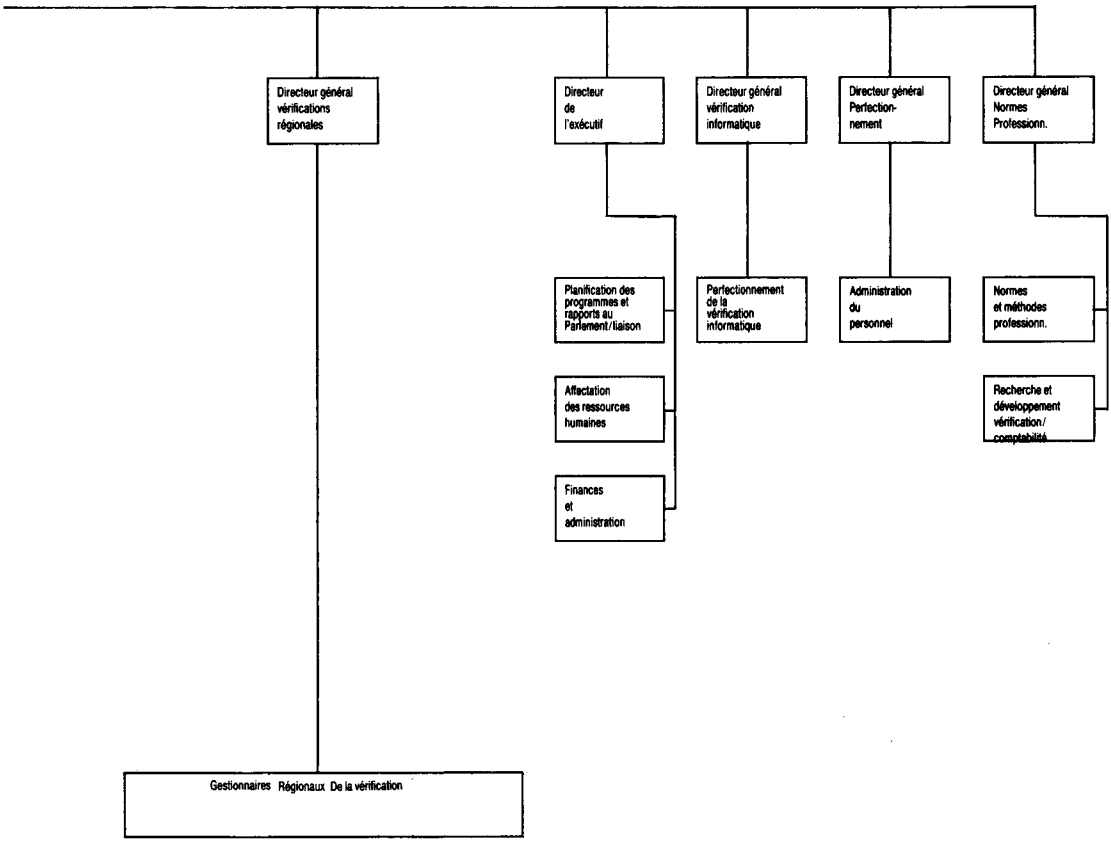
Ce service est responsable du choix des volumes; il répond aux demandes de renseignements directement ou par la sélection et l'offre, aux intéressés, de documentation utilisée dans la préparation des discours, études, etc.; prépare des bibliographies, index, analyses et dossiers d'information courante; assure un service de coupures de presses sur l'actualité et les événements passés; des salles de lecture; et s'occupe du prêt des ouvrages de la bibliothèque. 307

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

Le Bureau de l'auditeur général du Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er octobre 1975




Directeur général vérifications régionales
Directeur de l'exécutif
Directeur général vérification informatique
Directeur général Perfection-nement
Directeur général Normes Professionn.
Planification des programmes et rapports au Parlement/liaison
Affectation des ressources humaines
Finances et administration
Perfectionnement de la vérification informatique
Administration du personnel
Normes et méthodes professionn.
Recherche et développement vérification/ comptabilité
Gestionnaires Régionaux De la vérification

326 L'Auditeur général du Canada*

J.J. Macdonell

L'Auditeur général est nommé par le gouverneur en conseil, par instrument sous le grand sceau du Canada et, s'il s'en montre digne, exerce ses fonctions jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans. Il peut être destitué par le gouverneur général seulement, sur recommandation du Sénat et de la Chambre des communes. Le gouverneur en conseil peut nommer une personne pour remplir temporairement la fonction d'Auditeur général lorsque ce poste est vacant.

Responsabilités globales

327 La fonction de l'Auditeur général consiste à examiner les comptes relatifs au Fonds du revenu consolidé et aux biens publics. Il vérifie aussi les comptes de la plupart des sociétés de la Couronne et autres ressorts publics.

328 Chaque année, l'Auditeur général doit faire connaître le résultat de ses vérifications de comptes à la Chambre des communes et, selon l'article 61 de la *Loi sur l'administration financière,* signaler chaque cas où:

a) un fonctionnaire ou employé a, volontairement ou par négligence, omis de percevoir ou de recevoir des deniers appartenant au Canada;
b) il n'a pas été dûment rendu compte de deniers publics et où ceux-ci n'ont pas été dûment versés au Fonds du revenu consolidé;
c) une affectation de crédits a dépassé la limite autorisée ou a été faite à une fin ou d'une manière non autorisée par le Parlement;
d) une dépense n'était pas autorisée ou dûment appuyée par des pièces justificatives ou certifiées;
e) il y a eu déficit ou perte par la fraude, la faute ou l'erreur de quelqu'un
f) un mandat spécial a autorisé le paiement d'une somme d'argent ainsi que tout autre cas qui, d'après lui, mérite d'être porté à la connaissance de la Chambre des communes.

329 Le rapport annuel doit être déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances, au plus tard le 31 décembre. Nonobstant toute loi du Parlement, l'Auditeur général a le droit d'avoir accès, en temps approprié, aux dossiers, documents et autres archives se rattachant aux comptes de chaque ministère et il a aussi le droit d'exiger et de recevoir, des membres de la Fonction publique du Canada, les renseignements, rapports et explications qu'il juge indispensables au fidèle accomplissement de ses devoirs.

On trouvera, page suivante, le texte relatif au Bureau de l'Auditeur général.

*Mise à jour: octobre 1975

Bureau de l'auditeur général

Édifice La Promenade
151, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Ministre

Le ministre des Finances*

Fonctionnaires supérieurs

Auditeur général ..... James J. Macdonell
Auditeur général adjoint ..... Rhéal Chatelain
Auditeur général adjoint ..... John R. Douglas

Historique

Le Bureau de l'Auditeur général fut établi originairement en 1878 alors qu'une 331
Loi pourvoyant à un examen plus complet des comptes publics créa le poste d'Auditeur général, chargeant l'Auditeur de vérifier les comptes publics et de faire rapport chaque année à la Chambre des communes. La partie VII de la *Loi sur l'administration financière* détermine les compétences actuelles du Bureau.

Organisation

Vérification des organismes internationaux

Le directeur général de la Vérification des organismes internationaux est 332
chargé de la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et de quelques-uns de ses organismes spécialisés, et de la coordination des activités du Canada au sein de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances, c'est-à-dire qu'il doit, en particulier, établir et entretenir de bonnes relations de travail avec les membres et le secrétariat de cette organisation.

Vérification des sociétés de la Couronne

Les directeurs généraux de la Vérification des sociétés de la Couronne sont 333
chargés d'organiser et diriger la vérification statutaire et financière des comptes d'une soixantaine de sociétés de la Couronne et d'autres organismes d'État.

Vérification des Comptes publics

Le directeur général des Comptes publics est chargé de vérifier les comptes et les états financiers du Canada, de définir les réserves dont il convient d'assortir les vérifications ou les observations qu'il y a lieu d'y joindre, et de recommander à l'Auditeur général de certifier conformes, sous réserve ou non, les principaux états financiers figurant dans les Comptes publics. Il doit, en particulier, conseiller l'auditeur général au sujet des normes comptables qui conviennent aux comptes et aux états financiers du Canada et au sujet des modifications que le gouvernement propose d'y apporter de temps à autre.

*Un décret du conseil (C.P. 1903-1952, le 31 mars 1952) a constitué le Bureau de l'Auditeur général en «ministère» et a accordé au ministre des Finances la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*.

Vérification des ministères

Il incombe au directeur général de la vérification des ministères d'organiser et de mener à bien les vérifications entreprises, sur le plan législatif et financier, dans les organismes fédéraux.

Études de la gestion et du contrôle financiers

334 Le directeur général des Études de la gestion et du contrôle financiers procède, dans tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne, à des études exhaustives au terme desquelles il rédige un rapport d'évaluation sur l'état des méthodes, des lois et des règlements relatifs à la gestion et au contrôle financiers ainsi que sur toutes les autres questions touchant la qualité de la gestion financière.

Vérifications spéciales/Enquêtes

335 Le directeur général des Vérifications et des enquêtes spéciales procède à des vérifications et à des enquêtes portant sur des points précis des finances publiques ou sur de grandes questions d'ordre général qui intéressent tous les services de l'État. Les enquêtes peuvent être demandées par l'Auditeur général ou par le gouvernement, aux termes de l'article 62 de la *Loi sur l'administration financière*.

Vérifications régionales

Le directeur général des Vérifications régionales est chargé de l'administration d'un programme de vérification qui s'adresse aux services des ministères et organismes de l'État ainsi qu'aux organismes et sociétés de la Couronne situés à l'extérieur de la Région de la capitale nationale.

Vérification informatique

336 Le directeur général de la Vérification informatique est chargé d'élaborer et d'appliquer les politiques, les normes, les systèmes, les méthodes et les techniques de vérification informatique nécessaires aux diverses fonctions du Bureau de l'Auditeur général.

Perfectionnement

337 Le directeur général du Perfectionnement est chargé de mettre sur pied, au sein du Bureau de l'Auditeur général, les programmes et les politiques qui permettront de recruter, de former et de perfectionner les ressources humaines nécessaires et de fournir toute la gamme des services d'information et de gestion du personnel.

Normes professionnelles

338 Le directeur général des Normes professionnelles est chargé de diriger le choix, au Bureau de l'Auditeur général, de normes et méthodes modernes de vérification et de veiller, par l'élaboration et l'application d'un programme suivi de contrôle de la qualité, à ce que celles-ci soient suivies. De plus, la Direction mène des recherches suivies en matière de comptabilité et de vérification en vue d'offrir des services consultatifs aux autres directions du Bureau et de contribuer à l'élaboration de normes nationales de comptabilité et de vérification publiques.

Bureaux régionaux

1256, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Y6

25, ave. St. Clair Est
Toronto (Ont.)
M4T 2L7

306, Imm. des Finances
Scarth et 13e Avenue
Regina (Sask.)
S4P 2H9

325, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6C 1S5

685, rue Cathcart
Montréal (Québec)
H3B 3K3

391, ave. York
Winnipeg (Man.)
R3C 0P7

560, Édifice Federal
107e rue et 99e Avenue
Edmonton (Alb.)
T5K 1E7

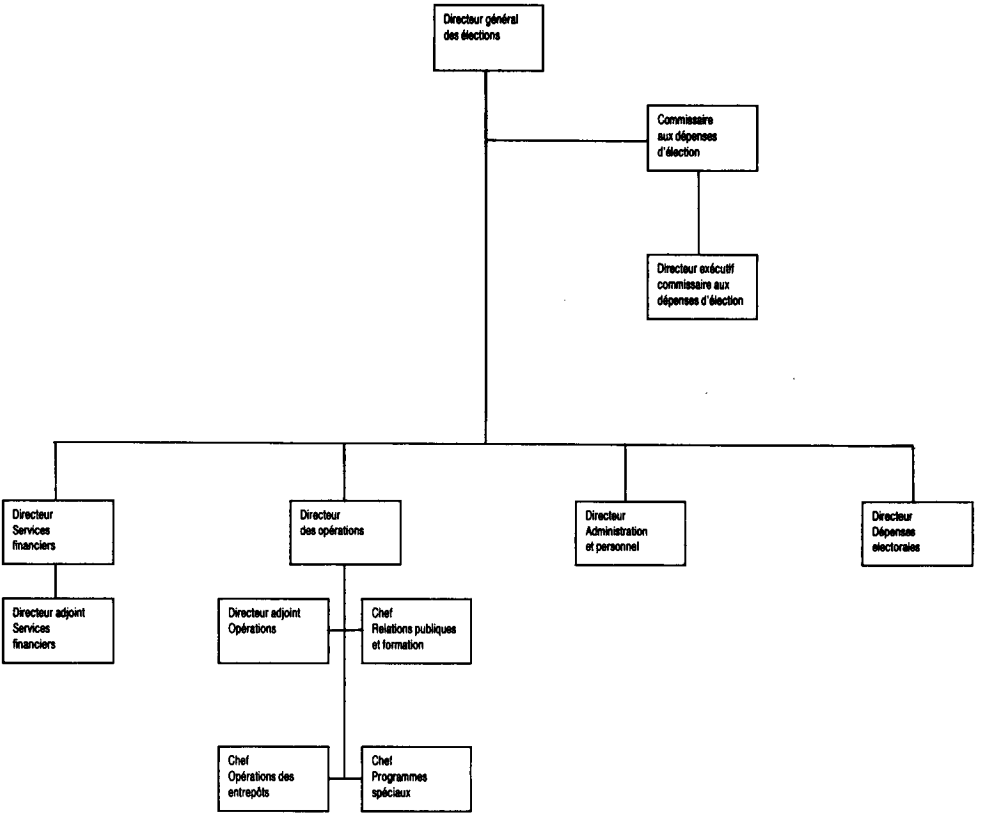
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au directeur de l'exécutif, Administration centrale.

Comité parlementaire – Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Auditeur – Voir section 65 de la Loi sur l'administration financière.

340 Le Bureau directeur général des élections

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le Bureau du directeur général des élections* 341

Administration centrale

440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Ministre

Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada**

Fonctionnaires supérieurs

Directeur général des élections ..... Jean-Marc Hamel, M.Sc. Com., M.A.P.
Directeur général adjoint des élections ..... John P. Dewis

Historique

Le Bureau du directeur général des élections a été établi en 1920 par la *Loi des élections fédérales* devenue *Loi électorale du Canada* (S.R.C. 1970, chap. 14, [1er suppl.]). Auparavant, la *Loi des élections du Dominion, 1874* (S.C. 1874, chap. 9) assignait au greffier de la Couronne en chancellerie certaines des attributions qui incombent maintenant au directeur général des élections. Un décret du conseil (C.P. 1903-1952, le 31 mars 1952) accordait au Bureau du directeur général des élections le titre de ministère (au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière).* 342

Responsabilités globales

Le directeur général des élections est nommé par résolution de la Chambre des communes. Il a le rang de sous-chef de ministère aux termes de la *Loi électorale du Canada.* Il communique avec le gouverneur en conseil par l'intermédiaire du président du Conseil privé de la Reine. 343

En cas de décès du directeur général des élections alors que le Parlement n'est pas en session, ou de son incapacité ou de son incompétence à remplir les fonctions requises de lui, un suppléant sera nommé par le juge en chef du Canada ou, en son absence, par le doyen des juges de la Cour suprême du Canada présent à Ottawa à ce moment-là, sur la demande du président du Conseil privé. 344

Dès sa nomination, ce suppléant exercera les pouvoirs et remplira les fonctions du directeur général des élections, en son nom et à sa place, jusqu'au quinzième jour après le début de la session parlementaire suivante, à moins que le juge en chef du Canada, ou le juge qui a autorisé la nomination, ne décide auparavant de contremander cet ordre. En l'absence de l'un et l'autre, l'ordre selon lequel le suppléant a été nommé peut être révoqué par tout autre juge de la même Cour. 345

Le directeur général des élections doit: a) exercer une direction et une surveillance générale sur la conduite administrative des élections fédérales et exiger de tout le personnel électoral l'équité, l'impartialité et l'observation des dispositions de la Loi; b) veiller, soit directement, soit par l'entremise d'un Commissaire qu'il est chargé de nommer, à ce que toutes les dispositions de la Loi à l'égard des dépenses d'élection soient respectées et appliquées; c) rendre compte à l'Orateur de la Chambre des communes (après le tenue d'un scrutin) de toute question qui a surgi au cours d'une élection et qu'il juge devoir porter à l'attention de la Chambre des communes. Il est aussi chargé de tout scrutin qui se tient en vertu de la *Loi canadienne sur la tempérance* et de la conduite des élections des membres du Conseil des Territoires du Nord-ouest et du Conseil du Territoire du Yukon. Le Bureau du

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Aux fins de la *Loi sur l'administration financière*

directeur général des élections assure au corps électoral canadien l'exercice de son droit de suffrage relativement aux élections des membres de la Chambre des communes, du Conseil du Territoire du Yukon et du Conseil des Territoires du Nord-ouest, en conformité avec les dispositions de la *Loi électorale du Canada* et veille à ce que toutes les dispositions de la Loi à l'égard des dépenses d'élection soient respectées et appliquées.

Organisation

346 La Division administrative du Bureau est responsable du règlement des questions administratives incombant à l'administration centrale (Ottawa), notamment de l'examen et de l'étude des procédures électorales et des dispositions de la Loi à l'égard des dépenses d'élection, de la compilation et de la rédaction de rapports et de cahiers d'instructions à l'intention des officiers d'élection, des candidats et des partis politiques.

Lors d'élections, le Bureau assume la direction et la surveillance générale de la conduite administrative de ces élections, c'est-à-dire la formation des présidents d'élection des circonscriptions tant fédérales que territoriales, la révision des limites des circonscriptions électorales, et l'approvisionnement en imprimés et matériel nécessaires, à transmettre, le cas échéant, aux présidents d'élection. C'est à lui également qu'il revient de certifier le montant du remboursement auquel les vérificateurs, les candidats et les partis enregistrés ont droit, en vertu de la Loi.

Division des opérations

347 Cette division veille à l'administration fonctionnelle de la *Loi électorale du Canada,* est responsable des imprimés et du matériel nécessaires aux élections, des programmes de formation et de publicité destinés aux présidents d'élection et au public. Elle planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités concernant les élections à quelque moment que ce soit, apporte aux présidents d'élection le soutien administratif dont ils ont besoin et répond aux demandes de renseignements du public en général.

Division des dépenses électorales

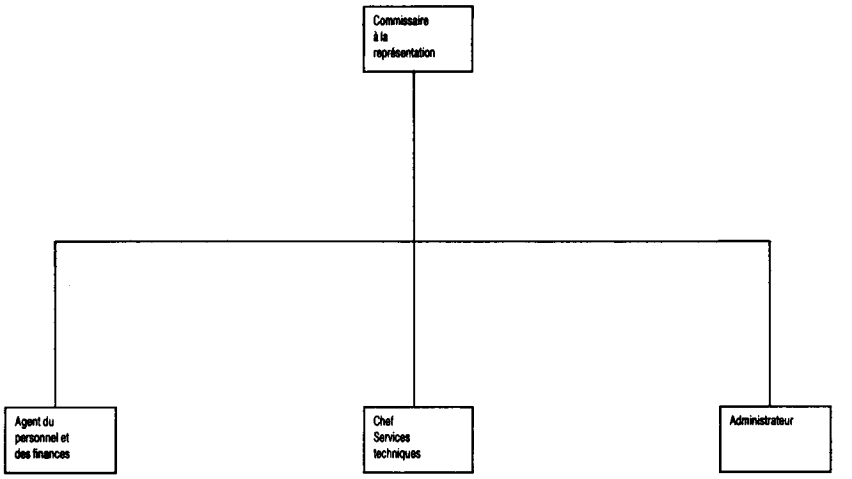
348 Cette division voit à l'administration fonctionnelle des dispositions de la Loi électorale à l'égard des dépenses d'élection.

Textes de référence

349 Le directeur général des élections est responsable de l'application de la *Loi canadienne sur la tempérance* (S.R.C. 1970, chap. T-5) et de la *Loi électorale du Canada,* modifiée. (S.R.C. 1970, chap. 14 [1er suppl.]) telle que modifiée.

Le Bureau du commissaire à la représentation

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



351 Le Bureau du commissaire à la représentation*

440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1A 0R7

Ministre**

Le Secrétaire d'État

Fonctionnaire supérieur

Commissaire à la représentation ..... Nelson Castonguay

Historique

352 Le Bureau du Commissaire à la représentation a été établi le 21 décembre 1963 en vertu de la *Loi sur le commissaire à la représentation* (devenue S.R.C. 1970, chap. R-6).

353 Le commissaire à la représentation est nommé par résolution de la Chambre des communes et occupe son poste à titre inamovible, sauf inconduite (il peut être révoqué par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes). Le commissaire cesse d'occuper son poste dès qu'il a atteint l'âge de soixante-cinq ans. Le commissaire à la représentation est membre de chacune des dix commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

Responsabilités globales

355 Le commissaire exerce les fonctions énumérées ci-dessous ainsi que toutes autres fonctions que lui attribue le Parlement du Canada et il peut remplir d'autres tâches et se livrer à d'autres travaux qu'autorise le gouverneur en conseil. En vertu de la *Loi sur le commissaire à la représentation,* il doit:

a) dès que possible après l'achèvement d'un recensement décennal, faire préparer des cartes indiquant la répartition de la population dans chaque province et faisant ressortir les nouvelles délimitations proposées pour les circonscriptions électorales de chaque province;
b) examiner et étudier les méthodes d'inscription sur les listes électorales, utilisées lors de la tenue d'élections provinciales et nationales dans les provinces et pays où de telles listes sont maintenues de façon permanente;
c) examiner et étudier les façons de procéder à l'égard des absents, lors de la tenue d'élections provinciales et nationales dans les provinces et les pays où des dispositions prévoient la possibilité de voter, pour les électeurs qui, par suite d'absence, de maladie ou pour quelque autre motif, sont dans l'impossibilité de participer à ces élections dans les districts ou arrondissements de votation où ils résident ordinairement;
d) préparer un rapport sur la question de savoir si les méthodes exposées dans les deux alinéas précédents peuvent être appliquées ou adaptées aux élections fédérales tenues au Canada, et dans quelle mesure elles peuvent l'être.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

**Un décret du conseil privé (C.P. 1963-1905, le 23 décembre 1963) constituait le Bureau du commissaire à la représentation en «ministère» et accordait la qualité de «ministre compétent» au Secrétaire d'État au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

Commissions de délimitation des circonscriptions électorales*

En vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* de 1964, dix commissions provinciales doivent être établies après chaque recensement décennal, pour recommander les modifications à apporter aux limites et aux noms des circonscriptions électorales fédérales. Dix commissions ont été formées en 1972, mais elles ont été dissoutes un an plus tard, en vertu de la *Loi sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales* (S.C. 1973-1974, chap. 23). En 1975, de nouvelles commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont été formées** en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.* Les commissions disposent d'un délai allant jusqu'au premier mars 1976 pour soumettre leurs recommandations au Parlement, par l'entremise du commissaire à la représentation. Les cartes révisées des circonscriptions électorales pourraient donc être prêtes au cours de l'année 1976, vraisemblablement en automne. 354

Commissions fédérales de délimitation des circonscriptions électorales***

Terre-Neuve
Palais de justice
Rue Duckworth
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 1G9

Nouvelle-Écosse
Édifice fédéral
1713, rue Bedford
Halifax (N.-É.)
B3J 1T4

Québec
73, rue Laurier
Hull (Québec)
J8X 3V7

Manitoba
Mall Centre
491, avenue Portage
Winnipeg (Man.)
R3B 2E4

Alberta
Édifice Canada Trust
238, 8e avenue sud-ouest
Calgary (Alb.)
T2P 1B9

Territoires du Nord-Ouest
Palais de Justice
Yellowknife (T.N.-O.)
X0E 1H0

Île-du-Prince-Édouard
Édifice Dominion
C.P. 1865
Charlottetown, (Î.-P.-E.)

Nouveau-Brunswick
Édifice New City Hall
Place du Marché
Rue Prince William
Saint-Jean (N.-B.)

Ontario
Édifice Arthur Meighen
25, avenue Saint Clair est
Toronto (Ont.)
M4T 1M2

Saskatchewan
Palais de justice
2425, avenue Victoria
Regina (Sask.)
S4P 3E4

Colombie-Britannique
Toronto Dominion Bank Tower
Pacific Centre
700, rue Georgia ouest
C.P. 10138
Vancouver (C.-B.)
V6B 2A2

355

*Pour plus de renseignements, consulter *l'Annuaire du Canada* (dernière édition).
**Gazette du Canada, supplément nº 7, vol. 109 et supplément nº 30, vol. 109.
***Toute correspondance doit être adressée à la «Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales de ... (nom de la province)».

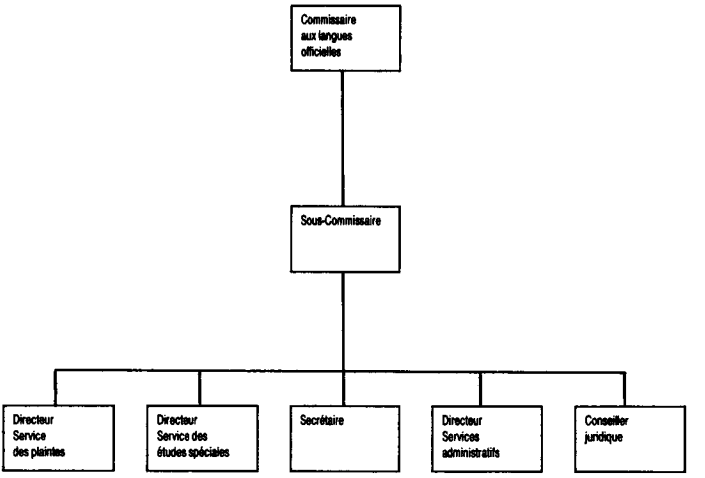
357 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera à l'administrateur, à Ottawa.

358 **Comité parlementaire** – Le Comité des privilèges et élections.

359 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le bureau du commissaire aux langues officielles

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



361 Le Commissaire aux langues officielles*

Keith Spicer

Le Commissaire a le rang et les pouvoirs d'un sous-chef de ministère. Il est nommé pour un mandat de sept ans, renouvelable pour une période maximale de sept ans, et reste en fonction tant qu'il en est digne. Le Commissaire actuel fut nommé en 1970 (C.P. 1970-530, le 24 mars 1970).

Responsabilités globales

362 Il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire respecter l'égalité de statuts, de droits et de privilèges des deux langues officielles quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. À cette fin, il procède à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fait les rapports et recommandations prévus, en l'occurrence, par la Loi sur les langues officielles (S.R.C. 1970, chap. O-2).

Chaque année, le Commissaire établit et soumet au Parlement un rapport relatif à l'exercice de ses fonctions, en vertu de la dite loi, au cours de l'année précédente. Il y inclut, le cas échéant, les recommandations par lesquelles il propose d'apporter à la Loi les modifications qu'il estime nécessaires ou souhaitables pour permettre son application conformément à son esprit et à l'intention du législateur.

Les rapports et déclarations que le Commissaire adresse au Parlement doivent être présentés directement au président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre des communes qui les déposent devant leurs Chambres respectives.

Bureau du Commissaire aux langues officielles

363 171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8

Ministre

Le Premier ministre**

Fonctionnaires supérieurs

Le Commissaire aux langues officielles ..... Keith Spicer
Sous-commissaire ..... Jean-Marie Morin

Historique

364 L'article 19 de la *Loi sur les langues officielles* a prévu la création du Bureau du Commissaire aux langues officielles et la nomination d'un Commissaire (après approbation) par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. La Loi a été sanctionnée le 9 juillet 1969, soixante jours avant son entrée en vigueur.

Organisation et programmes

Service des plaintes

365 Le Service des plaintes a pour fonctions essentielles d'instruire les plaintes que le Commissaire reçoit du public ou des fonctionnaires, et de formuler des re-

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

**Un décret du conseil (C.P. 1970-702, le 21 avril 1970) a constitué le Bureau en «ministère» et a accordé au Premier ministre la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*.

commandations aux institutions concernées en vue de combler des lacunes ou de corriger des situations qui vont à l'encontre de la *Loi sur les langues officielles.*

Service des études spéciales

La création de ce Service répondait à l'obligation imposée au Commissaire par l'article 25 de la *Loi sur les langues officielles,* de procéder à «des instructions ... de sa propre initiative», obligation dont l'énoncé précède dans le texte, de façon significative, celle d'entamer de telles instructions «à la suite des plaintes reçues par lui». Au 31 mars 1971, le Service avait entrepris ou terminé, à titre indépendant, onze vérifications de l'emploi des langues officielles dans divers organismes fédéraux. Les agents du Service des études spéciales s'intéressent exclusivement au bilinguisme des institutions, et non à celui des individus. Ils étudient l'application de la *Loi sur les langues officielles* par les ministères et organismes fédéraux dans leurs relations avec le public et au sein de leur administration. 366

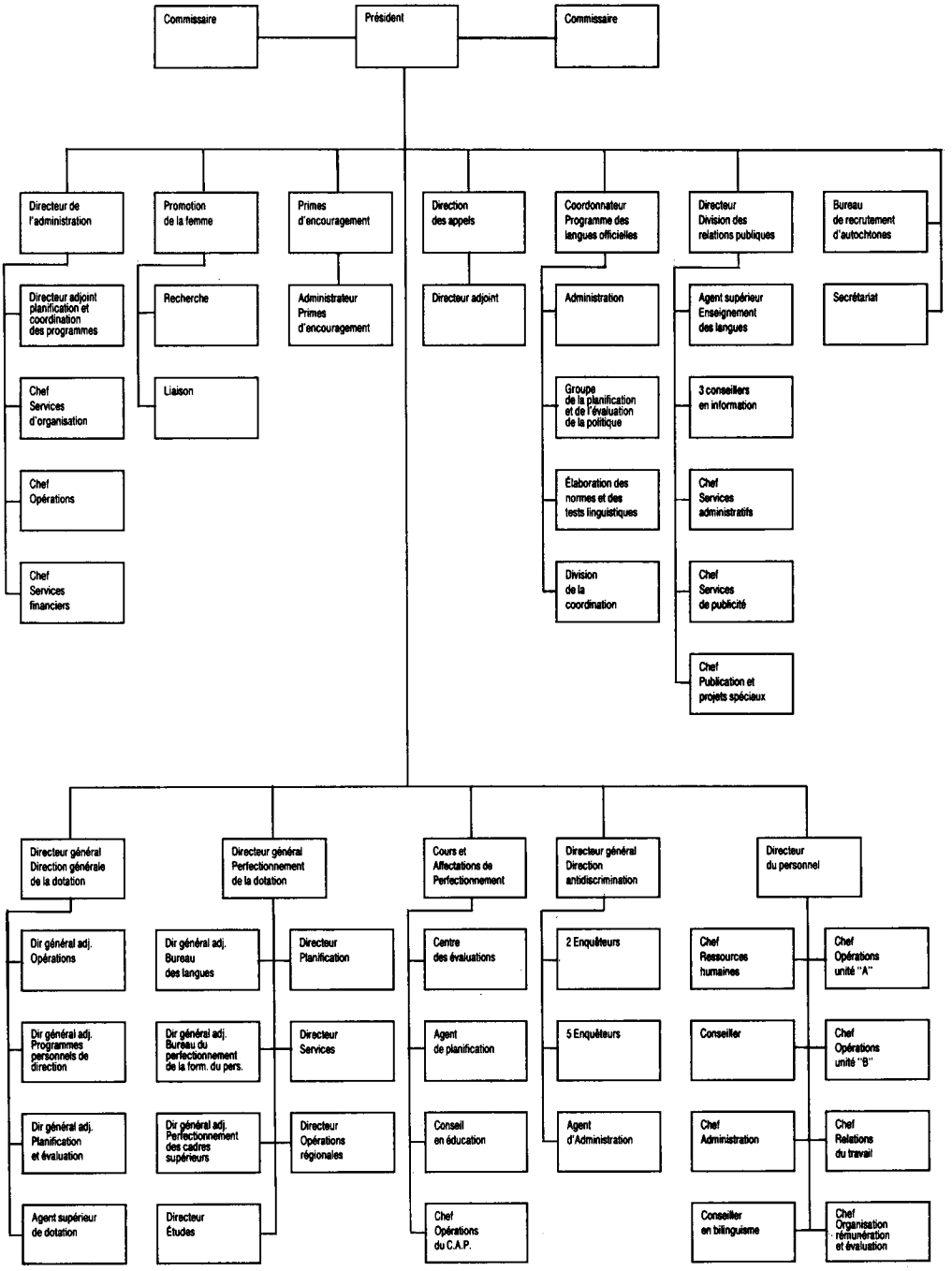
Renseignements supplémentaires – Pour obtenir d'autres renseignements concernant les langues officielles et déposer une plainte, on devra s'adresser au Commissaire aux langues officielles (Bureau du Commissaire) ou téléphoner, à frais virés, au numéro (613) 996-6368 en demandant à parler à un agent de plaintes. 367

Comité parlementaire – Le Comité des prévisions budgétaires en général. 368

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 369

370 La Commission de la Fonction publique

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission de la Fonction publique* 371

Administration centrale

L'Esplanade Laurier, Tour ouest
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Commissaires

Président, John J. Carson
Irene E. Johnson
Charles A. Lussier

Historique

La Commission du service civil a été instituée en 1908 en vertu de la Loi modifiant la *Loi du Service civil.* Cette loi établissait le principe du mérite déterminé par concours. Cependant elle ne s'appliquait qu'aux emplois disponibles à Ottawa, tandis que la *Loi de 1918 sur le Service civil* plaçait tous les fonctionnaires sous l'autorité de la Commission du service civil. La *Loi sur le Service civil,* quant à elle, entrait en vigueur en 1962, garantissant l'indépendance de la Commission et maintenant le principe fondamental du système fondé sur le mérite. 372

En 1967 est adoptée la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* qui réaffirme le principe du mérite et qui donne à la Commission du service civil le nouveau nom de Commission de la Fonction publique. La dotation en personnel devient la principale tâche de la Commission qui est habilitée à déléguer ses pouvoirs en la matière aux ministères et organismes fédéraux. Par ailleurs, la Commission conserve sa pleine autorité pour administrer le système des appels mais ses anciennes contributions relatives à la fixation des traitements, à la classification du personnel et aux conditions de l'emploi relèveront désormais du Conseil du Trésor.

Le secrétaire d'État est le ministre porte-parole désigné de la Commission au Parlement.

Un décret du Conseil (C.P. 1952-1903, le 31 mars 1952) constituait la Commission de la Fonction publique, en ministère et accordait au secrétaire d'État la qualité de «ministre compétent» et au président de la Commission celle de sous-chef, au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

Les principaux pouvoirs et responsabilités de la Commission sont les suivants: 373

a) procéder, directement ou indirectement, à la nomination de fonctionnaires qualifiés, par voie de recrutement interne ou externe, selon les dispositions et principes de la Loi;
b) entendre tous les appels interjetés contre certaines nominations et statuer sur chacun d'eux;
c) juger de toute accusation de favoritisme politique;
d) enquêter et statuer sur les allégations de discrimination;
e) gérer les programmes de formation et de perfectionnement et seconder les sous-chefs dans cette tâche;
f) rendre compte au Gouverneur en Conseil de toute question touchant l'administration et l'application de la *Loi et des Règlements sur l'emploi dans la Fonction publique;*
g) s'acquitter des autres fonctions touchant la Fonction publique, telles qu'assignées par le gouverneur en conseil.

*Mise à jour: avril 1975

Organisation et programmes

374 La Commission de la Fonction publique, dont le Secrétaire d'État est le porte-parole au Parlement, est dirigée par trois commissaires. L'un d'eux agit comme président. Chaque commissaire est nommé pour une période de dix ans par le gouverneur en conseil. À l'expiration de son premier mandat ou d'un second mandat, il peut être nommé pour une nouvelle période de dix ans.

Le président est responsable de toutes les activités de la Commission. Il revient cependant au directeur exécutif d'assurer la conduite des opérations conformément aux directives et objectifs stipulés par les commissaires. Il agit également auprès d'eux et de la haute direction à titre de conseiller, sur des questions telles que les langues officielles, l'information, l'administration et la décentralisation.

La Commission se compose de huit directions et divisions et de plusieurs services spéciaux permanents.

Direction générale de la dotation

375 Cette direction est chargée de la dotation en personnel de la Fonction publique, soit du recrutement, de la sélection, de l'affectation, de la mutation, de la promotion et de la planification du personnel. Toutefois, dans bon nombre de domaines, la Commission délègue ses pouvoirs aux sous-chefs des ministères en exerçant un contrôle étroit sur leurs activités de dotation.

Direction générale du perfectionnement

376 Cette direction étudie, met sur pied et fournit des cours de formation pour l'ensemble de la Fonction publique, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues et l'expansion du bilinguisme chez les hauts fonctionnaires. Par l'entremise du Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel, la direction aide les ministères et organismes à réaliser leurs propres programmes de formation.

Direction des appels

377 Cette direction se doit d'entendre tous les appels de fonctionnaires relatifs à des allégations d'infraction à la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* loi en vertu de laquelle, tout employé peut en appeler d'une nomination, d'une promotion, d'une rétrogradation ou d'un licenciement pour raison d'incompétence ou d'incapacité.

Direction de l'anti-discrimination

378 Cette direction statue sur toute allégation d'inégalité de traitement fondée sur le sexe, la race, la couleur*, l'origine nationale, la religion, l'âge, l'état civil, les charges familiales, l'incapacité physique ou le casier judiciaire, faite par des fonctionnaires ou par ceux qui postulent un emploi à la fonction publique. La Commission a conféré à cette direction l'autorité de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'une plainte est justifiée.

Bureau du recrutement des autochtones

380 Ce programme se charge de promouvoir le recrutement et le perfectionnement professionnel des Indiens au sein de la Fonction publique, des Inuit, des Métis, au sein de la Fonction publique.

---

*Couleur: allusion aux préjugés reposant plus sur le type physique que sur la race

Programme des Carrières Grand Nord

Administré par la Commission au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ce programme offre, par le biais de la formation, des emplois et des carrières dans l'administration fédérale, aux Indiens, Inuit et Métis qui vivent au Nord du 60° parallèle. 381

Programme «Cours et affectations de perfectionnement»

Ce programme est chargé de former les cadres intermédiaires de la Fonction publique susceptibles d'accéder à des postes de direction. Il dirige un centre d'évaluation où sont sélectionnés les participants aux cours, et s'occupe de trouver des affectations aux candidats qui ont terminé les cours en résidence, phase initiale du programme. 383

Office de la promotion de la femme

Cet office se consacre à l'avancement professionnel des femmes au sein de la Fonction publique. Il veille à leur assurer le plein accès à des postes supérieurs. 384

Bureau du coordonnateur du Programme des langues officielles

Ce bureau coordonne les mesures de bilinguisme des diverses directions de la Commission. Il assure la liaison entre la Commission, le Conseil du Trésor, les ministères et les organismes fédéraux, met au point et administre des tests linguistiques et détermine le niveau de connaissance de la langue seconde pour les postes bilingues. 386

Services de soutien

La Commission possède une Direction de l'information*, un Secrétariat, une Division du personnel et une Division des finances et de l'administration. 387

Conseil des primes d'encouragement**

Ce conseil est responsable devant le Conseil du Trésor. Son administration relève de la Commission. Il offre quatre programmes: 388

1) Le *Programme du prix pour services insignes* récompense les fonctionnaires qui ont à leur actif des réalisations exceptionnelles et se sont distingués par des services insignes de portée nationale ou internationale.
2) Le *Programme des primes au mérite* récompense les employés dont le travail ou le rendement ont été exceptionnels.
3) Le *Programme des primes à l'initiative* récompense les employés qui ont contribué, par leurs suggestions, à faire réaliser des économies ou à accroître l'efficacité des services au sein de la Fonction publique, ou la qualité des services offerts au public.
4) Le *Programme des primes pour long service* récompense les fonctionnaires qui comptent 25 années de service ou plus. Ceux-ci reçoivent un insigne et un certificat témoignant de la distinction dont ils font l'objet.

---

*Connue, auparavant, sous le nom de Division des relations publiques.
**Note de la rédactrice: une explication plus détaillée se trouve dans la 10ème édition de *L'Administration fédérale du Canada*.

390 **Bureaux régionaux**

Halifax
Édifice de la Banque Royale
5161, rue George
Halifax (N.-É.)
B3J 1M8

Québec
2, Place Québec
Québec (Québec)
G1R 2B5

391 Montréal
Place du Canada
Montréal (Québec)
H3B 2R1

Capitale nationale
Édifice Chomley
400, rue Cooper
Ottawa (Ont.)
K1A 0M7

392 Toronto
Toronto-Dominion Bank Tower
C.P. 8
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ont.)
M5K 1A6

Winnipeg
Édifice Crédit Foncier
286, rue Smith
Winnipeg (Man.)
R3C 0K6

393 Edmonton
Édifice Confédération
10355, avenue Jasper
Edmonton (Alb.)
T5J 1Y6

Vancouver
Royal Centre
1055, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 3L4

394 **Renseignements supplémentaires** – Les questions sur les politiques de la Fonction publique devront être adressées au Secrétaire; pour toute autre question, on devra se mettre en rapport avec la Direction de l'information.

395 **Comité parlementaire** – Comité sur les Prévisions budgétaires en général.

396 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le pouvoir judiciaire – Introduction 400-499

En vertu de l'article 101 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique,* le Parlement du Canada peut, lorsque la situation l'exige, adopter des mesures visant à créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et créer des tribunaux supplémentaires pour améliorer l'administration des lois du Canada. En vertu de cette disposition, ont été instituées la Cour suprême du Canada, maintenant cour d'appel de dernière instance pour le Canada, et la Cour fédérale du Canada, formée de deux divisions à savoir la division d'appel de la Cour fédérale, connue sous le nom de Cour d'appel ou Cour d'appel fédérale, et la division de première instance de la Cour fédérale.

Plusieurs commissions furent également établies. En vertu de leur loi constitutive, elles se nomment cours d'archives et comprennent par exemple la Commission du tarif, la Commission d'appel de l'immigration et la Commission canadienne des transports.

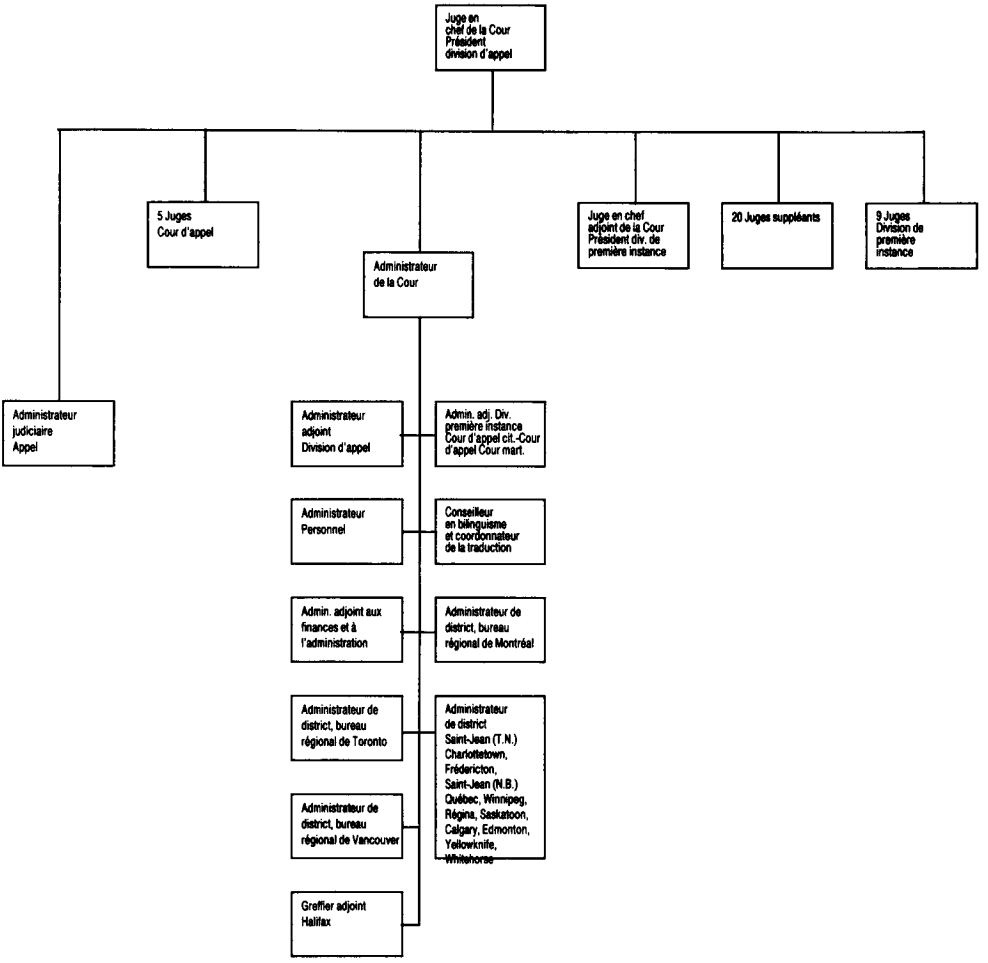
En vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique,* le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les salaires, allocations et pensions des juges nommés sont fixés et payés par le Parlement du Canada. La présente publication ne traite ni de la création ni de l'organisation des cours provinciales.

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Cour suprême* et de la *Loi sur la Cour fédérale,* les juges de ces cours restent en fonction, tant qu'ils en sont dignes, jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans, sauf les juges de la Cour fédérale nommés après le premier juin 1971 qui cesseront d'occuper leur charge à l'âge de soixante-dix ans. Les juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale peuvent être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes. Les membres de la Commission canadienne des transports, de la Commission de révision de l'impôt, de même que certains fonctionnaires tels l'Auditeur général, le directeur général des élections et les commissaires de la Commission de la Fonction publique, ne peuvent être révoqués avant l'expiration de leur mandat, si ce n'est par le gouverneur général, sur l'adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Les dispositions se rapportant aux salaires, allocations et pensions des juges sont contenues dans la *Loi sur les juges.*

400 La Cour fédérale du Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Cour fédérale du Canada*

Édifice de la Cour suprême du Canada
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Juge en chef
L'honorable juge W.R. Jackett

Juge en chef adjoint
L'honorable juge Arthur Louis Thurlow

Division d'appel
Président (sans titulaire)
Juges
- L'honorable juge Louis Pratte
- L'honorable juge Darrell Verner Heald
- L'honorable juge John J. Urie
- L'honorable juge William F. Ryan
- L'honorable juge Gerald E. Le Dain

Division de première instance
Président (sans titulaire)
Juges
- L'honorable juge A. Alex Cattanach
- L'honorable juge Hugh Francis Gibson
- L'honorable juge Allison Mariotti Walsh
- L'honorable juge Frank U. Collier
- L'honorable juge George A. Addy
- L'honorable juge Patrick M. Mahoney, c.p.
- L'honorable juge Raymond G. Décary
- L'honorable juge Jean-Eudes Dubé, c.p.
- (Un poste est sans titulaire)

Fonctionnaires supérieurs du greffe

402

Administrateur de la Cour, Walter C. Collier ..... Ottawa (Ont.)
Administrateur adjoint – Division d'appel, Robert Biljan ..... Ottawa (Ont.)
Administrateur adjoint – Division de première instance,
René A. Barbeau ..... Ottawa (Ont.)
Administrateurs de districts
Saint-Jean (T.-N.) ..... H.H. Cummings, c.r.
Halifax (N.-É.) ..... (sans titulaire)
Saint-Jean (N.-B.) ..... Benjamin R. Guss
Fredericton (N.-B.) ..... Alesandro M. DiGiacinto
Québec (Québec) ..... Joachim Tardif
Montréal (Québec) ..... Joseph L. Daoust
Toronto (Ont.) ..... J. Alfred Preston
Winnipeg (Man.) ..... Allen Rouse
Saskatoon (Sask.) ..... O.A. Heidgerken
Regina (Sask.) ..... Frederick C. Newis
Calgary (Alb.) ..... William H. Dalgleish
Edmonton (Alb.) ..... Michael B. Funduk
Vancouver (C.-B.) ..... David Barry Tait

*Mise à jour: avril 1975 (texte); décembre 1975 (noms)

Constitution de la Cour

402 La Cour n'a qu'un greffe pour l'ensemble du Canada. Ce greffe comprend un bureau principal, à Ottawa, et d'autres bureaux situés, pour la commodité des plaideurs, dans d'autres villes canadiennes. L'Administrateur de la Cour est le fonctionnaire supérieur responsable du fonctionnement du greffe.

403 La Cour fédérale du Canada fut établie par la *Loi sur la Cour fédérale* (S.R.C. 1970, chap. 10 [2e suppl.]); c'est un tribunal de droit, d'*equity** et d'amirauté et c'est une cour supérieure d'archives ayant compétence en matière civile et pénale. La Cour comprend deux divisions: la Division d'appel et la Division de première instance. La Division d'appel peut être appelée Cour d'appel ou Cour d'appel fédérale.

404 La Cour d'appel se compose du juge en chef de la Cour fédérale du Canada et de cinq autres juges. La Division de première instance se compose du juge en chef adjoint de la Cour fédérale du Canada et de neuf autres juges. Chaque juge ayant fait l'objet d'une affectation à l'une de ces divisions devient membre de droit de la seconde.

405 La Cour est autorisée, pour assurer l'expédition des travaux de caractère purement juridique, à accroître son effectif de juges à plein temps en invitant des juges en retraite, nommés par le gouvernement fédéral, à assumer les fonctions de juges, encore en fonctions, nommés par le gouvernement fédéral à la condition d'obtenir le consentement du juge en chef ou procureur général approprié. Les anciens juges de district en amirauté sont également juges suppléants de la Cour qui peut recourir à leurs services dans le cadre de certaines limites.

406 Bien que tous les juges à plein temps soient tenus de résider dans la région de la capitale nationale ou ses environs, chaque division de la Cour peut siéger où que ce soit au Canada et les temps et lieu des séances doivent être choisis de façon à convenir aux parties.

Fonctionnement administratif de la Cour

407 La Cour n'a qu'un greffe pour l'ensemble du Canada. Ce greffe comprend un bureau principal, à Ottawa, et d'autres bureaux situés, pour la commodité des plaideurs, dans d'autres villes canadiennes.

L'Administrateur de la Cour est le fonctionnaire supérieur responsable du fonctionnement du greffe.

Compétence de la Cour

Division de première instance

Demandes contre la Couronne

408 La Division de première instance a compétence en première instance dans tous les cas où un dédommagement est exigé du Gouvernement du Canada. L'expression «compétence en première instance» signifie le pouvoir de connaître de demandes qui sont faites pour la première fois devant un tribunal, par opposition à la compétence de connaître d'appels de décisions prises par quelque autre tribunal. Sauf disposition contraire, cette compétence est une compétence «exclusive».**.

---

*Système de droit

**Sauf les cas où une disposition contraire est prévue, la Division de première instance est le seul tribunal ayant compétence de connaître des demandes de dédommagement adressées, en première instance, au Gouvernement du Canada, exception faite des cas prévus par la loi. Figurent, au nombre de ces cas, les demandes en dommages-intérêts de moins de $1,000 qui, au choix du demandeur, peuvent être portées devant un tribunal provincial en vertu de la partie II de la *Loi sur la responsabilité de la Couronne* et les demandes concernant des corporations de la Couronne qui, au choix du demandeur, et en vertu des lois qui régissent les activités de la corporation en cause, peuvent donner lieu à une poursuite intentée devant un tribunal provincial.

Demandes faites par la Couronne

409 Le procureur général du Canada a le choix de poursuivre toute demande faite par le Gouvernement du Canada soit devant la Division de première instance soit devant tout autre tribunal compétent.

Procès divers auxquels participe la Couronne

410 La Division de première instance peut régler toute question de droit, de fait ou de droit et de fait, en décidant du montant à verser par l'une des parties à la partie adverse, le Gouvernement et l'une des deux parties étant tombés d'accord au sujet de ce versement. Elle a également le pouvoir de déterminer laquelle, de deux ou plusieurs personnes, doit faire l'objet d'un dédommagement de la part de la Couronne. Son autorité s'étend enfin aux lettres de change et billets à ordre dans les cas où la Couronne est partie aux procédures.

Demandes contre ou concernant des officers* ou des préposés de la Couronne

411 La Cour a compétence concurrente dans les procédures par lesquelles on cherche à obtenir un redressement contre un acte ou une omission d'un fonctionnaire ou un préposé du Gouvernement du Canada dans l'exercice de ses fonctions. Cette compétence s'étend, dans les cas appropriés, à une action intentée contre le procureur général du Canada ou quelque autre ministre et visant à faire déclarer qu'une mesure législative est entachée d'excès de pouvoir. La Cour a, seule, l'autorité de juger les demandes de brefs de la Couronne concernant des membres des Forces canadiennes en service à l'étranger.

Demandes de redressement faites contre les offices, commissions et autres tribunaux fédéraux

412 La Division de première instance possède des pouvoirs exclusifs et étendus en ce qui concerne les offices, commissions et autres tribunaux fédéraux. Dans la *Loi sur la Cour fédérale,* l'expression office*, commission ou autre tribunal fédéral désigne un organisme ou une ou plusieurs personnes (à l'exclusion de toute cour supérieure, cour de district ou cour de comté d'une province et de tout autre organisme établi par la législation provinciale) ayant, exerçant ou prétendant exercer une compétence ou des pouvoirs en vertu d'une loi du Parlement du Canada. En ce qui concerne ces tribunaux, la Division de première instance a le pouvoir d'émettre une injonction, un bref de *certiorari,* un bref de prohibition, un bref de *mandamus,* un bref de *quo warranto,* ou de rendre un jugement déclaratoire. Cette compétence s'étend, en outre, aux autres procédures visant à obtenir un redressement équivalent comme par exemple les actions intentées contre le procureur général aux fins d'obtenir une décision déclaratoire.

413 La compétence de la Division de première instance, en ce qui concerne les offices, commissions et autres tribunaux fédéraux, comporte deux cas d'exception, à savoir:

1) le cas où la Cour d'appel fédérale a le pouvoir d'entendre et juger une demande d'examen et d'annulation d'une décision ou ordonnance d'un tel tribunal. (Cas où la Division de première instance est sans compétence pour connaître de toute procédure relative à cette décision ou ordonnance) et
2) le cas où une loi fédérale prévoit le droit d'interjeter appel d'une décision ou ordonnance d'un tel tribunal devant la Cour fédérale, la Cour suprême du Canada, le gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor. (Cette décision ou ordonnance ne peut alors faire l'objet ni d'un examen ni d'aucune autre intervention «dans la mesure où il peut en être ainsi interjeté appel», sauf «dans la mesure et de la manière» prévues par ladite loi).

*Note de la rédactrice: fonctionnaires, appelés à tort, *officiers.*

Différends interprovinciaux et fédéraux-provinciaux

414 En vertu de l'article 19 de la *Loi sur la Cour fédérale* et de certaines lois provinciales à la Division de première instance a l'autorité d'examiner les cas de litige entre provinces ou entre le Canada et une province.

Questions de propriété industrielle

415 Il faut lire l'article 20 de la *Loi en corrélation avec d'autres lois,* telles la *Loi sur les brevets,* la *Loi sur les marques de commerce,* la *Loi sur les droits d'auteur* et la *Loi sur les dessins industriels et les étiquettes syndicales,* pour délimiter avec précision la compétence de la Cour en matière de propriété industrielle. En principe, une personne qui se plaint d'une violation d'un droit créé par l'une de ces lois a le choix d'intenter des poursuites devant le tribunal provincial approprié ou devant la Cour fédérale du Canada. D'autre part, il incombe également à la Cour fédérale du Canada de surveiller l'enregistrement ou l'attribution de ces droits. En d'autres termes, la Cour fédérale a compétence concurrente en ce qui concerne les poursuites pour infraction et a compétence exclusive en ce qui concerne les procédures visant à l'invalidation ou la radiation.

Juridiction d'amirauté

416 L'article 22 de la Loi maintient la juridiction d'amirauté qui avait été conférée à la Cour de l'Échiquier par la *Loi sur l'amirauté,* mais sans les restrictions que ladite loi imposait à cette juridiction lorsqu'elle conférait la compétence de la haute cour de la justice en Angleterre (High Court of Justice) telle qu'elle existait à une époque où cette cour était assujettie à diverses restrictions légales artificielles et autres restrictions portant sur la compétence de la première instance de la Haute Cour d'Amirauté.

Appels en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les biens transmis par décès

417 L'article 24 de la Loi définit la compétence de la Division de première instance en ce qui concerne les appels pouvant être interjetés devant la Cour fédérale du Canada relativement à des versements effectués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.*

Appels en matière de citoyenneté

418 L'article 21 de la Loi confère à la Division de première instance le pouvoir d'agir en tant que Cour d'appel de la citoyenneté en ce qui concerne les appels interjetés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté canadienne* contre des décisions rendues par des tribunaux de la citoyenneté.

Aéronautique, entreprises et ouvrages interprovinciaux

419 L'article 23 de la Loi confère à la Division de première instance une compétence concurrente en ce qui concerne les demandes concernant l'aéronautique, les entreprises et ouvrages interprovinciaux à moins que cette compétence n'ait par ailleurs fait l'objet d'une attribution spéciale.

Compétence résiduelle

420 L'article 25 de la Loi confère à la Division de première instance compétence de première instance dans tous les cas où une demande de redressement est faite en vertu des lois du Canada et où aucun autre tribunal canadien n'est compétent en l'espèce. Dans ce contexte, l'expression «lois du Canada» ne désigne pas uniquement les lois adoptées par le Parlement du Canada. Elle englobe également des lois «relevant de la compétence législative» du Parlement.

Divers domaines de compétence de la Division de première instance

421 En vertu de nombreuses lois fédérales, certains domaines relèvent de la juridiction de la Cour fédérale. Si, une telle loi ne spécifie pas laquelle des deux divisions de la Cour fédérale est responsable d'une question autre qu'un «appel», cette question relève de la juridiction de la Division de première instance, juridiction qui, toutefois, peut être transférée à la Cour d'appel.

Division d'appel

Appels et jugements de la Division de première instance

422 La Cour d'appel a compétence à l'égard des appels de toutes décisions de la Division de première instance, qu'elles soient finales ou interlocutoires.

Appels de décisions d'autres tribunaux

423 Diverses lois, dans leur texte modifié par la *Loi sur la Cour fédérale* ou dans leur texte d'origine datant de la promulgation de cette loi ou d'une époque ultérieure, prévoient un appel devant la Cour d'appel fédérale. Il arrive, par ailleurs, qu'une loi prévoie un appel à la Cour fédérale sans spécifier quelle est la division compétente. Dans ce cas, à moins qu'il s'agisse d'un appel en matière d'impôt sur le revenu ou en matière d'impôt sur les biens transmis par décès, c'est la Cour d'appel qui a compétence à l'égard de l'appel, cette compétence pouvant, toutefois, être transférée à la Division de première instance.

424 Au nombre des lois qui prévoient expressément un appel devant la Cour d'appel citons:

a) *Loi sur la radiodiffusion,*
b) *Loi sur la Commission d'appel de l'immigration,*
c) *Loi sur l'Office national de l'énergie,*
d) *Loi sur les chemins de fer,* et
e) *Loi sur les chemins de fer de l'État.*

425 Certaines lois: *Loi sur la marine marchande du Canada, Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, Loi sur la taxe d'accise, Loi sur les brevets* et *Loi sur les marques de commerce,* etc ... , prévoient des appels devant la Cour fédérale. En vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Cour fédérale,* ceux-ci doivent être entendus par la Cour d'appel (à moins qu'il s'agisse de certains appels relatifs à la *Loi sur la marine marchande du Canada* et la *Loi sur les marques de commerce,* appels pour lesquels la compétence a été transférée à la Division de première instance, en vertu de l'article 30(2) de la Loi).

Examen des décisions des offices fédéraux et commissions fédérales

426 L'article 28 de la Loi donne à la Cour d'appel fédérale compétence pour entendre et juger une demande d'examen et d'annulation d'une décision rendue par un office, une commission ou un autre tribunal fédéral:

a) si la décision n'est pas de nature administrative, ou
b) si, tout en étant de nature administrative, elle est également soumise (de façon implicite ou explicite) à un processus judiciaire ou quasi judiciaire.

427 L'article 28 s'applique à une décision de tout tribunal – ayant, exerçant ou prétendant exercer des pouvoirs conférés par une loi fédérale ou sous le régime d'une telle loi – autre qu'une cour supérieure, une cour de comté ou une cour de district provinciale, ou que tout autre organisme constitué par une loi provinciale ou sous le régime d'une telle loi. Il ne s'applique ni à une décision ou ordonnance du gouverneur en conseil, du Conseil du Trésor, d'une cour supérieure ou de la Commission d'appel des pensions, ni à une décision ou ordonnance concernant une infraction «militaire» aux termes de la *Loi sur la défense nationale.* En outre, l'article 28 ne s'applique pas aux décisions pour lesquelles a été prévu un droit d'appel devant

la Cour fédérale elle-même, la Cour suprême du Canada, le gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor.

428 Contrairement à la compétence conférée à la Division de première instance par l'article 18 (compétence relative à des redressements bien connus auxquels on recourt dans d'autres cas), la compétence conférée par l'article 28 de la Cour d'appel est définie dans la Loi elle-même. Il s'agit d'une compétence en matière d'examen et d'annulation d'une décision rendue par un tribunal qui, selon la demande,

a) n'a pas observé un principe de justice naturelle ou a autrement excédé sa compétence ou refusé de l'exercer; ou
b) a rendu une décision ou une ordonnance entachée d'une erreur de droit, que l'erreur ressorte ou non à la lecture du dossier; ou
c) a fondé sa décision ou son ordonnance sur une conclusion de fait erronée, tirée de façon absurde ou arbitraire ou sans tenir compte des éléments portés à sa connaissance.

429 La compétence de la Cour d'appel en vertu de l'article 28 n'est pas une compétence d'appel. C'est une compétence «d'annulation», c'est-à-dire de cassation d'une décision rendue par un office, une commission ou un autre tribunal; elle ne donne pas à la Cour d'appel le pouvoir de substituer sa propre décision à celle du tribunal. Comparez l'article 52d) de la Loi avec les articles 52b)(i) et 52c)(i).

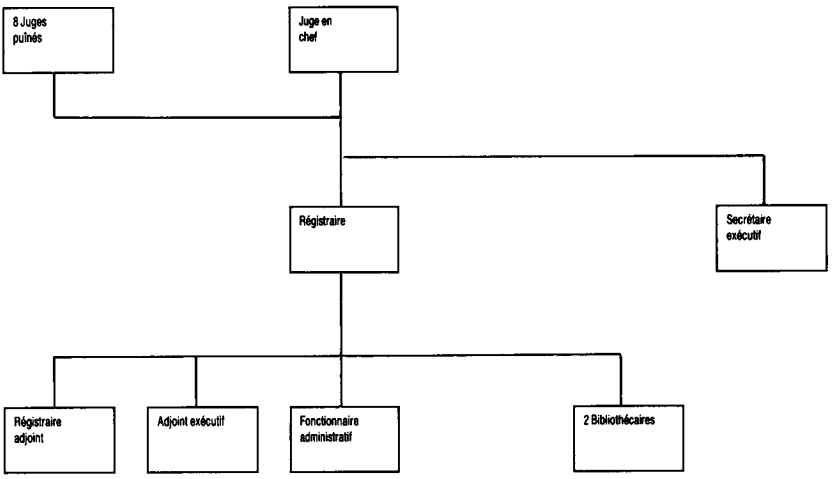
430 Cette compétence présente une autre caractéristique importante: la Cour d'appel est tenue d'agir, de sa propre initiative, pour faire en sorte que chaque demande «d'annulation» soit «entendue et jugée sans délai», alors que, pour les autres questions, les parties intéressées peuvent s'entendre sur un délai sans que la Cour ait à s'interposer.

Renvois par des offices fédéraux et commissions fédérales

431 Chaque fois qu'un office, une commission ou une catégorie de tribunal, rend une décision dont il est possible de demander l'annulation, ces tribunaux peuvent, à tout stade des procédures, renvoyer devant la Cour d'appel, pour audition et jugement, toute question de droit, de compétence ou de pratique et procédure. Dans le cas d'un tel renvoi, la Cour a le devoir, comme dans le cas d'une demande «d'annulation», de faire en sorte que la question soit entendue et jugée sans délai.

La Cour suprême du Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



436 La Cour suprême du Canada*

Édifice de la Cour suprême du Canada
Rue Wellington
Ottawa (Ont.)
K1A 0J1

Juge en chef du Canada

Le très honorable juge Bora Laskin, c.p.

Juges puînés

L'honorable juge Ronald Martland
L'honorable juge Wilfred Judson
L'honorable juge Roland Almon Ritchie
L'honorable juge Wishart Flett Spence
L'honorable juge Louis-Philippe Pigeon
L'honorable juge Robert George Brian Dickson
L'honorable juge Jean Beetz
L'honorable juge Louis-Philippe de Grandpré

Fonctionnaires supérieurs

Registraire ou greffier ..... François des Rivières, c.r.
Registraire adjoint ..... Mills Shipley

Historique

437 La Cour suprême du Canada a été créée par la *Loi de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier* (S.C. 1875, chap. 11) qui est devenue la *Loi sur la Cour suprême* (S.R.C. 1970, chap. S-19).

Responsabilités globales

438 La Cour suprême possède, détient et exerce, à titre exclusif, la juridiction finale d'appel en matière civile et criminelle à l'intérieur du Canada et pour tout le Canada, et le jugement de la Cour est dans tous les cas définitif et péremptoire.

La Cour a aussi juridiction en ce qui concerne l'audition et l'examen de toutes questions déférées par le gouverneur en conseil, et d'autres questions qui sont de sa compétence en vertu des lois.

Organisation de la Cour

440 La Cour suprême se compose d'un juge en chef, appelé le juge en chef du Canada, et de huit juges puînés, nommés par le gouverneur en conseil au moyen de lettres patentes sous le grand sceau. Peut être nommé juge quiconque est ou a été juge d'une cour supérieure de l'une des provinces du Canada, ou un avocat inscrit pendant au moins dix ans au barreau de l'une desdites provinces. Au moins trois des juges sont choisis parmi les juges de la Cour du Banc de la Reine ou de la province de Québec. Les juges cessent d'occuper leur charge lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-quinze ans.

Registraire ou greffier de la Cour

442 Le registraire est nommé par le gouverneur en conseil, par un acte sous le grand sceau; il doit être un avocat inscrit pendant au moins cinq ans. Sous réserve

*date de référence: 1er avril 1975; juge en chef et juges puînés: à jour en août 1975

des instructions du ministre de la Justice, il surveille et dirige les fonctionnaires, commis et employés nommés à la Cour. Le registraire est aussi habilité à exercer la juridiction d'un juge en chambre; cette autorité peut lui être attribuée par les ordonnances ou règles établies en vertu de la *Loi sur la Cour suprême.*

Registraire adjoint

Le registraire adjoint est nommé aussi par le gouverneur en conseil d'après un acte sous le grand sceau; il doit être un avocat inscrit pendant au moins cinq ans. Il exerce et effectue les pouvoirs et les devoirs du registraire, que ce dernier lui désigne, et il peut exercer et effectuer les pouvoirs et les devoirs du registraire si ce dernier est absent ou incapable d'agir, ou si le poste de registraire est vacant. 444

Conformément aux directives du ministre, soit le registraire soit le registraire adjoint doit rapporter et publier les jugements de la Cour.

Recueil des arrêts de la Cour

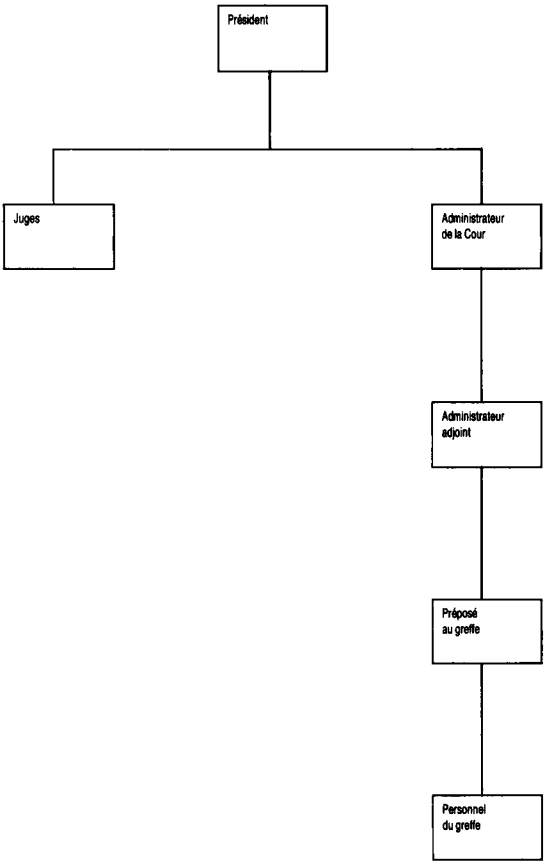
Le compte rendu des décisions de la Cour est publié dans les *Canada Supreme Court Reports/ Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada.* Ces décisions servent de guide en matière judiciaire et les volumes qui les renferment sont vendus aux avocats et au public. 446

Bibliothèque de la Cour suprême

La bibliothèque, pourvue d'ouvrages sur le droit civil français et le common law anglais, est accessible aux juges et aux fonctionnaire de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale du Canada et aux avocats qui ont à plaider devant ces cours. De même, les avocats de ministères et les membres du barreau consultent fréquemment les ouvrages de la bibliothèque. 448

Le Tribunal d'appel des cours martiales du Canada

Organigramme du T.A.C.M. - 1er octobre 1975



Le Tribunal d'appel des cours martiales*

Édifice de la Cour suprême du Canada
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Président

L'honorable juge H.F. Gibson

Les juges

L'honorable juge W.R. Jackett
L'honorable juge A.L. Thurlow
L'honorable juge A. Alex Cattanach
L'honorable juge A.A.M. Walsh
L'honorable juge Louis Pratte
L'honorable juge Darrel V. Heald
L'honorable juge Frank U. Collier
L'honorable juge Yves Bernier
L'honorable juge David M. Dickson
L'honorable juge Gordon C. Hall
L'honorable juge Gordon L.S. Hart
L'honorable juge Arthur R. Jessup
L'honorable juge William R. McIntyre
L'honorable juge William R. Sinclair
L'honorable juge David R. Verchere
L'honorable juge George A. Addy
L'honorable juge Raymond G. Décary
L'honorable juge Patrick Mahoney
L'honorable juge John J. Urie
L'honorable juge William F. Ryan
L'honorable juge Lawrence T. Pennell
L'honorable juge James K. Hugessen
L'honorable juge Alphonse Barbeau
L'honorable juge Ignace-J. Deslauriers
L'honorable juge Yves Forest
L'honorable juge J.E. Dubé, c.p.
L'honorable M.A. MacPherson

Fonctionnaires supérieurs du greffe

Administrateur de la Cour ..... Walter C. Collier
Administrateur adjoint ..... René A. Barbeau
Préposé au greffe ..... Louis A.J. Lamothe

Historique

Le Tribunal d'appel des cours martiales est une cour supérieure d'archives établie en vertu d'une modification à l'article 190 de la *Loi sur la Défense nationale,* sanctionnée le 20 mars 1959 (devenue S.R.C. 1970, chap. N-4, partie IX, art. 201). Le Tribunal remplace le Conseil d'appel des cours martiales. 462

Constitution de la Cour

Le Tribunal d'appel des cours martiales se compose d'au moins quatre juges provenant d'une cour supérieure de juridiction criminelle et nommés par le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil choisit le président parmi les juges du Tribunal. Trois juges du Tribunal d'appel des cours martiales constituent un quorum. 463

Le Tribunal peut siéger et entendre les appels en tout lieu.

L'administrateur de la Cour fédérale du Canada est d'office l'administrateur du Tribunal d'appel des cours martiales et les fonctionnaires, commis et employés nommés à la Cour fédérale du Canada doivent également exercer les attributions de leur poste respectif au sein du Tribunal d'appel des cours martiales (Voir note relative au paragr. 000). 465

*Mise à jour: octobre 1975

480 Le Conseil canadien de la Magistrature*

Administration centrale

Édifice Varette
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0W8

Membres du Conseil**

Président, le très honorable Bora Laskin, P.C.,
juge en chef du Canada.....Ottawa (Ont.)
Vice-président, l'honorable Edward M. Culliton,
juge en chef de la Saskatchewan..... Regina (Sask.)
Autres membres

L'honorable Alfred H. Bence
Juge en chef
Cour du Banc de la Reine
de la Saskatchewan (Regina)

L'honorable Adrien J. Cormier
Juge en chef
Division du Banc de la Reine
Cour suprême du Nouveau-Brunswick (Moncton)

L'honorable Gordon S. Cowan
Juge en chef
Division de première instance
Cour suprême de la
Nouvelle-Écosse (Halifax)

L'honorable Jules Deschênes
Juge en chef
Cour supérieure du Québec (Montréal)

L'honorable Archibald S. Deward
Juge en chef
Cour du Banc de la Reine
du Manitoba (Winnipeg)

L'honorable Willard Z. Estey
Juge en chef
Haute Cour
Cour suprême de l'Ontario (Toronto)

L'honorable John L. Farris
Juge en chef de la
Colombie-Britannique (Vancouver)

L'honorable Samuel Freedman
Juge en chef du
Manitoba (Winnipeg)

L'honorable Robert S. Furlong
Juge en chef de
Terre-Neuve (Saint-Jean)

L'honorable George A. Gale
Juge en chef de
l'Ontario (Toronto)

L'honorable James K. Hugessen
Juge en chef adjoint
Cour supérieure du Québec (Montréal)

L'honorable Charles J.A. Hughes
Juge en chef du
Nouveau-Brunswick (Fredericton)

L'honorable Wilbur R. Jackett
Juge en chef
Cour fédérale du Canada
Ottawa (Ontario)

L'honorable Ian M. MacKeigan
Juge en chef de la
Nouvelle-Écosse (Halifax)

L'honorable Eugène Marquis
Juge en chef associé
Cour supérieure du Québec (Québec)

L'honorable William A. McGillivray
Juge en chef de
l'Alberta (Calgary)

L'honorable Arthur S. Mifflin
Juge en chef
Division de première instance
Cour suprême de Terre-Neuve (St-Jean)

L'honorable James Valentine Milvain
Juge en chef
Division de première instance
Cour suprême de l'Alberta (Calgary)

*Mise à jour: Octobre 1975
**Le mandat des membres du Conseil prend fin dès qu'ils démissionnent de leurs fonctions de juges en chef ou prennent leur retraite.

L'honorable Nathan T. Nemetz
Juge en chef
Cour suprême de la
Colombie-Britannique (Vancouver)

L'honorable Lucien Tremblay
Juge en chef du
Québec (Montréal)

L'honorable C. St. Clair Trainor
Juge en chef de
l'Île-du-Prince-Édouard
(Charlottetown)

(Sans titulaire)
Juge en chef adjoint
Cour fédérale du Canada
Ottawa (Ontario)

Historique

Le Conseil canadien de la Magistrature a été constitué en vertu des articles 30 et 32 de la *Loi sur les juges*, modifiée (S.R.C. chap. J-1). 481

Responsabilités globales

Le Conseil a pour objet de rendre l'administration judiciaire plus efficace et plus uniforme et d'améliorer les services judiciaires au niveau des cours supérieures et des cours de comté. 482

Dans la poursuite de ses objectifs, le Conseil peut:

a) organiser des conférences des juges en chef;
b) organiser des groupes d'études entrant dans le cadre d'une formation permanente des juges; et
c) sous réserve de l'article 31, procéder à des enquêtes et investigations à propos des plaintes et allégations visées par cet article.

Le Conseil peut procéder à une investigation au sujet de toute plainte ou allégation concernant un juge d'une cour supérieure, une cour de district ou une cour de comté. 483

Après avoir achevé une enquête ou investigation menée en vertu de l'article 31, de la *Loi sur les juges,* le Conseil doit faire un rapport afin de présenter ses conclusions au ministre de la Justice et il doit communiquer à ce dernier le dossier de l'enquête ou de l'investigation.

Le gouverneur en conseil peut, après réception d'un rapport, et sur la recommandation du ministre de la Justice, révoquer un juge d'une cour de comté.

Le pouvoir exécutif – Introduction* 500-9799

Au Canada, en vertu de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* le pouvoir exécutif est dévolu à la Reine. Ce pouvoir comprend:

a) un pouvoir statutaire qui découle de cet Acte et des lois parlementaires; et
b) la prérogative royale, c'est-à-dire l'autorité résiduelle du souverain en sa qualité de chef de l'État.

Le gouverneur général

Le gouverneur général est le représentant de la Reine au Canada. Le gouverneur en conseil exerce la pouvoir exécutif au nom de la Reine.

Le gouverneur en conseil est le gouverneur général, représentant de la Reine en sa qualité de souveraine du Canada, «agissant sur et suivant l'avis du Conseil privé de la Reine au Canada» (article 13 de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867).*

Le Conseil privé

Le Conseil privé du Canada et celui du Royaume-Uni sont les seuls organismes de ce genre dans tout le Commonwealth britannique. Lorsqu'ils ont prêté le serment d'office, les membres du Conseil privé du Canada demeurent conseillers privés à vie. Cependant, suivant l'usage constitutionnel consacré, l'exécutif est le comité du Conseil privé, composé de ceux qui forment le gouvernement du jour, c'est-à-dire les membres du Cabinet. Les actes officiels du gouverneur en conseil revêtent la forme de décrets ou de délibérations du conseil qui trouvent, au besoin, un complément dans une proclamation.

Le Cabinet

Le Cabinet, présidé par le premier ministre, se compose de ministres de la Couronne qui constituent le gouvernement au pouvoir. Les ministres doivent prêter serment en qualité à la fois de membres du Conseil privé et de ministres. Dans la pratique, ils sont choisis parmi les députés ou les sénateurs, ou bien ils se font élire membres de la Chambre des communes peu de temps après avoir été nommés membres du Cabinet. Le Cabinet ne relève d'aucun statut; ses fonctions reposent sur les conventions et coutumes établies dans le cadre évolutif d'une monarchie constitutionnelle et d'un régime démocratique. Le Cabinet reste au pouvoir tant qu'il possède la confiance des Communes. Le plus souvent, on confie aux ministres du Cabinet la charge d'un ministère institué par une loi; il y a également des ministres d'État, dont certains sont chargés de départements (ministères) d'État créés pour élaborer de nouvelles politiques d'ensemble en des domaines de préoccupation fédérale. Le gouverneur en conseil peut charger d'autres ministres de fonctions spéciales.

Le Cabinet assure la coordination des activités nombreuses et diverses du gouvernement. C'est à lui qu'il incombe de définir, à l'intention du Parlement et de la population, les politiques nécessaires au gouvernement du pays.

Responsabilités ministérielles

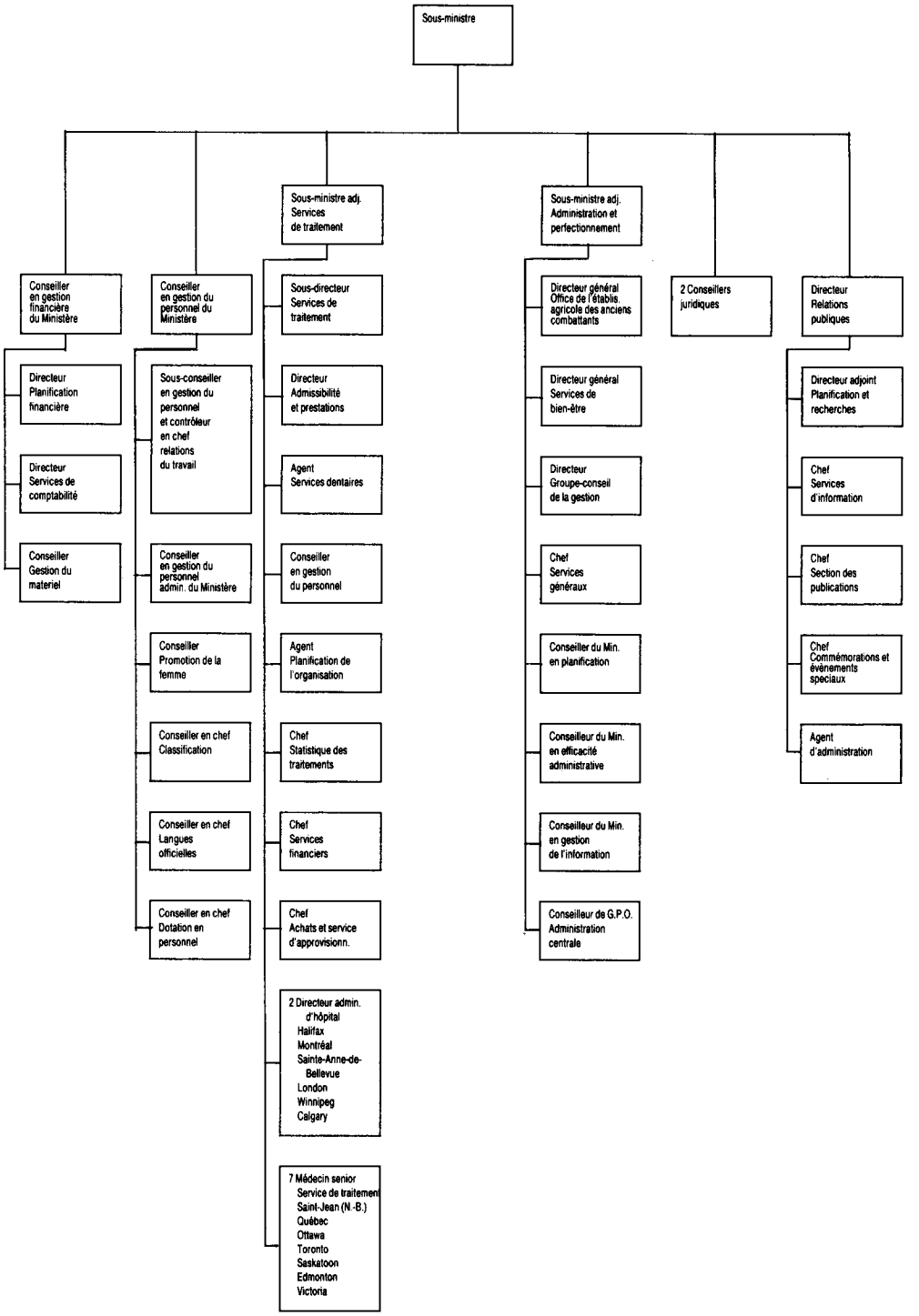
Les chapitres qui suivent exposent les pouvoirs, devoirs et fonctions des organes de l'administration fédérale (au-delà de 200) qui sont responsables devant un ministre ou devant la Chambre, par l'intermédiaire d'un ministre.

---

*Mise à jour: octobre 1975. Se reporter au Glossaire, paragr. 9830 et à l'Index des mots clefs, paragr. 9900.

Le ministère des Affaires des anciens combattants

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère des Affaires des anciens combattants*

Administration centrale

Édifice des Affaires des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre

L'honorable Daniel Joseph MacDonald, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... William B. Britain
Sous-ministre adjoint ..... (sans titulaire)
Sous-ministre adjoint (Traitement) ..... Dr Arnold F. Jones

Historique

Le ministère des Affaires des anciens combattants (A.A.C.) vit le jour en février 1918 sous le nom de ministère du Rétablissement civil des soldats. En 1928 fut créé le ministère des Pensions et de la Santé nationale, provenant de la fusion du ministère de la Santé et du ministère du Rétablissement civil des soldats. En 1944 le ministère des Pensions et de la Santé nationale fut divisé en deux nouveaux ministères: le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires des anciens combattants. (S.R.C. 1970, chap. V-1). 502

Responsabilités globales

Le Ministère s'occupe uniquement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes à la charge des anciens combattants et de ceux qui sont décédés pendant le service dans les forces actives. Le Ministère est autorisé à fournir des services de traitement, c'est-à-dire des soins hospitaliers, médicaux, dentaires et des services de prothèse, ainsi que des services de bien-être, d'aide à l'éducation, d'assurance-vie. Son rôle consiste également à fournir des services de gestion des propriétés et d'autres services dont les services de consultation avant et après l'obtention d'un prêt, d'évaluation des biens immobiliers, de prestations d'avances sur les prêts accordés pour la construction d'immeubles ou pour d'autres travaux, d'administration des contrats de vente relatifs à des propriétés dont le Directeur des terres destinées aux anciens combattants possède le titre de propriété et, enfin, une aide spéciale au logement des anciens combattants admissibles, sous forme de subsides. 504

Organisation et programmes

Office de l'établissement agricole des anciens combattants**

L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants aide les anciens combattants, leurs héritiers, leurs légataires ou leurs représentants personnels, à acquérir les titres des propriétés sur lesquelles les anciens combattants se sont établis en vertu des dispositions de la *Loi sur les terres destinées aux anciens* 517

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

**Selon un décret du Conseil (C.P. 1903-1952, le 31 mars 1952), le Directeur des terres destinées aux anciens combattants est constitué en «corporation départementale» (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. De plus, le décret précité accorde au Ministre la qualité de «ministre compétent» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*.

combattants, relatives aux exploitations agricoles, aux petites propriétés et à la pêche commerciale.

Programme des services de bien-être des anciens combattants

520 Ce programme concerne les avantages offerts aux anciens combattants des forces armées en vertu de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants,* de la *Loi sur les indemnités de service de guerre,* de la *Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre* (Éducation) et du *Fonds de secours* (allocations d'ancien combattant et allocations de guerre pour les civils). Il englobe également la gestion des contrats d'assurance-vie émis en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays* et de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants.*

Programme des services de traitement

525 Le Programme des services de traitement du ministère des Affaires des anciens combattants met des services médicaux et dentaires à la disposition de tous les anciens combattants du Canada qui y sont admissibles. Ces services sont accordés aussi aux membres des Forces armées, à ceux de la Gendarmerie royale du Canada et, à la demande et aux frais des autorités intéressées, aux personnes placées sous la tutelle d'autres gouvernements ou d'autres ministères. D'autre part, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit des services de prothèse aux anciens combattants admissibles, services dont le ministère des Affaires des anciens combattants assure les frais (A.A.C.).

Programme de l'administration

528 Le Programme de l'administration assure la direction du Ministère dans son ensemble et certains services administratifs et professionnels communs.

Bureaux régionaux

530 Le ministère dispose d'établissements de traitement et d'installations diverses dans neuf grandes villes. Il possède également des bureaux administratifs dans les centres urbains canadiens, ainsi qu'à Londres, en Angleterre. Au Canada, ceux-ci regroupent les services de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions.

533 La gestion en dehors d'Ottawa se fait par l'entremise de 18 bureaux de district et de quatre sous-bureaux de district. Ces bureaux sont situés dans divers centres, notamment: Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown (Î.-P.-É.), Halifax et Sydney (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Montréal et Québec (Québec), Hamilton, Kingston, London, North-Bay, Ottawa, Thunder Bay, Toronto et Windsor (Ontario), Winnipeg (Manitoba), Regina et Saskatoon (Sask.), Calgary et Edmonton (Alberta), Vancouver et Victoria (C.-B.). Il y a un médecin principal des Services de traitement et un directeur de district du Bien-être des anciens combattants dans chacun des bureaux de district.

534 Les bureaux des sept directeurs régionaux, nommés en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants,* se trouvent à Saint-Jean (N.-B.), pour les provinces de l'Atlantique, à Montréal pour le Québec, à Toronto pour l'Ontario, à Winnipeg pour le Manitoba, à Saskatoon pour la Saskatchewan, à Edmonton pour l'Alberta et à Vancouver pour la Colombie-Britannique.

534 **Renseignements supplémentaires** – Toute demande d'information doit être adressée au directeur des Relations publiques.

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Affaires des anciens combattants. 535

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 536

Textes de référence*

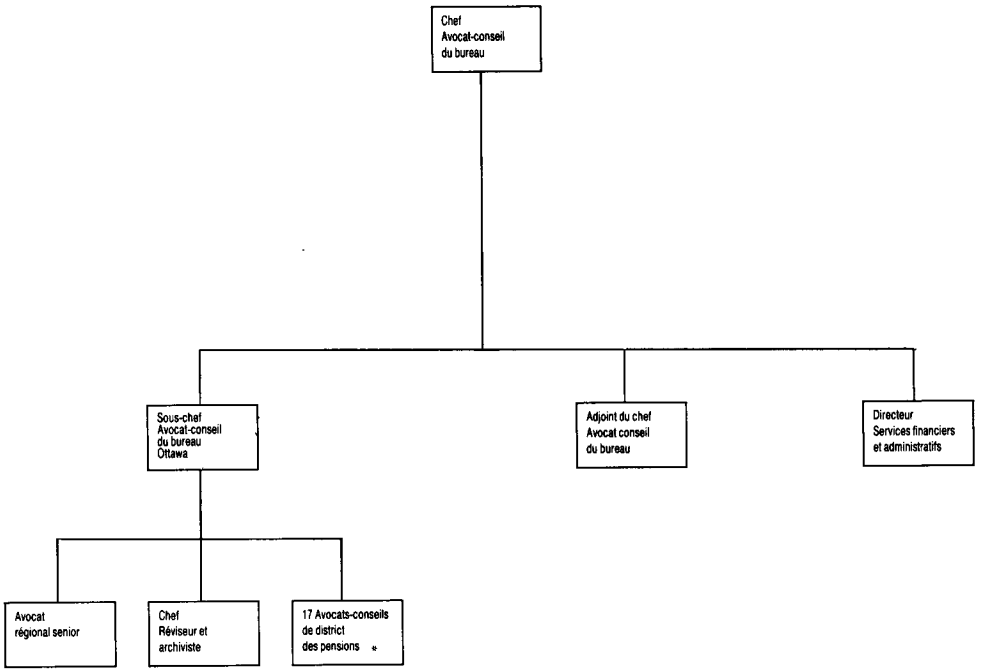
Le ministre des Affaires des anciens combattants est chargé d'appliquer les lois suivantes: 539

Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, modifiée (S.R.C. 1970, chap. V-1)
Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-18)
Loi sur les allocations aux anciens combattants, modifiée (S.R.C. 1970, chap. W-5)
Loi sur les allocations des anciens combattants, modifiée (S.R.C. 1970, chap. W-5)
Loi sur l'assurance des anciens combattants (S.R.C. 1970, chap. V-3)
Loi de l'assurance des soldats de retour au pays, modifiée (S.C. 1920, chap. 54)
Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants (S.C.R. 1970, chap. V-2)
Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations) (S.R.C. 1952, chap. 297)
Loi d'établissement de soldats, modifiée (S.R.C. 1927, chap. 188)
Loi sur les Fonds de bienfaisance de l'armée (S.R.C. 1970, chap. A-16)
Loi sur les indemnités de service de guerre (S.R.C. 1970, chap. W-4)
Loi sur les pensions, modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-7)
Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-20)
Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés, modifiée (S.R.C. 1952, chap. 8)
Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux (S.R.C. 1952, chap. 256)
Loi sur les prestations de services de guerre pour les pompiers (S.R.C. 1952, chap. 117)
Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants (S.R.C. 1952, chap. 258)
Loi sur la réadaptation des anciens combattants (S.R.C. 1970, chap. V-5)
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée (S.R.C. 1970, chap. V-4)

*__Note de la rédactrice__ – La Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (organisme canadien) ne rend pas compte de ses activités, au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre de la Couronne. Cependant, en raison de ses fonctions, le ministre des Affaires des anciens combattants représente la Commission devant le gouvernement du Canada. L'administration centrale de la Commission qui fut instituée par la charte royale de 1917 se trouve à l'adresse suivante: 2 Marlo Road, Maidenhead, Berkshire, Grande-Bretagne.

700 Le Bureau de services juridiques des pensions

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



* Saint-Jean, Charlottetown, Halifax,
Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal,
Bureau de District d'Ottawa, Toronto, Hamilton,
London, North Bay, Winnipeg, Regina,
Saskatoon, Victoria, Calgary, Edmonton, Vancouver

Le Bureau de services juridiques des pensions* 701

Administration centrale

Édifice des Affaires des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre

Le ministre des Affaires des anciens combattants

Fonctionnaires supérieurs

Chef avocat-conseil des pensions et Administrateur en chef,
Donald K. Ward, LL.B. ..... Ottawa (Ont.)
Sous-chef avocat-conseil des pensions, Lloyd T. Aiken ..... Ottawa (Ont.)
Avocat-conseil régional principal, Lawrence M. Hanway,
M.C., E.D., C.D., B.Sc., LL.B. ..... Ottawa (Ont.)
Avocats-conseils régionaux
Robert A. Pinsonnault, c.r., B.A., LL.B. ..... Ottawa (Ont.)
Jacques A. Barsalou, D.F.M., C.D., LL.L. ..... Ottawa (Ont.)
John A. Commerford, C.D., LL.B. ..... Ottawa (Ont.)
Avocats-conseils de district
Ian M. MacLeod, c.r. ..... Charlottetown (Î.P.É.)
Leo J. Trottier, B.A. ..... Halifax (N.É.)
Wyndham A. Strover, E.D., B.C.L. ..... Saint-Jean (N.B.)
André Legendre, B.A., LL.B. ..... Québec (Québec)
Jacques P. Lupien, E.D., B.A., LL.L. ..... Montréal (Québec)
George S. Brown ..... Ottawa (Ont.)
John W. Stark, B.C.L. ..... Toronto (Ont.)
Ralph F. Robinson, LL.B. ..... North Bay (Ont.)
Charles B. Sullivan, LL.B. ..... Hamilton (Ont.)
John M. O'Connell, B.A., LL.B. ..... London (Ont.)
Arthur Schroeder, LL.B. ..... Winnipeg (Man.)
William D. Grayson, M.C., B.A., LL.B. ..... Regina-Saskatoon (Sask.)
Edwin L. Strangward, B.A., LL.B., M.A. ..... Calgary (Alb.)
John K. Dalgliesh, C.D., LL.B. ..... Edmonton (Alb.)
James T. Bourke, LL.B. ..... Vancouver (B.C.)
Robert N. Gourlie, D.F.C., B.A., LL.B. ..... Victoria (C.-B.)
(sans titulaire) ..... Saint-Jean (T.-N.)

Historique

Le Bureau de services juridiques des pensions a été créé en vertu de la partie II 702
d'une loi visant à modifier la *Loi sur les pensions* (S.R.C. 1970, chap. 22 [2e suppl.]). Jusqu'au 31 mars 1971, le Bureau faisait partie du ministère des Affaires des anciens combattants sous le nom de Direction du bureau des anciens combattants. Aujourd'hui, le Bureau ne fait plus partie du Ministère mais doit fair rapport au ministre, sur sa demande.

Responsabilités globales

Le Bureau a pour tâche d'offrir une aide juridique aux pensionnés et aux per- 703
sonnes désireuses d'obtenir une aide sous diverses formes: il s'occupe de la ré-

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (avocats et agents)

ception des demandes, de la recherche de documents, de l'identification des éléments de preuve et offre des services de consultation aux requérants; enfin, il prépare et présente les demandes aux organismes appelés à se prononcer, soit la Commission canadienne des pensions et le Conseil de révision des pensions. Ces services, établis dans dix-huit villes canadiennes, font appel à des avocats reconnus.

705 Les rapports qui existent entre le Bureau et une personne requérant son aide sont analogues à ceux qu'un avocat entretient avec son client; le Bureau n'est pas tenu de dévoiler les renseignements ou documents portés à sa connaissance par un requérant devant la Commission canadienne des pensions, un comité d'examen ou le Conseil de révision des pensions.

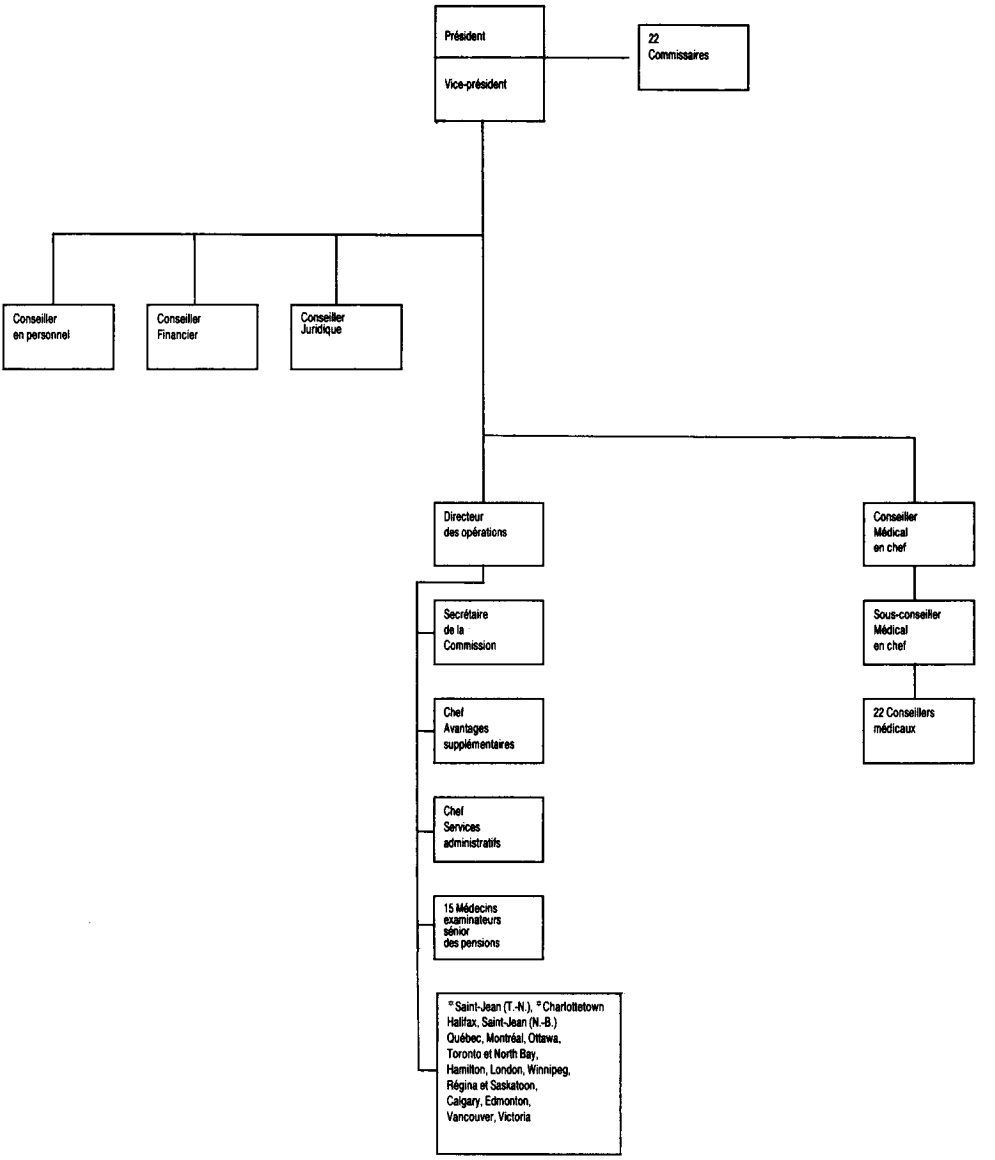
7.0 **Renseignements supplémentaires** – Les requérants, les pensionnés ou les personnes à la charge de ceux-ci, peuvent adresser leurs demandes de renseignements au Chef avocat-conseil des pensions et à tout autre membre de son personnel (Administration centrale) où aux avocats-conseils de districts des pensions affectés aux bureaux régionaux.

715 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des affaires des anciens combattants.

720 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

725 La Commission canadienne des pensions

Organigramme du S.C.T. – 1er avril 1975



*Double responsabilité d'un médecin qui en plus d'être le M.E.S.P. est aussi le médecin senior des services de traitement au Bureau local du M.A.A.C.

La Commission canadienne des pensions* 726

Administration centrale

Édifice des Affaires des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre

Le ministre des Affaires des anciens combattants

Membres de la Commission**

Président ..... A.O. Solomon, c.r., C.D., B.A., LL.B., B.P.A.
Vice-président ..... J.M. Forman, D.F.C.
Commissaires

J.M. Cameron, E.D.	Dr A. Bédard
Dr J.L. Thompson	C. Legault
Dr E. Morin, B.A.	R. LaBrosse, M.C., C.D.
L'hon. R.J. Teillet, c.p.	P. Boyce, C.D.
D.A. Knight, B.A., LL.B.	C.L. Glibbery
R.F.L. Hanna, M.B.E., B.A.	J. Hebda
J.L. Wightman, C.D., B.A.	Dr E.L. Davey, D.P.H., F.R.C.P. (c)
Y. Paré	M.L. MacFarlane, B.C.L.
H.J. Clarke	R.M. McDonald
C.K.H. Kendall	Georges C. LaChance

Fonctionnaires supérieurs

Conseiller médical en chef ..... Dr C.N. Brebner, F.R.C.S.(c)
Directeur de l'exploitation ..... R.B. Ingalls, D.S.O., D.F.C., C.D.
Secrétaire de la Commission ..... M.J. Kealey
Chef (division des bénéfices auxiliaires) ..... F.G. Whitall
Conseiller de la Commission ..... D.L. Whitman, B.S.C., LL.B.

Historique

Établie en 1916, la Commission des pensions du Canada fut à l'origine de la 727
Commission canadienne des pensions. C'était le premier organisme institué pour s'occuper uniquement des pensions de guerre.*** Une modification apportée à la loi en 1933 abolissait la Commission des pensions du Canada et créait la Commission canadienne des pensions, lui donnant les mêmes pouvoirs et fonctions qu'avait auparavant la Commission des pensions du Canada. Le nombre des membres de la Commission est d'au plus 14 commissaires et 10 commissaires ad hoc.

Responsabilités globales

La Commission possède un pouvoir illimité, une pleine autorité et la juridiction 729
exclusive pour étudier et juger toutes questions concernant l'attribution, l'augmentation, la diminution, la suspension ou l'annulation de toute pension prévue par la *Loi sur les pensions,* relativement à une invalidité ou à un décès survenus pendant le service militaire dans les forces armées du Canada depuis le début de la Première Guerre Mondiale, ou imputable à un tel service, et pour recouvrer tout paiement supplémentaire s'il y a lieu. En outre, en vertu de l'autorité spéciale qui lui est con-

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**La Commission a manifesté le désir de ne pas révéler les lieux de résidence de ses membres.
***Auparavant, le versement et l'administration des pensions accordées pour services de guerre dans les forces armées du Canada relevaient de la Commission des pensions et des réclamations, c'est-à-dire du ministère de la Défense nationale.

férée par la *Loi sur les pensions,* elle étudie les demandes de supplément pour assimiler aux taux canadiens, les pensions accordées aux Canadiens (considérés comme résidant légalement au Canada au moment où a éclaté la Première ou la Seconde Guerre Mondiale) qui ont servi dans les forces impériales ou alliées pendant la Première ou la Seconde Guerre Mondiale et à qui les gouvernements des pays intéressés versent des pensions en vertu de la *Loi sur les pensions.* Elle étudie aussi les demandes de pensions aux taux du Canada faites par des Canadiens dont les demandes ont été rejetées par le gouvernement du pays dans les forces duquel ils ont servi.

731 Des comités d'examen, formés chacun de trois commissaires, se rendent dans les principales villes du Canada pour y tenir des audiences sur les appels interjetés par les requérants qui ne sont pas satisfaits des décisions rendues par la Commission lors du premier examen.

733 La Commission est aussi chargée de l'application des parties I à X et XII de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* qui assure une pension à certains groupes de personnes qui ont accompli un service spécial pendant la Seconde Guerre Mondiale, y compris les matelots de la marine marchande, le personnel des services auxiliaires, les membres du Corps des pompiers volontaires qui ont servi au Royaume-Uni, les agents spéciaux de la Gendarmerie royale du Canada, les membres de services d'assistance outre-mer et autres.

735 Entre autres fonctions, la Commission doit aussi:

a) attribuer et verser les indemnités en espèces qui accompagnent certaines décorations décernées pour bravoure, à des membres des forces armées du Canada;
b) juger les demandes de pension présentées par des membres de la Gendarmerie royale du Canada en raison d'une blessure ou d'une maladie;
c) exprimer des avis en vertu de la *Loi sur les pensions des services de défense;*
736 d) étudier les réclamations présentées aux termes de la *Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux* et accorder des suppléments aux pensions versées en vertu de la *Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires) et (Prestations);
e) étudier les réclamations présentées en vertu de l'*Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État;*
f) étudier les réclamations présentées en vertu du Décret sur le paiement d'indemnités dans les cas d'accidents d'aviation; et
g) administrer en fidéicommis certains fonds qu'elle détient à titre de dons et qui servent à soulager les cas d'urgence et les cas de détresse.

Organisation et programmes

737 Outre le personnel administratif, le bureau central comprend deux divisions principales: la Direction consultative médicale et la Direction des opérations.

Direction consultative médicale

739 Cette direction est chargée d'examiner les dossiers médicaux et conseiller la Commission sur les cas de réforme (pour invalidité) et sur l'évaluation d'une invalidité ouvrant droit à pension.

Direction des opérations

743 Cette direction est chargée des opérations générales de la Commission: diriger les bureaux de district et effectuer le travail relatif aux pensions des personnes à

charge et autres bénéfices auxiliaires. Cette direction fournit des services de secrétariat et soutien à la Commission.

Bureaux régionaux

Pavillon des anciens combattants
Hôpital général
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5V4

Édifice Dominion
Angle des rues Queen et Richmond
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7M8

Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
2705, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4G2

Centre médical de la Défense nationale
Bureau M-129
Promenade Alta Vista
Ottawa (Ont.)
K1A 0K6

Hôpital Sunnybrook
2075, avenue Bayview
Toronto (Ont.)
M4P 2H2

Édifice du Revenu national
Angle des rues Principale et Caroline
Hamilton (Ont.)
L8N 3J9

Hôpital Deer Lodge
2109, Portage Avenue
Winnipeg (Man.)
R3J 0L3

Édifice Fédéral
1ère avenue et 22e rue
Saskatoon (Sask.)
S7K 0E6

Pavillon Colonel-Newburn
Hôpital de l'Université d'Alberta
Edmonton (Alb.)
T5K 1H7

Custom House
816, rue du Gouvernement
Victoria (C.-B.)
V8W 1W8

Hôpital Camp Hill 744
Rue Robie
Halifax (N.-É.)
B3H 3G2

Hôpital Lancaster
Saint-Jean (N.-B.)
E2L 4J7

Hôpital Reine Marie pour les anciens combattants
4545, chemin de la Reine Marie
Montréal (Québec)
H3W 1W4

Nouvel édifice fédéral
Rue Clarence
Kingston (Ont.)
K7L 1X4

Édifice fédéral
Angle des rues Worthington et Ferguson
North Bay (Ont.)
P1B 8J4

Hôpital Westminster
Aile *A*
777, Base Line Road
London (Ont.)
N6A 4S2

Édifice Motherwell 745
Avenue Victoria et rue Rose
Regina (Sask.)
S4P 3R4

Hôpital Colonel-Belcher
1213, 4e rue sud-ouest
Calgary (Alb.)
T2R 0X7

Hôpital Shaughnessy
4500, rue Oak
Vancouver (C.-B.)
V6H 3N1

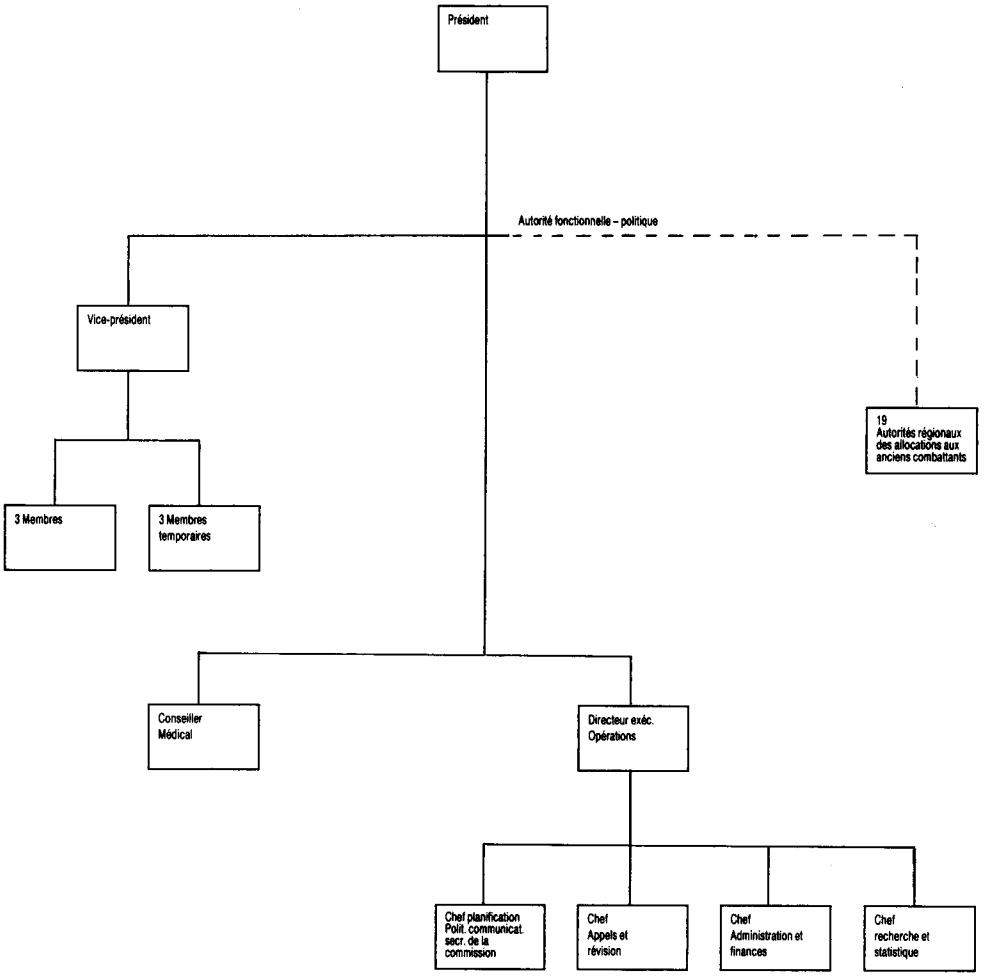
746 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au secrétaire de la Commission canadienne des pensions.

747 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des Affaires des anciens combattants.

748 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Commission des allocations aux anciens combattants

Organigramme du S.C.T. – 1er avril 1975



751 La Commission des allocations aux anciens combattants*

Administration centrale

Édifice des Affaires des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre

Le ministre des Affaires des anciens combattants

Membres de la Commission

Président ..... D.M. Thompson
Vice-président ..... J.U. Doucet
Membres ..... H.B. Mersereau, R.W. Fairclough, D.T. McFarlane, J.M. Favreau
Membres non rémunérés
Sous-ministre des Affaires des anciens combattants
Secrétaire national de la Légion royale du Canada

Fonctionnaire supérieur

Directeur exécutif des opérations ..... Jean-Pierre Gagné

Historique

752 La Commission des allocations aux anciens combattants a été établie en 1936 pour remplacer le Comité des allocations aux anciens combattants, comme organisme responsable de l'administration de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants,* entrée en vigueur en 1930.

753 Le but de cette loi était d'offrir des allocations aux anciens combattants qui, en raison des épreuves subies au cours de la guerre, durant leur service, étaient considérés comme «prématurément vieillis»** et, par conséquent, incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Tous ces hommes souffrirent des séquelles, plus ou moins graves, des souffrances physiques et morales endurées au cours de leur service et, bien que non blessés plusieurs d'entre eux furent néanmoins victimes de la guerre.

Responsabilités globales

755 La Commission joue le rôle d'une cour d'appel à laquelle peuvent s'adresser les requérants ou les allocataires qui s'estiment lésés par une décision quelconque rendue par une autorité régionale. La Commission peut, de sa propre initiative, réviser toute décision rendue par une autorité régionale; elle peut également réviser et modifier à tout moment les décisions qu'elle a elle-même rendues par le passé. La Commission est également chargée de conseiller le Ministre sur les questions qui nécessitent un règlement du gouverneur en conseil.

758 La Commission des allocations aux anciens combattants est liée administrativement au ministère des Affaires des anciens combattants qui lui fournit les services dont elle a besoin pour accomplir sa tâche. Elle exerce un pouvoir de contrôle sur 19 autorités régionales; elle est responsable de la surveillance et du contrôle des activités et méthodes de ces autorités et rédige des instructions à cet effet.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

**En raison de ce vieillissement prématuré, l'allocation était souvent appelée «Burnt-out Pension», et cette expression continue d'être employée.

Programmes

Allocations

Dès 1930 et jusqu'au printemps 1973, les allocations furent assujetties à une 760
évaluation des ressources, qui prévoyait une limite au montant des avoirs et des revenus provenant d'autres sources. Actuellement, on se sert d'une formule modifiée «d'évaluation du revenu» qui tient compte, non pas de l'actif lui-même, mais plutôt du revenu qui en est tiré.

Depuis le 1er octobre 1973, le plafond des revenus est relevé tous les trois 762
mois, en fonction de l'augmentation du coût de la vie (pour les orphelins, toutefois, ce plafond n'est relevé qu'une fois par année). Au 1er juillet 1975, le taux mensuel maximum d'allocation pour un célibataire était de $200.39, tandis qu'un allocataire marié pouvait recevoir un maximum de $341.53 par mois. Depuis avril 1974, le taux d'allocation mensuelle versée à un orphelin a été porté à $125.00 pour chaque orphelin, (sont déduites de ce montant les sommes payables pour cet orphelin en vertu de la *Loi de 1973 sur les allocations familiales*). A compter de janvier 1975, et au premier janvier des années qui suivront, le facteur de revenu sera majoré en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Depuis le 1er avril 1974, la limite d'âge d'un enfant (d'une veuve, d'un veuf ou d'un célibataire) au nom duquel ou duquel (cas d'un orphelin) une allocation est versée a été fixée à 25 ans, dans le cas d'un enfant poursuivant ses études, et à 17 ans dans les autres cas.

Depuis le 1er octobre 1974, la Loi permet le paiement d'une allocation additionnelle dont sont déduites, les sommes payables, en vertu de la *Loi de 1973 sur les allocations familiales,* au nom de tout enfant à charge d'une veuve, d'un veuf ou d'un ancien combattant non marié (après le premier enfant et pour chaque enfant à charge de tous les autres allocataires).

En 1962, en vertu des dispositions de la partie XI de la *Loi sur les pensions et* 764
allocations de guerre pour les civils, les mêmes avantages furent offerts aux membres de la marine marchande, aux pilotes des vols transatlantiques, aux agents spéciaux, aux travailleurs auxiliaires et aux autres personnes qui, au cours de l'une ou l'autre des deux guerres mondiales, ont travaillé au sein des organismes paramilitaires indiqués dans la Loi.

Certains types de revenus et de gains casuels, jusqu'à concurrence d'un mon- 768
tant pré-déterminé, sont exemptés du calcul du revenu. En outre, les personnes qui reçoivent une allocation d'ancien combattant, ou qui en recevraient s'ils n'avaient déjà leur pension de sécurité de vieillesse, ont droit à la gratuité des traitements médicaux auxquels ils sont soumis, quelle qu'en soit la raison.

Autorités régionales

Celles-ci existent depuis 1950. L'autorité régionale d'Ottawa agit également à 770
titre d'autorité régionale pour les allocataires demeurant hors du Canada.

Aux termes de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants,* le Ministre a 772
établi des districts régionaux du Ministère et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, a nommé, pour chaque district, une *autorité régionale* constituée d'un certain nombre de fonctionnaires de son ministère.

Dans sa région, une *autorité régionale* jouit de pouvoirs absolus et illimités, et d'une juridiction exclusive, en ce qui concerne l'examen de toute question relevant de la Loi, c'est-à-dire, portant sur l'octroi, l'augmentation, la diminution, la suspension ou l'annulation de toute allocation attribuée ou versée sous le régime de la Loi.

Bureaux régionaux – Se repporter au texte relatif au ministère des Affaires des 773
anciens combattants.

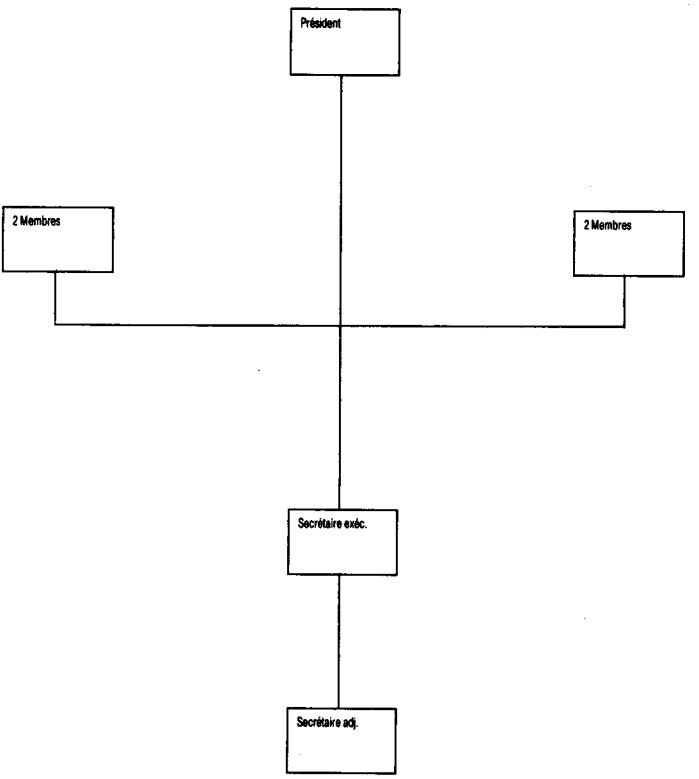
775 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements on s'adressera au secrétaire exécutif ou au registraire de la Commission.

777 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des affaires des anciens combattants.

779 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil de révision des pensions

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



781 Le Conseil de révision des pensions*

Administration centrale
Édifice Trebla
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre

Le ministre des Affaires des anciens combattants

Membres du Conseil

Président, René Norbert Jutras (avril 1976) ..... Aylmer (Québec)
Membres
William Pendleton Power (avril 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Philip Edward Reynolds (mars 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Margaret Alberta Fullerton (avril 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Jean Roger Miquelon, c.r. (septembre 1978) ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire exécutif, David Maurice Loyer ..... Hull (Québec)
Secrétaire adjoint, William Sykes Tomlinson ..... Ottawa (Ont.)

Historique

782 Le Conseil de révision des pensions fut établi par l'article 75 d'une loi modifiant la *Loi sur les pensions* (S.R.C. 1970, chap. 22 [2e suppl.]).

Le Conseil est un tribunal d'appel indépendant de la Commission canadienne des pensions et du ministère des Affaires des anciens combattants.

Responsabilités globales

783 Le Conseil a le pouvoir de statuer sur toute question de droit ou de fait portant sur l'admissibilité d'une personne à recevoir une compensation en vertu de la présente loi ou sur le montant d'une telle compensation, la décision étant définitive et exécutoire à toutes les fins de la présente loi (*Loi sur les pensions*). Il est également autorisé à recevoir toute demande d'interprétation de la *Loi sur les pensions* présentée par la Commission canadienne des pensions, le chef avocat-conseil du Bureau ou tout organisme d'anciens combattants constitué en société en vertu d'une loi du Parlement du Canada.

784 Les audiences qui sont publiques, se tiennent au siège du Conseil situé dans la région de la capitale nationale. Un requérant qui n'est pas satisfait d'une décision de la Commission canadienne des pensions peut interjeter appel à propos de cette décision auprès du Conseil.

786 **Bureaux régionaux** – Le Conseil de révision des pensions ne possède pas de bureaux régionaux.

787 **Renseignements supplémentaires** – Les rapports du Conseil sont publiés dans le *Recueil des arrêts du Conseil de révision des pensions/Pension Review Board Reports*. Ces rapports renferment la transcription des décisions du Conseil de révision des pensions ayant une importance particulière ou faisant jurisprudence. On peut les obtenir du Service des publications d'Information Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au secrétaire exécutif du Conseil de révision des pensions.

*Mise à jour: avril (texte); août (noms)

Comité parlementaire – Le comité permanent des affaires des anciens combattants. 788

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 789

790 Le Fonds de bienfaisance de l'Armée*

Administration centrale
Annexe de la Justice
rue Cliff
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Adresse postale
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Ministre
Le Ministre des Affaires des anciens combattants**

Membres du Fond
Président, Brigadier-général (en retraite)
J. Guy Gauvreau (juillet 1976) ..... Montréal (Québec)
Autres membres
Brigadier-général, (en retraite) Ian S. Johnston (janvier 1977) ..... Toronto (Ont.)
Lieutenant-colonel, (en retraite)
Stuart A. Cobbett (juillet 1976) ..... Montréal (Québec)
J.C. Lundberg (mars 1978) ..... Belleville (Ont.)
H.M. Heckbert (janvier 1978) ..... Saint-Jean (N.-B.)

Fonctionnaire supérieur
Secrétaire national ..... Lieutenant-colonel (en retraite) Earl A. Olmsted

Historique
792 Le Fonds de bienfaisance de l'Armée, institué en 1947 par la *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée,* a pour tâche de gérer les fonds accumulés, au cours de la Seconde guerre mondiale, par les mess et les cantines de l'armée.

Responsabilités globales
793 Apporter une assistance pécuniaire aux anciens combattants de la Seconde guerre mondiale et leurs ayants droit se trouvant dans l'impossibilité d'obtenir l'aide prévue par la législation relative aux anciens combattants ou celle des différents organismes d'assistance sociale.

Organisation et programmes

794 Sous la direction de la Commission et des Comités provinciaux, les Secrétaires du Fonds s'efforcent de respecter l'esprit de la Loi et les principes établis par la Commission en apportant une aide pécuniaire aux anciens combattants et à leurs ayants droit. La Commission a adopté les principes suivants établis par la Loi:

a) le Fonds doit exister durant cinquante ans à compter de la date de son établissement;
b) nulle somme ne doit être prélevée à même le Fonds lorsque l'aide financière nécessaire peut être obtenue des autorités fédérales, provinciales ou municipales;
c) l'octroi de toute bourse ne doit se faire qu'à la condition que l'intéressé progresse de façon continue dans ses études;
d) les montants prélevés sur le Fonds pour les versements ne sont recouvrables que s'ils ont été obtenus par fraude ou fausse déclaration.

---

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil, C.P. 1975-1368, le 12 juin 1975

Bureaux régionaux

Les bureaux des Secrétaires provinciaux sont aménagés dans les bureaux de districts du ministères des Affaires des anciens combattants (Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint-Jean [N.-B.], Halifax). 796

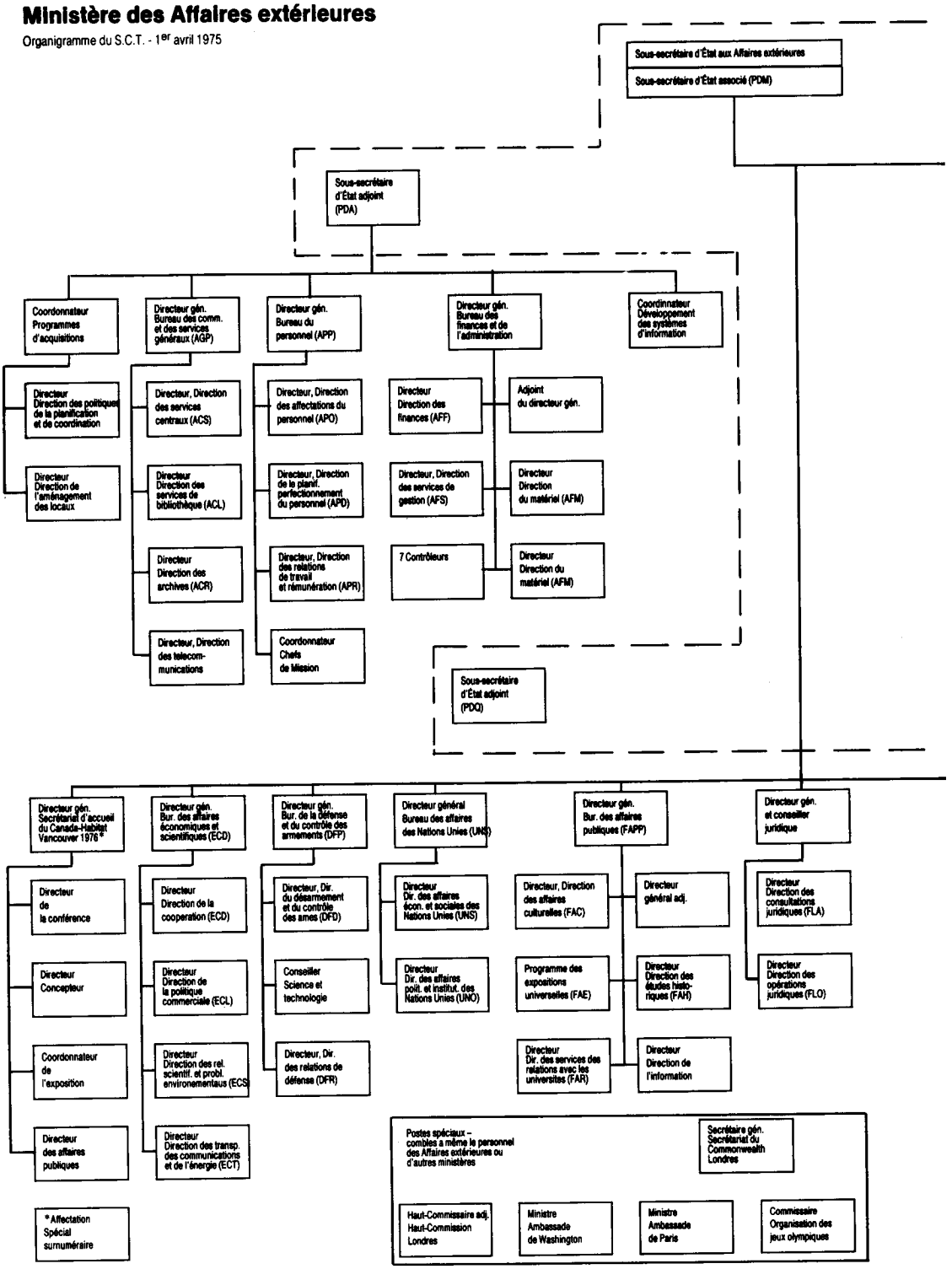
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au secrétaire national du Fonds. 797

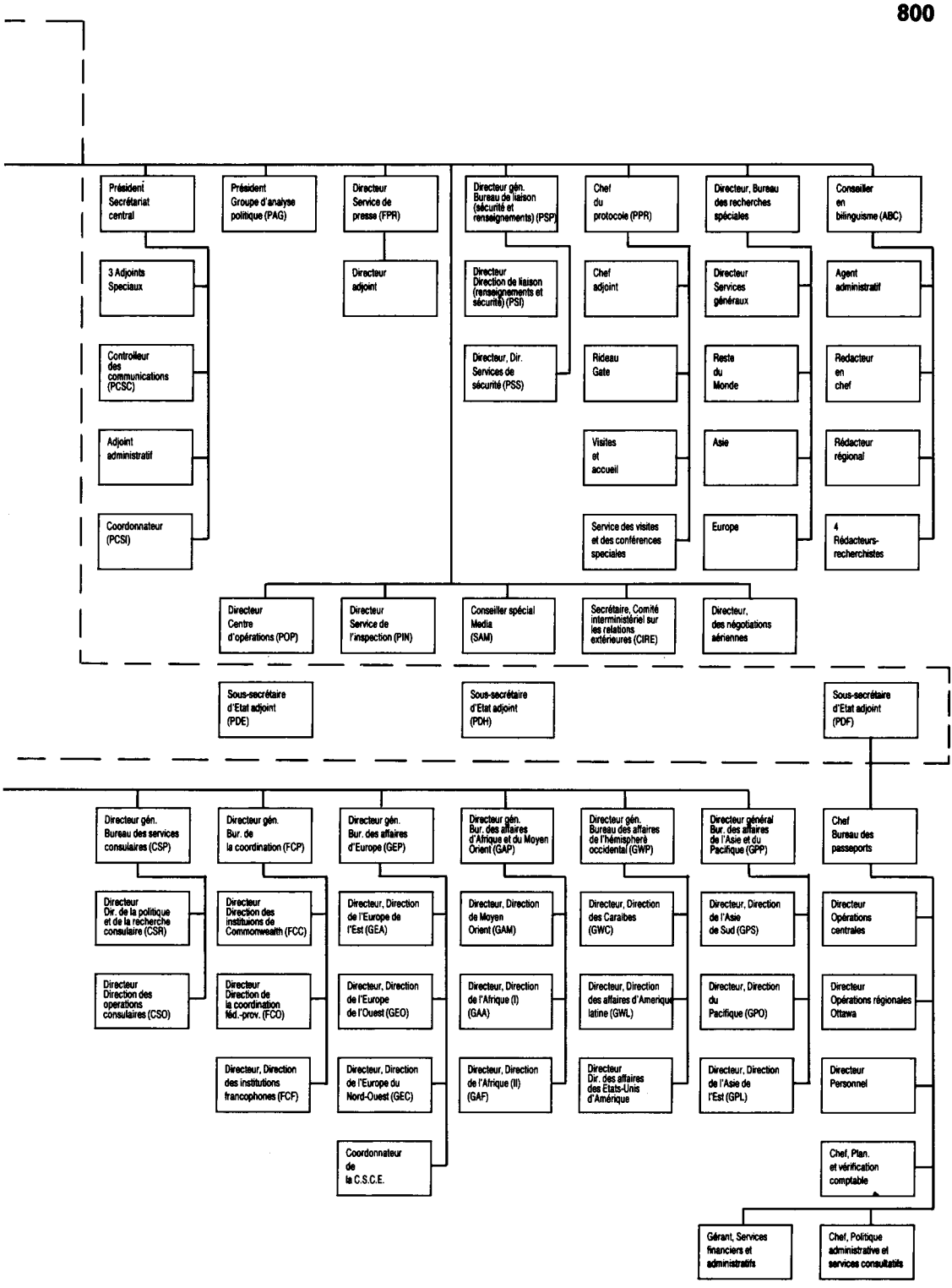
Comité parlementaire – Le Comité permanent des affaires des anciens combattants. 798

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 799

Ministère des Affaires extérieures

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975




Président Secrétariat central
Président Groupe d'analyse politique (PAG)
Directeur Service de presse (FPR)
Directeur gén. Bureau de liaison (sécurité et renseignements) (PSP)
Chef du protocole (PPR)
Directeur, Bureau des recherches spéciales
Conseiller en bilinguisme (ABC)
3 Adjoints Speciaux
Directeur adjoint
Directeur Direction de liaison (renseignements et sécurité) (PSI)
Chef adjoint
Directeur Services généraux
Agent administratif
Controlleur des communications (PCSC)
Directeur, Dir. Services de sécurité (PSS)
Rideau Gate
Reste du Monde
Redacteur en chef
Adjoint administratif
Visites et accueil
Asie
Rédacteur régional
Coordonnateur (PCSI)
Service des visites et des conférences speciales
Europe
4 Rédacteurs-recherchistes
Directeur Centre d'opérations (POP)
Directeur Service de l'inspection (PIN)
Conseiller spécial Media (SAM)
Secrétaire, Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE)
Directeur, des négotiations aériennes
Sous-secrétaire d'Etat adjoint (PDE)
Sous-secrétaire d'Etat adjoint (PDH)
Sous-secrétaire d'Etat adjoint (PDF)
Directeur gén. Bureau des services consulaires (CSP)
Directeur gén. Bur. de la coordination (FCP)
Directeur gén. Bur. des affaires d'Europe (GEP)
Directeur gén. Bur. des affaires d'Afrique et du Moyen Orient (GAP)
Directeur gén. Bureau des affaires de l'hémisphere occidental (GWP)
Directeur général Bur. des affaires de l'Asie et du Pacifique (GPP)
Chef Bureau des passeports
Directeur Dir. de la politique et de la recherche consulaire (CSR)
Directeur Direction des institutions de Commonwealth (FCC)
Directeur, Direction de l'Europe de l'Est (GEA)
Directeur, Direction de Moyen Orient (GAM)
Directeur, Direction des Caraibes (GWC)
Directeur, Direction de l'Asie de Sud (GPS)
Directeur Opérations centrales
Directeur Direction des operations consulaires (CSO)
Directeur Direction de la coordination féd.-prov. (FCO)
Directeur, Direction de l'Europe de l'Ouest (GEO)
Directeur, Direction de l'Afrique (I) (GAA)
Directeur, Direction des affaires d'Amerique latine (GWL)
Directeur, Direction du Pacifique (GPO)
Directeur Opérations régionales Ottawa
Directeur, Direction des institutions francophones (FCF)
Directeur, Direction de l'Europe du Nord-Ouest (GEC)
Directeur, Direction de l'Afrique (II) (GAF)
Directeur Dir. des affaires des Etats-Unis d'Amérique
Directeur, Direction de l'Asie de l'Est (GPL)
Directeur Personnel
Coordonnateur de la C.S.C.E.
Chef, Plan. et vérification comptable
Gérant, Services financiers et administratifs
Chef, Politique administrative et services consultatifs

801 Le ministère des Affaires extérieures*

Administration centrale

Édifice Lester B. Pearson
125, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K2B 0G2

Ministre

L'honorable Allan Joseph MacEachen, c.p., député, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**

Fonctionnaires supérieurs

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures ..... H.B. Robinson
Sous-secrétaires d'État adjoints ..... Arthur J. Andrew
Pierre-André Bissonnette
Michel Dupuy
D'Iberville Fortier
Lawrence Joseph O'Toole
Peter M. Towe

Historique

802 Le ministère des Affaires extérieures, établi en vertu de la *Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures,* sanctionnée le 19 mai 1907 et promulguée le 1er juin 1909, devait être dirigé par le secrétaire d'État du Canada qui était, d'office, registraire général du Canada. La fonction de secrétaire d'État pour les Affaires extérieures*** fut établie par une loi de 1972. Aux termes de cette loi, le portefeuille revenait, d'office, au Premier ministre. La *Loi sur le ministère des Affaires extérieures* (S.R.C. 1970, chap. E-20), adoptée en 1946, mit fin à cette règle.

Responsabilités globales

804 Le Ministère a pour fonctions principales d'assurer:

a) la direction des relations entre le Canada et les autres pays, et la représentation du Canada au sein des organismes internationaux;
b) la protection des intérêts canadiens à l'étranger;
c) le rassemblement et l'analyse de renseignements sur les événements susceptibles d'influencer les relations canadiennes avec l'étranger;
d) la correspondance avec les gouvernements étrangers et leurs représentants au Canada;
e) la négociation et la conclusion de traités et d'accords internationaux;
f) la représentation du Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales;
g) l'aide aux Canadiens voyageant à l'étranger.

Organisation et programmes

807 L'administration centrale du ministère des Affaires extérieures se compose de quatre secteurs: Groupe du sous-secrétariat, Bureaux géographiques, Bureaux fonctionnels et Bureaux administratifs.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Désigné dans le texte sous le titre de ministre
***Titre devenu depuis: secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Groupe du sous-secrétariat

Certaines fonctions du sous-secrétaire sont directement contrôlées par ce groupe. Elles concernent: le Service de presse, le Centre des opérations, le Groupe d'analyse politique, le Bureau de liaison (sécurité et renseignements), la Direction du protocole, le Bureau des recherches spéciales, le Service d'inspection, le Conseiller en bilinguisme du ministère, le Directeur des négociations aériennes, l'Adjoint spécial du Sous-secrétaire, le Conseiller spécial auprès du Sous-secrétaire d'État en matière de media de communication et certains services de moindre importance (connus sous le nom de Secrétariat central) secondant le Ministre et les hauts fonctionnaires du Ministère, en jouant, entre autres, un rôle d'agent de liaison. 809

Service de presse

Ce Service s'occupe des relations du Ministère avec la presse, la radio et la télévision en ce qui concerne la politique étrangère du Canada. Il prépare les conférences de presse du Ministre et organise des services d'information pour les conférences internationales tenues au Canada et à l'étranger ainsi que pour les dignitaires en visite. Enfin, le Service fournit aux missions à l'étranger des rapports sur l'actualité canadienne et sur la politique du gouvernement afin de les aider dans leurs relations avec la presse locale. 811

Centre des opérations

Ce Centre a été créé pour permettre au Ministère et au gouvernement d'agir rapidement et d'informer les ministres et les hauts fonctionnaires au sujet des relations et des événements qui revêtent une importance immédiate pour le Canada. 813

Groupe d'analyse politique

Ce groupe participe à l'élaboration et à l'analyse des principaux choix politiques intéressant le secteur des affaires extérieures. Il travaille en étroite collaboration avec bon nombre d'organisations (fédérales et autres) analogues et aide le Ministère à élaborer et à appliquer de nouvelles techniques de prévisions et de recherches orientées vers l'avenir. 815

Bureau de liaison (sécurité et renseignements)

Ce Bureau s'occupe des questions de sécurité relatives aux activités du Ministère et assure les services de liaison dans le domaine de la sécurité et des renseignements. 819

Direction du protocole

Cette direction s'occupe des questions d'accréditation des représentants des pays étrangers et des pays du Commonwealth au Canada et de la nomination des représentants du Canada auprès d'autres pays; elle s'occupe également des questions relatives aux privilèges et à l'immunité diplomatique dont jouissent les missions étrangères au Canada et les missions canadiennes à l'étranger, et planifie, organise et dirige les visites officielles ou autres visites d'État au Canada. 821

Bureau des recherches spéciales

Le Ministère assure également les services de soutien administratif de ce bureau. 823

Service d'inspection

Ce service procède à l'examen méthodique et impartial ainsi qu'à l'évaluation des activités du Ministère concernant tant l'administration centrale que les mis- 825

sions à l'étranger. Il aide également le Comité interministériel sur les relations extérieures (C.I.E.R.) par ses évaluations sur place en matière d'intégration des services de soutien dans les missions.

Conseiller ministériel en bilinguisme

827 Ce conseiller coordonne les activités concernant la mise en application de la politique de bilinguisme adoptée par le Ministre et organise les tests linguistiques.

Directeur des négociations aériennes

Le directeur des négociations aériennes est chargé de la conduite de l'ensemble des négociations bilatérales. Il fait rapport au Comité interministériel des affaires aériennes civiles, lequel veille à la coordination des questions aériennes nationales et internationales et fait les recommandations voulues au ministre des Transports et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Bureaux géographiques

831 Les Directions dites géographiques sont réparties entre les bureaux suivants:

a) Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient;
b) Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique;
c) Bureau des affaires d'Europe;
d) Bureau des affaires de l'hémisphère occidental.

833 Chaque direction est responsable d'un certain nombre de pays compris dans la région géographique assignée au bureau dont elle relève. Le Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient comprend les directions des affaires d'Afrique (anglophone), des affaires d'Afrique (Francophone et Maghreb), et du Moyen-Orient; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique englobe les directions de l'Asie de l'Est, celle du Pacifique et celle de l'Asie du Sud; le Bureau des affaires d'Europe se compose de trois directions: l'Europe de l'Est, l'Europe du Nord-Ouest et l'Europe de l'Ouest; le Bureau des affaires de l'hémisphère occidental comprend la Direction des affaires d'Amérique latine, la Direction des Caraïbes, et celle des affaires des États-Unis d'Amérique.

Bureaux fonctionnels

835 Un certain nombre de bureaux dont l'organisation est fondée sur des critères *fonctionnels* correspondent aux Bureaux géographiques. Ce sont les Bureaux: des affaires économiques et scientifiques; de la défense et du contrôle des armements; des affaires juridiques; des affaires consulaires des passeports; des affaires des Nations Unies; des affaires publiques; et de la coordination.

Bureau des affaires économiques et scientifiques

837 Ce bureau élabore et coordonne la politique et les initiatives du Ministère en ce qui concerne les grandes questions économiques, scientifiques écologiques figurant au premier rang des préoccupations canadiennes sur le plan international. Il groupe quatre directions: celle de l'Aide et du Développement, celle de la Politique commerciale, celle des Transports, des Communications et de l'Énergie et celle des Relations scientifiques et des Problèmes de l'Environnement.

Direction de l'aide et du développement

839 Cette direction coordonne les divers points de vue du Ministère sur les questions d'aide extérieure; c'est par son intermédiaire que se font les consultations avec l'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.) et avec d'autres ministères et organismes de l'État qui s'intéressent à certains aspects particuliers de l'aide au développement, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. La

Direction est également chargée de prendre des mesures spéciales dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux des pays en voie de développement, et elle assure la liaison avec la Société pour l'expansion des exportations et le Centre de recherches pour le développement international. Elle envoie des représentants aux consultations interministérielles sur les questions d'aide et contribue au recrutement des membres des délégations canadiennes aux conférences internationales sur l'aide au développement (réunions du Comité consultatif du Plan de Colombo, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement banques régionales de développement dont le Canada fait partie).

Direction de la politique commerciale

841 Cette direction s'occupe, en général, des problèmes internationaux de politique économique, commerciale ou financière, notamment des relations du Canada avec les autres pays en ces domaines, et de la participation du Canada aux organismes internationaux et aux ententes multilatérales touchant toutes ces questions. La Direction n'est responsable ni de l'aide extérieure (bilatérale et multilatérale) au développement ni des questions d'énergie, de transports ou de communications.

Direction des transports, des communications et de l'énergie

843 Cette direction s'occupe en premier lieu des questions de transports, de communications et d'énergie qui touchent les affaires extérieures, notamment des questions à caractère bilatéral et multilatéral concernant l'énergie nucléaire, des accords bilatéraux de l'aviation civile, des questions relatives à INTELSAT et de diverses questions concernant les communications, l'exportation de matériel stratégique, et les relations bilatérales avec les États-Unis en ce qui a trait à l'énergie. La Direction est également responsable des questions relatives à l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le rôle de garant a été rehaussé par l'entrée en vigueur du *Traité de non-prolifération des armes nucléaires* (T.N.P.).

Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux

845 Cette direction à été créée en 1970 en raison de l'importance croissante que revêtent la science, la technique et les problèmes de l'environnement dans les relations internationales. Ses responsabilités concernent la conduite des relations scientifiques avec les pays étrangers et les organisations internationales, notamment la négociation d'accords sur les questions scientifiques et techniques et sur les problèmes écologiques; elle joue un rôle consultatif à l'égard des questions scientifiques qui ont des répercussions sur la politique étrangère, et un rôle de liaison et de coordination à l'égard des ministères et organismes à caractère scientifique; elle s'occupe aussi de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger.

Bureau de la défense et du contrôle des armements

849 Étant donné le rapport direct qui existe entre la politique extérieure et la politique de défense, une liaison étroite s'impose entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères, notamment le ministère de la Défense nationale. Le Bureau englobe la Direction des relations de défense et la Direction du désarmement et du contrôle des armements. La coordination de la politique extérieure et de la politique de défense du Canada, en ce qui concerne son rôle de membre de l'Organisation du *Traité de l'Atlantique Nord,* sa participation à la défense du continent nord-américain et son engagement dans d'autres activités militaires à l'étranger, est assurée par divers comités et groupes où le Ministère est représenté. Le Ministre préside les séances du Comité des affaires extérieures et de la défense (Comité

du Cabinet), auxquelles le sous-secrétaire ou d'autres fonctionnaires du Ministère assistent aussi généralement. Le Ministère envoie régulièrement des délégués aux réunions du Conseil de la défense du ministère de la Défense nationale et est représenté au sein de plusieurs organismes interministériels supérieurs qui étudient les problèmes de défense et formulent des avis à leur sujet.

851 Le directeur général du Bureau est membre de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense tandis que deux de ses membres représentent le Canada auprès du Comité canado-américain pour la planification d'urgence dans le domaine civil, l'un étant le secrétaire de la section canadienne.

853 Le Bureau est chargé de la direction de la participation canadienne aux préliminaires à la réduction mutuelle et équilibrée des forces (M.B.F.R.) qui ont débuté en janvier 1973 à Vienne. A cette fin, il reçoit l'appui d'un comité inter-ministériel formé de représentants de son ministère et de celui de la Défense nationale.

Direction des relations de défense

855 Cette direction est chargée de coordonner les vues du Ministère et d'orienter les représentants du Ministère auprès de ces organismes interministériels; elle donne aussi des conseils sur les relations bilatérales du Canada avec divers pays sur le plan de la défense. Il appartient en particulier aux fonctionnaires de la section des affaires de l'O.T.A.N. et de la défense nord-américaine de cette direction de coordonner la préparation des directives destinées à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles ainsi que des mémoires préparés en vue des réunions semestrielles du Conseil lors de sessions ministérielles. La Direction détache le secrétaire de la section canadienne de la Commission mixte permanente canado-américaine de défense qui se réunit trois fois par année.

857 La Section du maintien de la paix et de l'assistance militaire coordonne les programmes d'aide en matière d'entraînement militaire que le Canada offre aux pays ayant accédé à l'indépendance et collabore avec le ministère de la Défense nationale à propos des questions internationales touchant le maintien de la paix, en particulier, en ce qui concerne l'apport militaire canadien aux opérations des Nations Unies. Elle est également chargée des relations entre le Canada et Chypre. Cette division collabore aux préparatifs des visites navales, à la délivrance des autorisations diverses aux avions militaires ainsi qu'à l'affectation du personnel et du matériel des Forces armées canadiennes aux opérations internationales de secours à l'étranger.

Direction du désarmement et du contrôle des armements

859 Cette direction émet des conseils et des recommandations concernant la politique et les points de vue gouvernementaux qui se rattachent à la participation canadienne aux négociations visant à mettre un terme à la course aux armements. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction des relations de défense et avec la Direction de la politique de contrôle des armements du ministère de la Défense nationale. Après consultation avec d'autres bureaux, organismes et ministères, la Direction prépare des directives à l'intention des représentants canadiens à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève. La Direction du désarmement et du contrôle des armements coordonne aussi les lignes de conduite et les points de vue canadiens sur les questions connexes examinées par l'O.T.A.N. Les plus importantes de ces questions sont celles qui ont trait aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (S.A.L.T.) qui se déroulent entre les États-Unis et l'Union soviétique. La Direction assure la participation du Canada aux études de l'O.T.A.N. sur les aspects techniques et militaires du M.B.F.R. et aux études des questions militaires soumises à l'examen de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Bureau des affaires juridiques

Ce bureau se compose de deux directions: Consultations juridiques et Opérations juridiques. Ces services sont sous la direction générale du Conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures qui est aussi le directeur général des affaires juridiques. Dotées chacune d'un directeur, ces directions fonctionnent indépendamment, mais en étroite collaboration l'une avec l'autre, avec les autres directions du ministère et avec les autres ministères de l'État. 862

Les fonctions du Bureau consistent à: 863

a) conseiller le ministère des Affaires extérieures et le gouvernement canadien sur les questions de droit international;
b) contribuer au développement progressif du droit international selon les intérêts du Canada;
c) assurer l'élaboration et l'application de la politique étrangère canadienne conformément aux principes reconnus, ou en voie d'élaboration, du droit international; 864
d) lancer, au moyen de consultations appropriées, des études de la politique canadienne suivie dans le domaine des affaires juridiques internationales en tenant compte des événements nationaux et internationaux et de l'évolution des intérêts canadiens;
e) lancer des initiatives répondant aux besoins ressentis.

Le Bureau dirige l'application de la politique étrangère dans son secteur et veille à son administration interne; répond aux demandes de renseignements émanant du public et de la profession juridique en particulier, et concernant les questions de droit international privé; constitue le service central des relations du Ministère avec le ministère de la Justice; suit l'évolution de la législation nationale afin de déceler toute incompatibilité avec les obligations juridiques du Canada sur le plan international et, en coopération avec le Bureau du personnel, veille à ce que le service extérieur soit pourvu d'une réserve de personnel de carrière compétent dans le domaine juridique afin de pourvoir les postes exigeant cette spécialisation au Ministère et aux missions à l'étranger. 866

Direction des consultations juridiques

Cette direction comprend quatre sections:

La Section des affaires économiques donne des conseils sur les aspects juridiques des relations économiques internationales du Canada.

La Section des réclamations veille à la protection des biens et intérêts des citoyens canadiens et du gouvernement canadien en cas de torts causés à des biens canadiens à l'étranger. 870

La Section des traités donne des conseils sur les questions d'interprétation des traités et participe à la préparation et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada soient conformes aux obligations juridiques internationales et nationales du pays, assure la mise à jour des archives des traités, fait enregistrer les traités aux Nations Unies, les publie dans le *Recueil des traités du Canada* et les dépose au Parlement. 872

La Section des consultations juridiques et constitutionnelles donne des conseils sur les aspects constitutionnels des relations internationales du Canada, sur les problèmes se rattachant à la reconnaissance des États et des gouvernements, sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires, et sur toute autre question internationale d'ordre juridique qui ne relève pas explicitement des autres sections du Bureau des affaires juridiques. 874

Direction des opérations juridiques

Cette direction permet au Ministère d'agir dans un certain nombre de questions juridiques internationales dont beaucoup se rattachent aux Nations Unies. Le 876

travail de la Direction porte particulièrement sur la position canadienne à l'égard des questions examinées en Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de sujets, tels le droit de la mer et le droit de l'espace extra-atmosphérique, traités par d'autres commissions de l'Assemblée. La Direction s'occupe aussi à divers égards du rôle joué par le Canada dans le développement du droit international en général. Elle comprend quatre sections:

878 La Section du droit de la mer et des pêches s'occupe de tous les problèmes maritimes d'ordre juridique, y compris des problèmes relatifs aux eaux territoriales, aux zones de pêche, au plateau continental et à la protection des pêches canadiennes, des questions de souveraineté dans l'Arctique, et de l'utilisation pacifique des fonds marins et de leurs ressources au-delà des limites de la juridiction nationale.

880 La Section du droit de l'environnement coordonne les vues canadiennes à l'égard de l'activité juridique internationale dans le domaine de l'environnement et traite des questions de pollution qui se rattachent au droit de la mer.

882 La Section des Nations Unies et de la planification juridique s'occupe de toutes les questions juridiques et humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et aide à planifier la politique canadienne touchant les problèmes quasi-juridiques et à coordonner les relations du Ministère avec les cercles universitaires spécialisés en droit international au Canada.

884 La Section du droit international privé aide la profession juridique et le public en matière d'administration du droit international privé, notamment pour la pratique et la procédure civiles internationales se rattachant à la signification et à l'authentification des documents lors de procédures juridiques à l'étranger, ainsi qu'aux procédures d'extraditions concernant le Canada.

Bureau des affaires consulaires

887 Ce bureau est chargé de la conduite de toutes les affaires consulaires à l'exception de la délivrance et du contrôle des passeports qui dépendent du Bureau des passeports. Le directeur général du Bureau relève du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour ce qui est de l'exercice de la compétence consulaire du Bureau et de l'autorité générale qu'il exerce auprès de la Direction de la politique consulaire et de la Direction des opérations consulaires. Dans le cadre de ces deux grands domaines (politique et opérations), l'une des principales responsabilités du Bureau consiste à fournir une orientation et des directives quotidiennes aux missions canadiennes, notamment en ce qui a trait à l'aide offerte aux Canadiens voyageant à l'étranger; le Bureau doit également répondre aux demandes de renseignements qui émanent du public canadien.

Direction de la politique consulaire

889 Cette direction:

a) rédige les accords consulaires conclus entre le Canada et les autres pays;
b) agit à titre de conseiller sur les politiques et les pratiques consulaires et évalue leurs répercussions dans bon nombre de secteurs, y compris la marine marchande du Canada, la citoyenneté et l'immigration;

890 c) révise le *Manuel des instructions consulaires;*
d) établit et distribue les circulaires contenant des directives aux missions à l'étranger;
e) organise des programmes de formation en matière consulaire;
f) développe les recherches en matière de politique consulaire et entreprend des projets spéciaux;
g) publie la brochure *Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger* pour le compte du ministère des Affaires extérieures;

891 h) assure la liaison avec d'autres ministères et organismes qui s'intéressent aux questions de politique consulaire.

Direction des opérations consulaires

Cette direction:

a) fournit des conseils et des directives aux missions en ce qui concerne les Canadiens en difficulté à l'étranger, en particulier, les Canadiens malades, blessés, détenus ou provisoirement démunis; 893

b) offre, au besoin, à ces Canadiens, des prêts afin de les tirer de leur embarras immédiat et leur permettre de rentrer au Canada; 894

c) prend les dispositions relatives au décès des citoyens canadiens morts à l'étranger et au règlement de leurs successions; 895

d) autorise la délivrance de visas diplomatiques et de visas de courtoisie aux fonctionnaires étrangers; 896

e) répond aux demandes de renseignements concernant les voyages à l'étranger; 897

f) facilite l'obtention des certificats de naissance, de mariage et de décès et d'autres documents officiels de certaines autorités étrangères; 898

g) établit des plans d'urgence; et 899

h) tient à jour un registre des Canadiens qui résident à l'étranger. 900

Bureau des passeports

Ce bureau délivre des passeports aux citoyens canadiens par l'intermédiaire du bureau principal à Ottawa et des bureaux régionaux de Montréal, de Toronto, de Vancouver, d'Halifax, de Winnipeg et d'Edmonton. A l'étranger, le service des passeports est assuré par les missions diplomatiques et les bureaux consulaires et commerciaux du Canada. Le Bureau des passeports délivre des certificats d'identité et, en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, des titres de voyages aux étrangers qui ont été légalement reçus au Canada, qui y résident et qui ont droit à ces titres. Il assure également des services consulaires et de passeports limités pour certains pays du Commonwealth qui viennent d'obtenir leur indépendance et qui n'ont pas de mission diplomatique accréditée au Canada. 902

Bureau des affaires des Nations Unies

Ce bureau comprend la Direction des affaires économiques et sociales de l'O.N.U. et la Direction des affaires politiques et institutionnelles de l'O.N.U.; il donne des conseils et coordonne le travail touchant l'application de la politique canadienne relative aux Nations Unies et à l'ensemble des institutions spécialisées et des autres organismes qui lui sont rattachés. Une des principales fonctions du Bureau et de ses directions consiste à aider à la sélection des délégués canadiens appelés à participer, de temps à autre, à l'activité de presque tous ces organismes, à les préparer et à coordonner leurs activités de façon à promouvoir les objectifs de la politique canadienne. En plus de ce rôle principal de coordination, la Direction remplit de nombreuses fonctions et assure la liaison entre l'administration centrale et les missions permanentes à Genève et à New York, ainsi qu'avec les autres missions canadiennes dont l'activité touche, de près ou de loin, les Nations Unies. 906

Direction des affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies

Cette direction analyse de façon continue les conséquences politiques des évènements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou au sein d'autres organismes de l'O.N.U. et examine le développement institutionnel du système des Nations Unies ainsi que les questions ayant trait à l'administration et aux questions de réglementation. 908

Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies

Cette direction coordonne la politique et l'activité canadiennes à l'endroit du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires, des organismes 910

spéciaux des Nations Unies et des institutions spécialisées. La Direction s'occupe également des questions concernant les droits de l'homme et la condition de la femme, et des problèmes de développement socio-économique abordés par les Nations Unies.

Bureau des Affaires publiques

914 Ce bureau a été créé dans le but de coordonner les activités des services et des directions du Ministère qui sont principalement chargés des relations avec le public, au Canada et à l'étranger. Le Bureau se compose de la Direction des relations avec les universités, de la Direction des affaires culturelles, de la Direction de l'information, du Programme des expositions universelles et de la Direction historique.

Direction des relations avec les universités

916 Cette direction est chargée de promouvoir la bonne compréhension et la coopération entre le Ministère et les universités, les professeurs et les sociétés d'étude qui s'intéressent à l'étude des relations internationales ainsi qu'à la formulation à long terme de la politique étrangère canadienne. La Direction élabore et exécute des programmes pour l'établissement et le développement de contacts avec les particuliers et les organismes intéressés afin d'encourager des consultations, des discussions, des conférences et des échanges de toutes sortes. En collaboration avec les autres directions, la Direction des relations avec les universités invite aussi des professeurs à entreprendre des recherches, sous contrat, sur des questions de relations internationales et de politique étrangère. Dans le cadre du Programme des visiteurs du service extérieur, il prend des dispositions pour détacher auprès des universités des cadres supérieurs du Ministère qui, durant l'année universitaire, donnent des conférences, enseignent, participent à des discussions ou se livrent à des recherches et à d'autres activités universitaires se rattachant aux affaires internationales.

Direction des affaires culturelles

918 Cette direction se charge d'entretenir des relations culturelles entre le Canada et d'autres pays, dans la mesure où ces échanges se font au niveau des gouvernements. Elle assure aussi la liaison avec les autres organismes intéressés, officiels et privés, en vue de mieux faire connaître à l'étranger les diverses activités culturelles et éducatives canadiennes. Il lui appartient, tout particulièrement, de s'acquitter des obligations liant le Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'assurer la liaison entre le Ministère et la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO.

920 Entre autres, elle négocie et applique des accords culturels avec d'autres pays et met au point des programmes culturels communs (attribution de bourses d'études, échanges d'enseignants, tournées de groupes artistiques et expositions d'œuvres d'art etc. ...). Elle organise la participation du Canada à des manifestations culturelles se déroulant à l'étranger: festivals d'art et d'artisanat, expositions et concours internationaux etc. ..., et assure la participation d'artistes étrangers et de personnalités du monde culturel à des événements analogues au Canada. Elle contribue à tenir les organismes culturels canadiens au courant des activités culturelles des autres pays, et de façon générale, elle aide les étudiants, artistes et professeurs canadiens qui se rendent à l'étranger.

922 Enfin, elle dirige un programme de dons de livres canadiens à des bibliothèques de pays étrangers et règle les questions découlant d'accords internationaux sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

Direction de l'information

Cette direction exerce deux fonctions principales: elle fait connaître le Canada 924
et les Canadiens à l'étranger et fournit des renseignements sur la politique étrangère du Canada et sur l'activité du ministère des Affaires extérieures. Elle diffuse diverses publications: *Déclarations et Discours, Pages documentaires, Reproductions d'articles divers,* le bulletin bimestriel *Perspectives internationales, Hebdo Canada,* ainsi que des brochures et des dépliants en anglais, en français et en plusieurs langues étrangères.

De concert avec l'Office national du film, elle assure la diffusion de films par 926
l'intermédiaire des missions canadiennes à l'étranger et elle collabore avec Information Canada/Expositions en vue de fournir aux missions le matériel devant leur permettre de participer aux foires commerciales et expositions qui se tiennent à l'étranger. Elle fait aussi fonction d'agent de liaison entre le Ministère et la Société Radio-Canada et collabore avec le Service international de Radio-Canada. La Direction, en outre, est responsable d'un programme de visites qui permet d'inviter, chaque année, d'éminents journalistes étrangers au Canada.

Service du programme des expositions universelles

Ce service est chargé de représenter le Canada auprès du Bureau interna- 930
tional des expositions à Paris et d'assurer la liaison entre le Canada et cet organisme. Il s'occupe des invitations à participer aux expositions universelles, évalue l'intérêt qu'elles présentent pour les organismes interministériels et formule les recommandations pertinentes. En outre, il organise et dirige la participation canadienne aux expositions universelles.

Direction historique

Cette direction, veille aux archives du Ministère, fait des recherches d'ordre 932
historique dans le domaine des affaires étrangères et prépare, à l'usage du Ministère, la documentation touchant les problèmes internationaux. Elle s'occupe des demandes présentées par les spécialistes des relations extérieures du Canada désireux de consulter les archives du Ministère, et leur vient en aide dans la mesure du possible. La Direction est aussi chargée du programme d'enregistrements historiques.

Une des principales tâches de la Direction des publications historiques con- 934
siste à réunir et à réviser les documents officiels publiés dans la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada,* dont sept volumes ont déjà paru. Le huitième volume paraîtra sous peu et le travail de préparation de six autres volumes, qui porteront sur une période allant jusqu'au mois de décembre 1947, progresse rapidement.

Bureau de la coordination

Ce bureau coordonne et élabore les lignes de conduite qui touchent la partici- 938
pation des provinces aux relations internationales du Canada et le rôle du Canada au sein des institutions et des activités du Commonwealth et de la francophonie. Le Bureau de la coordination comprend trois directions: la Coordination fédérale-provinciale, les Institutions du Commonwealth et les Institutions francophones.

Direction de la coordination fédérale-provinciale

Cette direction s'occupe de l'aspect fédéral-provincial des relations interna- 940
tionales du Canada. Elle maintient un étroit contact avec les provinces et facilite leurs activités sur le plan international, de façon à répondre parfaitement aux exigences provinciales et à celles d'une politique étrangère canadienne unifiée. A l'échelon provincial, elle est régulièrement en contact avec les gouvernements des provinces

et cherche constamment à établir avec eux des relations de travail plus étroites et des moyens de consultation plus efficaces. À l'échelon fédéral, la direction veille, en collaboration avec d'autres ministères et organismes, à ce que l'on tienne parfaitement compte des intérêts provinciaux à l'étranger. Elle coordonne les activités des autres directions et des missions canadiennes à l'étranger lorsque celles-ci touchent des domaines qui intéressent les provinces.

942 La Direction a comme tâches essentielles:

a) d'aider à organiser les visites des représentants provinciaux à l'étranger ainsi que les visites de représentants étrangers dans les provinces;

943 b) de faire en sorte que les provinces aient une représentation satisfaisante à l'intérieur des délégations représentant le Canada aux conférences et auprès des organisations internationales;

944 c) de veiller à ce que les projets d'aide provinciaux soient coordonnés avec les activités de l'Agence canadienne de développement international, et avec les programmes d'aide au développement qui relèvent de l'Agence;

945 d) de consulter les provinces au sujet de la conclusion de traités, la signature de conventions, et d'autres accords officiels entre le Canada et les pays étrangers lorsque ces traités et accords touchent des domaines qui sont du ressort, soit des provinces, soit du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Direction des institutions du Commonwealth

947 Cette direction est chargée d'assurer la participation du Canada à l'association du Commonwealth et à ses nombreux organismes subsidiaires et connexes. La Direction est particulièrement chargée d'organiser la participation canadienne aux réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et aux autres conférences du Commonwealth; elle sert de point de convergence dans les rapports avec le secrétariat du Commonwealth et de centre de référence pour toutes les questions concernant le Commonwealth.

949 Ses principales fonctions, en collaboration avec d'autres directions du Ministère et avec d'autres ministères et organismes intéressés de l'État, consistent à jouer un rôle consultatif touchant la participation du Canada aux programmes et aux activités du Commonwealth et à coordonner les différents aspects de l'application de la politique du gouvernement à l'égard du Commonwealth. La Direction joue aussi un rôle de conseiller et de liaison pour ce qui est de la participation du Canada à plus de 250 institutions, associations et organisations non gouvernementales associées au Commonwealth.

Direction des institutions francophones

951 Cette direction est chargée, en général, des relations multilatérales du Canada avec les pays francophones. Elle collabore à la formulation et à l'exécution de la politique canadienne relative à ses rapports multilatéraux avec les pays francophones, et à la coordination de l'apport canadien aux programmes de coopération dans ces pays. Ainsi, la Direction s'occupe de tous les aspects de la présence canadienne au sein de la francophonie, cette communauté culturelle qui lie tous les pays francophones du monde. Entre autres, elle assure et coordonne la participation canadienne aux nombreuses réunions et manifestations officielles ou semi-officielles qui se déroulent au sein de la francophonie.

953 Sur le plan intergouvernemental, la Direction assure la participation du Canada aux conférences ou organismes inter-États des pays d'expression française et planifie la politique canadienne. Elle est notamment chargée de la participation du Canada à l'Agence de coopération culturelle et technique* dont notre pays est un des membres fondateurs. Elle formule les prises de position canadiennes aux déli-

*Organisme central regroupant tous les pays de la francophonie.

bérations des institutions de cet organisme et assure la participation équilibrée du Canada aux programmes et aux activités de l'Agence, tant dans ses efforts multilatéraux que nationaux. Sur le plan privé, elle assure la liaison avec les associations et organismes privés au sein de la francophonie et leur apporte son appui afin de promouvoir la participation efficace et représentative du Canada.

Bureaux administratifs

Ces bureaux comprennent: le Bureau des communications et des services généraux, le Bureau des finances et de l'administration et le Bureau du personnel.

Missions à l'étranger

Les missions diplomatiques et les bureaux consulaires du Canada font partie 989
intégrante du Ministère. Les chefs des services diplomatiques et consulaires relèvent du Ministre, dont ils reçoivent leurs instructions.

Le personnel diplomatique d'une ambassade se compose de l'ambassadeur, 991
auquel sont adjoints un ou plusieurs agents du service extérieur qui se voient aussi confier des fonctions consulaires dans la mesure où le travail l'exige. Si les services consulaires occupent des bureaux distincts, ils sont placés sous la direction générale du chef de la mission diplomatique, tout en recevant, pour ce qui est des questions de détail, des instructions de la direction compétente du Ministère.

Certaines missions se voient adjoindre des fonctionnaires d'autres ministères 993
gouvernementaux: agents d'immigration, délégués commerciaux, attachés militaires, de la marine, de l'air, et autres, qui tout en relevant de leurs propres chefs en poste à Ottawa, travaillent sous la surveillance et la direction générales du chef de la mission.

Les missions à l'étranger sont chargées de négocier avec les gouvernements 995
auprès desquels elles sont accréditées; d'informer l'administration centrale à Ottawa des événements importants, politiques ou autres, qui se produisent dans les pays où elles se trouvent; de veiller aux intérêts du Canada dans ces pays; de rendre service aux Canadiens qui se trouvent dans ce pays; de diffuser des renseignements sur le Canada.

Textes de référence

Le Ministre veille à l'application des lois suivantes: 997

Loi sur le Centre de recherches pour le développement international (S.R.C. 1970, chap. 21 [1er suppl.]).
Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello (S.C. 1964-1965, chap. 19)**
Loi sur le haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni (S.R.C. 1970, chap. H-5)
Loi sur les immunités diplomatiques (Pays du Commonwealth) (S.R.C. 1970, chap. D-4)
Loi sur la mer territoriale et les zones de pêches (S.R.C. 1970, chap. T-7)
Loi sur le ministère des Affaires extérieures (S.R.C. 1970, chap. E-20)**
Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (S.R.C. 1970, chap. F-26)**
Loi sur les privilèges et immunités (organisations internationales) (S.R.C. 1970, chap. P-22)
Loi sur les privilèges et immunités (O.T.A.N.) (S.R.C. 1970, chap. P-23)
Loi relative au Traité des eaux limitrophes internationales et à l'existence d'une Commission mixte internationale (S.R.C. 1970, chap. I-20)

*Organisme central regroupant tous les pays de la francophonie.
**La Loi exige du Ministre qu'il présente un rapport annuel devant la Chambre des communes.

997 (suite)

Loi portant application des Traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, et la Finlande (S.C. 1948, chap. 71)

Loi portant application du Traité de paix entre le Canada et le Japon (S.C. 1952, chap. 50)

Loi sur les Nations Unies (S.R.C. 1970, chap. U-3)

L'Administration du pont Blue Water* 1010

Administration centrale

1, rue Bridge
Point Edward (Ontario)

Ministres

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures**
Le ministre des Transports

Membres de la commission et fonctionnaires supérieurs

Président, John D. George (novembre 1975).....Sarnia (Ont.)
Vice-président, W. Arthur Emmett (septembre 1976).....Sarnia (Ont.)
Commissaire et secrétaire, William J. Robb (juin 1975).....Sarnia (Ont.)
Commissaire, Morley B. MacGregor (juin 1978).....Sarnia (Ont.)

Historique

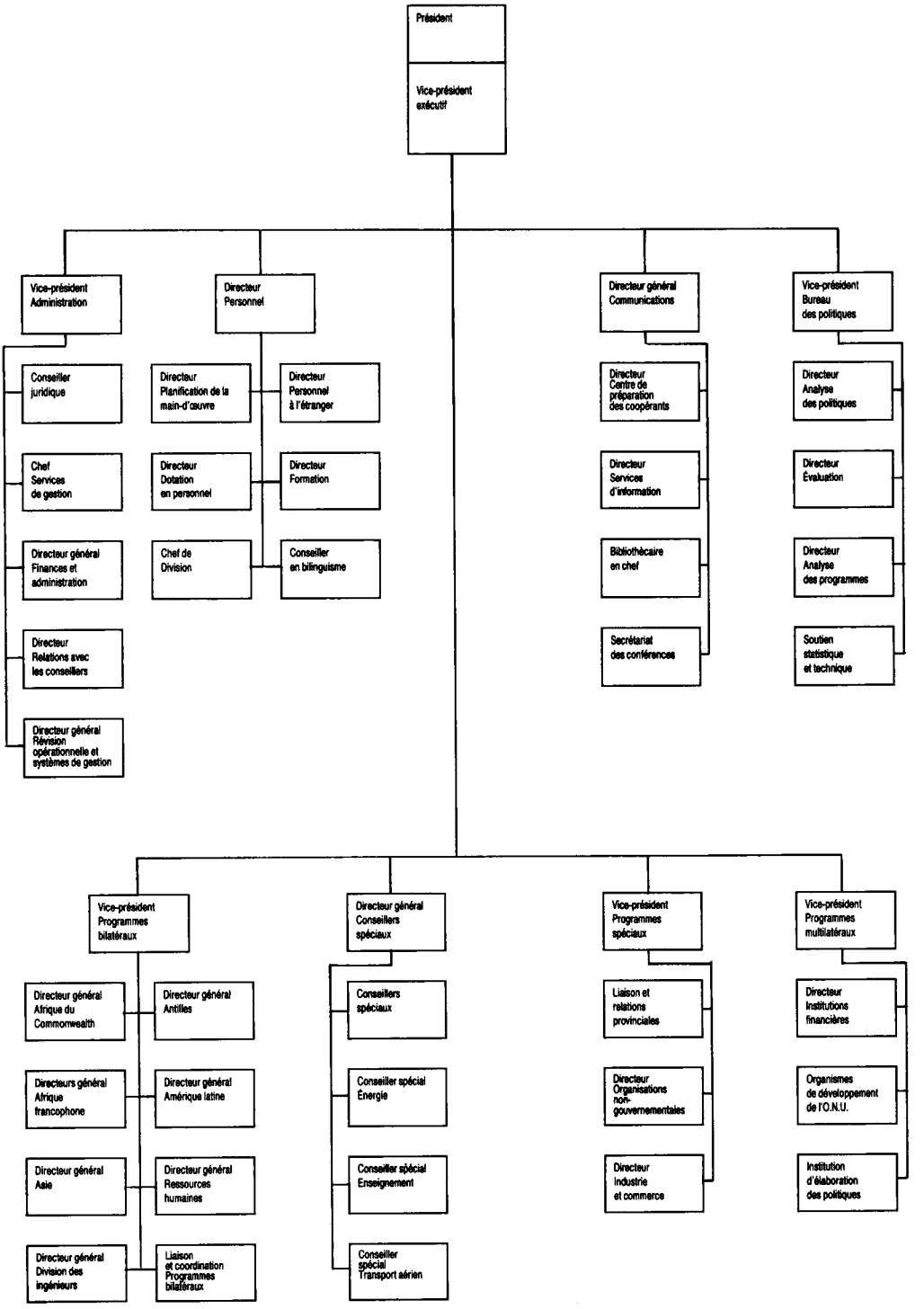
L'Administration du pont Blue Water a été créée en application de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* (S.C. 1965, chap. 6) votée par le Sénat le 26 mars 1964, et sanctionnée le 21 mai de la même année. L'Administration du pont Blue Water n'est pas mandataire de Sa Majesté, et aucun membre, aucun officier, ni aucun employé de l'Administration du pont doit être considéré, de par ses fonctions, comme officier, agent ou employé de la Reine. Les membres de la Commission ne reçoivent aucune rémunération. 1012

L'Administration a été créée en vue de l'acquisition, la vente, la possession, l'exploitation, l'entretien et la réparation d'une partie canadienne du pont Blue Water, pont international construit sur la Rivière St. Clair et reliant Sarnia (Ont.) à Port Huron (Michigan), et des bâtiments destinés aux douanes et aux services d'immigration‡ canadiens. 1013

*Mise à jour: septembre 1975. L'Administration dépend directement de la Commission canadienne des Transports qui, elle-même, est responsable devant le Ministre.
**Décret du conseil 1972-2412, le 5 octobre 1972
‡Ministère du Revenu national – Douanes et accise; Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

1020 L'Agence canadienne de développement international

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



L'Agence canadienne de développement international* 1021

Administration centrale

Édifice Jackson
122, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1A 0G4

Ministre

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Paul Gérin-Lajoie
Vice-président exécutif ..... Bruce Williams
Vice-présidents
- Politique ..... (sans titulaire)
- Programmes multilatéraux ..... Donald D. Tansley
- Programmes bilatéraux ..... Neil Overend
- Programmes spéciaux ..... Lewis Perinbam
- Administration ..... John F. Toller

Historique

L'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.) est issue de la 1022
Direction de l'assistance économique et technique du ministère du Commerce. Un décret du conseil (C.P. 1960-1476, le 1er nov. 1960) transféra les attributions de la Direction au Ministère des Affaires extérieures, et en particulier au Bureau de l'aide extérieure, en vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public*. Un décret du conseil (C.P. 1968-923, le 8 mai 1968) constitua le Bureau de l'aide extérieure en «ministère» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* – Le décret du conseil 1968-1028 modifia celui de mai 1968 en accordant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la qualité de «ministre compétent» – De plus, par le décret C.P. 1968-1760, le 12 septembre 1968, le Bureau devint l'Agence canadienne de développement international et le Conseil de l'Aide extérieure, le Conseil canadien de développement international. Le décret précisait que ces nouveaux titres (y compris celui de président) pourraient être modifiés dans le décret de 1960, ainsi que dans toutes les délibérations du Conseil du Trésor, tous les décrets du conseil et autres documents officiels se rapportant à l'organisation, aux opérations et à l'administration du Programme canadien d'aide à l'étranger.

Responsabilités globales

L'A.C.D.I. est chargée de la mise en œuvre et de l'administration du pro- 1023
gramme officiel canadien d'aide au développement international qui s'étend à plus de 70 pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique, des Antilles du Commonwealth et de l'Amérique latine. Par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'A.C.D.I. donne des conseils au gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit pour celui-ci d'élaborer sa politique d'aide internationale et d'établir le niveau de sa contribution aux organisations de développement international. Elle sert de lieu de rencontre pour les discussions interministérielles et intergouvernementales sur les questions de coopération internationale; de plus, elle entretient des relations avec les gouvernements provinciaux et les associations profession-

*Mise à jour: avril 1975

nelles en vue du recrutement des coopérants. A l'étranger, elle se tient en contact avec les pays en voie de développement par l'entremise des missions diplomatiques du gouvernement canadien et elle représente le Canada auprès des diverses institutions internationales de consultation et de coordination de l'aide.

Organisation et programmes

1025 Le président de l'A.C.D.I. qui a rang de sous-ministre, relève directement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Toute modification dans les grandes questions d'orientation est d'abord soumise au Conseil canadien du développement international qui groupe: le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce, le gouverneur de la Banque du Canada, le secrétaire du Conseil du Trésor et le président du Centre de recherche pour le développement international, qui se réunissent sous la direction du président de l'A.C.D.I.

C'est le conseil des ministres qui décide de l'orientation des programmes d'aide du Canada et des crédits consentis à ce titre. Tous les programmes et projets importants sont soumis à l'approbation ministérielle.

Direction générale des politiques

1026 Il incombe à la Direction générale des politiques de fournir à la direction de l'ACDI des analyses et de lui suggérer des options relatives aux politiques importantes et aux orientations majeures de l'Agence, d'élaborer et de diriger le plan annuel établi pour l'ensemble de l'Agence et, enfin, d'évaluer l'efficacité des programmes de l'ACDI de façon systématique. La Direction générale des politiques s'est dotée récemment des moyens d'assurer la planification à long terme et d'analyser les politiques du gouvernement qui, en dehors du programme d'aide, intéressent le développement international.

Direction générale des programmes bilatéraux

1027 Il appartient à cette direction générale d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes d'aide négociés de gouvernement à gouvernement, en Asie, en Afrique, dans les Antilles du Commonwealth et en Amérique latine. Dans chacune de ses directions responsables de secteurs géographiques – Asie, Afrique du Commonwealth, Afrique francophone, Antilles du Commonwealth et Amérique latine – des administrateurs étudient tous les aspects des programmes par pays. D'autres directions ont des fonctions techniques. La Direction des ressources humaines recrute des coopérants (enseignants et autre personnel professionnel et technique) en vue d'affectations dans le cadre des projets de l'ACDI à l'étranger, et organise des stages au Canada pour les étudiants des pays en voie de développement. Elle administre, en outre, un programme de bourses pour les Canadiens désireux de faire carrière dans le développement international. La Direction des ressources techniques évalue, sur les plans professionnels et techniques, les projets d'ingénierie et autres projets connexes, et en établit le coût estimatif.

Direction générale des programmes multilatéraux

1028 Cette direction générale s'occupe des relations du Canada avec les organisations et les institutions internationales d'aide au développement et formule la politique canadienne envers ces organismes et leurs programmes.

Direction générale des programmes spéciaux

1029 Cette direction générale encourage et favorise la participation du milieu des affaires, du secteur industriel et des organismes de bienfaisance canadiens, aux efforts de développement économique et social des pays du Tiers-monde. Elle travaille en étroite collaboration avec les organisations provinciales, afin d'assurer la coordination des efforts dans le domaine des programmes spéciaux. Sa Direction des organisations non gouvernementales, grâce à des subventions d'appoint, offre aux organisations bénévoles des occasions de participer au développement international, tandis que sa Direction du commerce et de l'industrie met en œuvre un programme de subventions en vue de permettre aux sociétés canadiennes d'examiner les possibilités de se lier à des entrepreneurs du tiers-monde dans des entreprises en coparticipation.

Direction générale des communications

1031 Cette direction générale a essentiellement pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'information destinés à tenir le grand public canadien au courant des efforts que le Canada déploie, tant chez lui qu'à l'étranger, dans le domaine du développement international, et d'encourager le plus grand nombre possible de Canadiens à appuyer le programme d'aide internationale du Canada et à y participer. Elle est également chargée de préparer les coopérants et d'organiser des conférences internes sur des thèmes internationaux.

Direction générale de l'administration et des finances

1032 Cette direction générale donne des conseils sur la planification des finances et assure les rapports et le contrôle financiers; elle offre aussi des conseils aux employés et aux cadres de l'A.C.D.I. sur tous les aspects de l'administration du personnel, évalue fournit la gestion et l'exécution des projets et fournit des services de consultation internes sur la gestion et tous les services de soutien administratif nécessaires.

Direction générale des conseillers spéciaux

1033 Cette direction générale offre des conseils professionnels et techniques à toutes les autres directions générales de l'Agence dans des domaines hautement spécialisés tels l'alimentation, la nutrition et l'agriculture, le développement rural et les coopératives, la pêche, la gestion des eaux, les forêts, l'environnement, la santé et la démographie, l'enseignement, l'énergie, les télécommunications et l'aviation civile.

1034 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Directeur de l'information, Direction des services d'information, Administration centrale.

1035 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

1036 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

1040 Le Centre de recherches pour le développement international*

Administration centrale
60, rue Queen
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

Ministre

L'Honorable Allan J. MacEachen, c.p., député‡

Conseil des gouverneurs canadiens
Président du Conseil, Louis Rasminsky** (mars 78) ..... Rockcliffe (Ont.)
Président du C.R.D.I., W. David Hopper** (mai 1980)
J. Milton Bell (août 1979) ..... Saskatoon (Sask.)
Roger Blais** (mars 1978) ..... Montréal (Québec)
Louis Berlinguet** (mars 1978) ..... Québec (Québec)
Norman T. Currie** (juin 1977) ..... Toronto (Ont.)
Paul Gérin-Lajoie, Président de l'A.C.D.I. (juin 1977)
Peter Green (mars 78) ..... Halifax (N.-É.)
Archie R. Micay** (juin 77) ..... Winnipeg (Man.)
R. Stephen Milne (mars 78) ..... Vancouver (C.-B.)
William C. Winegard** (mars 78) ..... Guelph (Ont.)
Étrangers
- Manuchehr Agah (février 1979) ..... Iran
- Pierre Bauchet (février 1979) ..... France
- Sir John Crawford (février 1979) ..... Australie
- Aklilu Habte (juin 1977) ..... Éthiopie
- Ilunga Kabongo** (février 1978) ..... Zaïre
- Rex Nettleford (février 1978) ..... Jamaïque
- Theodore W. Schultz** (juin 1977) ..... États-Unis
- Dr. Sœdjatmoko (juin 1977) ..... Indonésie
- Victor L. Urquidi (février 1979) ..... Mexique
- Sir Geoffrey Wilson** (mars 1978) ..... Angleterre

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... W. David Hopper
Vice-présidents
- International ..... Cheikh Hamidou Kane
- Canada et organismes donateurs ..... Lucien F. Michaud

Historique

1042 La *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* (S.R.C., 1970, chap. 21 (1er suppl.) porte création d'une société appelée le Centre de Recherches pour le Développement International (C.R.D.I.),*** qui consiste en un conseil des gouverneurs, composé du président du Conseil, du président du Centre, et de dix-neuf autres gouverneurs, tous nommés à titre amovible par le gouverneur en conseil, pour des mandats renouvelables, de cinq ans pour le président du Conseil et pour le président du Centre (fonctionnaire administratif en chef) et de quatre ans pour les autres gouverneurs.

---

*Mise à jour: octobre 1975
**Ces gouverneurs sont aussi membres du Comité de Direction créé en vertu de la *Loi Constitutive du Centre*, paragr. 11(1)
***Vote 30 des affaires extérieures
‡Décret du conseil (C.P. 1974-1838, le 8 août 1974)

Le C.R.D.I. n'entre pas dans les catégories des annexes B, C et D de la *Loi sur l'administration financière,* mais il est reconnu comme société de la Couronne aux termes de ladite loi. Le C.R.D.I. n'est pas mandataire de Sa Majesté et ses cadres et employés ne font pas partie de la Fonction publique du Canada. Ses fonds proviennent, en majeure partie, de subventions du gouvernement canadien* mais il a le droit d'accepter des donations. Le Centre est réputé, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* être une organisation appartenant à la catégorie décrite à l'alinéa 69(1)(f) de ladite loi et aux fins de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès,* être une organisation appartenant à la catégorie décrite au sous-alinéa 7(1)(d)(i) de ladite loi. Son rapport annuel est déposé au Parlement par le ministre responsable.

Responsabilités globales

Les objectifs du C.R.D.I., tels que décrits à l'alinéa 4(1) de la *Loi sur le centre de recherches pour le développement international,* consistent à entreprendre, encourager, soutenir et poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions et à cette fin 1043

a) à s'assurer les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger;
b) à aider les régions en voie de développement à poursuivre des recherches scientifiques, à acquérir les techniques innovatrices et les institutions nécessaires à la solution de leurs problèmes;
c) à encourager en général la coordination de la recherche pour le développement international; et
d) à promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, dans l'intérêt de toutes ces régions.

Organisation et programmes

Le Centre est dirigé par un Conseil des gouverneurs formé des représentants de sept pays dont le Canada. Quatre représentants proviennent de pays en voie de développement. Les gouverneurs se rencontrent deux fois par an et le Comité de direction se réunit quatre fois par an. Les gouverneurs du C.R.D.I. établissent les politiques du Centre et en agencent la structure selon les termes de la Loi sur le C.R.D.I. Le Centre subventionne des projets de recherche dans cinq secteurs différents organisés en divisions administratives dont chacune a, à sa tête, un directeur. 1044

Division des sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition

Le programme de cette division touche aux secteurs suivants: phytosélection, systèmes d'exploitations agricoles et techniques de conservation (techniques intéressant essentiellement les petits agriculteurs des pays en voie de développement); nutrition et sciences économiques, zootechnie, pêches (au niveau des petites exploitations rurales), agriculture et sciences forestières. Ce programme porte principalement sur les problèmes de la production alimentaire dans les régions tropicales semi-arides des pays en voie de développement. 1045

*Vote 30 des affaires extérieures

Division des sciences de l'information

Cette division s'occupe de deux domaines principaux: de l'information portant sur le développement c'est-à-dire, entre autres de la création de centres d'information mis au service des pays en voie de développement dans des domaines spécialisés: agriculture, services de vulgarisation pour les petites et moyennes industries; services de bibliothéconomie, recherche cartographique.

Division des Sciences de la Population et de la Santé

1046 Des recherches sont subventionnées dans les domaines suivants: systèmes de distribution des soins de santé en milieu rural, planning familial, contrôle de la fécondité, hygiène et prophylaxie. Des fonds sont également mis à la disposition d'organismes s'occupant de problèmes de population et de santé à l'échelle internationale.

Division des publications

Cette Division s'occupe de la publication du résultat des recherches subventionnées par le Centre; de la publication de la revue trimestrielle du Centre: *Le C.R.D.I. explore;* de la subvention de publications scientifiques traitant du développement; et des services d'information.

Division des sciences sociales et des ressources humaines

1047 Cette division comporte deux secteurs. Celui des sciences sociales axe ses travaux sur trois grands thèmes: (1) processus de modernisation et d'évolution (effets sociaux et économiques des nouvelles méthodes d'exploitation agricole, migrations rurales-urbaines, modernisation des structures, etc); (2) sciences sociales appliquées (systèmes de marketing, politique scientifique et technologique, éducation en milieu rural, habitations à loyers modiques; (3) financement de réseaux de recherche régionaux et internationaux (ce financement a pour but de stimuler les recherches conjointes chez les scientifiques des pays en voie de développement). Enfin, le secteur des ressources humaines se consacre à la mise en œuvre d'un programme de bourses destiné à fournir aux savants et aux spécialistes, l'occasion soit d'acquérir une formation spéciale, soit d'entreprendre des recherches dans le domaine du développement international. Ces bourses sont divisées en plusieurs catégories au bénéfice des Canadiens et des étrangers.

1048 **Bureau régionaux**

Asie
Tanglin C.P. 101
Singapore 10

Afrique du nord et Moyen-Orient
C.P. 105055
Beyrouth (Liban)

Afrique-orientale
C.P. 30677
Nairobi (Kénya)

Afrique-occidentale
C.P. 11007, CD Annexe
Dakar (Sénégal)

Amérique latine et Caraïbes
Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo
Apartado Aereo 53016
Bogota, D.E. (Colombie)

Renseignements supplémentaires – Alors que les bureaux régionaux ont pour tâche de faciliter les relations de travail avec les institutions et les chercheurs des régions en développement et de répondre aux demandes d'information venant de leurs propres territoires (notamment aux questions se rapportant à la politique du Centre), l'Administration centrale, dont les bureaux situés à Ottawa abritent la direction et l'administration du centre, reçoit les demandes de renseignements provenant du Canada, des États-Unis et de pays non-desservis par les bureaux régionaux.

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

1050 Le Comité interministériel sur les relations extérieures*

Administration centrale

Édifice L.B. Pearson
125, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Ministre

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Membres du Comité

Président, Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Membres de droit
- Président, Agence canadienne de développement international
- Sous-ministre, ministère de l'Industrie et du Commerce
- Sous-ministre, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
- Secrétaire du Conseil du Trésor
- Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet
- Sous-ministre, ministère des Travaux publics

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Andrew D. Ross

Historique

1051 Le 21 mai 1970, une décision du Cabinet a créé le Comité interministériel sur les relations extérieures (C.I.R.E.)**. La présidence de ce comité est assurée par le Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses membres sont des représentants de différents ministères et d'organismes centraux (Conseil du Trésor et Bureau du Conseil privé).

Responsabilités globales

1052 Lors de sa création, le Comité avait pour rôle de conseiller le Gouvernement sur les façons de réaliser l'intégration maximale telle qu'elle est exposée dans le livre blanc sur la politique extérieure.

Les premières mesures en ce sens ont amené l'intégration des services de soutien (niveaux de l'organisation et de la direction), la mise sur pied d'un système convenable de programmation par pays pour les activités à l'étranger et l'élaboration d'une politique commune à l'intention du personnel du Service extérieur. Ce sont là, les seuls domaines où l'intégration ait été réalisée jusqu'à présent. Notons qu'il n'existe pas de plan directeur ni d'échéancier prévoyant l'intégration totale de tous les secteurs d'activités à l'étranger.

Organisation et programmes

Comité de gestion du personnel (C.G.P.)

1053 Ce comité, créé par une décision du Cabinet du 21 mai 1970, a pour rôle de conseiller le C.I.R.E. sur les questions de dotation en personnel dans les missions à l'étranger en unifiant les diverses politiques ministérielles en matière de recrutement, d'orientation des carrières, de classification, d'évaluation et de normes d'ap-

*Mise à jour: octobre 1975
**Au sujet de la création du C.I.R.E., voir: *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié par le ministère des Affaires extérieures.

préciation, de traitements et d'indemnités, ainsi qu'en ce qui concerne les désignations diplomatiques. Le Comité de gestion du personnel a également la responsabilité de faire des recommandations touchant les critères de sélection des chefs de mission et d'examiner les rapports des ministères et organismes sur les affectations et les promotions.

Sous-comité spécial

Le Sous-comité spécial a été créé par le C.I.R.E. lors de sa réunion du 21 novembre 1973. Il se réunit de façon plus régulière que le C.I.R.E. et est chargé de traiter de toute question que les ministères ou organismes participants lui soumettent. Il a pour président, le Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (Administration), et pour membres, les sous-ministres adjoints ou fonctionnaires de rang équivalent des ministères et organismes membres du C.I.R.E. ainsi que le président du Comité de gestion du personnel. 1054

Secrétariat

Le rôle principal du Secrétariat consiste à concevoir et à élaborer des méthodes et des règles en vue d'harmoniser les politiques, les plans et les programmes des ministères et organismes exerçant des activités à l'étranger. Par ailleurs, le Secrétariat assure la gestion du Système de programmation par pays* qui consiste à conseiller les missions avant et pendant la préparation des programmes par pays, organiser l'impression et la distribution de documents à Ottawa et à surveiller toutes les phases du cycle du Système. Reconnaissant que ce dernier est en pleine évolution, le Secrétariat se doit de chercher à l'améliorer en vue de l'utiliser comme instrument de planification à long terme. Après consultation des ministères intéressés, le Secrétariat prépare l'ordre du jour des réunions du C.I.R.E. et du Sous-comité spécial. Il s'occupe également de la rédaction des procès-verbaux de ces réunions. 1055

Sous-comité sur l'information – C.I.R.E.

Par sa décision du 4 mars 1971, le Cabinet chargeait le C.I.R.E. (auquel se sont joints le Directeur général d'Information Canada et de hauts fonctionnaires d'autres ministères et organismes intéressés) de «conseiller le Gouvernement sur l'information à l'étranger, par l'entremise du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures». À cet effet, le Cabinet a chargé le C.I.R.E. de «créer un sous-comité sur l'information qui l'aiderait à conseiller le Gouvernement en matière de politique d'information et à coordonner les programmes et les activités d'information du Gouvernement du Canada à l'étranger, dans le cadre des programmes par pays, au fur et à mesure de leur élaboration». 1056

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétaire du C.I.R.E. 1057

Comité parlementaire – Le Comité permanent sur les Affaires extérieures et la Défense nationale. 1058

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1059

*Note de la rédactrice: On trouvera des renseignements détaillés sur l'ensemble des activités du C.I.R.E. dans son *Manuel de référence*.

1065 La Commission frontalière internationale (Section canadienne)*

Administration centrale

615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Ministre

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Fonctionnaires supérieurs

Section canadienne
Commissaire ..... A. Frederick Lambert
Ingénieur en chef ..... Winston M. Smith

Section américaine
Commissaire ..... Richard L. Herman
Ingénieur à la Commission ..... Francis X. Popper

Historique

1066 La Commission frontalière internationale à été créée le 11 avril 1908 en vertu du traité concernant la démarcation de la frontière entre les États-Unis et le Canada. (S.R.C. 1970, chap. 1-19).

Responsabilités globales

1067 Il appartient à la Commission frontalière internationale de veiller à ce que l'emplacement correspondant au tracé de la frontière soit bien dégagé et jalonné de repères aisément discernables permettant l'application adéquate des lois des deux pays relatives, entre autres, aux douanes, à l'immigration et à la pêche. La Commission est responsable des objets fixes placés sur la ligne de démarcation ou à proximité de celle-ci. (Le passage de la frontière ne la concerne pas.)

C'est également à la Commission qu'il incombe de réglementer toute construction entreprise à moins de dix pieds de la frontière et, le cas échéant, de définir l'emplacement de cette dernière, sur le plan juridique.

Organisation

1068 La Commission est formée de deux commissaires, nommés respectivement par le Canada et les États-Unis. Chaque commissaire est responsable de sa propre section, de son matériel et de son budget et doit, chaque année, faire rapport à son gouvernement.

Pour des raisons administratives la section canadienne de la Commission est en étroite relation avec la Direction des levés et de la cartographie (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources); toutefois, le commissaire relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

1069 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement, on s'adressera à la Section canadienne, à Ottawa, ou à la Section américaine à l'adresse suivante:

425 I Street N.W.**
Washington, D.C.
U.S.A.

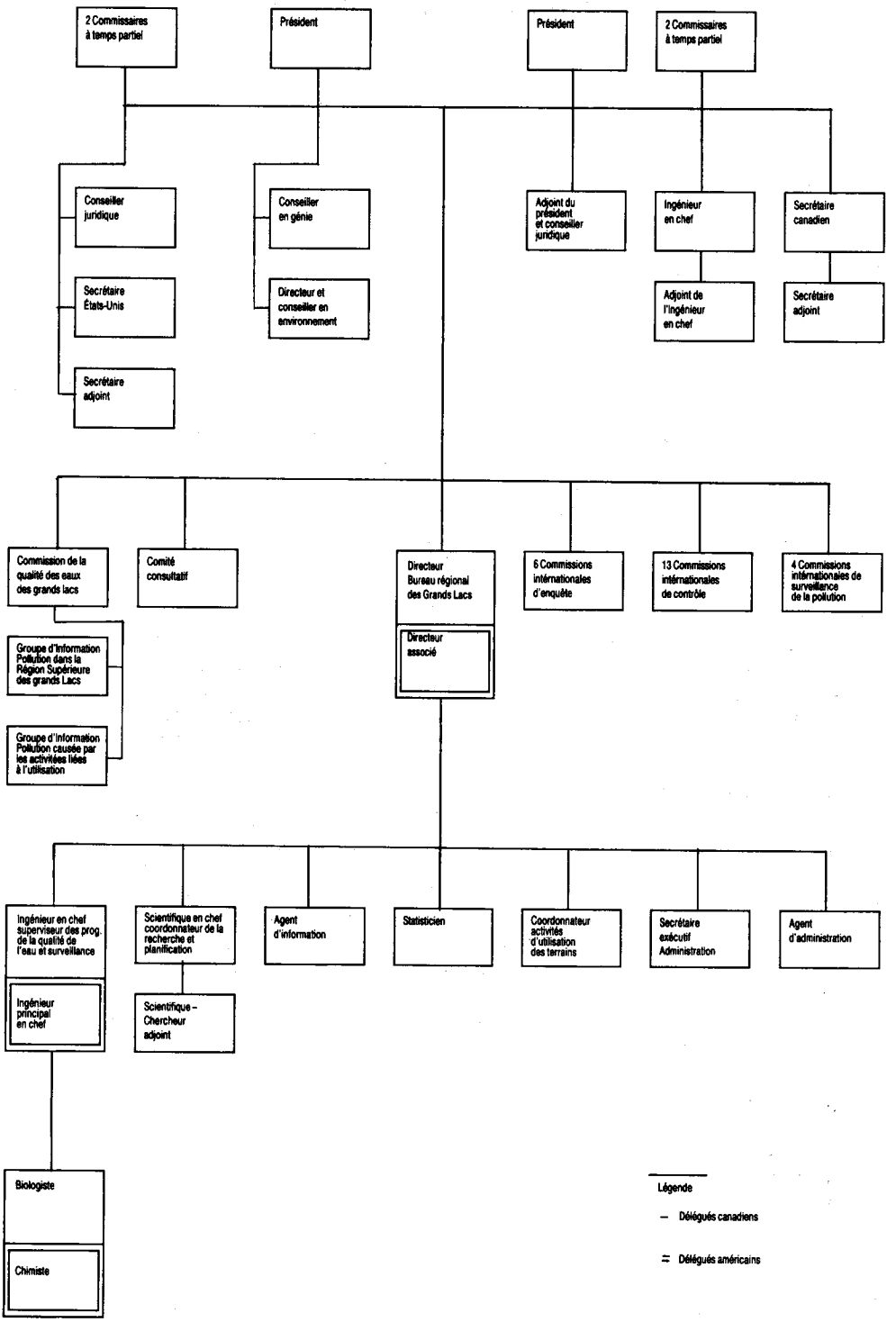
Comité parlementaire – Le Comité des ressources nationales et des travaux publics.

---

*Mise à jour: avril (texte); août 1975 (noms)
**s'agit de la lettre «L» (majuscule)

La Commission mixte internationale

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



1071 La Commission mixte internationale*

Administration centrale

151, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3

Ministre

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Membres de la Commission

Section canadienne

Président ..... Maxwell Cohen, c.r.
Commissaires ..... Keith A. Henry
Bernard Beaupré

Section américaine

Président ..... Henry P. Smith III
Commissaires ..... Charles R. Ross
Victor L. Smith

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... D.G. Chance
Adjoint du président et Conseiller juridique ..... J. Lloyd MacCallum, c.r.
Ingénieur en chef. Murray W. Thompson

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... William A. Bullard
Directeur exécutif et Conseiller écologique ..... John F. Hendrikson
Conseiller technique ... Stewart H. Fonda
Conseiller juridique .. James G. Chandler

Historique

1072 La Commission mixte internationale a été établie en 1909 par un traité entre les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Ce traité a été confirmé et sanctionné par la *Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales* devenue S.R.C. 1970, chap. I-20). La Commission se compose de six membres, dont trois sont nommés par le Gouvernement du Canada et trois par le président des États-Unis.

Responsabilités globales

1073 La Commission s'occupe de l'utilisation, l'obstruction et la diversification des eaux limitrophes et des rivières qui traversent la frontière canado-américaine.

1074 Elle doit approuver les ouvrages qui relèveraient le niveau des eaux frontalières avant leur mise en chantier. D'autre part, elle entreprend des enquêtes approfondies sur tout différend surgissant entre les gouvernements du Canada et des États-Unis à propos de la «frontière commune», et communique ses conclusions et recommandations à ces deux gouvernements. Elle coordonne également les activités régies par l'accord conclu en 1972 par le Canada et les États-Unis relativement à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs; enfin, elle surveille continuellement la qualité de l'air au niveau de la frontière.

Programmes

Bureaux internationaux

1075 Les bureaux suivants ont été institués en vertu du traité de 1909 et sont encore en activité.

*Mise à jour: avril 1975

Bureaux internationaux d'enquête

Chute américaine
Niveau des Grands lacs
Drainage de la rivière Roseau
Rivières Souris et Rouge 1076
Pointe Roberts
Rivière Richelieu et lac Champlain

Bureaux internationaux de contrôle

Rivière Sainte-Croix
Lac Champlain
Fleuve Saint-Laurent
Rivière Niagara
Lac Supérieur
Prairie Portage
Lacs Rainy & Namakan
Rivière Souris 1077
Rivières St-Mary & Milk
Lac Kootenay
Fleuve Colombia
Lac Osoyoos
Fleuve Skagit

Bureaux internationaux de surveillance de la pollution

Rivière Sainte-Croix
Rivière Rouge
Rivière-à-la-pluie 1078
Pollution le long de la frontière

Organismes créés aux termes de L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Les Conseils et groupes d'étude suivants poursuivent activement les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs (1972): 1079

Conseil de la qualité de l'eau dans les Grands lacs (voir paragr. 1098)
Groupe d'étude sur la pollution dans la région supérieure des Grands lacs
Groupe d'étude sur la pollution des Grands lacs causée par les activités liées à l'utilisation des terres
Conseil consultatif de recherche sur les Grands Lacs (voir paragr. 1099)

Le Conseil consultatif de recherche sur les Grands Lacs 1080

Administration centrale

Commission mixte internationale
Bureau régional des Grands Lacs
100, av. Ouellette
Windsor (Ontario)
N9A 6T3

Section canadienne

Floyd Elder (Président)
Directeur
Centre canadien des eaux intérieures
Environnement Canada

H.R. Holland
462, Charlesworth Lane
Sarnia (Ontario)

Paul D. Foley
Superviseur
Groupe de recherche et de développement
Ministère de l'Environnement de l'Ontario

Arnold J. Drapeau
Professeur
École Polytechnique
Campus de l'Université de Montréal

M^me^ Mary Munro
3020, 1^ère^ avenue
Burlington (Ontario)

J. Douglas Roseborouth
Directeur
Direction des recherches sur le poisson et la faune
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Murray G. Johnson
Directeur
Laboratoire de biolimnologie des Grands lacs
Centre canadien des eaux intérieures
Environnement Canada

Dennis E. Konasewich
Chargé de recherche
Programmes de recherche appliquée
Bureau régional des Grands lacs
Commission mixte internationale
(Secrétaire du Conseil)

J.C.N. Westwood
Professeur et directeur
Département de microbiologie et d'immunologie
Faculté de médecine, Université d'Ottawa

Section américaine

A.F. Bartsch (Président)
Directeur
Centre national de recherche sur l'environnement

Eugene J. Aubert
Directeur
Laboratoire de recherche écologique des Grands lacs
Administration nationale de l'océanographie et de l'atmosphère

Leonard B. Dworsky
Directeur
Centre des ressources en eau et des sciences marines

Carlos M. Fetterolf Jr.
Écologiste en chef
Bureau de la gestion des eaux
Ministère des Richesses naturelles du Michigan

Leo J. Hetling
Directeur
Qualité de l'environnement
Recherche et développement de l'environnement
Ministère de la Conservation de l'environnement de l'État de New York

Charles Stebbins
Président
Cleveland Citizens for Clean Air and Water Inc.

Herbert E. Allen
Chargé de cours
Section du génie écologique
Institut de technologie de l'Illinois

Alvin R. Balden
19, Alina Lane
Hot Springs Village, Arkansas

Historique

1082 Le Conseil consultatif de recherche sur les Grands Lacs a été créé en 1972, de concert avec les Gouvernements du Canada et des États-Unis, et conformément à l'article VII de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* (15 avril 1972). Il s'est réuni pour la première fois le 10 novembre 1972.

Chaque année, en juillet, le Conseil présente à la Commission un rapport sur ses activités au cours de l'année; il prépare, en outre, des rapports pour son propre compte ou à la demande de la Commission.

Responsabilités globales

1083 Le Conseil aide la Commission à coordonner les programmes de recherche portant sur la qualité des eaux des Grands Lacs, détermine les besoins en matière de recherche et conseille la Commission à propos des recommandations qu'elle doit adresser aux gouvernements relativement à de futurs travaux de recherche.

Le Conseil de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Administration centrale

Commission mixte internationale
Bureau régional des Grands Lacs
100, av. Ouellette
Windsor (Ontario)
N9A 6T3

Section canadienne

James P. Bruce (Président)
Directeur général
Direction générale des eaux intérieures
Service de la gestion de l'environnement
Environnement Canada

Capitaine George Leask
Directeur
Services maritimes de la région centrale
Ministère des Transports

P. Réal L'Heureux
Directeur adjoint
Gouvernement du Québec
Services de protection de l'environnement

W.A. Steggles
Conseiller technique et écologique auprès du Sous-ministre
Ministère de l'Environnement de l'Ontario

K.H. Loftus
Directeur
Direction de la pêche sportive
Division du poisson et de la faune
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Peter M. Higgins
Directeur général
Direction générale de la lutte contre la pollution des eaux
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada

R.H. Millest
Directeur
Direction de la qualité des eaux
Direction générale des eaux intérieures
Environnement Canada

David S. Caverly
Président
Commission d'enquête sur l'environnement
Ministère de l'Environnement de l'Ontario

Dennis P. Caplice
Directeur
Direction du contrôle écologique
Ministère de l'Environnement de l'Ontario

W.R. Drynan
Ingénieur principal
Programmes de la qualité de l'eau
Bureau régional des Grands lacs
Commission mixte internationale
(Secrétaire du Conseil)

Section américaine

F.T. Mayo (Président)
Administration régionale
Région 5
Agence de la protection de l'environnement

Walter A. Lyon
Directeur
Direction de la gestion de la qualité des eaux
Ministère des Ressources de l'environnement

Eugene J. Seebald
Directeur
Division de la qualité des eaux
Ministère de la Conservation de l'environnement

Ned E. Williams
Directeur
Agence de la protection de l'environnement de l'Ohio

Grant J. Merritt
Directeur exécutif
Agence de contrôle de la pollution du Minnesota

Thomas G. Frangos
Administrateur
Division de la protection de l'environnement
Ministère des Richesses naturelles du Wisconsin

Oral H. Hert
Secrétaire technique
Commission de contrôle de la pollution des cours d'eau de l'Indiana

Ralph W. Purdy
Directeur adjoint
Service de la protection de l'environnement
Ministère des Richesses Naturelles du Michigan

Richard H. Briceland
Directeur
Agence de la protection de l'environnement de l'Illinois

Historique

1086 Le Conseil de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été créé en 1972 par la Commission mixte internationale, de concert avec les Gouvernements du Canada et des États-Unis, et conformément à l'article VII de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* (15 avril 1972). Le Conseil s'est réuni pour la première fois le 19 juillet 1972.

Chaque année, en juillet, il présente à la Commission un rapport concernant l'année hydrologique écoulée. Il prépare également des rapports spéciaux pour son propre compte ou à la demande de la Commission.

Responsabilités globales

1087 Le Conseil est le principal conseiller de la Commission en ce qui a trait à l'exercice de l'ensemble des fonctions, pouvoirs et responsabilités qui incombent à celle-ci, en vertu de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*. Il doit notamment réunir, analyser et diffuser les données et les renseignements fournis par les gouvernements fédéraux et les administrations des États et des provinces et formuler, à l'intention de ces gouvernements, des conseils et des recommandations relatifs aux problèmes de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et à la réalisation des objectifs fixés.

Le Conseil de la qualité de l'eau doit, en outre, surveiller et coordonner les études menées par les groupes d'étude internationaux de la Commission sur la pollution dans la région supérieure des Grands Lacs et sur la pollution des Grands Lacs causée par les activités terriennes.

1088 **Bureaux régionaux** – aucun

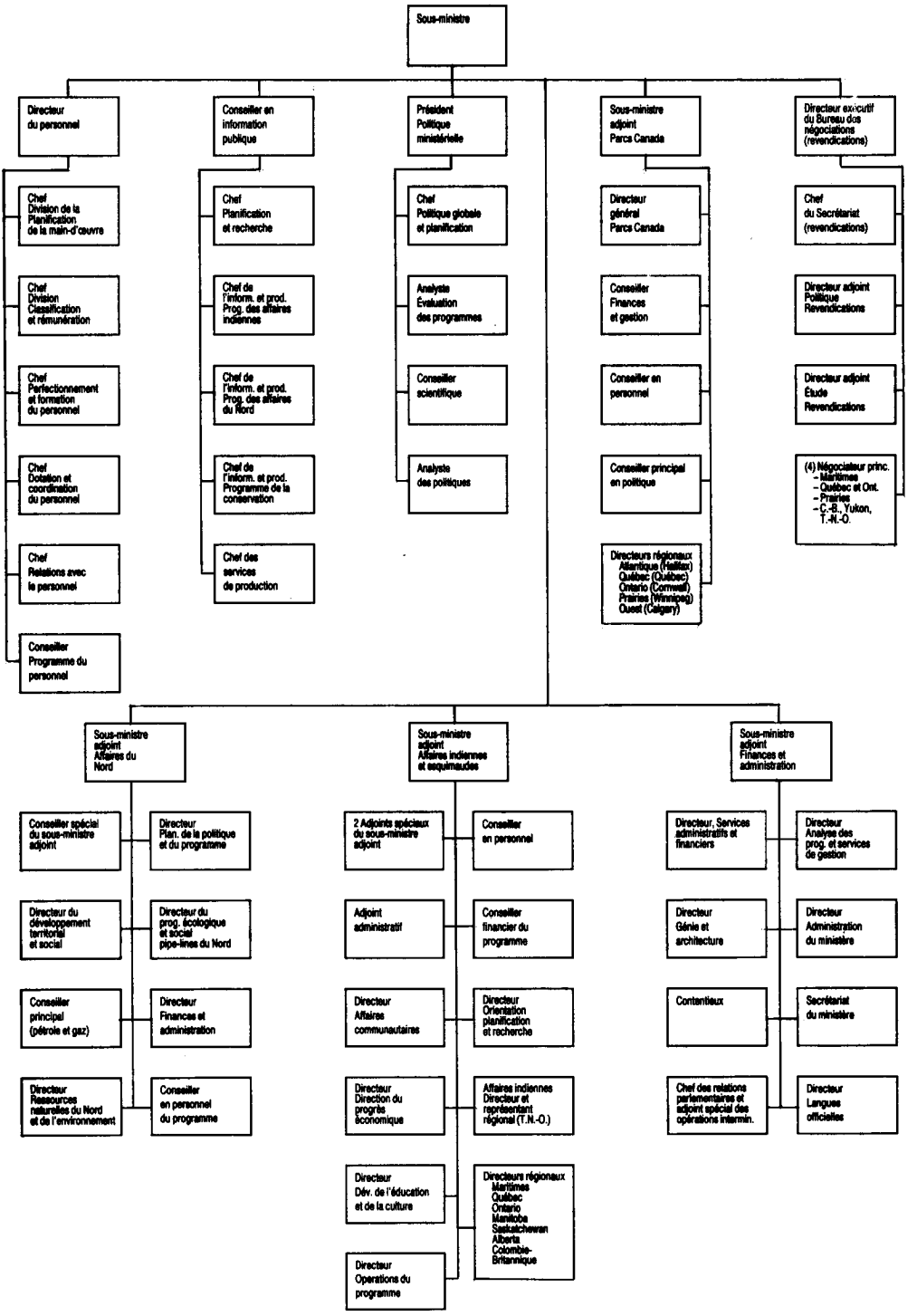
1089 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera à l'Administration centrale.

1090 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale.

1091 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

1100 Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*

Administration centrale

400, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Ministre

L'honorable J. Judd Buchanan, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Arthur Krœger
Sous-ministres adjoints
Parcs Canada ..... A. Thomas Davidson
Affaires indiennes et esquimaudes ..... P.C. Mackie
Affaires du Nord ..... Ewan Cotterill
Finances et administration ..... Jacques Y. Ranger
Coordonnateur, Groupe d'étude de la politique générale ..... Geoffrey Stuart

Historique

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été établi en vertu de 1102
l'article 15 de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*, devenue *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, modifiée* (S.R.C. 1970, chap. I-7); on le connaissait alors sous le nom de ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

En vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public,*** certains pouvoirs, devoirs et fonctions du ministère connu alors sous le nom de ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, étaient transférés au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, à savoir; 1103

a) le contrôle ou la direction de cette partie du service public connu sous le nom de Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration;
b) les pouvoirs, devoirs ou fonction du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en vertu de la *Loi sur les Indiens;*
c) tous les pouvoirs, devoirs et fonctions du même ministre ayant trait aux affaires indiennes.

La *Loi sur l'administration financière* a donné au ministre le titre de ministre 1104
compétent relativement à la *Northern Transportation Company Limited* (connue actuellement sous le nom de Société des transports du Nord Limitée).

Responsabilités globales

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministère des Affaires indiennes et du 1105
Nord canadien visent et comprennent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant:

a) les affaires indiennes;
b) les territoires du Nord-ouest, le territoire du Yukon, ainsi que leurs ressources et affaires;
c) les affaires esquimaudes;

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1965-2285, le 22 décembre 1965; D.O.R.S./66-10 en vigueur le 1er janvier 1966); *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement* (S.C. 1966-67, chap. 25).

d) les parcs nationaux;
e) les champs de bataille nationaux, lieux et monuments historiques nationaux; et
f) les oiseaux migrateurs et la faune en général.

Organisation et programmes

1106 Le Ministère met en œuvre trois programmes opérationnels distincts: Affaires indiennes et esquimaudes, Affaires du Nord, et Parcs Canada. Le Programme de l'administration (services de soutien pour le Ministère et ses diverses directions), le Groupe d'étude de la politique générale, et le bureau des négociations (revendications) constituent les autres secteurs de Ministère.

Programme des affaires indiennes et esquimaudes

1107 Ce programme aide les Indiens (touchés par la *Loi sur les Indiens* dans les différentes provinces) ainsi que les Esquimaux du Nouveau-Québec, à mettre en valeur leurs ressources sociales, économiques et culturelles. Bien que les tâches touchant les Indiens et les Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon relèvent du Ministre, certaines d'entre elles sont assumées par les administrations territoriales (voir paragr. 1350 et 1360).

Direction des services d'éducation

1112 Cette direction veille à ce que les enfants indiens reçoivent une formation scolaire primaire et secondaire; elle administre les maternelles et subvient aux besoins des étudiants indiens inscrits à des cours de formation professionnelle ou à des cours postsecondaires. La Direction gère les résidences d'étudiants et un programme de pensionnats; elle fournit aussi un service d'orientation et de placement et dirige un programme d'aide à la réinstallation.

Direction des affaires communautaires

1117 Cette direction aide la population indienne à se développer: en fournissant une assistance aux administrations locales; en instituant des programmes en vue d'améliorer le logement, l'approvisionnement en eau, les services d'égout et les routes à l'intérieur des localités indiennes; et en encourageant fortement l'expansion de communautés autonomes.

Direction de l'expansion économique

1122 Cette direction aide les Indiens à acquérir des compétences administratives et contribue à accélérer l'essor économique des bandes indiennes. Elle administre des programmes en vue d'aider les Indiens à tirer profit des possibilités qui se présentent, à évaluer les ressources dont ils disposent et à accroître leur potentiel collectif et individuel. Elle s'acquitte des obligations qu'imposent au Ministère les dispositions de la *Loi sur les Indiens,* notamment en ce qui a trait aux terres indiennes. Les programmes d'expansion économique permettent aux Indiens de prendre en main l'administration de leurs affaires et d'utiliser toutes leurs ressources.

Direction politique, de la planification et de la recherche

1127 Cette direction dirige les programmes de recherches et les études spéciales sur la politique du Ministère; elle analyse les revendications des Indiens et conseille le Ministre au sujet de la façon dont le Ministère ou le gouvernement devrait répondre à ces revendications; elle fournit aussi des fonds et des ressources aux organismes indiens, afin que ces derniers puissent effectuer les recherches nécessaires à la présentation de leurs revendications territoriales au gouvernement en vue de faire modifier la *Loi sur les Indiens.*

Exploitation

Cette direction est responsable d'activités concernant plusieurs directions et, en particulier, de celles qui comportent des transferts importants de fonctions à des bandes. 1135

Directions régionales

Ces directions s'occupent de huit régions précises. Chaque région relève d'un directeur régional et d'un certain nombre d'administrateurs chargés de mettre le programme en œuvre sur place. Chaque région est subdivisée en districts et organismes, selon les besoins administratifs. Le directeur régional coordonne les activités, détermine les objectifs et les exigences premières de la région et entretient des relations avec les Indiens de son territoire. 1142

Maritimes
C.P. Draner 160
Amherst (N.-É.)

Québec 1144
1141, route de l'Église
C.P. 8300
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7

Ontario
Édifice Sir Arthur Meighen
55, St. Clair avenue est
Toronto (Ont.)
M4T 2P8

Saskatchewan
1874, rue Scarth
Regina (Sask.)
S4P 2G7

Manitoba
Édifice Midtown
267, rue Edmonton
Winnipeg (Man.)
R3C 1S3

Alberta
Tour C.N.
10004, 104 Avenue
Edmonton (Alb.)
T5J 0K1

Colombie-Britannique
C.P. 10061
Pacific Centre Limited
700, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)
V7H 1C1

Yukon
Édifice fédéral
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5

Le représentant régional des territoires du Nord-Ouest sert principalement d'agent de liaison entre l'administration territoriale, le Programme des affaires indiennes et esquimaudes et les Indiens des territoires du Nord-Ouest, mais il administre aussi certains programmes destinés à aider les bandes indiennes. 1146

Territoires du Nord-Ouest
C.P. 2760
5124, 52e Avenue
Yellowknife (T.N.-O.)
X0E 1H0

Programme des affaires du Nord

Ce programme vise à favoriser le développement social, économique et politique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il est chargé de la protection de l'environnement et de la conservation de toutes les ressources naturelles au nord du 60e parallèle. Il est responsable aussi tous les programmes régionaux du Ministère dans les Territoires. Il seconde les efforts des deux administrations territoriales dans le domaine de la fourniture de services sociaux et locaux. Ce programme comprend quatre directions. 1148

Direction de la politique et de la planification du Programme du Nord

1153 Cette direction fournit des conseils au sujet de la politique du Nord et établit les plans pour le Programme. Elle fournit le personnel de soutien au comité consultatif interministériel de la mise en valeur du Nord. Elle compare le rendement et les objectifs du Programme et met au point des techniques de planification conjointe, de coordination et d'évaluation. Elle gère également la politique et les programmes des routes du Nord et divers programmes d'encouragement à la mise en valeur des ressources naturelles.

Direction des ressources naturelles et de l'environnement du Nord

1158 Cette direction est chargée de l'exploitation de l'administration et de l'élaboration d'une politique touchant la mise en valeur des ressources naturelles et la protection de l'environnement du Nord. Elle administre aussi les lois, règlements, lignes directrices et programmes correspondants.

Direction du développement territorial et social

1163 Cette direction fournit des conseils au sujet de la politique du développement constitutionnel des territoires et prend des dispositions afin d'assurer et de contrôler l'aide financière du gouvernement fédéral à ces territoires. Elle fournit au personnel du Ministre de l'aide afin de transmettre les directives et les conseils de ce dernier aux commissaires des deux territoires et crée, de concert avec les deux administrations territoriales, des possibilités d'emploi pour les autochtones du Nord. Elle est aussi chargée de promouvoir l'art et la culture des Esquimaux, de favoriser les travaux de recherche en sociologie nordique et les programmes destinés spécialement aux autochtones du Nord.

Direction des finances et de l'administration du Nord

1168 Cette direction est chargée de planifier, d'élaborer et de recommander, à l'intention des chefs de l'administration des programmes, des lignes directrices concernant le contrôle et la gestion efficaces des ressources administratives et financières. Elle fournit également des conseils à tous les responsables de programmes au sujet de la gestion financière, du contrôle financier, des prévisions budgétaires, de l'utilisation de la main-d'œuvre et des services administratifs généraux.

Parcs Canada*

1173 Le programme comprend trois directions: les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux et A.R.C. (Accords sur la récréation et la conservation).

Parcs nationaux

1175 Les parcs nationaux du Canada sont des terrains réservés à perpétuité au profit des Canadiens et visant à enrichir leurs connaissances et à les divertir; ils sont régis par la *Loi sur les parcs nationaux.*

En ce qui a trait aux parcs, le Programme comprend:

a) la formulation, l'étude et la mise à jour de la politique, conformément à la Loi;
b) la recherche et la planification en vue d'identifier les éléments les plus importants de la topographie, de la flore et de la faune canadiennes;
c) la mise en œuvre de programmes destinés à fournir des services permettant au grand public de jouir davantage des parcs et de les apprécier.

*Cette direction est également connue sous la dénomination administrative de Programme de Conservation.

Parcs et lieux historiques nationaux

En vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de la *Loi sur les parcs nationaux,* la Direction est chargée du développement, de l'interprétation, du fonctionnement et de l'entretien des parcs et lieux historiques. 1178

Accords sur la récréation et la conservation (A.R.C.)

Cette direction veille à l'exécution des accords sur les loisirs et la conservation, tout d'abord connu sous le nom de Programme des Parcours et lieux privilégiés. 1184

La sauvegarde du milieu naturel et des vestiges culturels est assurée par un réseau de parcs linéaires qui épousent le tracé des routes ou des voies d'eau à caractère pittoresque ou historique. Ces parcs sont aménagés en vertu d'accords faisant appel à la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux.

Activités régionales

Parcs Canada s'occupe des parcs nationaux suivants: Auyuittuq, Banff, Cap-Breton, Elk Island, Forillon, Fundy, Îles de la baie Georgienne, Glacier, Gros-Morne, Jasper, Kéjimkujik, Kluane, Kootenay, Kouchibouguac, La Mauricie, Mount Revelstoke, Nahanni, Pacific Rim, Pointe-Pelée, Prince-Albert, Île-du-Prince-Édouard, Pukaskwa, Riding Mountain, Îles-du-Saint-Laurent, Terra-Nova, Waterton Lakes, Wood-Buffalo et Yoho. 1189

Plus de 80 parcs et lieux historiques nationaux et de 650 plaques rappellent des événements des personnages ou des sites d'importance historique. Parmi ces 80 parcs et lieux historiques, 48 sont ouverts au public et les autres sont en cours d'aménagement. 1194

Parcs Canada gère les canaux historiques suivants: en Ontario les voies navigables Rideau, Trent-Severn, et Murray; au Québec les canaux Carillon et Sainte-Anne, sur la rivière des Outaouais, et les canaux Saint-Ours et Chambly, sur la rivière Richelieu; et en Nouvelle-Écosse, la canal St-Peters. 1196

L'administration décentralisée de Parcs Canada comprend cinq bureaux régionaux situés respectivement: 1199

Atlantique
Édifice de la Banque Royale
5161, rue George
Halifax (N.-É.)
B3J 1N7

Ontario
132, 2e Street est
C.P. 1359
Cornwall (Ont.)
K6H 5V4

Ouest
131, Édifice Customs
134, 11e Avenue Sud-est
Calgary (Alb.)
T2J 0X5

Québec
1141, route de l'Église
C.P. 9578
Sainte-Foy, Québec (Québec)
G1V 4C2

Prairies
114, rue Garry
Winnipeg (Man.)
R3C 1G1

Programme de l'administration

Ce Programme comprend les sections qui établissent les lignes de conduite et fournissent des services administratifs et consultatifs au bureau central pour les trois programmes principaux: Parcs Canada, Affaires indiennes et esquimaudes et Affaires du Nord. Le budget du Programme pourvoit aux dépenses des bureaux du Ministre, du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et du groupe d'étude de la 1204

politique générale. Le rôle principal des services centraux de ce Programme est de fournir certains services courants permettant d'atteindre les objectifs des trois programmes principaux. Les paragraphes suivants décrivent brièvement ces services et les activités correspondantes.

Groupe d'étude de la politique générale

1220 Vers la fin de l'année 1972, le Groupe d'étude de la politique générale a été formé afin de fournir conseils et assistance au sous-ministre, au sujet des grandes lignes de conduite du Ministère, surtout en ce qui a trait à la coordination du travail des programmes.

Cette équipe doit aussi faciliter les consultations interministérielles sur les lignes de conduite; c'est pourquoi son coordonnateur est aussi président du comité de coordination du comité consultatif de la mise en valeur du Nord. Le groupe fournit directement conseils et assistance au sous-ministre, lorsque les besoins s'imposent, et indirectement, par le maintien de relations avec les sections d'élaboration, de coordination et d'étude des lignes de conduite au sein du Ministère et d'autres administrations fédérales.

Bureau des négociations concernant les revendications

1230 Le Bureau des négociations concernant les revendications est chargé principalement de représenter le Ministre et le Ministère au cours de négociations avec des groupes autochtones présentant des revendications foncières et formulant des griefs à ce sujet. Il effectue la recherche de base et l'analyse d'orientation nécessaires à l'établissement de la politique générale et à la conduite de négociations où interviennent des facteurs sociaux, juridiques, économiques et politiques. Il propose des lignes de conduite et formule des recommandations exigeant des consultations étroites entre le gouvernement fédéral, les gouvernement provinciaux ou territoriaux, les associations d'autochtones et divers experts. Il doit aussi élaborer une stratégie de négotiation et comparer les avis et recommandations formulés par plusieurs ministères importants du gouvernement fédéral, y compris la Justice et les Finances, et par les gouvernements provinciaux ou territoriaux concernés.

1240 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser au directeur régional concerné ou, à Ottawa, au directeur du programme.

1245 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

1250 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

1270 Le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable des lois suivantes:

Loi sur l'arpentage des terres du Canada (S.R.C., 1970, chap. L-5)
Loi sur les cautions de graines de semence (S.C. 1927, chap. 88)
Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, modifiée (S.C. 1908, chap. 57)
Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta (S.R.C. 1927, chap. 180)
Loi sur la commission de contrôle du lac des Bois (S.C. 1921, chap. 10)
Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-21)

1270 (suite)

Loi sur les concessions de terres publiques (S.R.C. 1970, chap. P-29)
Loi sur la conservation du lac Seul (S.C. 1928, chap. 32)
Loi sur la convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes (S.C. 1959, chap. 50)
Loi sur les Cours suprêmes territoriales (S.C. 1972, chap. 17)
Loi des dispositions supplémentaires du Manitoba (S.R.C. 1927, chap. 124)
Loi sur les eaux intérieures du Nord, modifiée (S.R.C. 1970, chap. 28, 1er suppl.)
Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer (S.R.C. 1927, chap. 124)
Loi sur l'établissement de soldats indiens (S.R.C. 1927, chap. 98)
Loi sur l'exportation du gibier, modifiée (S.R.C. 1970, chap. G-1)
Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, modifiée (S.R.C. 1970, chap. Y-4)
Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, modifiée (S.R.C. 1970, chap. Y-4)
Loi sur les forces hydrauliques du Canada (S.R.C. 1970, chap. W-6)
Loi sur les grains de semence (S.R.C. 1927, chap. 87)
Loi concernant le grain de semence, le fourrage et autres secours (S.C. 1915, chap. 20)
Loi sur les Indiens (S.R.C. 1970, chap. I-6)
Loi sur les lieux et monuments historiques (S.R.C. 1970, chap. H-6)
Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (S.R.C. 1970, chap. I-7)
Loi concernant le parc international de Waterton-Glacier de la paix (S.C. 1932, chap. 55)
Loi sur les parcs nationaux (S.R.C. 1970, chap. N-13)
Loi sur un parc national dans la province de Terre-Neuve (S.C. 1955, chap. 37, art. 3)
Loi sur le pétrole et le gaz des indiens (S.C. 1974-1975, chap. 15)
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (S.R.C. 1970, chap. 2, 1er suppl.)
Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz, modifiée (S.R.C. 1970, chap. O-4)
Loi des ressources naturelles de l'Alberta (S.C. 1930, chap. 3)
Loi des ressources naturelles du Manitoba (S.C. 1930, chap. 29)
Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan (S.C. 1930, chap. 41)
Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique (S.C. 1943-1944, chap. 19)
Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga (S.C. 1911, chap. 24)
Loi sur la réserve indienne de St-Peter (S.C. 1916, chap. 24)
Loi sur la réserve indienne de St-Régis (S.C. 1926-1927, chap. 180)
Loi sur la semaine de conservation de la faune (S.R.C. 1970, chap. N-18)
Loi sur les terres des Indiens (solution des différends), modifiée (S.C. 1920, chap. 51)
Loi sur les terres territoriales, modifiée (S.R.C. 1970, chap. T-6)
Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-22)
Loi sur les titres de biens-fonds (S.R.C. 1970, chap. L-4)
Loi modificatrice sur le transfert des ressources naturelles (Terres d'école) (S.C. 1960-1961, chap. 62)
Loi sur le Yukon, modifiée (S.R.C. 1970, chap. Y-2)
Loi de la zone de chemin de fer (S.R.C. 1927, chap. 116)
Loi de la zone du chemin de fer et bloc de la rivière La Paix (S.C. 1930, chap. 37)

1290 Le Comité du pétrole et du gaz*

Administration centrale

Tour du Centenaire
400, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Ministres

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources‡

Membres de la Commission

Président intérimaire, Dr Pierre E. Côté, Conseiller principal du Programme des affaires du Nord, Ministère des Affaires indiennes et du Nord ... Ottawa (Ontario)

Autres membres

Bernard Cloutier ..... Ste-Foy (Québec)
William Andrew McKay ..... Halifax (N.-É.)
(Deux postes sont sans titulaire)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Victor Comeau

Historique

1291 Le Comité du pétrole et du gaz a été créé en 1968 conformément aux dispositions de l'article 4 de la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* (S.R.C. 1970, chap. O-4).

Responsabilités globales

1292 Le Comité mène des enquêtes au sujet de toute question ou tout incident (relevant de la Loi et concernant la conservation, la production, l'entreposage, le raffinage ou le transport du pétrole ou du gaz) qui lui sont soumis par le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou toute personne à qui un ordre du Directeur de la conservation aurait nuit.

Organisation

1293 Tout le personnel du Comité provient du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien qui fournit également, en cas de besoin, le personnel spécialisé et l'aide technique requis temporairement pour des travaux particuliers.

---

*Mise à jour: septembre 1975

‡Pour toute question touchant les réserves de gaz et de pétrole des territoires du Yukon et des Territoires du Nord ouest. Pour toute question touchant les réserves de gaz et de pétrole des zones sous-marines adjacentes aux côtes canadiennes.

**Décret du conseil (C.P. 1973-265, le 1er février 1973)

La Commission des champs de bataille nationaux* 1300

Administration centrale

Parc des champs de bataille nationaux
390, avenue de Bernières
Québec (Québec)
G1R 2L7

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Commissaires (nommés par le gouvernement fédéral)

Président, L'honorable Antoine Rivard, c.r. ..... Québec (Québec)
Membres**
Me Jean Leahy, c.r. ..... Québec (Québec)
John H.C. McGreevy ..... Québec (Québec)
Pierre Côté ..... Québec (Québec)
Raymond Thivierge ..... Québec (Québec)
(Trois postes sont sans titulaire.)

Commissaires (nommés par les provinces)

Québec ..... L'honorable Antoine Rivard, c.r.
Ontario ..... (sans titulaire)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Colonel Léon Taschereau

Historique

La Commission des champs de bataille nationaux fut établie en 1908 par la *Loi relative aux Champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La Commission est mandataire de Sa Majesté. 1302

Responsabilités globales

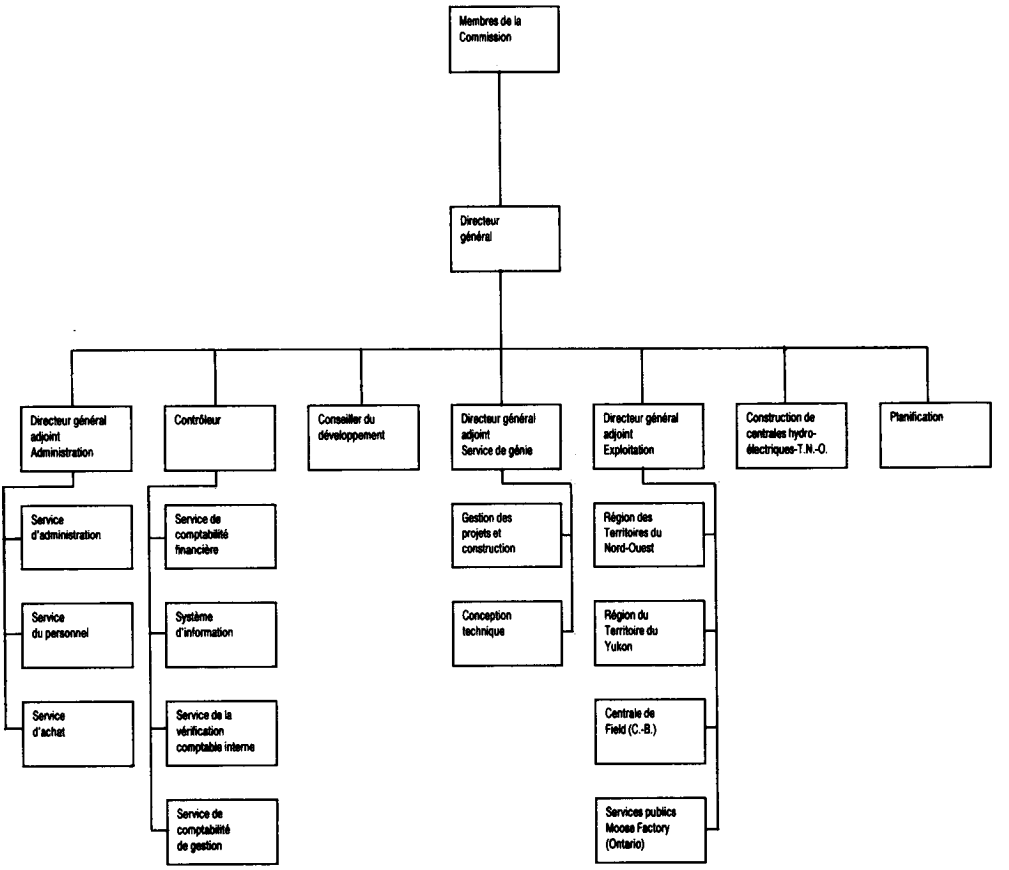
La Commission est responsable de l'acquisition, de la restoration et de l'entretien des champs de bataille de la province du Québec en vue de créer un Parc des champs de bataille nationaux.

Programme

Les travaux de la Commission sont subventionnés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans le cadre de son Programme: Parcs Canada (crédit 75).

*Mise à jour: septembre 1975
**Nommés à titre amovible

1310 La Commission d'énergie du Nord canadien



La Commission d'énergie du Nord canadien* 1311

Administration centrale
7909-51e avenue
Edmonton (Alberta)

Adresse postale
C.P. 5700
Edmonton (Alberta)
T6C 4J8

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Membres de la commission

Président, James Smith, Whitehorse, (Yukon)
Membres
A. Digby Hunt, sous-ministre adjoint, Affaires indiennes et du Nord canadien
Joseph H. Parkinson ..... Ottawa (Ont.)
Donald M. Stewart ..... Hay River, T.N.-O.

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... John M. Lowe

Historique

Une commission responsable de l'exploitation des centrales électriques des Territoires du Nord-Ouest fut créée en 1948 en vertu de la *Loi sur la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.* Elle fut remplacée en 1956 par la Commission d'énergie du Nord canadien, établie en application de la *Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien,* (S.R.C. 1970, chap. N-21) et autorisée à exploiter des centrales électriques dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. 1312

Les membres de la Commission sont désignés par le gouverneur général en conseil. La Commission se compose d'un président et de quatre autres membres, dont deux sont désignés respectivement, sur l'avis du commissaire en conseil du Territoire du Yukon et sur l'avis du commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest. 1313

Un décret du conseil (C.P. 1955-897, le 15 juin 1955; D.O.R.S./55-224) a constitué la Commission en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la Loi sur l'administration financière. La Commission est mandataire de sa majesté. 1314

Responsabilités globales

La Loi autorise la Commission à planifier, à construire et à exploiter des services publics et des réseaux de distribution dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et sous réserve de l'approbation du gouverneur général en conseil, dans d'autres régions du Canada. 1316

Une modification à la Loi, apportée en 1975, permet à la Commission d'imposer des tarifs pour l'usage des services publics. Les revenus obtenus doivent être suffisants pour couvrir l'intérêt sur l'investissement et la mise de fonds, le remboursement du capital, les frais d'exploitation et d'entretien, et constituer un fonds de réserve permettant de faire face aux imprévus. 1317

*Mise à jour: avril 1975

Organisation et programmes

1320 La Commission possède et exploite 56 centrales électriques à l'exception de la centrale de Moose Factory (Ontario) exploitée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, certaines installations sont exploitées au nom des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ce sont:

a) la centrale thermique et le service d'eau de Fort McPherson (T.N.-O.);
b) les services d'eau et d'égouts de Dawson (Yukon) et de Frobisher Bay (T.N.-O.).

Direction de l'Administration

1321 Cette direction comprend: le service de l'administration, le service du personnel et le service d'achat.

Direction de l'exploitation

Région des Territoires du Nord-Ouest

1323 Ce bureau assure une liaison entre le siège social et les diverses centrales des Territoires du Nord-Ouest et fournit aux diverses centrales les renseignements et le personnel techniques dont elles ont besoin.

Territoire du Yukon

1324 Ce bureau joue le même rôle que le précédent pour les centrales du Yukon.

Centrale de Field, Colombie Britannique

1325 Cette centrale est l'une des deux centrales exploitées sous réserve de l'approbation du gouverneur général en conseil. Elle répond de son activité directement au directeur adjoint.

Services publiques, Moose Factory, Ontario

1326 Le mandat d'exploitation de cette centrale provient du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Vers la fin de 1975, Ontario Hydro assumera la responsabilité du réseau de distribution électrique, tandis que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devra assumer la responsabilité des services de chauffage, d'eau et d'égouts avant le 31 mars 1976.

Direction de la Planification

1328 Ce service est chargé de planifier le développement des ressources en énergie au nord du 60 parallèle, notamment, d'effectuer des études sur les possibilités de développement et d'assurer la liaison avec les Offices des eaux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et avec le Département de l'utilisation des eaux.

Travaux de développement hydro-électriques, Territoires du Nord-Ouest

1329 Ce service est responsable des travaux de construction concernant le développement hydro-électrique des Territoires du Nord-Ouest, travaux pour lesquels la Commission elle-même est devenue le principal entrepreneur.

Direction des finances

1330 Cette direction comprend le service de la comptabilité financière, le service de la comptabilité de gestion, le système d'information, et le service de la vérification comptable interne.

Conseil au développement

Il incombe à ce service de fournir des renseignements techniques et administratifs à tous les autres secteurs et d'assurer la coordination de divers projets spéciaux. 1332

Service de génie

Gestion des projets et construction.

Ce service est responsable de l'administration et du contrôle des projets relatifs aux centrales diesel-électriques. 1334

Conception technique

Ce service est chargé de la conception technique relative aux centrales diesel-électriques. 1336

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on est prié d'écrire à l'administration centrale (directeur général adjoint, Administration). 1337

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord. 1338

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1339

1340 La Commission des lieux et monuments historiques du Canada*

Administration centrale

400, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Membre de la Commission

Président, Prof. Marc LaTerreur ..... Québec (Québec)
Autres membres
- Rev. Francis W.P. Bolger ..... Charlottetown (Î.P.É.)
- J. Maurice S. Careless ..... Toronto (Ont.)
- Prof. Andrée Désilets ..... Sherbrooke (Québec)
- Leslie Harris ..... Saint-Jean (T.-N.)
- Prof. Jules Henri Léger ..... Moncton (N.-B.)
- George F. MacDonald (Chef de la Commission archéologique du Canada, Musées nationaux du Canada) ..... Ottawa (Ont.)
- Margaret E. Prang ..... Vancouver (C.-B.)
- J. Edgar Rea ..... Winnipeg (Man.)
- B. Napier Simpson ..... Thornhill (Ont.)
- David E. Smith ..... Saskatoon (Sask.)
- Lewis H. Thomas ..... Edmonton (Alb.)
- Prof. Peter B. Waite ..... Halifax (N.-É.)

Membre de droit
- Archiviste fédéral

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire, Henry Têtu (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)

Historique

1341 La Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui a été créée en 1919, a reçu son statut officiel en 1953 avec l'adoption de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, modifiée (S.C. 1952-1953, chap. 39).

Responsabilités globales

1342 La Commission est chargée de conseiller le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de l'importance nationale d'événements et de personnes reliés à l'histoire de notre pays ainsi qu'à l'égard de bâtiments présentant un intérêt historique national.

*Mise à jour: octobre 1975

Enquête sur le Pipe-line de la vallée du Mackenzie* 1345

Administration centrale

Édifice Resources
Yellowknife (T.N,-O.)

Adresse postale

C.P. 1338, succursale «B»
Ottawa (Ontario)
K1P 5R4

Bureau principal

C.P. 2817
Yellowknife (T.N.-O.)

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Commissaire, Juge Thomas Berger ..... Vancouver (C.-B.)

Historique

La Commission d'enquête fut établie en vertu de l'article 19, f) de la *Loi sur les terres territoriales* (décret du conseil C.P. 1974-641, le 21 mars 1974). 1346

Le commissaire a été nommé en vertu de l'article 17 de la *Loi sur les juges* et en vertu de l'article 19, h) de la *Loi sur les terres territoriales.*

Responsabilités globales

Le commissaire a été nommé pour faire enquête et rapport sur les termes et conditions qui devraient être imposés relativement à toute emprise** pouvant être accordée sur des terres de la Couronne aux fins de l'installation et de l'exploitation du pipe-line qu'on projette de construire dans la vallée du Mackenzie, eu égard 1347

a) aux répercussions sociales, écologiques et économiques régionales, de la construction, de l'exploitation et de l'abandon ultérieur du pipe-line dont on prévoit l'installation dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, et
b) à toute proposition visant à tenir compte des intérêts particuliers, d'ordre écologique et social mentionnés dans les *Lignes directrices supplémentaires pour la construction de pipe-lines dans le Nord* (texte déposé par le Ministre à la Chambre des communes, le 28 juin 1972).

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Commissaire. 1348

Comité parlementaire – Les fonds proviennent du Bureau du Conseil privé (Programme des Commissions d'enquête et groupe de travail).

Auditeur – (Voir texte sur le Bureau du Conseil privé). 1349

*Mise à jour: octobre 1975
**Note de la rédactrice: droit de passage.

1350 Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest*

Administration centrale

Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Commissaire ..... Stuart M. Hodgson, O.C.

Membres nommés

John H. Parker, B.Sc., sous-commissaire des Territoires du Nord-Ouest
Maréchal de l'air Hugh Campbell, C.B.E., C.D., B.Sc., LL.D., D. Sc.
Louis-Edmond Hamelin, B.A., M.A.D. en géogr., F.R.S.C.
Pierre Genest, c.r., B.A., LL.B.

Membres élus

Arctique central ..... M^me^ Lena Pedersen
Arctique oriental ..... Bryan R. Pearson
Grand lac des Esclaves – Nord ..... Jimmy Rabesca
Grand lac des Esclaves – Sud ..... Paul W. Kaeser
Haut Arctique ..... Paul Koolerk
Keewatin ..... Willie Adams
Bas-Mackenzie ..... Lyle R. Trimble
Mackenzie Liard ..... Nick G. Sibbeston, B.A.
Arctique occidental ..... Thomas H. Butters, B.A.
Yellowknife ..... David H. Searle, c.r., B.A., LL.B.

Historique

1351 Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a été établi en vertu de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (devenue S.R.C. 1970, chap. N-22).

Responsabilités globales

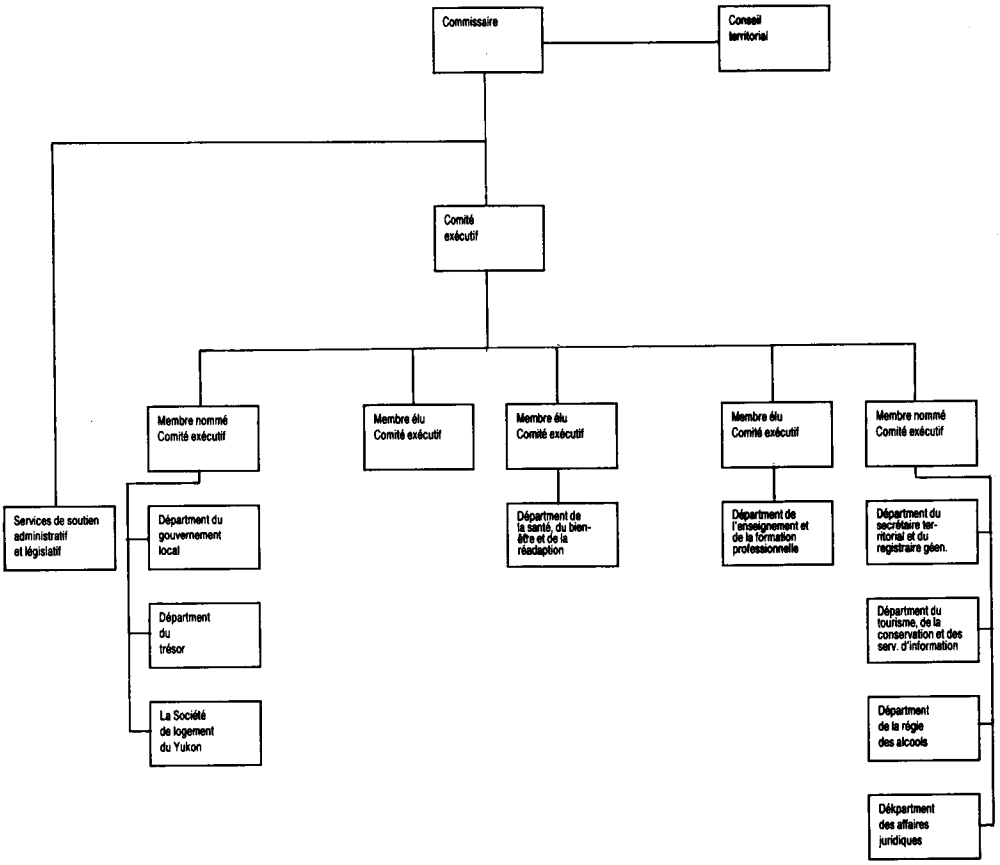
1352 Le Commissaire en conseil possède des pouvoirs législatifs touchant des domaines tels que les impôts directs à l'intérieur des Territoires, le maintien d'institutions municipales, la délivrance de permis, la célébration de mariages, les droits civils sur la propriété, l'administration de la justice, l'éducation, la santé publique, le bien-être et d'autres questions de caractère local.

1353 Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest se compose de quatorze membres, dont quatre sont nommés par le gouverneur en conseil, et dix sont élus. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, qui lui aussi est nommé, préside les réunions du conseil sans en être membre. Il est le fonctionnaire exécutif en chef et a une fonction publique territoriale dont l'administration centrale se trouve à Yellowknife.

*à jour en janvier 1975

1355 Le Gouvernement du Territoire du Yukon

Organigramme du T.Y. - 1er août 1975



Le Gouvernement du Territoire du Yukon* 1356

Administration centrale

C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Téléphone (403) 667-7811
Télex 0368260

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Conseil territorial

Membres élus	Circonscription***
Ken McKinnon	Whitehorse North Center
Dan Lang	Whitehorse Porter Creek
Florence Whyard	Whitehorse West
Gordon McIntyre	Mayo
Alfred Berger	Klondike
Bob Fleming	Hootalinqua
Jack Hibberd	Whitehorse South Center
Eleanor Millard	Ogilvie
Stu McCall	Pelly River
Walter Lengerke	Whitehorse Riverdale
Don Taylor (Orateur)	Watson Lake
Hilda Watson	Kluane

Fonctionnaires supérieurs

Comité exécutif
- Commissaire ..... James Smith

Commissaires adjoints
- Exécutif ..... Peter Gillespie
- Administration ..... Merv Miller

Membres**
- Santé, bien-être et réadaptation** ..... Florence Whyard
- Éducation** ..... Dan Lang
- Gouvernement local** ..... Ken McKinnon

Historique

Le Yukon fut constitué en territoire en 1898 en vertu de la *Loi sur le Yukon* 1357
(devenue S.R.C. 1970, chap. Y-2) qui prévoyait la nomination, par le gouverneur en conseil, des membres d'un conseil et d'un commissaire. En 1899, on prévoyait l'élection d'un certain nombre de membres au conseil et, dès 1908, celui-ci se composait entièrement de membres élus. Par ailleurs, le conseil exerçait la totalité des pouvoirs législatifs. Depuis ce temps, le pouvoir exécutif du gouvernement territorial est exercé par un commissaire qui ne fait plus partie du conseil. Depuis 1970, il existe un comité exécutif chargé d'assister le commissaire dans l'administration du Territoire. Ce comité comprend, outre le commissaire qui en est le président, trois titulaires et trois conseillers nommés sur recommandation du conseil. Il fonctionne en somme, à l'image du Cabinet.

Le commissaire en conseil a le pouvoir de légiférer dans les domaines qui re- 1358
lèvent normalement des autorités provinciales, exception faite du domaine des res-

*Mise à jour: août 1975 (texte); novembre 1975 (noms)
**Choisis parmi les membres du Conseil territorial.
***Pas de traduction française pour le nom des circonscriptions.

sources naturelles autres que le gibier et de celui de l'administration et la vente des terres de la Couronne (voir paragraphe). Quant au conseil, il ne peut adopter de mesures législatives comportant une dépense de fonds territoriaux.

Responsabilités globales

1359 Le commissaire est chargé de l'administration du Territoire, conformément aux instructions du gouverneur en conseil ou du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Il exerce ses fonctions avec les conseils et l'aide du comité exécutif, pour ce qui est du règlement des affaires courantes du Territoire, et en tenant compte des vœux du conseil élu: il n'a pas le pouvoir d'engager de fonds territoriaux sans l'approbation de ce dernier.

1360 Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le Yukon* et d'autres lois fédérales, le commissaire en conseil peut légiférer dans les domaines tels que l'imposition directe, la fonction publique territoriale, les institutions municipales, les élections, la délivrance de permis, la constitution des sociétés, la célébration de mariages, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, les pénitenciers, la chasse, l'enseignement, la régie des alcools, la santé publique, l'agriculture, la construction et l'entretien des travaux publics locaux et, en général, tout domaine d'intérêt local. Cependant, certains services, notamment la santé publique, relèvent des ministères fédéraux*.

Organisation et programmes

1361 La fonction publique du Territoire se compose de dix services ayant tous leur siège à Whitehorse. Certains services, tels les programmes de bien-être, sont dispensés par l'entremise de bureaux régionaux.

Services de soutien administratif et législatif

1362 Le greffier du conseil est chargé de fournir les services de soutien administratif requis par le comité exécutif, le conseil et le commissaire; d'assurer les services courants pour les délibérations du conseil; d'agir en tant que secrétaire du comité exécutif et de dispenser aux sous-comités les services de recherches et de secrétariat dont ils ont besoin. Son bureau remplit également les fonctions de registraire des règlements.

1363 La Section du personnel est chargée de recruter et de sélectionner les fonctionnaires, d'appliquer et d'interpréter la convention collective. En outre, elle a la responsabilité des négociations salariales, de l'évaluation des emplois, de l'administration des traitements, du personnel, de l'analyse de l'organisation, de l'évaluation et la formation des employés, ainsi que de l'administration du programme d'avantages sociaux et du programme de protection et de sécurité au travail.

Le conseiller en statistique et planification est chargé de présenter l'analyse des statistiques tant au comité exécutif qu'aux divers départements et l'analyse des politiques, essentiellement au comité exécutif.

1364 Les Affaires intergouvernementales assurent la liaison entre l'Administration territoriale et les gouvernements provinciaux ou étrangers.

L'administrateur des revendications territoriales effectue la recherche nécessaire pour conseiller le comité exécutif au sujet des questions liées aux revendications territoriales des Indiens (voir paragraphe).

Département de la voirie et des travaux publics

1365 Le Département est chargé de l'entretien de toutes les routes du Yukon, à l'exception de celles qui donnent accès aux mines de Clinton Creek et d'Anvil et d'une

*Voir dans l'index des mots clés.

partie de la route menant aux monts Nahanni. Il veille aussi à l'entretien des aéroports de Mayo et de Dawson, des pistes d'aviation territoriales et des quais d'hydravions. Enfin, il est responsable de l'entretien du matériel et de tous les bâtiments du Territoire, supervise tous les projets de construction et travaux en cours et met à la disposition de tous les départements gouvernementaux un service technique professionnel.

Département du trésor

1366 Ce département est chargé de superviser, de contrôler et de diriger toutes les opérations financières du Territoire, y compris la perception des impôts, les revenus et l'administration du fonds du revenu consolidé du Yukon. De plus, il assure un service de documentation aux autres départements gouvernementaux. Le Département est aussi chargé d'appliquer le Programme d'aide financière aux petites entreprises et il est responsable des achats, des magasins et du contrôle de l'inventaire.

Département du gouvernement local

1367 La Direction du gouvernement local offre à toutes les collectivités, organisées ou non, une gamme complète de services municipaux, notamment des services de consultation. Elle établit les politiques financières et le budget annuel, et participe à l'élaboration d'une politique municipale qui garantit la création de services municipaux d'une certaine qualité.

1368 La Direction des terres est chargée de l'aménagement du territoire et de l'administration des terres, c'est-à-dire de la planification, de la mise en valeur, et de la viabilisation qui doivent permettre la croissance méthodique et économique des agglomérations. Cette direction doit aussi surveiller la vente, la location ou autre affectation des terres soumises au contrôle du gouvernement territorial.

La Direction des évaluations fait l'évaluation de toutes les propriétés du Territoire, ainsi que les évaluations municipales.

1369 La Direction des services de sécurité met en œuvre des programmes de prévention des incendies intéressant l'ensemble du Territoire, coordonne l'Organisation des mesures d'urgence et fournit un service d'ambulance à toutes les communautés du Yukon ainsi qu'un service d'inspection de la construction visant à assurer le respect des normes de construction et de sécurité territoriales et fédérales.

Département de la santé, du bien-être et de la réadaptation

1370 Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit, à un certain prix, les services de soins médicaux, d'inspection sanitaire de l'environnement et de santé mentale, ainsi que les services qu'il offre aux autres provinces.

La Direction territoriale des services de santé est chargée de l'application du Régime d'assurance-maladie du Yukon et du Régime d'assurance-hospitalisation du Yukon.

La Direction de l'alcool et des drogues élabore des programmes de prévention pour lutter contre l'alcoolisme et autres toxicomanies; assure la formation de divers groupes, professionnels ou non; et veille à ce que les ressources matérielles et humaines répondent aux besoins.

1371 La Direction du bien-être social est responsable, entre autres, de l'assistance sociale, de l'aide aux vieillards, ainsi que du bien-être de la famille et de l'enfance.

La Direction de la réadaptation administre un service de surveillance pour adultes et adolescents et dirige une maison de formation pour mineurs et un établissement à sécurité moyenne pour les délinquants adultes des deux sexes incarcérés pour moins de deux ans.

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

1372 Ce département est chargé de l'enseignement au Yukon, de la maternelle au niveau secondaire, enseignement dont les programmes d'études sont élaborés à partir des critères adoptés par la Colombie-Britannique. Il organise des cours spéciaux pour les enfants handicapés ainsi qu'un programme d'instruction destiné aux adultes. La formation professionnelle consiste en une série de cours visant à préparer à des professions particulières ou au travail en général.

1373 Autant que possible, plutôt que de recourir aux services provinciaux, contre un certain paiement, on utilise les installations territoriales pour la réadaptation des adultes handicapés et des déficients mentaux.

La Direction des loisirs subventionne les activités de loisirs et de sport amateur qui, intéressant l'ensemble du Yukon, ne sont pas du ressort des municipalités.

Département du secrétaire territorial et du registraire général

1374 Ce département est chargé de l'enregistrement des sociétés, des valeurs, des associations, des statistiques démographiques, des titres de concession, des sociétés coopératives et des coopératives de crédit, ainsi que des documents, des films et des assurances. En outre, il veille au respect des normes touchant le travail, les alcools, les chaudières à vapeur et la santé publique, et assure l'application du programme relatif aux accidents de travail. Il est chargé également de l'immatriculation des voitures, de l'enregistrement du courrier et des dossiers du gouvernement territorial, ainsi que de l'organisation des loteries. Enfin, il est le représentant de l'Imprimeur de la Reine du Yukon.

Département du tourisme, de la conservation et des services d'information

1375 La Direction de la chasse et de la pêche est chargée de l'administration relative aux lois fédérales et territoriales et de l'application de celles-ci en matière de chasse et de pêche; de plus, elle gère les programmes de renouvellement de la faune.

1376 La Direction des services de bibliothèque dessert toutes les communautés et toutes les écoles du Yukon. Il revient à la Division des services d'information de fournir le matériel audio-visuel aux écoles, aux organismes et aux particuliers de l'ensemble du Territoire. Les archives du Yukon sont responsables de l'acquisition et de la conservation des documents de sources primaires et secondaires relatifs à l'histoire du Yukon et du Nord en général.

1377 La Direction du tourisme et de l'information est chargée de promouvoir le tourisme, de favoriser la mise en valeur des attractions touristiques et l'exploitation des installations concernant les loisirs; elle s'occupe aussi de l'aménagement des parcs territoriaux, et de l'information du public à propos des programmes et services gouvernementaux.

Département de la régie des alcools

1378 Ce département assure la régie des alcools (achat, importation, transport, entreposage, publicité et ventes) conformément à l'ordonnance et aux règlements du Yukon sur les boissons alcooliques et à toute législation fédérale en cette matière.

Département des affaires juridiques

1379 C'est de son autorité que relève l'ensemble des tribunaux du Yukon, c'est-à-dire, entre autres: la Cour d'appel du Yukon, la Cour suprême, la Cour des magis-

trats et la Cour des juges de paix. La Cour d'appel du Yukon siège normalement à Vancouver alors que les juges de paix siègent dans chacune des communautés du Yukon. En tant que responsable du programme d'assistance judiciaire, le Département est en mesure d'offrir des services juridiques au Commissaire, au conseil territorial et à tous les départements. De plus, c'est lui qui rédige ou veille à la préparation des pièces juridiques, des ordonnances et des règlements.

La Société de logement du Yukon

La Société subventionne l'achat et la construction d'habitations destinées aux familles à faible revenu et offre à ces dernières un programme de location ou d'achat qui leur permet de payer un loyer proportionnel à leur revenu. Enfin, elle s'occupe de la construction, de l'achat et de la gestion des logements destinés au personnel territorial. 1380

Renseignements supplémentaires – Toute demande de renseignements sur les politiques et les programmes territoriaux doit être adressée au département intéressé. 1381

1385 L'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest*

Administration centrale
Édifice Belanca
50e Rue
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0

Adresse postale
C.P. 1500
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Membres de l'Office

Président ..... (sans titulaire)
Vice-président, Jœ A. Bergasse‡ (Directeur adjoint Département du développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest) ..... Yellowknife (T.N.-O.)
Autres membres
C. Doug Forbes‡‡, Directeur des opérations (Ministère des Travaux publics) ..... Edmonton (Alb.)
Wayne J. Bryant‡‡, Administrateur de district (Service de protection de l'environnement, Ministère de l'Environnement) ..... Yellowknife (T.N.-O.)
Bill H. Frost‡‡ (Conseiller cadre, Direction générale des services médicaux, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) ..... Ottawa (Ont.)
Harry R. Dubinsky‡‡ (Administrateur de district, Garde-côtière du Canada, Ministère des Transports) ..... Hay River (T.N.-O.)
Ted W. Humphrys‡‡ (Conseiller principal en énergie électrique, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) ..... Ottawa (Ont.)
A. Bill Lafferty‡ (Membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest [district de Mackenzie-Liard]) ..... Fort Simpson (T.N.-O.)
Bill H.R. Gibney‡ (Administrateur [Pine Point Mines Limited]) ..... Pine Point (T.N.-O.)

Fonctionnaires supérieurs

Contrôleur ..... Arthur G. Redshaw, Ingénieur
Secrétaire ..... Dianne Geddes

Historique

1386 L'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par l'article 7 de la *Loi sur les eaux intérieures du Nord,* proclamée le 28 février 1972. Le *Règlement des eaux territoriales* a été promulgué le 14 septembre 1972. Deux modifications y ont été apportées: la première, le 15 janvier 1974 et la seconde, le 17 juillet de la même année.

L'Office qui se compose d'un minimum de trois et d'un maximum de neuf membres nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, compte, au moins, un représentant de chaque ministère que la gestion des ressources hydrographiques des Territoires du Nord-Ouest intéresse le plus directement (selon le Gouverneur en conseil) et trois membres nommés par le Commissaire en conseil

*Mise à jour: septembre 1975
‡Durée du mandat; 4 ans (temps pendant lequel le Conseil doit siéger)
‡‡Durée du mandat indéterminée

des Territoires du Nord-Ouest. L'Office a tenu son assemblée constitutive à Yellowknife (T.N.-O.), le 18 avril 1972.

Responsabilités globales

1387 L'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest a pour tâche d'assurer la conservation, la mise en valeur et la bonne utilisation des ressources hydrographiques des Territoires du Nord-Ouest afin que les Canadiens en général et les résidents des Territoires du Nord-Ouest en particulier en tirent profit au maximum. Aux termes de la Loi toute utilisation d'eau ou tout dépôt de déchets dans les eaux doit être, préalablement, autorisé par l'Office qui délivre, à cet effet, des autorisations ou permis. Les ministères et les organismes fédéraux sont tenus de présenter une demande. La loi ne s'applique pas à l'utilisation des eaux à des fins domestiques ou à leur utilisation en cas d'urgence, (incendies, inondations). Dans tous les cas de demande de permis, l'Office doit tenir une audience publique.

Organisation et programmes

1388 L'Office est chargé de la gestion des eaux territoriales des Territoires du Nord-Ouest *(Loi sur les eaux intérieures du Nord).* Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fournit le personnel technique et professionnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Office. Ce personnel est dirigé par le contrôleur et comprend un superviseur de la lutte contre la pollution, un superviseur de l'attribution des permis et des approbations, un hydrologue, un biologiste, ainsi qu'un personnel de soutien technique et administratif.

L'Office a mis sur pied le 17 octobre 1973 un Comité consultatif technique, tribune idéale du point de vue de la discussion des aspects techniques des demandes d'utilisation des eaux. Ce comité, formé de représentants nommés par chacun des membres de l'Office, est présidé par le contrôleur. Il dépend directement de l'Office.

La Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de concert avec la Direction de la qualité des eaux d'Environnement Canada, a créé un laboratoire complet à Yellowknife. Ce laboratoire, qui a commencé à fonctionner au début de 1975, permet à l'Office de déterminer, à partir d'analyses, si les déchets sont déposés selon les normes du permis ou de l'autorisation.

Bureaux régionaux

1389 L'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest ne possède actuellement aucun bureau régional.

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au contrôleur, Gestion des eaux, ou au secrétaire de l'Office.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

1390 L'Office des eaux du Territoire du Yukon*

Administration centrale

200, Chemin Rouge
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3V1

Ministre

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Membres de l'Office**

Président, H.E. (Bert) Boyd (août 1976) ..... Whitehorse (T.-Y.)
Vice-président, Bill Hollingshead ..... Whitehorse (T.-Y.)
Keith Byram, ministère des Travaux publics ..... Whitehorse (T.-Y.)
Dr Michael T. Connolly, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ..... (Whitehorse (T.-Y.)
Cliff D. Geddes (juillet 1978) ..... Teslin (T.-Y.)
E.D. (Ed) Harris, ministère des Transports ..... Prince Rupert (C.-B.)
E.W. (Ted) Humphrys, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ..... Ottawa (Ont.)
A.A. (Al) Wright (1976) ..... Whitehorse (T.-Y.)
Colin E. Wykes, ministère de l'Environnement ..... Whitehorse (T.-Y.)

Fonctionnaires supérieurs

Contrôleur des droits d'utilisation des eaux ..... C.N. Williams
Secrétaire ..... W.G. Trew
Administrateur des permis d'utilisation des eaux ..... L. Garinger
Administrateur du contrôle de la pollution ..... G. Whitley

Historique

1391 L'Office des eaux du Territoire du Yukon a été créé en février 1972 à la suite de la proclamation (21 février 1972) de la mise en vigueur de la *Loi sur les eaux intérieurs du Nord.*

Responsabilités globales

1392 L'Office a pour mandat d'assurer la conservation, le développement et l'utilisation des ressources en eau du Territoire du Yukon en permettant aux Canadiens, en particuliers aux résidents du Yukon, d'en bénéficier au maximum.

1393 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au président de l'Office.

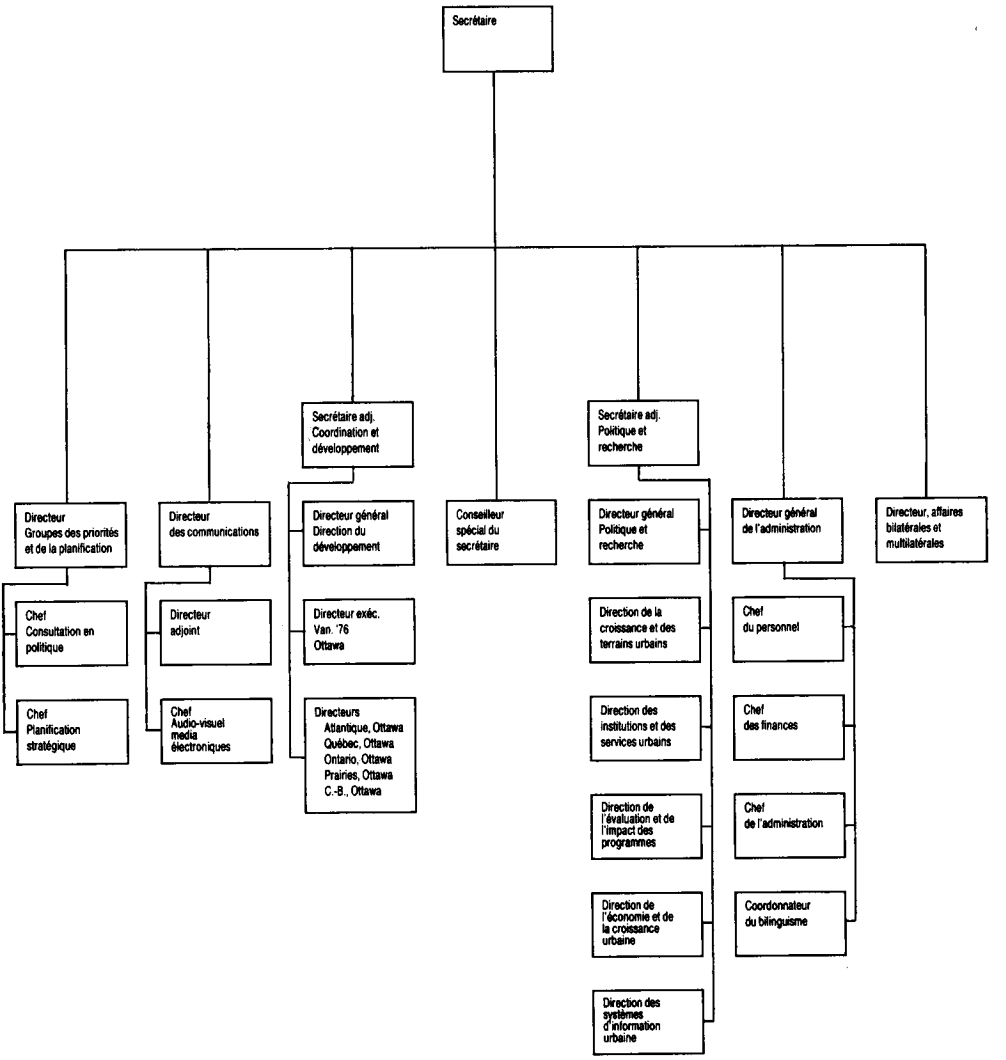
1394 **Comité parlementaire** – Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

1395 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Mise à jour: octobre 1975
**Lorsque la date d'expiration du mandat n'est pas précisée, celle-ci est indéterminée.

1400 Le département d'État des Affaires urbaines

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le département d'État chargé des Affaires urbaines* 1401

Administration centrale

355 River Road
Ottawa (Ontario
K1A 0P6

Ministre

L'honorable Barnett Jerome (Barney) Danson, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... J.W. MacNeill
Secrétaires adjoints
(Coordination et Développement) ..... André Saumier
(Politiques et Recherche) ..... H.L. Laframboise

Historique

Le département d'État chargé des Affaires urbaines a été créé en vertu de la 1402
Loi sur les départements et ministres d'État (S.R.C. 1970, chap. 14 [2e suppl.]) – La proclamation (D.O.R.S./71-320, le 25 juillet 1971) établissait le Département le 30 juin 1971. De plus, un décret du conseil (C.P. 1971-1696) le constituait en «département d'État» et accordait au Ministre la qualité de «ministre compétent» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière* (D.O.R.S./71-408, le 25 août 1971).**

Responsabilités globales

Le département planifie, élabore et coordonne des politiques nouvelles et inno- 1407
vatrices en matière d'urbanisme, se penchant sur les questions les plus importantes et les plus urgentes. Son rôle est triple:

a) élaboration de politiques fédérales visant à favoriser et améliorer l'urbanisation;
b) intégration des questions de premier plan à des politiques et programmes fédéraux liées à d'autres secteurs que celui de l'urbanisme;
c) établissement de rapports intergouvernementaux destinés à promouvoir la coordination de politiques et de programmes urbains.

Le département a été créé afin de proposer des objectifs en matière d'urba- 1410
nisme, d'évaluer et d'élaborer des politiques, d'entreprendre et de catalyser la recherche relative aux politiques urbaines et afin d'appliquer ces dernières au moyen de programmes établis dans le cadre de la juridiction fédérale. Ses principales fonctions sont les suivantes:

a) élaboration de politiques, c'est-à-dire, étude de propositions de politiques, 1413
d'activités et de projets nouveaux; évaluation de propositions de politiques, d'activités et de projets nouveaux; évaluation de politiques, d'activités et de projets actuels du gouvernement fédéral et recommandation de changements nécessaires; collaboration, avec les provinces et les municipalités, en vue d'une application concertée de politiques urbaines au Canada;
b) recherche, c'est-à-dire: études sur les recherches et politiques urbaines; coor- 1416
dination, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux,

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Note de la rédactrice: on trouvera plus de détails concernant l'historique du Département d'État dans l'édition précédente de l'Administration fédérale du Canada.

des recherches relatives à l'urbanisation; établissement des objectifs premiers en matière de recherche urbaine;

1419 c) coordination, c'est-à-dire, agencement et promotion des politiques urbaines nationales entre les ministères et les organismes fédéraux; activités fédérales lors de l'établissement de rapports de coopération avec les provinces et leurs municipalités en vue d'améliorer l'environnement urbain; prise de mesures propres à assurer la collaboration du gouvernement fédéral et d'autres organismes non gouvernementaux en matière de politique urbaine.

Organisation et programmes

Le département se divise en deux directions générales: Politique et recherche, et Coordination et développement.

Direction générale de la politique et de la recherche

1423 Cette direction générale effectue et coordonne les recherches relatives à l'urbanisation au Canada et élabore, formule et évalue les politiques et programmes d'urbanisme. Elle comprend cinq directions: Croissance et Terrains urbains, Économie et Environnement urbains, Institutions et Services urbains, Évaluation des programmes et Informatique.

Direction de la croissance et des terrains urbains

1426 Cette direction étudie la nature des tendances démographiques, les problèmes urbains qui s'y rattachent et les moyens par lesquels une politique gouvernementale peut influer sur ces tendances.

Direction de l'économie et de l'environnement urbains

1429 Cette direction élabore des politiques de rechange et des propositions de programmes relatifs aux questions financières liées à l'amélioration du milieu urbain.

Direction des institutions et des services urbains

1432 Cette direction conseille le Départment sur les rapports entre les ministères fédéraux et les différents paliers de gouvernement en matière de gestion de la croissance urbaine et de qualité du milieu urbain surtout en ce qui concerne les formes et les processus institutionnels, les aspects urbains de services comme le transport, les commodités, l'énergie et les services sociaux.

Direction de l'évaluation des programmes

1435 Cette direction s'occupe surtout de l'évaluation qualitative et quantitative de l'incidence des programmes fédéraux sur la condition du milieu urbain.

Direction de l'informatique

1437 Cette direction est chargée d'élaborer et de coordonner un système d'information urbaine.

Direction générale de la coordination et du développement

1440 Cette direction générale favorise le renforcement de la coordination interministérielle et intergouvernementale nécessaire à l'élaboration et la mise en application de politiques et de programmes urbains.

Elle comprend deux directions: Coordination et Développement.

Direction de la coordination

Cette direction entretient des rapports de collaboration avec d'autres organismes fédéraux et à d'autres paliers de gouvernement (provinciaux et municipaux), dans chacune des cinq régions principales du Canada: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique ainsi que dans les principales zones urbaines. 1443

Direction du développement

Cette direction fournit des conseils sur la mise en œuvre de l'aménagement urbain, évalue l'évolution constante des rapports institutionnels dans les affaires urbaines, fournit des approches innovatrices en ce qui concerne la solution de problèmes urbains concrets et évalue la participation non gouvernementale permanente en matière d'aménagement urbain. Elle comprend trois groupes: aménagement, élaboration de programme et déplacement des voies ferrées. Ce dernier remplit les fonctions qui ont été attribuées au Département en vertu de la *Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer.* 1446

Direction de l'administration

Cette direction comprend les Services du personnel, des finances et de l'administration du département. 1448

Direction des communications

Cette direction est chargée d'expliquer les objectifs et les politiques du département à ses clients. Elle se compose de trois divisions: Élaboration des communications, Sources d'information, Rédaction, Relations avec les media et Media audio-visuels. 1450

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera à la Division des sources d'information. 1454

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. 1456

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1458

Secrétariat canadien d'Habitat

Le Secrétariat canadien d'Habitat, sous la direction du commissaire général J.W. MacNeill, est responsable de tous les préparatifs incombant au Canada à propos de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat, qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976. 1460

Le Secrétariat s'occupe de deux programmes:

Le Programme de la participation canadienne a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les autres ministères fédéraux ainsi que les administrations provinciales et régionales, un vaste programme d'information et de participation du public. Ce programme s'inscrit dans le cadre des projets officiels relatifs à cette conférence. 1462

Le Programme d'accueil du Canada quant à lui, concerne toutes les dispositions que doit prendre le Canada en tant qu'hôte (logement, protocole, transport, coordination, etc. ...). 1464

1466 **Textes de référence**

Le ministre d'État est responsable de l'application des lois suivantes:

Loi sur la capitale nationale (S.R.C. 1970, chap. N-3)

Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer (S.C. 1974, chap. 12)

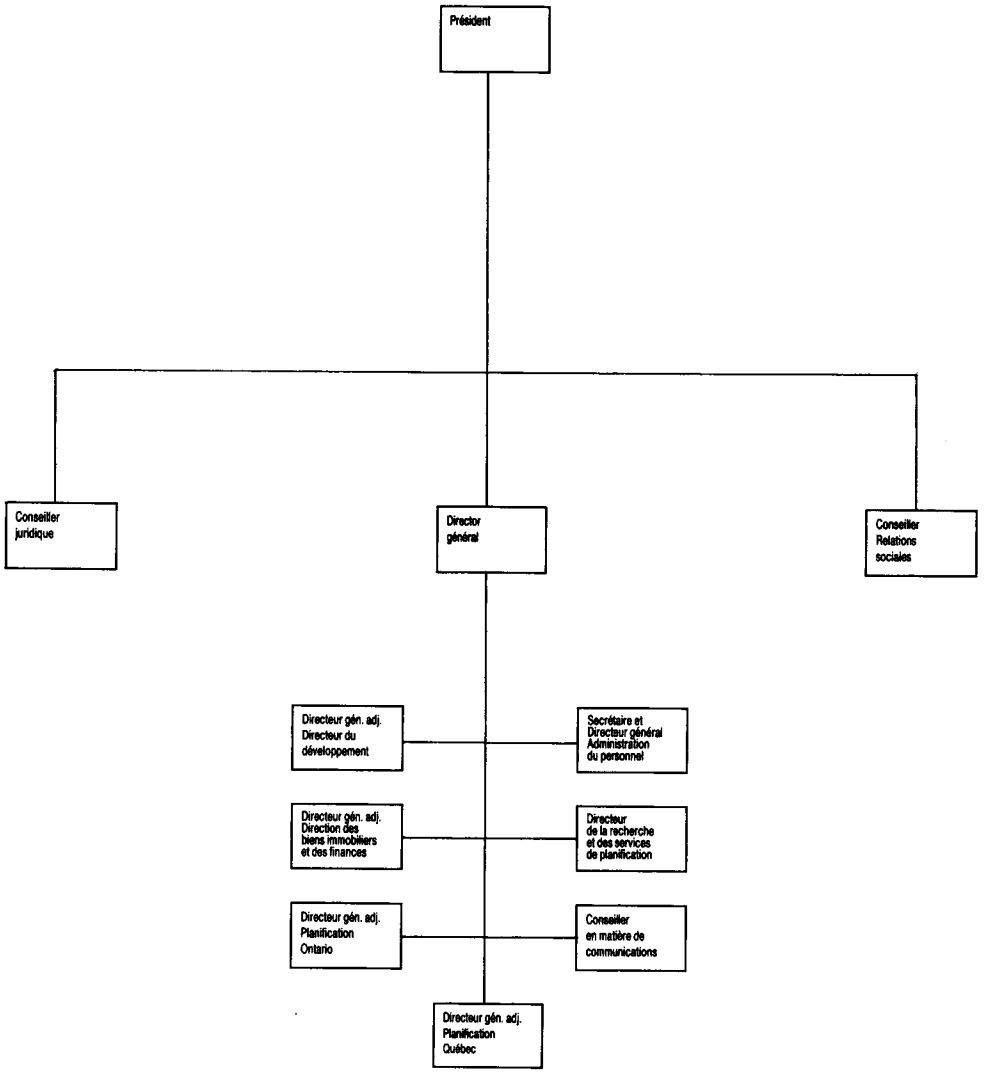
Loi nationale sur l'habitation, modifiée (S.R.C. 1952, chap. 188; S.R.C. 1970, chap. N-10)

Loi sur la réfection de maisons (Prêts garantis) (S.C. 1937, chap. 11)

Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement (S.R.C. 1970, chap. C-16)

La Commission de la capitale nationale

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



1601 La Commission de la capitale nationale*

Administration centrale

48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

Ministre

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines**

Membres de la Commission

Président, Edgar Gallant ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, William Perks ..... Calgary (Alb.)
Clément N. Beauchamp ..... Hull (Québec)
Dr. N. Stuart Boyle ..... Taber (Alb.)
Solange Chaput-Rolland ..... Montréal (Québec)
Lou Churchill ..... Saskatoon (Sask.)
Edythe Goodridge ..... Saint-Jean (T.-N.)
Thomas Howarth ..... Toronto (Ont.)
William D. Hurst ..... Winnipeg (Man.)
Paul Kaeser ..... Fort Smith (T.N.-O.)
Barbara Lambert ..... Ottawa (Ont.)
René N. Leblanc ..... Moncton (N.B.)
Stuart S. Lefeaux ..... Vancouver (C.-B.)
Cecile Metrick ..... Toronto (Ont.)
Richard Morency ..... Sainte-Foy (Québec)
Maynard F. Schurman ..... Summerside (Î.-P.-É.)
Richard Soberman ..... Toronto (Ont.)
William J. Stephens ..... Sidney (N.-É.)
William Vanden Bosch ..... Manotick (Ont.)
John H. Wade ..... Victoria (C.-B.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... Jean L. Charron

Historique

1602 La Commission de la capitale nationale (C.C.N.) est une corporation de la Couronne qui a pour objectif premier d'aménager la région de la capitale nationale, en lui donnant un aspect digne de son importance nationale en tant que siège du gouvernement canadien. Elle a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (S.R.C. 1970, chap. N-3).

La Commission a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. La Commission de la capitale nationale est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

1603 La région située autour des villes d'Ottawa et de Hull, couvre une superficie de 1,800 milles carrés dans les provinces de l'Ontario et du Québec.

Par l'intermédiaire de la C.C.N., le gouvernement fédéral désire édifier une capitale qui soit:

a) un symbole des valeurs linguistiques et culturelles du Canada,

*Mise à jour: avril 1975
**Décret du conseil (C.P. 1972-158, le 31 janvier 1972)

b) un siège idéal pour l'administration des affaires du pays, et
c) un modèle de planification et d'aménagement urbains dont les autres parties du pays profiteront et dont
d) les Canadiens seront fiers.

La Commission a pour tâche principale de coordonner l'aménagement de tous 1605
les terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Cette loi stipule également que la Commission doit approuver tous les éléments de l'architecture extérieure des ouvrages fédéraux, y compris le site et l'emplacement. Grâce à cette autorité et du fait que la Commission a le pouvoir d'acquérir des terrains bien situés dans la région, le gouvernement fédéral peut planifier directement et participer en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux aux solutions de planification locale.

Programmes

La Commission de la capitale nationale se compose de vingt membres nom- 1607
més par le gouverneur en conseil. Chaque province du Canada a son représentant de même que les villes de Hull et d'Ottawa et d'autres municipalités faisant partie de la région de la capitale nationale.

La Commission organise et met en œuvre les programmes suivants:

Élaboration d'une politique: Programme d'exécution ou d'encouragement des 1610
recherches, des études, des plans et autres activités connexes conduisant à l'élaboration d'une politique;

Aménagement des terrains: Programme de remembrement, d'amélioration et 1611
de gestion des propriétés ayant pour but de favoriser le développement régional et de coordonner les activités fédérales en matière d'aménagement;

Transports: Programme d'aide à l'intégration des réseaux de transport urbain 1612
et interurbain;

Services publics: Programme d'aide à l'installation de services convenables de 1613
distribution d'eau, de systèmes de dispersion des eaux-vannes et d'élimination des déchets solides et à l'enfouissement d'autres installations d'utilité publique;

Loisirs et culture: Programme de gestion et d'aménagement de parcs, de pro- 1614
menades et autres terrains destinés aux loisirs; d'aide et d'encouragement aux activités récréatives et culturelles; d'aide à la préservation du patrimoine canadien et d'encouragement du bilinguisme et du multiculturalisme dans la région de la capitale nationale; et

Administration et finances: Création de Services pour la mise en œuvre du pro- 1615
gramme; remboursement des prêts et paiement des intérêts sur les emprunts.

Bureaux régionaux – La Commission ne possède pas de bureaux régionaux. 1616

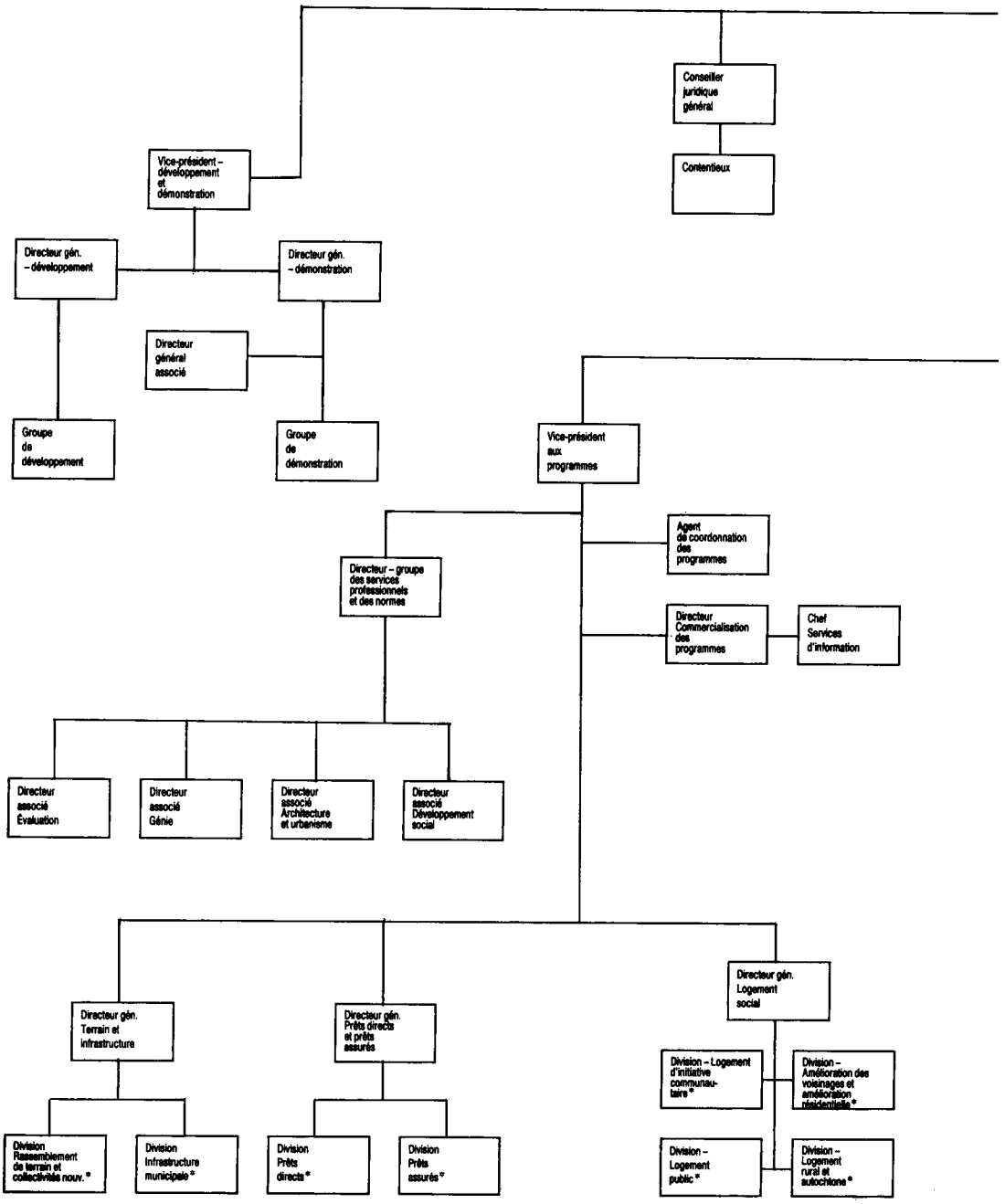
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on 1617
s'adressera au secrétaire de l'Administration centrale.

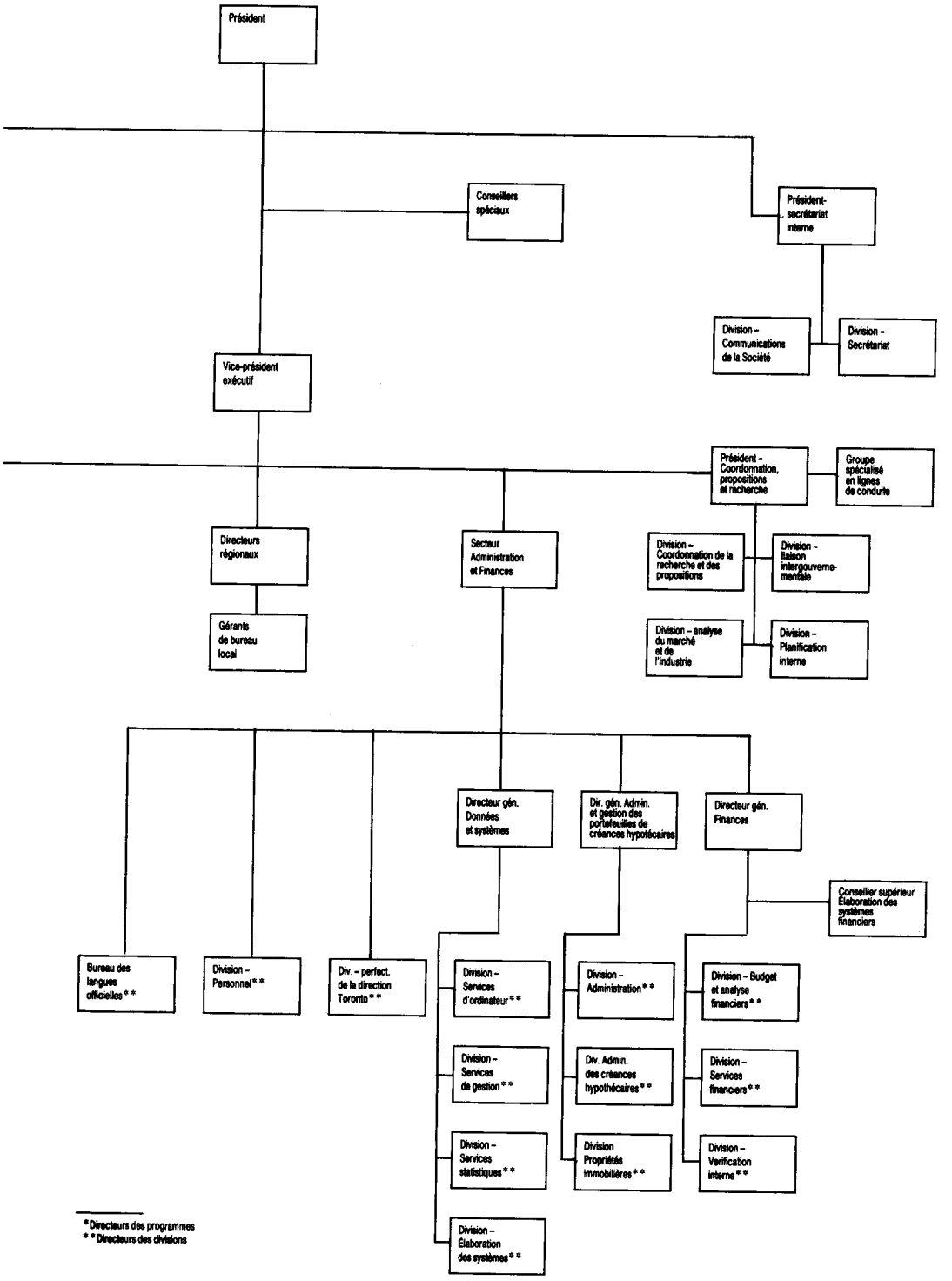
Comité parlementaire – Le Comité mixte spécial sur la région de la capitale na- 1618
tionale.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1619

1650 La Société centrale d'hypothèques et de logement

Organigramme de la S.C.H.L. - 31 août 1975




Président
Conseillers spéciaux
Président-secrétariat interne
Division – Communications de la Société
Division – Secrétariat
Vice-président exécutif
Président – Coordonnation, propositions et recherche
Groupe spécialisé en lignes de conduite
Directeurs régionaux
Secteur Administration et Finances
Division – Coordonnation de la recherche et des propositions
Division – liaison intergouvernementale
Gérants de bureau local
Division – analyse du marché et de l'industrie
Division – Planification interne
Directeur gén. Données et systèmes
Dir. gén. Admin. et gestion des portefeuilles de créances hypotécaires
Directeur gén. Finances
Conseiller supérieur Élaboration des systèmes financiers
Bureau des langues officielles**
Division – Personnel**
Div. – perfect. de la direction Toronto**
Division – Services d'ordinateur**
Division – Services de gestion**
Division – Services statistiques**
Division – Élaboration des systèmes**
Division – Administration**
Div. Admin. des créances hypothécaires**
Division Propriétés immobilières**
Division – Budget et analyse financiers**
Division – Services financiers**
Division – Vérification interne**
*Directeurs des programmes
**Directeurs des divisions

1651 La Société centrale d'hypothèques et de logement*

Administration centrale

Chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Ministre

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines

Conseil d'administration

Président, William Teron (juin 1980) ..... Ottawa (Ont.)
Autres membres.
- Jean-Guy Carrier (juin 1978) ..... Montréal (Québec)
- Frank A.G. Carter (nommé à titre amovible) ..... Ottawa (Ont.)
- Guy P. French (juin 1978) ..... Thornhill (Ont.)
- Raymond V. Hession (septembre 1981) ..... Ottawa (Ont.)
- James W. MacNeill (mai, 1977) ..... Ottawa (Ont.)
- Laurent Marcoux (juin 1975) ..... Winnipeg (Man.)
- Thomas L. McGloan (juin 1978) ..... Saint-Jean (N.-B.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... William Teron
Vice-président exécutif ..... Raymond V. Hession
Président, Secrétariat interne ..... Robert T. Adamson
Président, Coordination, proposition et recherche ..... Michael J. McCabe
Vice-président, Développement et démonstration ..... Ian R. Maclennan
Vice-président, Secteur des programmes ..... Alain de C. Nantel
Conseiller juridique général ..... Arnold D. Wilson

Historique

1652 La Société centrale d'hypothèques et de logement a été établie le 1er janvier 1946 par la *Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-16). Cette société de la Couronne a été constituée en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* La Société centrale d'hypothèques et de logement est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

1653 Le rôle principal de la Société est d'appliquer la Loi nationale sur l'habitation 1954 (L.N.H.). En vertu de cette Loi, la Société est autorisée à assurer les prêts hypothécaires consentis par les prêteurs agréés pour l'achat de maisons nouvelles et existantes, habitées par leur propriétaire, ainsi que pour la construction de logements locatifs nouveaux et la construction d'habitations par les associations coopératives. La Société peut consentir des prêts pour son propre compte dans les milieux où les prêteurs agréés n'en consentent pas; elle peut également consentir des prêts et verser des contributions annuelles aux acheteurs de maisons dont le revenu ne leur permet pas d'en payer le coût annuel total.

*Mise à jour: août 1975

Organisation et programmes

La structure d'organisation interne comporte six secteurs principaux:*

Coordination, proposition et recherche

Il lui incombe d'assister et de conseiller le Président et la Direction sur l'orientation des lignes de conduite. 1665

a) Groupe spécialisé en lignes de ressource organise des commissions d'étude et soutient celles-ci dans l'exécution des priorités du gouvernement et la recherche des effets significatifs importants des lignes de conduite de la Société;
b) Division de la Planification interne coordonne le développement d'autres possibilités et de recommandations à la Direction à l'égard des objectifs et de la stratégie interne;
c) Division de l'Analyse du marché et de l'industrie élabore des propositions de lignes de conduite sur des questions économiques;
d) Division de la Coordination des lignes de conduite et de la recherche voit à ce que la recherche entreprise par la Société soit planifiée et mise en œuvre de manière à contribuer directement aux responsabilités permanentes découlant des lignes de conduite et des programmes; et
e) Division de la Liaison intergouvernementale coordonne et dissémine des renseignements se rapportant aux relations fédérales-provinciales-municipales. Elle évalue les tendances et les problèmes courants conçernant les relations fédérales-provinciales. Elle élabore des politiques et des stratégies fédérales-provinciales. Elle définit et met en œuvre des lignes de conduite de relations internationales.

Secteur des programmes 1670

Aide pour l'accession à la propriété

Accorde une aide financière par l'entremise de la S.C.H.L. ou d'un prêteur agréé, aux familles économiquement faibles ou à revenu modique qui désirent acheter une maison nouvellement construite sans dépenser plus que 25% de leur revenu pour le remboursement de la créance hypothécaire. 1672

Aide pour le logement locatif

Accorde des prêts ou des subventions aux organismes qui sont disposés à construire des habitations ou à en faire l'acquisition pour les louer à des taux convenus, aux personnes dont les moyens sont limités. 1673

Logement rural et autochtone

Combine toutes les ressources de la Loi nationale sur l'habitation au profit des ruraux et des autochtones. 1674

Aide pour le logement coopératif

Pourvoit à une autre formule de tenure qui permet aux membres d'une coopérative de réduire les frais en mettant leurs compétences en commun et en achetant en grandes quantités. Toutes les dispositions de la Loi sont accessibles aux sociétés coopératives. 1675

*Secrétariat interne; Conseiller juridique général; Développement et démonstration; Coordination, proposition et recherche; Secteur des programmes; Secteur de l'administration et de finances.

Aide au logement public

1676 Accorde des prêts aux offices d'habitation provinciaux ou municipaux pour la construction de logements locatifs à l'intention de particuliers ou de familles économiquement faibles.

Aide pour le rassemblement de terrain

1677 Pourvoit à une aide aux provinces et aux municipalités en vue de financer l'acquisition, la planification et l'aménagement de terrain à des fins domiciliaires.

Nouvelles collectivités

1678 Conçu en vue d'encourager la création de nouvelles collectivités comme un moyen de fournir une alternative au développement urbain anarchique, en vue de satisfaire la croissance régionale ou de créer un aménagement équilibré dans les villes éloignées dépendant des industries de ressources.

Aide à l'assainissement

1679 Prévoit des prêts aux provinces et municipalités pour les usines de traitement des eaux d'égout, les collecteurs d'égouts sanitaires et pour les égouts pluviaux lorsqu'ils servent à créer un nouvel aménagement résidentiel.

Amélioration des voisinages

1680 Aide les municipalités et les résidants locaux à conserver et à améliorer les voisinages urbains plus anciens qui sont menacés de décrépitude ou de destruction.

Aide à la remise en état des immeubles résidentiels

1681 Conçu en vue d'assurer un stock suffisant de bons logements en prologeant la durée de maisons existantes, ce programme est associé étroitement à l'amélioration des voisinages et aux projets de logement sans but locratif.

Bureaux régionaux

1685 Dix bureaux régionaux dirigent les activités dans les provinces et les territoires indiqués:

Région de Terre-Neuve
Édifice Viking
Wishingwell & Crosbie Roads
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 3P2

Région du Nouveau-Brunswick
Kings Place
440, rue King
Fredericton (N.-B.)
E3B 4Y9

1686 Région du Québec
Place du Canada
Montréal (Québec)
H3B 2N2

Région du Manitoba
Centennial House
310, avenue Broadway
Winnipeg (Man.)
R3C 0S6

Région de l'Île-du-Prince-Édouard
129, rue Kent
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7L9

Région de la Nouvelle-Écosse
5251, rue Duke,
Halifax (N.-É.)
B3J 1P5

Région de L'Ontario
145 ouest, rue King
Toronto (Ont.)
M5H 1J8

Région de la Saskatchewan
2111-14e Avenue
Regina (Sask.)
S4P 3E6

Région de l'Alberta*
10506, avenue Jasper
Edmonton (Alb.)
T5J 2W9

Région de la Colombie-Britannique**
Bank of Montreal Building
2609, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6H 3H3

1688

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser au directeur de la division du Secrétariat. 1690

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. 1692

Auditeur 1694

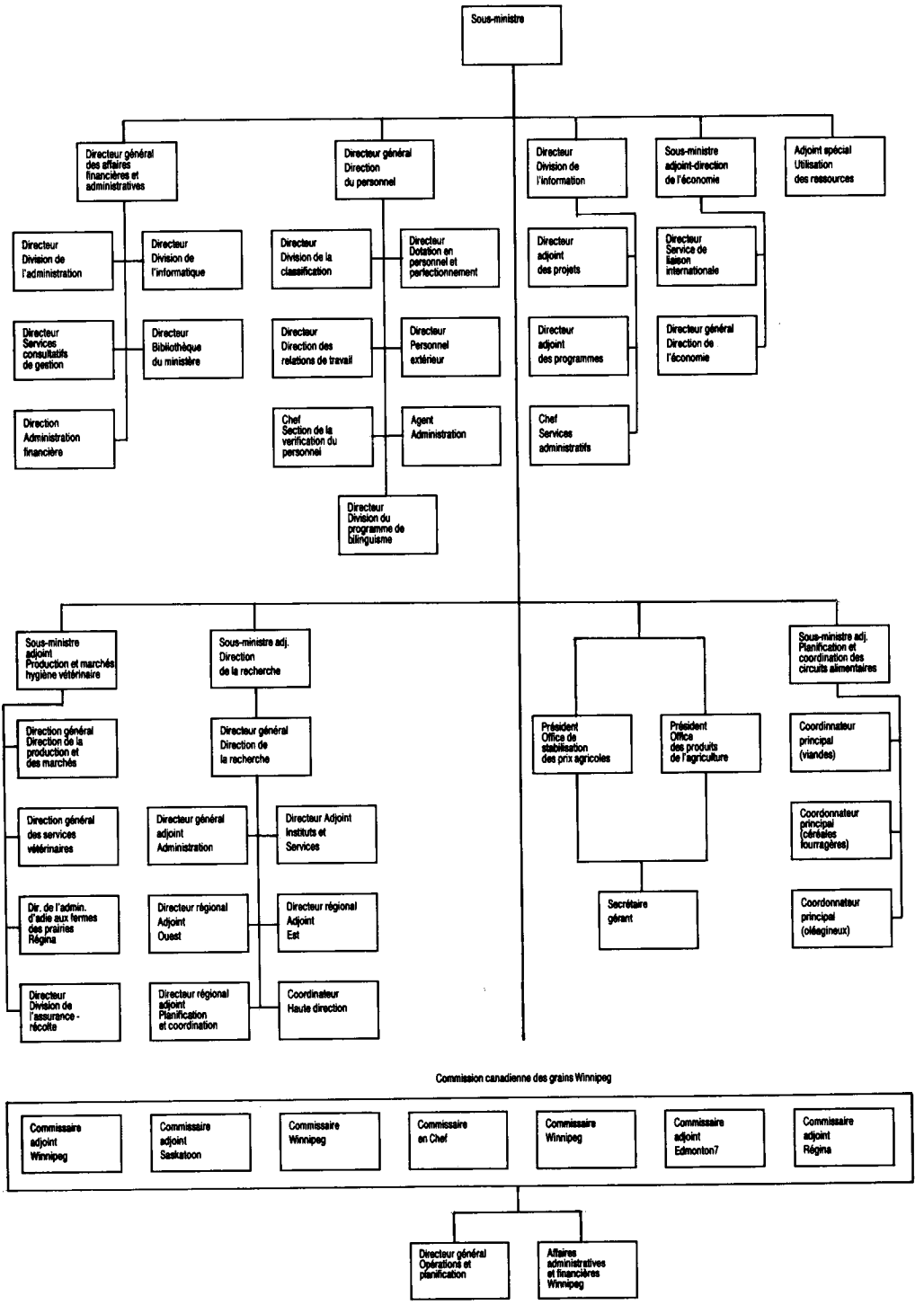
M. Franklin E. Walden, F.C.A.
Clarkson Gordon & Co.
C.P. 10101
700, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)

M. Jacques Paré, C.A.
Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés
820, tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal (Québec)

*s'occupe des Territoires du Nord-Ouest
**s'occupe du Territoire du Yukon

1700 Le ministère de l'Agriculture

Organigramme du C.T. - 1er avril 1975



Le ministère de l'Agriculture*

Administration centrale

Édifice Sir John Carling
Ferme expérimentale
rue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Ministre

L'honorable Eugene F. Whelan, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... L. Denis Hudon
Sous-ministre adjoint principal ..... W. Esmond Jarvis

Historique

Le ministère de l'Agriculture, issu du Bureau de l'agriculture créé en vertu d'une Loi de la Province du Canada (1852), a été établi par la *Loi de l'organisation du ministère de l'Agriculture* (S.C. 1867-1868, chap. 53) sanctionnée le 22 mai 1868 et devenue la *Loi sur le ministère de l'Agriculture* (S.R.C. 1970, chap. A-10). 1702

Organisation et programmes

Le Ministère comprend l'exécutif, sept directions et plusieurs administrations spéciales. 1705

Exécutif

Le ministre de l'Agriculture est le chef exécutif du Ministère. Il est responsable devant le Parlement du dépôt et de l'application de toutes les lois fédérales touchant l'agriculture. Il est assisté du sous-ministre, premier fonctionnaire du Ministère et chef administratif. 1710

Le sous-ministre, le sous-ministre adjoint principal, cinq sous-ministres adjoints et quatre directeurs généraux forment un conseil supérieur de direction, qui formule et dirige les programmes ministériels dans le cadre des lois fédérales. Pour l'instant, le Ministère est chargé de l'application de quelque 30 lois ayant trait à l'agriculture.

Division de l'information

Utilisant tous les moyens de communication, cette division dirige, à l'intention du public et de l'industrie agricole, un programme d'information sur les politiques, programmes et activités du Ministère, ainsi que sur les résultats des recherches effectuées dans le domaine agricole. La Division de l'information offre ses services, dans les deux langues officielles, par l'entremise de quatre sections: Media, Relations extérieures, Publications, et Recherche et développement. 1715

Direction de la recherche

La Direction de la recherche est le principal organisme agricole au service de l'agriculture canadienne. C'est à la Ferme expérimentale d'Ottawa que se trouvent 1720

*Mise à jour: octobre 1974 (le Ministère n'a pas été en mesure de respecter la date limite fixée pour la préparation du texte); janvier 1975 (noms).

ses bureaux principaux, ainsi qu'une station de recherche, trois services de recherche (technique, cultures ornementales et statistique) et cinq instituts de recherche (zootechnie, chimie et biologie, aliments, sols et biosystématique). Un autre institut, spécialisé dans la recherche sur l'emploi des produits chimiques dans la lutte contre les ravageurs, se trouve à London (Ont.). La direction compte en outre 34 autres établissements (stations de recherche, fermes expérimentales et sous-stations) dispersés à travers le Canada et desservant des régions aux sols et conditions climatiques variés.

Le programme de recherches est axé sur les problèmes à résoudre dans les domaines de la production, de la protection et de l'utilisation des principales cultures et ressources animales canadiennes. De vastes relevés pédologiques et des recherches sur la mycologie et la taxonomie des plantes et des insectes sont également effectués.

Direction de la production et des marchés

1725 Cette direction veille à l'application des lois et à la mise en œuvre des programmes de production et de commercialisation agricole afin d'aider les producteurs à obtenir des profits raisonnables. Elle compte sept divisions et deux services:

Divisions du lait, des fruits et légumes, des bestiaux, et de la volaille

1727 Ces divisions sont chargées respectivement du classement, de l'inspection, de la réglementation du marché et de la promotion des produits laitiers; des fruits et légumes frais et traités, des produits de l'érable et du miel; du bétail et des produits du bétail; de la volaille et des produits de la volaille.

Division des céréales et des cultures spéciales

1729 Cette division dirige des programmes en vue d'aider les producteurs de grains et de cultures spéciales.

Division des produits végétaux

1731 Cette division réglemente les facteurs de production, aliments du bétail, engrais, produits antiparasitaires et semences, afin de vérifier leur utilité et leur efficacité, leur innocuité pour l'homme, les animaux et le milieu, ainsi que leur représentation loyale sur le marché.

Division de la protection des végétaux

1733 Cette division applique des lois visant à empêcher l'entrée et la propagation des maladies des plantes ainsi que des insectes, à maintenir le haut niveau de qualité des pommes de terre de semence, et veille à ce que les exportations de végétaux et de produits végétaux soient conformes aux exigences des pays importateurs.

Services de commercialisation

1735 Ces services procurent des services consultatifs à la direction et à l'industrie agricole, et diffusent les informations sur la production et la commercialisation de produits agricoles.

Services consultatifs de l'alimentation

1737 Ces services servent de lien entre le ministère et le consommateur, encouragent le développement de marchés pour les produits alimentaires canadiens et conseillent les consommateurs sur l'achat, la préparation et le classement d'aliments.

Direction de l'hygiène vétérinaire

Cette direction, qui a juridiction dans tout le pays, est l'organisme vétérinaire du ministère. Elle mène la lutte contre les maladies du bétail et applique des mesures d'éradication. Des inspecteurs assurent l'observance des normes d'hygiène et de salubrité dans les abattoirs et les autres usines de transformation. Les laboratoires de la direction font de la recherche et procurent des services de diagnostic. La Direction est également responsable du Programme d'indemnisation pour cause de rage. Trois divisions forment la direction: 1742

Division des épizooties

Cette Division s'occupe de la lutte et de l'éradication des maladies au Canada, et prévient l'entrée d'animaux malades d'origine étrangère. Elle veille à ce que les normes sanitaires appliquées aux animaux exportés répondent aux exigences des pays importateurs. 1744

Division de l'inspection des viandes

Cette division assure l'inspection permanente de toute viande ou volaille avant et après l'abattage, aux différentes étapes de leur transformation. Elle veille à ce que tout traitement soit fait suivant certaines conditions sanitaires et que tous les produits carnés soient salubres et comestibles et répondent aux normes sanitaires d'exportation. Elle est aussi responsable de l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation et de l'examen des viandes importées au Canada. La Division offre un service interprovincial d'inspection de la viande aux provinces dont les installations ne relèvent pas du gouvernement fédéral. 1746

Division de la pathologie animale

Cette division conduit des recherches sur les maladies susceptibles d'entraîner de graves pertes, d'ordre économique, dans le bétail, et détermine la nature, les causes et les moyens de prévention des maladies des épizooties. La division offre aussi des services consultatifs et de diagnostic, de concert avec les deux autres divisions, pour le secteur de l'élevage en général. 1748

Direction de l'économie

Cette direction est l'élément dit «sciences sociales» du ministère, principalement en ce qui concerne l'économie, point essentiel à l'élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir la croissance optimale des industries agricoles et alimentaires, à maintenir et à accroître la rentabilité de l'agriculture, à répondre aux exigences sociales découlant des disparités régionales d'ordre économique et à veiller au bien-être individuel au sein des secteurs agricoles et alimentaires. La direction détermine les problèmes et les possibilités économiques agricoles, recommande des politiques et des programmes et contribue par la recherche à une meilleure compréhension des problèmes et des possibilités. Elle détermine les tendances, définit les perspectives de l'agriculture, diffuse les informations de nature économique, élabore et dirige certains programmes économiques nationaux liés à l'agriculture. 1753

La direction comprend un groupe de coordination et de développement des programmes, un groupe consultatif d'orientation et cinq divisions, soit Production et marchés, Gestion de l'exploitation agricole, C.A.N.F.A.R.M. (Système canadien de gestion agricole), Recherche et Administration. En plus de ses bureaux centraux d'Ottawa, la direction a des bureaux régionaux à Truro (N.-É.), Regina (Sask.) et Vancouver (C.-B.), et des économistes aux stations de recherche de Charlottetown (Î.-P.-É.), Sainte-Foy (Québec) et Lethbridge (Alb.). 1755

Direction des affaires financières et administratives

1760 La Direction élabore et applique des politiques et règlements administratifs ministériels et conseille les hauts fonctionnaires en matière d'administration. Elle assure la gestion des finances, du matériel, des immeubles, des services de bureaux et des services consultatifs pour tout le Ministère. Cette direction comprend aussi les services de traitement des données et ceux de la bibliothèque du Ministère et la section de la planification des mesures d'urgence.

Direction du personnel

1765 Cette direction dispense des conseils aux directeurs organiques en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre, de formation et de recherche sur le personnel, de classement et de paie, de relations de travail, d'emploi et de cadres. Elle s'occupe d'environ 10,000 employés.

Direction des circuits alimentaires

1770 Cette direction a été créée en 1972 afin de rénover la coordination et l'expansion agricoles, à partir d'une rationalisation des circuits alimentaires. Elle est chargée de donner, au nom du ministère, l'impulsion nécessaire à l'élaboration d'objectifs nationaux relatifs aux circuits alimentaires, d'assurer la diffusion de l'information entre les différentes parties composant les circuits, et de définir les possibilités et les contraintes. La direction travaille en collaboration avec toutes les parties composant les circuits alimentaires: producteurs, industries de transformation, distributeurs et gouvernements. Pour le moment, son champ d'activité se limite à trois domaines: les viandes l'horticulture, les oléagineux et les céréales à haute valeur énergétique. Une fois l'expérience acquise dans ces trois circuits, elle se tournera vers d'autres secteurs.

Service de liaison internationale

1772 Ce service, établi en 1969, joue le rôle de division des affaires extérieures au sein du ministère. Au nom du ministère, il entretient des relations avec les organismes internationaux tels la F.A.O., l'O.C.D.E. et le P.A.M. Il coordonne la participation du ministère, tant à ces organismes susmentionnés qu'aux programmes d'aide et de développement de l'Agence canadienne de développement international, du Centre de recherche sur le développement international et de fondations internationales. Il fait rapport régulièrement sur les tendances des politiques agricoles à l'étranger et analyse leurs répercussions sur l'agriculture et le commerce canadiens.

1775 **Renseignements supplémentaires** – Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à la division de l'informatique.

1776 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de l'agriculture.

1777 **Auditeur** – l'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

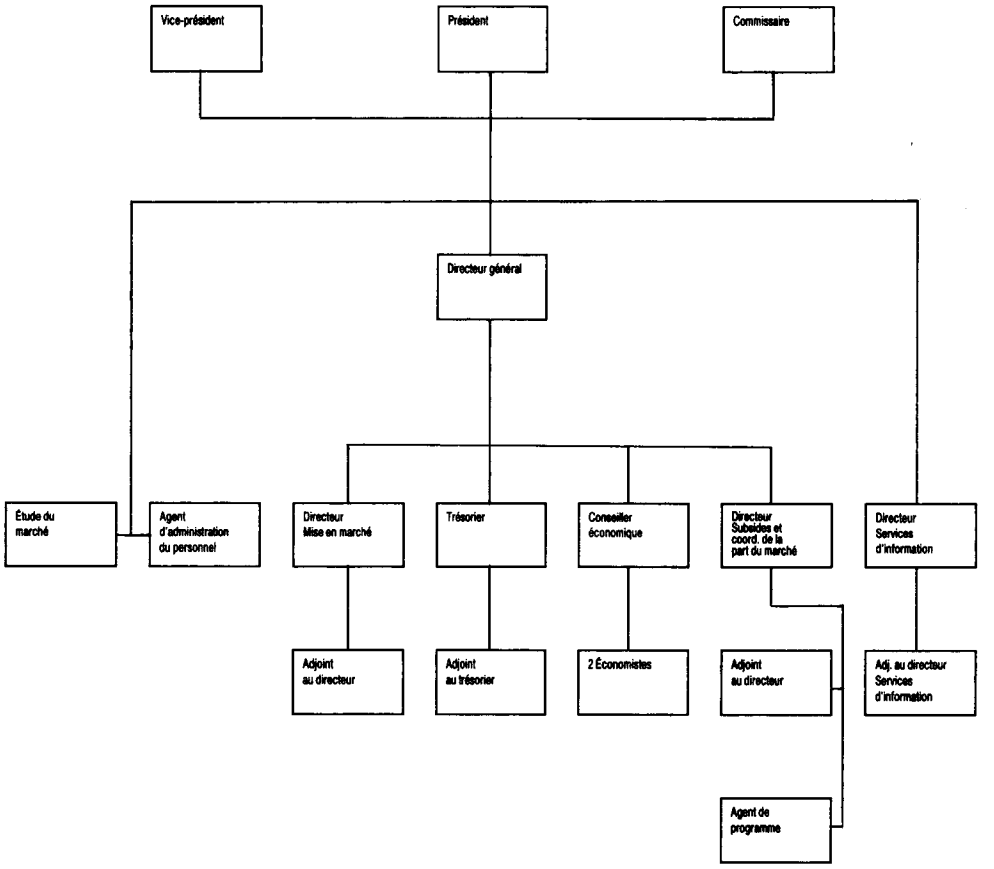
Le ministre de l'Agriculture applique les lois suivantes: 1780

Loi sur l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation (S.R.C. 1970, chap. H-10)
Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme (S.R.C. 1970, chap. L-9)*
Loi sur les aliments du bétail (S.R.C. 1970, chap. F-7)
Loi sur l'amélioration des fromages et des fromageries (S.R.C. 1970, chap. C-17)
Loi sur les animaux de ferme et leurs produits (S.R.C. 1970, chap. L-8)
Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (S.R.C. 1970, chap. P-16)*
Loi sur l'assurance-récolte (S.R.C. 1970, chap. C-36)*
Loi sur la Commission canadienne du lait (S.R.C. 1970, chap. C-7)*
Loi sur le crédit aux syndicats agricoles (S.R.C. 1970, chap. F-4)*
Loi sur les engrais chimiques (S.R.C. 1970, chap. F-9)
Loi sur les épizooties (S.R.C. 1970, chap. A-13)
Loi sur l'essai du lait (S.R.C. 1970, chap. M-13)
Loi sur les fruits, les légumes et le miel (S.R:C.1970, chap. F-31)
Loi sur la généalogie des animaux (S.R.C. 1970, chap. L-10)
Loi sur les grains du Canada (S.R.C. 1970, chap. G-16)
Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides (S.R.C. 1970, chap. P-11)
Loi sur l'industrie des produits de l'érable (S.R.C. 1970, chap. M-2)
Loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes (S.R.C. 1952, chap. 81)
Loi sur l'inspection des viandes (S.R.C. 1970, chap. M-7)
Loi sur l'inspection du foin et de la paille (S.R.C. 1970, chap. H-2)
Loi sur l'inspection et la vente (S.R.C. 1970. chap. I-14)
Loi sur les installations frigorifiques (S.R.C. 1970, chap. C-22)
Loi sur le ministère de l'Agriculture (S.R.C. 1970, chap. A-10)
Loi sur les normes des produits agricoles du Canada (S.R.C. 1970, chap. A-8)
Loi sur les Offices de commercialisation des produits agricoles (S.C. 1970-71-72, chap. 65)
Loi sur l'Office des produits agricoles (S.R.C. 1970, chap. A-5)*
Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles (S.R.C. 1970, chap. A-7)
Loi sur les produits antiparasitaires (S.R.C. 1970, chap. P-10)
Loi sur les produits laitiers du Canada (S.R.C. 1970, chap. D-1)
Loi sur les semences (S.R.C. 1970, chap. S-7)
Loi sur la société du crédit agricole (S.R.C. 1970, chap. F-2)
Loi sur la stabilisation des produits agricoles (S.R.C. 1970, chap. A-9)*
Loi sur les stations agronomiques (fermes expérimentales) (S.R.C. 1970, chap. E-14)*
Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (S.R.C. 1970, chap. A-6)*
Loi sur la vente coopérative du blé (S.R.C. 1970, chap. W-9)
Code criminel, article 178, surveillance des hippodromes (S.R.C. 1970, chap. C-34).

*La Loi exige que le Ministre présente un rapport annuel à la Chambre des Communes

1850 La Commission canadienne du lait

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission canadienne du lait*

Administration centrale

Immeuble Pebb
2197, Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2

Ministre

Le ministre de l'Agriculture

Membres de la Commission

Président, Ellard Powers ..... Beachburg (Ont.)
Vice-président, Jules Thibaudeau ..... Thurso (Québec)
Commissaire, Malcolm Johnson ..... Moose Jaw (Sask.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... Hans Mestern

Historique

La Commission canadienne du lait fut établie en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* (S.C. 1966, chap. 34). Un décret du conseil (C.P. 1966-2287, le 9 décembre 1966; D.O.R.S./66-559) constitua la Commission en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.* La Commission est mandataire de Sa Majesté. 1851

La Commission est formée de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil désigne l'un des membres pour occuper le poste de président et un autre pour occuper celui de vice-président.

Le ministre nomme un comité consultatif formé de neuf membres** qui doivent conseiller la Commission sur les questions relatives à l'industrie laitière. Le comité consultatif doit se réunir aux époques que fixe la Commission. 1852

Responsabilités globales

La Commission canadienne du lait a pour objectif de veiller à l'application d'une politique laitière nationale et de promouvoir la formation d'une industrie solide, saine et rentable. 1855

Conformément à la Loi, la Commission a pour objet de permettre aux producteurs de lait et de crème de retirer un juste profit de leur travail et de leurs investissements et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continuel et suffisant en produits de bonne qualité.

La Commission travaille à améliorer la qualité des produits laitiers en n'achetant, dans le cadre du programme de soutien des prix de produits laitiers, que des produits de première qualité.

La Commission s'efforce de maintenir le prix du lait et des produits laitiers à un niveau acceptable pour le consommateur et d'assurer par des subventions un revenu raisonnable aux producteurs de lait. Le niveau des prix à la production est déterminé par une formule de réajustement qui tient compte des modifications des coûts en espèces et de la rémunération du travail de l'exploitant.

---

*Mise à jour: avril 1975
**Voir paragraphe 1858

Organisation et programmes

1856 Le rôle de la Commission consiste à appliquer le *Programme de stabilisation des prix du lait* qui, lui-même, comporte un programme d'offre d'achat du beurre de fabrique, de la poudre de lait écrémé et du fromage à des prix de soutien fixés par le gouvernement (ce programme aboutit à l'établissement de prix de base pour la production du lait destiné à l'industrie des produits laitiers et un programme de subvention direct en vertu duquel chaque producteur reçoit, pour ses livraisons, des versements mensuels fixés à un taux établi par le gouvernement.

Le montant des subventions s'ajoute au revenu de la vente pour constituer le prix de soutien.

1857 La Commission a pour tâche d'assurer la transformation des fermes laitières en exploitations économiquement rentables en appliquant un plan national d'ensemble de commercialisation du lait aux termes duquel une part du marché est attribuée aux producteurs. Conformément à ce programme de gestion de l'offre, les offices provinciaux de commercialisation effectuent un prélèvement sur les revenus de la vente du producteur, prélèvement que la Commission utilise pour équilibrer le prix intérieur de la poudre de lait écrémé et d'autres produits laitiers par rapport aux prix des marchés mondiaux.

Comité consultatif de la Commission canadienne du lait

1858 Président, Philippe Pariseault (juin 1975) ..... Granby (Québec)
Donald G. Anderson (juin 1975) ..... Charlottetown (Î.-P.-É.)
Samuel Ault (juillet 1976) ..... Winchester (Ont.)
Lester Clark (avril 1977) ..... Regina (Sask.)
Fernand Forest (avril 1975) ..... St-Grégoire de Bécancour (Québec)
Pierre St-Martin (mai 1976) ..... Montréal (Québec)
Kenneth G. McKinnon (novembre 1975) ..... Port Elgin (Ont.)
George R. McLaughlin (décembre 1976) ..... Toronto (Ont.)
George Okulitch (juillet 1975) ..... Vancouver (C.-B.)

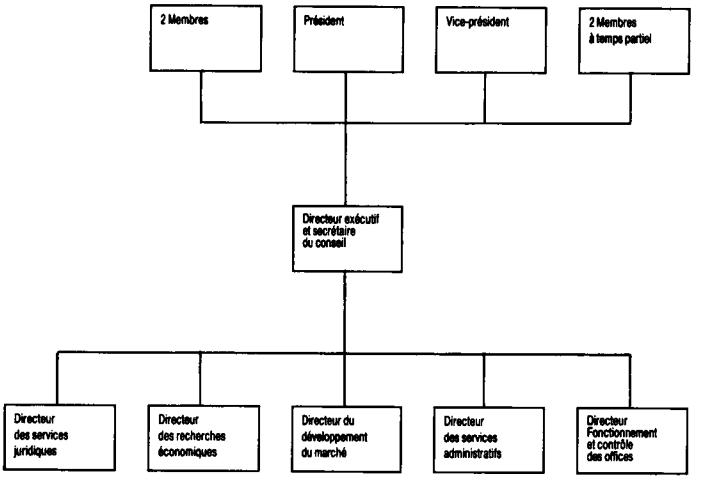
1859 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au président (Administration centrale).

Comité parlementaire – Le Comité permanent de l'Agriculture.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



1876 Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme*

Administration centrale

Édifice Booth
165, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B9

Ministre

Le ministre de l'Agriculture

Membres du Conseil

Paul Babey, président ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, M.E. (Jerry) Pringle ..... Ottawa (Ont.)
Ralph Ferguson ..... Ottawa (Ont.)
J. Adrien Lévesque ..... Ottawa (Ont.)
Membres à temps partiel
Hector Hill ..... Truro (Nouvelle-Écosse)
Albert Vielfaure ..... La Broquerie (Manitoba)
Maryon Brechin ..... Etobicoke (Ont.)
George Home ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur exécutif et secrétaire du Conseil ..... Hugh V. Walker
Directeurs
Fonctionnement et contrôle des Offices ..... Dr. Archibald LeVasseur
Services juridiques ..... Berry Minuk
Recherches économiques ..... Donald Kidd
Développement du marché ..... Ridwan Ali
Services administratifs ..... Larry P. Kavanagh

Historique

1877 Le Conseil a été institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, sanctionnée le 12 janvier 1972 (S.C. 1970-1971-1972, chap. 65).

Responsabilités globales

1879 «Le Conseil a pour fonctions

a) de conseiller le Ministre sur toutes questions relatives à la création et au fonctionnement d'offices en vertu de la Loi en vue de conserver et de promouvoir une industrie agricole efficace et concurrentielle;
b) d'examiner les opérations des offices en vue de s'assurer qu'elles sont conformes à leurs objets tels qu'énoncés à l'article 22; et
c) de travailler avec les offices pour augmenter l'efficacité de la commercialisation des produits de ferme vendus dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil doit consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant un intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou plusieurs offices en vertu de la présente loi, ou consulter un ou des organismes établis par le gouvernement d'une province pour exercer

*Aucun changement n'a été apporté au texte de l'édition précédente. Les noms ont été mis à jour en octobre 1975

des pouvoirs semblables à ceux du Conseil relativement au commerce des produits de ferme à l'intérieur d'une province.» (*Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*).

Programmes

Le Conseil vise à maintenir et à encourager l'expansion concurrentielle et dynamique de l'agriculture canadienne. Son rôle consiste à consulter les producteurs, les offices provinciaux de commercialisation et les gouvernements fédéral et provinciaux et à coordonner leurs désirs en vue d'aider à la mise sur pied et au bon fonctionnement d'offices nationaux de commercialisation. C'est ainsi que le Conseil met ses services à la disposition des offices et exerce un regard sur leurs activités. Le Conseil désire vivement aider les offices à augmenter l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles au niveau du commerce interprovincial et des exportations. 1880

Autres offices*

Les offices suivants ont été créés, par proclamation, en application de l'article 17 (1) de la Loi: 1885

Office national de commercialisation des œufs (D.O.R.S. 73-1 le 19 décembre 1972)

Office national de commercialisation du dindon (D.O.R.S. 74-108, le 12 juin 1974)

Les offices ne sont pas mandataires de Sa Majesté. Les présidents et les autres membres, tous nommés par le gouverneur en conseil, ne font pas partie de la Fonction publique du Canada.

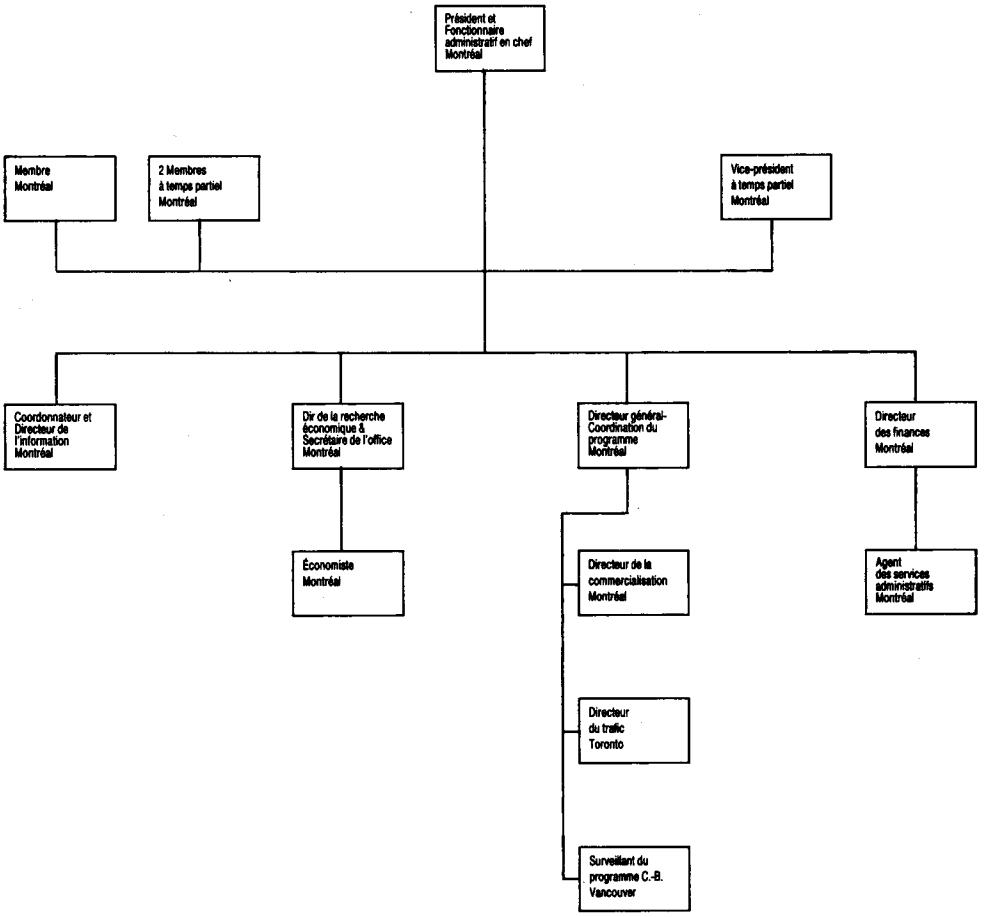
Les affaires d'un office peuvent être liquidées par proclamation.

Un office doit soumettre un rapport au Conseil et au Ministre dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année financière.

*Les subventions statutaires dont bénéficient ces offices leur sont accordées par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de son programme de production et de commercialisation de produits agricoles (voir paragr. 1735)

1900 L'Office canadien des provendes

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



L'Office canadien des provendes* 1901

Administration centrale
5250, rue Ferrier
Montréal (Québec)

Adresse postale
C.P. 2250
Succursale postale St-Laurent
Montréal (Québec)
H4L 4Y7

Ministre

Le ministre de l'Agriculture**

Membres de l'Office

Président et directeur général, Roger Perreault ..... Montréal (Québec)
Vice-président, Gus Sonneveld ..... Blenheim (Ont.)
Lyall A. Currie ..... White Rock (C.-B.)
Arlington S. Mair ..... Riverview (N.-B.)
James M. McDonough ..... Saskatoon (Sask.)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur de la recherche économique et Secrétaire de l'Office ..... H. Garth Coffin
Directeur général de la coordination des programmes ..... Guy René de Cotret
Directeurs
Mouvement ..... William G. Hopkins
Finances ..... Pierre B. Morin
Information ..... (sans titulaire)

Historique

L'Office canadien des provendes a été créé en 1966, en vertu de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme* (devenue S.R.C. 1970, chap. L-9). C'est une corporation de la Couronne qui a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* (C.P. 1969-829, le 4 mai 1969; D.O.R.S./67-230). L'Office est mandataire de Sa Majesté. 1902

Responsabilités globales

L'Office a pour objet de garantir: 1903

a) des provendes suffisantes aux éleveurs d'animaux de ferme;
b) un espace suffisant pour l'entreposage, dans l'est du Canada, des provendes nécessaires aux éleveurs d'animaux de ferme;
c) une stabilité raisonnable du prix des provendes dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique; et
d) une péréquation des prix des provendes dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique.

L'Office peut, s'il y est autorisé par le gouverneur en conseil, acheter des provendes ou conclure des contrats ou accords avec la Commission canadienne du blé ou ses agents, entre autres, ses agents étrangers, en vue d'acheter des provendes destinées à être emmagasinées ou revendues pour la consommation du bétail dans l'est du Canada ou en Colombie-Britannique. 1904

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**C.P. 1968-2155, le 26 novembre 1968

Organisation et programmes

1905 L'Office est formé de trois à cinq membres nommés par le gouverneur en conseil, lequel désigne aussi les membres devant remplir les fonctions de président et de vice-président. Chaque membre, nommé à titre inamovible, peut exercer ses fonctions jusqu'à l'âge limite de soixante-dix ans.

1906 Le gouverneur en conseil nomme aussi un comité consultatif de sept membres (voir paragraphe 19 4), lequel se réunit sur convocation du ministre ou de l'Office.

Service de l'Information

1907 Ce Service informe le grand public et l'industrie agricole sur les politiques, programmes et activités de l'Office, ainsi que sur de nombreux autres sujets. Il assiste les membres de l'Office dans leurs activités en élaborant un système d'information interne au courant de l'actualité, et de la réaction du grand public face aux politiques et décisions de l'Office.

Service de la Recherche

1909 Ce Service poursuit des recherches dans le secteur agricole intéressant l'Office canadien des provendes. Les recherches sont effectuées soit au siège social, soit à l'extérieur. Des contrats de recherche et subventions sont accordés à cet effet. Le Service de la recherche contribue également à l'élaboration de politiques à court et à long termes et assiste les membres de l'Office en leur prodigant conseils et informations.

Coordination du programme

1910 Ce Service coordonne et administre les nombreux services offerts en vertu de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme* qui concerne les programmes de subvention et les programmes spéciaux, ainsi que l'information relative au mouvement et au marché des céréales fourragères. Il fait également fonction de consultant à propos des questions de commercialisation et d'entreposage des céréales fourragères.

1911 Sont au nombre des programmes mis en œuvre par l'Office: le Programme de péréquation des frais de transport des céréales fourragères qui porte sur les subventions relatives au transport des céréales fourragères, et le *Programme de stabilité de l'approvisionnement et des prix* qui porte sur les besoins en céréales fourragères, l'espace d'entreposage nécessaire, la négociation, la coordination des activités relatives aux questions d'entreposage, de manutention, de transport et de coût des céréales fourragères.

Service de la finance

1912 Ce Service est responsable des services de soutien (finances, personnel et gestion administrative).

Comité consultatif de l'Office canadien des provendes

Président, Charles Huffman (avril 1978).....Harrow (Ontario) 1914
Autres membres
Secrétaire, Charles Yeo (avril 1977).....St. Eleanor's (Île-du-Prince-Édourad)
James Jacklin (avril 1977) .....Elmwood (Ontario)
Delmer W. Bennett (juin 1979).....Foresters Falls (Ontario)
Paul Couture (avril 1977) .....Montréal (Québec)
Jean-Paul Massicotte (décembre 1978).....Montréal (Québec)
Charles Reid Hill (septembre 1979)..... Truro (Nouvelle-Écosse)

Bureau régional

401 Édifice fédéral 1916
325, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6C 1S5

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement sur des questions relatives aux politiques de l'Office, on s'adressera à l'Administration centrale. Pour d'autres catégories de renseignements, les lecteurs de la Colombie-Britannique pourront communiquer avec le bureau régional de l'Office. 1918

Comité parlementaire – Le comité permanent de l'Agriculture. 1922

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1924

1930 L'Office des produits agricoles*

Administration centrale

Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Ministre

Le ministre de l'Agriculture

Membres

Président, William E. Jarvis, Sous-ministre adjoint principal (Agriculture) ..... Ottawa (Ont.)
Autre membre, Charles R. Phillips, Sous-ministre adjoint, Direction de la production et des marchés, Agriculture ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Eric A. Pook

Historique

1931 L'Office des produits agricoles a été créé en 1951, tout d'abord en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgences* (C.P. 3415, le 31 juillet 1951), puis en vertu de la *Loi sur l'Office des produits agricoles* (devenue S.R.C. 1970, chap. A-5).

Responsabilités globales

1932 L'Office gère les contrats établis avec d'autres pays dans le but d'acheter ou de vendre des produits agricoles. Par ailleurs, il effectue les transactions destinées à satisfaire les besoins du pays sur le plan agricole.

Organisation et programmes

1933 Selon le paragraphe 7 de l'article 3 de la Loi, le Ministre peut demander à tout employé du ministère de l'Agriculture de travailler pour l'Office, comme par le passé.

1934 L'Office est autorisé* à acheter, entreposer, transporter, transformer ou emballer des quantités d'œufs en coquilles et de produits d'œufs, et à vendre ces produits à l'Agence canadienne de développement international qui en fera bénéficier le Programme alimentaire mondial, ou à en disposer par voie de soumission si l'Agence trouve leur état inacceptable. Quelque 82,680 livres de produits d'œufs conformes aux normes de l'Office ont été livrées à l'A.C.D.I. avant le 31 mars 1975. Les frais subis par l'Office devaient lui être remboursés au moment des livraisons à l'A.C.D.I., le règlement final étant effectué à la fin du Programme.

1935 Un décret du conseil (C.P. 1973-2799, le 26 septembre 1973) a autorisé l'Office des produits agricoles à passer des contrats avec la Commission canadienne du blé, ces contrats devant permettre à la Commission d'agir en tant que représentant de l'Office lors de l'achat, de l'entreposage, du transport et de la vente de céréales fourragères (blé, avoine, orge) aux prix établis. Le Programme a été instauré afin de «faciliter la mise en marché ordonnée des céréales fourragères sur les marchés interprovincial et d'exportation et de créer une réserve nationale de ces céréales pour assurer des disponibilités suffisantes de ces céréales et des produits dérivés».

---

*Mise à jour: septembre 1975
*C.P. 1974-1846, le 8 août 1974, modifié par les décrets C.P. 1974-1900, le 14 août 1974 et C.P. 1974-2290, le 22 octobre 1974.

Au 31 juillet 1974, la Commission canadienne du blé avait acheté tous les stocks de céréales fourragères détenus par l'Office des produits agricoles. Les transactions financières entre la Commission et l'Office et le fonctionnement du Programme au cours de l'année financière 1974-1975 ont entraîné une perte totale de $124 581 pour l'Office des produits agricoles. 1936

Un décret du Conseil (C.P. 1975-59, le 16 janvier 1975) a autorisé l'Office des produits agricoles à acheter, entreposer, transporter, transformer ou emballer jusqu'à 9 millions de livres de viande de vache, mise en conserve conformément aux normes, ou à passer des contrats à cet effet, et à vendre ce produit à l'A.C.D.I. sous l'appellation de «pain de bœuf canadien». 1937

Renseignements supplémentaires – Les questions relatives aux fonctions, à la politique, etc. doivent être adressées au président. 1938

Comité parlementaire – Le Comité parlementaire sur l'Agriculture.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1939

1940 L'Office de stabilisation des prix agricoles*

Administration centrale

Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Ministre

Le ministre de l'Agriculture

Membres de la Commission

Président et fonctionnaire exécutif en chef, William E. Jarvis
(sous-ministre adjoint principal, Agriculture).....Ottawa (Ont.)
Vice-président, Charles R. Phillips (sous-ministre adjoint, Direction
de la production et des marchés, Agriculture) .....Ottawa (Ont.)
Autre membre, Edgard J. Leroux (directeur général adjoint,
Direction de la Recherche, Agriculture) .....Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Eric A. Pook

Historique

1941 Cette corporation de la Couronne veille à l'application de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles,* modifiée (devenue S.R.C. 1970, chap. A-9) qui, en mars 1958, a remplacé la *Loi sur le soutien des prix agricoles* et a été modifiée en 1975. L'Office comprend trois membres assistés d'un comité consultatif de 10 membres formé d'agriculteurs et de représentants d'associations agricoles. Le président de l'Office actuel est le sous-ministre adjoint principal; les deux autres membres sont des fonctionnaires supérieurs du Ministère.

1942 L'Office a été constitué en «corporation départementale» (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* Il est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

1943 Le but de l'Office est de maintenir un juste équilibre entre les prix de production et les bénéfices des agriculteurs, c'est-à-dire, d'assurer à ceux-ci une part équitable du revenu national.

1944 D'après les dispositions de la Loi, les prix des denrées suivantes doivent être stabilisés au moins à 90% des taux moyens des 5 années précédentes, compte tenu des coûts de production: bovins, porcs, moutons, lait et crème industriels; maïs et soya; avoine et orge non produits dans la zone désignée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé.* Ces prix restent en vigueur pendant 12 mois. Les prix des autres denrées peuvent être soutenus à un niveau et pour une durée déterminés par le gouverneur en conseil.

1945 L'Office peut stabiliser les prix d'une ou plusieurs façons: par l'achat des produits aux prix fixés, par des paiements d'appoint ou par des versements forfaitaires aux producteurs.

Quelques employés, secondés par les divisions des denrées de la Direction de la production et des marchés appliquent des programmes de soutien.

*Mise à jour: septembre 1975

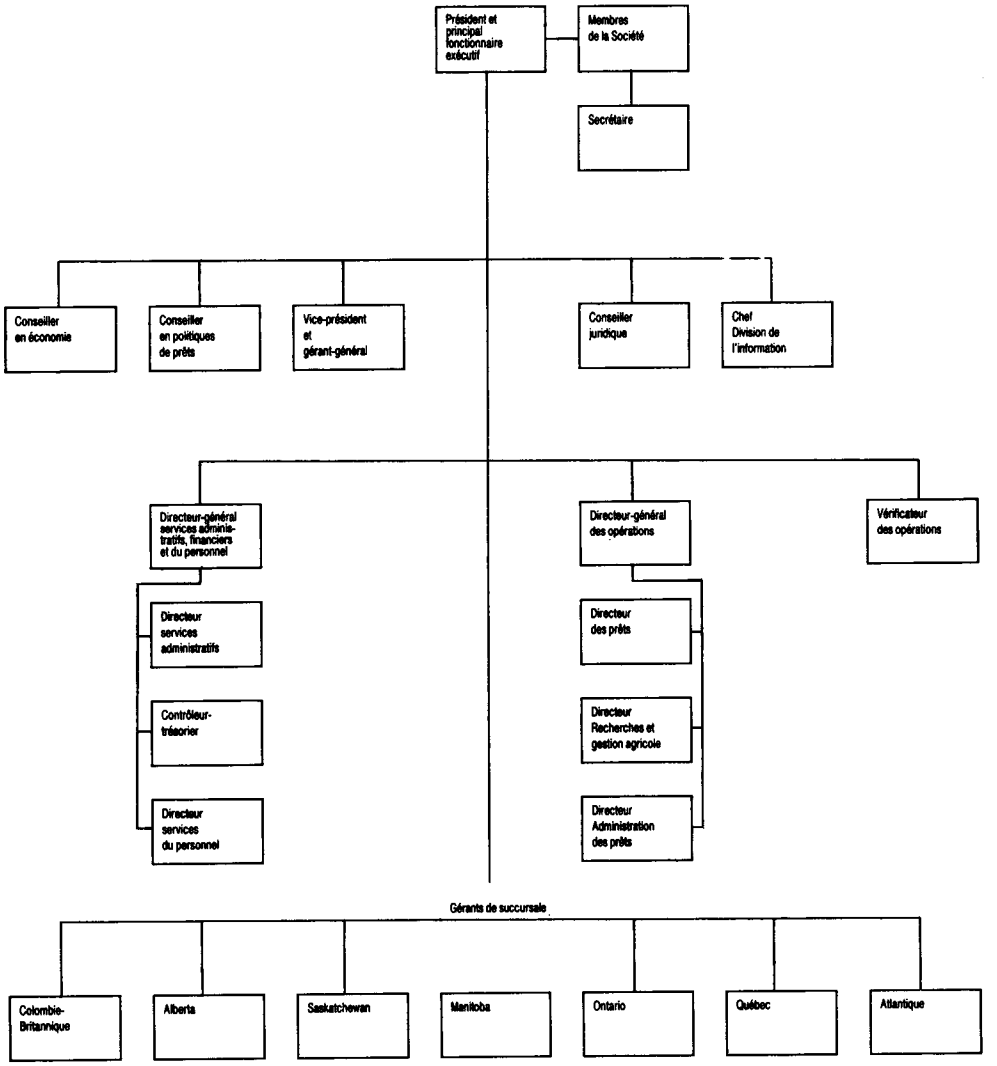
Renseignements supplémentaires – Les questions relatives aux fonctions, à la politique, etc. doivent être adressées au président. 1946

Comité parlementaire – Le Comité permanent sur l'Agriculture. 1947

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1948

1950 La Société du crédit agricole

Organigramme de la S.C.A. - 1er avril 1975



La Société du crédit agricole*

1951

Administration centrale
Halldon House
2255, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K2A 3W9

Adresse postale
C.P. 6309
Succursale «J»
Ottawa (Ontario)
K2A 3W9

Ministre

Le ministre de l'Agriculture

Membres de la Société

Président, Baldur H. Kristjanson (mars 1978) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président (sans titulaire)
Autres membres
William E. Jarvis, sous-ministre adjoint principal (mai 1977)..... Ottawa (Ont.)
H. Gordon P. Taylor, directeur des Programmes relatifs aux ressources (décembre 1977) ..... Ottawa (Ont.)
(Un poste est sans titulaire)

Historique

La Société du crédit agricole a été instituée par la *Loi sur le crédit agricole* (S.C. 1959, chap. 43; devenue S.R.C. 1970, chap. F-2) pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. La Société est un organisme autonome de la Couronne qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture. Elle est chargée de l'application de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit accordé aux syndicats agricoles* (S.R.C. 1970, chap. F-4). La Société est chargée également du transfert des terres à titre d'agent du ministère de l'Agriculture dans le cadre du *Programme de développement des petites fermes.* 1952

Un décret du conseil (C.P. 1959-1338, le 16 octobre 1959) a constitué cette société de la Couronne en «corporation de propriétaire» (Annexe D) et accordé au ministre de l'Agriculture la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* La Société du crédit agricole est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

Un comité consultatif composé d'agriculteurs, et d'autres personnes compétentes nommées par le Ministre, conseille la Société sur la politique de prêts et sur toutes les autres questions que lui défère le Ministre ou la Société (Voir paragraphe 1990). 1953

La *Loi sur le crédit agricole* a pour but de répondre aux besoins de crédit hypothécaire à long terme des agriculteurs canadiens. La Loi offre trois types de prêts hypothécaires. En vertu de la partie II de cette loi, la Société peut prêter jusqu'à 75 p. cent de la valeur estimative des terres et des bâtiments agricoles offerts en garantie. Le montant du prêt ne doit pas excéder $100 000 par exploitation agricole, indépendamment du nombre d'exploitants. En vertu de la partie III, la Société peut accorder aux personnes âgées de moins de 45 ans des prêts surveillés jusqu'à concurrence de 75 p. cent de la valeur estimative des terres agricoles, des bâtiments, du bétail et du matériel offerts en garantie, mais le montant ne doit pas excéder $100 000 par exploitation agricole, indépendamment du nombre d'exploitants. Une disposition spéciale, en application de cette partie III, prévoit des prêts pouvant atteindre le montant maximum de $150 000 – sans, toutefois, dépasser 100

*Mise à jour: avril 1975

p. cent de la valeur marchande des biens fonciers et mobiliers – à condition que le propriétaire exploitant soit âgé de moins de 35 ans et que la gestion de la ferme soit très supérieure à la moyenne.

1955 Les prêts, en vertu de la partie III, font l'objet d'une garantie additionnelle sous forme d'une assurance obligatoire sur la vie de l'emprunteur. Le montant de l'assurance correspond à la somme qui dépasse un plafond de 75 p. cent de la valeur estimative de la terre. Les activités agricoles de l'emprunteur sont surveillées par la Société jusqu'à ce que le montant atteigne le plafond déjà cité.

1957 Pour qu'un agriculteur soit admissible aux prêts, il faut, en vertu de la partie II ou III de la loi, qu'il ait l'âge légalement requis pour contracter un prêt hypothécaire et que l'exploitation agricole représente ou devienne sa principale occupation.

Les fonds requis pour prêts aux agriculteurs en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* sont empruntés au ministre des Finances aux taux courants d'intérêt. Le montant global des emprunts impayés à ce chapitre ne doit jamais excéder 25 fois le capital de la Société lequel a été fixé à $100 millions par une modification apportée à la Loi en 1975.

1961 La *Loi sur le crédit accordé aux syndicats agricoles* autorise la Société du crédit agricole à consentir des prêts à des syndicats d'agriculteurs. Un syndicat consiste en un groupe de trois agriculteurs ou plus (pour la majorité desquels l'exploitation agricole représente la principale occupation) signataires d'une entente acceptable par la Société du crédit agricole et concernant l'achat et l'utilisation en commun de machinerie, de matériel ou de bâtiments utiles à leurs activités agricoles. Les associations agricoles coopératives et certaines corporations agricoles peuvent recevoir des prêts à titre de syndicat sans que leurs membres soient tenus de former un syndicat. Un syndicat peut emprunter jusqu'à concurrence de 80 p. cent du coût de la machinerie agricole, des bâtiments (y compris le terrain et les améliorations) et du matériel fixe adaptables à une utilisation en commun, soit un montant de $15 000 par membre et $100 000 par syndicat, selon le montant le moins élevé. La Société emprunte les fonds dont elle a besoin du ministre des Finances, aux taux d'intérêt courants, le montant des emprunts ne devant pas dépasser $25 millions.

Les prêts sont remboursables en 15 ans au maximum s'ils ont trait à des bâtiments ou à du matériel installé en permanence, et en 7 ans pour la machinerie mobile. Les prêts sont garantis par un billet à ordre signé par les membres du syndicat et toute autre garantie jugée nécessaire par la Société. Le taux d'intérêt est fixé chaque semestre en conformité avec le *Règlement sur les taux d'intérêts de la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles.* Une somme initiale de 1 p. cent du montant de chaque prêt est prélevée à même les fonds prêtés pour aider à défrayer l'octroi du prêt.

1963 Des commissions d'appel ont été établies dans chaque province, à l'exception de Terre-Neuve. Ces commissions, instituées par la Société en vertu de l'article 11 d) de la *Loi sur le crédit agricole*, entendent les appels de tout requérant insatisfait de la décision de la Société à l'égard de toute demande qui lui a été soumise en vertu de l'une ou de l'autre des lois qu'elle est chargée d'appliquer. Elles sont formées d'agriculteurs connus pour leur jugement solide et leur participation active dans les affaires agricoles de leur collectivité. Ceux-ci, engagés à temps partiel chaque fois que leurs services sont nécessaires, formulent des recommandations à la Société à l'égard de chaque demande faisant l'objet d'un appel.

Programmes

La Société du crédit agricole a pour tâche d'accorder des crédits hypothécaires à long terme aux agriculteurs et des prêts aux syndicats agricoles. Son rôle est de favoriser l'aménagement rationnel de l'agriculture canadienne en aidant les exploitants qualifiés à mettre sur pied des fermes rentables. 1965

Les services de prêts et services connexes offrent des services consultatifs préliminaires aux prêts; délivrent des accusés de réception, des certificats d'évaluation, d'approbation de prêts et de versements; ils assurent l'administration et le contrôle des prêts; s'occupent des transferts, des achats et des ventes des terres; enfin ils offrent des services en statistiques relatifs au contrôle des octrois des prêts. 1967

Les services administratifs assurent la gestion administrative, notamment la gestion des finances, des biens et du matériel pour l'ensemble de la Société; conseillent la direction à propos du personnel de la classification et de la rémunération du personnel, des relations de travail, des services d'emploi et de personnel. 1970

Adresses des succursales de la Société du crédit agricole: 1972

Atlantique
C.P. 849
Moncton (N.-B.)
E1C 8N6

Québec
C.P. 3600
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7

Ontario
2323 Yonge Street
Toronto (Ont.)
M4P 2E2

Manitoba
400-777 av. Portage
Winnipeg (Man.)
R3G

Saskatchewan
701 tour Midtown
11e avenue Hamilton
Regina (Sask.)
S4P 2B7

Alberta
400 Chanceray Hall
3, Sir Winston Churchill Square
Edmonton (Alb.)
T5J 2C5

Colombie-Britannique
C.P. 249
Kelowna (C.-B.)
Z1Y 7N5

Bureaux régionaux

La Société maintient 117 bureaux locaux administrés par 222 conseillers en crédit qui sont chargés: 1974

a) d'informer les agriculteurs de leur région des services mis à leur disposition;
b) d'accorder des consultations préliminaires sur l'emploi du crédit;
c) de dispenser des conseils relatifs à l'organisation et à la gestion de la ferme ainsi qu'à la formation de syndicats;
d) d'accueillir les demandes;
e) d'effectuer des évaluations de fermes; et
f) de surveiller les activités agricoles des emprunteurs, en vertu de la partie III, et des emprunteurs qui, en vertu de la partie II, ont demandé ce service.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au directeur de l'information, administration centrale. 1975

Comité parlementaire – Le Comité permanent de l'agriculture. 1980

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 1985

1990

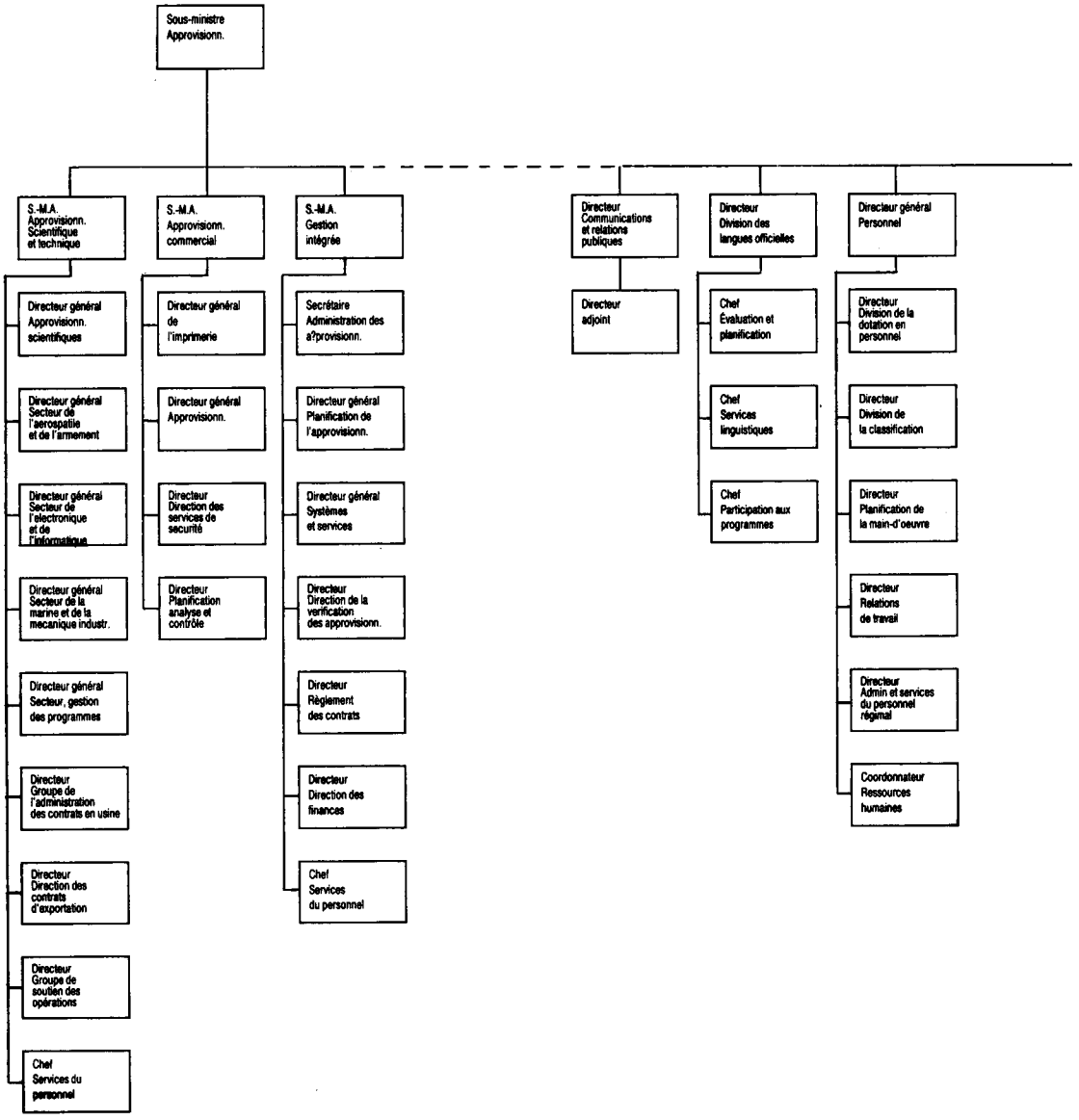
Comité de consultation de la Société du crédit agricole

Président	(sans titulaire)*
Leonard Bradley (avril 1978)	Mont Stewart (Î.-P.-É.)
William A. Le Blanc (avril 1978)	Menramcook (N.-B.)
Louis Renaud (avril 1978)	Saint-Philipe d'Argenteuil (Québec)
Robert Younge (avril 1976)	Shawville (Québec)
R. Oswald (avril 1978)	Chelsey (Ont.)
George Higgs (avril 1976)	Dresden (Ont.)
Albert Vielfaure (avril 1977)	La Broquerie (Man.)
Bernard Gallagher (avril 1978)	Yorkton (Sask.)
E. Kimpe (avril 1978)	Grande Prairie (Alb.)
Walter H. Collins (avril 1976)	Dawson Creek (C.-B.)

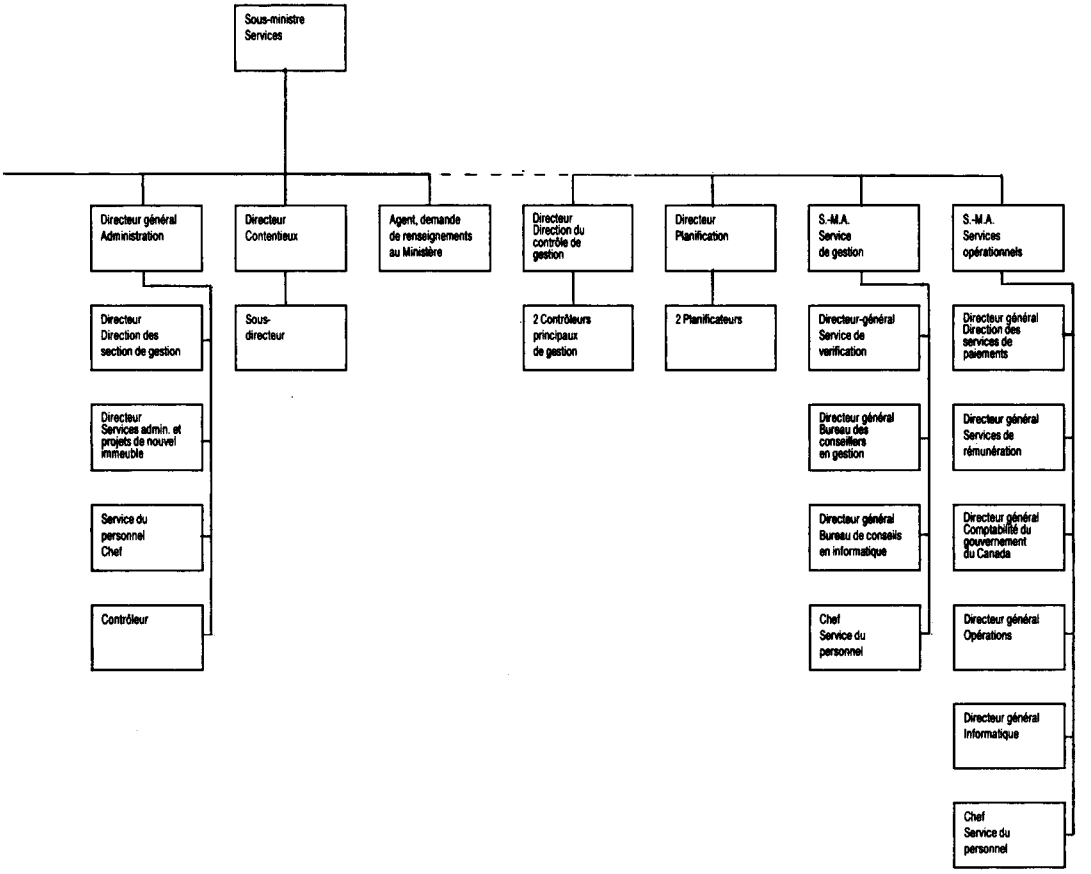
*On prévoit la nomination d'un président lors de la tenue d'une réunion qui aura lieu en décembre 1975.

2000 Le ministère des approvisionnements et services

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



*Les postes entre les pointillés relèvent des deux sous ministres


Sous-ministre
Services
Directeur général
Administration
Directeur
Direction des
section de gestion
Directeur
Services admin. et
projets de nouvel
immeuble
Service du
personnel
Chef
Contrôleur
Directeur
Contentieux
Sous-
directeur
Agent, demande
de renseignements
au Ministère
Directeur
Direction du
contrôle de
gestion
2 Contrôleurs
principaux
de gestion
Directeur
Planification
2 Planificateurs
S.-M.A.
Service
de gestion
Directeur-général
Service de
verification
Directeur général
Bureau des
conseillers
en gestion
Directeur général
Bureau de conseils
en informatique
Chef
Service du
personnel
S.-M.A.
Services
opérationnels
Directeur général
Direction des
services de
paiements
Directeur général
Services de
rémunération
Directeur général
Comptabilité du
gouvernement
du Canada
Directeur général
Opérations
Directeur général
Informatique
Chef
Service du
personnel

2001 Le ministère des Approvisionnements et Services*

Administration centrale

Édifice MacDonald
123, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Ministre

L'honorable Jean-Pierre Goyer, c.p., député, Le ministre des Approvisionnements et Services et Receveur général du Canada**

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre des Approvisionnements
et Imprimeur de la Reine ..... Jacques M. DesRoches
Sous-ministres adjoints
Approvisionnement scientifique et technique ..... Eric A. Booth
Approvisionnement commercial ..... Gerald A. Berger
Gestion intégrée ..... Arthur R. Bailey
Planification des approvisionnements ..... Robert C.D. Laughton
Sous-ministre des Services et Sous-receveur général du Canada .... J. Lawrence Fry
Sous-ministres adjoints
Services opérationnels ..... Donald R. Yeomans
Services de gestion ..... W.W. Muir

Historique

2002 Le ministère des Approvisionnements et Services a été constitué le 1er avril 1969 en vertu de la partie V de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement* (maintenant la *Loi sur le Ministère des Approvisionnements et Services* (S.R.C. 1970, chap. S-18). Ce Ministère est né de la fusion du ministère de la Production de défense, du Département des impressions et de la papeterie publiques, de la Direction de la construction navale du ministère des Transports, du Bureau du contrôleur du Trésor, du Bureau central du traitement des données du Conseil du Trésor et du Bureau des conseillers en gestion de la Commission de la Fonction publique.

Responsabilités globales

2005 Le ministère des Approvisionnements et Services, pourvoyeur, fournisseur, imprimeur et intendant de l'État, assure d'importants services communs dans le domaine de l'approvisionnement, de l'entreposage, de la distribution et de l'imprimerie, de la comptabilité et des paiements, de la vérification financière et de la consultation en gestion.

Organisation et programmes

2010 Le Ministère comprend deux secteurs: l'administration des Approvisionnements et l'administration des Services.

---

*Mise à jour: avril 1975
**Titre rattaché, de 1878 à 1969 à celui du ministre des Finances

Programme des Approvisionnements

L'administration des Approvisionnements compte trois services: l'Approvisionnement scientifique et technique, l'Approvisionnement commercial et la Gestion intégrée. Dans l'ensemble, ils assurent divers services aux ministères et organismes, notamment: définition des besoins, acquisition de produits scientifiques et techniques, acquisition de produits commerciaux, entretien et réparation, entreposage, gestion des transports, gestion des biens, approvisionnement d'articles stockés, sécurité et imprimerie. 2020

Service de l'approvisionnement scientifique et technique*

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, ce service est chargé principalement de l'achat de produits très complexes et souvent uniques, tels les avions, les navires et le matériel électronique, y compris le matériel informatique. On lui a également confié la mise en application de la politique gouvernementale pour ce qui concerne la répartition des contrats en matière de recherche et de développement dans le secteur privé. Le secrétariat de la Corporation commerciale canadienne, qui fait partie de ce service, est chargé d'aider l'industrie canadienne à vendre ses produits à des gouvernements étrangers (voir paragr. 1620). 2030

Service de l'approvisionnement commercial

Le deuxième secteur est également dirigé par un sous-ministre adjoint. Il s'occupe surtout de produits commerciaux, tels les véhicules, les produits pharmaceutiques, l'ameublement, les machines à écrire, etc. Outre ses sièges d'achat, la Direction des opérations divisionnaires compte sept bureaux régionaux et huit bureaux de district (dont deux en Europe). 2040

L'Imprimerie, qui fait également partie de ce service, veille à l'exécution de tous les travaux d'impression, soit dans ses propres ateliers, soit à forfait, à l'extérieur. L'impression des documents pour les deux Chambres du Parlement constitue l'une de ses principales fonctions. 2045

Le Service de l'approvisionnement commercial assure également des services d'entreposage, de distribution, d'entretien et de réparation du matériel. La Direction de la gestion des transports s'occupe des voyages, du logement et des déménagements des fonctionnaires fédéraux, de même que de la vérification de contrats tenant compte des frais de transport des marchandises. La Direction des services de sécurité relève aussi du Service de l'approvisionnement commercial.

Service de gestion intégrée

Le troisième secteur s'occupe principalement de la planification centrale, de la formulation des lignes de conduite, de l'élaboration de systèmes d'approvisionnement, de la recherche et de la vérification de l'approvisionnement pour le compte de l'ensemble de l'administration des Approvisionnements. Indirectement, il apporte son concours aux autres services, puisqu'il s'occupe du catalogage et des services d'informatique, qu'il détermine la qualité et élabore des spécifications et des normes. En outre, il dispense des services de gestion pour les biens de production et des services de consultation en matière de contrats. C'est le sous-ministre adjoint de la Gestion intégrée qui en assume la direction. Les relations clients-fournisseurs sont également du ressort de ce service, l'accent étant mis sur le maintien de bonnes relations avec l'industrie privée en ce qui a trait à la politique d'approvisionnement. 2050

*Le sous-ministre adjoint assume également les fonctions de président des Arsenaux canadiens Limitée.

Administration des Services

2060 L'administration des Services est chargée d'assurer une vaste gamme de services de gestion et d'administration à l'État ainsi qu'à divers ministères et organismes.

Aux termes de la *Loi sur l'administration financière,* l'administration des Services agit au nom du Receveur général du Canada pour tout ce qui a trait aux paiements effectués à même le Fonds du revenu consolidé, à la vérification des chèques et autres instruments, à la tenue de la comptabilité fiscale centrale du Canada et à la préparation des comptes publics déposés à la Chambre des communes par le ministre des Finances.

L'administration des Services assure également des services de gestion et de consultation, notamment dans les domaines de la consultation de gestion, de la vérification et de l'informatique. Elle fournit des services administratifs relatifs à la paye, aux pensions de retraite et aux autres prestations versées aux employés, de même que des rapports de gestion financière et statistiques à divers ministères fédéraux. Elle se charge également de dispenser plusieurs autres services administratifs et comptables.

2070 L'administration des Services comprend deux secteurs: les Services opérationnels et les Services de gestion, tous deux placés sous la direction d'un sous-ministre adjoint.

Services opérationnels

2080 Ce secteur veille à la bonne administration: a) de la feuille des salaires de la Fonction publique; b) des pensions de retraite et autres prestations offertes aux employés; c) des comptes publics et de la comptabilité fiscale du Canada; d) des services de rapports de gestion financière pour le compte des ministères et organismes fédéraux; e) de l'émission des chèques du Receveur général.

Le secteur des Services opérationnels comprend cinq directions.

2090 La Direction des services de paiement est chargée de l'élaboration des lignes de conduite, modalités et systèmes concernant l'établissement de tous les chèques émis par le gouvernement, à l'exception des chèques de rémunération.

2100 La Direction des services de rémunération administre les services de paye des fonctionnaires, voit à l'application de la *Loi sur la pension du service public* et administre divers régimes de prestations à l'intention des employés.

2110 La Direction de la comptabilité du gouvernement du Canada est chargée de l'administration des comptes publics et de la comptabilité fiscale du Canada, de la conciliation de tous les chèques émis par l'État et de la préparation de rapports financiers pour le compte de divers ministères et organismes de l'État.

2120 La Direction des opérations, placée sous la direction fonctionnelle des trois directions susmentionnées, est, par l'intermédiaire de ses bureaux divisionnaires, répartis dans tout le Canada, l'agent d'exécution des Services opérationnels.

2130 La Direction d'Informatique assure le traitement des données ayant trait aux programmes mis en œuvre par le secteur.

2140 Le secteur des Services de gestion, dont les activités sont réparties entre trois bureaux, assure des services spécialisés et consultatifs en gestion et en informatique.

2150 Le Bureau des services de vérification dispense, sur demande, de nombreux services spécialisés de vérification aux ministères et organismes de l'État. C'est l'un des plus importants organismes en son genre au Canada; il compte des bureaux dans douze grands centres du Canada et un à Londres. Il vérifie les marchés de l'État, lorsqu'il est nécessaire de déterminer le coût d'un contrat et d'évaluer les prévisions budgétaires et les budgets de l'entrepreneur, les accords conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes de subsides, de subventions et de bourses. Le

bureau s'occupe du contrôle interne et du contrôle des opérations des ministères et organismes gouvernementaux et ce, sur une base contractuelle.

Le Bureau des conseillers en gestion fournit des services complets de consultation, notamment en analyse des structures, gestion financière, comptabilité, possibilités d'automatisation, services de consultation du personnel, recherche opérationnelle, analyse des opérations et des méthodes et études d'aménagement des locaux, pour le compte des ministères fédéraux. Ceux-ci, de même que les organismes de l'État, peuvent se prévaloir de ces services contre remboursement. 2160

Le Bureau des conseils en informatique met à la disposition des ministères et organismes fédéraux des services consultatifs en informatique. En outre, son Centre spécialisé de renseignements sur le personnel assure le fonctionnement du système de centralisation des dossiers personnels et du système d'information sur les langues officielles. 2170

Bureaux régionaux – Administration des Approvisionnements 2172

Atlantique
C.P. 3000, Bureau de poste principal
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 4A8

Ontario
1191, chemin Cawthra
Port Credit (Ont.)
L5G 4K8

Manitoba
344, rue Edmonton
Winnipeg (Man.)
R3B 2X9

Prairies
10210, 107e rue
Edmonton (Alb.)
T5S 1J9

Québec
800, rue du Golf
Île-des-Sœurs
Montréal (Québec)
H3E 1G9

Capitale nationale
1010, rue Somerset ouest
Ottawa (Ont.)
K1A 0T4

Pacifique
355, chemin Viking
Richmond (C.-B.)
V8W 1W9

Bureaux régionaux – Administration des Services 2175

Atlantique
C.P. 1659
Halifax (N.-É.)
B3J 2Z9

Ontario
480, avenue University
Toronto (Ont.)
M5G 1V5

Manitoba et Saskatchewan
344, rue Edmonton
Winnipeg (Man.)
R3B 2Y1

Pacifique
325, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6C 1S6

Québec
1010, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec)
H3B 2R5

Capitale nationale
123, rue Slater
Ottawa (Ont.)
K1A 0T5

Alberta
9820, 107e Avenue
Edmonton (Alb.)
T5K 1E9

2180 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le chef de la Division de la documentation et des relations avec les média.

2181 **Comité parlementaire** – Le Comité des prévisions budgétaires en général.

2182 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

2185 Le Ministre est responsable de l'administration des lois suivantes:

Loi sur la Corporation commerciale canadienne (S.R.C. 1970, chap. C-6)
Loi sur la production de défense modifiée (S.R.C. 1970, chap. D-2)
Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (S.R.C. 1970, chap. S-18)
Loi sur la pension du service public, modifiée (S.R.C. 1970, P-36)
Loi sur la monnaie royale canadienne (S.R.C. 1970, chap. R-8)
Loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1970, chap. S-20)
Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), modifiée (S.C. 1947, chap. 24)

Les Arsenaux canadiens Limitée*

Administration centrale
Édifice Trafalgar
207, rue Queen
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 717
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5P8

Ministre

Le ministre des Approvisionnements et Services

Conseil d'administration

Président (septembre 1976) Eric A. Booth (9/76)..... (sous-ministre adjoint, ministère des Approvisionnements et Services)
Vice-président, Gordon W. Hunter (septembre 1976) .....Ottawa (Ont.)
Administrateurs
Arthur R. Bailey (septembre 1976) ..... (sous-ministre adjoint, ministère des Approvisionnements et Services)
Lewis G. Crutchlow (septembre 1976) ..... (sous-ministre adjoint, ministère de la Défense nationale)
Jack S. Glassford (septembre 1976) .....Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général et secrétaire..... J. William Long

Historique

Les Arsenaux canadiens Limitée ont été établis le 20 septembre 1945, en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie I, pour répondre aux vœux de la Commission mixte sur l'organisation des arsenaux. Les Arsenaux canadiens Limitée ont été constitués en «corporation de mandataire», au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière* (Annexe C). La corporation est mandataire de Sa Majesté. 2202

Responsabilités globales

La corporation a été dotée des meilleures installations de fabrication d'armements; elle possède du personnel spécialisé, et utilise des procédés et un outillage propres à assurer la fabrication efficace d'un équipement militaire devant répondre aux besoins de la défense canadienne. Ses installations doivent, non seulement, pourvoir aux besoins ordinaires des forces armées que l'industrie n'est pas en mesure de satisfaire en temps de paix, mais aussi faire preuve de possibilités d'expansion rapide en cas de guerre. 2203

Organisation et programmes

Les attributions de la corporation consistent à assurer: 2205

a) la fabrication d'équipement destiné à satisfaire les besoins prévus par le ministère de la Défense nationale et les commandes provenant des gouvernements étrangers par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne; la fabrication d'équipement spécialisé pour la vente commerciale;
b) la mise au point du matériel militaire nouveau que requièrent les forces armées canadiennes;

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

c) la mise au point et l'organisation des procédés de fabrication en fonction des progrès scientifiques et techniques; le maintien de moyens de fabrication efficaces;
d) la garde des archives se rapportant aux procédés de fabrication; et
e) le maintien des compétences particulières de la société qui ne sont pas normalement requises dans l'industrie.

Bureaux régionaux

2207 La Compagnie possède deux divisions d'exploitation aux endroits suivants:

Division d'armes portatives	Division de remplissage
1400, boulevard Lakeshore est	5, Montée des Arsenaux
Mississauga (Ontario)	St. Paul l'Ermite (Québec)
L5E 1E9	J5Z 2C1

La Division de Mississauga est responsable de la fabrication des armes portatives tandis que celle de St-Paul l'Ermite est responsable du remplissage et de l'assemblage des pièces d'artillerie, de munitions, de mines, de bombes, de grenades, de fusées et d'autres articles spéciaux, y compris les ogives de torpilles.

2208 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Secrétaire-adjoint à l'administration centrale.

2209 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

2210 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Bureau du séquestre des biens ennemis* 2220

Administration centrale

219, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Ministre

Le ministre des approvisionnements et services

Fonctionnaires supérieurs

Séquestre ..... le ministre des Approvisionnements et services
Sous-séquestre ..... J.L. Fry

Historique

La *Loi sur les traités de paix* (1919) accorda au Secrétaire d'État les pouvoirs 2221
de Séquestre des biens ennemis, pouvoirs détenus jusqu'alors par le ministre des Finances. Depuis, ces pouvoirs ont été conférés, tour à tour, au Registraire général du Canada, au ministre de la Consommation et des Corporations et, en 1972, au ministre des Approvisionnements et Services, qui fut investi de ses pouvoirs, devoirs et fonctions de Séquestre conformément aux dispositions de la *Loi sur les remaniements et transferts dans la Fonction publique* (décret du conseil C.P. 1972-1245, le 6 juin 1972, D.O.R.S. 72/63 le 28 juin 1972). Les attributions du Séquestre et les règlements qu'il a pour fonction d'appliquer sont régis par la *Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transistoires),* modifiée (S.C. 1947, chap. 24). Les règlements constituent une annexe de ladite loi.

Responsabilités globales

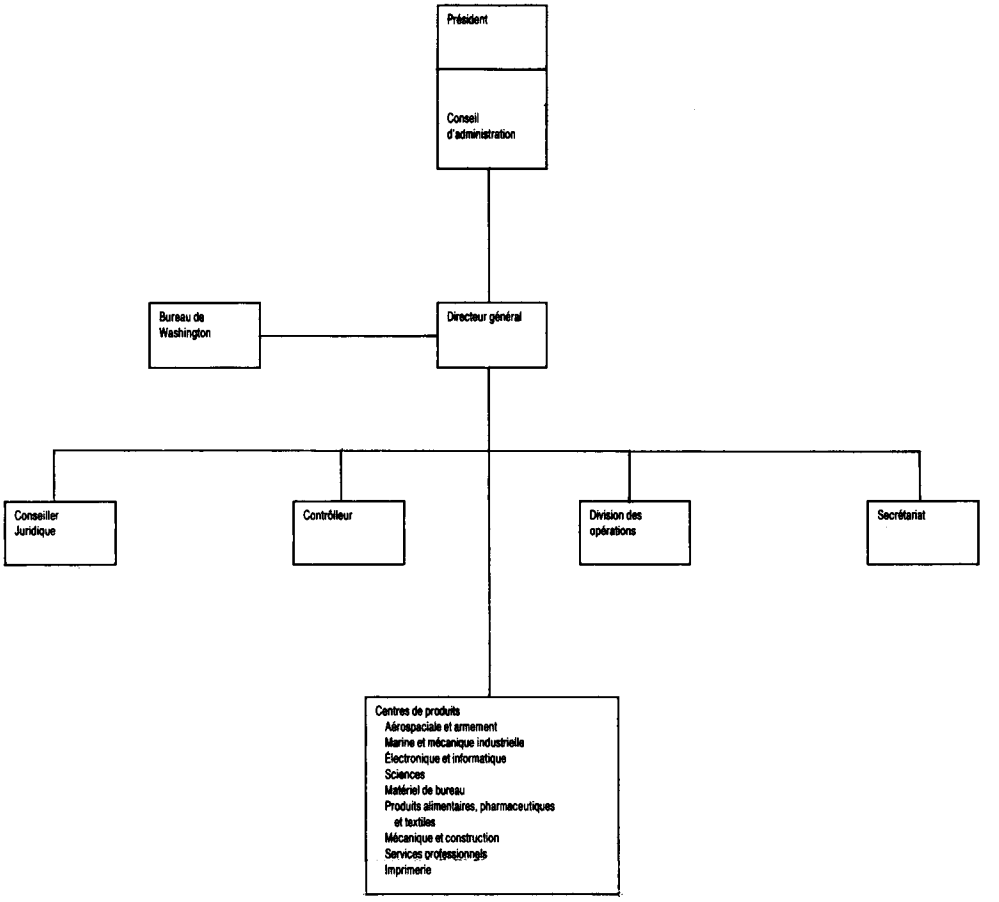
Après la Seconde Guerre mondiale, les biens ennemis confiés au Séquestre 2222
ont été, soit confisqués, soit liquidés en vue d'accorder des compensations aux Canadiens ayant présenté des réclamations pour pertes causées par la guerre, soit remis à leurs propriétaires en vertu de lois, de décrets, de traités de paix ou d'autres ententes internationales.

Le Ministre a pour tâche de recevoir, détenir, gérer, restituer les biens placés 2223
sous sa responsabilité, ou d'une façon générale, d'en disposer.

*Mise à jour: octobre 1975

2250 La Corporation Commerciale Canadienne

Organigramme de la C.C.C. - Septembre 1975



La Corporation commerciale canadienne* 2251

Administration centrale

70, rue Lyon
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6

Ministre

Le ministre des Approvisionnements et Services

Conseil d'administration**

Président et président du Conseil, Jacques M. DesRoches (SM [Approvisionnements], Ministère des Approvisionnements et Services). 2251

Administrateurs

Frank T. Jackman, Vice-président suppléant, (Directeur général, ministère de l'Industrie et du Commerce)
Eric A. Booth (SMA, ministère des Approvisionnements et Services)
Lewis G. Crutchlow (SMA, ministère de la Défense nationale)
Arthur R. Bailey (SMA, ministère des Approvisionnements et Services)
Claude T. Charland (SMA, ministère de l'Industrie et du Commerce)
Robert C.D. Laughton (SMA, ministère des Approvisionnements et Services)
James D. Miller (Directeur général, Agence canadienne de développement international)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur général, Brian J. McNally..... (ministère des Approvisionnements et Services)
Secrétaire, Thomas M. Coghlan..... (ministère des Approvisionnements et Services)
Contrôleur, Jack G. Threader..... (ministère des Approvisionnements et Services)

Historique

La Corporation commerciale canadienne, propriété exclusive du gouvernement du Canada, a été instituée en 1946, en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-6). À l'origine, elle assumait la responsabilité des opérations de la Commission canadienne d'exportation pour l'achat, au Canada, de biens et de services pour le compte de pays étrangers et d'organismes des Nations Unies chargés de la distribution de secours. 2252

En 1947, la fonction d'approvisionnement pour le compte du ministère de la Défense nationale est passée du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements à la Corporation commerciale canadienne, jusqu'à la création, en 1951, du ministère de la Production de défense. En 1963, le personnel de la Corporation a été intégré à celui du ministère de la Production de défense qui est devenu, par la suite, le ministère des Approvisionnements et Services, dont la Corporation relève maintenant pour tout ce qui a trait à la gestion et aux services administratifs. 2253

Cette corporation de la Couronne a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La Corporation est mandataire de Sa Majesté. 2254

*Mise à jour: septembre 1975
**Les membres du Conseil sont nommés à titre amovible.

Responsabilités globales

2255 En vertu de la loi, les principales fonctions de la Corporation sont les suivantes:

a) contribuer à l'expansion du commerce entre le Canada et d'autres pays;
b) faciliter l'importation des marchandises et des denrées au Canada; et
c) faciliter l'exportation des marchandises et des denrées canadiennes.

2257 Dans le cadre de ce vaste mandat, la Corporation a pour fonction principale de négocier, au nom du gouvernement canadien, des marchés pour le compte de pays étrangers et d'organismes internationaux qui désirent acheter des biens et des services au Canada et traiter de gouvernement à gouvernement. Ceci permet à la Corporation d'aider les entreprises canadiennes à obtenir des marchés étrangers en régime de concurrence. En outre, la Corporation achète au Canada du matériel et des services que le gouvernement canadien destine à d'autres pays, dans le cadre des programmes de l'Agence canadienne de développement international.

2259 La Corporation peut faire des affaires à titre de commettant ou de mandataire. À titre de commettant, elle reçoit les appels d'offres, invite les entreprises canadiennes compétentes à soumissionner et transmet les meilleures offres du gouvernement intéressé en les présentant comme les siennes propres. Elle s'occupe ensuite, à titre de commettant, de la négociation et de la mise en application des clauses des marchés passés entre le gouvernement canadien et le gouvernement étranger. Pour se procurer les biens requis par ce dernier, elle passe elle-même des marchés entre les entreprises canadiennes, se charge entièrement de leur conclusion et leur application, ainsi que de l'inspection et de la livraison des produits. Une fois les marchandises livrées à la satisfaction du client, la Corporation règle les fournisseurs et recouvre auprès des gouvernements étrangers les sommes qu'elle a engagées.

Organisation et programmes

2260 Le contrôle administratif de la Corporation est confié à un Conseil d'administration dirigé par le président. Le contrôle des programmes, l'étude des soumissions et la comptabilité sont assurés à l'administration centrale par un service relevant du directeur général.

2262 Les services d'approvisionnement sont fournis par les centres de produits du ministère des Approvisionnements et Services (la description de ces services est donnée au paragraphe 2000).

2264 La Corporation s'est toujours chargée des achats de biens et de services relevant du domaine militaire pour le compte de l'OTAN et de pays alliés. Le département de la Défense des États-Unis est le plus important client dans ce secteur. Cependant, ces dernières années, la Corporation cherche à mettre l'accent sur les services qu'elle offre aux pays étrangers pour l'achat de biens relevant du domaine civil. C'est ainsi qu'elle s'occupe de négocier des marchés pour le compte de plusieurs pays des Antilles, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Afrique.

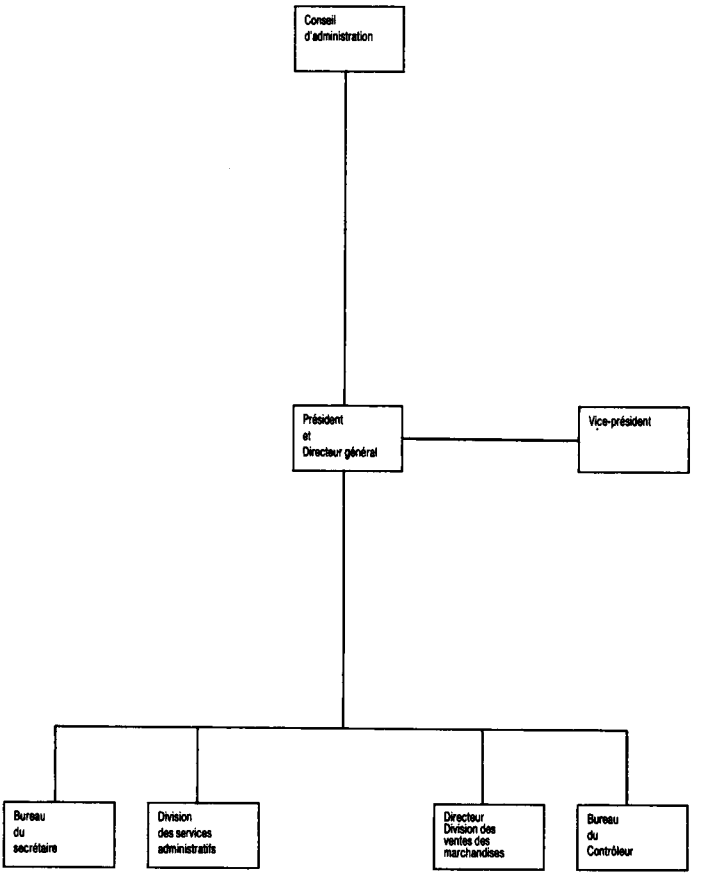
2265 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser au secrétaire de la Corporation.

2266 **Comité parlementaire** – Le Comité des prévisions budgétaires en général.

2267 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Corporation de disposition des biens de la Couronne

Organigramme du C.D.B.C. - 1er octobre 1975



2301 La Corporation de disposition des biens de la Couronne*

Administration centrale
219, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 8451
Ottawa (Ontario)
K1G 3J8

Ministre

Le ministre des Approvisionnements et Services

Conseil d'administration

Président ..... Claudette Nadeau (août 1978)
Gerald Berger (novembre 1977) ..... Sous-ministre adjoint, Approvisionnements et Services
Jacques M. DesRoches (mai 1976) ..... Sous-ministre (Approvisionnements), Approvisionnements et Services
Eric A. Booth (mai 1978) ..... Sous-ministre adjoint, Approvisionnements et Services
Lewis G. Crutchlow (juillet 1978) ..... Sous-ministre adjoint, Défense nationale

Fonctionnaires supérieurs

Présidente et directrice générale ..... Claudette Nadeau
Vice-président ..... Gerald Berger

Historique

2302 La Corporation de disposition des biens de la Couronne a succédé à la Corporation des biens de guerre, créée en 1944 en vertu de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne* (devenue S.R.C. 1970, chap. S-20, art. 6(1)). En 1949, la Loi était modifiée pour établir la présente Corporation. Cette société de la Couronne est une «corporation de mandataire» (annexe C) aux termes de la *Loi sur l'administration financière.* La Société est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

2304 La Corporation assure des services spécialisés de vente aux ministères de l'État ainsi qu'à certains organismes et sociétés de la Couronne qui désirent se défaire de biens et de bâtiments excédentaires, situés au Canada et à l'étranger. Elle sert d'intermédiaire aux gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays pour la vente de leurs biens excédentaires situés sur le territoire canadien et a passé des accords avec certains gouvernements européens pour la vente du matériel militaire canadien excédentaire situé dans leurs pays respectifs.

Organisation et programmes

2306 La Corporation fonctionne sensiblement de la même manière qu'une entreprise privée. Le contrôle administratif de la société est confié à un conseil d'administration, le président du conseil cumulant les fonctions de président et chef de l'administration. Les ventes, la comptabilité, les directives administratives et les services sont assurés par le siège de l'administration à Ottawa. Les six bureaux de vente régionaux s'occupent de l'écoulement de biens excédentaires en général situés dans leurs territoires respectifs et collaborent à la vente d'équipements spéciaux.

*Mise à jour: octobre 1975

La Corporation est un organisme autonome dont les frais d'exploitation sont couverts par des droits fixés par le gouverneur en conseil. Les recettes provenant des ventes de surplus, exception faite des ventes effectuées pour le compte de certains organismes et gouvernements étrangers, sont remises au Receveur général. 2308

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux s'occupent des ventes de biens excédentaires de leurs régions respectives: 2310

Région de l'Atlantique
2, promenade Morris
Dartmouth (N.-É.)
B3B 1K8

Région du Québec
800, chemin du Golf
Île-des-Sœurs
Montréal, (Québec)
H3H 1G8

Région de la Capitale
219, avenue Argyle
Ottawa (Ont.)
K2P 1B8

Région de l'Ontario
1191, chemin Cawthra
Mississauga (Ont.)
L5G 4K8

Région des Prairies
10645, avenue Jasper
Edmonton (Alb.)
T5J 2A1

Région du Pacifique
4050, 4e avenue ouest
Vancouver (C.-B.)
V6R 1P7

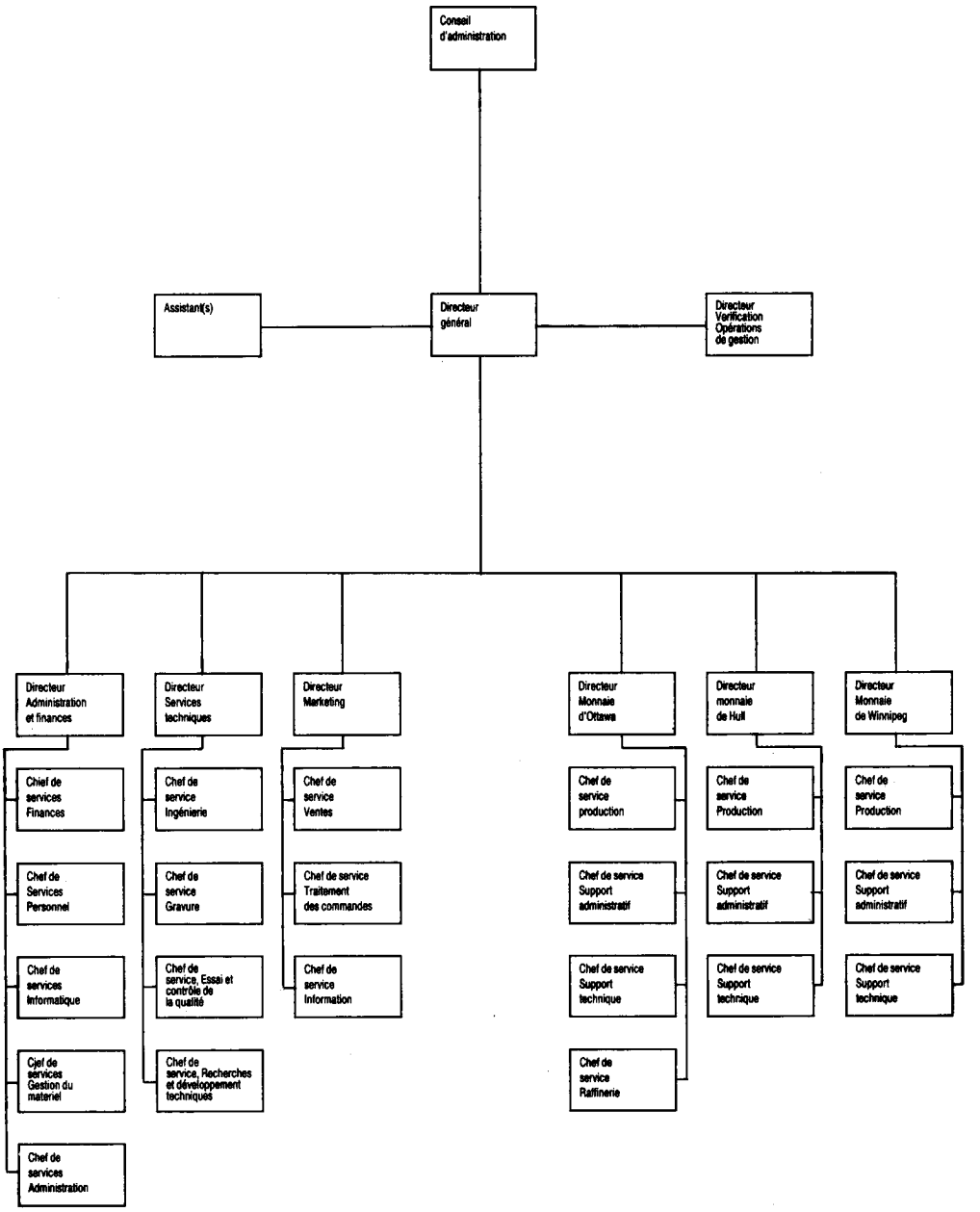
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements veuillez vous addresser au directeur général, l'administration centrale. 2311

Comité parlementaire – Les fonds de la Corporation provenant des deniers publics, son budget ne fait pas l'objet d'un contrôle de la part du Parlement. 2312

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 2313

2350 La Monnaie royale canadienne

Organigramme du M.R.C. - 1er avril 1975



La Monnaie royale canadienne*

Administration centrale

66, rue Slater
Ottawa (Ont.)
K1P 5H1

Ministre

Le ministre des Approvisionnements et Services

Membres du Conseil d'administration

Président, Jacques M. DesRoches, sous-ministre des Approvisionnements, ministère des Approvisionnements et Services ..... Ottawa (Ont.)
William A. Kennett (Ministère des Finances) ..... Ottawa (Ont.)
Jean-Paul Drolet (Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) ..... Ottawa (Ont.)
Philippe Girard ..... Montréal (Québec)
W. Leslie Wardrop ..... Winnipeg (Man.)
Douglas W. Best ..... Don Mills (Ont.)
Membre de droit, Directeur de la Monnaie royale canadienne

Fonctionnaire supérieur

Directeur de la Monnaie royale canadienne ..... Yvon Gariépy

Historique

L'Hôtel des monnaies d'Ottawa** a été établi en 1908 par ordonnance royale de Londres, conformément aux dispositions de la *United Kingdom Coinage Act.* En 1931, en vertu d'une loi du gouvernement canadien, la Monnaie royale canadienne a été intégrée au ministère des Finances du Canada. 2352

En 1969, la Monnaie est devenue une société de la Couronne en vertu de la Partie X de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement* (devenue *Loi sur la Monnaie royale canadienne* S.R.C. 1970 chap. R-8).

La Monnaie royale canadienne a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* (S.R.C. 1970, chap. F-10). La Monnaie royale canadienne fait partie intégrante de la Fonction publique au sens où l'entend la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* (C.P. 1970-1973, le 16 juin 1970). La Monnaie est mandataire de Sa Majesté. 2253

Responsabilités globales

En vertu de l'article 4 de la Loi, la Monnaie peut: 2355

a) «fabriquer des pièces de monnaie du Canada et prendre des mesures pour en assurer la fabrication et l'approvisionnement;
b) fabriquer des pièces de monnaie de pays étrangers;
c) fondre, essayer et affiner de l'or, de l'argent et d'autres métaux;
d) acheter et vendre de l'or, de l'argent et d'autres métaux;
e) essayer, affiner, entreposer de l'or, de l'argent et d'autres métaux et autrement s'en occuper, pour le compte de Sa Majesté ou d'autres personnes;
f) préparer, entreposer et acheminer des expéditions de pièces de monnaie, d'or, d'argent et d'autres métaux en provenance ou à destination de la Monnaie;
g) fabriquer des médailles, plaques et autres emblèmes;

---

*Mise à jour: 1er avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Ancien nom de la Monnaie royale canadienne

h) faire toute autre chose qui contribue à la réalisation des objets, à l'exercice des pouvoirs de la Monnaie ou qui en devient une conséquence nécessaire».

Organisation et programmes

Frappe des pièces

2357 Toutes les pièces de monnaie canadienne fabriquées, ou fournies par la Monnaie, sont remises au ministre des Finances ou à la personne par lui désignée.

La Monnaie entrepose et expédie des pièces de monnaie canadiennes selon les instructions données par le ministre des Finances.

2359 Lorsque la Monnaie fait, pour le compte de Sa Majesté, des transactions portant sur de l'or, de l'argent ou d'autres métaux, les sommes versées pour l'achat de ces métaux sont prélevées sur le Fonds du revenu consolidé avec l'autorisation du ministre des Finances et tous les deniers provenant de leur vente sont versés au Fonds du revenu consolidé.

Toutes les sommes provenant des émissions de pièces de monnaie canadiennes mises en circulation au Canada sont versées au Fonds du revenu consolidé.

Monnaie olympique

2360 La Monnaie royale canadienne est responsable de la frappe des pièces olympiques.

2362 La *Loi sur les Jeux olympiques de 1976* (S.C. 1975-76 chap. 68) a autorisé le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Finances, à émettre des pièces d'argent de $5 et $10 commémorant les Jeux olympiques et datées de 1973, 1974, 1975 et 1976.

2363 La Loi modifiant la Loi sur les jeux olympiques de 1976 a autorisé l'émission de deux pièces d'or de $100.

2364 Succursales de la Monnaie royale canadienne

Monnaie de Hull
Boul. du Sacré-Cœur
Hull (Québec)

Monnaie d'Ottawa
320, Promenade Sussex
Ottawa (Ont.)
K1A 0G8

Monnaie de Winnipeg
520, boul. Lagimodière
Winnipeg (Man.)
R2J 3E7

L'Office des normes du gouvernement canadien*

Administration centrale

Édifice Metcalfe
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Ministre

Le ministre des Approvisionnements et Services

Membres de l'office

Président ..... le Sous-ministre des Approvisionnements
Autres membres
- le Sous-ministre des Travaux publics
- le Sous-ministre Transports
- le Sous-ministre de la Défense nationale
- le Secrétaire du Conseil du Trésor
- le Sous-ministre de la Consommation et des Corporations
- le Président du Conseil national de recherches
- le Sous-ministre de l'Industrie et du Commerce

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire général ..... John A. Guminski
Secrétaire ..... John E. Hanna

Historique

L'histoire de l'Office des normes du gouvernement canadien remonte à la formation (1934) du *Government Purchasing Standards Committee.* Celui-ci, créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches,* avait pour but d'établir les normes d'achat du gouvernement fédéral. Organisme interministériel, il devait devenir, en 1948, l'Office des normes du gouvernement canadien (O.N.G.C.). Son nouveau nom reflétant mieux l'importance qu'il avait prise avec des fonctions dépassant désormais la fixation des normes d'achat. 2366

En 1965, un décret du conseil a confié la gestion de l'O.N.G.C. au ministère de la Production de défense, devenu aujourd'hui le ministère des Approvisionnements et Services. 2367

Responsabilités globales

L'Office est le principal organisme rédacteur de normes du gouvernement fédéral et, à ce titre, fournit des normes allant dans le sens même des programmes gouvernementaux en matière d'approvisionnement, de consommation, de législation, de techniques et d'essais. Il a fixé plus de 1800 normes dans plus de 100 domaines différents et est reconnu par le Conseil canadien des normes comme organisme rédacteur de normes nationales responsable, en tant qu'élément constitutif du système des normes nationales, d'élaborer des normes nationales dans des domaines nombreux et variés et de participer aux travaux de normalisation internationale dans certains domaines particuliers. À l'heure actuelle, plus de 60 normes nationales ont été publiées par l'O.N.G.C. (Normes nationales du Canada). À titre d'organisme de normalisation national, l'Office participe activement au programme 2368

*Mise à jour: septembre 1975

d'adoption du système métrique dont la Commission du système métrique assure l'organisation et l'application.

2369 Les travaux de l'Office sont organisés et effectués par un secrétariat qui élabore et révise des normes, sur le plan technique, par l'intermédiaire de plus de 300 comités techniques représentatifs de fabricants, d'utilisateurs, de divers paliers de gouvernement, de laboratoires de recherches et d'essais et de tiers. Plus de 2500 représentants de l'industrie et du gouvernement participent aux travaux. Une fois acceptées par un comité, les normes doivent être approuvées par l'Office, pour être ensuite publiées à titre de normes de l'O.N.G.C.

2370 Un comité de vérification représentatif de l'ensemble du pays est chargé d'examiner les politiques, les méthodes et programmes de l'O.N.G.C. C'est ce comité qui, en dernier lieu, examine et approuve les normes de l'O.N.G.C., avant qu'elles ne soient soumises au Conseil canadien des normes en vue de leur adoption comme *Normes nationales du Canada.*

Organisation et programmes

2371 Le champ d'activité de l'Office se répartit entre les domaines suivants:

a) Normalisation en fonction des programmes du gouvernement fédéral – L'O.N.G.C. entreprend d'élaborer les normes exigées par une série de programmes gouvernementaux qui se rapportent à l'approvisionnement, aux règlements d'ordre technique, à l'information et la sécurité des consommateurs, la protection sanitaire, l'uniformisation sur le plan technique et administratif, etc ...

b) Normalisation nationale – L'Office et le Conseil canadien des normes travaillent en étroite collaboration en vue d'établir un système de normes nationales complet et efficace. L'Office participe à la mise au point de politiques de même qu'à l'établissement et la mise à jour des *Normes nationales du Canada,* dans les domaines d'activité qui lui sont réservés.

c) Normalisation internationale – Étant donné sa contribution à l'établissement du système de normes nationales, l'O.N.G.C. est amené à collaborer à l'organisation de la participation du Canada aux activités de normalisation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Les travaux de normalisation internationale ont des répercussions importantes sur le commerce mondial, dont dépend de plus en plus le bien-être économique du Canada. L'Office possède actuellement 20 comités consultatifs canadiens travaillant à des projets de normes de l'ISO et est responsable des services de secrétariat à quatre sous-comités et groupes de travail.

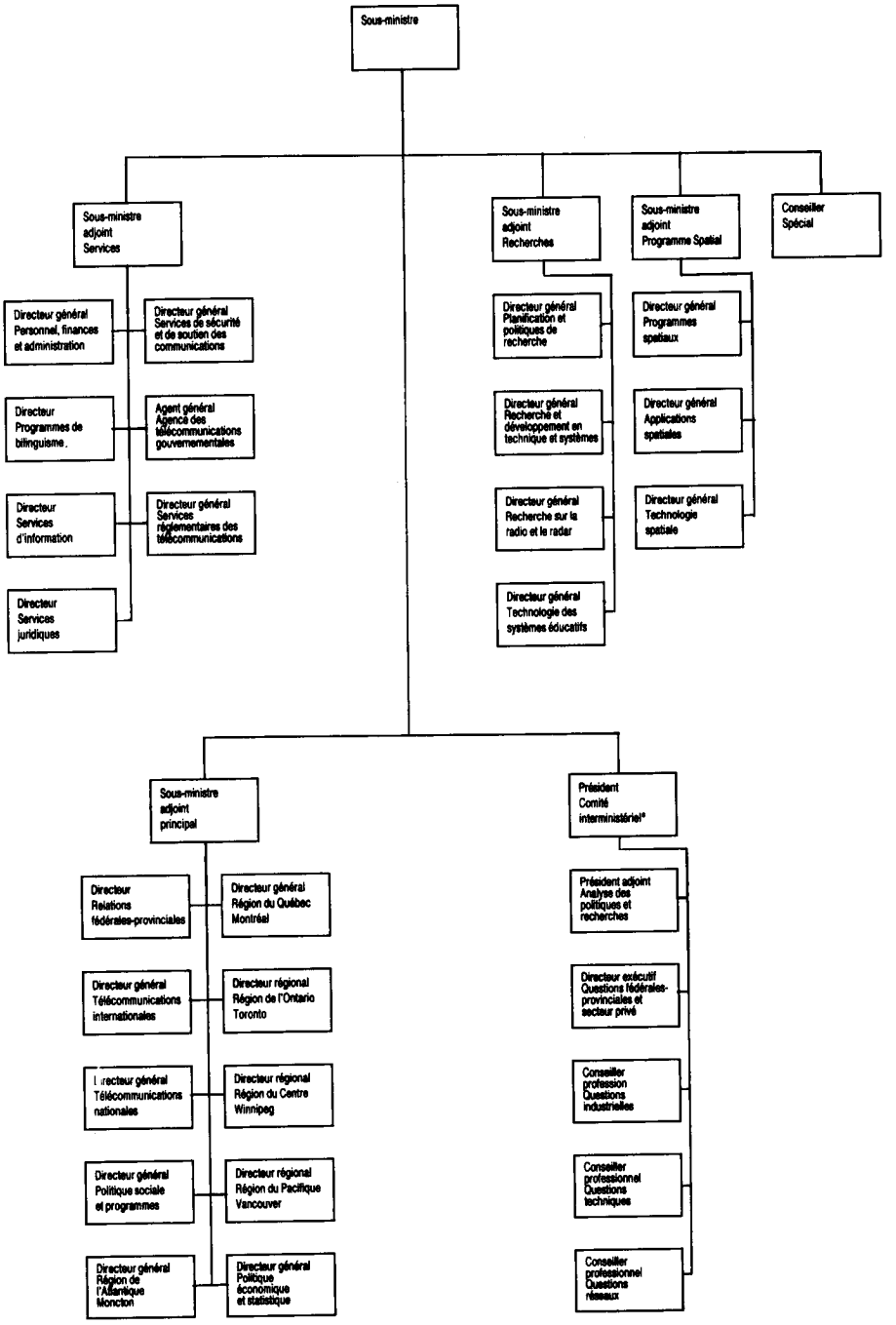
d) Adoption du système métrique – L'O.N.G.C. représente le Conseil canadien des normes auprès de 25 comités sectoriels industriels relevant de la Commission du système métrique, et contribue ainsi à la planification du processus d'implantation du système métrique dans lequel s'est engagé le Canada. Il participe à l'élaboration des normes métriques.

Service de contrôle métrique

2372 Pour combler au besoin exprimé par la Commission du système métrique, l'O.N.G.C. fournit un service de contrôle métrique aux secteurs publics et privé. Ce service consiste à examiner des brochures, des affiches, des livres, des manuels d'instructions et des articles concernant les mesures métriques, afin de veiller à la bonne application du système métrique (SI). Selon les résultats de son examen, la Commission du système métrique autorise ou non l'apposition de son symbole métrique sur les documents considérés.

2400 Le ministère des Communications

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère des Communications* 2401

Administration centrale

Journal Building North
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Ministre

L'honorable Jeanne Sauvé, c.p., **député**

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Maxwell F. Yalden
Sous-ministre adjoint principal (Politique) ..... André Lapointe
Sous-ministres adjoints
Programme spatial ..... John H. Chapman
Recherche ..... Douglas F. Parkhill
Services ..... Jean-Paul Lefebvre

Historique

Le ministère des Communications a été créé par la Partie II de la *Loi de 1969* 2402
sur l'organisation du gouvernement (devenue la *Loi du ministère des Communications* (S.R.C. 1970, chap. C-24).

Responsabilités globales

Les fonctions et pouvoirs du ministre des Communications englobent toutes 2405
les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant

a) les télécommunications; et
b) la mise au point, le développement et l'utilisation, en général, d'entreprises, installations, systèmes et services de communications pour le Canada.

Le ministre des Communications, dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions, 2408
doit

a) coordonner, favoriser et recommander des politiques nationales et des programmes nationaux relatifs aux services de communications pour le Canada, y compris le ministère des Postes**;
b) favoriser l'établissement, la mise au point, le développement et l'efficacité de systèmes et installations de communications pour le Canada;
c) faciliter l'adaptation des systèmes et installations de communications du Canada à l'évolution des conditions sur le plan intérieur et le plan international;
d) planifier et coordonner les services de télécommunications pour les ministères, départements, directions (sic.) et organismes du gouvernement du Canada;
e) compiler et tenir à jour des renseignements détaillés sur les systèmes et installations de communications et l'activité dans le domaine des communications et sur les tendances et les progrès, au Canada et à l'étranger, dans ce domaine; et
f) prendre les mesures qui peuvent être nécessaires en vue de garantir, par réglementation internationale ou autrement, les droits du Canada dans le domaine des communications.

Mise à jour: avril 1975 (texte); novembre 1975 (noms)
**Voir note se rapportant au paragr. 6401.

Organisation et programmes

Le Ministère se compose de quatre directions:

Direction de la Politique

2415 La Direction qui est responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques du Ministère comprend plusieurs secteurs: Télécommunications nationales (études et planification du développement des systèmes nationaux de télécommunications); Télécommunications internationales (études, planifications et négociations, préparation de conférences et participation à celles-ci); Politique économique et statistiques; Politique et programmes sociaux; Relations fédérales-provinciales; les cinq directeurs régionaux sont chargés de l'émission des licences – radio et de l'application des lois et règlements régissant l'utilisation du spectre des fréquences.

Direction de la recherche

2450 Cette direction a pour but d'effectuer des recherches en télécommunications au sein du Ministère et de confier d'autres recherches à des groupes universitaires travaillant sous contrat. Elle doit également mettre sur pied les systèmes de télécommunications de demain, contribuer, par ses conseils sur le plan scientifique, à l'élaboration des politiques ministérielles et veiller à ce que les recherches fondamentales et appliquées entreprises dans le domaine des télécommunications au Canada se maintiennent à un niveau élevé. Les laboratoires du Ministère sont situés au Centre de recherches sur les communications* en banlieue d'Ottawa. La Direction est également responsable des domaines suivants: planification et politiques de recherche; recherche sur la radio et le radar; recherche et développement sur les techniques et les systèmes.

Direction du programme spatial

2465 En 1974, toutes les activités du Ministère se rapportant au domaine spatial ont été placées sous la responsabilité d'une seule direction. Ces activités concernent, entre autres: le Satellite technologique de télécommunications, les relations avec Télésat Canada et les autres organismes et ministères que le domaine spatial intéresse, le développement de nouveaux systèmes spatiaux et leurs applications.

Direction des services

2480 Le quatrième secteur du Ministère comprend le Service de la réglementation des télécommunications, lequel planifie et met en application les réglements régissant l'utilisation du spectre, l'Agence des télécommunications gouvernementales, les Services de sécurité et de soutien des communications, les Services du Personnel, des Finances et de l'Administration, des Services juridiques, des Programmes de bilinguisme et des Services d'information.

Bureaux régionaux

2485 Région de l'Atlantique
Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
C.P. 1290
Moncton (N.-B.)
E1C 1M2

Région du Québec
2085, rue Union
Montréal (Québec)
H3A 2C3

*Ayant succédé à l'Établissement de recherches sur les télécommunications qui faisait partie du Conseil de recherches pour la défense, le Centre a reçu ses droits, pouvoirs et fonctions du ministère de la Défense nationale (C.P. 1970-35, le 14 janvier 1970)

Région de l'Ontario
55, avenue St. Clair est
Toronto (Ont.)
M4T 1M2

Région du Centre 2486
1, Place Lombard
Winnipeg (Man.)
R3B 2Z8

Région du Pacifique 2487
325, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6C 1S5

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Directeur des Services d'information. 2495

Comité parlementaire – Comité de radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. 2496

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 2497

Textes de référence

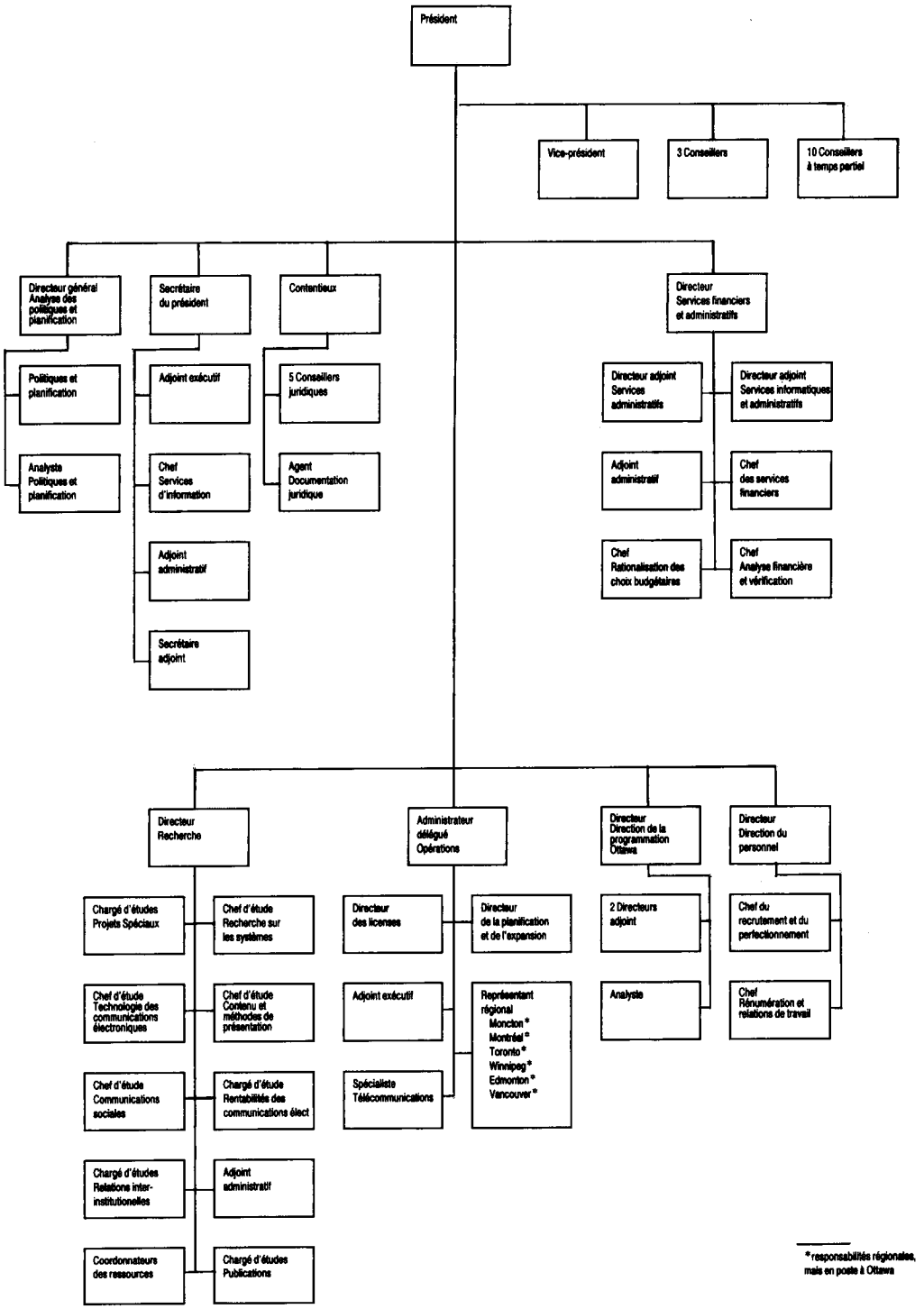
Le ministre des Communications est chargé de l'application des lois suivantes: 2510

Loi sur les chemins de fer (S.R.C. 1970, chap. R-2)*
Loi sur le ministère des Communications (S.R.C. 1970, chap. C-24)
Loi sur la radio (S.R.C. 1970, chap. R-1)
Loi sur la radiodiffusion (S.R.C. 1970, chap. B-11, Conseil de la Radio-Télévision canadienne, Partie II)
Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines (S.R.C. 1970, chap. C-11)
Loi nationale sur les transports (S.R.C. 1970, chap. N-17)*

*Ce qui a trait au télégraphe ou au téléphone.

2600 Le Conseil de la radio-télévision canadienne

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



* responsabilités régionales, mais en poste à Ottawa

Le Conseil de la radio-télévision canadienne* 2601

Administration centrale

Édifice Berger
100, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

Ministre

Le ministre des Communications**

Membres du Conseil

Président ..... Harry J. Boyle, par intérim
Vice-président ..... Harry J. Boyle (octobre 1980)
Commissaires
Pat Pearce (septembre 1980)
Réal Therrien (mars 1982)
John D. Hylton (avril 1982)
Membres à temps partiel
Armand H. Cormier ..... Moncton (N.-B.)
Northrop Frye ..... Toronto (Ont.)
M^me^ Rosalie A. Gower ..... Vernon (C.-B.)
John Shanski ..... Winnipeg (Man.)
Gordon Thomas ..... St-Anthony (T.-N.)
Jacques Hébert ..... Montréal (Québec)
Jacques de la Chevrotière ..... Québec (Québec)
Harold Bower ..... Regina (Sask.)
Brian Land ..... Downsview (Ont.)
Donald H. McDougall ..... Halifax (N.-É.)

Historique

Le Conseil de la radio-télévision canadienne (C.R.T.C.) a été établi en vertu de la partie II de la *Loi sur la radiodiffusion* (S.C. 1967-68, chap. 25; devenue S.R.C. 1970, chap. B-11). Un décret du conseil (C.P. 1959-621, le 21 mai 1969) constitua le C.R.T.C. en «ministère» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.* 2602

Responsabilités globales

Le Conseil a pour mandat de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radio-télévision, de faire respecter la politique de radiodiffusion énoncée à l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion,* sous réserve des restrictions que comporte la Loi. 2604

Le Conseil constitue l'autorité en matière de permis. Les demandes de permis et de modifications aux permis doivent être adressées au secrétaire du Conseil de la radio-télévision canadienne, à Ottawa. 2607

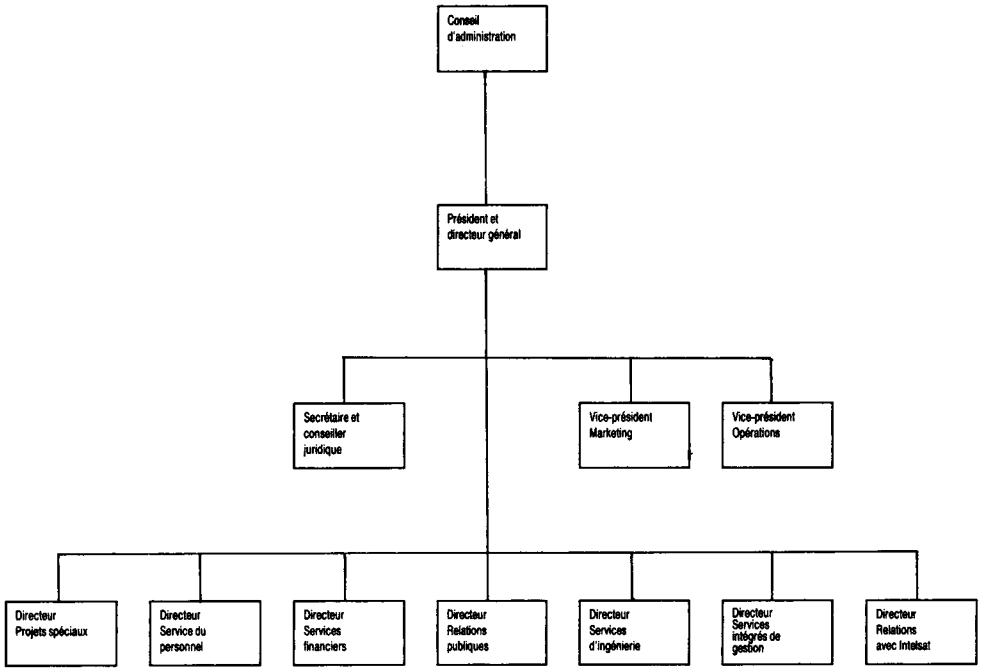
L'article 16 de la *Loi sur la radiodiffusion* établit les pouvoirs du Conseil en fait de réglementation. 2609

---

*Aucune changement n'a été apporté au texte de l'édition précédente.
**Décret du conseil (C.P. 1959-621, le 21 mai 1969)

2675 La Société canadienne des télécommunications transmarines

Organigramme de la S.C.T.T. - 1er août 1975



La Société canadienne des télécommunications transmarines*

Administration centrale

625, rue Belmont
Montréal (Québec)
H3B 2M2

Ministre

Le ministre des Communications

Conseil d'administration

Président, Jean-Claude Delorme (mai 1978) ..... Montréal (Québec)
Autres membres
- John H. Chapman (septembre 1978), sous-ministre, ministère des Communications
- Joseph H. Cohen (août 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
- Donald L. Gillis (septembre 1978) ..... Antigonish (N.-É.)
- Roland G. Lefrançois, c.r. (décembre 1976) ..... Montréal (Québec)
- M^me^ Patricia Ann Tomlinson (mars 1976) ..... Toronto (Ont.)
- (Un poste est sans titulaire)

Fonctionnaires supérieurs

Président et gérand général ..... Jean-Claude Delorme
Secrétaire et conseiller juridique ..... Donat-J. Lévesque
Vice-présidents
- Marketing ..... Norman T. Byrne
- Opérations ..... John S. Crispin

Historique

La Société canadienne des télécommunications transmarines, constituée par la *Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines* (S.C. 1949, chap. 10; devenue S.R.C. 1970, chap. C-11), est une «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. La Société est mandataire de Sa Majesté. 2677

Responsabilités globales

La Société a été créée aux fins suivantes: 2678

a) établir, maintenir et exploiter au Canada et à l'étranger des services de télécommunication avec l'extérieur afin d'assurer le fonctionnement des communications publiques;
b) assurer l'administration des communications publiques par câble, radiotélégraphie, radiotéléphone ou tout autre moyen de télécommunication entre le Canada et tout autre pays.
c) mettre au service des communications publiques tous les perfectionnements apportés à la transmission ou la réception par câble et par radio qui seraient applicables aux télécommunications avec l'extérieur;
d) mener des études et des recherches en vue d'améliorer l'efficacité des services de télécommunication en général; et
e) coordonner les services de télécommunication canadiens avec ceux d'autres pays.

---

*Mise à jour: août 1975

Grâce à la S.C.T.T., le Canada est relié, par télécommunications (téléphone, télégraphe, télex, lignes privées, vidéo et transmission de données) à la plupart des pays. Ces télécommunications sont établies au moyen de raccordements à des réseaux mondiaux de câbles sousmarins, à des circuits radioélectriques de haute fréquence et à des circuits de satellites reliant tous les continents.

Organisation et programmes

Technique et opérations

2680 Ces deux services s'occupent des études et des recherches techniques ainsi que des projets d'améliorations techniques répondant aux besoins du traffic et correspondant aux facteurs d'expansion. Ils assurent l'entretien et l'exploitation du réseau.

Mise en marché

2682 Ce service s'occupe des analyses du marché ainsi que du développement et des ventes d'une variété de services de télécommunication.

Bureaux régionaux

2684 La Société possède des stations de télécommunications par câble et satellites au Canada, à Corner-Brook et St-Jean (T.-N.); Beaver-Harbour et Mill Village (N.-É.); Drummondville, Grosses-Roches et Yamachiche (Québec); Toronto (Ont.); Lake-Cowichan, Port-Alberni et Vancouver (C.-B.); et à Keawaula (Hawaï). Elle a un bureau au siège social d'Intelsat, à Washington, D.C.

Les bureaux-ventes se trouvent aux endroits suivants:

Édifice Trade Mart Place Scotia Halifax (N.-É.) B3K 2Y5	151, rue Front ouest Toronto (Ont.) M5J 1G1
392, rue Main Winnipeg (Man.) R3B 1A8	1158, rue Melville Vancouver (C.-B.) V6E 2W9

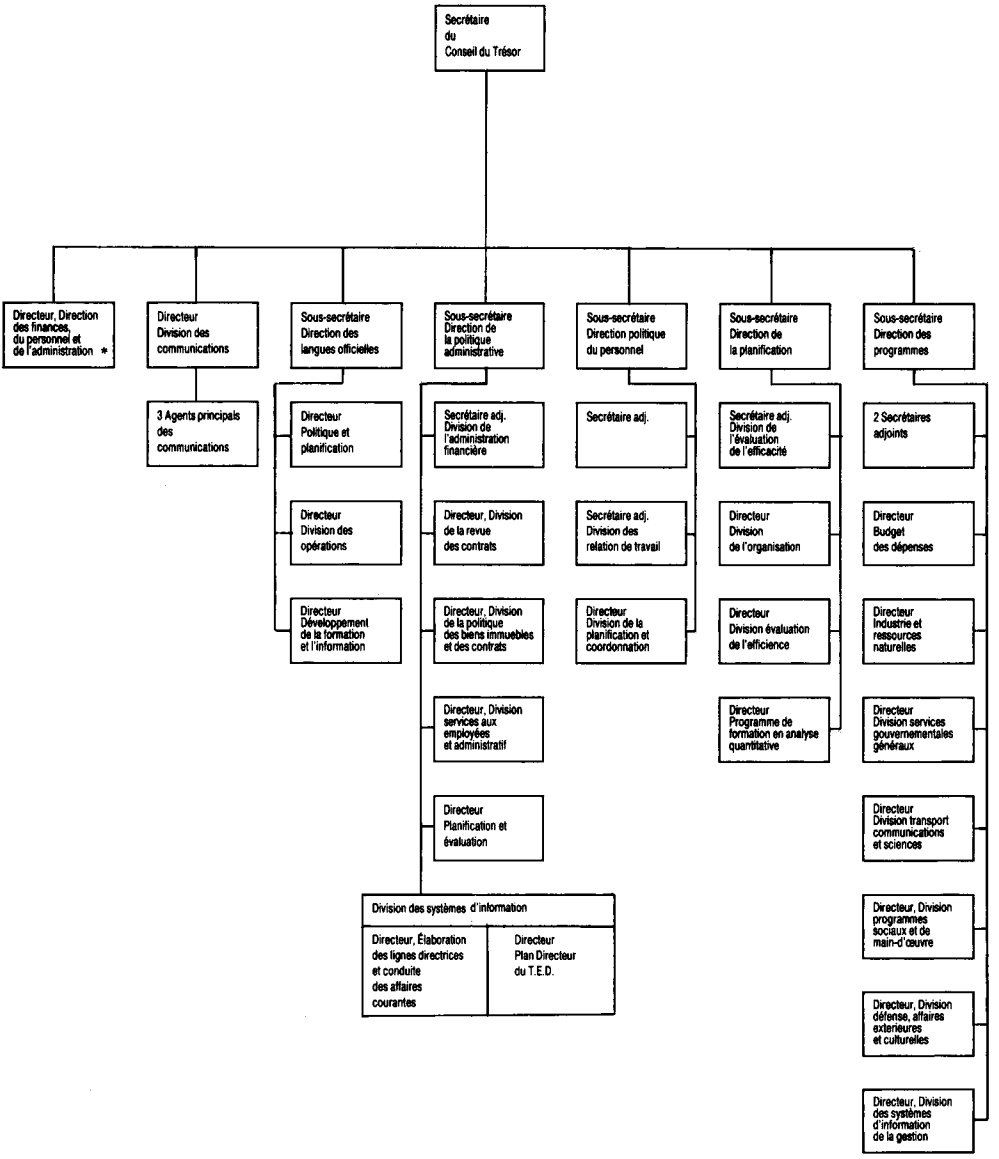
2685 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera à l'adjoint administratif du président.

2686 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

2687 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

2700 Le Secrétariat du Conseil du Trésor

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



*Également responsable auprès du sous-ministre des Finances (voir organigramme 4800)

Le Secrétariat du Conseil du Trésor* 2701

Place Bell Canada
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Ministre

L'honorable Jean Chrétien, c.p. député, président du Conseil du Trésor

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire du Conseil du Trésor..... Gordon F. Osbaldeston
Sous-secrétaires
Direction des programmes .....Bruce A. MacDonald
Direction de la politique du personnel ..... David Morley
Direction de la planification.....A. Rodney Dobell
Direction de la politique administrative..... Maurice A.J. Lafontaine
Direction des langues officielles ..... (sans titulaire)

Historique

Le Conseil du Trésor et son secrétariat ont été proclamés ministère distinct du 2702
ministère des Finances en vertu de la *Loi sur l'organisation du gouvernement de 1966*. Créé d'abord en vertu de l'arrêté en Conseil no 3, le 2 juillet 1867**, le Conseil fut approuvé par la loi en 1869. Il constitue un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada‡, se compose du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances, et de quatre autres membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada que le gouverneur en conseil nomme à sa discrétion.

Responsabilités globales

Les fonctions du Conseil, telles que définies par la *Loi sur l'administration* 2704
financière, sont les suivantes: conseiller le Cabinet sur la sélection des programmes et des projets qui permettront de réaliser les objectifs du gouvernement de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible; promouvoir l'utilisation efficace des ressources humaines et matérielles nécessaires aux ministères et aux organismes fédéraux dans la réalisation de leurs programmes et de leurs projets.

Le Secrétariat a la responsabilité:

a) d'examiner les dépenses projetées par les ministères et les organismes fédéraux et de surveiller, de façon continue, la réalisation des programmes approuvés afin d'en assurer la gestion efficace;
b) de faire des recommandations au Conseil du Trésor au sujet des dépenses proposées;
c) de recommander au Conseil du Trésor des politiques de gestion du personnel de la Fonction publique relatives à l'utilisation des effectifs, la rémunération, les pensions et les assurances, les relations de travail et de négocier les conventions collectives avec les négociateurs représentant les employés de la Fonction publique du Canada;
d) d'élaborer des politiques visant à une gestion efficace du matériel et de promouvoir une bonne administration dans toute la Fonction publique du Canada;
e) d'élaborer, communiquer, réaliser et évaluer les politiques et les programmes fédéraux concernant les langues officielles et de veiller à l'application, au sein

*Mise à jour: 1er avril 1975 (texte); octobre 1975 (noms)
**Sir John A. MacDonald a procédé, en 1867, aux trois premières séries de nominations par décrets du Conseil: nominations de lieutenants-gouverneurs des provinces, chefs de ministères et affectations au Conseil du Trésor.
‡Pour les synonymes, se reporter au glossaire, paragr. 9800.

de la Fonction publique, de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Résolution sur les langues officielles;* et

f) d'établir et mettre sur pied, sous la direction du président du Conseil du Trésor, des programmes destinés à réaliser les objectifs du gouvernement dans des domaines précis applicables à l'ensemble de la Fonction publique.

Organisation et programmes

2706 Le Secrétariat comprend cinq directions: Programmes, Politique du personnel, Planification, Politique administrative, et Langues officielles.

Direction des programmes

2708 Cette direction est chargée d'assister le Conseil dans l'établissement d'un plan de dépenses pour le gouvernement, c'est-à-dire, entre autres, de déterminer quels doivent être les objectifs premiers et la portée des programmes, ainsi que de procéder à l'affectation des ressources.

2709 La Direction analyse et évalue les nouvelles propositions de politiques provenant des ministères et organismes fédéraux; avise le Conseil du Trésor en ce qui a trait aux effets de ces propositions sur les ressources disponibles et à la mesure dans laquelle elles permettront d'atteindre les objectifs fédéraux et de répondre aux exigences premières du gouvernement; recommande au Conseil du Trésor des moyens d'atteindre les objectifs des programmes, compte tenu des ressources financières et humaines existantes.

2710 La Direction reste en contact permanent avec les ministères et organismes fédéraux, du moment où une politique est formulée au moment où elle se concrétise dans un programme et, fréquemment, au moment de l'application de ce dernier. Elle est ainsi en mesure de fournir une analyse et des recommandations qui tiennent compte de l'affectation des ressources dans l'ensemble du cycle budgétaire. Elle veille également à ce que les politiques et les programmes proposés aient fait l'objet de consultations interministérielles avant leur présentation au Conseil du Trésor.

2712 La Direction étudie les prévisions des ministères en matière de programmes. Cette étude s'effectue en trois mois environ, du printemps au début de l'été de chaque année; elle se termine par l'établissement d'un plan de dépenses pour l'année financière suivante et l'approbation de celui-ci par le gouvernement. Au cours de l'automne, les ministères et les organismes fédéraux préparent un budget principal en fonction de ce plan. La Direction étudie les budgets proposés et les soumet à l'approbation finale du gouvernement en décembre. Au cours de l'année financière, la Direction examine également d'autres propositions de budget qui seront comprises dans un budget supplémentaire; ces budgets sont habituellement présentés au Parlement en novembre et en mars de chaque année.

2714 La Direction comprend sept divisions. Cinq d'entre elles sont dites opérationnelles, c'est-à-dire qu'elles sont responsables d'un groupe fonctionnel de programmes gouvernementaux; industrie et richesses naturelles; transport, communications et sciences; défense et affaires culturelles et étrangères; affaires sociales et main-d'œuvre; services généraux du gouvernement. Les deux autres divisions, celles des prévisions budgétaires et des systèmes de gestion de l'information, sont dites de soutien.

Division des prévisions budgétaires

2716 Cette division soutient les divisions opérationnelles, conseille les ministères sur les aspects techniques de la préparation de leurs prévisions en matière de pro-

---

Note de la rédactrice: on emploi fréquemment, mais à tort, la dénomination: *Conseil du Trésor* pour désigner le Secrétariat du Conseil du Trésor, organisme distinct du premier.

grammes et de budget principal des dépenses*, elle est responsable de la production des budgets principal et supplémentaires.

Division des systèmes de gestion de l'information

Cette division de soutien a pour rôle d'appliquer les techniques informatiques modernes à la mise en mémoire, au traitement et à l'analyse des nombreuses données du budget des dépenses. 2718

Direction de la politique du personnel

Cette direction élabore et met en œuvre des politiques, des systèmes, et des méthodes devant permettre de déterminer les ressources humaines nécessaires à la bonne marche des programmes et d'assurer des taux de rémunération compétitifs. La Direction est également responsable du perfectionnement et de l'utilisation efficace des fonctionnaires, compte tenu de leurs droits individuels et collectifs. 2723

Les cinq divisions de la Direction ont été regroupées en trois sections: Planification et coordination; Politique de la rémunération, main-d'œuvre, pensions et assurances (section qui relève du Secrétaire adjoint du personnel); Relations de travail (section qui relève d'un secrétaire-adjoint distinct). 2726

Division de la planification et coordination

Cette division informe, planifie et établie les exigences premières dans le but d'accroître la cohésion des activités de la direction. Elle coordonne ou présente des propositions, des systèmes ou des services dans divers domaines de la gestion du personnel: lois et règlements, évaluation, information statistique et autorisations. Elle communique aussi les politiques, les règlements et les procédés de gestion du personnel du Conseil et tient à jour le *Manuel de gestion du personnel* où figurent toutes les autorisations valides. 2730

Division de la politique de rémunération

Cette division élabore des politiques, des programmes et, le cas échéant, des règlements sur l'administration des salaires, les prestations et les indemnités accordées aux employés de la Fonction publique. De plus, elle met au point et assure l'application des programmes de classification et des échelles de salaires correspondantes. Soulignons, à ce propos, que les ministères détiennent une bonne partie des responsabilités ayant trait à la classification et au règlement des griefs relatifs à la classification et aux salaires et que les programmes de bénéfices et les politiques d'allocation approuvés par le Conseil, sont conçus de façon à ce que les ministères aient la responsabilité de leur application, dans toute la mesure du possible. La Division est responsable des conditions d'emploi (en particulier des plans de rémunération) intéressant les employés exclus du processus de négociation collective. Elle élabore aussi des plans de rémunération concernant les membres de la G.R.C. et des Forces canadiennes, et des régimes d'indemnités à l'intention des employés affectés à des postes isolés ou à l'étranger. Enfin, elle surveille l'application des systèmes de rémunération par les ministères. 2732

Division de la main-d'œuvre

Cette division met au point et recommande des politiques et des programmes de planification, de perfectionnement et d'utilisation de la main-d'œuvre destinés à développer les ressources humaines nécessaires à la Fonction publique, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Elle doit déterminer les objectifs et exigences premières en matière de formation et de perfectionnement, et, de plus, évaluer les politiques et programmes de formation. Elle établit les politiques et les programmes 2734

*Connu également sous le nom de *Livre bleu*.

portant sur le recrutement de groupes d'intérêts particuliers et sur la modification des conditions de travail en vue de l'amélioration du rendement.

Division des pensions et des assurances

2736 Cette division élabore des politiques et des programmes touchant les pensions, les assurances et les congés de maladie des employés de la Fonction publique et voit à l'application efficace de ces programmes. Elle négocie des accords relatifs aux transferts de pensions (transferts réciproques) avec des employeurs des secteurs public et privé. Elle étudie et propose des méthodes visant à assurer la compatibilité des prestations accordées aux employés de la Fonction publique et des programmes de sécurité sociale (Assurance-maladie, Régime de pension du Canada et le Régime des rentes du Québec).

Division des relations de travail

2738 Cette division s'occupe des responsabilités du Conseil dans le domaine des relations de travail. En vertu du régime de négociation collective établi par la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique,* le Conseil du Trésor est l'employeur de tous les employés de la Fonction publique, à l'exception de ceux qui relèvent d'un certain nombre «d'employeurs distincts» tels que le Conseil national de recherches et l'Office national du film. Les agents de la Division négocient les conventions collectives avec des syndicats représentant quelques 80 unités de négociation et conseillent les ministères à propos de l'application des conventions. Dans le cas de questions qui ne font pas l'objet de négociations collectives ou qui concernent l'ensemble de la Fonction publique, les représentants des négociations sont consultés soit directement, soit par l'intermédiaire du Conseil national mixte formé de représentants de l'employeur et de délégués syndicaux. La Division fixe des normes et trace les grandes lignes des politiques qui régissent les conditions matérielles de travail ainsi que l'hygiène professionnelle et la sécurité. Elle participe à la préparation et la présentation de la position de l'employeur à l'égard des griefs soumis à l'arbitrage, et fournit, aux divers paliers de la procédure d'arbitrage, aide et conseils aux gestionnaires des ministères. Elle représente l'employeur lors des audiences tenues par le Conseil des relations de travail dans la Fonction publique à propos des demandes d'accréditation provenant d'associations de fonctionnaires, de l'identification d'employés affectés à des postes de gestion ou de caractère confidentiel, et de la désignation des postes dont les titulaires n'ont pas le droit de grève en raison des exigences de la sécurité (matérielle et autre) publique.

2740 Cette direction met au point une méthodologie et des techniques d'analyse dans les domaines de l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience, ainsi que dans le domaine de la planification; elle forme des personnes et des groupes selon les fonctions qu'ils sont appelés à remplir et elle applique la méthodologie et les techniques adoptées à l'examen des anciens programmes ou à l'évaluation des nouveaux programmes proposés; elle communique les résultats dans des notes de service, des études, des manuels, des guides et des exposés.

2743 La Direction analyse également les présentations concernant l'organisation et, éventuellement la collectivité des gestionnaires des ministères; elle englobe les apports d'autres directions dans l'élaboration de recommandations destinées au Comité de gestion du Secrétariat; et à la demande de ce Comité, elle entreprend des études spéciales touchant les questions d'organisation.

2744 De plus, la Direction assure, au nom du Secrétariat, l'organisation du *Cours d'analyse quantitative,* cours intensif (8 mois) de formation aux techniques d'analyses des politiques. Elle est également responsable de l'administration du *Centre d'affectations temporaires;* ce centre regroupe des cadres supérieurs et des analystes qualifiés prêts à entrer dans des groupes de travail ou entreprendre des études spéciales d'importance majeure.

Division de l'évaluation de l'efficacité

Cette division recherche dans quelle mesure les objectifs de la politique du gouvernement sont réalisés; elle aide donc les ministères, et le gouvernement en général, à définir les résultats des programmes fédéraux et à établir non seulement les coûts budgétaires, mais le prix de revient total de leur mise en œuvre (sur le plan humain, etc. . .). 2746

Division de l'évaluation de l'efficience

Cette division aide les ministères à élaborer des systèmes de mesure du rendement des opérations qui permettent de déceler les tendances des opérations sur le plan de l'efficacité et de l'efficience. Ces systèmes sont basés sur la détermination et la mesure des extrants directs des opérations et des programmes ministériels, ainsi que sur les prix de revient de ces opérations et programmes. 2747

Division de l'organisation

Cette division analyse les relations, les structures et les rouages ministériels, en vue de déterminer quels changements pourraient accroître l'efficience des opérations et l'efficacité des programmes. Elle fait aussi des recommandations à l'égard des relations touchant plusieurs ministères ou organismes. 2749

Direction de la politique administrative

Cette direction permet au Conseil du Trésor de jouer son rôle à l'égard de la Fonction publique, c'est-à-dire d'en être l'organisme administratif principal; elle est donc responsable des questions relatives à la quantité et la qualité des biens et services à acquérir ou à fournir, ainsi qu'aux méthodes devant permettre l'acquisition ou la prestation de ces derniers (compte tenu du choix des fournisseurs et des exigences du Parlement, du Conseil du Trésor et des gestionnaires ministériels, en matière d'administration financière). Le Conseil du Trésor exerce ses fonctions directrices de diverses manières allant de l'émission de directives, laissant aux organismes intéressés une certaine latitude dans leur application, à l'émission de règlements de caractère obligatoire. Dans certains cas, en effet, le Conseil est obligé, de par la loi, d'émettre des règlements ou imposer une orientation à propos de questions générales ou particulières. D'une façon générale, le Conseil applique dans toute la mesure du possible le principe selon lequel toute direction est responsable de ses actes. 2750

Au nombre des responsabilités particulières à la Direction, citons: l'élaboration de politiques administratives et leur mise en circulation au sein de la Fonction publique, le devoir de veiller à la mise en œuvre de ces politiques par les ministères et les organismes concernés, l'interprétation de leur application et leur évaluation en fonction des changements de situation. 2752

La Direction se compose de six divisions: examen des contrats, services aux employés et services administratifs, administration financière, systèmes d'information, planification et évaluations, et politique des biens immeubles et des contrats. 2754

Division de l'examen des contrats

Cette division analyse les sousmissions des ministères relatives aux achats, prépare, à l'intention du Conseil, des recommandations au sujet de ces soumissions et participe à l'élaboration et la révision des politiques en se fondant sur l'analyse des soumissions. 2756

Division des services aux employés et services administratifs

Cette division élabore des politiques, des directives et des lignes directrices portant sur le contrôle et la gestion des dépenses relatives à la fixation des normes 2758

sur l'ameublement des bureaux, aux meubles et à l'équipement, aux visites et réceptions, aux cotisations, au stationnement, aux indemnités, aux taux concernant les voyages et les dispositions de réinstallation. La Division est un centre de spécialisation en administration qui, au besoin, fournit des services d'analyse et conseille les ministères et les organismes fédéraux.

Division de l'administration financière

2760 Cette division émet des règlements, directives et lignes directrices destinées à guider les ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait à l'administration financière. Elle détermine dans quelle mesure les ministères se conforment aux politiques adoptées en matière d'administration financière afin de juger de la valeur de ces politiques. A titre d'expert en matière de finances, elle ne travaille pas seulement pour le compte du Secrétariat, mais pour celui de tout le secteur administratif du gouvernement fédéral qu'elle guide et conseille.

Division des systèmes d'information

2762 Cette division recommande des politiques et des lignes directrices portant sur la gestion et le traitement des données et de l'information, c'est-à-dire, sur le matériel et les systèmes nécessaires à la réunion, au traitement et la production de données et de renseignements. Ses domaines principaux sont: l'informatique, les télécommunications, la coordination des enquêtes statistiques et la gestion des documents et des dossiers.

Division de la planification et des évaluations

2764 Cette division doit évaluer l'efficacité et la viabilité des politiques administratives générales, ainsi que la mesure dans laquelle les ministères et les organismes se conforment à ces politiques. Le Groupe fédéral de liaison pour les Olympiques* qui a fait partie de cette division coordonne les activités fédérales relatives aux Jeux de 1976.

Division de la politique des biens immeubles et des contrats

2766 Cette division recommande au Conseil des politiques et des lignes directrices concernant l'acquisition, la gestion et la disposition des biens, services et biens immeubles et évalue leur mise en œuvre au sein de la Fonction publique.

Direction des langues officielles

2770 La politique du gouvernement fédéral assure à chaque citoyen canadien la possibilité de communiquer avec le gouvernement fédéral et ses organismes et d'en recevoir des services dans la langue officielle de son choix; en général elle permet également aux fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix.

2773 La Direction élabore et diffuse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral visant l'application de la *Loi sur les langues officielles au sein de la Fonction publique,* surveille leur mise en œuvre et évalue leur efficience.

2775 En accord avec la *Résolution sur les langues officielles* approuvée par le Parlement en juin 1973, la Direction a élaboré des politiques et des lignes directrices qui permettent aux ministères et aux organismes d'identifier et de désigner les exigences linguistiques de tous les postes de la Fonction publique. En collaboration avec la Commission de la Fonction publique, La Direction aide les ministères et les organismes et coordonne l'ensemble de leurs plans d'action et de leurs programmes de mise en œuvre. Conformément à la Résolution, elle élabore également un certain

*Connu, auparavant, sous le nom de: Jeux olympiques 1976.

nombre de mesures destinées à accroître l'usage du français dans l'ensemble de la Fonction publique.

De plus, la Direction effectue des études et analyse les résultats d'études antérieures sur les deux langues officielles, évalue les progrès d'ensemble de la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de langues officielles et mesure l'efficacité des politiques et des programmes connexes de la Fonction publique. Elle informe également les employés fédéraux et les autres personnes intéressées au sujet des politiques et des programmes ayant trait aux langues officielles. 2776

La Direction comprend trois divisions: Politique et planification; Opérations et Développement de la formation et de l'information.

Division de la politique et de la planification

Cette Division détermine les secteurs du domaine des langues officielles qui nécessitent l'intervention du Conseil du Trésor et rédige, publie des politiques et des lignes directrices et fait des recommandations à ce sujet; planifie, détermine et recommande les programmes et méthodes connexes nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée par le gouvernement en matière des langues officielles. Elle s'occupe, entre autres, des exigences linguistiques applicables aux fonctionnaires titulaires de postes donnés, de la formation d'unités de langue française et de l'utilisation du française et de l'anglais comme langues de travail dans la Fonction publique. Elle est également chargée d'élaborer des moyens d'évaluer les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs énoncés dans la *Résolution sur les langues officielles.* 2778

Division des opération

Cette Division coordonne et surveille la mise en œuvre des politiques et des programmes des langues officielles dans la Fonction publique. Elle appuie et dirige les programmes ministériels destinés à réaliser les objectifs des langues officielles; assure l'insertion, dans les programmes ministériels, des politiques et des lignes directrices approuvées; offre des interprétations officielles aux ministères et aux organismes; reste en liaison avec toutes les associations d'employés par l'intermédiaire du Conseil national mixte. En collaboration avec la Direction des programmes, la Division élabore des méthodes relatives aux présentations* des ministères et des organismes pour l'obtention de ressources supplémentaires, examine ces présentations et recommande les allocations au Conseil. En collaboration avec la Direction de la politique du personnel et la Commission de la Fonction publique, la division surveille l'utilisation des ressources supplémentaires qui ont été accordées aux ministères; elle assure l'utilisation efficace de la formation linguistique ainsi que l'accessibilité à d'autres programmes de formation, notamment en langue française, qui peuvent s'avérer nécessaires à l'utilisation efficace des ressources de main-d'œuvre et de gestion. 2783

Division du développement de la formation et de l'information**

Cette Division élabore, met en œuvre et coordonne un programme global d'information destiné à assurer la compréhension, l'acceptation et l'appui de la *Loi sur les langues officielles,* de même que des politiques et programmes du gouvernement en matière de langues officielles. Le groupe aide également les ministères et les organismes à mettre en œuvre des programmes de formation et répond aux demandes de renseignements sur la politique des langues officielles. 2788

*Documents contenant les propositions

**Connue, auparavant, sous le nom de: Division des programmes d'information

Division des communications

2790 Cette division fournit au président et au secrétaire du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux cinq directions opérationnelles du Secrétariat les services, les conseils et les connaissances spécialisées dont ils ont besoin dans le domaine des communications et des relations publiques.

Ce travail a pour but de donner au public une idée aussi exacte que possible des responsabilités globales qu'assume le Conseil du Trésor à l'égard des politiques générales en matière d'administration, de finances et de personnel au sein de la Fonction publique du Canada. La Division est également le centre de renseignements et le point de contact central entre le Secrétariat et ses différents publics.

Direction des finances, du personnel et de l'administration

2792 Cette Direction aide le secrétaire à gérer l'administration interne du Secrétariat; assure la gestion du personnel de même que la gestion financière et administrative et offre aux directions et aux divisions des conseils en matière de gestion; fournit des services administratifs dans ces domaines selon les exigences des gestionnaires et des employés. (Cette Direction assure également un soutien administratif au ministère des Finances.)

Bureau régional

2793 Le Secrétariat du Conseil du Trésor ne possède aucun bureau régional.

2794 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Division des communications.

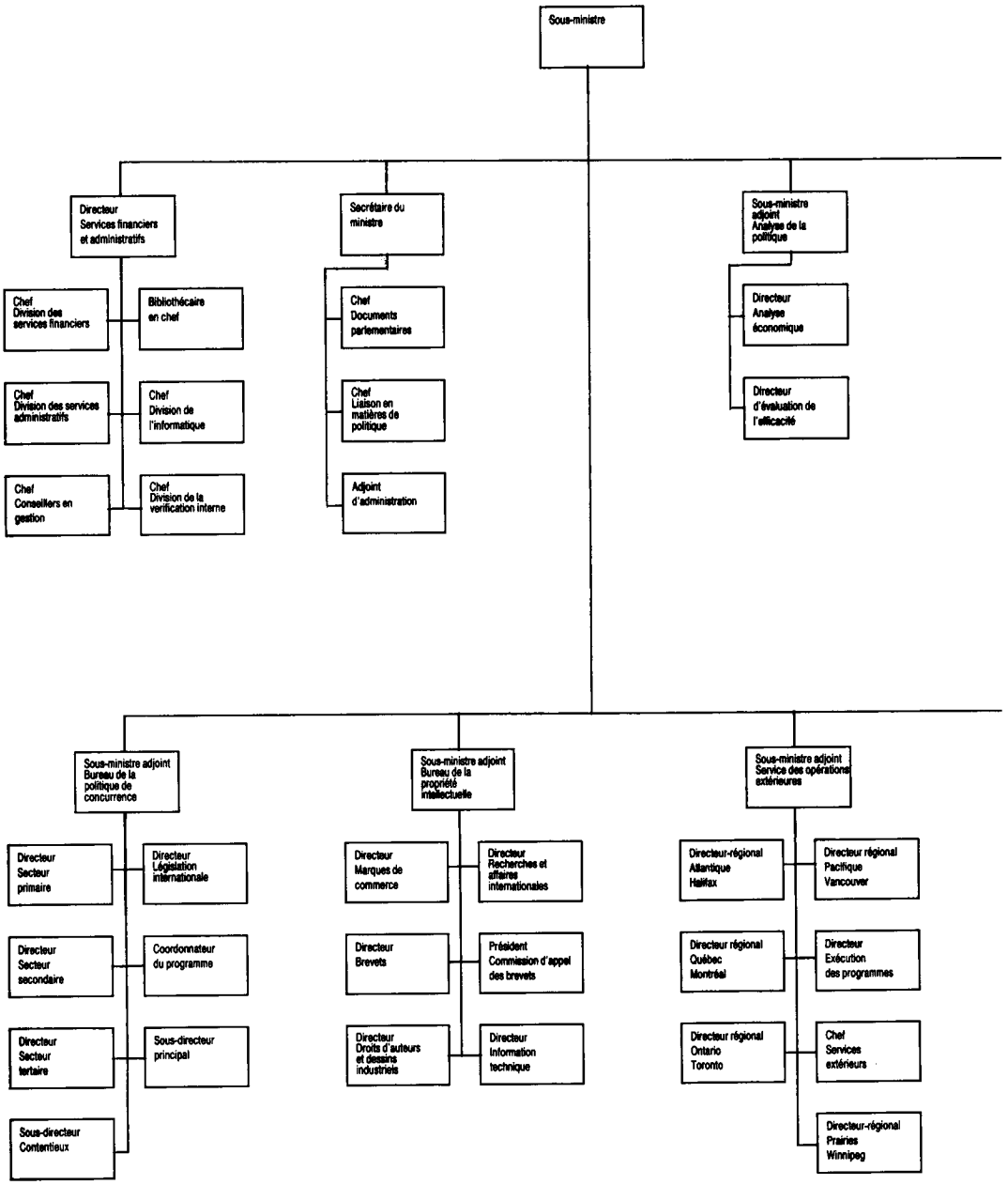
2796 **Comité parlementaire** – Le Comité des prévisions budgétaires en général.

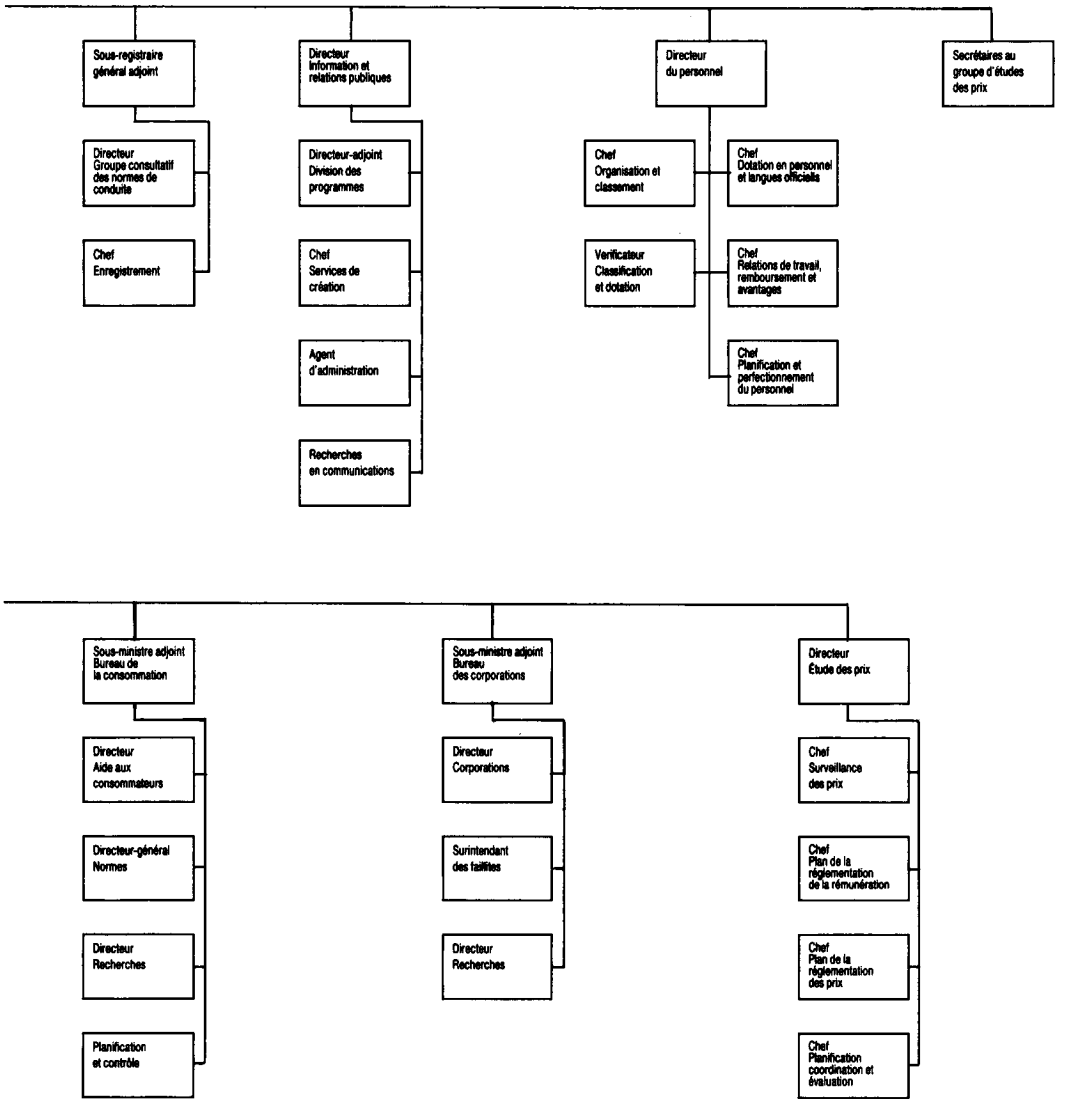
2798 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

2799 **Texte de référence** – Le président n'est responsable de l'application d'aucune loi.

Le ministère de la Consommation et des Corporations

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975




Sous-registraire général adjoint
Directeur Groupe consultatif des normes de conduite
Chef Enregistrement
Directeur Information et relations publiques
Directeur-adjoint Division des programmes
Chef Services de création
Agent d'administration
Recherches en communications
Directeur du personnel
Chef Organisation et classement
Vérificateur Classification et dotation
Chef Dotation en personnel et langues officielles
Chef Relations de travail, remboursement et avantages
Chef Planification et perfectionnement du personnel
Secrétaires au groupe d'études des prix
Sous-ministre adjoint Bureau de la consommation
Directeur Aide aux consommateurs
Directeur-général Normes
Directeur Recherches
Planification et contrôle
Sous-ministre adjoint Bureau des corporations
Directeur Corporations
Surintendant des faillites
Directeur Recherches
Directeur Étude des prix
Chef Surveillance des prix
Chef Plan de la réglementation de la rémunération
Chef Plan de la réglementation des prix
Chef Planification coordination et évaluation

3001 Le ministère de la Consommation et des Corporations*

Administration centrale

Place du Portage
1, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale

Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

Ministre

L'honorable André Ouellet, c.p., député, ministre de la Consommation et des Corporations et registraire général du Canada.

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre et sous-registraire général ..... Sylvia Ostry
Sous-ministres adjoints
- Politique de concurrence ..... Robert J. Bertrand
- Consommation ..... Clare M. Bolger
- Corporations ..... John L. Howard, c.r.
- Propriété intellectuelle ..... David E. Bond, c.r.
- Service des opérations extérieures ..... Nicolaas van Duyvendyk
- Groupe de l'analyse de la politique ..... Al Loyns

Historique

3002 Le ministère de la Consommation et des Corporations a été établi en 1967 par la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-27). Cette loi transférait toutes les responsabilités de l'ancien ministère du Registraire général au ministère de la Consommation et des Corporations.

3005 D'autres services ont été ajoutés graduellement, par exemple, la Direction des normes, qui relevait auparavant du ministère de l'Industrie et du Commerce, le Bureau des brevets et du droit d'auteur, et le Bureau des marques de commerce qui, depuis le 1er décembre 1927, appartenaient au Secrétariat d'État. L'application de la *Loi sur les brevets* du 3 février 1964 et de la *Loi sur le droit d'auteur* du 9 février 1965, fut confiée aux soins du ministre de la Justice ainsi, qu'un an plus tard, celle de la *Loi sur les marques de commerce.* Au mois de décembre de cette année-là, cette responsabilité passait au président du Conseil privé, l'administration des deux directions restant cependant sous l'autorité du Secrétaire d'État jusqu'à la formation d'un nouveau ministère de la Consommation et des Corporations.

Responsabilités globales

3007 Les responsabilités actuelles du Ministre, qu'il assume seul ou partage avec les provinces, englobent les domaines suivants:

a) la consommation;
b) les sociétés et leurs titres;
c) les coalitions, les fusions, les monopoles et la restriction du commerce;
d) la faillite et l'insolvabilité;
e) les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et depuis 1970, les dessins industriels
f) les normes de produits de consommation; et
g) la métrologie légale.

3008 Dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses devoirs, le Ministre doit:

a) instaurer, recommander ou entreprendre des programmes destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien;

*Mise à jour: avril 1975 (texte), août 1975 (noms)

b) coordonner les programmes du gouvernement du Canada destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien;
c) favoriser et encourager l'établissement de méthodes ou d'une ligne de conduite visant à une meilleure protection du consommateur canadien et collaborer avec les gouvernements provinciaux ou leurs organismes ou avec des institutions, organisations ou personnes quelconques, à des programmes ayant des objectifs semblables; et
d) entreprendre ou recommander la mise en œuvre de programmes propres à renseigner davantage le consommateur canadien sur les marchandises et les services qui lui sont offerts, ou aider à la mise en œuvre des programmes semblables.

Bureau du registraire général du Canada

Le poste de Registraire général du Canada existe toujours; il est occupé par le ministre de la Consommation et des Corporations, qui a également la garde du grand sceau du Canada, du petit sceau du gouverneur général, du sceau de l'Administrateur du Canada et du sceau du Registraire général du Canada. 3009

Le Bureau du registraire général comprend deux unités: la Division de l'enregistrement et le Service des conflits d'intérêts.

Division de l'enregistrement

Cette division est chargée de l'enregistrement: 3010

a) de tous les actes de convocation, proclamations, avis de nomination par décret, lettres patentes, lettres patentes accordant des terres, brefs et autres actes et documents sur lesquels le grand sceau du Canada est apposé; et
b) d'autres documents sur lesquels le petit sceau du gouverneur général et le sceau du Registraire général du Canada sont apposés.

Service des conflits d'intérêts

Il incombe au Bureau du sous-registraire général adjoint d'appliquer des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts touchant les ministres et les personnes nommées par le Gouverneur en conseil, ainsi que les autres particuliers à qui des lignes directrices semblables s'appliquent. Il lui appartient de conseiller et d'aider ces personnes à faire en sorte que leurs opérations financières privées soient conformes aux lignes directrices. 3011

Organisation et programmes

Le Ministère se compose de quatre bureaux et de deux services d'exécution: Opérations extérieures, Information et Relations publiques. Afin de fournir au sous-ministre et aux bureaux un personnel de soutien dans le domaine des activités et de la coordination de la politique et de l'administration financière, il existe plusieurs groupes spécialisés de personnel de soutien. 3012

Bureau de la politique de concurrence

Ce bureau est responsable de l'application de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions**. Cette loi cherche à éliminer certaines pratiques commerciales restrictives et à surmonter les effets nocifs de la concentration industrielle. Le Bureau effectue des enquêtes sur les coalitions, les fusions, les monopoles, la fixation des prix et la publicité fausse ou trompeuse et même également un programme actif de bons procédés, destinés à aider à réaliser les buts visés par la Loi. 3013

*Loi qui a pour but d'aider à maintenir une concurrence efficace comme moyen principal de stimulation de la production, la distribution et l'emploi dans un régime économique mixte où l'entreprise privée et l'entreprise publique se côtoient.

3014 Les enquêtes sont ouvertes sur demande officielle de six citoyens, ou sur directive du Ministre ou, comme c'est normalement le cas, sur l'initiative du Directeur des enquêtes et des recherches. Dans la conduite des enquêtes, le Directeur est autorisé à interroger les témoins, à faire des perquisitions dans des locaux et à demander des états écrits. Ces pouvoirs ne peuvent toutefois être exercés que sur autorisation certifiée d'un membre de la Commission des pratiques restrictives du commerce.

3015 Après avoir rassemblé tous les renseignements disponibles sur la question étudiée, et avoir fait la preuve à ses yeux, de l'existence d'une pratique interdite, le Directeur peut envoyer un rapport au Procureur général qui reconnaîtra ou non qu'une infraction a été commise et qui, éventuellement, donnera suite à son enquête. Dans certains cas, le Directeur peut soumettre un exposé de la preuve directement à la Commission et aux parties réputées responsables de la pratique.

3016 Le 1er avril 1975, le Bureau a été réorganisé en trois directions et une division. Chaque direction est responsable d'un secteur de l'industrie en particulier (dans l'ancien système, chacune d'elles était responsable de l'application d'une partie déterminée de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*).

3017 La Direction du secteur secondaire est chargée de toutes les enquêtes et consultations au sujet d'activités se rapportant à des compagnies canadiennes d'industries manufacturières.

3018 La Direction du secteur primaire s'occupe du domaine des industries primaires.

3019 La Direction du secteur tertiaire assume des responsabilités similaires en ce qui concerne les industries de service et de distribution (exception faite des secteurs de distribution des industries à intégration verticale dont la principale activité relève de la Direction du secteur secondaire ou de celle du secteur primaire).

3020 La Division de la publicité trompeuse, qui relevait auparavant de la Direction des pratiques commerciales, est responsable de l'application des articles 36 et 37 de la Loi (articles relatifs à la publicité trompeuse).

3021 Le directeur du Développement législatif et des programmes internationaux est responsable devant le directeur des enquêtes et recherches des aspects internationaux de la politique de concurrence. En outre, il coordonne le développement législatif au Canada.

Commission des pratiques restrictives du commerce

3025 La Commission, qui ne compte pas plus de trois membres nommés par le Gouverneur en conseil fait rapport directement au Ministre. Elle examine chaque preuve que le Directeur des enquêtes et recherches lui soumet (voir paragr. 3013). Elle peut recevoir d'autres éléments de preuve ou documents et donner aux personnes intéressées l'occasion de se faire entendre. Après une audience officielle à laquelle des arguments sont soumis par le directeur des enquêtes et recherches, par les personnes faisant l'objet de l'enquête et par d'autres parties intéressées, la Commission, dans un rapport écrit au Ministre, examine la preuve et les documents, évalue l'effet sur l'intérêt public des ententes et pratiques révélées par la preuve et fait des recommandations quant à l'application des recours prévus par la Loi ou d'autres recours.

3027 À la réception du rapport, le Ministre peut soumettre l'affaire au procureur général du Canada en vue de poursuites ou il peut prendre toute autre mesure qu'il juge utile. Toutefois, le Ministre doit, selon la Loi, publier chaque rapport de la Commission dans les 30 jours qui suivent la réception. Des exemplaires sont en vente à Information Canada.

Bureau de la consommation

Le Bureau a pour objectif d'assurer aux consommateurs (et aux entreprises) un traitement juste et équitable sur le marché. Il élabore des lois visant à l'application de normes et au respect des quantités prévues pour la vente de produits au Canada, étudie les problèmes auxquels les consommateurs ont à faire face sur le marché et dirige un vaste programme d'information. Il se compose de la Direction de l'aide aux consommateurs, de la Direction de la recherche en consommation, de la Direction générale des normes-consommation et du Bureau de la planification et de la coordination. 3030

Direction de l'aide aux consommateurs

Par ses conseils préalables ou ses interventions après achat, cette Direction aide directement les consommateurs. Elle applique le programme d'information des consommateurs élaboré par le Bureau. Ce programme a un triple but: informer les consommateurs de leurs droits et obligations; leur faire connaître les nouvelles mesures législatives destinées à les protéger; enfin, les conseiller à propos de leurs achats, en publiant des brochures et feuillets de renseignements, ainsi que le bulletin mensuel *Contact*. Les services de plaintes et d'information offerts par les bureaux régionaux, bureaux de district, bureau d'aide aux consommateurs et service de renseignements par lettres «Le Consommateur» (Case postale 99, Ottawa, Ontario K1N 8P9) assurent le contact entre le public et le Ministère. 3035

Direction des recherches

Cette direction étudie une grande diversité de problèmes intéressant le consommateur et fait des recommandations à cet égard, ainsi qu'à l'égard des programmes d'information du consommateur et de la législation dans ce domaine. 3040

Direction générale des normes

Cette direction est chargée de l'élaboration et de l'application de trois grandes catégories de normes pour les consommateurs. La métrologie légale contrôle le genre et l'utilisation des instruments de pesage et de mesure pour assurer l'exactitude des mesures dans toutes les transactions. La répression des fraudes-consommation s'occupe de l'étiquetage exact, du marquage, de l'emballage et de l'annonce des produits de consommation préemballés, des textiles, des métaux précieux, des produits alimentaires, des produits chimiques à usage domestique, des textiles dangereusement inflammables, des jouets. 3045

Bureau de la planification et de la coordination

Ce bureau, qui a été ajouté à celui du sous-ministre adjoint, coordonne l'évolution des plans opérationnels et à long terme du programme sur la consommation. Il dirige la révision et l'analyse de tous les projets soumis. En plus, il coordonne les programmes des différentes directions en tenant compte de leurs rapports avec le Service des opérations extérieures et la Direction de l'information et des relations publiques. 3050

Bureau des corporations

Ce bureau applique une grande partie de la réglementation relative aux opérations commerciales lorsqu'une compagnie se constitue en société en vertu de la loi fédérale. Il se compose de la Direction des corporations, la Direction des faillites et la Direction des recherches sur les corporations. 3065

Direction des corporations

3070 Cette direction a pour principal objectif d'appliquer la *Loi sur les corporations commerciales canadiennes* dont les dispositions prévoient la constitution en société des entreprises, le dépôt de leurs états financiers et sommaires annuels, et la tenue de registres de leurs hypothèques et obligations.

Direction des faillite

3075 Il incombe à cette direction de mettre en application les dispositions de la *Loi sur la faillite*. Le surintendant des faillites fait enquête et rapport au Ministre sur des questions relatives à l'application de la Loi. Le surintendant est également chargé de faire enquête sur les allégations d'infractions et d'irrégularités ayant lieu avant la faillite et de faire part de ses constatations au sous-procureur général de la province intéressée, s'il y a lieu.

3076 Cette direction applique le programme des petits débiteurs, dans le cadre duquel des syndics publics s'occupent, pour le compte des particuliers à faible revenu, des formalités appliquées aux faillites personnelles.

La Direction de la recherche sur les corporations étudie les moyens d'améliorer les lois sur le fonctionnement des sociétés, des coopératives et du marché des valeurs mobilières. Elle est responsable de la formulation des politiques de réglementation du marché canadien des valeurs mobilières dans le domaine de compétence fédérale.

Bureau de la propriété intellectuelle

3090 Le Bureau de la propriété intellectuelle est chargé de coordonner tout le travail du Ministère en matière de brevets, marques de commerce, droit d'auteur et dessins industriels. Les lois qui régissent ces quatre domaines reconnaissent à l'inventeur ou au créateur un monopole temporaire, de manière à encourager la divulgation d'idées ou de connaissances nouvelles tout en assurant une protection financière et en favorisant l'exploitation.

3092 Le Bureau de la propriété intellectuelle constitue le pivot d'une étude approfondie des recommandations contenues dans le rapport du Conseil économique du Canada sur la propriété industrielle et intellectuelle, qui entraînera finalement la révision de toutes les lois qui régissent actuellement la propriété intellectuelle.

3094 Chaque direction met sa bibliothèque à la disposition du public et de ceux qui sont directement concernés par les questions de propriété intellectuelle et leur fournir les moyens d'effectuer des recherches.

Direction des brevets

3100 Cette direction applique la *Loi sur les brevets,* en vertu de laquelle des brevets sont accordés pour les inventions neuves et utiles.

Sa bibliothèque contient des renseignements sur les brevets canadiens et étrangers, ainsi que des journaux et communiqués internationaux. La Direction vend aussi des copies des brevets et publie la *Gazette du Bureau des brevets,* hebdomadaire qui donne de brèves descriptions techniques des inventions brevetées durant la semaine précédente.

Direction des marques de commerce

3101 Cette direction est chargée de l'application de la *Loi sur les marques de commerce.* Elle tient un registre complet de toutes les marques de commerce déposées et demandes pendantes ou refusées, ainsi que la liste de tous les usagers inscrits qui se servent, sous licence, de marques de commerce. Par ailleurs, elle publie chaque semaine le *Journal des marques de commerce* où figurent les de-

mandes d'enregistrement de marques de commerce, en vue de donner aux parties intéressées la possibilité de présenter une opposition aux demandes en question.

Direction de la recherche et des affaires internationales

Cette direction est responsable du développement des politiques et de la revision des législations ayant trait à la propriété intellectuelle au Canada; l'identification des besoins pour la protection domestique et internationale des droits concernant la propriété intellectuelle; et représente les intérêts du Canada au sein des organisations internationales se rattachant à la propriété intellectuelle. 3102

Direction du droit d'auteur et des dessins industriels

Cette direction est chargée de l'application de la *Loi sur le droit d'auteur* pour l'enregistrement du droit d'auteur sur les œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques; de la *Loi sur les dessins industriels* pour l'enregistrement des dessins industriels, et de la *Loi sur le marquage des bois* (marque en relief sur un marteau servant à marquer le bout de chaque bille de bois appartenant à l'usager). 3110

Direction de l'information technique

Cette direction a la tâche d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes de conduite destinées à accroître la prise de conscience du public en matière de propriété intellectuelle, et à lui rendre plus accessibles les droits et privilèges accordés par la législation dans ce domaine. Cette Direction doit aussi coordonner les lignes de conduites du Ministère à celles des autres ministères et bureaux dans les domaines de la propriété intellectuelle. 3112

Direction de la coordination des programmes

Le chef de la Coordination des programmes est chargé de la coordination administrative des activités du Bureau en matière de brevets, de marques de commerce, de droit d'auteur et de dessins industriels, ainsi que de l'analyse et l'évaluation générale des programmes du Bureau et des politiques connexes. 3113

Service des opérations extérieures

Ce Service donne une interprétation uniforme de toutes les lois que le Ministère applique au Canada; établit un service capable d'appliquer à l'avenir de nouvelles mesures législatives; et rend le service extérieur du Ministère plus facilement accessible au public et plus sensible à ses besoins. 3115

Le service, a des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, ainsi que des bureaux de district dans 36 centres canadiens et se compose d'un petit bureau central et de tout le personnel du Ministère travaillant de façon permanente à l'extérieur d'Ottawa, est chargé de l'application des mesures législatives et de l'exécution des programmes et projets établis par les Bureaux de la consommation, des corporations, de la politique de concurrence et de la propriété intellectuelle. 3116

Le Service comprend des inspecteurs des poids et mesures, de l'électricité et du gaz, des textiles, des produits dangereux et d'une grande variété de produits alimentaires, agricoles et de la pêche vendus au détail. 3118

En outre, chaque bureau régional et certains bureaux de district comptent un conseil en consommation et un service de plaintes et de renseignements à l'intention des consommateurs. 3119

Service de l'information et des relations publiques

Ce service amorce la planification et la mise en œuvre de programmes et projets d'information et donne des conseils à cet égard, fournit un soutien actif aux 3120

programmes d'exécution du Ministère, établit et distribue de la documentation à l'intention des media nationaux, régionaux et locaux.

Secrétariat du Ministère

3125 Le secrétariat du Ministère assure la liaison avec le cabinet du Ministre, les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le public en général. Il sert de point central pour tous ceux qui désirent se mettre en rapport avec le Ministère.

Groupe de l'analyse de la politique

3130 Ce groupe apporte son aide au Ministre et au Comité de direction dans la définition des objectifs du Ministère et de son rôle au sein du gouvernement fédéral. Il est également chargé de rédiger des exposés sur toutes les questions de politique touchant l'autorité du Ministère. Il se compose de deux divisions, à savoir, la Division de l'analyse économique et la Division de l'évaluation de l'efficacité de la politique.

3131 La Division de l'analyse économique a la responsabilité de renseigner sur toutes les questions de politiques concernant l'autorité et le rôle du Ministère au sein du gouvernement fédéral et d'assumer une coordination dans le domaine de l'analyse de la politique au sein du Ministère.

3132 La Division de l'évaluation de l'efficacité de la politique a pour rôle d'aider à définir les objectifs d'ensemble du Ministère d'une façon plus précise et plus pratique, par conséquent, d'évaluer les résultats obtenus et de fixer les critères qui permettront de:

a) mesurer l'efficacité, l'à-propos et, éventuellement, l'insuffisance des politiques suivies ou proposées;
b) d'aider le Comité de direction et les chefs des bureaux à faire le meilleur choix possible de moyens propres à aider le Ministère à s'acquitter de ses fonctions.

Groupe d'étude des prix*

3135 Le Groupe d'étude des prix est chargé de fournir au Ministère des analyses du comportement des prix au niveau de la micro-économie et de garder en réserve un plan d'intervention d'urgence en vue de réglementer les prix et les revenus.

Direction des services financiers et administratifs

3140 Il incombe à cette Direction d'assurer des services de planification, de conseils et d'aide pour toutes les directions dans les domaines suivants: prévisions budgétaires, comptabilité, informatique, vérification interne, conseils en gestion, recettes, achats, locaux, bibliothèque, gestion des formules, primes à l'initiative, sécurité des immeubles et coordination des services de transcription.

Direction du personnel

3145 La Direction du personnel est chargée de la planification et du perfectionnement des employés, des relations de travail, de l'administration d'un service de classification et de paie, de la dotation en personnel, du bien-être et de l'orientation des employés.

Direction du contentieux

3150 Cette direction est chargée de conseiller la haute direction du Ministère sur une grande diversité de questions juridiques et d'aider à la préparation des affaires que le Ministère a soumises à l'examen du procureur général du Canada en vue de

*À l'origine: Commission des prix et revenus, devenue ensuite le Groupe d'Études spéciales pour prendre son nom actuel en décembre 1973

poursuites possibles. Le personnel de la Direction se compose d'avocats du ministère de la Justice qui ont été affectés au ministère de la Consommation et des Corporations.

Les attributions de la Direction en matière de conseils se répartissent en quatre 3152
fonctions principales:

a) conseiller le Ministère sur les pratiques commerciales auxquelles s'applique la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* afin de protéger la concurrence;
b) donner des conseils sur les infractions possibles à la législation relative à la protection du consommateur, y compris la *Loi des aliments et drogues,* la *Loi sur l'étiquetage des textiles,* la *Loi sur les poids et mesures* et la *Loi sur les produits dangereux.* Une disposition de cette dernière loi prévoit la convocation d'une commission d'examen de produits dangereux;
c) collaborer à la rédaction des règlements qui contribuent à faire respecter des lois particulières, fournir des conseils sur des affaires relevant de la *Loi sur la faillite;* et
d) conseiller le Ministère sur des questions relatives aux corporations et qui relèvent de la *Loi sur les corporations canadiennes* et de lois connexes.

En dehors de ces fonctions de premier ordre, la Direction du contentieux 3154
donne des avis juridiques au Ministère sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle, notamment les brevets et le droit d'auteur.

Bureaux régionaux

Région de l'Atlantique
Tour de la Banque de Montréal
5151, rue George
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M5

Région de l'Ontario
Édifice Global
480, avenue University
Toronto, (Ontario)
M5G 1V2

Région du Pacifique
C.P. 10059
Pacific Centre Limited
700, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)
V7Y 1C9

Région du Québec 3156
855, rue Ste-Catherine est
Montréal (Québec)
H2L 4N4

Région des Prairies 3158
300-303, rue Main
Édifice Canadian Grain Commission
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

3160

Renseignements supplémentaires – Toute demande de renseignements doit 3160
être adressée au bureau régional qui convient (voir liste mentionnée ci-haut) ou à: Information et Relations publiques, Administration centrale.

Comité parlementaire – Santé, bien-être social et affaires sociales. 3161

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 3162

Textes de référence

Le Ministre de la Consommation et des Corporations est responsable de l'ap- 3165
plication des lois suivantes:

Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers (S.R.C. 1970, chap. F-5)
Loi sur les associations coopératives du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-29)
Loi sur les brevets, modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-4)
Loi sur les chambres de commerce (S.R.C. 1970, chap. B-8)

Loi sur les corporations canadiennes, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-32)
Loi sur les corporations commerciales (S.C. 1974-75, chap. C-33)
Loi sur les dessins industriels, modifiée (S.R.C. 1970, chap. I-8)
Loi sur le droit d'auteur, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-30)
Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-23)
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (S.C. 1970-71-72, chap. 41)
Loi sur l'étiquetage des textiles (S.R.C. 1970, chap. 46, 1er suppl.)
Loi sur la faillite, modifiée (S.R.C. 1970, chap. B-3)
Loi sur l'inspection de l'électricité, modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-4)
Loi sur l'inspection du gaz (S.R.C. 1970, chap. G-2)
Loi sur le marquage des bois (S.R.C. 1970, chap. T-8)
Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (S.R.C. 1970, chap. N-16)
Loi sur les marques de commerce, modifiée (S.R.C. 1970, chap. T-10)
Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations (S.R.C. 1970, chap. C-27)
Loi sur les poids et mesures (S.R.C. 1952, chap. 292)
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux (S.R.C. 1970, chap. P-19)
Loi sur les produits dangereux (S.R.C. 1970, chap. H-3)

3167 A titre de registraire général du Canada, le Ministre est responsable de l'application des lois suivantes:
Loi sur les documents publics (S.R.C. 1970, chap. P-28)
Loi sur les fonctionnaires publics (S.R.C. 1970, chap. P-30)
Loi sur les syndicats ouvriers (S.R.C. 1970, chap. T-11)

3171 Lois dont l'application relève à la fois du ministre de la Consommation et des Corporations et d'autres ministres de la Couronne dont le titre figure entre crochets.
Loi sur les aliments et drogues (S.R.C. 1970, chap. F-27, art. 25) [ministre de la Santé et du Bien-être social]
Loi dérogatoire sur les conférences maritimes (S.R.C. 1970, 1er suppl., chap. 39, art. 2, art. 11) [ministre des Transports]
Loi sur l'industrie des produits de l'érable (S.R.C. 1970, chap. M-2, art. 6) [ministre de l'Agriculture]
Loi sur l'inspection du poisson (S.R.C. 1970, chap. F-12, art. 17) [ministre de l'Environnement]
Loi sur les liquidations (S.R.C. 1970, chap. W-10, art. 2) [ministre des Finances]
Loi sur les normes des produits agricoles du Canada (S.R.C. 1970, chap. A-8, art. 7) [ministre de l'Agriculture]
Loi sur les produits laitiers du Canada (S.R.C. 1970, chap. D-1, art. 6) [ministre de l'Agriculture]

Commission de surveillance du prix des produits alimentaires*

3175 L'établissement de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires remonte au décret du conseil C.P. 1973-1239 du 25 mai 1973. Son mandat a été modifié par le décret du conseil 1973-2480 du 21 août 1973. Elle fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Consommation et des Corporations.

Établie en vertu de la *Loi sur les enquêtes,* la Commission se compose d'un président et de quatre commissaires.

La Commission effectue deux genres d'examen des prix des produits alimentaires. Outre la préparation d'un tableau trimestriel de l'évolution des prix alimentaires, elle est autorisée à faire des enquêtes spéciales sur les augmentations du prix de produits alimentaires particuliers.

* **Note de la rédactrice:** ses fonctions sont assurées désormais par la commission provisoire de lutte contre l'inflation.

La Commission d'appel des brevets*

Administration centrale

Place du Portage
1, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale

a/s du Commissaire des brevets
Ottawa (Ontario)
K1A 0E1

Ministre

Le ministre de la Consommation et des Corporations

Fonctionnaires supérieurs

Président, Gordon Asher
(ministère de la Consommation et des Corporations) ..... Hull (Québec)
Vice-président, John F. Hughes
(ministère de la Consommation et des Corporations) ..... Hull (Québec)
Membre, Steven D. Kot
(ministère de la Consommation et des Corporations) ..... Hull (Québec)

Historique

La Commission a été instituée en 1970, par le Commissaire des brevets, conformément à l'article 4 de la *Loi sur les brevets* (S.R.C. 1970, chap. 4) modifiée. 3182

Responsabilités globales

La Commission, en vertu de l'autorité qui lui a été déléguée par le Commissaire des brevets, examine les demandes de brevets ayant fait l'objet d'un refus de la part des examinateurs du Bureau de la propriété intellectuelle (ministère de la Consommation et des Corporations, et organise des auditions. Le ministre de la Consommation et des Corporations et le Commissaire ont aussi délégué à la Commission le pouvoir de passer en revue les rejets des demandes d'enregistrement de dessins industriels. 3183

Organisation et programmes

A la demande des intéressés, la Commission passe en revue les rejets de demandes concernant les brevets et les dessins industriels et organise des auditions. Le Commissaire des brevets fonde ses décisions sur les recommandations de la Commission, ses décisions pouvant faire l'objet d'un appel en Cour d'appel fédérale. 3184

*Mise à jour: septembre 1975

3190 La Commission d'appel du droit d'auteur*

Administration centrale

Place du Portage
1, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale

a/s Ministre de la Consommation
et des Corporations
Ottawa (Ontario)
K1A 0E1

Ministre

Le ministre de la Consommation et des Corporations

Membre de la Commission

Président, l'honorable juge François Chevalier,
Cour suprême du Québec ..... Hull (Québec)
Autres membres
Me Jean Miquelon, c.r. (membre du Conseil de révision
des pensions) ..... Ottawa (Ont.)
Me Paul Ollivier, c.r., sous-ministre associé de la Justice ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... R. Vadeboncœur

Historique

3191 En 1935, la question des droits d'exécution au Canada a fait l'objet d'une étude portant notamment sur les opérations de l'unique société canadienne de perception de droits d'exécution existant à l'époque. Cette étude a donné lieu à la création de la Commission d'appel du droit d'auteur. La Commission a été établie aux termes de l'article 50 de la *Loi concernant le droit d'auteur* (S.R.C. 1970, chap. C-30).

Responsabilités globales

3192 Le droit d'auteur comprend, notamment, le droit d'autoriser l'exécution publique d'une œuvre. Avant d'exécuter une œuvre musicale en public, il est donc nécessaire d'obtenir le consentement de l'auteur. La plupart des auteurs et compositeurs sont membres d'une société de perception de droits qui gère, pour leur compte, ces droits d'exécution.

3193 Les droits demandés par une société de perception de droits pour l'exécution au Canada d'une œuvre musicale dont elle a la charge, sont approuvés par la Commission d'appel du droit d'auteur. La Commission se réunit annuellement pour examiner les droits proposés et étudier toute objection formulée par les usagers.

*Mise à jour: avril 1975

La Commission provisoire de lutte contre l'inflation* 3200

Administration centrale

219, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 6B1

Ministre

Le ministre de la Consommation et des Corporations

Membres de la Commission

Président, l'honorable Jean-Luc Pépin ..... Ottawa (Ont.)
Vice-présidents
M^me^ Beryl Plumptre ..... Ottawa (Ont.)
(Un poste est sans titulaire)
Commissaires
Harold Augustus Renouf ..... Halifax (N.-É.)
Jack L. Biddell ..... Toronto (Ont.)
Claude Castonguay ..... Québec (Québec)
William Ladyman ..... Winnipeg (Man.)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur exécutif ..... Robert Johnstone
Directeur exécutif associé ..... Donald Yeomans

Historique

La Commission a été créée par un décret du Conseil (C.P. 1975-2429, le 14 octobre 1975). La nomination des commissaires s'est effectuée conformément à la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C. 1970, chap. I-13). 3201

Responsabilités globales

La Commission est investie des fonctions suivantes: 3202

i) surveiller le mouvement des prix, profits, rémunérations et dividendes en fonction des lignes directrices définies dans le Livre blanc intitulé «Offensive contre l'inflation – un engagement national», déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1975, ainsi que l'efficacité et la viabilité générale ou particulière desdites lignes directrices en ce qui concerne certaines catégories d'entreprises en groupes d'employés, et faire rapport au Gouverneur en Conseil en lui recommandant les modifications susceptibles de rendre les lignes directrices plus utiles ou plus efficaces;
ii) mettre en évidence les mouvements réels ou envisagés des prix, profits, rémunérations et dividendes, qui, de son avis, contreviennent ou sont susceptibles de contrevenir à la lettre ou à l'esprit des lignes directrices;
iii) détecter les causes des mouvements réels ou envisagés de prix, profits, rémunérations et dividendes, mis en évidence conformément à l'alinéa (ii), qui, à son avis, auront vraisemblablement des répercussions importantes sur le plan économique, national ou régional, et chercher, par des consultations et des négociations avec les parties intéressées, soit à rendre ces mouvements con-

*Mise à jour: octobre 1975; le Bill C-73: *Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada (Loi anti-inflation)* prévoit la création d'un Tribunal d'appel en matière d'inflation (Justice), d'une commission de lutte contre l'inflation (Consommation et Corporation) et la nomination d'un Directeur chargé de l'application de ladite loi. Cette loi doit entrer en vigueur le lendemain de sa sanction.

formes à la lettre et à l'esprit des lignes directrices, soit à en réduire ou à en supprimer l'effet inflationniste;

3203 iv) soumettre à l'examen du Gouverneur en Conseil les mouvements réels ou envisagés de prix, profits, rémunérations et dividendes dans le cas où elle estime que les consultations et négociations entreprises, conformément à l'alinéa (iii), en vue de rendre ces mouvements conformes aux lignes directrices, ont abouti ou aboutiront, vraisemblablement, à un échec;

v) développer, par la publication de rapports, la tenue de séances publiques ou de réunions ou tout autre moyen, les connaissances du public sur les mécanismes de l'inflation; le rapport entre la productivité, les coûts et les prix; les diverses mesures auxquelles les gouvernements peuvent recourir pour freiner l'inflation, ainsi que leurs avantages, effets et limites; le rôle incombant aux entreprises et aux groupes d'employés dans la lutte contre l'inflation et les conséquences entraînées par le manque de collaboration entre les gouvernements, les entreprises et les groupes d'employés.

Organisation

3204 En vertu du décret du Conseil,

1) la Commission provisoire de lutte contre l'inflation est autorisée à exercer tous les pouvoirs que lui confère l'article 11 de la *Loi sur les enquêtes;*

2) les fonctionnaires et employés des ministères fédéraux fournissent à la Commission toute l'aide dont elle peut avoir besoin pour mener à bien ses travaux;

3) le mandat des commissaires de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, établi en vertu du décret C.P. 1973-1239 du 25 mai 1973, dans sa forme modifiée, prend fin le jour de la promulgation du décret;

4) la Commission provisoire de lutte contre l'inflation est autorisée à rendre publics les rapports dont il est fait mention à l'alinéa (v) et à publier, au nom de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, tous les rapports dont la publication aura été approuvée;

3205 5) la Commission provisoire de lutte contre l'inflation est autorisée à retenir les services des avocats, du personnel, des commis et des conseillers techniques qu'elle pourra juger nécessaires à des taux de traitements et d'indemnités qu'approuvera le Conseil du Trésor, et à retenir, au besoin, les services des membres de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires aux fins de l'approbation des publications de ladite Commission;

3206 6) la Commission provisoire de lutte contre l'inflation est tenue, à la condition que cette personne l'informe, par écrit, de son intention de s'acquitter de ses obligations auprès d'elle, d'assumer les engagements et de verser les émoluments prévus par contrat – comme si elle avait elle-même conclu ce contrat – à toute personne dont la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a retenu les services la veille de la date de la promulgation du décret;

3207 7) le mandat des commissaires de la Commission provisoire de lutte contre l'inflation doit prendre fin le jour de l'entrée en vigueur de la *Loi anti-inflation;* et

8) l'honorable Jean-Luc Pépin assume la présidence de la Commission provisoire de lutte contre l'inflation, et M^me^ Beryl Plumptre la vice-présidence.

Le Conseil canadien de la consommation* 3220

Administration centrale
Place du Portage
1, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale
C.P. 94
Succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 8V1

Ministre

Le ministre de la Consommation et des Corporations

Membres du Conseil

M^me^ Marjorie Hartling (mars 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
James A. Sherbaniuk (mars 1976) ..... North Vancouver (C.-B.)
William A.G. Dafœ (mars 1976) ..... Toronto (Ont.)
M^me^ Maryon Brechin (mars 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Lloyd Brown-John (mars 1976) ..... Rivière Canard (Man.)
M^me^ Dorothy Pratt (mars 1976) ..... Ottawa (Ont.)
David Kirk (mars 1976) ..... Ottawa (Ont.)
M^me^ Yolande Laviolette (mars 1976) ..... Sainte-Foy (Québec)
Jean-Paul Hétu (mars 1976) ..... Belœil (Québec)
M^me^ Ghislaine Gervais (mars 1976) ..... Les Saules (Québec)
Theodore E. Duffie (mars 1976) ..... Grand Falls (N.-B.)
Ulric Poirier (mars 1976) ..... Mont-Carmel (Î.-P.-É.)
M^me^ Averil Bush (mars 1977) ..... Calgary (Alb.)
M^me^ Marjorie Gillies (mars 1977) ..... Winnipeg (Man.)
Howard Tennant (mars 1977) ..... Saskatoon (Sask.)
M^me^ Mary Locke (mars 1977) ..... Hamilton (Ont.)
M^me^ Ruth Fremes (mars 1977) ..... Toronto (Ont.)
Allen M. Linden (mars 1977) ..... Thornhill (Ont.)
Ronald W. Lang (mars 1977) ..... Ottawa (Ont.)
M^me^ Michèle Lejeune (mars 1977) ..... Sherbrooke (Québec)
Arnold Steinberg (mars 1977) ..... Montréal (Québec)
M^me^ Bernice Walsh (mars 1977) ..... Saint-Jean (T.-N.)
M^me^ Teresa MacNeil (mars 1977) ..... Antigonish (N.-É.)
M^me^ Yolande Taylor (mars 1977) ..... Montréal (Québec)
Secrétaire ..... Ernest Lionel Akehurst

Historique

Le Conseil canadien de la consommation a été créé en 1968 en application de l'article 7 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations.* 3221

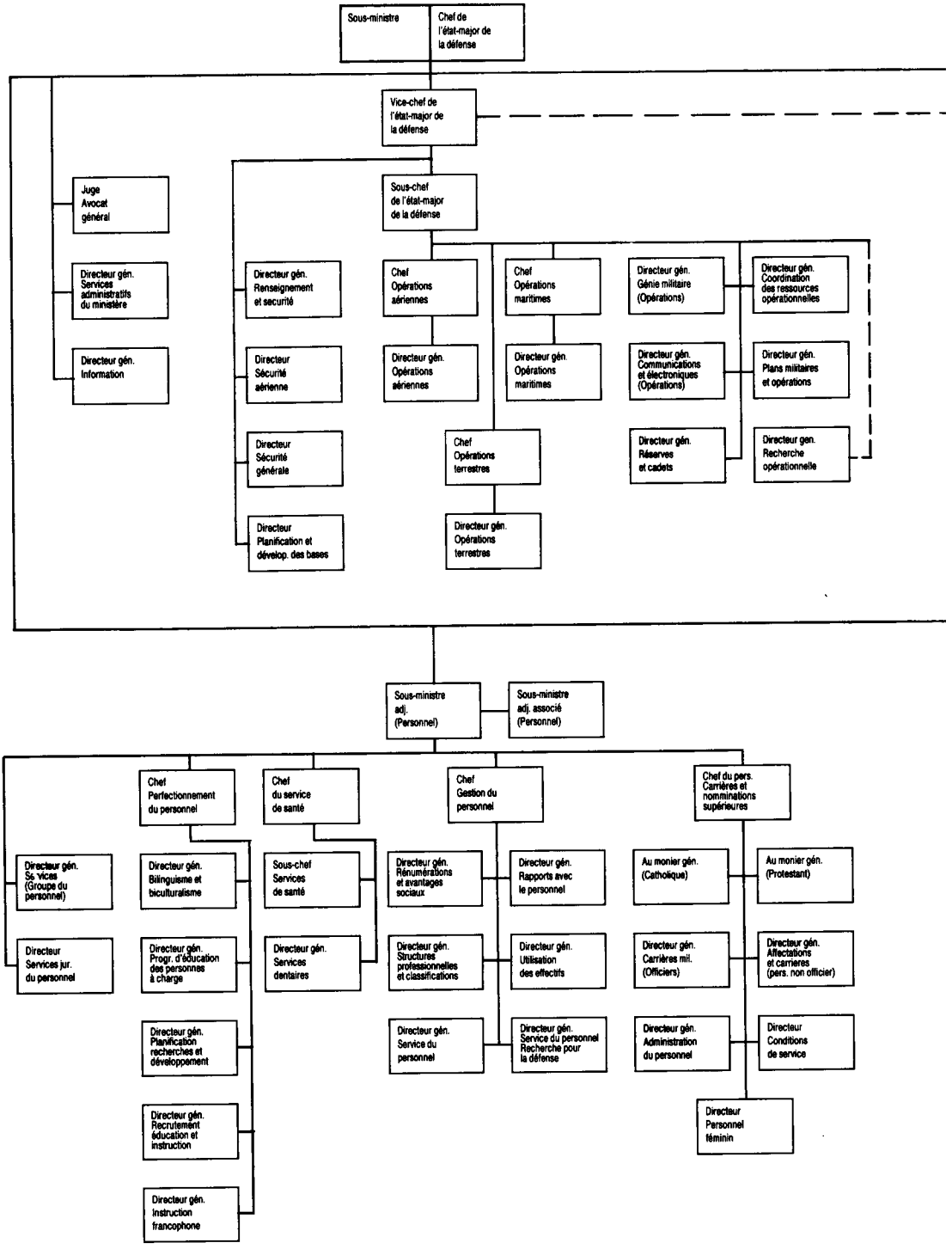
Responsabilités globales

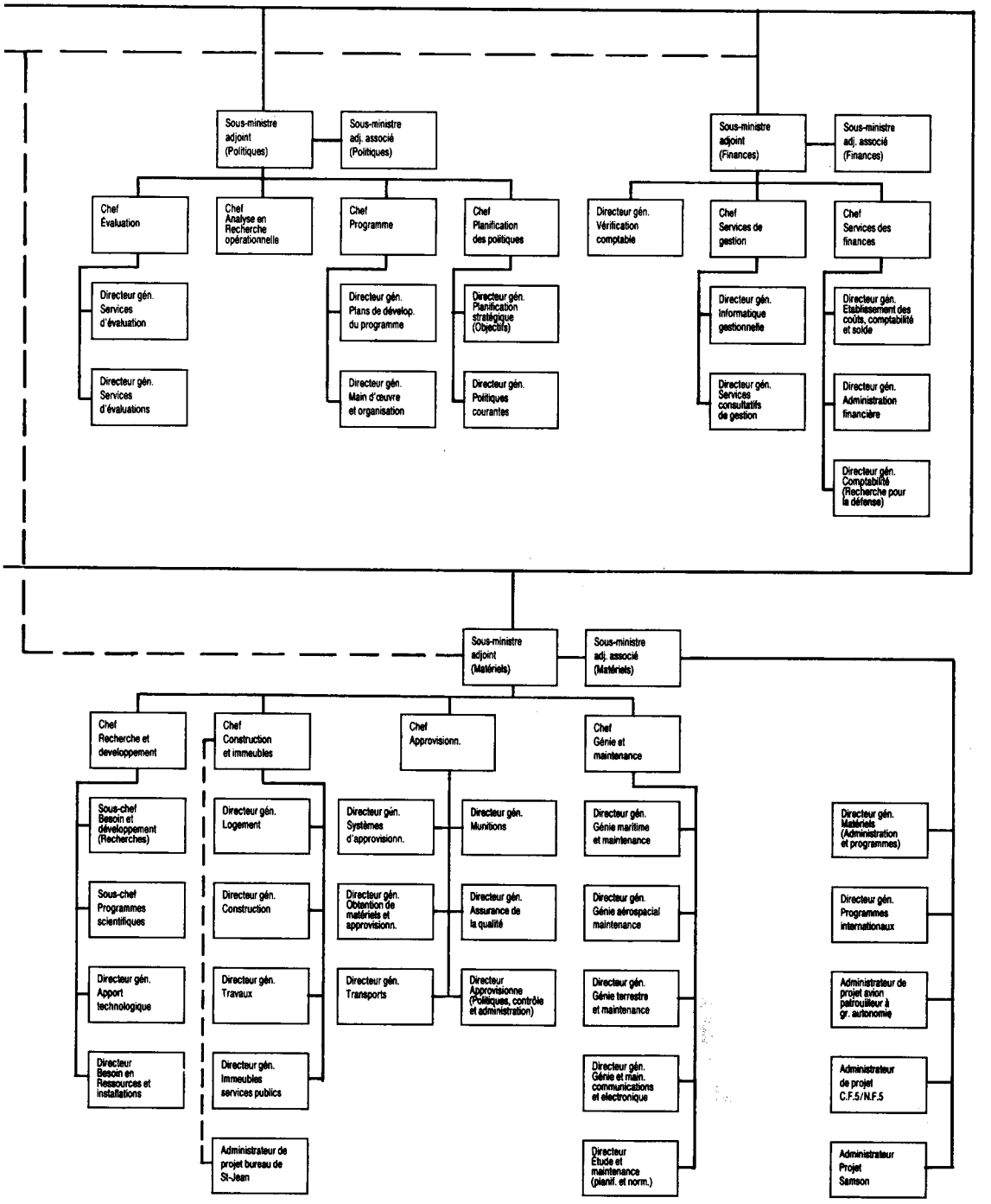
Les membres du Conseil et le Ministre se réunissent régulièrement pour discuter de la préparation des projets, programmes et activités législatives du ministère de la Consommation et des Corporations concernant les intérêts du consommateur et la politique à suivre en la matière. 3222

*Mise à jour: octobre 1975

Le ministère de la Défense nationale

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975




Sous-ministre adjoint (Politiques)
Sous-ministre adj. associé (Politiques)
Sous-ministre adjoint (Finances)
Sous-ministre adj. associé (Finances)
Chef Évaluation
Chef Analyse en Recherche opérationnelle
Chef Programme
Chef Planification des politiques
Directeur gén. Vérification comptable
Chef Services de gestion
Chef Services des finances
Directeur gén. Services d'évaluation
Directeur gén. Services d'évaluations
Directeur gén. Plans de dévelop. du programme
Directeur gén. Main d'œuvre et organisation
Directeur gén. Planification stratégique (Objectifs)
Directeur gén. Politiques courantes
Directeur gén. Informatique gestionnelle
Directeur gén. Services consultatifs de gestion
Directeur gén. Etablissement des coûts, comptabilité et solde
Directeur gén. Administration financière
Directeur gén. Comptabilité (Recherche pour la défense)
Sous-ministre adjoint (Matériels)
Sous-ministre adj. associé (Matériels)
Chef Recherche et développement
Chef Construction et immeubles
Chef Approvisionn.
Chef Génie et maintenance
Sous-chef Besoin et développement (Recherches)
Sous-chef Programmes scientifiques
Directeur gén. Apport technologique
Directeur Besoin en Ressources et installations
Directeur gén. Logement
Directeur gén. Construction
Directeur gén. Travaux
Directeur gén. Immeubles services publics
Administrateur de projet bureau de St-Jean
Directeur gén. Systèmes d'approvisionn.
Directeur gén. Obtention de matériels et approvisionn.
Directeur gén. Transports
Directeur gén. Munitions
Directeur gén. Assurance de la qualité
Directeur Approvisionn (Politiques, contrôle et administration)
Directeur gén. Génie maritime et maintenance
Directeur gén. Génie aérospacial maintenance
Directeur gén. Génie terrestre et maintenance
Directeur gén. Génie et main. communications et électronique
Directeur Étude et maintenance (planif. et norm.)
Directeur gén. Matériels (Administration et programmes)
Directeur gén. Programmes internationaux
Administrateur de projet avion patrouilleur à gr. autonomie
Administrateur de projet C.F.5/N.F.5
Administrateur Projet Samson

3301 Le ministère de la Défense nationale*

Administration centrale

101, Colonel By Drive
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Ministre

L'honorable James Richardson, c.p., député

Ministre associé

(sans titulaire)

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Charles R. Nixon
Chef de l'état-major de la Défense ..... Général J.A. Dextraze
Sous-ministre adjoint (Politiques) ..... D.H.W. Kirkwood
Sous-ministre adjoint associé (Politiques) ..... Major-général J. Chouinard
Sous-ministre adjoint (Personnel) ..... Lieutenant-général W.A. Milroy
Sous-ministre adjoint associé (Personnel) ..... T.G. Morry
Sous-ministre adjoint (Finances) ..... T.C. Greig
Sous-ministre adjoint associé (Finances) ..... Contre-amiral C.W. Ross
Sous-ministre adjoint (Matériel) ..... L.G. Crutchlow
Sous-ministre adjoint associé (Matériel) ..... Major-général M.T. Friedl

Historique

3302 Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la *Loi sur la défense nationale* (S.C. 1922, chap. 34; maintenant S.R.C. 1970, chap. N-4) qui remplaçait les anciens ministères de la Milice et de la Défense (institués en 1868), du Service naval (établi en 1910), et de la Commission de l'air (créé en 1920), par un département civil du gouvernement.

3303 En juillet 1965, le quartier général du Service naval, le quartier général de l'Armée et le quartier général de l'Aviation ont fusionné pour former le quartier général des Forces canadiennes (Q.G.F.C.).

3305 En 1968, la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes* a réuni en un service unique, appelé les Forces armées canadiennes, la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada.

Responsabilités globales

3307 Le ministre de la Défense nationale est chargé de la haute direction des Forces canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense, et de tout ce qui concerne la défense nationale, y compris la préparation d'une certaine défense civile contre toute action ennemie. Il est également responsable de la construction et de l'entretien de tous les établissements et installations de défense nécessaires à la défense du Canada.

Mise à jour: décembre 1973 (texte); janvier 1975 (noms)

Organisation et programmes

Sous-ministre

Le sous-ministre est le plus haut fonctionnaire du Ministère et agit à titre de 3314
principal conseiller du Ministre pour tout ce qui a trait aux affaires ministérielles. Il est chargé de veiller à ce que toutes les directives du gouvernement en matière de politiques soient appliquées aussi bien dans l'administration du Ministère que dans les programmes et opérations militaires.

Chef de l'état-major de la Défense

Principal conseiller militaire du Ministre, il est chargé du contrôle et de l'admi- 3317
nistration des Forces canadiennes. Il doit diriger efficacement les opérations militaires et préparer les Forces canadiennes à remplir les engagements que le gouvernement assigne au Ministère.

Conseil de recherches pour la défense

Le président du Conseil est le conseiller du Ministre pour tous les progrès et 3320
recherches scientifiques, techniques et autres qui sont de nature à influencer la défense du Canada. Il est chargé également d'effectuer des recherches portant sur la défense du Canada et sur le développement ou le perfectionnement du matériel de défense.

Vice-chef de l'état-major de la Défense

Le vice-chef est le principal adjoint et conseiller du sous-ministre et du chef de 3325
l'état-major de la Défense. Il coordonne les activités des groupes au sein du quartier général et autorise l'allocation de crédits, d'effectifs et de matériel aux activités et programmes approuvés du Ministère. Il agit à titre de chef de l'état-major de la Défense en l'absence de ce dernier.

Politiques

Le sous-ministre adjoint (Politiques) est chargé de recommander les objectifs 3330
de la Défense et les options en matière de politique; il est le principal porte-parole à l'échelon supérieur en ce qui concerne la planification des politiques; il veille à ce que les propositions touchant la structure des Forces canadiennes et les programmes du Ministère, s'harmonisent de manière réaliste quant à leurs buts, tâches et ressources réciproques. Il agit à titre de sous-ministre en l'absence de ce dernier.

Personnel

Le sous-ministre adjoint (Personnel) est chargé de l'élaboration de politiques 3335
concernant le personnel civil et militaire et de l'application d'un programme complet d'administration du personnel, tout en veillant à assurer que les cadres d'effectif, les effectifs actuels et les besoins en personnel se conforment aux politiques et budgets approuvés. En ce qui a trait aux politiques du Ministère concernant le personnel, il assure la liaison avec les autres ministères et organismes gouvernementaux, les autres paliers de gouvernement, de même qu'avec l'industrie et les universités et il veille à l'exécution d'un programme d'instruction au bénéfice des personnes qui sont à la charge de ses employés.

Finances

3340 Le sous-ministre adjoint (Finances) dirige l'administration financière du Ministère et la préparation de documents sur les finances, les règlements et les formalités nécessaires à l'intérieur du Ministère ou requis par des organismes de l'extérieur. Il coordonne et dirige l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes intégrés de gestion. Il fournit au Ministère des services de gestion, y compris ceux touchant la consultation, la vérification comptable, les finances, la comptabilité et le traitement informatique des données.

Matériel

3345 Le sous-ministre adjoint (Matériel) est chargé:

a) de l'élaboration, de la mise au point, de l'acquisition, de l'entreposage, de la distribution, de l'entretien et de la réforme des systèmes, de l'équipement et du matériel;
b) de la dotation d'un service intégré de logistique aux Forces canadiennes, y compris les installations et services d'approvisionnement, d'entretien, d'ordonnance, de transport et des postes; et
c) de l'élaboration et de l'application des politiques du Ministère concernant l'acquisition et la gestion de propriétés foncières, la construction et l'entretien d'immeubles, d'installations et de commodités connexes.

Évaluation

3350 Le sous-ministre adjoint (Évaluation) est chargé de planifier et diriger les études et évaluations systématiques (sauf les évaluations tactiques) portant sur tous les aspects des opérations du Ministère en vue d'en déterminer l'efficacité pour la poursuite des objectifs. Il évalue l'efficacité de la gestion du Ministère, la pertinence de ses politiques, programmes, réglementation, ainsi que de la structure de son organisation.

État-major de la Défense (sous-chef)

3355 Le sous-chef de l'état-major de la Défense relève du vice-chef de l'état-major de la Défense et est chargé:

a) de veiller à l'exécution efficace des opérations des Forces canadiennes;
b) d'émettre des directives, fournir des conseils et renseignements opérationnels nécessaires à la planification de l'utilisation future des Forces canadiennes, ainsi qu'à la détermination de leurs besoins en matière de structures et d'opérations;
c) de coordonner et diriger les changements de structures des Forces qui ont été approuvés;
d) d'agir en qualité d'organisme central de planification, de contrôle et de coordination de toutes les activités opérationnelles courantes de ces dernières;
e) de veiller à l'utilisation efficace des ressources lors de la poursuite de ces activités;
f) d'élaborer et coordonner les programmes annuels d'instruction.

Juge-avocat général

3360 Il est chargé de l'administration de la justice militaire dans les Forces canadiennes. Il agit également à titre de conseiller juridique du Ministère, des Forces canadiennes et du Conseil de recherches pour la Défense.

Information

Le directeur général de l'Information est chargé de communiquer au public, aux Forces canadiennes et aux employés civils du Ministère, des renseignements sur les sujets ayant trait à la défense. Il rédige des réponses aux questions des députés, de même qu'il élabore et coordonne des programmes de relations publiques. 3363

Services administratifs du Ministère

Le directeur général de ces services est chargé de fournir des services administratifs courants nécessaires au fonctionnement du Ministère en général et du quartier général de la Défense nationale en particulier. 3366

Forces armées canadiennes

Les formations principales des Forces armées canadiennes, ainsi que leurs commandants sont indiqués ci-dessous: 3371

Commandement de la Force mobile ..... Lieutenant-général S. C. Waters
Commandement maritime (Atlantique) ..... Contre-amiral D. S. Boyle
Forces maritimes (Pacifique) ..... Contre-amiral R. J. Pickford
Commandement de la Défense aérienne ..... Major-général W. M. Garton
Forces canadiennes en Europe ..... Major-général W. C. Leonard
Commandement du transport aérien ..... Major-général H. M. Lachlan
Commandement de l'instruction ..... Contre-amiral R. S. Stephens
Commandement des communications des Forces canadiennes . Colonel L. H. Wylie
Quartier général de la région du Nord ..... Brigadier-général J. A. Fulton

Commandement de la Force mobile

Le commandement de la Force mobile, le plus considérable des Forces canadiennes, a son quartier général près de Montréal, à St-Hubert. Un peu partout au Canada, les bases et les unités du commandement fournissent des forces terrestres et des forces aériennes tactiques permettant de respecter nos engagements en matière de défense. Les fonctions du Commandement de la Force mobile consistent à assurer, entre autres: 3373

a) la défense du Canada et la défense conjointe de l'Amérique du Nord;
b) le respect des engagements pris par le Canada au sein de l'OTAN;
c) la fourniture de troupes pour les opérations internationales de maintien de la paix; et
d) une aide, en cas d'urgence, à des autorités civiles du Canada.

Le Commandement commande et régit également la milice et la réserve aérienne.

Commandement maritime

Le Commandement maritime fournit les forces navales et aéronavales qui, entraînées au combat, apportent leur concours aux opérations de défense du Canada. Le Commandant, qui a sa base à Halifax (N.-É.), dirige toutes les forces maritimes de l'Atlantique et du Pacifique, ces dernières par l'entremise du Commandant des Forces maritimes (Pacifique), à Esquimalt (C.-B.). Les fonctions du Commandement comprennent la surveillance et le maintien de la souveraineté canadienne sur les eaux territoriales et les zones océaniques limitrophes. Les forces et les installations maritimes sont également chargées de la défense du continent nord-américain et de la sous-zone canadienne de l'Atlantique, dans le cadre de l'OTAN. En 3378

outre, le commandement et le contrôle de la réserve navale relèvent de ce Commandement.

Commandement de la défense aérienne

3383 Le Commandement de la défense aérienne, dont le quartier général est à North Bay (Ont.), est l'élément canadien du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD); il fournit des forces entraînées au combat afin d'assurer la souveraineté aérienne du Canada et de respecter les engagements de notre pays dans le domaine de la défense aérienne.

Forces canadiennes en Europe

3386 Les effectifs des Forces canadiennes en Europe se composent d'environ 5000 hommes de troupe, détachés auprès de l'OTAN et stationnés à Lahr et Baden-Söellingen, dans la région de la Forêt-Noire, en Allemagne du sud. Ils se répartissent entre le *4e Groupe-brigade mécanisé canadien* et le *1er Groupe aérien canadien* avec quartier général à Lahr. Le groupe-brigade se compose d'un quartier général, d'unités de transmission, de blindés, d'artillerie, du génie, de l'infanterie, ainsi que d'un détachement d'hélicoptères de soutien. Le groupe aérien comporte un quartier général et trois escadrons de chasseurs CF-104 de type classique, stationnés à Baden-Söellingen.

Commandement du transport aérien

3392 Le Commandement du transport aérien, dont le quartier général est à Trenton (Ont.), est chargé des opérations d'aérotransport qui doivent assurer le respect des engagements pris par le Canada en matière de défense, ainsi que d'autres tâches nationales et internationales que le gouvernement assigne. Dans le cadre des obligations du Canada à titre de pays membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Commandement fournit également des services de recherche et de sauvetage d'aéronefs, et coordonne, dans les secteurs qui relèvent du Canada, des opérations maritimes de recherche et de sauvetage.

Commandement de l'instruction

3397 Le Commandement de l'instruction planifie et administre, au sein des Forces canadiennes, tous les programmes de formation des recrues, ainsi que tous les programmes individuels de formation technique et spécialisée qui sont communs à plusieurs commandements. Le quartier général est à Winnipeg mais sa Division d'instruction francophone, chargée de collaborer à la planification de l'instruction des militaires de langue française, se trouve à Québec (Québec).

Commandement des communications

3402 Le Commandement des communications, en plus d'assurer son soutien en matière de communications stratégiques, entretient des réseaux de communication à l'usage des gouvernements fédéral et provinciaux en cas d'urgence nationale. En plus de son quartier général, à Ottawa, le Commandement comprend cinq groupes régionaux de communication, répartis dans le pays, qui exploitent 18 installations principales de communication en plus de 90 autres de moindre importance. Douze unités de la milice font aussi partie de cette organisation.

Forces canadiennes de la région du Nord

3407 La région du Nord, dont le quartier général du Commandement est à Yellowknife (T.N.-O.) avec un détachement à Whitehorse (Yukon), est l'une des six ré-

gions militaires du Canada (la plus étendue). Elle englobe le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, y compris les îles de la Baie d'Hudson et de la Baie James, les îles de l'archipel Arctique, et s'étend jusqu'au pôle Nord géographique. Le Commandant de la région du Nord est chargé de toutes les activités régionales de caractère militaire, ainsi que de la coordination et du soutien des activités des forces des autres commandements lorsque ces dernières sont utilisées dans le Nord.

Régions

Les commandants suivants ont été chargés de responsabilités relatives à l'emploi des Forces canadiennes en vue du maintien de l'ordre et de l'aide à apporter, sous diverses formes, aux autorités provinciales et municipales, à l'intérieur des régions géographiques indiquées: 3412

Commandants	**Régions**
Commandement maritime	Atlantique
Commandement de la Force mobile	Est
Commandement du transport aérien	Centre
Commandement de l'instruction	Prairies
Commandement maritime (Pacifique)	Pacifique
Quartier général de la région Nord	Nord

Textes de référence

Le Ministre est responsable de l'application des lois suivantes: 3417

Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-9)

Loi sur la continuation de la pension des services de défense, modifiée (S.R.C. 1970, chap. D-3)

Loi sur la Défense nationale, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-4)

Loi sur les forces étrangères présentes au Canada, modifiée (S.R.C. 1970, chap. V-6)

Loi sur l'aéronautique (S.R.C. 1970, chap. A-3, partie 1, art. 2)

3500 La Construction de défense (1951) Limitée*

Administration centrale

Édifice Kenson
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

Ministre

Le ministre de la Défense nationale**

Conseil d'administration

Président (fonctions assumées par le président de la société)
Membres

Richard E. Ashton (juin 1976) ..... (Chef, Construction et Immeubles, ministère de la Defense nationale)
Eric A. Booth (juin 1976) ..... (sous-ministre adjoint, ministère des Approvisionnements et Services)
Lewis G. Crutchlow (juin 1976) ..... (sous-ministre adjoint, ministère de la Défense nationale)
Lieutenant-général Jacques Chouinard (juin 1976) ..... (Général commandant, Force Mobile, ministère de la Défense nationale)
Thomas C. Greig (juin 1976) ..... (sous-ministre adjoint, ministère de la Défense nationale)

Fonctionnaire supérieur

Président de la société et directeur général ..... Alan G. Bland

Historique

3502 Construction de défense Limitée est entrée en activité en novembre 1950, à titre de Société de la Couronne chargée d'adjuger les contrats des travaux de construction pour la défense et d'en surveiller l'exécution. Le 10 mai 1951, en vertu de la *Loi sur la production de défense,* la société actuelle a été constituée sous le nom de Construction de défense (1951) Limitée et elle a assumé les responsabilités de l'ancien organisme. Le 22 avril 1965, la responsabilité de la direction et du contrôle de la Société passait du ministre de la Production de défense au ministre de la Défense nationale.

La société a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* Construction de défense (1951) Limitée est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

3503 La principale responsabilité de la société concerne les travaux de construction nécessaires à la défense c'est-à-dire, non seulement, la demande et l'examen de toutes les soumissions et, par la suite, l'adjudication des contrats, mais aussi la surveillance des travaux de construction sur les chantiers ainsi que l'administration de tous les travaux de construction et d'entretien d'immeubles. De plus, la société s'assure les services d'ingénieurs et d'architectes, pour le compte du ministère de la Défense nationale.

---

* Mise à jour: octobre 1975
** Décret du conseil (C.P. 1965-1428, le 6 août 1965)

Organisation et programmes

Sont du ressort de la société: 3505

a) les travaux de défense exécutés au Canada pour le compte du ministère de la Défense nationale;
b) tous les travaux de défense exécutés en Europe pour le compte du ministère de la Défense nationale dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord;
c) les travaux de construction de défense exécutés au Canada pour le compte du gouvernement des États-Unis; et
d) les conseils et l'aide fournis sur demande, en matière de construction, à d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Au siège social, situé à Ottawa, on détermine les politiques de la société; le président et directeur général contrôle l'ensemble des opérations. Sous la direction du président, le chef de la Section des contrats (experts-conseils) s'occupe de négocier les contrats accordés aux experts-conseils et de les adjuger.

Division du génie

Cette division est chargée de l'administration de tous les contrats, y compris de la demande et de l'examen des soumissions, de la préparation des demandes soumises au Conseil du Trésor, de l'adjudication des contrats et de la surveillance des travaux, ainsi que de la délivrance du certificat définitif d'achèvement des travaux en vue du paiement. 3507

Trésorerie

Cette division s'occupe: 3509

a) de la préparation des prévisions budgétaires annuelles et du contrôle de toutes les dépenses en rapport avec ces prévisions;
b) de la vérification préalable de toutes les demandes de paiement périodiques et de la comptabilité complète des dépenses faites à même les fonds prévus pour les programmes de construction et d'entretien du ministère de la Défense nationale;
c) de la garde et du contrôle de toutes les garanties déposées par les entrepreneurs qui font des soumissions concernant des travaux de défense; et
d) de l'activité du personnel de la société, en ce qui touche les avis à donner sur les relations avec le personnel ainsi que l'administration du personnel (recrutement, sélection, classement, formation, avancement et avantages accordés aux employés).

Le secrétariat

Cette division est chargée du contrôle et de la réglementation de toutes les méthodes et questions administratives. Toutes les données statistiques de la société émanent de cette division, qui est également chargée des communications, des publications, des registres et de tous les services de bureau nécessaires aux travaux techniques et administratifs de la société. 3511

Bureaux régionaux 3513

Région européenne
Quartier général des
forces armées canadiennes
C.F.P.O. 5000
Lahr (Allemagne)

Région atlantique
C.P. 126
Halifax (N.-É.)
B3J 2M4

Région du Québec
81A, rue Saint-Charles ouest
Longueuil (Québec)
J4H 1E1

Région des Prairies
C.P. 166
C.F.B. Winnipeg
Westwin (Manitoba)
R2R 0T0

Région de l'Ontario
1107, rue Avenue
Toronto (Ont.)
M5N 2E4

Région de la Colombie-Britannique
4050, 4e Avenue ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6R 1P5

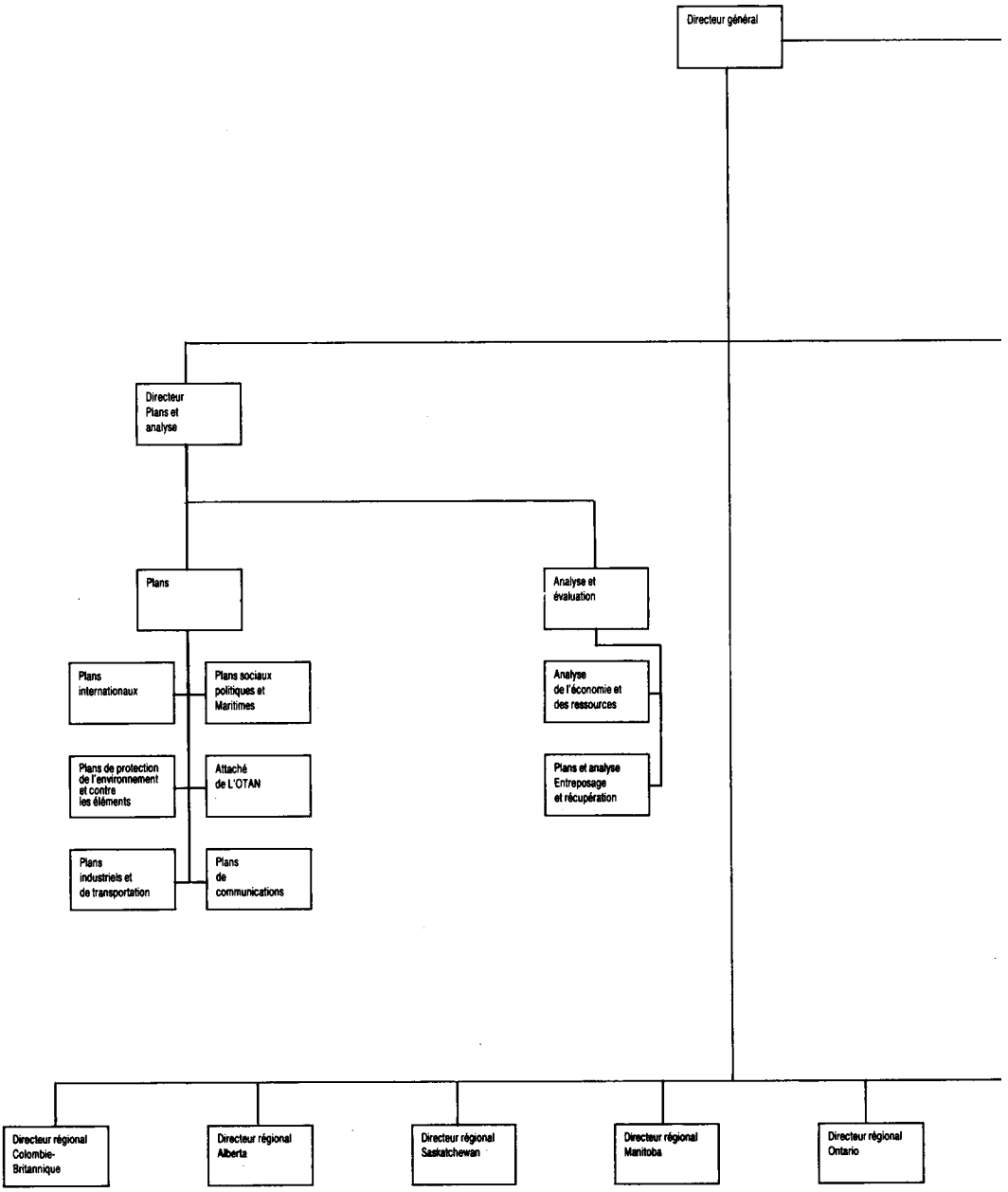
3514 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au secrétaire de la société.

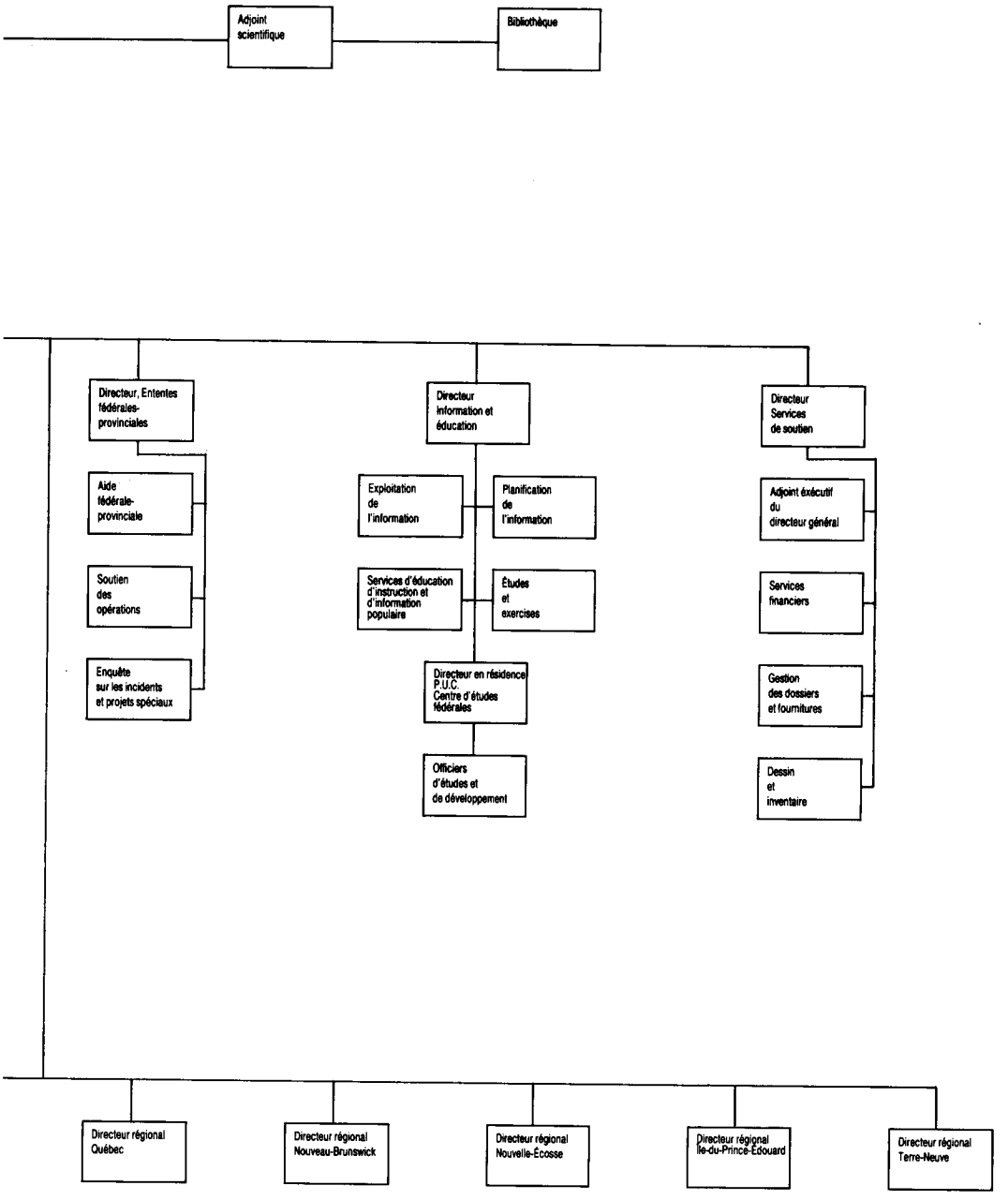
3515 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

3516 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

3550 Le Centre national de planification des mesures d'urgence

Organigramme du CNPMU - 8 mars 1975




Adjoint scientifique
Bibliothèque
Directeur, Ententes fédérales-provinciales
Aide fédérale-provinciale
Soutien des opérations
Enquête sur les incidents et projets spéciaux
Directeur information et éducation
Exploitation de l'information
Planification de l'information
Services d'éducation d'instruction et d'information populaire
Études et exercises
Directeur en résidence P.U.C. Centre d'études fédérales
Officiers d'études et de développement
Directeur Services de soutien
Adjoint éxécutif du directeur général
Services financiers
Gestion des dossiers et fournitures
Dessin et inventaire
Directeur régional Québec
Directeur régional Nouveau-Brunswick
Directeur régional Nouvelle-Écosse
Directeur régional Île-du-Prince-Édouard
Directeur régional Terre-Neuve

3551 Le Centre national de planification des mesures d'urgence*

Administration centrale

Édifice Lester B. Pearson (Tour B)
125, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0W6

Ministre

Ministre de la Défense nationale

Directeur général ..... Clyde R. (Pat) Patterson

Historique

3552 Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'Étude du temps de Crise, le Premier ministre a annoncé, le 12 mars 1974, la formation du Centre national de planification des mesures d'urgence (C.N.P.M.U.): celui-ci succédait à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU du Canada). Dans un décret du 28 mai 1959, le gouvernement plaçait l'Organisation des mesures d'urgence sous la direction du Premier ministre et définissait les responsabilités, en matière de protection civile, des ministères de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, et de la Justice. En vertu du décret, l'Organisation des mesures d'urgence devait, d'une part, planifier l'exercice de l'autorité et l'administration des ressources, d'autre part, assumer les fonctions de la Direction de la Défense civile, qui, de ce fait, cessait d'exister. Le *décret du conseil C.P. 1963-993,* du 27 juin 1963, plaçait l'Organisation des mesures d'urgence, non plus sous la direction du Premier ministre, mais sous l'autorité du ministre de la Production de défense. Deux ans plus tard, par le *décret du conseil C.P. 1965-1041,* le gouvernement approuvait le décret sur la planification des mesures civiles d'urgence et plaçait l'Organisation sous la direction du ministre de l'Industrie. Par les décrets C.P. 1968-1302 et 1968-1580, la planification civile d'urgence a été confiée, non plus au ministre de l'Industrie, mais au ministre de la Défense nationale.

Responsabilités globales

3555 Le Centre national de planification des mesures d'urgence a pour rôle principal de coordonner, sous la direction générale du secrétaire adjoint du Cabinet (Planification des mesures d'urgence), les plans du gouvernement fédéral visant à réduire les effets nuisibles des situations d'urgence.

Répartition des responsabilités au sein de l'administration fédérale

3557 Les principales responsabilités que l'administration fédérale devait assumer, à la fois au niveau de la planification et de l'action, ont été réparties par le Cabinet entre les ministères, selon leur secteur de compétence. Toutefois, le partage même des responsabilités entre les ministères ne manquera pas, dans la pratique, de poser des problèmes. Il sera bon, au moment d'étudier ceux-ci, de distinguer entre les ministères «agissant en premier chef» et les ministères «auxiliaires». Un ministère agissant en premier chef assumerait les responsabilités essentielles en matière de planification générale; on attendrait aussi de lui qu'il agisse au nom du gouvernement fédéral en cas d'urgence réelle si celle-ci touchait essentiellement à un domaine s'inscrivant dans le cadre de ses responsabilités normales.

---

*Mise à jour: janvier 1975

Les ministères disposant de ressources ou de services susceptibles d'être utilisés en cas d'urgence établiraient leur planification d'après les indications du ministère agissant en premier chef: ils détermineraient quelles ressources ou quels services seraient nécessaires ainsi que les circonstances dans lesquelles les employer.

Selon les situations d'urgence qui se présentent, un ministère donné pourrait agir, soit, en premier chef, soit en tant que ministère auxiliaire. Les ministères chargés normalement de fonctions de coordination, les garderont en cas d'urgence.

Le Secrétariat de la planification des mesures d'urgence (S.P.M.U.) qui est 3560
chargé d'élaborer des lignes de conduite générales et de faciliter la coordination de la planification au sein de l'administration fédérale, fait partie, depuis sa création, du Bureau du Conseil privé. L'une de ses principales fonctions consiste à formuler, de concert avec les ministères, une définition claire des responsabilités que ceux-ci devront assumer relativement aux mesures d'urgence et à présenter des recommandations qui seront étudiées par le Comité interministériel des mesures d'urgence. Les solutions qui seront adoptées seront traduites en lignes directrices pour être étudiées par le Cabinet et, éventuellement, publiées sous la forme d'un décret destiné à remplacer le décret actuel sur la planification des mesures d'urgence civiles. Le règlement des situations d'urgence étant, en général, considéré comme le prolongement d'attributions habituelles, c'est le ministre responsable des fonctions se rapportant le plus au domaine touché par la planification et l'application (du moins au cours de la phase initiale) des mesures d'urgence qui en serait comptable envers le Parlement.

Directeurs régionaux

En ce qui concerne les questions de planification des mesures d'urgence civi- 3562
les, ce sont les directeurs régionaux qui assument la liaison entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organismes privés de leur région.

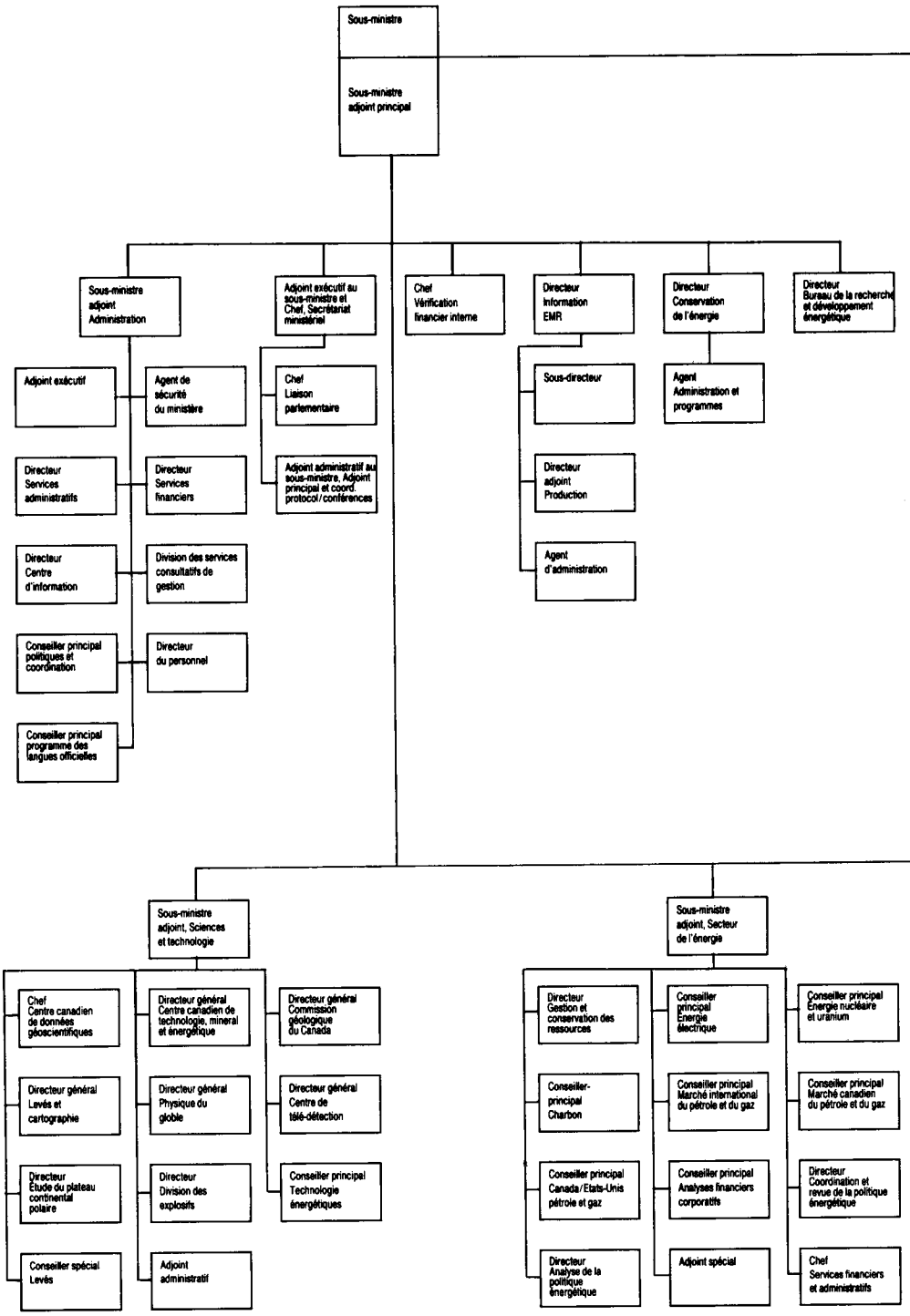
Décret concernant la planification des mesures civiles d'urgence

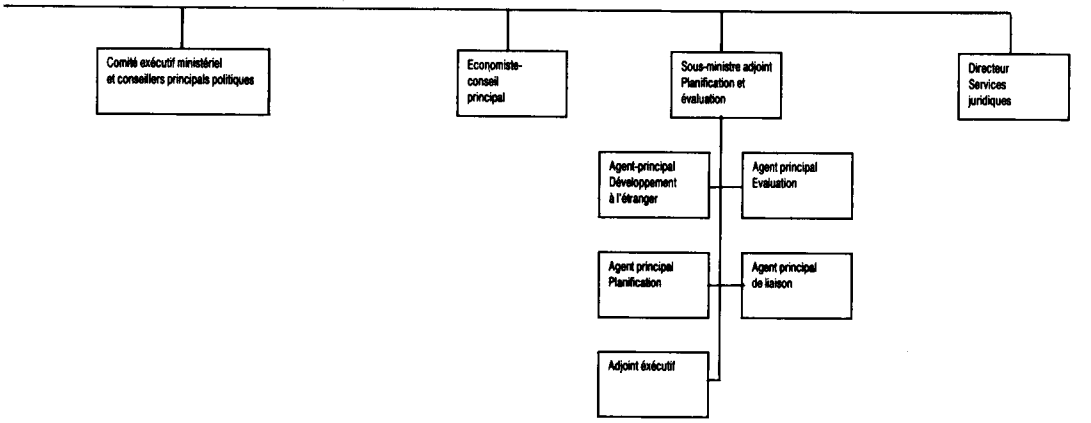
Le décret définit les attributions, fonctions et pouvoirs civils d'urgence des ministres responsables des ministères et organismes fédéraux qui, dans l'éventualité d'une guerre, auraient à assumer des responsabilités immédiates. Les ministères de l'Agriculture, des Approvisionnements et Services, des Affaires extérieures, des Finances, de l'Environnement, de la Justice, du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Postes, des Travaux publics, du Solliciteur général et des Transports ainsi que la Banque du Canada, la Société Radio-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Gendarmerie royale du Canada font partie de cette catégorie.

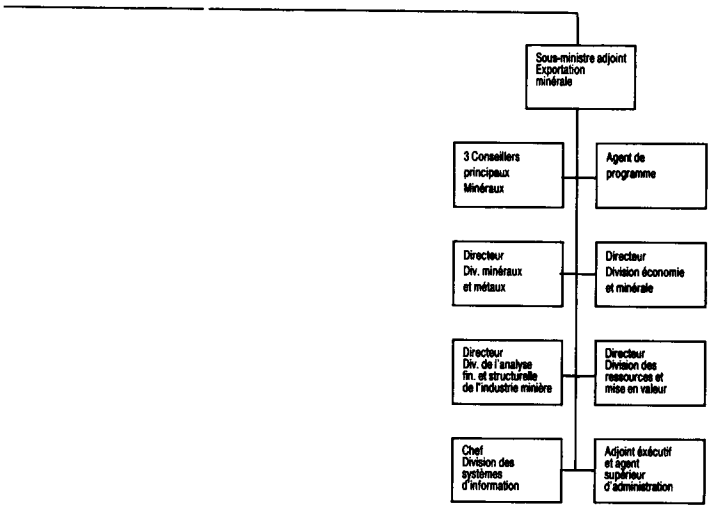
En vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts dans la Fonction publique,* plusieurs de ces attributions, fonctions et pouvoirs ont été placés sous la direction d'autres ministres, notamment ceux de l'Environnement et des Communications.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Organigramme du S.C.T. - 1er octobre 1975




Comité exécutif ministériel et conseillers principals politiques
Economiste-conseil principal
Sous-ministre adjoint Planification et évaluation
Directeur Services juridiques
Agent-principal Développement à l'étranger
Agent principal Evaluation
Agent principal Planification
Agent principal de liaison
Adjoint éxécutif


Sous-ministre adjoint Exportation minérale
3 Conseillers principaux Minéraux
Agent de programme
Directeur Div. minéraux et métaux
Directeur Division économie et minérale
Directeur Div. de l'analyse fin. et structurelle de l'industrie minière
Directeur Division des ressources et mise en valeur
Chef Division des systèmes d'information
Adjoint éxécutif et agent supérieur d'administration

3601 Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*

Administration centrale

58, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Ministre

L'honorable Alastair William Gillespie, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Gordon M. MacNabb
Premier sous-ministre adjoint ..... Charles H. Smith
Sous-ministres adjoints
- Exploitation minérale ..... Jean-Paul Drolet
- Énergie ..... William H. Hopper
- Science et technologie ..... Yves O. Fortier
- Planification et évaluation ..... Pierre L. Bourgault
- Administration ..... Brigadier-général Richard P. St. John

Historique

3602 Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est un organisme relativement jeune, mais certains des services qui le composent ont une longue histoire: l'un d'entre eux existait même avant la Confédération. A sa création en 1949, le Ministère s'appelait Mines et Relevés techniques; il groupait des services venant d'autres ministères et dont l'intérêt portait non seulement sur les sciences de la Terre mais aussi sur l'astronomie. Ainsi on peut dire que les études menées alors par le Ministère allaient «des entrailles de la terre aux galaxies les plus éloignées de l'univers». En janvier 1966, la Division de la gestion des ressources hydrauliques et celle de la mise en valeur des ressources passèrent du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales au ministère des Mines et des Relevés techniques.

3605 En octobre 1966, le ministère des Mines et des Relevés techniques fut réorganisé et devint le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (*Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources,* S.R.C. 1970, chap. E-6). Il devait jouer un rôle important dans la mise en œuvre de politiques touchant au développement de l'énergie. En avril 1970, la Division de l'astronomie de la Direction des observatoires passa au Conseil national des recherches; cette direction fut nommée alors Direction de la physique du Globe. En juin 1971, le Secteur hydraulique (Eaux intérieures, Sciences de la mer, Direction des politiques de recherche et Direction de la coordination) passa au nouveau ministère de l'Environnement.

3610 Bien que le nouveau Ministère ait une histoire relativement courte, certaines de ses divisions existent depuis plus d'un siècle. La Commission géologique du Canada a été fondée en 1842 par Sir William Logan et elle est le plus vieil organisme scientifique du Canada. La Direction de la physique du globe, anciennement Observatoire du Canada, existe depuis 1871. Certains services de la Direction des levés et de la cartographie ont été mis sur pied en 1872, et la Direction des mines devenue le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, a été constituée en 1907.

*Date de référence: août 1975; fonctionnaires supérieurs: à jour en avril 1975

Responsabilités globales

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (E.M.R.) a pour objet d'encourager la découverte, la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales et énergétiques du pays et de mieux faire connaître, pour le profit de tous les citoyens, le territoire canadien. Dans ce but, le Ministère conçoit et recommande des politiques nationales fondées d'une part sur la recherche et le rassemblement de données en géologie, en minéralogie et en métallurgie, et d'autre part sur des analyses sociologiques et économiques. Le Ministère dirige également un programme sur les sciences de la Terre, dont le but est la conservation et l'utilisation du territoire canadien, et il fournit, en tant que service de l'État, les renseignements scientifiques et techniques recueillis par ce programme, notamment sous forme de cartes topographiques et géologiques, d'atlas et de données de télédétection. Ces renseignements sont largement diffusés dans le pays.

Organisations et programmes

Le Ministère comprend cinq secteurs (Énergie, Exploitation minérale, Science et technologie, Planification et évaluation, Administration), ainsi que trois services, soit le Bureau de la conservation de l'énergie, le Bureau de recherche et de développement énergétiques et Information EMR.

Énergie

Le Secteur de l'énergie est chargé de coordonner, promouvoir et proposer les politiques et programmes nationaux en matière d'énergie. Son mandat englobe les études et prévisions en matière d'exploitation, de production, de transport, de transformation et d'utilisation des ressources énergétiques. Il s'occupe notamment:

a) de la quantité et de la qualité des ressources énergétiques existantes et prévues;
b) des besoins en énergie au Canada et de l'existence de ressources excédentaires;
c) du développement régional dans le domaine de l'énergie, des systèmes de transport de l'énergie et du temps nécessaire à leur réalisation;
d) des politiques en matière de surveillance de la mainmise étrangère sur nos sources d'énergie;
e) du rôle du gouvernement fédéral vis-à-vis de l'exploitation des ressources;
f) de l'impact économique des industries énergétiques et de leurs besoins financiers;
g) de l'importance et du type de recherches qu'il faudrait mener au Canada en matière d'énergie;
h) des perspectives de développement de nouvelles sources d'énergie, devant répondre aux besoins futurs; des problèmes d'environnement que posent l'exploitation, le transport, la transformation et l'utilisation de diverses sources d'énergie; de la politique énergétique du Canada dans le contexte international. Il veille également à la mise en valeur et à la conservation des ressources non renouvelables dans certaines régions terrestres et marines qui relèvent du gouvernement fédéral.

Le Secteur de l'énergie se compose de deux services. Le premier, soit la Direction de la gestion et de la conservation des ressources, s'occupe principalement d'administrer et de gérer les intérêts fédéraux en matière de ressources minérales au large des côtes est et ouest du Canada et dans la baie et le détroit d'Hudson. Le second, chargé des fonctions relatives à la politique énergétique du Ministère, se compose de neuf directions. Six de ces directions ont pour tâche de formuler des conseils quant à l'orientation à prendre à l'égard de chacune des ressources éner-

gétiques. Elles ont à leur tête des conseillers supérieurs en énergie. Il s'agit des directions suivantes: Pétrole et gaz naturel, marché canadien; Pétrole et gaz naturel, marché Canada-États-Unis; Pétrole et gaz naturel, marché international; Charbon; Énergie nucléaire et uranium; et Énergie électrique. Les trois autres directions: Direction des analyses financières et structurelles, Direction de l'analyse de la politique énergétique et Direction de la coordination de la politique énergétique, s'occupent de l'énergie dans son ensemble, la dernière s'efforçant de regrouper ses informations et les recommandations fournies par les directions spécialisées en une évaluation globale de la politique énergétique.

C'est également le Secteur de l'énergie qui dirige les travaux d'exploitation énergétique du Programme des ressources minérales et énergétiques.

Exploitation minérale

3635 Ce secteur étudie, analyse et fournit des renseignements d'ordre commercial, économique, social, statistique et financier sur les ressources non renouvelables. Il conseille le gouvernement et l'industrie minérale canadienne sur les politiques à adopter et les décisions à prendre pour assurer une production suffisante, stable et appropriée aux besoins du pays, à un coût raisonnable, et favoriser le bien-être et l'économie canadienne à long terme.

3640 Afin de déterminer la valeur économique et sociale de politiques et programmes divers, le Secteur concentre un grand nombre de ses efforts sur l'étude et la prévision en matière de ressources minérales, et autres, ainsi que les perspectives qu'elles offrent. Dès lors, à côté des analyses techniques et économiques de la situation et des problèmes de l'industrie minière, un intérêt particulier est donné aux analyses sociales d'ensemble (en économique, science politique, sociologie, droit et gestion en commerce et géographie).

3645 Les études peuvent avoir un caractère régional, national ou international. Le programme comprend des études d'ensemble sur: les produits miniers, y compris des facteurs touchant la technique, le gouvernement et les sociétés dans les rapports de l'offre et de la demande; la planification du développement du secteur minier, incluant des prévisions et des recherches futures; le progrès économique et social; les analyses de la politique minérale, y compris la taxation et la législation; l'exploitation concertée de ressources multiples et l'expansion de l'industrie étrangère.

3650 Une telle politique reflète l'intérêt porté aux conséquences de l'évolution technologique, à la mise en marché dans le secteur minier, aux nouveaux procédés, au transport, aux possessions et mainmise étrangères, au mouvement des capitaux sur les marchés intérieurs et internationaux, au financement du secteur minier, à l'attitude des sociétés multinationales, aux relations patronales et ouvrières, aux relations entre le gouvernement et l'industrie, à la collaboration et aux mécanismes intergouvernementaux, à la formation et à la mobilité de la main-d'œuvre, aux normes de qualité de l'environnement, aux tarifs, à la conservation, à la récupération de minerai, aux méthodes de développement à l'étranger, à la sécurité sociale, aux objectifs de progrès de la collectivité, aux bouleversements sociaux, au potentiel en ressources, aux caractères culturels des collectivités minières, aux attitudes et opinions en général, à l'établissement de modèles et aux techniques de prévisions.

Ce secteur est chargé d'administrer les travaux d'*Exploitation minérale* relevant du Programme des ressources minérales et énergétiques.

Science et technologie

3660 Ce Secteur poursuit des recherches scientifiques variées en géodésie, géologie, géophysique, géochimie, minéralogie, métallurgie et géographie. Il recueille des renseignements sur les caractéristiques physiques du territoire canadien, son potentiel en énergie et en ressources minérales ainsi que des données connexes

essentielles aux travaux de génie et à l'exploitation des ressources. Enfin, au moyen d'études, de cartes et de rapports, il fournit des données sur la croûte terrestre, données particulièrement utiles à la mise en valeur efficace, à l'utilisation et à la conservation des ressources naturelles du pays.

Ce Secteur comprend la Direction des levés et de la cartographie, la Commission géologique du Canada (dont dépend le Centre géoscientifique de l'Atlantique, et l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière), le Centre canadien de la technologie, des minéraux et de l'énergie (ancienne Direction des mines), la Direction de la physique du Globe, l'Étude du plateau continental polaire, le Centre canadien de télédétection, la Direction des explosifs et le Centre canadien des données géoscientifiques. 3665

Ce secteur est également chargé de diriger les travaux prévus au Programme des ressources minérales et énergétiques et au Programme des sciences de la Terre.

Direction des levés et de la cartographie

Cette Direction maintient et améliore un réseau de points directeurs altimétriques et planimétriques au Canada, établit les cartes topographiques du Canada à des échelles qui varient de 1/25,000 à 1/1,000,000 et s'occupe d'établir le cadastre ou de délimiter des propriétés sur les terres de la Couronne; elle participe à la détermination des limites entre provinces et territoires, prépare des descriptions et diagrammes des districts électoraux fédéraux et est le seul organisme au Canada chargé d'établir les cartes aéronautiques. Cette Direction prépare également l'*Atlas du Canada* qui contient des cartes utilisées dans plusieurs domaines. Elle établit des cartes thématiques pour l'Atlas et, pour des usages divers, en fournit au Ministère et à d'autres administrations gouvernementales. 3670

Cette Direction s'occupe de diriger les levés terrestres et aériens, les travaux de cartographie et l'établissement des cartes aéronautiques dans le cadre du Programme des sciences de la Terre.

Commission géologique du Canada

Cette Commission apporte toutes précisions en ce qui concerne la géologie du Canada. Elle étudie l'abondance et la répartition des ressources minérales et énergétiques et facilite l'exploration, la découverte et l'exploitation de ces ressources. Elle favorise l'utilisation efficace du territoire canadien et étudie les phénomènes géologiques qui influent sur l'équilibre de l'environnement. L'une de ses principales activités consiste à faire des études sur: 3675

a) le potentiel des ressources énergétiques et minérales;
b) l'environnement de la vallée du Mackenzie; et
c) la géologie et la géophysique marines.

Elle publie ses recherches sous forme de mémoires, de bulletins, d'exposés et de cartes dans de nombreuses revues scientifiques et techniques.

C'est à cette Commission qu'il incombe de diriger les travaux de recherches et de levés géologiques prévus au Programme des sciences de la Terre et du Programme des ressources minérales et énergétiques.

Centre canadien de la technologie, des minéraux et de l'énergie*

Ce Centre est un vaste complexe de laboratoires et d'usines pilotes qui poursuivent des recherches appliquées et de base visant à aider l'industrie minérale canadienne à extraire le minerai de façon plus efficace et à améliorer et diversifier l'utilisation des métaux et des minéraux. Ses services comprennent un Centre de recherches sur les techniques minières qui étudie notamment la stabilité dans les mines souterraines et à ciel ouvert, les méthodes d'abattage, les problèmes d'in- 3680

*Ancienne dénomination: Direction des mines

génierie face à l'environnement et les méthodes destinées à améliorer l'efficacité dans la gestion des mines. Le Centre étudie l'intérêt économique des différents dépôts de minerai, la production de matières brutes par la mise en application de nouvelles techniques minières, le traitement et la transformation des minéraux, métaux et combustibles par l'amélioration des méthodes de récupération et d'utilisation, et la protection de l'environnement face à la pollution qu'engendrent les procédés miniers, métallurgiques et la production d'énergie.

Ce Centre administre les activités d'études et de recherches dans les domaines des mines et de la métallurgie dans le cadre du Programme des ressources minérales et énergétiques.

Direction de la physique du Globe

3685 Cette Direction étudie les caractéristiques magnétiques, gravimétriques et sismiques de la terre dans son ensemble et du territoire canadien en particulier. Elle utilise les résultats de recherches menées par ses services ou à l'extérieur pour obtenir des connaissances nouvelles et plus complètes du territoire canadien; améliorer les cartes magnétiques et gravimétriques, mieux connaître les risques de secousses sismiques et mieux déceler les explosions nucléaires souterraines. Cette Direction est chargée de la récupération des météorites et de l'étude des cratères qu'ils forment.

Parmis ses principaux programmes, mentionnons des études sur:

3690 a) les propriétés et les caractéristiques de la croûte et des profondeurs de la terre;

b) le champ magnétique du Canada et ses variations (études ayant pour objectif d'aider les navigateurs et explorer l'histoire ancienne de la terre);

c) les variations observées dans le champ de gravitation au Canada en relation avec la forme du globe et les difficultés que présente l'établissement de levés précis.

La Direction dirige les recherches en géophysique dans le Programme des sciences de la Terre.

Étude du plateau continental polaire

3695 Cette Étude a été entreprise dans le but d'accroître les connaissances scientifiques et techniques relatives aux régions arctiques du Canada. Le groupe travaille directement avec d'autres directions du Ministère pour préparer et exécuter un programme unifié de recherches et de levés dans l'Arctique; il procède, indépendamment, à des recherches pour obtenir des renseignements sur les phénomènes, les ressources et les conditions arctiques et collabore avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des universités, en vue de fournir le service spécialisé et les installations nécessaires à l'étude de l'Arctique.

3700 Les principaux programmes, dont la plupart sont entrepris de concert avec d'autres directions ou organismes du Ministère, comprennent:

a) les levés aéromagnétiques des régions arctiques et la préparation de cartes aéromagnétiques;

b) les levés géodésiques et topographiques des régions arctiques en vue d'améliorer les techniques relatives aux levés et les connaissances en matière de glaciologie;

c) l'étude de la géologie marine de la marge continentale arctique; et

d) l'étude de la géologie terrestre des régions arctiques.

Cette Direction est chargée de l'étude du plateau continental polaire prévue au Programme des sciences de la Terre.

Centre canadien de télédétection

Ce Centre, responsable de l'activité: *Centre canadien de télédétection* (Programme des sciences de la Terre), est chargé de coordonner et de fournir les services techniques d'un programme national de télédétection des ressources par satellites et aéronefs. En 1971, le Canada et les États-Unis ont établi un programme conjoint pour l'utilisation de satellites et d'aéronefs dans l'étude de l'environnement naturel. Ce programme vise à utiliser la télédétection dans l'étude de l'air, de l'eau, du sol, des forêts et de l'état des cultures, dans l'établissement des cartes sur les mouvements des glaces et des courants marins dans les eaux canadiennes et américaines, et dans l'observation des phénomènes géologiques, hydrologiques, botaniques et pédologiques. Aux termes de cette entente, le Centre capte directement les données du satellite ERTS lancé par la NASA en juillet 1972. La station réceptrice canadienne se trouve à Prince Albert (Sask.) et les services d'analyse des données sont à Ottawa (Ont.). Le Canada a mis sur pied un programme de télédétection par avion à haute altitude permettant de compléter les données recueillies par satellite. 3702

Le Comité consultatif canadien de télédétection, composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, d'universités et d'industries qui s'intéressent aux renseignements fournis par la télédétection, conseille le directeur du Centre sur les politiques et les objectifs premiers à atteindre.

Direction des explosifs

La Direction des explosifs est chargée de la réglementation de toute fabrication d'explosifs détonants à usage commercial, d'explosifs militaires, d'accessoires détonants, de poudres, de poudres sans fumée, d'amorces percutantes, de munitions, de pièces pyrotechniques*, et du contrôle de la qualité et de la sécurité de ces produits. La responsabilité de la Direction s'étend également au transport routier, à l'emmagasinage et à l'importation des explosifs. 3703

Centre canadien des données géoscientifiques

Ce Centre a pour fonction de centraliser les données devant alimenter le Système des données sur les ressources terrestres mis sur pied en 1974. Ces données, fournies par les divers sous-systèmes relatifs à la masse continentale et aux ressources et aux sciences de la Terre en usage dans le secteur, doivent pouvoir être traitées par ordinateur. Le Centre vise principalement à inventorier, de façon complète et systématique, les propriétés de la masse continentale et les ressources énergétiques et minérales du Canada. 3704

Le Centre est chargé de tenir à jour, sous forme de service de référence automatisé, l'Index canadien des données géoscientifiques qui sert à relever les données contenues dans les publications, les dossiers publics et les rapports d'évaluation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Treize organismes ont, de leur propre chef, fourni des renseignements pour l'Index à partir de plus de 43 000 documents.

Planification et évaluation

Ce secteur se compose d'un petit groupe d'employés chargés de planifier les lignes d'action et les programmes du Ministère, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ses programmes et travaux et de coordonner ses relations avec d'autres ministères, d'autres gouvernements et le secteur privé. 3705

*Pyrotechnie: science des matières explosives.

Administration

3706 Ce secteur est chargé d'orienter les politiques et d'assurer des services centraux de soutien administratif nécessaires aux programmes du Ministère en matière de finances, de gestion du personnel, d'administration générale, de gestion et d'informatique. Il est également responsable des services d'administration et de soutien spécial prévus au Programme d'administration.

Bureau de la conservation de l'énergie

3707 Le Bureau est chargé d'élaborer des politiques, de dispenser des conseils, d'effectuer des recherches et de sensibiliser le public à l'importance primordiale de la conservation de l'énergie. Il doit se faire le porte-parole de divers organismes, des gouvernements provinciaux et des groupes privés qui peuvent lui faire connaître leurs vues au sujet de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Bureau de recherche et de développement énergétique

3708 Ce Bureau fait office de secrétariat du Groupe fédéral de travail sur la recherche et le développement énergétiques, créé en janvier 1974. Le Groupe de travail, qui a effectué une étude sur les programmes actuels et futurs de recherche et de développement, dont l'objectif premier est de permettre au Canada de se suffire à lui-même d'ici 1980, prépare actuellement des propositions en vue de l'établissement d'un programme coordonné de recherche et de développement dans le cadre de la politique nationale de l'énergie.

Information EMR

3709 Cette direction est chargée du programme ministériel des relations publiques et de l'information; elle s'occupe également de rédiger et de produire des publications, des documents scientifiques et d'autres documents publics d'information au sein du Ministère.

3710 **Renseignements supplémentaires** – Toute demande de renseignements supplémentaires doit être envoyée au secteur ou à la direction appropriés, à l'adresse de l'Administration centrale.

3712 **Comité parlementaire** – Comité permanent des Ressources nationales et des travaux publics. Il est possible d'obtenir les documents de travail du Comité en s'adressant à celui-ci.

3714 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Bureaux régionaux

Le Ministère n'a aucun bureau régional.

Textes de référence

Le Ministre est chargé de l'application des lois suivantes: 3715

Loi sur l'administration du pétrole (S.C. 1975, chap. 61)
Loi sur l'arpentage des terres du Canada (sauf la partie III) (S.R.C. 1970, chap. L-5)
Loi sur le commissaire à la représentation (S.R.C. 1970, chap. R-6, art. 8[2])
Loi sur les concessions de terres publiques (S.R.C. 1970, chap. P-29)
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (S.R.C. 1970, chap. A-19)
Loi sur les explosifs (S.R.C. 1970, chap. E-15)
Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (S.R.C. 1970, chap. E-6)
Loi sur l'Office national de l'énergie (S.R.C. 1970, chap. N-6)
Loi sur les parcs nationaux (S.R.C. 1970, chap. N-13)
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (S.R.C. 1970, chap. 2 [1er suppl.])
Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz (S.R.C. 1970, chap. O-4)
Loi sur les ressources et les levés techniques (S.R.C. 1970, chap. R-7)
Loi sur la Société Pétro-Canada (S.C. 1975, chap. 47)
Loi sur les terres territoriales (S.R.C. 1970, chap. T-6)
Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (S.R.C. 1970, chap. E-5)
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie (S.R.C. 1973-74, chap. 52)

3725 Le Comité permanent canadien des noms géographiques*

Administration centrale

Tour EMR
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Ministre

Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Membres de la Commission‡

Représentants fédéraux
- Président, Sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Autres membres
- Directeur général, Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
- Directeur de la cartographie, ministère de la Défense nationale
- Hydographe fédéral, ministère de l'Environnement
- Surintendant, Bureau des traductions, Secrétariat d'État
- Archiviste fédéral, Archives publiques du Canada
- Alex Stevenson, ministère des Affaires indiennes et du Nord (représentant des deux gouvernements territoriaux, des Parcs nationaux et des Réserves indiennes)

Représentants provinciaux
- K.J. Beanlands, gouvernement de Terre-Neuve (Assistant Deputy Minister, Lands)
- D.F. Pearson, gouvernement de la Colombie-Britannique (Research Officer, Dept. of Lands, Forests and Water Resources)
- W.B. Edwards, gouvernement de l'Alberta (Chairman, Alberta Heritage Sites Board)
- W.M. Schwartz, gouvernement de la Saskatchewan (Controller of Surveys)
- A.C. Roberts, gouvernement du Manitoba (Director of Surveys)
- R.G. Code, gouvernement de l'Ontario (Surveyor General)
- J. Poirier, Secrétaire, Commission de géographie du Québec
- B.B. Meadows, gouvernement du Nouveau-Brunswick (Director of Lands)
- D.B. Boylan, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Secretary of Cabinet)
- H.B. Robertson, gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Director of Surveys)

Fonctionnaires supérieur

Secrétaire exécutif..... Alan Rayburn

Historique

3726 En 1897, un décret du conseil établissait la Commission de géographie du Canada qui, en 1948, devait être réorganisée sous le nom de Comité canadien des noms géographiques, comité qui devait, lui-même, changer de nom et devenir, en 1961, le Comité permanent canadien des noms géographiques. La dernière réorga-

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil (C.P. 1969-1458, le 22 juillet 1969)
‡À l'exception du représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, nommé par son ministre, les représentants de l'administration fédérale sont membres de droit.

nisation reconnaît aux provinces le droit exclusif de prendre des décisions en ce qui concerne les noms à l'intérieur de leur territoire. En 1964, un décret du conseil a redéfini les fonctions du Comité.

Responsabilités globales

3727 Le C.P.C.N.G. est chargé de la normalisation des noms géographiques canadiens et de la coordination des activités des diverses autorités provinciales en ce domaine; notamment des activités de recherche toponymique sur l'utilisation, l'origine et la signification des noms et de la terminologie des génériques. Le secrétariat* du Comité offre un service d'information aux organismes fédéraux et aux divers organismes de cartographie. Les préoccupations du Canada touchant les problèmes toponymiques d'ordre international (noms d'accidents du relief sous-marin), la publication de références toponymiques internationales et la formation du personnel chargé des travaux de recherches toponymiques sur le terrain relèvent également de ce comité.

Organisation et programmes

3728 Le Comité se réunit annuellement afin de discuter, de prendre connaissance de l'actualité géographique et de recommander les mesures à prendre en ce qui concerne les programmes de recherches et de publication. Entreprise il y a vingt-cinq ans, la série des *Répertoires géographiques du Canada* – qui fait partie du programme de publication – est maintenant complète, le Québec publiant son propre répertoire. Dans la plupart des cas on en est à la seconde édition. Entre les différentes éditions la Direction publie des Suppléments annuels.

3729 **Bureaux régionaux** – Le Comité ne possède pas de bureaux régionaux.

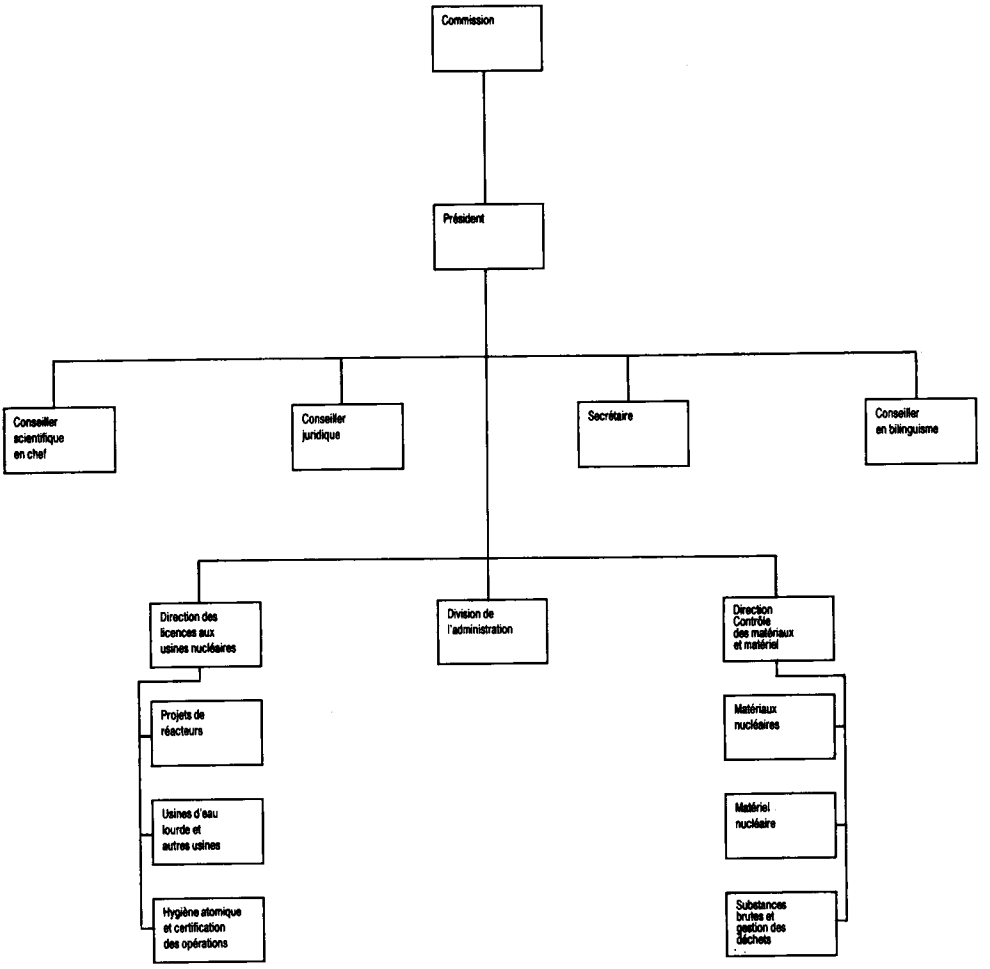
3730 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, on communiquera avec le bureau du Secrétaire exécutif.

3731 **Comité parlementaire** – Les fonds du Comité proviennent de la Direction des levés et de la cartographie.

*Le secrétariat est fourni par la Direction des levés et de la cartographie, Division de la Toponymie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le chef de la Division est en même temps le secrétaire exécutif du Comité et est assisté dans sa tâche par un personnel composé de douze personnes. (La Direction a la responsabilité de fournir le personnel et les fonds.)

3735 La Commission de contrôle de l'énergie atomique

Oroanigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission de contrôle de l'énergie atomique* 3736

Administration centrale
270, rue Albert
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

Ministre

Le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources**

Membres de la Commission

Président, Alan T. Prince
Sylvia O. Fedoruk (avril 1976) ..... Saskatoon (Sask.)
Prof. Laurent Amyot (juillet 1977) ..... Montréal (Québec)
J.L. (Roy) Olson (février 1978) ..... Brockville (Ont.)
Président, Conseil national de recherches du Canada

Historique

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a été créée en 1946 par la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* (maintenant S.R.C. 1970, chap. A-19). La Commission a été constituée en «corporation départementale» (Annexe B) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.* La Commission est mandataire de Sa Majesté. 3737

Responsabilités globales

La Commission est essentiellement un organisme de réglementation qui contrôle le développement, l'emploi et l'utilisation de l'énergie atomique en application de la Loi et du règlement correspondant approuvé par le gouverneur en conseil. 3738

La Commission contrôle, au moyen d'un régime complet de licences, toutes les transactions portant sur les substances atomiques prescrites et le matériel y afférant afin de garantir l'usage de ces substances et de ce matériel selon les normes d'hygiène, de sûreté et de sécurité nationale et internationale. Le régime de licences de la Commission est mis en œuvre en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux compétents. 3739

Le contrôle des substances atomiques et du matériel prescrits s'exerce en obligeant toute personne qui désire obtenir une licence d'en faire la demande auprès de la Commission, en donnant tous les renseignements et détails sur la substance ou le matériel et le projet d'utilisation, ainsi que sur les procédés et matériel d'exploitation et de sécurité, la qualification et l'expérience des utilisateurs ou des opérateurs, la gestion des déchets radioactifs, les considérations écologiques etc. Toutes ces données sont examinées par le personnel technique et les conseillers de la Commission et si la demande est considérée acceptable, une licence appropriée est délivrée. Les inspecteurs de la Commission visitent les établissements licenciés pour s'assurer que les conditions de la licence et le règlement sur le contrôle de l'énergie atomique sont respectés. 3740

Le contrôle de sécurité des substances atomiques prescrites et du matériel correspondant doit se conformer à la politique nationale du Canada et à ses engagements internationaux. Dans ce but, la Commission contrôle l'importation et l'exportation de ces substances et matériel de concert avec d'autres organismes fédéraux. Le respect des dispositions du traité de non-prolifération des armes 3742

*Mise à jour: août 1975
**Décret du conseil (C.P. 1969-2001, le 15 octobre 1969; D.O.R.S./69-529)

nucléaires est garanti par un accord autorisant l'inspection des établissements nucléaires canadiens par des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* donne à la Commission le pouvoir d'accorder des subventions à la recherche nucléaire. Ces subventions sont coordonnées avec celles que verse le Conseil national de recherches pour la recherche nucléaire fondamentale et appliquée.

La *Loi sur la responsabilité nucléaire* (S.R.C. 1970 chap. 29, [1er suppl.]), non encore proclamée, confie également à la Commission certains pouvoirs en matière d'indemnisation des installations nucléaires.

Organisation et programmes

La Commission comprend la Direction des licences aux usines nucléaires, la Division de l'administration et la Direction du contrôle des matériaux et du matériel nucléaires.

Direction des licences aux usines nucléaires

3744 Cette direction est responsable de la délivrance des licences et de l'évaluation de la sécurité des réacteurs de puissance et de recherche, des usines d'eau lourde et autres projets.

Division de l'administration

3746 Cette division assure les fonctions administratives générales de la Commission et s'occcupe de l'aspect administratif des licences de radioisotopes.

Direction du contrôle des matériaux et du matériel nucléaires

3748 Cette direction est responsable de l'application des accords de garanties, de la délivrance des licences pour la transformation et la fabrication des substances fissiles, du contrôle de l'importation et de l'exportation des matériaux et du matériel nucléaires, de la délivrance des licences pour les accélérateurs, de l'évaluation technique de la sécurité des principaux équipements radioisotopiques, de la réglementation du transport des produits nucléaires, du contrôle des produits bruts et de la gestion des déchets.

3750 La Commission bénéficie des conseils provenant non seulement de son propre personnel de techniciens spécialistes, mais aussi de ceux d'autres organismes fédéraux tels que le Bureau de protection contre les radiations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et provenant de divers ministères provinciaux tels ceux de la Santé, du Travail et de l'Environnement. La Commission nomme des co nseils consultatifs tel le Comité consultatif sur la sécurité des réacteurs dont les membres proviennent d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux. Les conseillers, inspecteurs et comités consultatifs fournissent à la Commission l'expertise nécessaire, et assurent également une étroite collaboration intergouvernementale et interministérielle dans les domaines intéressant la Commission.

3752 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Chef de la Division d'information technique.

3753 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

3754 **Auditeur** – l'Auditeur général du Canada.

La Commission d'examinateurs des arpenteurs fédéraux*

3800

Administration centrale

Direction des levés et de la cartographie
615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Membres de la Commission

Président, David Robert Slessor, B.Sc. (C.E.), OLS, DLS, P. Eng., Arpenteur général et directeur, Service des levés officiels, Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Vice-président, William Vacy Blackie, B.Sc., NSLS, OLS, DLS, Arpenteur général et directeur adjoint, Service des levés officiels, Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Autres membres

Alfred Frederick Lambert, B.A., DTS, DLS, Commissaire, Commission frontalière internationale, Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

(Un poste est vacant)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire ..... Robert Oswald Semper

Historique

3801

La *Loi des terres du Canada* de 1872 entrevoyait la création d'une commission d'examinateurs. La Commission fut établie par un décret du conseil (C.P. 422-1875, le 7 mai 1875). A l'origine, elle se composait du Président, soit l'Arpenteur général des terres du Canada, et de huit arpenteurs-géomètres accrédités. La Commission choisissait son secrétaire. En 1899, en vertu de la modification de la loi, le nombre des membres de la Commission passa de 9 à 3: l'Arpenteur général et deux topographes fédéraux. La Commission continua de choisir son secrétaire jusqu'en 1951, date à laquelle il fut prévu par l'article 5 de la *Loi d'arpentage des terres du Canada,* que le secrétaire serait dorénavant nommé par le ministre des Mines et des Relevés techniques**.

Responsabilités globales

3802

La Commission dirige tout ce qui a trait aux examens, aux admissions et aux conditions à remplir par les candidats désireux de devenir arpenteurs ou topographes fédéraux. Elle veille également au respect des normes professionnelles.

*Mise à jour: octobre 1975
**Actuellement ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Bureaux régionaux

3803 La Commission d'examinateurs utilise les neuf bureaux régionaux de l'Arpenteur général du Canada. Le cas échéant, elle peut aussi organiser des centres d'examen temporaires dans quelque région que ce soit.

Dominion Block Building
C.P. 368
98, rue Victoria, est
Amherst (N.-É.)
B4H 3Z5

25, avenue Claire, est
Toronto (Ont.)
M4T 1M2

McCallum Hill Building
1874, rue Scarth
Regina (Sask.)
S4P 2G7

Pacific Centre Limited
B.P. 10062
700, rue West Georgia
Vancouver (C.-B.)
V7Y 1B6

3805 C.P. 668
Yellowknife (T.N.-O.)
X0E 1H0

C.P. 9874
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C5

1000 Kensington Building
275, avenue Portage
Winnipeg (Man.)
R3B 2B3

Édifice Centennial
10015-103e avenue
Edmonton (Alb.)
T5J 0H1

200, rue Range
Whitehorse (T.-Y.)
Y1A 3A4

La Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia* 3840

Administration centrale

Tour E.M.R.
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Ministre**

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Membres

Président, Gordon M. MacNabb, Sous-ministre, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Ontario)

Autres membres

B.E. Marr, Sous-ministre adjoint, Ressources hydrauliques, Ministère des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, Gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (C.-B.)

E.M. Clark (suppléant de G.M. MacNabb), Directeur régional, Région du Pacifique, Direction des eaux intérieures, ministère de l'Environnement, Gouvernement du Canada, Vancouver (C.-B.)

H.M. Hunt (suppléant de B.E. Marr), Chef de la Division Power and Major Licences, Service des Ressources hydrauliques, ministère des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, Gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (C.-B.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Gordon M. MacNabb
Secrétaire ..... E.M. Clark

Historique

La Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia a été instituée en 1961 par le *Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia.****

3842

Responsabilités globales

La Commission a pour mandat de rendre compte aux gouvernements du Canada et des États-Unis de l'application du Traité du fleuve Columbia et des résultats obtenus, c'est-à-dire:

3843

a) de recueillir les données statistiques relatives aux débits du fleuve Columbia et de la rivière Kootenai au niveau de la frontière entre le Canada et les États-Unis;
b) d'avertir l'un ou l'autre des gouvernements (canadien ou américain) de tout écart important entre ces données et celles que prévoient les plans d'exploitation (production hydroélectrique et contrôle des crues);
c) d'aider à régler les différends qui pourraient surgir, sur des points de techniques ou d'exploitation;
d) de faire périodiquement des tournées d'inspection et des rapports d'étude, en vue de s'assurer que les objectifs du traité sont atteints;

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil (C.P.) désignant le Ministre 1964-1971, le 29 octobre 1964
***Titre abrégé: Traité du fleuve Columbia

e) de faire rapport au Canada et aux États-Unis, une fois par an, au moins;
f) d'examiner toute autre question entrant dans le cadre du Traité et d'en rendre compte; et
g) d'établir et d'exploiter le réseau de prévisions hydrométéorologiques prévu par le Traité, de concert avec les responsables de l'exploitation, choisis par les gouvernements canadien et américain.

Organisation et programmes

3844 La Commission se réunit normalement deux fois l'an pour recevoir et examiner les rapports qui lui sont présentés, sur la construction et l'exploitation des aménagements et des retenues d'eau prévus par le Traité du fleuve Columbia. La Commission soumet aux gouvernements canadien et américain un rapport annuel rendant compte des résultats et des avantages obtenus pendant la période de douze mois couverte par le rapport (de novembre à octobre).

Bureaux régionaux

3846 Le secrétaire canadien est en poste à Vancouver (C.-B.) et celui des États-Unis à Washington (D.C.)

Secrétaire (Canada)
E.M. Clark
Directeur régional
Région du Pacifique
Direction des eaux intérieures
Ministère de l'Environnement
Vancouver (C.-B.)

Secrétaire (États-Unis)
W.W. Duncan
Assistant Chief
Hydrologic Engineering Branch
Civil Works Directorate
Office, Chief Engineering
U.S. Army
Washington (D.C.)

Les Commissions des frontières interprovinciales et territoriales*

3850

Administration centrale

Direction du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
615, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E9

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Membres des Commissions

Président, David Robert Slessor, arpenteur général du Canada** .....Ottawa (Ont.)
Représentants du Manitoba et de la Saskatchewan
Allen C. Roberts, M.L.S. Directeur de l'arpentage,
Ministère des Mines et des Richesses naturelles..... Winnipeg (Man.)
William Merrit Schwartz, Contrôleur des arpentages,
Ministère des Richesses naturelles..... Régina (Sask.)
Représentants de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon
Arpenteur général de Colombie-Britannique..... Victoria (C.-B.)
Représentant de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest
William, Merrit Schwartz, Contrôleur des arpentages,
Ministre des Richesses naturelles..... Régina (Sask.)
Représentant de l'Alberta et de la Colombie-Britannique
Charles Walton Youngs, Directeur des arpentages,
Ministère de la Voirie .....Edmonton (Alb.)
Représentant de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest
Charles Walton Youngs, Directeur des arpentages,
Ministère de la Voirie .....Edmonton (Alb.)
Représentants du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest
(Postes actuellement sans titulaires)

Commission de la frontière Manitoba – Saskatchewan

Un décret du Conseil (C.P. 1410, le 10 juin 1936) créa cette commission en 1936. L'arpentage de la frontière Manitoba – Saskatchewan, entrepris la même année, se poursuivit au cours des années 1941, 1947, 1961 et 1962. Cependant, la délimitation de la frontière sur toute sa longueur ne s'étant faite qu'en 1963 (décret du conseil C.P. 1963-683, le 2 mai 1963), les travaux d'arpentage sur le terrain ne s'achevèrent qu'en 1972. 3851

Les travaux relatifs au Rapport du Commissaire et à l'Atlas se poursuivent. Ils donneront une description de la section sud de la frontière (deux tiers de sa longueur totale). La description de la section nord se trouve dans Le Rapport et atlas relatif aux années 1936-1962.

*Mise à jour: octobre 1975
**Nommé officiellement président des quatre premières commissions seulement

Commission de la frontière Colombie-Britannique – Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

3852 Au cours des années 1899-1908, on procéda à l'arpentage de la frontière sur une distance de 165 milles, dans les régions d'exploration minérale. La construction de la route de l'Alaska commença en 1942, ce qui, indirectement, amena la proclamation d'un décret du conseil (C.P. 5355, le 5 juillet 1943) qui instituait cette commission. Actuellement, la frontière a été arpentée sur toute sa longueur, sauf sur les 38 milles où elle traverse des régions isolées, recouvertes de glace en permanence. Le marquage du tracé de la frontière, par déboisement, se poursuit, de même que l'entretien des bornes d'arpentage.

Commission de la frontière Saskatchewan – Territoires du Nord-Ouest

3853 Cette commission fut créée en 1952, par un décret du conseil (C.P. 3801, le 24 août 1952.) et les travaux d'arpentage, commencés en 1954, se sont achevés en 1958. Des vérifications sont effectuées sur une longueur de 140 milles en vue de repérer ou de corriger une erreur de tracé qui porterait sur 270 pieds.

Commission de la frontière Alberta – Colombie-Britannique

3854 La première commission, créée en 1913, effectua l'arpentage partiel de cette frontière au parcours sinueux qui franchit les montagnes Rocheuses. Il s'agissait de l'arpentage des sections de la frontière où son parcours emprunte certains passages naturels et de la section située au 60° parallèle dont le tracé est droit. En 1974, on forma une commission permanente (en application d'une loi fédérale et de deux lois provinciales). Celle-ci est autorisée à procéder à un nouvel arpentage de toute section englobée dans la partie au tracé sinueux, à résoudre tout problème ou toute controverse relatifs à la frontière et, à établir, réparer ou assurer l'entretien et la réfection des bornes d'arpentage ou de tout autre repère matériel placé sur le parcours de cette dernière. Toutefois, la nomination du Commissaire de la Colombie-Britannique n'ayant pas encore été faite, la Commission a actuellement, cessé ses activités.

Commission de la frontière Alberta – Territoires du Nord-Ouest

3855 Au cours des années 1924-1925, on effectua l'arpentage de la frontière sur une distance de 36 milles, aux alentours de Fort Smith mais ce n'est qu'en 1950 que la Commission fut créée (décret du conseil 262, le 14 février 1950). On a terminé les travaux d'arpentage et de réfection au cours des années suivantes et, depuis 1965, aucun programme n'a été mis en œuvre.

Commission de la frontière Manitoba – Territoires du Nord-Ouest

3856 Un décret du conseil (C.P. 1955-1014, le 7 juillet 1955) créa cette commission en 1955 et la démarcation de la frontière s'est effectuée de 1958 à 1960. Aucun programme n'a été mis sur pied depuis.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au président des Commissions ou aux commissaires provinciaux.

Eldorado Aviation Limitée* 3860

Administration centrale

255, rue Albert
Ottawa (Ontario)

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Conseil d'administration***

Clément G. Baschenis.....Ottawa (Ont.)
Gordon R. Burton.....Ottawa (Ont.)
Nicholas M. Ediger.....Ottawa (Ont.)
Gordon A. Frost.....Ottawa (Ont.)
Robert C. Powell.....Ottawa (Ont.)
(Un poste est vacant)

Fonctionnaires supérieurs

Président, Nicholas M. Ediger.....Ottawa (Ont.)
Vice-président administratif, Clément G. Baschenis.....Ottawa (Ont.)
Secrétaire, Robert C. Powell.....Port Hope (Ont.)
Trésorier, Gordon A. Frost.....Ottawa (Ont.)

Historique

La société Eldorado Aviation Limitée a été créée le 23 avril 1953 en application de la *Loi sur les compagnies.* Un décret du conseil (C.P. 1953-1068, le 6 juillet 1953) a constitué Eldorado Aviation Limitée en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* et a accordé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le titre de ministre compétent (partie VIII de la Loi)‡. La société est mandataire de Sa Majesté. 3861

Responsabilités globales

La société, qui fonctionne en vertu d'une licence (Classe 5) de la Commission canadienne des transports, assure le transport, par avion, du personnel et des marchandises et fournit également tout autre service aérien requis en vertu des contrats conclus entre Eldorado Nucléaire Limitée, société mère, et la Société des transports du Nord Limitée. 3862

Organisation

Le centre opérationnel et l'Administration centrale de la société se trouvent à l'adresse suivante: Hangar numéro 2, Aéroport industriel, Edmonton, Alberta. 3863

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au siège social. 3864

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Ressources nationales et travaux publics. 3865

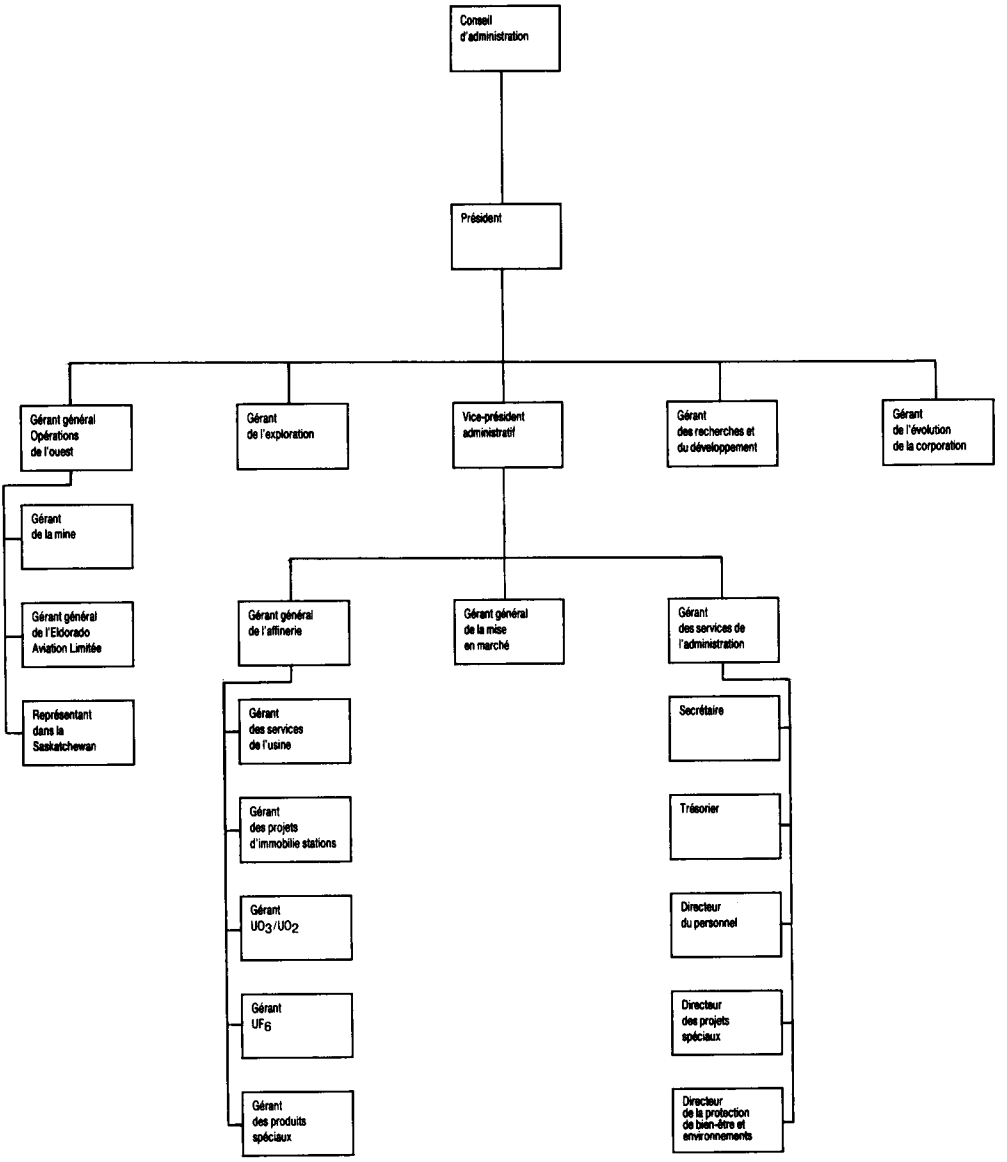
Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 3866

---

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil 1969-2001, le 15 octobre 1969; D.O.R.S. 69-529
***Les administrateurs, nommés à vie, peuvent cesser d'exercer leurs fonctions quand il leur convient
‡La société n'ayant pas figuré, à la suite d'une omission, dans l'annexe D de la Loi publiée dans les Statuts révisés de 1952, un autre décret fut publié le 15 septembre 1953 (C.P. 1953-1402).

3875 Eldorado Nucléaire Limitée

Organigramme du ENL - 1er avril 1975



Eldorado Nucléaire Limitée*

Administration centrale

255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 6A9

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Conseil d'administration‡

L'honorable John B. Aird ..... Toronto (Ont.)
Clément G. Baschenis ..... Port Hope (Ont.)
Marcel Bélanger ..... Québec (Québec)
William J. Bennett ..... Montréal (Québec)
Roger A. Blais ..... Montréal (Québec)
Nicholas M. Ediger ..... Ottawa (Ont.)
William M. Gilchrist ..... Ottawa (Ont.)
J. Gerald Godsœ ..... Halifax (N.-É.)
Maurice A.A.C. Swertz ..... Weyburn (Sask.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Nicholas M. Ediger
Vice-président administratif ..... Clément G. Baschenis

Historique

À l'origine, la société désignée sous le nom de Société des Mines d'or Eldo- 3877
rado Limitée, s'occupait d'exploration minière dans les Territoires du Nord-Ouest. En juin 1943, la société prit le nom de Société minière et d'affinage Eldorado Limitée. Dans les deux cas, la société était légalement constituée en «corporation» et ce, en vertu de la *Loi sur les compagnies de l'Ontario.* Le 28 janvier 1944, le ministre des Munitions et Approvisionnements expropria les actions émises et non réparties et les garda en fiducie au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Par la suite, la Société minière et d'affinage Eldorado Limitée était à nouveau constituée en «corporation», cette fois en vertu de la *Loi des compagnies,* aux fins d'acquérir la propriété, les biens et les droits de ladite compagnie, ainsi que d'assumer ses obligations.

Un décret du conseil (C.P. 1968-1057, le 22 mai 1969; D.O.R.S./69-262) constitua la Société en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* L'Eldorado Nucléaire Limitée est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

La Société a pour fonctions de rechercher et de développer les gisements d'u- 3878
ranium, d'exploiter et de concentrer les minerais et d'affiner les concentrés d'uranium (production d'oxydes nucléaires de qualité supérieure, d'hexafluorure d'uranium, de métal d'uranium et d'autres produits nucléaires combustibles, mis en vente au Canada et à l'étranger). Elle est aussi la gardienne des concentrés d'uranium de Port Hope qui sont propriété du gouvernement canadien.

---

*Mise à jour: août 1975
**Décret du conseil (C.P. 1969-2001, le 15 octobre 1969)
‡Le mandat des membres du Conseil prend fin en avril 1976.

Organisation

3880 La Société comprend les divisions suivantes:

Division des recherches et de mise en valeur

3882 Cette division qui se trouve à Ottawa est chargée d'améliorer les procédés de traitement des minerais d'uranium et de production des combustibles nucléaires.

Division de l'affinage

3884 Cette division, située à Port Hope, affine les concentrés d'uranium en UO_3 UO_2, UF_6, en composés et métaux. La division fabrique aussi les combustibles nucléaires et les produits composés d'uranium soit enrichi, soit appauvri. L'usine servant à la production du zirconium est actuellement inactive.

Établissement de Beaverlodge

3886 Cet établissement situé à Eldorado (Sask.) extrait les minerais d'uranium à partir desquels on produit les concentrés U_3O_8.

Bureau régional

3888 Le Bureau suivant est le quartier général des opérations minières et l'exploration de l'Ouest.
10040, 105e rue
Edmonton (Alb.)

3890 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, on vous adressera à l'Administration centrale de la Société.

3892 **Comité parlementaire** – Le Comité des ressources nationales et des travaux publics.

3894 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

L'Énergie atomique du Canada Limitée* 3900

Administration centrale

275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S4

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Conseil d'administration

Fernand Bonenfant ..... Québec (Québec)
H. Marcel Caron ..... Montréal (Québec)
Yvon D. DeGuise ..... Montréal (Québec)
John S. Foster ..... Ottawa (Ont.)
David A. Golden ..... Ottawa (Ont.)
Nancy E. Henderson ..... Calgary (Alb.)
Harry W. Macdonell ..... Toronto (Ont.)
Arthur J. O'Connor ..... Fredericton (N.-B.)
Robert B. Taylor ..... Toronto (Ont.)
Harry G. Thode ..... Hamilton (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs 3901

Président ..... John S. Foster
Vice-présidents
- Administration et planification ..... Archie M. Aikin
- Groupe des produits commerciaux ..... John M. Beddœs
- Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell ..... Robert G. Hart
- Laboratoires nucléaires de Chalk River ..... Ara J. Mooradian
- Groupe électronucléaire ..... George A. Pon

Historique

L'Énergie atomique du Canada Limitée (E.A.C.L.) a été établie comme Société 3902
de la Couronne, en 1952, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies*. Le 1er avril 1952, l'E.A.C.L. devenait responsable du Centre de Chalk River auparavant administré par le Conseil national de recherches du Canada.

Un décret du Conseil (C.P. 1952-4307, le 23 octobre 1952) a constitué l'E.A.C.L. en corporation de mandataire (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La Société est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

L'E.A.C.L. est chargée d'effectuer des travaux de recherches et de développe- 3903
ment concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment la mise au point de centrales nucléaires répondant aux besoins des Canadiens et les applications médicales et industrielles des radioéléments et des rayonnements. Les principales activités de l'E.A.C.L. concernent:

a) l'exploitation de laboratoires de recherches pures et appliquées et de découvertes technologiques;
b) la conception de centrales nucléaires;
c) la vente de centrales nucléaires, de composants et de données technologiques;
d) la construction et l'exploitation d'usines d'eau lourde;

*A jour en septembre 1975
**Décret du Conseil (C.P. 1969-2001, le 15 octobre 1969; D.O.R.S./69-529)

e) la production et la vente de radioéléments et la conception, la fabrication et la vente d'appareils permettant d'utiliser les radioéléments et les rayonnements.

Organisation et programmes

3904 Les laboratoires nucléaires de Chalk River de l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell effectuent des recherches fondamentales et appliquées en physique, chimie, biologie, médecine, ingéniérie et science des matériaux. La plupart de ces travaux concernent les centrales nucléaires.

3905 Le groupe des produits commerciaux prépare et vend des radioéléments pour fins médicales et industrielles. Il met au point de nouvelles applications pour les radioéléments. Il fabrique et vend des appareils d'irradiation permettant d'utiliser les rayonnements et les radioéléments. Le Groupe des produits commerciaux fonctionne de façon autonome comme une entreprise commerciale.

3906 Le Groupe électronucléaire est le principal établissement d'ingéniérie de l'E.A.C.L. Il s'occupe de la conception et de la construction des centrales nucléaires de la filière CANDU (Canada Deutérium Uranium). Ces centrales sont construites sur commande pour des compagnies d'électricité provinciales (Ontario, Québec, et Nouveau-Brunswick) et étrangères. Le Groupe électronucléaire de l'E.A.C.L. a récemment participé activement à la réalisation d'une ligne destinée à transporter l'électricité provenant des centrales hydrauliques de la rivière Nelson au Manitoba.

3907 Le Groupe de l'eau lourde est responsable de la construction et de l'exploitation des usines d'eau lourde prévues par le programme électronucléaire canadien. L'usine de Glace Bay, Nouvelle-Écosse, a été reconstruite et mise en service. L'usine de Port Hawkesbury, ancienne propriété de la Société Canadian General Electric, est maintenant exploitée par l'E.A.C.L. La construction de l'usine La Prade a commencé à Gentilly, Québec.

3908 Les locaux de l'administration centrale de l'E.A.C.L., à Ottawa, abritent les bureaux des fonctionnaires supérieurs et ceux responsables du marketing électronucléaire.

3909 **Bureaux régionaux**

Laboratoires nucléaires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

Groupe des produits commerciaux
C.P. 6300
Bureau «J»
Ottawa (Ontario)
K2A 3W3

Groupe de l'eau lourde
3910 C.P. 3504
Ottawa (Ontario)
K1Y 4G1

Usine d'eau lourde de Glace Bay
C.P. 5
Glace Bay (Nouvelle-Écosse)
B1A 5V8

Usine d'eau lourde de La Prade
C.P. 460
Gentilly (Québec)
G0X 1G0

Groupe électronucléaire
Sheridan Park
Mississauga (Ontario)
L5K 1B2

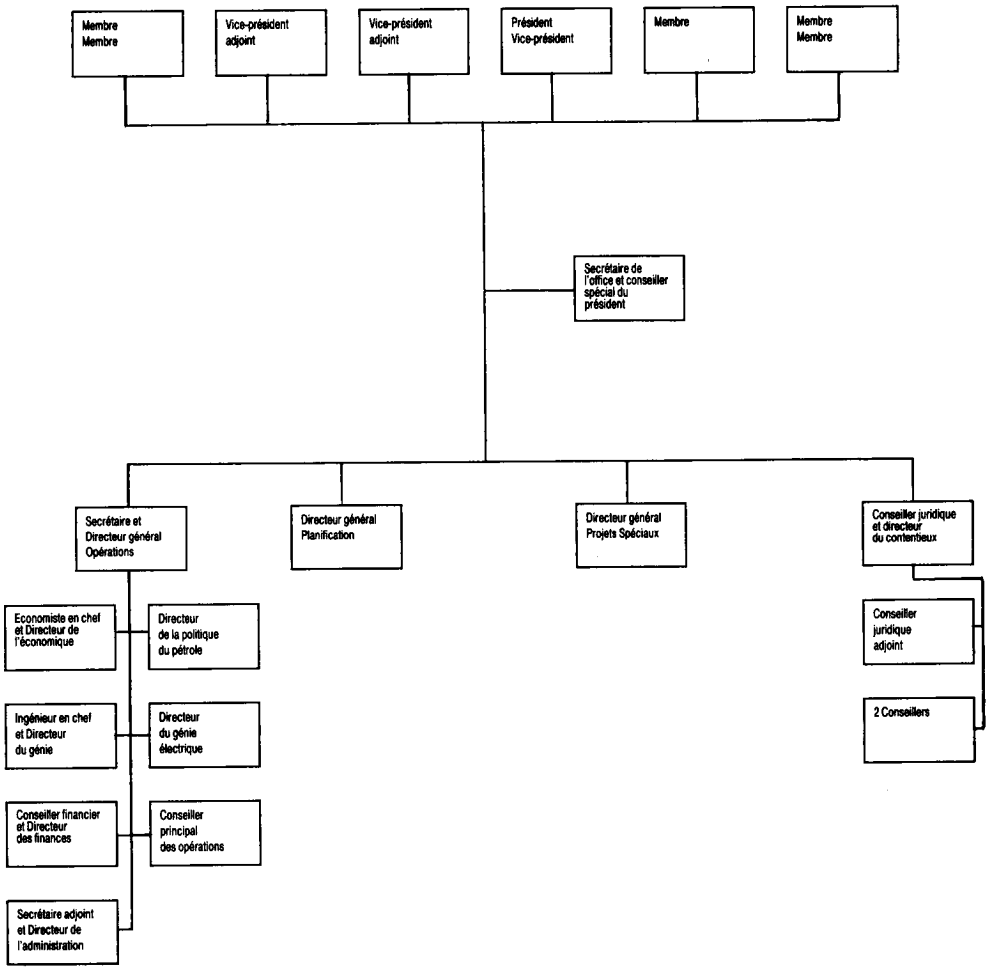
Groupe électronucléaire
2001, rue University
Suite 900
Montréal (Québec)
H3A 2N2

Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell
Pinawa (Manitoba)
R0E 1L0

3912 **Renseignements supplémentaires** – Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez écrire au Bureau des relations publiques.

3950 L'Office national de l'énergie

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



L'Office national de l'énergie*

Administration centrale

Édifice Trebla
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Membres de l'Office

Président, Marshall A. Crowe (octobre 1980) ..... Portland (Ont.)
Vice-président, Douglas M. Fraser (août 1980) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-présidents associés
- Jack G. Stabback (janvier 1981) ..... Ottawa (Ont.)
- (Un poste est sans titulaire)

Autres membres
- Rolf F. Brooks (novembre 1980) ..... Kanata (Ont.)
- A. Cossette Trudel (octobre 1977) ..... Ottawa (Ont.)
- C. Geoffrey Edge (janvier 1978) ..... Ottawa (Ont.)
- Jacques Farmer (avril 1981) ..... Ottawa (Ont.)
- William A. Scotland (avril 1981) ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire de l'Office et Conseiller spécial du Président ..... Robert A. Stead
Directeurs généraux
- Opérations ..... Andrew B. Gilmour
- Planification ..... John R. Jenkins
- Projets spéciaux ..... Marc E. LeClerc

Historique

3952

L'Office national de l'énergie a été créé en juin 1959 par la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (S.C. 1959, chap. 46; devenue S.R.C. 1970, chap. N-6).

Un décret du conseil (C.P. 1959-1038, le 14 août 1959) a constitué l'Office national de l'énergie en «ministère» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*.

Responsabilités globales

3953

En vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de ses modifications subséquentes, l'Office assume deux rôles principaux: réglementer dans l'intérêt public des domaines précis de l'industrie du pétrole, du gaz et de l'électricité et conseiller le gouvernment au sujet de toutes les questions liées au développement et à l'utilisation des ressources énergétiques.

De par la Loi, l'Office doit réglementer de nombreux aspects des industries énergétiques pour assurer la protection des intérêts du public. Les fonctions de réglementation de l'Office englobent les domaines suivants:

a) Délivrance de certificats de commodité et nécessité publiques pour les pipe-lines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité. Seules les sociétés constituées en vertu d'une charte fédérale peuvent détenir un certificat de construction ou d'exploitation de pipe-

*Mise à jour: avril 1975
**Décret du conseil (C.P. 1969-2001; le 15 octobre 1969)

lines interprovinciaux et internationaux. Avant d'accorder la permission de construire des installations en délivrant un certificat de commodité et nécessité publiques, l'Office étudie toute demande de construction au cours d'une séance publique. Il peut cependant, sans tenir d'audience publique, délivrer des ordonnances permettant d'apporter des modifications relativement mineures aux réseaux de pipe-line ou aux lignes de transport.

b) Autorisation relatives au passage de pipe-lines en des points du réseau d'autres installations de services publics. Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement et des installations des autres services publics, aucun pipe-line ne doit passer en un point situé sur le réseau d'une autre installation de service public déjà en place ou à venir, à moins que l'Office n'en donne l'autorisation, après avoir tenu compte de toutes les informations utiles. Cette autorisation ne donne lieu à aucune séance publique.

c) Règlements sur la sécurité. La sécurité des pipe-lines constitue une responsabilité importante de l'Office. Des règlements, des ordonnances, des inspections sur place effectuées régulièrement par le personnel de l'Office permettent d'y veiller en garantissant le respect des critères élevés auxquels elle doit répondre.

d) Règlements sur les droits, les tarifs et les méthodes de comptabilité. L'Office applique les règlements sur les taux, les droits et les tarifs des sociétés de pipe-lines relevant du gouvernement fédéral. L'établissement de taux justes et raisonnables peut rendre la tenue de séances publiques nécessaire. Lorsqu'il approuve ou établit des taux ou droits pour le transport du pétrole ou du gaz par pipe-line, l'Office s'efforce d'éviter toute discrimination envers qui que ce soit – personnes ou collectivités.

3954 e) Délivrance de licences et d'ordonnances permettant l'exportation de pétrole, de gaz et d'énergie électrique et autorisant l'importation de gaz. Quand il étudie les demandes de permis d'exportation, l'Office est tenu *(Loi sur l'Office national de l'énergie)* de s'assurer que les quantités d'énergie en cause ne dépassent pas le chiffre d'excédent d'énergie, chiffre qui doit tenir compte des prévisions relatives aux besoins canadiens. L'Office doit aussi veiller à ce que les prix exigés pour les exportations soient justes et raisonnables du point de vue de l'intérêt public.

f) Contrôle des exportations d'essence à moteur, de distillats moyens, de propane, de butane et d'éthylène. Dans le cadre de ses fonctions consultatives, l'Office étudie toutes les questions énergétiques qui relèvent du Parlement canadien, dont le contrôle, la supervision, la conservation, l'utilisation, la commercialisation et la mise en valeur de l'énergie, et des sources d'énergie, et recommande au Ministre toute mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable dans l'intérêt public. Tout en jouant ce rôle consultatif, l'Office peut prendre l'initiative de mener des enquêtes sur une facette particulière de l'industrie de l'énergie et de préparer des rapports destinés au ministre et au grand public. L'Office effectue aussi des études et rédige des rapports à la demande du Ministre.
De plus, l'Office est chargé depuis le 1er avril 1974 de l'application de la Partie I de la *Loi sur l'administration du pétrole* (S.C. 1974-75, chap. 47). Il assume la responsabilité d'administrer le régime des redevances d'exportation de pétrole, de percevoir ces redevances et de conseiller le Ministre quant aux sommes perçues. L'Office national de l'énergie est une cour d'archives: à ce titre, il détient tous les pouvoirs conférés à une cour supérieure d'archives pour ce qui est de la présence, l'assermentation et l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents et l'exécution de ses ordonnances.

Organisation et programmes

L'Office est composé de neuf membres nommés par le gouverneur en conseil pour une période de sept ans, la limite d'âge de ces membres étant de soixante-dix (70) ans. Parmi ceux-ci on désigne un président, un vice-président et deux vice-présidents associés. Les réunions de l'Office sont fixées en temps et lieu. Le personnel de l'Office, dirigé par le Président, est réparti en sept directions: Administration, Économique, Génie électrique, Génie Finances, Contentieux et Politique du pétrole. Trois directeurs généraux (Opérations, Planification et Projets spéciaux) veillent à la bonne marche des travaux de ces directions. 3955

Opérations

Le Service des Opérations a la responsabilité de veiller à ce que l'Office dispose des ressources matérielles et humaines nécessaires à ses travaux et à ce que ces ressources soient utilisées de la façon la plus efficace et la plus valable possible. Ce service a aussi pour mission de coordonner les travaux de l'Office et d'assurer, au sein de diverses directions, la collaboration devant permettre à l'Office d'exercer ses fonctions de réglementation. 3956

Planification

Le service de la Planification est chargé d'élaborer des recommandations générales concernant la politique canadienne d'utilisation à long terme des ressources énergétiques nationales et internationales dans la mesure où cette utilisation concerne le Gouvernement du Canada. 3957

Projets spéciaux

Le Service des Projets spéciaux est responsable d'assurer de recueillir et étudier les conseils dont l'Office a besoin pour répondre avec efficacité aux demandes urgentes du Ministre, du Conseil des ministres, des autres ministères, des industries de l'énergie, ainsi que du grand public. 3958

Renseignements supplémentaires – Les demandes de renseignements doivent être transmises au Secrétaire de l'Office. 3959

Comité parlementaire – L'Office est responsable devant le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Le budget général des dépenses de l'Office et les procès-verbaux des délibérations du comité constituent une documentation de base sur l'Office.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

3965 L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie*

Administration centrale
Édifice Canadian
219, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 2578
Succursale «D»
Ottawa (Ontario)
K1P 5W6

Ministre

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Membres de l'Office

Président, Neil J. Stewart (janvier 1974) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, William D. Archibold (février 1974)** ..... Toronto (Ont.)
Membres
Cooper Drabble (février 1974)** ..... Ottawa (Ont.)
Armand Beaupré (février 1974)** ..... Québec (Québec)
(Un poste est sans titulaire)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur-général, opérations et secrétaire de l'Office ..... James I. Carmichael

Historique

3967 L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie a été institué en vertu de la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie,* sanctionnée le 14 janvier 1974 (S.C. 1974, chap. 52). Un décret du conseil (C.P. 1974-1014, le 2 mai 1974; SI 74/55) constituait l'Office en «ministère» et accordait au Ministre la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* Le gouverneur en conseil nomme le président de l'Office et quatre membres parmi lesquels il peut choisir un vice-président. Les membres de l'Office et les personnes dont les services ont été retenus en vertu du paragraphe 5 (2) sont réputés être des personnes employées dans la Fonction publique du Canada.

Partie IV de la *Loi sur l'administration du pétrole,* sanctionnée le 19 juin 1975, confie à l'Office de répartition des approvisionnements en énergie la responsabilité de l'application du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole ainsi que la vérification du contrôle des prix exercé par les personnes qui reçoivent des indemnités en vertu de la Loi.

Répartition obligatoire des approvisionnements

3968 Lorsque le gouverneur en conseil est d'avis qu'il existe une situation d'urgence nationale résultant de l'existence ou du risque de pénuries de pétrole ou de perturbations des marchés du pétrole qui portent ou porteront atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des Canadiens, de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada, il peut, par décret, faire une déclaration en ce sens et autoriser, par ce décret, l'établissement d'un programme de répartition obligatoire des produits pétroliers au Canada, conformément à la présente loi. Le Gouverneur en conseil peut, en cas de besoin, ordonner l'introduction de mesures autorisant le rationnement, afin d'appuyer le programme de répartition obligatoire.

*Mise à jour: août 1975
**Nommé à titre amovible
***À l'exception de sa partie V *(Loi sur l'Office national de l'énergie),* la Loi expirera le 30 juin 1976.

Tribunal spécial

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements prévoyant l'établissement et le mode de fonctionnement d'un tribunal chargé de l'audition et de la décision des plaintes relatives à la privation d'un bien occasionnée par un règlement établi en vertu des lois précitées, prescrivant le délai dans lequel les plaintes doivent être portées et la procédure à suivre à cet égard, et concernant la fixation et le paiement d'une indemnité pour cette privation d'un bien. 3969

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignements supplémentaires, on s'adressera au Directeur-général des opérations (Administration centrale). 3972

Comité parlementaire – Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. 3973

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 3974

3975 Uranium Canada Limitée*

Administration centrale

580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Ministre

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources**

Conseil d'administration

Gordon M. MacNabb (Ministre adjoint principal, E.M.R.) ..... Ottawa (Ont.)
John H. Young (Sous-ministre adjoint, Finances) ..... Ottawa (Ont.)
Jean-Paul Drolet (Sous-ministre adjoint, E.M.R.) ..... Ottawa (Ont.)
O. John C. Runnalls (Conseiller principal, E.M.R.) ..... Ottawa (Ont.)
M^lle^ Pamela A. McDougall (Directeur général, A.E.) ..... Ottawa (Ont.)
Anthony M. Guérin (Sous-ministre adjoint, I. & C.) ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Gordon M. MacNabb
Vice-président directeur général ..... O. John C. Runnalls
Vice-président ..... Jean-Paul Drolet
Vice-président (Finances) ..... John H. Young
Secrétaire ..... Kenneth E. Rowley

Historique

3977 L'UCAN a été constituée en corporation le 21 juin 1971 en vertu de la *Loi sur les corporations au Canada.* Un décret du conseil (C.P. 1971-1610, le 11 août 1971; D.O.R.S./71-404) a constitué la Compagnie en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* La Compagnie est mandataire de Sa Majesté.

Les directeurs sont élus annuellement, la durée d'un an.

Responsabilités globales

3978 Son rôle est de détenir les titres de participation de la Couronne dans le programme mixte de stockage de concentrés d'uranium établi à la suite d'une entente avec la Denison Mines Ltd., le 1^er^ janvier 1971, et d'agir au nom du gouvernement fédéral dans l'achat et la vente de cet uranium. La Denison Mines Ltd. doit agir en qualité d'agent des ventes de l'uranium dans le cadre du programme. L'UCAN a également été habilitée à agir en qualité d'agent des ventes pour l'uranium acheté et entreposé de 1963 à 1970.

3980 **Renseignements supplémentaires** – Toutes demandes de renseignements doivent être adressées au Secrétaire.

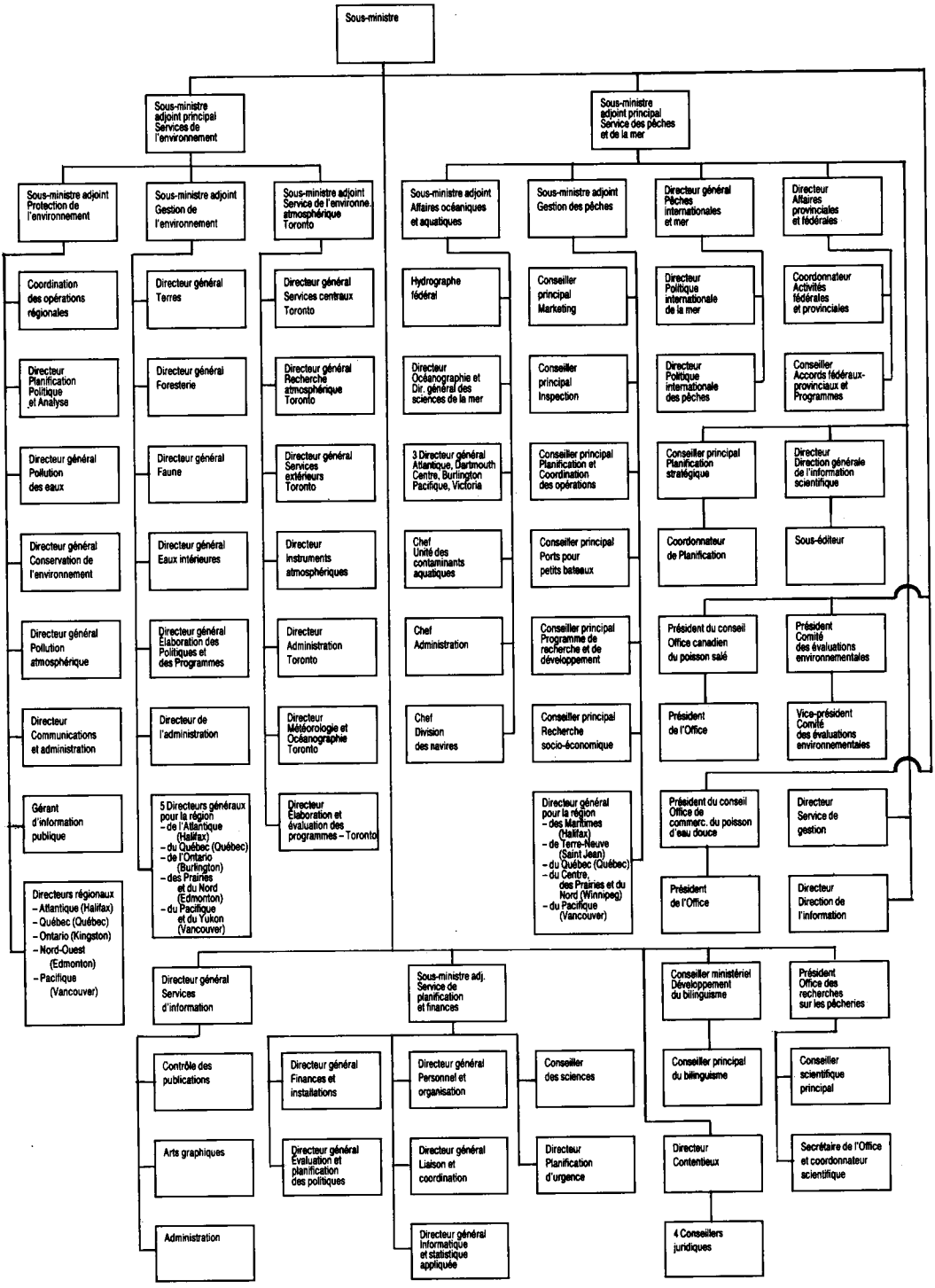
3981 **Comité parlementaire** – le comité permanent des ressources nationales et travaux publics.

3982 **Auditeur** – l'Auditeur général du Canada.

*date de référence: 1^er^ avril 1975; conseil d'administration, fonctionnaires supérieurs et historique: à jour en août 1975

4000 Le ministère de l'Environnement

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère de l'Environnement* 4001

Administration centrale
Édifice Fontaine
Hull (Québec)

Adresse postale
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ministre

L'honorable Jean Marchand, c.p., député, ministre de l'Environnement et ministre des Pêches du Canada.
L'honorable Roméo LeBlanc, c.p., député, ministre d'État (Pêches)**

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... J. Blair Seaborn
Sous-ministre adjoint principal, Services de l'environnement ..... (sans titulaire)
Sous-ministres adjoints
Service de l'environnement atmosphérique ..... J. Reginald H. Noble
Service de la gestion de l'environnement ..... John S. Tener
Service de la protection de l'environnement ..... Les Edgeworth
Sous-ministre adjoint principal, Service des pêches et de la mer .. Kenneth C. Lucas
Sous-ministres adjoints
Gestion des pêches ..... David J. McEachran
Sciences océaniques et aquatiques ..... Arthur E. Collin
Sous-ministre adjoint, Service de la planification et des finances ..... W. Evan Armstrong

Historique

Le ministère de l'Environnement a été créé en vertu de la *Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement* (S.C. 1970-71-72, chap. 42), aux fins d'exercer les pouvoirs, et d'assumer les devoirs et fonctions du ministère des Pêches et Forêts (S.R.C. 1970, chap. F-20) auquel il se substituait. 4002

En vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts des fonctions dans le service public****, certains pouvoirs, devoirs et fonctions de divers ministères fédéraux avaient été transférés au ministère des Pêches et des Forêts, lors de sa création: 4003

a) pouvoirs et responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne les oiseaux migrateurs, la faune *(Loi sur l'exportation du gibier, loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs)* et le Service canadien de la faune;
b) pouvoirs et responsabilités du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui concerne l'eau et les relevés techniques, aux termes de la *Loi sur les ressources et les relevés techniques;* en ce qui concerne l'eau, aux termes de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* et la *Loi sur les ressources en eau du Canada;* la Direction des sciences de la mer, la Direction des eaux intérieures et la Direction de la planification;
c) pouvoirs et responsabilités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en ce qui concerne l'application des règles et règlements établis par la Commission mixte internationale en vertu du traité signé par les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre relativement aux programmes de lutte contre la pol- 4004

*Mise à jour: avril 1975 (texte); janvier 1976 (noms) – Nom abrégé du Ministère: Environnement Canada
**Voir paragraphe 4166
***Décret du conseil (C.P. 1970-2047, le 26 novembre 1970; D.O.R.S. 70-517, le 23 décembre 1970); *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement.*

lution; la Division de la prévention de la pollution atmosphérique, la Division du génie sanitaire et la Direction de l'hygiène du milieu;

d) pouvoirs et responsabilités du ministère des Transports en ce qui concerne le contrôle et la direction de la Direction de la météorologie et des Services de l'air.

Responsabilités globales

4007 Les fonctions et pouvoirs du ministre de l'Environnement englobent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant

a) les pêches en eaux côtières et intérieures;
b) les ressources renouvelables, notamment
   i) les ressources forestières du Canada,
   ii) les oiseaux migrateurs, et
   iii) la flore et la faune sauvages en général;
c) les eaux;
d) la météorologie;
e) la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
f) les relevés techniques, au sens où l'entend la *Loi sur les Ressources et les Relevés techniques,* relatifs à toute question visée aux alinéas a) à e); et,
g) nonobstant l'alinéa f) de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,* l'application des règles ou règlements établis par la Commission conjointe internationale et promulgués en application du traité signé entre les États-Unis d'Amérique et Sa Majesté le Roi Édouard VII, relativement aux eaux limitrophes et aux questions surgissant entre les États-Unis d'Amérique et le Canada, dans la mesure où elles concernent la lutte contre la pollution.

Organisation et programmes

4010 Le Ministère administre trois programmes: Administration, Services de l'environnement, le Service des pêches et de la mer. Le Service de la planification et des finances aide le Ministère de ses conseils et lui fournit des services.

Services de l'environnement

Service de l'environnement atmosphérique

4012 Le Service de l'environnement atmosphérique est un organisme scientifique axé sur la prestation de services: il fournit des informations sur les conditions atmosphériques passées, actuelles et futures et fait rapport sur l'état de la mer et les glaces dans l'ensemble du pays et les eaux avoisinantes. Le même bâtiment, situé au 4905, rue Dufferin, à Toronto, abrite les bureaux de l'administration centrale, les services de soutien administratif, ainsi que les locaux adaptés aux recherches atmosphériques, au travail de conception et de calibrage d'instruments, et à la formation météorologique technique et professionnelle.

4018 Des programmes et des services sur place sont assurés par six bureaux régionaux qui comprennent plus de 50 services atmosphériques à l'intention du public et d'usagers spécialisés. Des données sur la surface et la haute atmosphère sont obtenues continuellement grâce à un réseau d'environ 300 observatoires de premier ordre et à plus de 2 200 stations climatologiques dans tout le Canada.

4020 Le service fournit des conseils sur l'incidence des conditions climatiques sur l'activité humaine à un grand nombre d'industries et secteurs assujettis aux condi-

tions atmosphériques: aviation, construction, exploitation forestière, agriculture, services marins, loisirs et tourisme, gestion des ressources, pêches, etc. Il renseigne les sociétés se consacrant à l'exploration pétrolière au large des côtes et les organismes qui s'occupent de la répression des inondations et de l'exploitation de barrages hydro-électriques sur l'état de la mer et des glaces.

Les recherches sur l'atmosphère et les changements atmosphériques englo- 4022
bent l'étude des processus atmosphériques, des réactions interenvironnementales, de la qualité de l'air, des aspects météorologiques de l'intensité et de la propagation du bruit, des mécanismes des ondes éoliennes et de la dynamique de la glace dans les eaux navigables. On accorde une attention particulière aux études concernant directement les prévisions météorologiques, les réseaux d'observation et les tendances à long terme des composantes de l'atmosphère et de leurs répercussions sur le climat canadien. Le Service participe à l'établissement de critères canadiens relatifs à la qualité de l'air, évalue la portée des activités humaines sur l'environnement atmosphérique et subventionne des recherches météorologiques menées dans des universités canadiennes.

Le Service a des obligations spéciales à remplir envers le ministère des Trans- 4024
ports et le ministère de la Défense nationale. Il doit répondre à leurs besoins, sans cesse changeants, en leur fournissant des renseignements sur les conditions atmosphériques, sur l'état de la mer et sur les glaces.

Sur le plan international, le Service appuie activement l'Organisation météoro- 4026
logique mondiale par une participation efficace à l'élaboration et à l'application de programmes opérationnels et scientifiques. Il fournit aussi à divers pays une assistance technique et des conseils dans le cadre des programmes de l'Agence canadienne de développement international.

Service de la gestion de l'environnement

Le Service de la gestion de l'environnement permet d'envisager globalement la 4027
gestion de l'environnement et des ressources. Les directeurs généraux de ses quatre unités opérationnelles, Service canadien des forêts, Direction générale des eaux intérieures, Service canadien de la faune et Direction générale des terres, sont chargés de la planification de leurs programmes nationaux. Le directeur général régional de chacune des cinq régions s'occupe de la gestion et du contrôle des composantes du Service de la gestion de l'environnement dans sa région. La Direction générale de l'élaboration des politiques et des programmes collabore à l'intégration du service.

Le mode de gestion, en vertu duquel tous les directeurs généraux font rapport au sous-ministre adjoint, permet au Service de la gestion de l'environnement de répondre aux besoins particuliers de chaque région en matière d'information sur la gestion intégrée de l'environnement. D'autre part, sur le plan national, le service obtient des données de base, participe au processus d'évaluation et de révision environnementales et assure l'emploi d'une formule intégrée pour la solution de problèmes.

Bureaux régionaux 4028

Région de l'Atlantique
Edford Towers
C.P. 5111
Bedford (N.-É.)
B0N 1B0

Région du Québec
C.P. 10100
2875, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Région de l'Ontario
C.P. 5050
Centre canadien des eaux intérieures
Burlington (Ont.)
L7R 4A6

Région du Pacifique et du Yukon
1001, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2M7

Région de l'Ouest et du Nord
10025, av. Jasper
Edmonton (Alb.)
T5J 3A7

Direction générale de l'élaboration des politiques et des programmes

4029 La Direction générale de l'élaboration des politiques et des programmes s'occupe de la coordination et de l'intégration du large éventail d'intérêts du Service de la gestion de l'environnement. Elle assure l'uniformité des méthodes d'étude des problèmes environnementaux et la prise en considération des interrelations dans les problèmes de gestion des ressources. De plus, elle est chargée de conseiller et de formuler les changements de politiques, en ce qui a trait à la gestion de l'environnement, ainsi que d'élaborer des systèmes de planification et d'évaluation des programmes.

Service canadien des forêts

4030 Le service canadien des forêts s'occupe d'un certain nombre de recherches importantes dans le but de favoriser une gestion et une utilisation avisées des ressources forestières du pays. Ces travaux sont effectués par six bureaux régionaux, deux laboratoires de produits forestiers et cinq instituts de recherche répartis sur l'ensemble du pays.

4031 **Bureaux régionaux**

Centre de recherche forestière de Terre-Neuve
C.P. 5430
Pleasantville, Saint-Jean (T.-N.)

Centre de recherche forestière des Laurentides
C.P. 3800
1080, route du Vallon
Sainte-Foy (Québec)

Forêt expérimentale de Petawawa
Chalk River (Ont.)

Centre de recherche forestière des Martimes
C.P. 4000
College Hill
Fredericton (N.-B.)

Institut de recherche en pathologie des insectes
C.P. 490
1195 est, rue Queen
Sault-Sainte-Marie (Ont.)

Centre de recherche forestière des Grand Lacs
C.P. 490
1189, rue Queen est
Sault-Sainte-Marie (Ont.)

4032 Institut de recherche sur les feux de forêt
Édifice Nicol
331, rue Cooper
Ottawa (Ont.)

Institut d'aménagement forestier
Édifice Majestic
396, rue Cooper
Ottawa (Ont.)

Institut de recherche en répression chimique
25, Place Pickering
Ottawa (Ont.)

Laboratoire des produits forestiers de l'Est
Chemin Montréal
Ottawa (Ont.)

Institut de recherche en écologie forestière
a/s du Laboratoire des produits forestiers de l'Est
Chemin Montréal
Ottawa (Ont.)

Centre de recherche forestière du Nord
5320, 122e rue
Edmonton (Alb.)

Centre de recherche forestière du Pacifique
506, chemin West Burnside
Victoria (C.-B.)

Laboratoire des produits forestiers de l'Ouest
6620, promenade Marine nord-ouest
Vancouver (C.-B.)

4033

Comme nous l'avons dit plus haut, le service mène des recherches en vue d'améliorer la productivité des forêts. L'étude des sols, des engrais, de la génétique et de la biologie des arbres renseigne sur la manière d'améliorer l'aménagement forestier. On cherche des méthodes pour accroître le rendement des forêts et améliorer les pratiques de récolte et de reboisement. On étudie aussi comment perfectionner les techniques servant à déterminer l'étendue, la croissance et le rendement des forêts. Des données d'inventaire sont mises à la disposition de l'industrie et de divers organismes fédéraux et provinciaux. Le service aide à l'aménagement forestier des terres nationales administrées par d'autres ministères (comme celui des Affaires Indiennes et du Nord canadien et celui de la Défense nationale) ainsi que par la Commission de la capitale nationale. 4034

Une enquête nationale sur les insectes et les maladies des arbres forestiers est effectuée chaque année. D'importantes recherches sur des méthodes permettant de lutter contre les insectes nuisibles et les maladies sont en cours. Les spécialistes d'incendies de forêt étudient des procédés pouvant supprimer les incendies, déterminer l'inflammabilité des forêts, améliorer les techniques de protection contre l'incendie, et trouver des moyens plus efficaces et plus sûrs de brûler les déchets d'abattage*. 4035

Des études économiques sont faites sur les ressources forestières, les industries forestières et la mise en marché des produits de la forêt. 4036

Les laboratoires de recherche sur les produits forestiers (Ottawa et Vancouver) aident à découvrir de nouvelles utilisations du bois et à améliorer les techniques actuelles. On fait des études sur les propriétés et le comportement du bois, la protection du bois pendant son utilisation, sur les applications structurales, le sciage, le placage, les conversions secondaires du bois, sa composition chimique, l'utilisation de ses dérivés, les procédés de mise en pâte, d'emballage, d'encollage, et les produits composites. 4038

Le gouvernement fédéral participe, avec l'industrie, à un certain nombre de programmes à frais partagés visant à étendre nos connaissances des problèmes inhérents à l'industrie forestière et à en trouver des solutions efficaces. Il octroie également des subventions à des universités et à divers organismes de recherche qui consacrent des programmes de recherche et de développement à des domaines touchant la protection, la gestion et l'exploitation des ressources forestières canadiennes. 4040

Direction générale des eaux intérieures

La Direction générale des eaux intérieures participe à la planification et à la réalisation des programmes de gestion des eaux nationales et internationales. 4046

La Direction générale s'occupe des politiques nationales en ce qui à trait à la qualité et à la quantité des eaux, et des politiques nationales et de la direction des études exhaustives sur des bassins hydrographiques, en vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*. Elle collabore avec les provinces et les États-Unis afin 4048

*Déchets provenant de l'aménagement des «coupe-feu», c'est-à-dire, des espaces libres destinés à interrompre la propagation des incendies de forêts.

d'élaborer des programmes mixtes relativement à la gestion des ressources en eau et à la réduction des dommages causés par les crues.

4050 **Bureaux régionaux**

Région de l'Atlantique
C.P. 365
Halifax (N.-É.)
B3J 2P8

Région du Québec
C.P. 9130
2875, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Région de l'Ontario
135, av. St. Clair ouest
Édifice Provincial
Toronto (Ont.)
M4V 1P5

Région de l'Ouest et du Nord
2505, 11e avenue
Édifice Brent
Regina (Sask.)
S4P 0K6

Région du Pacifique
1001, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2M7

4052 Le Centre canadien des eaux intérieures de Burlington (Ontario) est le principal centre national de recherche et de relevés du ministère de l'Environnement sur les eaux douces. Il effectue des recherches dans le domaine des sciences sociales et des sciences naturelles.

Service canadien de la faune

4056 Le service canadien de la faune effectue des recherches sur la faune des territoires et des parcs nationaux, offre des conseils relativement aux problèmes de gestion de la faune des parcs, des territoires et des provinces et collabore avec d'autres organismes pour régler les problèmes nationaux et internationaux touchant les ressources fauniques, tel celui de la rareté et de l'extinction possible de certaines espèces et celui de la toxicité de certains produits chimiques.

4057 La gestion des programmes du Service canadien de la faune est effectuée de l'administration centrale, située à Ottawa, et de cinq bureaux régionaux situés à:

Région de l'Atlantique
C.P. 1590
Sackville (N.-B.)

Région du Québec
Édifice fédéral
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)

Région de l'Ontario
2721, route 31
Ottawa (Ont.)
K1A 0H3

Région de l'Ouest et du Nord
1110-10025, av. Jasper
Édifice Imperial Oil
Edmonton (Alb.)
T5J 1S6

Région du Pacifique et du Yukon
5421, chemin Robertson
Delta (C.-B.)
V4K 3N2

Direction générale des terres

4058 Le rôle principal de la direction générale est de fournir, dans le cadre de programmes environnementaux et d'études interservices, une assistance professionnelle et technique à propos de l'utilisation des sols.

La direction générale est chargée également de coordonner dans une certaine mesure l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des politiques d'utilisation des sols. Ses fonctions ont été réparties entre trois directions.

La Direction de la cartographie et de l'évaluation des terres dirige divers programmes nationaux et régionaux de cartographie tels que l'Inventaire des terres du Canada et des programmes spécialisés d'établissement de cartes des ressources (programme d'établissement des cartes sur l'utilisation des terres territoriales, entre autres). Cette direction, dotée d'un système informatique destiné à la gestion des terres, est en mesure de repérer et analyser rapidement l'information relative à l'Inventaire des terres du Canada et aux données connexes. 4060

La Direction des études sur l'utilisation des terres se consacre essentiellement à la recherche, aux méthodes de recherche et activités de liaison connexes visant à améliorer la compréhension des rapports entre la terre, son utilisation et l'évolution des exigences sociales et économiques, ainsi qu'aux méthodes et conséquences des tendances observées dans l'utilisation des terres. 4062

La Direction de la planification de l'utilisation des terres collabore à des études précises de planification, éventuellement en les dirigeant. Elle fournit aide et conseils spécialisés à d'autres organismes qui élaborent des programmes d'utilisation des terres. Elle est chargée, en outre, de préparer des méthodes de planification et de les appliquer. 4064

Bureaux régionaux

Région de l'Atlantique
C.P. 365
Halifax (N.-É.)
B3J 2P8

Région du Québec
C.P. 2800
1080, route du Vallon
Sainte-Foy (Québec)

Région de l'Ontario
C.P. 5050
Centre canadien des eaux intérieures
Burlington (Ont.)
L7R 4A6

Région de l'Ouest et du Nord
1110-10025, av. Jasper
Edmonton (Alb.)
T5J 1S6

Région du Pacifique et du Yukon
1001, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2M7 4066

Service de la protection de l'environnement

Le rôle du Service de la protection de l'environnement est d'assurer la mise au point d'un plan d'action face aux problèmes posés par la pollution sur le plan canadien. Le Service doit donc élaborer et appliquer des principes directeurs, des règlements, et d'autres mesures efficaces de contrôle et de prévention relativement à la détérioration de l'environnement canadien. La gestion des programmes du Service revient à trois directions générales de l'administration centrale; leur exécution est assurée par cinq bureaux régionaux: 4068

Région de l'Atlantique
C.P. 2406
5151, rue George
Halifax (N.-É.)
B3J 3E4

Région du Québec
2020, av. University
Montréal (Québec)
H3B 3K9 4070

Région de l'Ontario
135, av. St. Clair ouest
Toronto (Ont.)
M4V 1P5

Région du Nord-Ouest
10025, av. Jasper
Edmonton (Alb.)

4071 Région du Pacifique
Capilano
100, rue Park Royal
Vancouver-Ouest (C.-B.)
V7T 1A2

Direction générale de la pollution atmosphérique

4072 L'objectif de la Direction générale est de définir le problème de la pollution atmosphérique, d'atteindre des niveaux souhaitables de qualité atmosphérique et de limiter le dégagement dans l'atmosphère de contaminants qu'on estime nuisibles tant pour la santé de la population que pour le milieu.

4076 La Direction des programmes sur la pollution atmosphérique est chargée de contrôler la pollution atmosphérique au Canada, de recueillir des informations sur les sources de pollution atmosphérique, de faire des sondages et des études sur les régions en cause, d'évaluer les incidences sociales et économiques des règlements et des programmes relatifs au contrôle de la pollution atmosphérique, d'assurer l'élaboration de règlements, de lignes directrices régissant la pollution atmosphérique et de programmes de collaboration fédérale-provinciale ou internationale.

4078 La Direction de la dépollution et du contrôle évalue l'évaluation des dégagements atmosphériques, le contrôle des dégagements, et les moyens d'atténuation de la pollution, afin de fournir les bases techniques nécessaires à l'élaboration de règlements et de principes directeurs régissant la pollution atmosphérique.

4080 C'est à la Direction du développement technologique qu'il incombe de mettre au point la technologie de contrôle de la pollution atmosphérique et d'en faire la démonstration.

Direction générale de la pollution des eaux

4082 La Direction a pour objectif de définir le problème de la pollution des eaux et de permettre d'obtenir un niveau de qualité des eaux propice à l'existence de milieux aquatiques sains et à un usage des eaux diversifié au maximum.

4084 La Direction de la dépollution et du contrôle doit apporter des solutions techniques aux problèmes de la pollution des eaux, élaborer une réglementation appropriée et s'assurer de son application uniforme dans tout le Canada.

4086 La Direction du développement technologique vise, par ses programmes, à la mise au point d'une nouvelle technologie canadienne de contrôle de la pollution et à l'application de cette technologie dans les plus brefs délais. C'est elle qui, au sein du Centre canadien des eaux intérieures de Burlington (Ontario), assure la gestion du Centre technique des eaux usées, et d'Edmonton, assure la réalisation d'un programme spécial axé sur la technologie de contrôle de la pollution des eaux du Nord.

4088 La Direction des programmes sur la pollution des eaux dirige des programmes d'atténuation de la pollution dans des domaines précis et en vertu d'accords (fédéraux-provinciaux ou internationaux) particuliers.

Direction générale de la conservation de l'environnement

4090 Parmi les responsabilités de cette direction générale, signalons le contrôle des contaminants environnementaux, la gestion des déchets solides, les éco-urgences et le nettoyage et la prévention de la pollution résultat d'activités du gouvernement fédéral.

4092 La Direction des contaminants de l'environnement a pour mission de limiter le dégagement de contaminants dans le milieu et de gérer l'élimination de matériel dangereux.

4094 La Direction des déchets solides s'applique à réduire au minimum les incidences des déchets solides sur l'environnement et à obtenir une réutilisation et une

conservation maximum des ressources, par le recyclage et la réutilisation, pour le plus grand bien social et économique de tous.

La Direction des interventions d'urgence est chargée d'empêcher la pollution 4096
de l'environnement due au déversement accidentel de polluants et d'assurer la protection de l'environnement par un nettoyage immédiat et l'élimination non dangereuse des polluants en cause.

La Direction de la protection (activités fédérales) assure la protection de l'envi- 4098
ronnement face aux activités ou entreprises fédérales, que ces dernières soient propriétés du gouvernement ou qu'elles soient financées par lui ou, seulement, placées sous sa responsabilité.

Service des pêches et de la mer

Le Service des pêches et de la mer est responsable d'une vaste gamme de pro- 4100
grammes relatifs à l'environnement aquatique et aux ressources vivantes des eaux côtières et intérieures. En bref, ces programmes concernent:

a) l'exploitation rationnelle des pêches océaniques et intérieures du Canada;
b) les études hydrographiques et l'établissement de cartes des eaux côtières et intérieures navigables;
c) des recherches dans le domaine des pêches et de l'océanographie qui permettront de mieux connaître et mieux exploiter les ressources aquatiques renouvelables et les eaux maritimes;
d) des recherches poursuivies, en vertu d'ententes internationales, sur l'exploitation des pêches et la qualité de l'environnement maritime.

Les fonctions du Service des pêches et de la mer relèvent, soit de Gestion des 4101
pêches, soit des Sciences océaniques et aquatiques. Chacun de ces deux secteurs est dirigé par un sous-ministre adjoint qui fait rapport au sous-ministre adjoint principal du Service des pêches et de la mer. La coordination du Service est assurée à Ottawa par un petit groupe de hauts fonctionnaires, mais la plupart de ses programmes se déroulent hors de la capitale. Les directeurs généraux du Service sont affectés à

Région de Terre-Neuve
Édifice 302
Pleasantville
Saint-Jean (T.-N.)

Région des Maritimes*
1649, rue Hollis
Halifax (N.-É.)

Région de l'Ontario
867, chemin Lakeshore
Burlington (Ont.)

Région du Pacifique*
1090, rue Pender ouest
Vancouver (C.-B.)

Région de l'Atlantique** 4102
Laboratoire d'océanographie de l'Atlantique
Institut de Bedford
Dartmouth (N.-É.)

Région du Québec
Édifice fédéral
1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)

Région de l'Ouest
501, University Crescent
Winnipeg (Man.)

Région du Pacifique**
512, Édifice fédéral
Victoria (C.-B.)

Au sein du Service, la Direction générale des pêches internationales et de la 4103
mer sert à l'élaboration de la politique ministérielle sur le plan international.

*Responsable de la Gestion des pêches
**Responsable des Sciences océaniques et aquatiques
Tous les autres bureaux sont responsables de la Gestion des pêches et des Affaires océaniques et aquatiques.

4104 Le Service comprend également: la Direction des ports pour petits bateaux, la Direction de la pêche sportive, le Secrétariat de la qualité environnementale, la Direction de l'information, la Direction des services de gestion et la Direction des affaires provinciales et fédérales.

Gestion des pêches

4105 Les programmes de la Gestion des pêches sont conçus en vue d'assurer des avantages sociaux et économiques maximums en ce qui touche l'exploitation des pêches et des autres ressources aquatiques vivantes des eaux côtières et intérieures et en vue de maintenir ces ressources et le milieu aquatique dans un état sain et productif. Toutes les régions bénéficient de programmes particuliers qui visent à:

a) conserver, protéger les pêcheries et, dans la mesure du possible, les exploiter et les mettre en valeur;
b) appliquer des normes de qualité rigoureuses au poisson et aux produits de la pêche destinés à la consommation humaine;
c) aider les pêcheurs et l'industrie relativement à la mise au point de nouveaux produits et à rendre la pêche, les industries alimentaires qui en découlent, et la mise en marché des produits de pêche plus efficaces.

4106 Parmi les services connexes offerts par la Gestion des pêches, notons un régime d'assurance avantageux pour les bateaux de pêche et l'administration d'un programme de subventions à la construction d'embarcations.

4107 Afin de réaliser ces objectifs, on a divisé la Gestion des pêches en trois directions générales: les Services des ressources, responsables du maintien des ressources piscicoles et de la protection du milieu aquatique; les Services de la pêche responsables de l'exploitation des pêcheries au niveau de l'industrie primaire; et les Services à l'industrie, responsables du contrôle des pêches, des questions techniques, des services de commercialisation et du développement de l'industrie secondaire.

4108 Des postes de recherche situés sur les côtes et à l'intérieur du pays dirigent des programmes de recherche intéressant directement la pêche nationale et internationale.

Stations de recherche biologique sur les pêches

4109 Station de biologie
Saint-Jean (T.-N.)

Station de biologie
St. Andrews (N.-B.)

Station de biologie
C.P. 100
Nanaïmo (C.-B.)

Laboratoires technologiques

4110 Service des pêches et de la mer
Laboratoire d'Halifax
C.P. 429
Halifax (N.-É.)

Institut d'océanographie de Bedford
C.P. 1006
Dartmouth (N.-É.)

Centre canadien des eaux intérieures
C.P. 5050
Burlington (Ont.)

Institut de l'environnement du Pacifique
4160, Promenade Marine
Vancouver-ouest (C.-B.)

Laboratoire de Vancouver
6640, Promenade Marine
Vancouver-ouest (C.-B.)

Station de biologie arctique
C.P. 400
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec)

Institut des eaux douces
501, University Crescent
Winnipeg (Man.)

Sciences océaniques et aquatiques

Ce nom recouvre toute une variété de programmes qui visent à l'exploitation et au développement des ressources non renouvelables de l'océan, et à la compréhension des processus écologiques du milieu aquatique et marin, ainsi que des mesures nécessaires (mesures préventives entre autres) à la reconstitution et à la protection de l'environnement et de ses ressources. 4111

Ces programmes sont confiés aux divers instituts et laboratoires canadiens du Service des pêches et de la mer, mais principalement à l'Institut de Bedford, à Dartmouth (N.-É.), à l'administration régionale des Sciences océaniques et aquatiques de Victoria (C.-B.) qui sera transférée, en 1978, au nouvel Institut des sciences océaniques à Patricia Bay (C.-B.), et au Centre canadien des eaux intérieures, Burlington (Ont.). 4112

Des programmes océanographiques portant sur des phénomènes physiques, chimiques et biologiques permettent de mieux comprendre et exploiter les ressources marines renouvelables et non renouvelables. 4114

Les activités océanographiques englobent, non seulement les recherches océanographiques, mais aussi l'exploitation d'un Service des données sur le milieu marin responsable du Centre canadien des données océanographiques, de la météorologie de la houle, de la mesure des niveaux de l'eau et des marées et de projets connexes. 4115

Les études écologiques et environnementales sur le milieu marin et aquatique visent principalement au contrôle de la pollution et à l'établissement de marges de sécurité pour les contaminants, selon leur incidence sur la vie aquatique. 4116

La planification et l'exécution d'un programme national de relevés et de cartes hydrographiques des eaux côtières et intérieures navigables constituent une responsabilité majeure du Service des sciences océaniques et aquatiques. 4117

Le Service hydrographique du Canada se charge, entre autres choses, de la production de cartes spéciales à l'intention des navigateurs de plaisance, de l'industrie de la pêche, des militaires et des sociétés d'exploration au large des côtes. Le service produit également des publications intéressant la navigation, des tables des marées et des courants et des instructions relatives à la navigation. 4118

La Direction des navires exerce son contrôle sur une flottille importante chargée de travaux de recherche et de surveillance dans les eaux côtières et intérieures. 4119

Direction générale des pêches internationales et de la mer

La Direction générale se charge de diriger les négociations à l'appui des initiatives canadiennes internationales en matière de pêche et des sciences de la mer. Ces négociations se déroulent, bien sûr, en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Parmi les aspects les plus importants du rôle de la Direction, signalons la préparation de la participation canadienne à 11 commissions internationales et la prise de mesures respectant 10 ententes internationales portant sur l'exploitation des pêches canadiennes conformément à des règlements internationaux établis en vue de la protection du milieu marin. La Direction générale joue actuellement un rôle important quant à l'élaboration et à la négociation de la position du Canada à la Conférence sur le droit de la mer. Par ailleurs, elle assure la collaboration du Ministère aux programmes canadiens d'aide à l'étranger en matière de pêche et des sciences de la mer. Ces programmes sont administrés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 4120

Commissions internationales des pêches 4121

Commission Canada-Norvège sur la chasse aux phoques
Ministère de l'Environnement
Service des pêches et de la mer

Ottawa (Ont.)
K1A 0H3
M.P. Shepard, H.D. Fisher, K. Hendricksen, J.W. Carroll, représentants du Canada

4122 Commission des pêcheries des Grands Lacs
1451, chemin Green
Ann Harbor
Michigan (É.-U.)
K.W. Saalfeld, secrétaire général
F.E.J. Foy, G.C. Kerswill, K.H. Loftus, E.W. Burridge, représentants du Canada

4123 Commission interaméricaine pour la pêche du thon tropical
Institut Scripps d'océanographie
La Jolla
Californie (É.-U.) 92037
James Joseph, directeur de la recherche
G.E. Waring, E.B. Young, S.N. Tibbo, représentants du Canada

4124 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
Madrid (Espagne)
E.B. Young, G.E. Waring, M.P. Shepard, représentants du Canada

4125 Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest
Institut d'océanographie de Bedford
Dartmouth (N.-É.)
L.R. Day, secrétaire général
A.W.H. Needler, M.P. Shepard, K. Hendrikson, A.A. Etchegary, représentants du Canada

4126 Conseil international de l'exploration de la mer
Charlottenlund Slot
DK-2920 Charlottenlund
Danemark
Hans Tambs-lyche, secrétaire général
J.R. Weir, délégué du Canada

4127 Commission internationale des pêcheries hauturières dans l'océan Pacifique Nord
6640, Promenade Marine nord-ouest
Vancouver (C.-B.)
Toshio Isogai, directeur général
D.F. Miller, J.C. Cameron, R.A. Pierce, M.P. Shepard, C.R. Levelton, représentants du Canada

4128 Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord
Bureau de la faune aquatique et terrestre des États-Unis
Washington (D.C.)
É.-U.
Ralph C. Baker, secrétaire
E.B. Young, représentant du Canada

4129 Commission internationale du flétan du Pacifique
Sciences de la mer, n° 2
Université de Washington
Seattle
Washington (É.-U.)
Bernard S. Skud, directeur de la recherche
F.W. Millard jr, J.F. Prince, C.R. Levelton, représentants du Canada

Commission internationale de la pêche du saumon du Pacifique 4130
New Westminster (C.-B.)
A.C. Cooper, directeur
W.R. Hourston, R. Nelson sr, R. Haig-Brown, représentants du Canada

Commission internationale de la chasse à la baleine 4131
3 Whitehall Place
London, S.W.1
Angleterre
R. Stacey, secrétaire
W.R. Martin, W.M.S. Sproules, représentants du Canada

Direction des ports pour petits bateaux

Cette direction est chargée de la gestion des ports à l'usage d'embarcations commerciales et de plaisance dans tout le Canada. 4135

Direction de la pêche sportive

Cette direction est chargée de l'obtention de données sur l'importance, la valeur et les possibilités des pêches sportives du Canada. 4136

Secrétariat de la qualité environnementale

Le Secrétariat aide à la planification de l'environnement aquatique et à la coordination des programmes. 4137

Direction de l'information

Cette direction voit aux relations avec le public et les media d'information, ainsi qu'à la publication et la distribution de documents d'information générale. 4138

Direction des services de gestion

Cette direction est chargée des services d'administration et de gestion internes. 4139

Direction des affaires provinciales et fédérales

Cette direction est responsable des relations entre les ministères fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à la coordination de politiques et à d'autres domaines d'intérêt commun. 4140

Service de la planification et des finances

Ce Service est responsable de la coordination de programmes intéressant la planification et l'évaluation de la politique suivie, des recommandations juridiques concernant cette dernière, des affaires intergouvernementales, des recherches scientifiques et autres et des négociations entreprises dans le domaine de l'environnement et des ressources renouvelables. Il est également chargé d'enregistrer et d'évaluer les changements survenus dans les politiques et les programmes d'autres ministères fédéraux, d'autres gouvernements et d'organisations internationales et intergouvernementales. Enfin, il a aussi la responsabilité de tout ce qui concerne les services de soutien: finances, personnel, bibliothèque, informatique, statistique appliquée, planification des installations et mesures d'urgence. 4142

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux ne relèvent pas directement du Ministère mais des services et directions générales. Aussi en a-t-on fait figurer les adresses dans les textes correspondant à ces services et directions. 4143

4145 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au service d'information ou services particuliers du Ministère ou, encore, aux chefs des directions générales.

4146 **Comités parlementaires** – Comité permanent des pêches et des forêts et Comité permanent des prévisions budgétaires diverses.

4147 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

4150 Le ministre est chargé de faire appliquer les lois suivantes:

Loi concernant la faune du Canada (S.C. 1973, chap. 21)
Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement (Partie I, ministère de l'Environnement) (S.C. 1970-71-72, chap. 42)
Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada (S.R.C. 1970, chap. F-21)
Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (S.R.C. 1970, chap. F-13)
Loi sur la Convention concernant la chasse à la baleine (S.R.C. 1970, chap. W-8)
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C. 1970, chap. M-12)
Loi sur la Convention concernant les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (S.R.C. 1970, chap. F-18)
Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord (S.R.C. 1970, chap. F-16)
Loi sur la Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional (S.R.C. 1970, chap. F-17)
Loi sur la Convention relative au poisson salé (S.R.C. 1970, chap. 37, 1er suppl.)
Loi sur la Convention relative aux pêcheries des Grands lacs (S.R.C. 1970, chap. F-15)
Loi sur la Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique (S.R.C. 1970, chap. F-19)
Loi sur la Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique (S.R.C. 1970, chap. F-33)
Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole (S.R.C. 1970, chap. F-30)
Loi sur l'exportation du gibier (S.R.C. 1970, chap. G-1)
Loi sur l'immersion de déchets en mer (S.C. 1974-1975, chap. 55)
Loi sur l'inspection du poisson (S.R.C. 1970, chap. F-12)
Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (S.C. 1970-71, chap. 47)
Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche (S.C. 1970, chap. 45, 1er suppl.)
Loi sur le ministère de l'Environnement (voir *Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement)*
Loi sur l'Office des recherches sur les pêcheries (S.R.C. 1970, chap. F-24)
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux (S.R.C. 1970, chap. I-22)
Loi sur les pêcheries (S.R.C. 1970, chap. F-14)
Loi sur les ports et jetées de l'État, modifiée (S.R.C. 1970, chap. G-9)
Loi sur la protection des pêcheries côtières (S.R.C. 1970, chap. C-21)
Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps (S.C. 1970-71-72, chap. 59)
Loi sur les ressources en eau du Canada (S.R.C. 1970, chap. 5, 1er suppl.)
Loi sur la semaine de l'environnement canadien (S.R.C. 1970-71-72, chap. 28)
Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche (S.R.C. 1970, chap. F-23)

Ministre d'État (Pêches)

Sur avis conforme du Premier ministre et en vertu de l'article 23 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* il plut à son Excellence l'Administrateur en conseil de charger par les présentes l'honorable Roméo LeBlanc, ministre d'Etat, d'assister le ministre de l'Environnement dans l'exercice des attributions qui incombent à ce dernier en sa qualité de ministre des Pêches du Canada (C.P. 1974-1837, le 8 août 1974). 4172

Sur avis conforme du Premier ministre et en vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts dans la fonction publique,* il plut à son Excellence l'Administrateur en conseil de transférer par décret (C.P. 1974-1839, le 8 août 1974; SI/74-104, le 28 août 1974) à l'honorable Roméo LeBlanc, ministre d'État

a) les pouvoirs, devoirs et fonctions attribués au ministre de l'Environnement sous l'empire de la *Loi sur les ports et jetées de l'État,* en ce qui concerne les installations portuaires pour petites embarcations, mentionnées à l'annexe A du décret du conseil (C.P. 1973-1551, le 14 juin 1973) dans sa forme modifiée; et
b) les pouvoirs, devoirs et fonctions attribués au ministre de l'Environnement aux termes des lois suivantes:

Loi sur la protection des pêcheries côtières, Loi sur l'inspection du poisson, Loi sur les pêcheries (à l'exclusion des articles 33 à 33.4 inclusivement), *Loi sur le développement de la pêche, Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries, Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, Loi sur la convention relative aux pêcheries des Grands lacs, Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord, Loi sur la Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord, Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, Loi sur la Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique, Loi sur la Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique, Loi sur le poisson salé, Loi sur la Convention concernant la chasse à la baleine, Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.*

4225 La Commission des évaluations environnementales*

Administration centrale
Édifice Fontaine
200, boul. du Sacré-Cœur
Hull (Québec)

Adresse postale
a/s ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ministre

Le ministre de l'Environnement

Membres de la Commission** et fonctionnaires supérieurs

Président, Robert R. Logie (nommé à vie) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, Harry M. Hill (nommé à vie) ..... Ottawa (Ont.)

Historique

4227 Le Processus d'évaluation et de révision environnementales a été institué par une décision du Cabinet (20 décembre 1973) donnant au ministre de l'Environnement l'autorité d'instaurer la Commission des évaluations environnementales.

Responsabilités globales

4228 La Commission a pour tâche de réviser et évaluer les entreprises fédérales du point de vue de l'importance de leurs incidences environnementales, ainsi que de conseiller le ministre de l'Environnement quant à la prise en considération des demandes d'évaluations.

*Mise à jour: octobre 1975
**Les autres membres sont nommés pour la durée de l'évaluation dont ils sont responsables.

L'Office canadien du poisson salé* 4300

Administration centrale

Édifice Royal Trust
C.P. 6088
Saint-Jean (Terre-Neuve)

Ministres

Le ministre des Pêches du Canada
Ministre d'État (Pêches)**

Conseil d'administration

Président du Conseil, Louis S. Bradbury (avril 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Président de l'Office, Aidan J. Maloney (avril 1980) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Administrateurs
- Raymond M. Clancy (4/76) ..... Saint-Jean (T.-N.)
- James W. Conway (4/77) ..... Saint-Jean (T.-N.)
- Auguste Maltais (9/77) ..... Québec (Québec)
- Robin C. Molson (4/78) ..... Ottawa (Ont.)
- Clifford P. Russell (12/76) ..... Saint-Jean (T.-N.)

Historique

L'Office canadien du poisson salé a été créé par la *Loi sur le poisson salé* (S.R.C. 1970, chap. 37, [1er Suppl.]). L'Office a été constitué en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* (Loi sur le poisson salé, article 15 (2)). L'Office est mandataire de Sa Majesté. 4302

Responsabilités globales

L'Office a été créé afin d'augmenter les gains des producteurs primaires de poisson préparé de la famille des morues. En vertu de la Loi, l'Office achète avant quiconque, aux provinces participantes, le poisson préparé ou destiné à la préparation, et est l'unique agent de commercialisation des produits désignés de poisson salé traité dans les provinces participantes. 4305

Au début de la saison de pêche, l'Office annonce les prix initiaux accordés pour chaque catégorie et grosseur. Après la vente de la production annuelle, les fonds excédentaires peuvent être distribués à chaque pêcheur selon ses ventes à l'Office. Des particuliers ou des sociétés de l'industrie du poisson salé peuvent s'engager à devenir des agents de l'Office et à remplir certaines fonctions: le ramassage, séchage, entreposage et emballage de la morue. 4308

Le 31 mars 1975, l'Office terminait sa cinqième année d'opérations rentables et ceci sans subvention du Parlement. Il a réussi à augmenter de 155% les gains des pêcheurs, selon le genre d'équipement et les catégories de poisson (de 143% en 1969, soit l'année précédant le début des activités de l'Office, le pourcentage des gains est passé à 298% à la fin de l'année financière 1974-1975). En plus d'accroître considérablement les prix, l'Office a aussi réussi à distribuer aux pêcheurs et aux producteurs primaires environ 2 millions de dollars en paiements supplémentaires provenant des bénéfices réalisés en cinq ans. 4313

*Mise à jour: avril 1975 (texte), août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1974-1839, 28 août 1974; T.K./74-104, le 28 août 1974)

Organisation

4318 L'Office est formé d'un conseil d'administration composé d'un président du Conseil, d'un président de l'Office, d'un administrateur pour chacune des provinces participantes et d'au plus cinq autres administrateurs nommés par le gouverneur en conseil pour un terme n'excédant pas cinq ans.

4320 Les administrateurs de l'Office pour les provinces participantes sont nommés sur la recommandation du lieutenant-gouverneur en conseil des provinces intéressées. Ces administrateurs sont actuellement Clifford P. Russell pour Terre-Neuve et Auguste Maltais pour la province de Québec.

4321 L'Office est secondé par un Comité consultatif formé de pêcheurs et de personnes faisant le traitement du poisson ou venant d'autres groupes. Les membres du Comité consultatif (au plus 15) sont nommés par le gouverneur en conseil.

4322 **Comité consultatif**

Raymond C. Barrett, Président (avril 1976) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Patrick J. Antle (avril 1976) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Ovila Beaudoin (août 1977) ..... Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec)
Autres membres
Donald Best (avril 1976) ..... Fogo (T.-N.)
Eric J. Bolt (avril 1976) ..... Arnold's Cove (T.-N.)
Frederic G. Earle (avril 1976) ..... Carbonear (T.-N.)
Joseph Edwards (avril 1976) ..... Lawn (T.-N.)
David G. Hiscock (avril 1976) ..... Brigus (T.-N.)
Thomas E. King (août 1977) ..... Kégaska (Québec)
Graham L. Knickle (décembre 1976) ..... Lunenburg (N.-É.)
Albert P. Perlin (avril 1976) ..... Saint-Jean (T.-N.)
William J. Senior (août 1977) ..... Baine Harbour (T.-N.)

4323 **Renseignements supplémentaires** – Les questions sur la politique suivie par l'Office peuvent être adressées au Président du Conseil de l'Office (580 rue Booth, Ottawa)

4324 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des pêches et des forêts. La documentation de base ne peut pas être obtenue par l'Office.

4325 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce* 4325

Administration centrale

1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3L4

Ministre

Le ministre des Pêcheries du Canada**

Conseil d'administration

Président du Conseil, Fernand Joseph Doucet (mai 1977) ..... Ottawa (Ont.)
Président de l'Office, Peter Moss (avril 1976) ..... Winnipeg (Man.)
Directeurs (représentant les provinces participantes)
- Frank Frederick Hirst (pêcheur) (juin 1976) ..... Hay River (T. N.-O.)
- William Ralph Parks, Northern Wood Preservers Ltd (avril 1976) ..... Thunder Bay (Ont.)
- Dr Arthur William Wood, Université du Manitoba (octobre 1977) ..... Winnipeg (Man.)
- Fred Theodore Shwaga (août 1976) ..... Denare Beach (Sask.)
- (Un poste est sans titulaire)

Autres directeurs
- John David Nicholson, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (juillet 1976) ..... Winnipeg (Man.)
- George Lorne Grand, ministère de l'Environnement (décembre 1975) ..... Ottawa (Ont.)
- Alfred Herbert Valgardson (pêcheur) (septembre 1977) ..... Gimli (Man.)
- Pierre Carrière (pêcheur) (octobre 1977) ..... Cumberland House (Sask.)

Conseillers
- R.W. Bédard, ministère de l'Industrie et du Commerce ..... Ottawa (Ont.)
- R.R. Andrews ..... Winnipeg (Man.)
- J.A. Bergasse, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ..... Yellowknife (T. N.-O.)
- Gordon Koshinsky, ministère de la Saskatchewan du Nord ..... La Ronge (Sask.)
- Allan Murray, Manitoba Dept of Mines, Resources & Development ..... Winnipeg (Man.)
- Dr Martin Joseph Paetz, ministère des Terres et des Forêts ..... Edmonton (Alb.)

Fonctionnaire supérieur

Président de l'Office ..... Peter Moss

Historique

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce fut institué par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* (S.C. 1968-69, chap. 21). L'Office a été constitué en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est mandataire de Sa Majesté. 4327

*Mise à jour: avril 1975
**Administrateur de l'Office pour une province participante; voir parag. 5089. Pour plus d'explications, consulter le glossaire.

Responsabilités globales

4328 L'Office se compose d'un conseil d'administration comprenant un président du Conseil, un président, un administrateur pour chacune des provinces participantes et quatre autres administrateurs. Le gouverneur en conseil nomme chaque membre du Conseil pour une durée de cinq ans. Le lieutenant-gouverneur en conseil de chaque province participante recommande la nomination d'un administrateur de l'Office pour sa province. Le président est le fonctionnaire exécutif en chef et le directeur général des activités de l'Office. Le gouverneur en conseil nomme un comité consultatif dont le tiers doit se composer de pêcheurs participant activement à l'industrie de la pêche en eau douce ou de représentants de pêcheurs.

L'Office a pour but de commercialiser, vendre et acheter du poisson, des produits et des sous-produits du poisson, à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

4330 L'Office se réserve le droit de procéder à la commercialisation, à l'achat et à la vente du poisson tant pour le commerce intérieur (interprovincial) qu'extérieur, exception faite des cas relevant de modalités fixées par l'Office dans des licences délivrées par lui. L'Office exerce ce droit directement ou par ses mandataires, dans le but:

a) d'assurer une commercialisation plus rationnelle du poisson;
b) d'augmenter le revenu des pêcheurs; et
c) d'encourager et augmenter le commerce du poisson tant à l'échelle interprovinciale (commerce intérieur) qu'internationale (exportation).

4332 Afin de remplir son mandat, et s'il le juge nécessaire ou souhaitable, l'Office peut conclure et mener à terme des ententes avec tout gouvernement ou particulier; il peut recevoir et se servir de subventions, ou user de droits, privilèges et concessions accordés par tout gouvernement ou particulier.

Les ententes fédérales-provinciales établissant le mode de participation des provinces autorisent la Corporation à poursuivre, au sein des provinces et pour leur compte, des activités propres au commerce des produits de la pêche tout en continuant d'exercer, en vertu des pouvoirs fédéraux, celles qui se rapportent au commerce interprovincial et international (exportation).

L'Office des prix des produits de la pêche* 4350

Administration centrale

Tour E.M.R.
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ministre

Le ministre des Pêches du Canada

Ministre**

Le ministre d'État (Pêches)
Le ministre des Pêcheries du Canada

Membres de l'Office

Président, George Lorne Grant (Directeur général suppléant, Services industriels, Service des pêches et de la mer, Ministère de l'Environnement) ....Ottawa (Ont.)
Vice-président, Kenneth F. Harding (nommé à titre amovible) .. Prince Rupert (C.-B.)
Autres membres
Bernard Blais (nommé à titre amovible) ..... Québec (Québec)
Paul P. Russell (juillet 1977) ..... Saint-Jean (T.-N.)
James B. Morrow (avril 1979) ..... Halifax (N.-É.)
John Bruce Buchanan (avril 1979) ..... Vancouver (C.-B.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur exécutif .....I.J. Strong

Historique

L'Office des prix des produits de la pêche a été créé en 1944, conformément à la *Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche* (devenue S.R.C. 1970, chap. F-23). Cette Société de la Couronne a été constituée en «corporation départementale» (Annexe B) au sens de la *Loi sur l'administration financière*. L'Office est mandataire de Sa Majesté. 4352

Responsabilités globales

La Loi protège les pêcheurs contre les fortes baisses des prix et les pertes de revenu attribuables à des circonstances incontrôlables. L'Office est chargé d'étudier des mesures de soutien des prix des produits de la pêche et, lorsqu'il juge opportun, d'en recommander l'application. 4353

L'Office est autorisé à acheter des produits de la pêche afin de les vendre ou d'en disposer autrement ou à verser aux producteurs des indemnités compensatrices égales à la différence entre un prix fixé préalablement et le prix de vente moyen de ces produits. 4354

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Directeur exécutif de l'Office. 4357

Comité parlementaire – Comité permanent sur les pêches et les forêts. 4358

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 4359

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil désignant le ministre (C.P. 1974-1839, le 8 août 1974)

4360 L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*

Administration centrale
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
Ministère de l'Environnement
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ministre
Le ministre des Pêches du Canada

Ministre**
Le ministre des Pêcheries du Canada

Membre de l'Office
Président, Louis Berlinguet (décembre 1979)*** ..... Québec (Québec)
Autres membres
J. Ewart Blanchard (décembre 1978) ..... Dartmouth (N.-É.)
M^me^ Maryon Brechin (juillet 1980) ..... Etobicoke (Ont.)
Robin D. Connor (décembre 1976) ..... Winnipeg (Man.)
Kenneth F. Harding (mars 1979) ..... Prince Rupert (C.-B.)
David R. Idler (mars 1977) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Douglas N. Kendall (décembre 1978) ..... Toronto (Ont.)
Ian H. Langlands (décembre 1978) ..... Halifax (N.-É.)
Peter A. Larkin (décembre 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Barry McMillan (mars 1979) ..... Vancouver (C.-B.)
Alfred W.H. Needler (décembre 1976) ..... St. Andrews (N.-B.)
Prof. Keith Ronald (décembre 1977) ..... Guelph (Ont.)
Paul P. Russell (décembre 1976) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Sol. Sinclair (décembre 1976) ..... Winnipeg (Man.)
Paul C. Trussell (décembre 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Robert J. Uffen (juillet 1980) ..... Kingston (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs
Conseiller scientifique supérieur ..... William Robert Martin
Conseiller scientifique ..... Francis Durwood McCracken
Secrétaire de l'Office ..... Erling B. Stolee

Historique
4362 L'Office a été créé par la Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries (devenue S.R.C. 1970, chap. F-24 modifié), en 1937. Le mandat de ses membres, d'une durée de cinq ans, est renouvelable.

Responsabilités globales
4363 L'Office doit conseiller le ministre d'État (Pêches), sur le plan national, au sujet de tous les aspects de la recherche et du développement, relatifs aux domaines des sciences halieutiques et marines.

*Mise à jour: avril 1975
**Décret du conseil (C.P. 1974-1839, le 8 août 1974)
***Fin du mandat

Organisation et programmes

L'Office se compose de trois comités permanents (Priorités, Ressources scientifiques, publications et Information scientifiques) et de quatre comités ad hoc. Ces derniers ont la responsabilité d'effectuer une série d'études devant constituer la documentation de base nécessaire à une revue globale de la recherche et du développement dans le domaine des sciences halieutiques et marines au Canada. Le rôle de l'Office est de conseiller le ministre d'État (Pêches) en matière de programmes de recherche et de développement, et en matière de planification à propos du Service des pêches et des sciences de la mer du ministère de l'Environnement. 4364

Bureaux régionaux – L'Office ne possède pas de bureaux régionaux. 4366

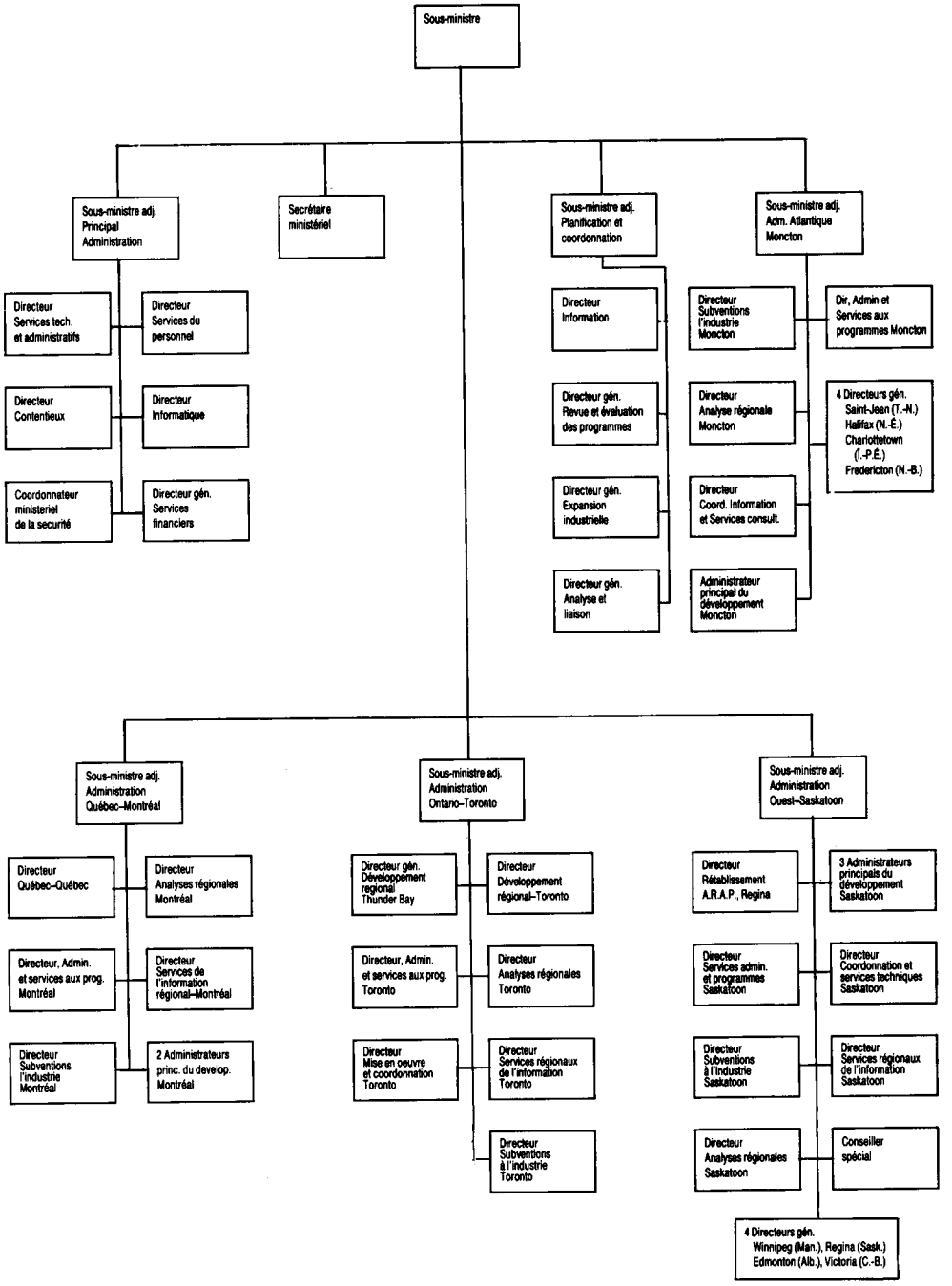
Renseignements supplémentaires – Toute demande de renseignements doit être adressée au Président de l'Office. 4367

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Pêches et des Forêts. 4368

Auditeur – Le programme budgétaire de l'Office est inclus dans celui du ministère de l'Environnement. 4369

4400 Le ministère de l'Expansion économique régionale

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère de l'Expansion économique régionale* 4401

Administration centrale

Édifice Sir Guy Carleton
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M4

Ministre

L'honorable Marcel Lessard, c.p. député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... J. Douglas Love
Sous-ministre adjoint principal (Administration) ..... Jack P. Francis
Sous-ministres adjoints
- Planification et coordination ..... Mark R. Daniels
- Atlantique ..... Don McPhail
- Québec ..... Robert C. Montreuil
- Ontario ..... Ronald R. McIntyre
- Ouest ..... John MacNaught

Historique

La création du ministère de l'Expansion économique régionale, le 1er avril 1969, était l'aboutissement d'un processus qui avait débuté en juillet 1968 lorsque le premier ministre avait annoncé l'intention du gouvernement d'établir un nouveau ministère qui aurait pour mission de s'occuper du problème des inégalités économiques régionales. 4402

La première étape de la création du nouveau ministère consistait à regrouper sous l'autorité d'un seul ministre tous les organismes et programmes fédéraux au développement régional et au relèvement social. Le plus ancien de ces programmes remontait à 1935, mais la majorité d'entre eux avaient été établis depuis 1960. 4403

La Direction générale du Développement rural, du ministère des Forêts et du Développement rural, chargée d'appliquer la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (A.R.D.A.), le Fonds de développement économique rural (F.O.D.E.R.), et la *Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes* (U.T.M.M.), fut l'instrument choisi pour effectuer le regroupement. A ce noyau vinrent s'ajouter les organismes et programmes suivants: 4404

a) l'Agence de développement régional (A.D.R.), du ministère de l'industrie, chargée de l'application de la Loi stimulant le développement de certaines régions;
b) l'Office d'expansion économique de la région atlantique (A.D.B.), organisme semi-autonome responsable d'encourager l'expansion économique des provinces de l'Atlantique;
c) la Direction des projets expérimentaux, connue auparavant sous le nom de Direction des projets pilotes, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, chargée de la mise en œuvre du Programme de relance du Canada;
d) la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (A.R.A.P.), du ministère de l'Agriculture.

Le Ministre des Forêts et du Développement rural devint aussi ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton (Devco) et de l'application de la *Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique* 4405

*Mise à jour: avril 1975 (texte); octobre 1975 (noms)

(A.P.P.D.A.), qui continue cependant d'être administrée par la Commission d'énergie du Nord Canadien.

Responsabilités globales

4407 Le Ministère est chargé des questions ayant trait à l'expansion économique ainsi qu'au relèvement social dans les régions qui nécessitent des mesures spéciales en vue d'améliorer les possibilités d'emplois productifs et favoriser l'accès à ces possibilités.

Le Ministère est habilité à préparer et mettre en œuvre, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les autres organismes fédéraux, des plans et programmes de développement pour répondre aux besoins spéciaux des régions où le taux d'emploi et les revenus accusent des retards par rapport à d'autres parties du Canada. Le Ministère participe à l'établissement d'objectifs, à l'élaboration de plans, à la mise en œuvre de projets ainsi qu'à l'évaluation et au contrôle des opérations.

Organisation et programmes

Durant l'exercice financier 1973-74, le ministère a terminé un vaste programme de réorganisation accentué sur la décentralisation.

4425 À l'heure actuelle, le ministère est représenté par quatre bureaux régionaux: à Moncton (Nouveau-Brunswick), Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Saskatoon (Saskatchewan). Grâce à cette nouvelle mesure de décentralisation, le ministère a, non seulement raffermi sa présence et mieux intégré ses fonctions, mais il peut désormais administrer plus efficacement ses programmes (particulièrement le programme d'aide au développement régional) et s'appliquer à l'identification et à l'élaboration d'ententes auxiliaires ou «pactes exécutoires» avec chacune des provinces, d'où une amélioration des possibilités de coordination et de coopération avec les autres ministères fédéraux et, aspect très important, avec les gouvernements provinciaux, dans les domaines d'intérêt commun.

4430 Le rôle de l'administration à Ottawa repose essentiellement sur les fonctions de coordination et d'appui.

Planification et coordination

4440 Analyse du contexte économique et social des régions et détermination des possibilités de développement; préparation, en collaboration avec les provinces, de plans d'action en vue de réaliser les possibilités de développement qui auront été convenues, au moyen de l'application coordonnée des politiques et des programmes des deux paliers de gouvernement; direction administrative.

Subventions à l'industrie

4445 Amélioration des possibilités d'emploi par des encouragements financiers à la création d'emplois productifs permanents, grâce à l'implantation, à l'expansion et à la modernisation de certains établissements industriels, conformément à la *Loi stimulant le développement de certaines régions* et à la *Loi sur les subventions au développement régional.*

Initiatives de développement

4550 Mise en œuvre d'initiatives fédérales-provinciales sous l'empire des ententes-cadres de développement et des ententes auxiliaires en vue de réaliser les possibilités de développement convenues dans le but de promouvoir l'expansion économique et socio-économique de chaque province, grâce à des mesures visant des possibilités de développement précises qui ne peuvent être réalisées par l'utilisa-

tion des politiques et des programmes existants pour réduire ou éliminer les obstacles au développement dans les secteurs touchés par ces programmes.

Autres programmes

Aide sous l'égide de l'R.A.D.A., du F.O.D.E.R., de l'A.R.A.P., des zones spéciales et autres programmes connexes: aide pour l'acroissement du capital social en vue de faciliter le développement économique et socio-économique dans les secteurs et les régions où il faut prendre des mesures spéciales; amélioration de l'accès aux possibilités d'emploi au moyen d'un programme de développement socio-économique; amélioration et rationalisation de l'utilisation des ressources. 4455

Bureaux régionaux 4500

Atlantique
Place Assomption
770, rue Main
C.P. 1210
Moncton (N.-B.)
E1C 8P9

Ontario
Édifice Niagara
1300, rue Yonge
Toronto (Ont.)
M4T 1X3

Québec
800, Place Victoria
tour de la Bourse
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8

Ouest
Tour Bessborough
601, Spadina Crescent est
Saskatoon (Sask.)
S7K 3G8

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser au Chef des Communications. 4520

Comité parlementaire – Le Comité de l'expansion économique régionale. 4540

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 4560

Textes de référence

Le Ministre est chargé de l'application des lois suivantes: 4570

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (S.R.C. 1970, chap. P-17)
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (A.R.D.A.) (S.R.C. 1970, chap. A-4)
Loi sur le Fonds de développement économique rural modifiée (S.C. 1966-1967, chap. 41, 80)
Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale (S.R.C. 1970, chap. R-4)
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (S.R.C. 1970, chap. A-17)
Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-13)
Loi sur les subventions au développement régional, modifiée (S.R.C. 1970, chap. R-3)

4650 La Commission sur les subventions du développement rural*

Administration centrale

Édifice Sir Guy Carleton
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M4

Ministre

Le ministre de l'Expansion économique régionale

Membres de la Commission

Président, J.D. Love Sous-ministre, MEER ..... Ottawa (Ont.)
Secrétaire, John Wansbrough (Directeur général, Direction des subventions à l'industrie, MEER) ..... Ottawa (Ont.)
Autres membres
- Marc R. Daniels (MEER) ..... Ottawa (Ont.)
- Gordon T. Steenson (MEER) ..... Ottawa (Ont.)
- A.M. Guérin (Industrie et Commerce) ..... Ottawa (Ont.)
- J.L. Manion (Main-d'œuvre et Immigration) ..... Ottawa (Ont.)
- L. Edgeworth (ministère de l'Environnement) ..... Ottawa (Ont.)
- E.A. Oestreicher (ministère des Finances) ..... Ottawa (Ont.)
- B.G. Barrow (Agence d'examen de l'investissement étranger) ..... Ottawa (Ont.)

Historique

4652 La création de la Commission, le 1er avril 1974, a été une conséquence de la décentralisation entreprise au sein du ministère de l'Expansion économique régionale et, tout particulièrement de la décentralisation de la Direction des subventions à l'industrie dont les bureaux ont été répartis, au mieux, dans les dix provinces canadiennes.

Responsabilités globales

4653 La Commission a pour rôle de conseiller le Ministre et de lui adresser des recommandations à l'égard:

1) des directives, lignes directrices et autres textes relatifs à l'administration et l'évaluation du programme,
2) du règlement de certaines demandes de garanties de prêts,
3) du règlement de certaines demandes de subventions qui
   a) font appel à un coût d'immobilisation ou à un nombre d'emplois dont l'importance dépasse l'autorité des sous-ministres adjoints régionaux, ou encore
   b) posent des problèmes à propos du choix de politiques ou soulèvent d'autres questions délicates.

*Mise à jour: août 1975

Le Conseil canadien de l'aménagement rural* 4670

Administration centrale

Édifice Sir Guy Carleton
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M4

Ministre

Le Ministre de l'Expansion économique régionale

Membres du Comité Exécutif**

Présidente, M^me^ Jane A. Abramson ..... Saskatoon (Sask.)
Vice-président, David V. Love ..... Toronto (Ont.)
Membres
William A. Jenkins ..... Truro (N.-É.)
Marcel Daneau ..... Québec (Québec)
Donald Snowden ..... Saint Jean (T.-N.)
René Laforest ..... Saint Jérôme (Québec)
William Scott Neal ..... Winnipeg (Man.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... Gerald Steele

Historique

Le Conseil canadien de l'aménagement rural (C.C.A.R.), institué à la fin de 1965 par le Ministre des Forêts et du Développement rural a pour rôle de conseiller le gouverneur sur les problèmes et les questions touchant le Canada rural. L'alinéa 6(a) de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole,* bien connue sous le sigle A.R.D.A., autorisait le Ministre à établir un tel conseil consultatif et à en désigner les membres. 4672

Responsabilités globales

En 1966, un document précisant le statut, la constitution et le mandat du Conseil fut établi, de concert avec le Ministre. Le Conseil doit: 4673

1) étudier les questions précises que le Ministre lui soumet;
2) permettre aux organismes nationaux qui s'intéressent directement et activement à l'aménagement rural de présenter et échanger leurs vues, leurs observations et leurs suggestions, et servir à ceux-ci de porte-parole auprès du Ministre;
3) faciliter les consultations entre le Ministre et les experts les plus chevronnés des diverses disciplines reliées à l'aménagement rural, en prévoyant les modalités;
4) assurer la continuité et la cohésion d'une politique canadienne d'aménagement rural à long terme;
5) amener le public, en particulier le milieu universitaire et les organisations, à mieux comprendre le programme d'aménagement rural du Canada.

Bureaux régionaux – Le Conseil ne possède pas de bureaux régionaux. 4674

*Mise à jour; avril 1975 (textes); août 1975 (noms)
**Le mandat de chacun des membres du conseil doit prendre fin en juin 1977

4675 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on est prié de s'adresser à la présidente du Conseil.

4676 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent sur le développement régional.

4677 **Auditeur** – Voir: ministère de l'Expansion économique régionale.

Le Conseil de développement de la région de l'Atlantique* 4690

Administration centrale

Édifice Ashley
Rue Peet
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 2C9

Ministre

Le ministre de l'Expansion économique régionale

Membres du Conseil

Président, G. Campbell Eaton (juin 1976) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Vice-président, Alyre-H. Cormier (avril 1977) ..... Moncton (N.-B.)
W. John Bigelow (avril 1978) ..... Charlottetown (Î.-P.-É.)
Théo H. Etchegary (avril 1978) ..... Burin (T.-N.)
John F. Hirtle (mars 1977) ..... Bridgewater (N.-É.)
F. Carl Hudson (avril 1976) ..... Bedford (N.-É.)
Paul LePage (mars 1976) ..... Bathurst (N.-É.)
John R. Lynk (avril 1976) ..... New Glasgow (N.-É.)
J. Burford Plougham (avril 1977) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Esau E. Thomas (avril 1976) ..... Freshwater, Baie de Plaisance (T.-N.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... James L. Miller

Historique

Le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, créé par la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement*, remplit les fonctions d'organisme consultatif auprès du Ministre. Ce rôle consultatif était, auparavant, celui de la Commission de développement de la région de l'Atlantique**. Les membres du Conseil sont nommés par le gouverneur en conseil, après consultation avec les gouvernements provinciaux; les nominations sont faites en fonction des structures économiques de la région de l'Atlantique. 4692

Responsabilités globales

Le Conseil a pour fonction de conseiller le Ministre, d'entreprendre des études et de lui soumettre des rapports et des recommandations à propos: 4693

a) des plans, des programmes et des propositions ayant pour objet de favoriser l'expansion économique et le relèvement social de la région de l'Atlantique;
b) de la viabilité de programmes et projets particuliers et sur leur apport éventuel à l'expansion économique et au relèvement social de la région de l'Atlantique;
c) de toute autre question soumise par le Ministre à l'examen du Conseil.

*Mise à jour: octobre 1975
**Les fonctions opérationnelles de la Commission ont été attribuées au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale

Organisation et programmes

4694 En 1964, le Conseil a créé quatre comités provinciaux regroupant ses membres par province dans le but d'exercer un contrôle sur les activités provinciales de développement et de mieux faire connaître au Conseil les problèmes et les possibilités de développement dans chacune des provinces. La liaison entre chaque province et son comité au Conseil est assurée par un ministre provincial désigné par son Premier ministre.

4695 L'organisation du personnel est conçue de façon à refléter la variété des domaines auxquels touchent les activités du ministère de l'Expansion économique régionale dans la région de l'Atlantique, à renforcer le système d'organisation en comités et à favoriser les possibilités de recherches dans le champ des questions étudiées. Le Conseil a aussi l'autorisation de passer des marchés pour retenir des services professionnels dans le but d'accroître les possibilités du personnel pour ce qui est de la recherche.

4696 Bien que le Conseil ait négocié et conclu, pour le compte du Ministre, des ententes qui devaient donner naissance et apporter un soutien permanent à l'Institut de gestion de l'Atlantique et au Centre d'éducation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique, il n'administre aucun programme opérationnel.

Bureaux régionaux

4697 Le Conseil ne possède aucun bureau régional.

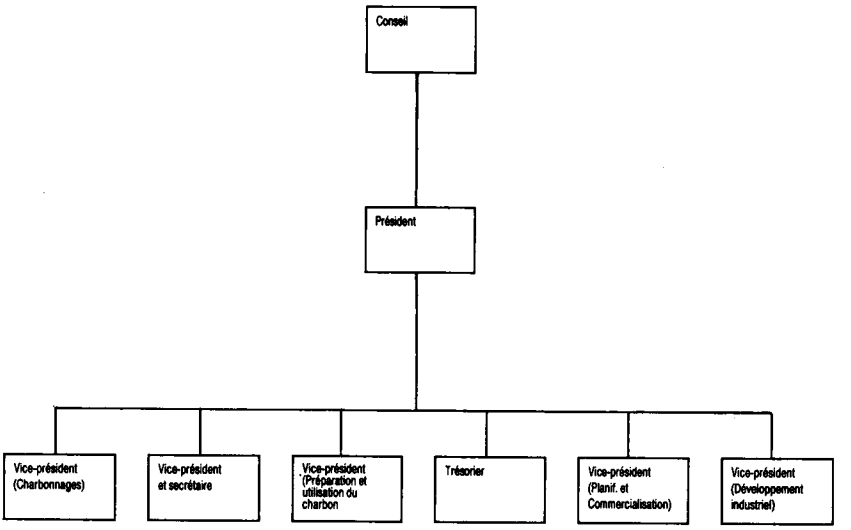
4698 **Renseignements supplémentaires** – Bien que les conseils soient dispensés au Ministre à titre confidentiel, le Conseil a publié, avec l'assentiment du Ministre, un certain nombre de rapports sur des questions relatives au développement de la région de l'Atlantique. Les lecteurs désireux de se procurer des exemplaires encore disponibles et d'obtenir d'autres renseignements au sujet du Conseil sont priés de s'adresser par lettre (voir paragr. 6700) à l'adresse de l'Administration centrale ou par téléphone (1-709-753-1902).

4699 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent du développement régional de la Chambre des communes.

4700 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Société de développement du Cap-Breton

Organigramme du S.D.C.B. - 1 avril 1975



4776 La Société de développement du Cap-Breton*

Administration centrale
Cabot House
500, chemin Kings
Sydney (N.-É.)

Adresse postale
C.P. 1330
Sydney (N.-É.)
B1P 6K3
Téléphone: 902-539-6300

Ministre
Le ministre de l'Expansion économique régionale**

Conseil d'administration
Président du Conseil et Fonctionnaire exécutif en chef,
Gordon Robert Matheson, c.r. (mai 1979)*** ..... Halifax (N.-É.)
Autres Administrateurs
Thomas Worrall Kent (août 1977) ..... Sydney (N.-É.)
Derek William Reginald Haysom (janvier 1977) ..... Sydney (N.-É.)
Daniel Alexander Munroe (février 1978) ..... Glace Bay (N.-É.)
Sarah Teresa MacNeil (février 1978) ..... Antigonish (N.-É.)
Kenneth Albert West (mars 1976) ..... Willowdale (Ont.)
Arthur Joseph LeBlanc (juillet 1979) ..... Port Hawkesbury (N.-É.)

Fonctionnaire supérieur
Président, Thomas W. Kent ..... Sydney (N.-É.)

Historique
4777 La Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) a été établie en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* (S.C. 1967, chap. 6; devenue S.R.C. 1970, chap. C-13).

L'article 31, paragraphe (1), de cette *Loi*, constitua la Société en «corporation de propriétaire» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. La Société est mandataire de Sa Majesté, sauf dans les cas prévus par le paragraphe (1) de l'article 30 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

Responsabilités globales
4780 La DEVCO a été créée afin de parer à la situation délicate que constituait la menace de fermeture des houillères de Sydney. Désireux de résoudre le problème et diversifier l'économie de l'Île du Cap-Breton, dans l'intérêt de ses habitants, le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse décidèrent de former une corporation de propriétaires.

Organisation et programmes

La Société se compose de deux divisions: la Division des charbonnages et la Division du développement industriel.

Division des charbonnages
4790 Cette division a acquis les intérêts d'un important producteur de charbon dans la houillère de Sydney. Son objectif est de rétablir et moderniser l'industrie charbonnière de la région pour la rendre économiquement viable d'ici à 1977.

*date de référence: Mise à jour: août 1975; conseil d'administration et historique à jour en août 1975
**Cette assignation ne fut pas publiée dans la Gazette du Canada
***Fin du mandat

Division du développement industriel

Cette division est chargée de promouvoir le développement industriel de l'Île du Cap-Breton et de le faciliter par des mesures de financement intéressant, entre autres, l'industrie primaire et les services touristiques. De concert avec les ministères fédéraux et provinciaux, elle s'efforce d'accroître les sources de revenus et les possibilités d'emploi. 4794

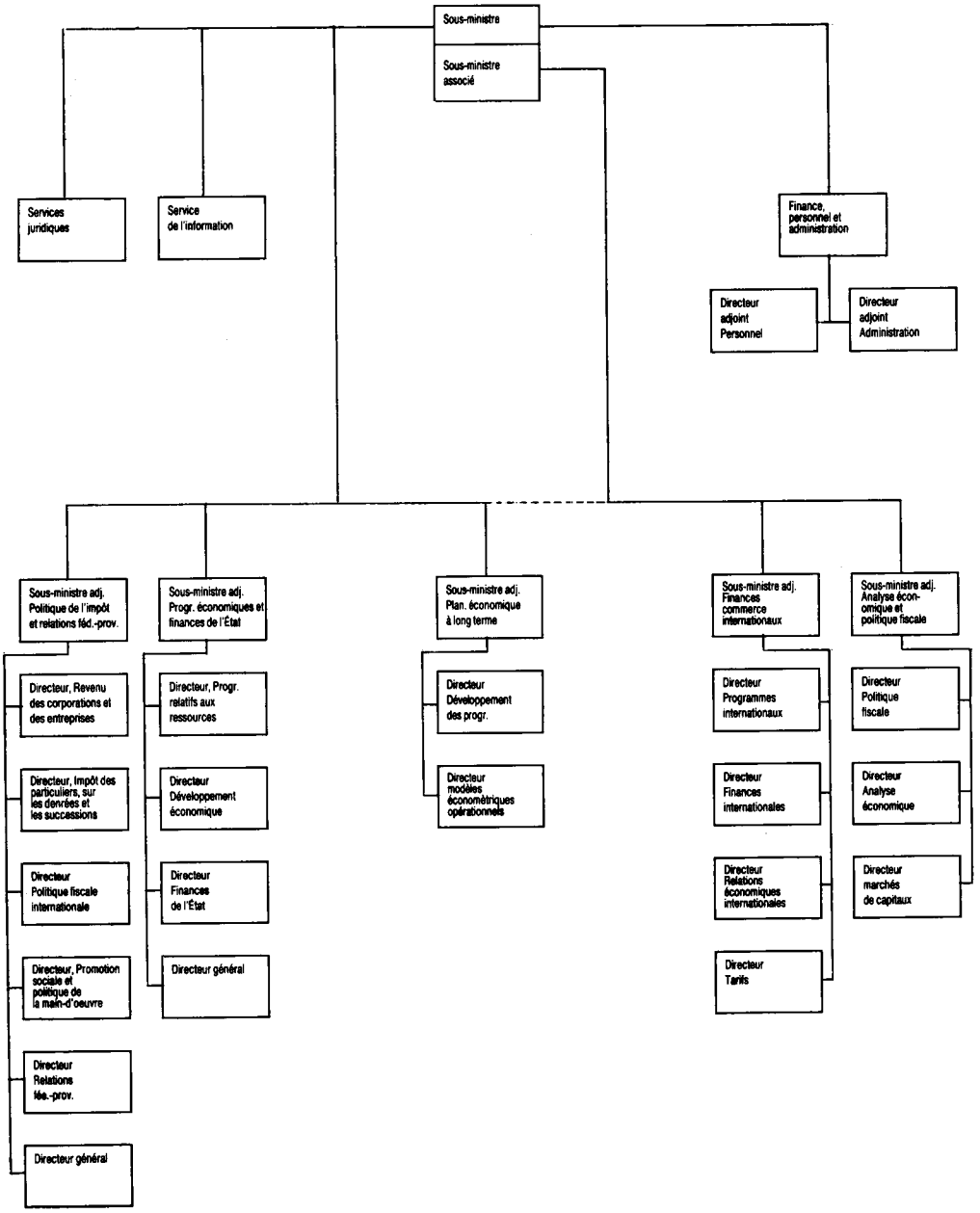
Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement, s'adresser au Coordonnateur de l'information. 4795

Comité parlementaire – Comité de l'expansion économique régionale. 4796

Auditeur – Touche Ross and Company. 4797

4800 Le ministère des Finances

Organigramme du S.C.T. - 1S33 octobre 1975



Le ministère des Finances* 4801

Administration centrale

Place Bell Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Ministre

L'honorable Donald S. Macdonald, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Thomas K. Shoyama
Sous-ministre associé (Analyse économique, politique fiscale et finances internationales) ..... W.C. Hood
Sous-ministres adjoints
- Planification économique à long terme ..... Otto E. Thür
- Programmes économiques et finances de l'État ..... John H. Young
- Tarifs douaniers, commerce et aide ..... Robert K. Joyce
- Politique de l'impôt et des relations fédérales-provinciales ..... M.A. Cohen

Historique

Le ministère des Finances a été créé par une loi du Parlement en 1869, mais est actuellement régi par les Parties VIII à X de la *Loi sur l'administration financière* (S.R.C. 1970, chap. F-10). Avant la formation du Canada en 1867, un inspecteur général s'occupait des affaires financières de chaque province. Après la Confédération, cette personne a reçu le titre de ministre des Finances. 4802

À diverses époques, au cours de son histoire, le ministère des Finances englobe le Conseil du Trésor, le Contrôleur du Trésor, la Monnaie royale canadienne, l'Inspection de l'impôt, les Pensions de vieillesse, les Caisses de pension et le Fonds de Retraite, ainsi que la Commission du Tarif. Aujourd'hui, deux groupes opérationnels seulement font partie du ministère: Subventions versées aux municipalités (faisant partie de la Direction des relations fédérales-provinciales) et Programme des prêts garantis (faisant partie de la Direction des programmes économiques et des finances de l'État). 4803

Responsabilités globales

Le Ministre est chargé de la gestion du Fonds du revenu consolidé et de la surveillance, du contrôle et de la direction de toutes les questions se rapportant aux affaires financières du Canada qui n'ont pas été attribuées par la Loi ou à un autre ministre. 4808

Les activités du Ministère sont diverses; il 4810

a) analyse et évalue la situation et les perspectives économiques du Canada et d'autres pays présentant un intérêt pour celui-ci;
b) donne des conseils sur des orientations et diverses mesures économiques et fiscales;
c) recommande l'adoption de mesures destinées à satisfaire les besoins du gouvernement dans le cadre de politiques fiscales pertinentes, au moyen de dépenses, de prêts, d'impôts, d'emprunts et de gestion monétaire; 4811
d) donne des conseils sur des questions concernant la balance des paiements, les réserves de devises, les accords monétaires et financiers internationaux, la frappe des monnaies et autres sujets connexes; 4812

*Mise à jour: octobre 1974 (texte); janvier 1975 (noms)

e) participe à des négociations internationales et à des conférences relatives au commerce, aux finances, à la fiscalité et au développement économique;

f) donne des conseils sur les politiques relatives aux relations économiques et fiscales entre le fédéral et les provinces; organise des rencontres avec les autorités provinciales, verse des subventions aux gouvernements provinciaux et des subventions en remplacement d'impôt aux municipalités;

g) exécute les ordonnances relatives aux prêts garantis, aux budgets d'investissement et au financement des sociétés de la Couronne et des organismes d'État.

Organisation et programmes

Le Ministère se compose de cinq directions et de divers bureaux: Programmes économiques et finances de l'État; Politique de l'impôt et des relations fédérales-provinciales; Tarifs douaniers, commerce et aide; Analyse économique, politique fiscale et finances internationales; Direction des marchés de capitaux; Planification à long terme. Le Ministère compte aussi: l'Inspecteur général des banques et le Service de l'information. Le soutien administratif se fait en commun entre le secrétariat du Conseil du Trésor et la direction des Finances, du personnel et de l'administration.

Programmes économiques et finances de l'État

Cette direction se compose de trois divisions: la Division du développement économique, la Division des programmes relatifs aux ressources et la Division des finances de l'État.

Division du développement économique

Cette Division est chargée du secteur secondaire et de l'expansion industrielle, de la consommation et des corporations, des transports, des communications et de l'énergie, de la politique scientifique et de la recherche, ainsi que du développement régional et du tourisme. Les répercussions politiques, économiques et financières des programmes nouveaux ou modifiés y sont étudiées. On s'assure ainsi qu'elles soient conformes à la politique économique générale du gouvernement.

Division des programmes relatifs aux ressources

La Division est chargée d'encourager l'élaboration de politiques et de programmes ayant trait aux ressources naturelles du Canada, aux territoires nordiques et à l'environnement, qui soient conformes aux politiques économiques, financières et sociales d'ensemble du gouvernement. Ses domaines d'étude comprennent l'énergie, le pétrole et le gaz, les minéraux, l'agriculture, les pêches et les forêts. Elle offre également avis et conseils sur les politiques en matière développement du Nord, de pipe-lines, d'environnement, d'alimentation et de parcs nationaux.

Division des Finances de l'État

Cette Division s'intéresse aux opérations financières et se charge d'offrir avis et conseils sur l'élaboration de la politique concernant les prêts, les apports en capital et les garanties du gouvernement. La plupart de ses fonctions découlent des responsabilités qui incombent directement au Ministre en vertu de diverses lois et, en particulier, de la *Loi sur l'administration financière.*

Le ministre des Finances est l'un des trois ministres qui recommandent l'approbation des budgets des sociétés de la Couronne par le gouverneur en conseil. Les

budgets en capital constituent les principaux instruments de contrôle de ces sociétés. La division étudie et commente ces budgets (en tenant compte de facteurs commerciaux, économiques et financiers ainsi que des objectifs établis de chaque société). Les demandes de fonds publics sont ramenées aux ressources fiscales disponibles dans le cadre général établi par le gouvernement dans une année donnée.

Lorsqu'il est proposé une loi visant la création de nouvelles sociétés de la Couronne, la Division participe aux discussions interministérielles, fait valoir les vues du ministère des Finances sur les objectifs et les questions connexes et offre avis et conseils sur les dispositions financières qui s'imposent, y compris la structure financière, les restrictions en matière de dette et d'actif, les contrôles budgétaires et autres contrôles financiers ainsi que les dispositions de garantie des prêts. La Division est également chargée de préparer des lois et les modifications de diverses lois financières telles que la *Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie)*, la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et la *Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.*

Étant donné que les prêts garantis par le gouvernement en vertu d'un certain nombre de Lois doivent être approuvés par le ministre des Finances, la Division effectue des analyses de viabilité des projets industriels et commerciaux auxquels il est recommandé d'accorder ce genre d'aide.

Division des Prêts garantis

Cette Division recommande les conditions dont devraient être assortis les prêts consentis aux sociétés de la Couronne et calcule les taux d'intérêt des prêts du gouvernement de façon à recouvrer le coût de l'emprunt. La Division conseille sur des problèmes financiers spéciaux (tels que l'évaluation des sociétés de la Couronne devant être vendues ou des entreprises que le gouvernement voudrait acheter ou dans lesquelles il voudrait investir). La Division s'occupe également de questions de politique opérationnelle en ce qui a trait à la négociation de marchés de frappe avec la Monnaie royale canadienne, au placement des fonds du Régime de pensions du Canada et à la prestation de prêts et d'avances à la Commission d'assurance-chômage et au Fonds de sécurité de la vieillesse.

La Division est également chargée de donner des conseils sur la politique gouvernementale à l'égard de plusieurs régimes de prêts garantis qui relèvent du ministre des Finances (étudiants, agriculteurs, pêcheurs et petites entreprises) et comporte actuellement une Administration de prêts garantis qui se charge de la gestion journalière de ces programmes.

Direction de la politique de l'impôt et des relations fédérales-provinciales

Cette Direction se compose de six divisions: la Division du revenu des sociétés et des entreprises, la Division des particuliers sur les denrées et les successions, la Division de la politique fiscale internationale, la Division de la promotion sociale et de la politique de la main-d'œuvre, la Division des relations fédérales-provinciales, la Division des subventions aux municipalités.

Division du revenu des sociétés et des entreprises

Cette Division analyse les mesures fiscales existantes et les modifications proposées qui influent directement sur le milieu des affaires. À cause de l'évolution constante des conditions économiques et de la concurrence internationale, il faut continuellement réexaminer le régime des impôts sur les sociétés.

Division des impôts des particuliers, sur les denrées et les successions

4870 La sous-section de l'impôt sur le revenu des particuliers analyse les propositions se rapportant à l'imposition des particuliers, aux régimes de revenus différés, aux fiducies et aux sociétés. La sous-section des impôts sur les denrées s'occupe de tous les problèmes de politique fiscale liés aux taxes d'accise et aux douanes fédérales. La sous-section de l'analyse fiscale quantitative effectue les analyses économiques et économétriques de propositions fiscales pour établir leurs effets sur la distribution du revenu, la croissance à long terme de l'économie et le comportement des particuliers et des sociétés. Il détermine également les répercussions de diverses mesures fiscales sur les revenus. La Division collabore également à l'étude des problèmes de fiscalité fédérale-provinciale.

Division de la politique fiscale internationale

4875 Cette Division s'occupe principalement des dispositions internationales de la législation fiscale, c'est-à-dire de celles auxquelles sont assujettis les non-résidents qui tirent des revenus de sources canadiennes et les Canadiens qui tirent des revenus de sources étrangères, ainsi que des mesures fiscales qui influent sur le commerce international et l'investissement étranger. De plus, elle est chargée de négocier des conventions fiscales avec d'autres pays et de surveiller l'évolution de la fiscalité partout au monde.

Division de la promotion sociale et de la politique de la main-d'œuvre

4880 Cette Division est chargée d'aider le Ministre et le gouvernement à choisir et à mettre en œuvre des mesures destinées à réaliser les objectifs économiques, fiscaux et financiers dans les domaines des politiques sociales et des régimes de soutien du revenu, des politiques de main-d'œuvre et des programmes d'emploi ainsi que des mesures socio-économiques.

La Division étudie les mesures existantes et en voie d'élaboration dans ces domaines. Ses agents évaluent constamment, entre autres choses, les programmes de mobilité et d'emploi direct, les allocations familiales, le revenu annuel garanti, les politiques culturelles et les politiques relatives aux Indiens et aux Métis.

Division des Relations fédérales-provinciales

4885 Cette Division conduit des analyses techniques et offre avis et conseils sur l'élaboration d'un fédéralisme fiscal au Canada. Les domaines d'étude comprennent les arrangements conclus avec les provinces concernant le partage des domaines fiscaux, les transferts fiscaux conditionnels et inconditionnels aux provinces et aux municipalités, les programmes de partage des coûts et les dispositions de non-participation, de même que les mécanismes de coopération intergouvernementale en matière fiscale et économique.

4890 La Division exécute la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et les autres arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, y compris la *Loi sur les programmes établis (arrangements provisoires)*, les subventions statutaires et le transfert de l'impôt des sociétés d'utilité publique.

Division des Subventions aux municipalités

4895 La Division administre le Programme des subventions en remplacement des impôts immobiliers versées aux autorités canadiennes habilitées à lever des impôts dont le territoire abrite des propriétés fédérales. Étant donné que l'article 125 de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* stipule que nulle terre ou propriété appartenant au Canada ne sera sujette à l'impôt, un système a été élaboré grâce auquel il peut être versé aux municipalités des subventions en remplacement d'impôts immobiliers en guise de compensation pour les services qu'elles fournissent aux propriétés fédérales.

Direction des tarifs douaniers, du commerce et de l'aide

Cette Direction comprend trois divisions: la Division des tarifs, la Division des relations économiques internationales et la Division des programmes internationaux.

Division des tarifs

Cette Division effectue des recherches et établit des rapports sur les propositions concernant le tarif douanier canadien et les questions qui s'y rapportent. Dans ce but, des consultations ont lieu avec des producteurs, des importateurs et d'autres groupes intéressés par les tarifs, les accords commerciaux et les engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT). Elle évalue les répercussions des modifications tarifaires sur l'attribution des ressources, la compétitivité de l'industrie canadienne, ainsi que le volume et la valeur des importations. Les rapports de la Commission du tarif y sont révisés et les observations qui les accompagnent, examinées. La Division participe aux conférences internationales sur les tarifs douaniers et engage les négogiations de renouvellement d'accords tarifaires avec d'autres pays. 4900

Division des relations économiques internationales

Cette Division participe à l'élaboration de recommandations sur la politique commerciale et sur la politique économique du Canada et ses relations avec le reste du monde. Ses activités sont évidemment partagées avec d'autres ministères, comme ceux de l'Industrie et du commerce et des Affaires extérieures. La Division s'occupe, en collaboration avec celle des Tarifs, des politiques d'importation bilatérales et multilatérales du Canada. Elle prend part aussi à la formulation de la position du Canada face à la politique économique internationale, sauf en ce qui concerne les questions monétaires d'aide internationales. 4905

Division des programmes internationaux

Les fonctions de cette Division touchent d'abord à la participation du Canada à plusieurs organisations internationales, aux ententes financières avec les pays en voie de développement, principalement sous forme de fonds d'aide et de crédits d'exportation à long terme. Elle fournit des expertises interministérielles sur toute question de budget ou de politique financière soulevée à l'Organisation des Nations Unies, au sein de ses institutions spécialisées et de ses fonds bénévoles. La Division collabore avec d'autres ministères à la formulation de l'attitude du Canada par rapport à ces institutions et à leurs programmes et politiques financières. La division des programmes internationaux collabore aussi à l'élaboration interministérielle de la situation du Canada face à la Banque mondiale, à l'Association internationale de développement, et vis-à-vis des quatre banques de développement régional* dont le Canada est membre. L'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.) consulte cette Division sur les questions de politique se rapportant aux programmes d'aide bilatérale du Canada aux pays en voie de développement et s'occupe aussi de toutes questions touchant la revue internationale des programmes et des politiques d'aide des pays donateurs effectuée par le Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. et par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.). Elle revoit et évalue les propositions de financement des exportations présentées par la Société pour l'expansion des exportations. 4910

*Banques de développement: Asie, Caraïbes, Afrique (Fonds) et interaméricaine.

Direction de l'analyse économique, de la politique fiscale et des finances internationales

Cette Direction comprend trois divisions: la Division de l'analyse économique, la Division de la politique fiscale et la Division des finances internationales.

Division de l'analyse économique

4915 Cette Division effectue une évaluation permanente de la conjoncture économique et fait des prévisions destinées à l'établissement du budget et à l'élaboration de la politique générale dans les domaines financier, économique et fiscal. Elle évalue des propositions et des événements déterminés, souvent liés directement à des régions ou à des secteurs particuliers de l'économie. Les quatre sections qui en font partie sont responsables des conditions économiques générales, de l'analyse régionale et sectorielle, des prévisions économiques, du développement et des services d'informatique.

Division de la politique fiscale

4920 Cette Division évalue les répercussions des mesures fiscales gouvernementales sur le fonctionnement de l'économie et recommande l'adoption de mesures appropriées à la situation économique. Elle est chargée des prévisions et de l'analyse des revenus et dépenses, et des ressources fiscales du gouvernement du Canada. Ces prévisions et analyses sont les fondements des décisions prises dans les domaines de la politique fiscale et de la gestion de la dette publique. De plus, cette Division contrôle et analyse la position fiscale et les développements fiscaux des provinces. De concert avec les provinces, cette Division doit préparer des données fiscales pour les conférences des ministres des Finances et trésoriers provinciaux. En vertu de la *Loi sur l'administration financière,* la Division analyse les comptes publics du Canada pour l'exercice financier.

Division des finances internationales

4925 Cette division donne des conseils en matière de politique du change et traite de questions relatives aux affaires monétaires internationales et aux relations du Canada avec le Fonds monétaire international. Elle participe au travaux du Groupe des dix et au Comité des vingt du F.M.I. Elle se concentre particulièrement sur la balance des paiements du Canada et les arrangements financiers entre le Canada et les États-Unis. La Division scrute l'évolution des diverses formes de liquidités internationales comme l'or, le dollar américain, les comptes sterling et les droits de tirage spéciaux; elle donne des informations sur les propositions visant à améliorer le système monétaire international. Elle participe aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de son groupe de travail n° 3 (problèmes de balance des paiements) et elle entretient des relations bilatérales avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la Communauté économique européenne (C.E.E.) et le Japon.

Division des marchés de capitaux

4930 Cette Division est chargée de gérer la dette publique et d'étudier les manières de pourvoir aux besoins de liquidités du gouvernement au moyen d'emprunts. Elle conseille le gouvernement sur la politique à suivre concernant les marchés de capitaux, les banques à charte et les autres institutions financières. La Division donne aussi des conseils en matière de politique générale relativement à la structure et à la gestion de la dette publique, de même que sur les montants, la nature, les modalités et les conditions d'émissions de bons du Trésor, d'obligations négociables et des obligations d'épargne du Canada. Elle évalue de façon permanente les marchés de capitaux du point de vue de leur compétitivité et de l'efficacité avec la-

quelle ils recueillent et gèrent les épargnes des Canadiens. Elle suggère des moyens permettant à ces marchés et établissements de mieux répondre aux besoins des Canadiens. De plus, elle coordonne et met en œuvre les directives que donne le gouvernement à tous les établissements financiers au sujet de l'état de leur actif net à l'étranger.

Direction de la planification économique à long terme

La Direction de la planification économique à long terme se compose de trois divisions: la Division de l'élaboration des programmes, la Division des modèles économétriques opérationnels et la Division de l'analyse régionale – et de la croissance à long terme.

Division de l'Élaboration des programmes

Cette Division effectue des études sectorielles à moyen et à long terme en vue d'élaborer des lignes directrices de politique à long terme. À l'heure actuelle, par exemple, elle dirige une analyse détaillée du secteur minier sous l'angle de sa structure actuelle, de sa performance et des modalités que semble vouloir prendre son expansion. Elle analyse également les répercussions à long terme des coûts de stockage et des politiques de fixation des prix dans le secteur agricole. Un autre programme de recherche tente de découvrir les effets que peuvent exercer les changements à moyen et à long terme du profil de l'âge et du sexe de la population, sur le niveau des dépenses à la consommation dans diverses catégories désagrégées. Dans le secteur financier, la Division examine les conséquences de la nécessité de financer d'importants projets d'investissement à moyen et à long terme.

Division des Modèles économétriques opérationnels

Cette Division travaille surtout à des projections macro-économiques et à des analyses d'impacts en utilisant les modèles économétriques de l'économie canadienne, tels CANDIDE, TRACE et RDX2. Ces prévisions conditionnelles ou solutions de contrôle fournissent les cas de base aux études d'impacts liées aux analyses sectorielles. Elle a effectué des études spéciales sur des problèmes comme l'offre et la demande d'énergie, l'acquisition par les forces armées de grosses pièces d'équipement, les répercussions en moyenne et en longue période de la politique d'immigration, les problèmes financiers associés aux grands projets d'investissement tels que l'oléoduc de la vallée du Mackenzie, et divers autres problèmes. La Division fait un grand usage des modèles statiques tels les modèles d'entrée-sortie de l'économie canadienne élaborés par Statistique Canada.

Division de l'Analyse régionale et de la croissance à long terme

Cette Division se concentre sur les programmes de développement à moyen et à long terme qui se caractérisent par un fort contenu régional ou provincial. Au début de 1974, on a demandé à la Direction d'entreprendre une étude en profondeur de la distribution du revenu et d'examiner par la même occasion comment cette distribution pourrait être améliorée en apportant des modifications aux politiques sociales, fiscales et autres. Cette étude se penchera tout particulièrement sur le souci d'assurer des revenus plus équitables aux citoyens se trouvant au bas de l'échelle sociale. Nombre de programmes fédéraux touchent à la dispensation des services mais on ne parvient pas à se faire une idée claire ni de la façon dont on pourrait améliorer les politiques actuelles ou en élaborer de nouvelles, ni des méthodes de coordination ou d'application qui permettraient de les faire aboutir à une juste répartition des revenus.

L'inspecteur général des banques

4960 L'inspecteur général des banques (institué en vertu de l'article 64(1) de la *Loi sur les banques* – S.R.C. 1970, chap. B-1) doit, sur demande du Parlement, effectuer des examens et des enquêtes sur les affaires et les activités des banques à charte et des banques constituées en vertu de la *Loi sur les banques d'épargne du Québec,* ceci afin de vérifier si les dispositions des lois qui régissent ces différents établissements sont respectées et si la situation financière de ces banques est saine.

Service de l'information

4970 Ce service assume la responsabilité des communications à l'intérieur du Ministère et sert d'intermédiaire entre celui-ci et le grand public.

Bureaux régionaux

4980 Le ministère des Finances n'a aucun bureau régional.

Textes de référence

4995 Le ministre des Finances administre les lois suivantes:

Loi sur l'accise, modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-12)
Loi sur les accords de Bretton Woods, modifiée (S.R.C. 1970, chap. B-9)
Loi sur l'administration financière, modifiée (S.R.C. 1970, chap. F-10)
Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, (S.R.C. 1970, chap. S-1, art. 29 [4])
Loi sur l'aide aux améliorations municipales (S.R.C. 1970, chap. M-16)
Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, modifiée (S.R.C. 1970, chap. M-10)
Loi antidumping, modifiée (S.R.C. 1970, chap. A-15)
Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, modifiée (S.C. 1956, chap. 29)
Loi sur l'Association internationale de développement, modifiée (S.R.C. 1970, chap. I-21)
Loi sur l'assurance-chômage (S.R.C. 1970, chap. U-2, art. 87)
Loi sur la Banque du Canada (S.R.C. 1970, chap. B-2)
Loi sur les banques d'épargne de Québec, modifiée (S.R.C. 1970, chap. B-4)
Loi sur la Banque d'expansion industrielle (S.R.C. 1970, chap. I-9)
Loi sur les banques, modifiée (S.R.C. 1970, chap. B-1)
Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie) (S.C. 1970-71-72, chap. 17)
Loi sur la Commission du tarif (S.R.C. 1970, chap. T-1)
Loi sur le compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie (S.R.C. 1970, chap. F-11)
Loi sur la Corporation de développement du Canada (S.C. 1970-71-72, chap. 49)
Loi sur le département des assurances (S.R.C. 1970, chap. I-17)
Loi sur les développements et prêts municipaux (S.C. 1963, chap. 13)
Loi sur l'entreprise de force motrice de Beechwood (S.C. 1957-58, chap. 26)
Loi sur l'exportation de l'or (S.R.C. 1970, chap. G-5)
Loi sur le financement provisoire des productions de grain des Prairies, modifiée (S.C. 1951, chap. 20)
Loi sur l'intérêt (S.R.C. 1970, chap. I-18)
Loi sur les Jeux olympiques de 1976 (S.C. 1973, chap. 38, art. 13 [3])
Loi sur les lettres de change, modifiée (S.R.C. 1970, chap. B-5)
Loi sur la libération des garanties (S.R.C. 1970, chap. S-4)
Loi sur les liquidations, modifiée (S.R.C. 1970 chap. W-10, Parties II, et III)

Loi sur la monnaie et les changes (S.R.C. 1970, chap. C-39)
Loi sur les normes des prestations de pension (S.R.C. 1970, chap. P-8, art. 22)
Loi sur la pension de la Fonction publique, modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-36)
Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, modifiée (S.R.C. 1970, chap. G-15)
Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, modifiée (S.R.C. 1970, chap. D-5)
Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (S.R.C. 1970, chap. 43, art. 11 [1er suppl.])
Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, modifiée (S.R.C. 1970, chap. F-22)
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, modifiée (S.R.C. 1970, chap. F-3)
Loi sur les prêts aux petites entreprises, modifiée (S.R.C. 1970, chap. S-10)
Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies (S.C. 1960, chap. 1)
Loi sur les prêteurs sur gage (S.R.C. 1970, chap. P-5)
Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-8)
Régime de pensions du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-5)
Loi sur le remboursement des chemins de fer nationaux du Canada, modifiée (S.C. 1926-27, chap. 27)
Loi sur la sécurité de la vieillesse (S.R.C. 1970, chap. O-6)
Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-3)
Loi sur les subventions aux municipalités (S.R.C. 1970, chap. M-15)
Loi sur les subventions aux provinces (S.R.C. 1970, chap. P-26)
Tarif des douanes (S.R.C. 1970, chap. C-41)
Loi sur la taxe d'accise, modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-13)

Office de développement et prêts aux municipalités*

L'Office de développement municipal et prêts aux municipalités était chargé de 4999
l'application de la *Loi sur le développement et les prêts municipaux* qui a reçu la sanction royale le 2 août 1963 et est entrée en vigueur, par voie de proclamation, le 5 septembre de la même année.

La Loi créait un fonds de 400 millions de dollars visant à accroître le nombre des emplois au Canada grâce à des prêts à court ou à long terme consentis aux municipalités pour les aider à financer leurs travaux d'équipement. Au cours des derniers mois de l'année financière se terminant le 31 mars 1969, l'Office a versé les derniers des 2,429 prêts qu'il avait consentis et a cessé ensuite ses activités.

Le ministère des Finances s'occupe maintenant du remboursement des prêts consentis par l'Office. Ce dernier n'a ni personnel ni installations, mais garde cependant une qualité de personne juridique, sur l'avis du ministère de la Justice jusqu'à ce que tous les prêts soient remboursés.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements sur l'office, on peut s'adresser au: Directeur exécutif de l'Office de développement municipal et prêts aux municipalités, s/c Société d'assurance-dépôts du Canada (voir paragr. 5160).

*Mise à jour: septembre 1975

5000 La Banque d'expansion industrielle*

Administration centrale

234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Ministre

Le ministre des Finances

Historique

5002 La Banque d'expansion industrielle, filiale faisant partie intégrante de la Banque du Canada, a été créée par la *Loi sur la Banque d'expansion industrielle* (S.C. 1944-1945, chap. 44; devenue S.R.C. 1970, chap. I-9) pour apporter les concours financiers nécessaires au développement d'entreprises nouvelles et au financement des projets d'expansion de petites ou moyennes entreprises qui ne peuvent se procurer ailleurs, à des conditions raisonnables, les crédits dont elles ont besoin.

Responsabilités globales

5003 C'est le gouverneur de la Banque du Canada qui est le président de la Banque d'expansion industrielle; son conseil d'administration est composé des mêmes membres que celui de la banque centrale, mais comprend, en outre, le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce. Le siège de la B.E.I. est à Ottawa et le bureau du directeur général à Montréal. La B.E.I. a un capital autorisé de 75 millions de dollars; elle peut émettre des obligations et des débentures, pourvu que l'ensemble de son passif direct et de ses engagements éventuels sous forme de garanties ou de contrats de souscription n'excède pas dix fois la somme du capital versé et du fonds de réserve. Les engagements de la B.E.I. sous forme de prêts, de garanties, etc., supérieurs à $200 000 chacun, ne peuvent dépasser au total 200 millions de dollars.

Organisation et programmes

5005 La B.E.I. a pour objet de promouvoir la prospérité économique du Canada en assurant l'accès au crédit à des entreprises qui semblent offrir de bonnes perspectives, soit en complétant les activités d'autres prêteurs, soit en octroyant des concours financiers, en particulier à la petite entreprise. La B.E.I. peut notamment prêter de l'argent, garantir des prêts, acheter des actions de sociétés dans le but de les revendre. Elle peut accorder des crédits à presque tous les genres d'entreprises commerciales, industrielles ou autres et satisfaire toutes sortes de besoins financiers.

5007 La *Loi sur la B.E.I.* prévoit que le montant placé ou à placer dans une entreprise industrielle par les parties autres que la B.E.I. doit offrir à la Banque une protection raisonnable. Les demandes de prêt sont donc étudiées en fonction de la rentabilité et de la solvabilité de l'entreprise.

L'an dernier, la B.E.I. a mis sur pied des services consultatifs destinés à fournir aux petites entreprises une aide de nature informative plutôt que financière, notamment sous la forme d'une série de brochures sur la gestion. La B.E.I. organise également des séminaires de direction d'entreprise dans les villes de moyenne importance du Canada où ce genre de service n'existe pas encore.

---

*Mise à jour: septembre 1973; voir «note de la rédactrice» à la page suivante

Bureaux régionaux

La B.E.I. est actuellement représentée par 50 succursales réparties dans tout le Canada: Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown (Î.-P.-É.), Halifax et Sydney (N.-É.), Saint-Jean et Moncton (N.-B.), Chicoutimi, Longueuil, Montréal (2), Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saint-Jérôme, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières (Québec), Barrie, Hamilton, Kenora, Kingston, Kitchener-Waterloo, London, Oshawa, Ottawa, St. Catharines, Sault-Sainte-Marie, Sudbury, Thunder Bay, Toronto et Windsor (Ont.), Brandon et Winnipeg (Man.), Regina et Saskatoon (Sask.), Calgary, Edmonton, Grande Prairie et Lethbridge (Alb.), Campbell River, Chilliwack, Cranbrook, Kamloops, Kelowna, New Westminster, Prince George, Vancouver, North Vancouver et Victoria (C.-B.). 5020

Note de la rédactrice: Le 4 décembre 1974, le Bill C-14 était adopté par la Chambre des communes et devenait la *Loi établissant la Banque fédérale de développement* (S.C. 1974-75, chap. 14). Toutefois cette loi n'a pas encore été mise en vigueur; il s'ensuit que, sur le plan légal, la Banque fédérale de développement n'a pas encore vu le jour. Dès que la loi aura été proclamée, enregistrée et publiée dans la Gazette du Canada, le présent texte sera modifié, mis à jour et placé dans le portefeuille du ministère de l'Industrie et du Commerce.

5050 La Banque du Canada*

Administration centrale

234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Ministre

Le ministre des Finances

Conseil d'administration

G.K. Bouey	Ottawa
R.W. Lawson	Ottawa
S.G. Lake	Terre-Neuve
J.W.E. Mingo	Nouvelle-Écosse
W.R. Jenkins	Île-du-Prince-Édouard
J.G. Burchill	Nouveau-Brunswick
J. Tachereau	Québec
C.A. Dagenais	Québec
J.G. Langs	Ontario
J.L. Lewtas	Ontario
S. Kanee	Manitoba
J.A. Stack	Saskatchewan
R.W. Campbell	Alberta
Alexander Walton	Colombie-Britannique
membre d'office	
Sous-ministre des Finances	Ottawa

Fonctionnaires supérieurs

Gouverneur	G.K. Bouey
Sous-gouverneur principal	R.W. Lawson
Sous-gouverneurs	G.E. Freeman
	A. Jubinville
	B.J. Drabble**
	D.J.R. Humphreys
Conseillers	R. Johnstone
	J.N.R. Wilson
	J.A. Bussières
Directeur (Opérations administratives)	L.F. Mundy

Historique

5052 La Banque du Canada a été constituée en corporation en 1934 par la *Loi sur la Banque du Canada* (maintenant S.R.C. 1970, chap. B-2). Conformément aux dispositions de cette loi, le capital-actions (5 millions de dollars) est détenu par le ministre des Finances pour le compte du Canada.

*Mise à jour: avril 1975
**(présentement en congé, de sorte à pouvoir assumer ses fonctions de directeur exécutif du Fonds monétaire international)

Responsabilités globales

La Banque du Canada, banque centrale du pays, est l'organisme directement 5053
responsable de la politique monétaire nationale. N'étant pas un établissement commercial, la Banque ne se livre pas aux opérations bancaires habituelles et ne reçoit pas de dépôts du public.

C'est vers la fin des années vingt seulement que l'idée de la création d'une 5056
banque centrale commença à soulever un intérêt au Canada, mais il fallut attendre le début de la décennie suivante, c'est-à-dire la dépression, pour voir s'amplifier les critiques à l'égard du système financier et monétaire existant. En mars 1933, le Gouvernement annonça la mise sur pied d'une Commission royale d'enquête chargée d'étudier le fonctionnement du système financier. Le rapport de la Commission MacMillan, publié la même année, recommandait la création d'une banque centrale; le Parlement adopta une loi en ce sens l'année suivante et la Banque du Canada entra en activité au mois de mars 1935. Fondée sous la forme d'une société privée, la Banque devait par le suite passer au secteur public à la faveur d'une modification en deux temps de sa loi organique, consécutivement à un changement politique à la tête du pays en 1935. Depuis 1938, la totalité du capital-actions de la Banque est détenue par le ministre des Finances.

La *Loi sur la Banque du Canada* stipule que celle-ci est gérée par un Conseil 5058
d'administration composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur, et de douze administrateurs.

Le gouverneur de la Banque en est le principal fonctionnaire administratif; il a 5061
le pouvoir d'agir relativement à la conduite des opérations de la Banque dans toute question ne relevant pas expressément du Conseil ou du Comité de direction. Les administrateurs sont nommés pour trois ans par le ministre des Finances, avec l'assentiment du gouverneur en conseil. C'est également avec l'approbation de ce dernier, que les administrateurs désignent le gouverneur et le sous-gouverneur dont le mandat est de sept ans. Le sous-ministre des Finances siège au Conseil d'administration sans avoir, toutefois, droit de vote. Entre ses réunions, le Conseil est représenté par un Comité de direction qui réunit, une fois par semaine, le gouverneur, le sous-gouverneur, deux administrateurs et le sous-ministre des Finances (ce dernier ayant voix consultative).

Dans le cadre de son rôle en matière monétaire, la Banque se tient en relations 5062
étroites avec le Gouvernement. La présence du sous-ministre des Finances aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction est l'un des moyens par lesquels s'établit la communication entre la Banque et le ministre des Finances. En outre, la *Loi sur la Banque du Canada* stipule que ce dernier et le gouverneur doivent se consulter régulièrement sur la politique monétaire et sur ses rapports avec la politique économique générale.*

La Banque a pour fonction le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la 5063
vie économique de la nation, de contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale et de mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'œuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement de favoriser la prospérité économique et financière du Canada.

Sans préciser les méthodes à employer par la Banque pour atteindre ces ob- 5064
jectifs, la Loi lui confère un certain nombre de pouvoirs qui, conjugués aux dispositions figurant dans d'autres textes législatifs, permettent à la banque centrale d'exercer une influence prépondérante sur la croissance de la monnaie et du crédit au Canada et, partant, d'agir sur le niveau de la dépense et de l'activité économi-

*L'article 14 introduit à l'occasion de la révision de la Loi, en 1967 et auquel on n'a encore jamais eu recours, prévoit un mécanisme permettant de régler les différends eventuels sur la politique à suivre: le ministre des Finances, avec la sanction du gouverneur en conseil, peut imposer à la Banque des directives que celle-ci est tenue de suivre. Ces directives doivent être rédigées en termes explicites et s'appliquer à une période bien déterminée; il faut, en outre, qu'elles soient rendues publiques. La responsabilité de la politique monétaire suivie incombe donc, en dernier ressort, au Gouverneur, ce qui ne réduit cependant en rien la responsabilité incombant à la Banque pour ce qui est de la formulation et de l'application de cette politique.

que. Cette influence de la Banque lui vient surtout de son pouvoir de déterminer l'ensemble des réserves-encaisse dont peuvent disposer les banques canadiennes et d'agir, par ce biais, sur la croissance du système bancaire.

5065 Outre ses responsabilités en matière monétaire, la Banque du Canada est l'agent financier du Gouvernement. Aussi participe-t-elle directement à la gestion de la dette publique. Elle conseille le Gouvernement sur les méthodes de financement à employer ainsi que sur les conditions des nouveaux emprunts et gère la dette publique pour le compte de l'État. Elle doit, à ce titre, prendre les dispositions voulues pour le placement des émissions, le remboursement ou la conversion des obligations venant à échéance, la paiement de l'intérêt sur les titres en circulation et la tenue des registres appropriés.

5066 Ce rôle d'agent financier du Gouvernement comporte d'autres aspects pour la Banque du Canada: exerçant les fonctions de conseillère et de mandataire du Gouvernement, elle assure la gestion des réserves du pays en devises étrangères, devises détenues en grande partie par le *Fonds des changes* pour le compte du ministre des Finances; de plus, la Banque a des comptes auprès des autres banques centrales et effectue des opérations pour ces dernières ainsi que pour des organismes internationaux.

5067 Les interventions officielles de la Banque sur le marché des changes s'effectuent par l'intermédiaire du *Fonds des changes,* pour le compte du ministre des Finances, sous forme d'achats et de ventes de dollars américains. Les dollars canadiens nécessaires au règlement des acquisitions de devises faites par le *Fonds des changes* proviennent des dépôts du Gouvernement. Inversement, ces derniers s'accroissent de la contre-valeur, en monnaie nationale, des devises vendues.

Organisation

5068 La Banque est gérée par un conseil d'administration composé du gouverneur, du sous-gouverneur et de douze administrateurs; ces derniers sont nommés pour un mandat de trois ans par le ministre des Finances avec l'approbation du gouverneur en conseil. De plus, le sous-ministre des Finances est membre d'office du conseil, mais n'a pas droit de vote. Le gouverneur et le sous-gouverneur sont nommés pour un mandat de sept ans par les administrateurs avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les opérations de la Banque sont sous la surveillance constante de deux vérificateurs nommés par le gouverneur en conseil.

5069 La Banque du Canada est divisée en neuf départements, à savoir: les Recherches, les Valeurs, les Études bancaires et financières, les Relations internationales, le Secrétariat, la direction du Personnel, les Opérations administratives, la Comptabilité générale et la Vérification.

Agences de la Banque du Canada

1583, rue Hollis
C.P. 127
Halifax (N.-É.)
B3J 2M5

901 Carré Victoria
B.P. 6018
Montréal (Québec)
H3C 3C2

75, rue Prince William
C.P. 68
Saint-John (N.-B.)
E2l 3X5

245, rue Sparks
Ottawa (Ont.)
K1A 0G9

250, av. University
C.P. 550, Succursale A
Toronto (Ont.)
M5W 1E8

2220, 12e Avenue
B.P. 1065
Regina (Sask.)
S4P 3B3

161 Portage Avenue
Winnipeg (Man.)
R3B 0Y4

404 Sixth Avenue Sud-ouest
Calgary (Alb.)
T2P 2H4

900, rue West Hastings
Vancouver (C.-B.)
V6C 1E6

5071

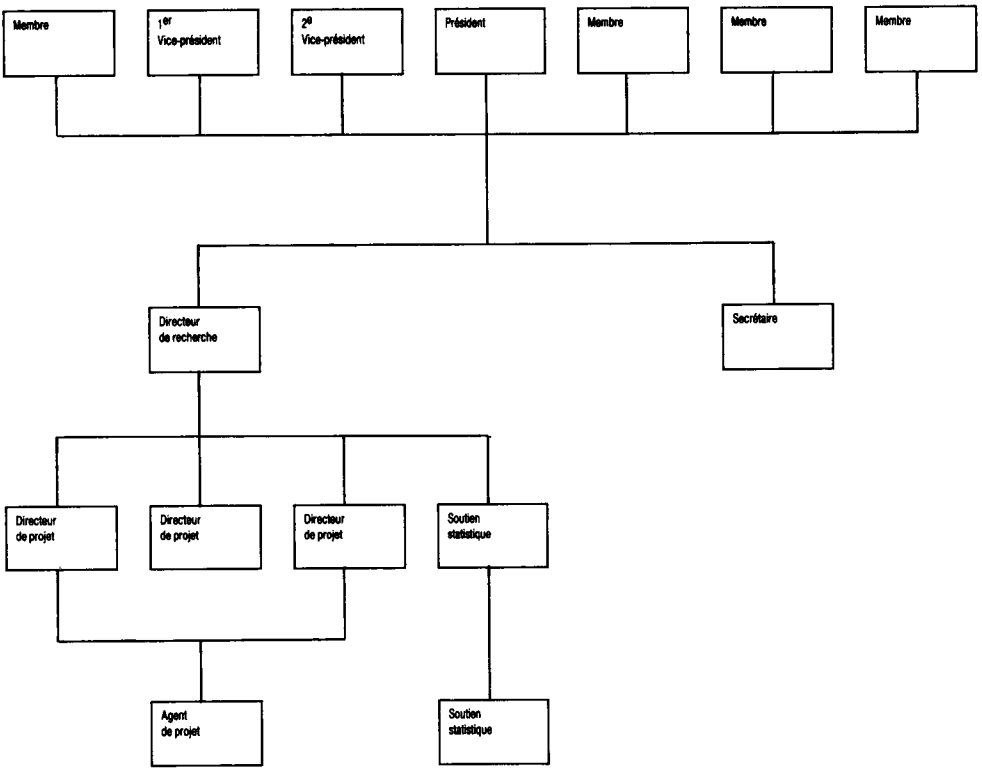
Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au Bureau du secrétaire adjoint. 5072

Comité parlementaire – La Banque n'est responsable devant aucun comité parlementaire permanent. 5073

Auditeur – La vérification des comptes de la Banque est assurée par deux auditeurs nommés par le Ministre, avec l'assentiment du gouverneur en conseil. Ces deux auditeurs ne doivent pas appartenir à la même compagnie et leur mandat ne doit pas être de plus de deux années consécutives. Exercent actuellement les fonctions d'auditeurs: G. Ian Craig (Price Waterhouse & Co., Montréal, [Québec] et P.A. Michaud (Samson, Bélair, Côté, Lacroix & Associates, Québec [Québec]) dont le mandat, commencé le 1er février 1975, prendra fin le 31 janvier 1976. 5074

5075 La Commission du tarif

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission du tarif*

Administration centrale

365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Ministre

Le ministre des Finances

Membres de la Commission

Président ..... L.E. Couillard
1er vice-président ..... W.J. Landreth
2e vice-président ..... W.T. Dauphinee
Membres ..... René Labelle, c.r., G. Deachman, A.C. Kilbank, K.C. Martin

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... J.R. Mitchell
Chef du service des recherches ..... W.L. Posthumus

Historique

La Commission du tarif, établie en vertu de la *Loi sur la Commission du tarif,* 5077
détient ses droits et pouvoirs de quatre lois du Canada:
Loi antidumping, Loi sur la Commission du tarif, Loi sur la taxe d'accise et la *Loi sur les douanes.*

En 1969, un décret du conseil (C.P. 1969-696, le 15 avril 1969) a constitué la Commission en «ministère» et donné au ministre des Finances la responsabilité de «ministre compétent» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

D'après la *Loi sur la Commission du tarif,* la Commission doit mener des en- 5078
quêtes et faire rapport, pour répondre aux demandes de renseignements du ministre des Finances, sur tout ce qui a trait aux marchandises qui, importées au Canada, sont soumises aux droits de douane ou aux taxes d'accise ou en sont exemptes. Ces enquêtes peuvent étudier également les répercussions, sur l'industrie et le commerce, d'une augmentation ou d'une diminution du tarif douanier d'un produit, tout autant que rechercher dans quelle mesure le consommateur est protégé contre l'exploitation. La Commission est aussi responsable de l'étude de toute autre question portant sur le commerce au Canada et que le gouverneur en conseil juge à propos de soumettre à la Commission pour des fins d'enquête et de rapport. Les consultations peuvent se faire de deux façons: sous forme d'enquête au sujet des sections du tarif des douanes portant sur l'industrie ou sous forme d'étude de produits définis.

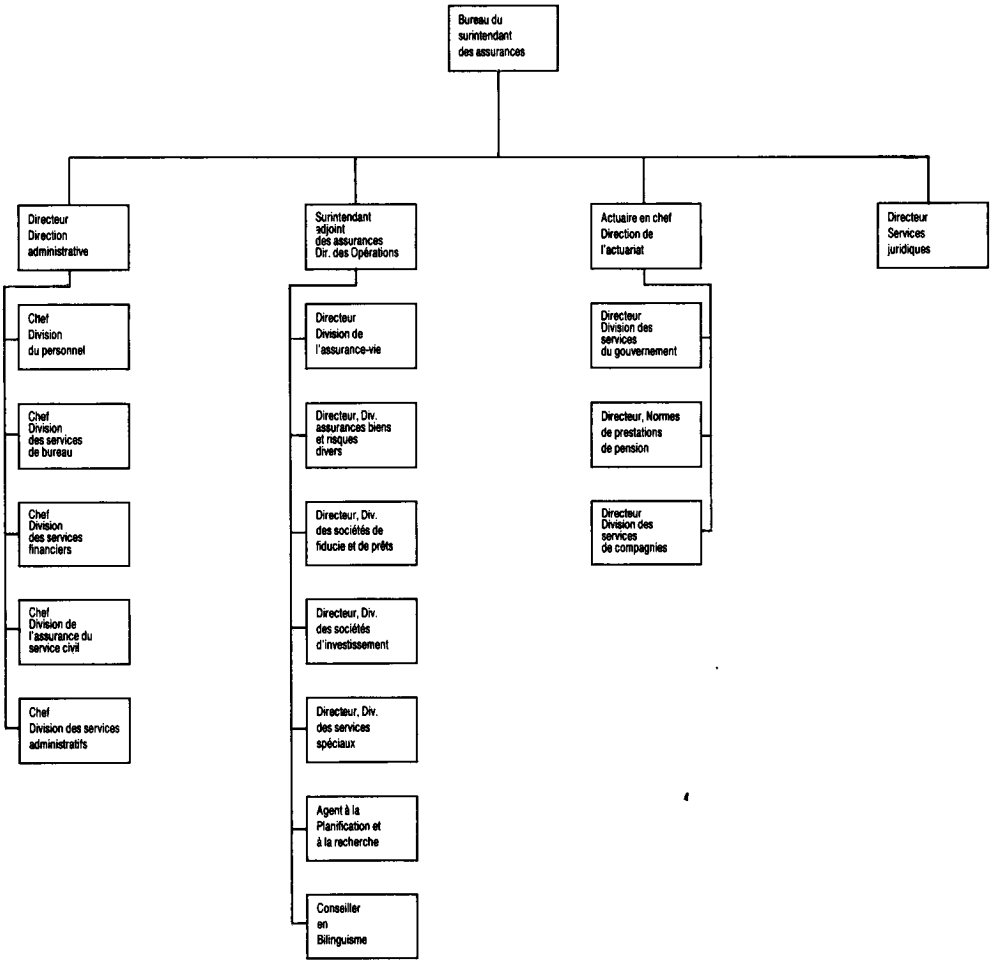
D'après les dispositions de la *Loi sur les douanes,* de la *Loi sur la taxe d'accise* 5080
et de la *Loi antidumping,* la Commission du tarif agit à titre de tribunal pour entendre les appels contre les décisions du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, au sujet de certaines questions incluant celles des taxes d'accise, de la classification tarifaire, de l'évaluation des droits, du drawback des droits de douanes et de la détermination du dumping. Les déclarations de la Commission, au sujet des appels et sur des questions de fait, sont définitives et déterminantes, mais les lois prévoient des appels à la Cour de l'Échiquier du Canada et à la Cour suprême du Canada lorsqu'il s'agit de questions de droit.

Les renvois et les appels sur le tarif sont entendus aux séances publiques de la Commission.

*Mise à jour: 1er avril 1975 (textes); août 1975 (noms)

5100 Le département des assurances

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le département des Assurances*

Administration centrale

Place Bell Canada
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Ministre

Le ministre des Finances

Fonctionnaires supérieurs

Surintendant des assurances.....Richard Humphrys
Surintendant adjoint des assurances.....Ellwood E. Clarke

Historique

Le poste de surintendant des assurances fut créé en 1875, mais le personnel dirigé par le surintendant faisait partie, jusqu'en 1910, du ministère des Finances. 5102

À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les assurances,* le Département des Assurances est devenu officiellement un département autonome en 1924, bien que la loi de 1910 le désignait déjà ainsi. Lors de la révocation de cette loi, en 1932, le département fut reconstitué par la *Loi sur le département des assurances* (devenue S.R.C. 1970, chap. I-17).

Responsabilités globales

Le département des Assurances a pour tâche de protéger le public contre les pertes financières pouvant résulter des opérations des organismes financiers enregistrés ou munis d'un permis en vertu d'une loi fédérale et des régimes de pensions enregistrés, et assurer des services actuariels au gouvernement et aux ministères c'est-à-dire qu'il doit: 5103

a) assurer la solvabilité financière et la rectitude des principes de gestion et d'exploitation des compagnies d'assurance, d'investissement, de fiducie, de prêts, de petits prêts, de secours mutuels et des sociétés coopératives de crédit, enregistrées ou munies d'un permis en vertu d'une loi fédérale, et des compagnies d'assurance, de prêts et de fiducie provinciales, qui sont surveillées en vertu d'accords ou d'arrangements conclus avec les provinces de qui elles ont reçu leur charte ou avec la Société d'assurance-dépôts du Canada;
b) fournir au gouvernement des renseignements détaillés à l'égard de l'exploitation et de la situation financière des organismes susmentionnés;
c) assurer la solvabilité financière des régimes de pensions assujettis à la Loi sur les normes de prestations de pension et la rectitude de leurs principes de gestion;
d) fournir des services et des avis de nature actuarielle au gouvernement et à ses ministères au sujet des programmes en voie d'élaboration ou de leur gestion; et
e) veiller à l'administration du programme d'assurance de la Fonction publique et à la perception des impôts sur les primes tel que prévue par la partie I de la Loi sur la taxte d'accise.

*Mise à jour: avril 1975

Organisation et programmes

5104 Le département est divisé en trois services: Opérations, Actuariat et Administration.

Service des opérations

Ce service est chargé de l'enregistrement et de la surveillance des compagnies d'assurance, des compagnies fiduciaires, des compagnies de prêts hypothécaires, des sociétés d'investissement, des compagnies de petits prêts et des associations coopératives de crédit qui sont assujetties aux dispositions des lois administrées par le Département.

Service de l'actuariat

5105 Ce service est chargé de fournir aux autres ministères, des services d'ordre actuariel, d'évaluer les réserves actuarielles des compagnies d'assurance-vie enregistrées et de contrôler les régimes de pensions des employés.

Service de l'administration

5106 Ce service est chargé des services de bureau, des services du personnel, des services financiers et des services de bibliothèque du département, de la perception d'impôt sur les primes prévue par la partie I de la *Loi sur la taxe d'accise* et de l'administration de la *Loi sur l'assurance du service civil.*

Bureaux régionaux

5107 Le département a des bureaux aux endroits suivants:

Édifice fédéral
Halifax (N.-É.)
B3J 2Y3

155, avenue University
Toronto (Ont.)
M5H 3B7

1750 – One Bentall Centre
505, rue Burrard
Vancouver (C.-B.)
V7X 1C4

276, rue St. Jacques, Ouest
Montréal (Québec)
H2Y 1N3

Édifice Commercial
169, avenue Pioneer
Winnipeg (Man.)
R3C 0H2

5108 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera à l'Administration centrale ou aux bureaux régionaux où des examinateurs contrôlent l'état financier et les opérations des institutions financières qui relèvent de la surveillance du Département.

5109 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des Finances, du Commerce et des questions économiques.

5110 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

Le surintendant des assurances agit suivant les instructions du ministre. Il doit enquêter et présenter, lorsqu'il y a lieu, des rapports sur toutes les affaires qui se rattachent à l'exécution de chacune des lois suivantes et des décrets ou règlements s'y rapportant: 5111

Loi sur les associations coopératives de crédit (S.R.C. 1970, chap. C-29)
Loi sur l'assurance du service civil (S.R.C. 1952, chap. 49)
Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R.C. 1970, chap. I-15)
Loi sur les compagnies d'assurance étrangères (S.R.C. 1970, chap.I-16)
Loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C. 1970, chap. T-16)
Loi sur les compagnies de prêt (S.R.C. 1970, chap. L-12)
Loi sur les normes des prestations de pension (S.R.C. 1970, chap. P-8)
Loi concernant les petits prêts (S.R.C. 1970, chap. S-11)
Loi sur les sociétés d'investissement (S.C. 1970-71-72, chap. 33)
Loi sur la taxe d'accise modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-13, partie I)

5160 La Société d'assurance-dépôts du Canada*

Administration centrale
71, rue Bank
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 2340
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Ministre
Le ministre des Finances

Conseil d'administration
Président, Gérard Gingras (mai 1977).....Ottawa (Ont.)
Membres du Conseil
- Gouverneur de la Banque du Canada
- Sous-ministre des Finances
- Surintendant des Assurances
- Inspecteur général des banques

Fonctionnaire supérieur
Secrétaire-trésorier.....Theodore J. Davis

Historique
5162 La Société a été établie en 1966 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-3).

Un décret du conseil (C.P. 1967-1552, le 9 août 1967; D.O.R.S./67-401) constitua la Société en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La Société est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales
5164 La Société est habilitée à assurer les dépôts en monnaie canadienne, autres que ceux de l'État, jusqu'à concurrence de $20 000 par personne, auprès d'une banque ou d'une compagnie fiduciaire ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale et qui acceptent des dépôts du public, ou auprès d'une institution provinciale semblable autorisée par le gouvernement de sa province à demander l'assurance-dépôts. La Société a aussi le pouvoir d'agir en dernier recours comme prêteur pour les institutions membres et, en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'investissement,* elle est également habilitée à consentir des prêts à court terme, en dernier recours comme prêteur, aux sociétés canadiennes de crédit à la vente. De même, en vertu des dispositions de la *Loi sur les associations coopératives de crédit,* la Société peut consentir des prêts à court terme, à des fins de liquidité, aux sociétés coopératives de crédit et aux sociétés provinciales qui fournissent, ou administrent, les fonds de stabilisation ou les liquidités au profit des coopératives de crédit et de leurs membres.

5166 **Bureaux régionaux** – La corporation ne maintient nuls bureaux régionaux.

5168 **Renseignements supplémentaires** – Toutes demandes de renseignements doivent être adressées au secrétaire-trésorier, Administration centrale.

5170 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des finances, du Commerce et des questions économiques.

5172 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Mise à jour, 1er avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

Le Tribunal antidumping*

Administration centrale

Place Bell Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Ministre

Le ministre des Finances

Membres du Tribunal

Président, J. Patrick C. Gauthier (décembre 1975) ..... Montréal (Québec) 5176
Vice-présidente, Margaret E. Ritchie, c.r. (septembre) ..... Edmonton (Alb.)
Autres membres
Andrew Philip Mills (avril 1980) ..... Spokane (Washington)
Waldo J. Lavigne (juillet 1950) ..... Renfrew (Ont.)
Albert L. Bissonnette, cr. (septembre 1980) ..... Weyburn (Sask.)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... Arthur B. Trudeau
Directeur de la recherche ..... Kenneth Besharah

Historique

Le Tribunal antidumping a été institué, en 1969, en vertu de la *Loi antidumping* 5177
(devenue S.R.C. 1970, chap. A-15).

Responsabilités globales

Ce Tribunal a été institué en vue de recevoir les plaintes relatives à l'écoule- 5178
ment à perte de produits étrangers sur le marché canadien, d'en établir le bien-fondé et de juger des conséquences de la situation sur la production canadienne.

Dans les 90 jours qui suivent réception d'un avis préliminaire de dumping de la 5179
part du sous-ministre du Revenu national, division des Douanes et de l'Accise, le Tribunal doit juger si la vente à perte de marchandises étrangères a été, est ou pourra être nuisible à la fabrication de marchandises semblables au Canada ou si cette vente retarde sensiblement la mise en production de marchandises semblables.

L'enquête du Tribunal peut porter sur les conditions prévalant au sein des in- 5180
dustries canadiennes productrices de marchandises semblables; elle peut également tenir compte de facteurs tels que la valeur des actions, les profits, les prix, la valeur des exportations, les conditions d'emploi, les possibilités d'utilisation de la capacité nationale et la production. Toute ordonnance ou conclusion du Tribunal est définitive et exécutoire.

Le Tribunal, en vertu de l'article 16.1 de la *Loi antidumping,* par décret du gou- 5181
verneur en conseil, enquête sur toute question relative aux importations susceptibles de causer un préjudice sérieux à la production de l'industrie canadienne.

Les audiences du Tribunal se tiennent normalement à Ottawa et le public y est admis.

Programme

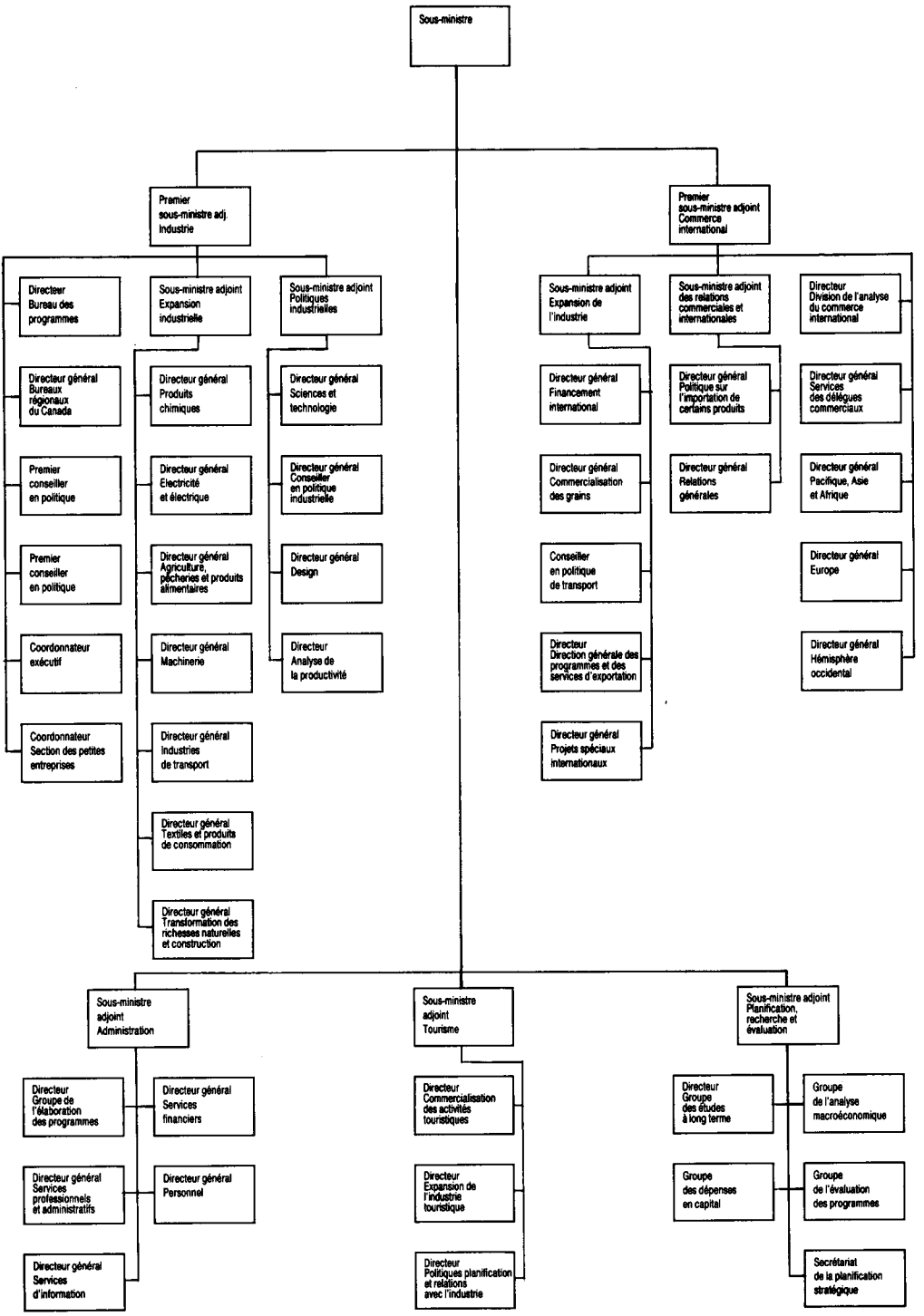
Le Tribunal exerce son activité dans le cadre du Programme du Tribunal anti- 5182
dumping, programme mis en œuvre par le ministère des Finances.

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

5185 **Renseignements supplémentaires** – Les demandes de textes d'ordonnances ou de conclusions ainsi que les demandes relatives à tout renseignement doivent être adressées au sociétaire, à Ottawa. Les avis d'ouverture d'enquête ainsi que les ordonnances ou les conclusions paraissent dans la Partie I de la Gazette du Canada.

5186 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des finances, du commerce et des question économiques.

5187 **Auditeur** –


Sous-ministre
Premier sous-ministre adj. Industrie
Premier sous-ministre adjoint Commerce international
Directeur Bureau des programmes
Directeur général Bureaux régionaux du Canada
Premier conseiller en politique
Premier conseiller en politique
Coordonnateur exécutif
Coordonnateur Section des petites entreprises
Sous-ministre adjoint Expansion industrielle
Directeur général Produits chimiques
Directeur général Electricité et électrique
Directeur général Agriculture, pêcheries et produits alimentaires
Directeur général Machinerie
Directeur général Industries de transport
Directeur général Textiles et produits de consommation
Directeur général Transformation des richesses naturelles et construction
Sous-ministre adjoint Politiques industrielles
Directeur général Sciences et technologie
Directeur général Conseiller en politique industrielle
Directeur général Design
Directeur Analyse de la productivité
Sous-ministre adjoint Expansion de l'industrie
Directeur général Financement international
Directeur général Commercialisation des grains
Conseiller en politique de transport
Directeur Direction générale des programmes et des services d'exportation
Directeur général Projets spéciaux internationaux
Sous-ministre adjoint des relations commerciales et internationales
Directeur général Politique sur l'importation de certains produits
Directeur général Relations générales
Directeur Division de l'analyse du commerce international
Directeur général Services des délégués commerciaux
Directeur général Pacifique, Asie et Afrique
Directeur général Europe
Directeur général Hémisphère occidental
Sous-ministre adjoint Administration
Directeur Groupe de l'élaboration des programmes
Directeur général Services professionnels et administratifs
Directeur général Services d'information
Directeur général Services financiers
Directeur général Personnel
Sous-ministre adjoint Tourisme
Directeur Commercialisation des activités touristiques
Directeur Expansion de l'industrie touristique
Directeur Politiques planification et relations avec l'industrie
Sous-ministre adjoint Planification, recherche et évaluation
Directeur Groupe des études à long terme
Groupe des dépenses en capital
Groupe de l'analyse macroéconomique
Groupe de l'évaluation des programmes
Secrétariat de la planification stratégique

Le ministère de l'Industrie et du Commerce* 5201

Administration centrale

Place de Ville
112, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Ministre

L'honorable Donald Campbell Jamieson, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... O. Gerald Stoner
1ers sous-ministres adjoints
- Industrie ..... (sans titulaire)
- Commerce international ..... T.M. Burns

Sous-ministres adjoints
- Expansion d'industrielle ..... A.M. Guérin
- Politiques industrielles ..... L.F. Drahotsky
- Planification, recherche et évaluation ..... F.J. Chambers
- Expansion des exportations ..... C.T. Charland
- Relations commerciales internationales ..... R.E. Latimer
- Tourisme ..... T.R.G. Fletcher
- Administration ..... (sans titulaire)

Historique

Le ministère de l'Industrie et du Commerce fut constitué par la fusion du ministère du Commerce et du ministère de l'Industrie (*Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement, S.R.C. 1970, chap. I-11).* 5202

Responsabilités globales

Le Ministère a pour objectif de favoriser la croissance, la productivité, les possibilités d'emploi et la prospérité de l'économie canadienne grâce à une saine évolution des industries de fabrication et de traitement de notre pays et à l'expansion du commerce et du tourisme. 5205

Dans la poursuite de cet objectif, le Ministère aide les industries canadiennes de fabrication et de traitement à conquérir le marché international en s'efforçant de créer sur les marchés mondiaux des conditions favorables à la commercialisation des biens et services produits au Canada; elle tente d'améliorer l'industrie touristique dans notre pays. 5207

Organisation et programmes

Le Ministère comprend cinq groupes fonctionnels principaux: Industrie, Commerce international, Planification, Recherche et évaluation, Office de tourisme du Canada et Administration. 5210

Industrie

Chargé de la conception, de l'élaboration et de l'application de politiques et de programmes favorables à l'expansion industrielle au Canada, le groupe de l'Industrie détermine également les lignes directrices et les exigences premières qui doi- 5215

*Mise à jour: janvier 1974 (texte); février 1975 (noms)

vent présider à l'établissement d'une industrie forte et concurrentielle sur les marchés internationaux. On y retrouve: l'Expansion de l'industrie et les Politiques industrielles, le Bureau des programmes, la Direction des bureaux régionaux et la Direction de l'analyse des investissements.

Expansion de l'industrie

Ce secteur a pour tâche d'aider l'industrie canadienne à innover, à offrir de nouveaux biens et services qui répondent à la demande intérieure et qui soutiennent la concurrence sur le marché international. De plus, ce service conçoit et met en œuvre des programmes d'aide à l'expansion industrielle et collabore avec d'autres groupes du Ministère ainsi qu'avec d'autres ministères et des gouvernements et organismes internationaux.

Cette branche regroupe les directions suivantes: Produits chimiques; Agriculture, Pêcheries et produits alimentaires; Transformation des richesses naturelles et construction; Électricité et électronique; Machinerie; Industries de transports; Textiles et Produits de consommation.

Politiques industrielles

Ce secteur des Politiques industrielles est chargé pour sa part de formuler les politiques du Ministère et de conclure les négociations appropriées concernant des facteurs d'expansion industrielle aussi variés que les découvertes et la technologie, la politique fiscale, la disponibilité des capitaux, la politique concurrentielle, la qualité de l'environnement, la politique de transport, la main-d'œuvre et la gestion, les stimulants industriels, la politique sectorielle, les méthodes commerciales et le design. Son travail se fait en étroite collaboration avec les autres ministères, le milieu des affaires, d'autres gouvernements et des organismes internationaux.

Ce groupe réunit la Direction générale des sciences et de la technologie, la Direction générale du conseiller de la politique industrielle, la Direction générale du design et la Direction de l'analyse des marchés.

Commerce international

Son rôle est de concevoir et de mettre en application des politiques et des programmes favorables au commerce international du Canada et de veiller à ce que la politique économique canadienne fasse une juste part aux considérations internationales.

Œuvrent dans ce secteur: l'Expansion des exportations; les Relations commerciales internationales; le Bureau de l'Europe; la Direction des affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; le Bureau de l'hémisphère occidental; et le Service des délégués commerciaux.

Expansion des exportations

Ce groupe est chargé des activités de soutien et de développement de marchés d'exportation pour certains biens et services offerts par le Canada. Son rôle consiste à:

a) fournir au gouvernement canadien et à l'entreprise un service de commerce extérieur efficace;
b) aviser le Ministère (Industrie) (c'est-à-dire les milieux d'affaires) des possibilités et des problèmes relatifs au marché des exportations;
c) faire en sorte que les programmes d'aide au financement des exportations et les programmes d'aide à l'étranger ménagent aux intérêts industriels et commerciaux du Canada la place qui leur revient.

Le groupe de l'Expansion des exportations coiffe la Direction des programmes, la Direction des projets spéciaux internationaux, la Division financière internatio-

nale, la Direction générale de la commercialisation des grains, le Bureau du conseiller en politique de transport et la Direction des foires et missions.

Relations commerciales internationales

Ce groupe a pour mission d'entretenir et améliorer un climat commercial international qui soit propice au commerce et aux autres intérêts économiques du Canada; à ce titre, il a la responsabilité des politiques et programmes visant à protéger et favoriser les intérêts commerciaux de notre pays sur le plan international. En sa qualité d'intermédiaire principal entre le Ministère, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux ayant une vocation commerciale, ce groupe doit procéder à des consultations et des négociations avec ces derniers et collaborer étroitement, d'autre part, avec les autres ministères, les provinces et les milieux des affaires et de l'éducation. 5300

Ce groupe se compose de la Direction générale des relations générales, la Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits et la Direction des licences d'exportation et d'importation. 5310

Planification, recherche et évaluation

Afin d'équilibrer et de coordonner des exigences dans le cadre d'un plan général et permanent qui permette à l'industrie et au commerce de contribuer le plus possible aux objectifs nationaux, ce groupe doit identifier et évaluer les changements importants et leur incidence sur la répartition des ressources du Ministère. L'élaboration d'une stratégie commerciale et industrielle, à long terme pour tout le pays, l'amène à recueillir des données au sein du ministère même, ainsi qu'auprès d'autres organismes gouvernementaux et institutions canadiennes et à soumettre l'efficacité des politiques et objectifs du Ministère à une réévaluation permanente dans le cadre de l'évolution des buts nationaux. 5320

Ces fonctions sont exécutées par le groupe de l'Évaluation des programmes, le groupe de l'Analyse macro-économique, le groupe des Études à long terme et le secrétariat de Planification stratégique. 5325

L'Office de tourisme du Canada

Le rôle de cet organisme est d'organiser la promotion du tourisme au Canada auprès des étrangers et d'effectuer des études et des analyses de l'industrie touristique canadienne. Ses principaux objectifs consistent à encourager les voyages au Canada et à participer à la coordination de tous les efforts de promotion du tourisme canadien à l'étranger en collaborant avec les bureaux de tourisme des provinces, les entreprises de transport et les associations touristiques nationales, régionales et locales. 5340

Récemment réorganisé, l'Office de tourisme du Canada comprend maintenant les directions du marketing (autrefois l'Office de tourisme du gouvernement canadien), de l'Expansion de l'industrie touristique (autrefois la Direction de l'industrie touristique) et la nouvelle Direction de la planification des politiques et relations avec l'industrie. 5360

Administration

L'Administration offre la gamme complète des services administratifs requis par le Ministère; ce groupe est chargé de mettre en œuvre les programmes de publicité et de promotion, d'éditer et de distribuer un grand nombre de livrets, plaquettes et brochures destinés à aider l'industrie canadienne. 5365

Ce groupe se compose des directions suivantes: les Services de l'information, les Services financiers, le Personnel, la Planification et l'analyse des programmes, et les Services professionnels et administratifs.

Bureaux régionaux au Canada

5380

Terre-Neuve
210 rue Water
Saint-Jean (Terre-Neuve)
A1C 1A9

Nouvelle-Écosse
Bureau 1124, 5251, rue Duke
Scotia Square
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Nouveau-Brunswick et
Île du Prince-Édouard
Édifice Eastern Canada
212, rue Queen
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 1A8

Québec (ville)
Bureau 620
2, Place Québec
Québec (Québec)
C1R 2B5

Québec
Bureau 2124
Place Victoria
C.P. 257
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1J5

Ontario
Commerce Court ouest
51e étage,
C.P. 325
Toronto (Ontario)
M5L 1G1

Manitoba
Bureau 1104
Édifice de la Banque Royale
220, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0A5

Saskatchewan
Bureau 651
2625, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4T 1K2

Alberta et
Territoires du Nord-Ouest
500 Place MacDonald
9939, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 2W8

Colombie-Britannique
et Yukon
C.P. 49178
Bureau 2743
Centre Bentill, Tour III
5955, rue Burrard
Vancouver
V7X 1K8

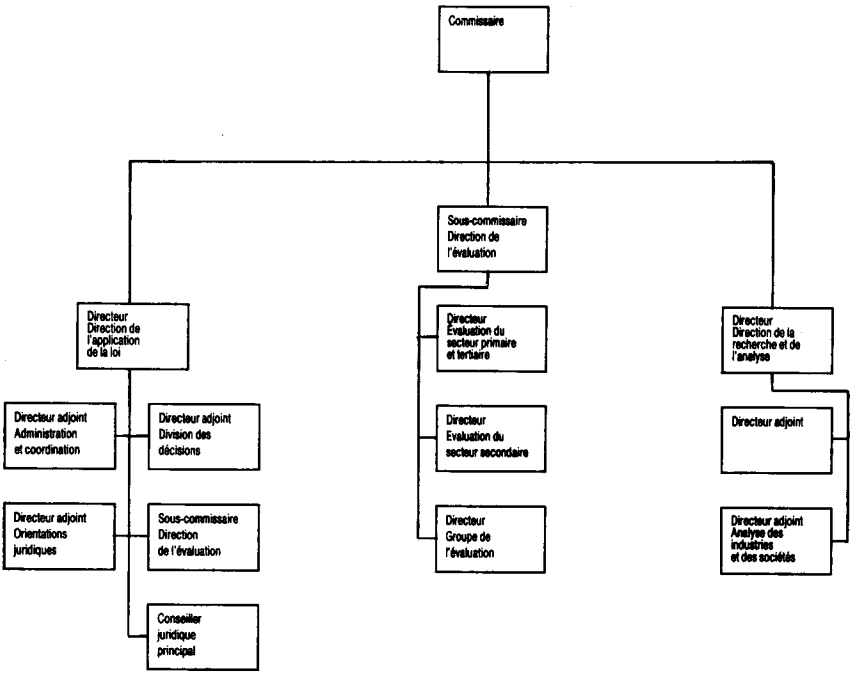
Textes de référence

5385 Le Ministre est chargé de l'application des lois suivantes:

Loi sur les permis d'importation et d'exportation, modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-17)
Loi de soutien de l'emploi (S.C. 1970-71-72, chap. 56)
Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, modifiée (S.R.C. 1970, chap. I-10)
Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (S.R.C. 1970, chap. I-11)
Loi sur l'examen de l'investissement étranger (S.C. 1973-74, chap. 46)
Loi sur l'expansion des exportations, modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-18)
Loi sur le Conseil canadien des normes, modifiée (S.R.C. 1970, chap. 41, 1er suppl.)
Loi sur la Commission du textile et du vêtement (S.C. 1970-71-72, chap. 39)
Loi sur la statistique (S.C. 1970-71-72; chap. 15)
Loi sur le Conseil national de l'esthétique industrielle (S.R.C. 1970, chap. N-5)
Loi sur les approvisionnements de défense (S.R.C. 1952, chap. 64)

L'Agence d'examen de l'investissement étranger

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



5401 L'Agence d'examen de l'investissement étranger*

Administration centrale
Tour du Journal (nord)
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
B.P. 2800
Succursale postale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6A5

Ministre

Ministre de l'Industrie et du Commerce**

Fonctionnaires supérieurs

Commissaire ..... Bertman G. Barrow
Sous-commissaire ..... Gorfe Howarth

Historique

5402 L'Agence a été créée en vertu du paragraphe 7 (1) de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger* sanctionnée le 12 décembre 1973 (S.C. 1973-74, chap. 46). La première proclamation de la loi relative à l'acquisition du contrôle d'entreprises canadiennes existantes a eu lieu le 9 avril 1974. La seconde proclamation est entrée en vigueur le 15 octobre 1975.

Responsabilités globales

5403 L'Agence conseille le Ministre et l'aide à se prononcer sur la valeur des avantages que peut ou pourrait retirer le Canada des propositions venant d'étrangers et visant l'acquisition d'entreprises commerciales canadiennes, l'établissement au Canada de nouvelles entreprises et l'adjonction d'entreprises non liées.

L'évaluation du Ministre conduit aux décisions du Gouverneur en conseil d'admettre ou de rejeter les acquisitions d'entreprises commerciales canadiennes par des étrangers.

5404 L'Agence

a) négocie des engagements et consulte les gouvernements provinciaux et les autres ministères fédéraux avant de se prononcer sur la valeur des avantages que peuvent présenter les acquisitions ou les investissements proposés;
b) fournit l'appui juridique et administratif qui facilitera l'appréciation;
c) prépare les décisions ministérielles voulues par la Loi;
d) assure un contrôle, fait des enquêtes et recommande des mesures cœrcitives devant garantir l'application de la Loi, et
e) procure les services de recherche et d'analyse nécessaires à l'application efficace de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger.*

5405 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Directeur de la direction de la recherche et de l'analyse.

5406 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques.

5407 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

---

*Mise à jour: avril 1975
**Aux fins de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger* (C.P. 1974-791, le 4 avril 1974; SI/74-4S, le 24 avril 1974)

La Commission du système métrique* 5450

Administration centrale

Édifice Bonaventure
301, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce

Commissaires

Président, Stevenson Milne Gossage**.....Ottawa (Ont.)
Vice-président, B. Maurice Archer (janvier 1978)..... Brome (Québec)
Commissaires à temps partiel
Lesly H. Chater (janvier 1978).....Hamilton (Ont.)
Albert Diamondy Cohen (janvier 1978) ..... Winnipeg (Man.)
Pierre Demers (janvier 1978).....Montréal (Québec)
Gordon Cecil Ladner Draeseke (avril 1978)..... Vancouver (C.-B.)
Arnold John Groleau (janvier 1978) .....Montréal (Québec)
Willis Murdoch Hall (avril 1978) .....Halifax (N.-É.)
Cyrille J. Laurin (février 1978)..... Toronto (Ont.)
Duncan Robert B. McArthur (avril 1978) .....Edmonton (Alb.)
Darcy Drummond Morris (janvier 1978) ..... Vancouver (C.-B.)
Réjean Parent (janvier 1978) .....Montréal (Québec)
Betty E. Robinson (janvier 1978) .....Saskatoon (Sask.)
Thomas Aymer Somerville (janvier 1978).....Montréal (Québec)
G.G. Ernest Steele (janvier 1978) .....Ottawa (Ont.)
James Everett Thomas (janvier 1978) .....Brockville (Ont.)
Alexander S. Tirrell (janvier 1978) .....Thornhill (Ont.)
James O. Wright (avril 1978)..... Regina (Sask.)
(deux postes sont sans titulaire)

Fonctionnaire supérieur

Directeur exécutif .....Paul Charles Boire

Historique

La Commission du système métrique a été créée en 1971 en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce,* par un décret du conseil (C.P. 1971-1146, juin 1971). 5452

Responsabilités globales

La Commission conseille le ministre de l'Industrie et du Commerce sur les projets de conversion au système métrique et sur les mesures législatives qui s'imposent. Elle a aussi pour tâche d'amorcer, de coordonner et d'entreprendre les recherches, enquêtes et études sur les incidences qu'aura la conversion au système métrique sur les différents secteurs de l'économie canadienne. En collaboration avec les ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux, notamment, avec le Conseil canadien des normes, et les autres parties intéressées, elle prépare un plan d'ensemble destiné à assurer, dans la mesure du possible, 5453

*Mise à jour: août 1975 – Nom officiel et non abrégé: Commission préparatoire à la conversion des mesures du système impérial en mesures métriques.
**Le président est nommé à titre amovible.

l'échelonnement et la coordination de tous les programmes de conversion, l'adoption du système métrique devant apporter à l'économie canadienne un maximum d'avantages pour un minimum de frais. En outre, la Commission fournit et diffuse la documentation relative à l'adoption du système métrique.

Organisation

Comités directeurs

5454 Pour accomplir sa tâche, la Commission a formé dix comités directeurs. Chacun est responsable de la coordination d'un groupe de secteurs économiques ayant des intérêts connexes.

5455 Il existe, de plus, un Comité interministériel pour la conversion au système métrique chargé de coordonner la conversion au sein du gouvernement fédéral.

Un autre comité a été établi en vue d'exercer un contrôle sur le programme d'information du public et de conseiller, dans ce domaine, ses fonctionnaires supérieurs et commissaires.

Les comités directeurs ont pour tâche de coordonner les plans des différents secteurs et de soumettre à la Commission un plan intégré de leur propre secteur. La Commission intègre ce plan dans un programme d'ensemble intéressant toute l'économie.

Comités sectoriels

5456 La Commission a établi soixante comités sectoriels responsables devant les comités directeurs. Chacun est responsable d'une industrie, d'un groupe d'industries ou d'intérêts.

5457 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement sur le système métrique, on est prié d'écrire à l'adresse suivante:

C.P. 4000
Ottawa (Ontario)
K1S 5G8

5458 **Comité parlementaire** – Le Comité des finances, du commerce et des questions économiques.

5459 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Commission du textile et du vêtement* 5465

Administration centrale

Journal Tower (North)
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce

Membres de la Commission

Président, Gordon L. Bennett ..... Ottawa (Ont.)
Membres à temps partiel
John D. Campbell ..... Campbellville (Ont.)
Jacques St. Laurent ..... Sillery (Québec)

Fonctionnaire supérieur

Directeur exécutif ..... John M. MacKillop

Historique

La Commission du textile et du vêtement, créée par décret du Conseil (C.P. 1970-1882, le 29 octobre 1970), est devenue organisme permanent en vertu de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement* (S.C. 1970-71-72, chap. 39). 5466

Responsabilités globales

La Commission a la responsabilité 5467

a) de mener des enquêtes afin de déterminer si l'importation de certains articles, textiles et pièces de vêtement se fait dans des conditions telles qu'elle nuit ou est susceptible de nuire à la production canadienne;
b) d'étudier les projets présentés par les producteurs canadiens concernés, en vue de remédier à de telles situations, afin de déterminer si ces projets sont acceptables;
c) de décider si les circonstances justifient la recommandation au Ministre de mesures de protection spéciales à l'égard des importations en question;
d) de déterminer si les travailleurs mis à pied dans les industries du textile et du vêtement sont habilités à demander une aide en vertu du *Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation.*

Bureaux régionaux – La Commission ne possède pas de bureau régional.

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au secrétaire de la Commission. 5468

Comité parlementaire – Le Comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5469

*Mise à jour: octobre 1975

5475 Le Conseil canadien des normes*

Administration centrale

Édifice Central
350, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce

Membres du Conseil

Président, Brigadier général Jean-Paul Carrière (juin 1976).....Montréal (Québec)
Vice-président, George W. Lord (juin 1977).....Edmonton (Alb.)
Représentants du gouvernement fédéral
Clair E. Adams, Ministère des Transports (juin 1976).....Ottawa (Ont.)
Arthur R. Bailey, Ministère des Approvisionnements et Services (nommé à titre amovible).....Ottawa (Ont.)
Clarence M. Bolger, Ministère de l'Agriculture (nommé à titre amovible).....Ottawa (Ont.)
Charles Phillips, Ministère de l'Industrie et du Commerce (juin 1977).....Ottawa (Ont.)
Dr Sydney Wagner (nommé à titre amovible).....Ottawa (Ont.)

Historique

5477 Ce conseil fut créé par la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (S.R.C. 1970, chap. 41, [1er suppl.]). Le Conseil n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

5478 Le Conseil a pour objet d'encourager et de favoriser la normalisation volontaire dans les domaines touchant la construction, la fabrication, la production, la qualité, le rendement, la tenue, l'usage et la sécurité de bâtiments, de structures, d'articles et produits manufacturés et autres marchandises, (composantes comprises), lorsque cette normalisation n'est pas expressément prévue par la loi, en vue de développer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des normes.

5479 Le Conseil a aussi pour fonction de planifier et de surveiller l'adaptation des normes au système métrique. Le Conseil établit ses propres politiques et prend les décisions qui le concernent, tel que l'entend la *Loi sur le Conseil canadien des normes.*

Organisation et programmes

5480 Le Conseil se compose, au plus, de 57 membres**, dont 6 représentants fédéraux, 10 représentants provinciaux et 41 représentants de divers organismes nationaux***. Il est largement représentatif de tous les paliers de gouvernement, des secteurs d'activités primaires et secondaires, des industries de distribution et de service, des associations commerciales, des syndicats de travailleurs, des associations provinciales, des associations de consommateurs et du milieu enseignant.

---

*Mise à jour: octobre 1975
**Ces nominations sont faites par le gouverneur en conseil
***On peut en obtenir la liste détaillée en s'adressant au Conseil canadien des normes

Programme de normalisation nationale

Ce programme vise à l'accréditation, sur le plan national, d'organismes qui, au Canada, s'occupent de l'élaboration des normes, du contrôle et de l'admissibilité des produits; à encourager la collaboration entre ces organismes; à déterminer la nécessité de créer de nouvelles normes de même que des services de contrôle et d'accréditation, et à appliquer les dispositions qui permettront de répondre à ces exigences. 5481

Programme de normalisation internationale

Ce programme assure la participation canadienne aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI), et d'autres organisations similaires ayant pour objet la formulation volontaire de normes; la prise de dispositions devant permettre au Canada de participer activement aux activités de ces organisations; l'échange de renseignements et la collaboration dans le domaine de la formulation des normes, du contrôle et de l'accréditation des produits. 5483

Le bureau de la Direction de la normalisation internationale est situé au 2000, chemin Argentia, Mississauga (Ontario).

Renseignements supplémentaires – Toutes les questions relatives aux politiques, à l'organisation et aux activités du Conseil doivent être adressées à ce dernier. Les questions relatives à des normes internationales ou étrangères doivent être adressées à la Direction internationale. 5485

Comité parlementaire – Le Comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques. 5487

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5489

5500 Le Conseil national de l'esthétique industrielle*

Administration centrale

300, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce

Membres du Conseil

George S. MacDonell (juillet 1976) ..... Weston (Ont.)
Gordon R. Arnott (juillet 1976) ..... Regina (Sask.)
Mrs. Sonja Bata (juillet 1976) ..... Don Mills (Ont.)
Pierre L. Bourgault (novembre 1977) (secrétaire adjoint, sciences et Technologie) ..... Ottawa (Ont.)
Denis Daly (mars 1978) ..... Winnipeg (Man.)
Jacques M. DesRoches (juillet 1976) (Sous-ministre, Approvisionnements et services) ..... Ottawa (Ont.)
Aundré Dubois (novembre 1977) ..... Châteauguay (Québec)
Gilbert J. Hardman (novembre 1977) ..... Vancouver (C.-B.)
Mrs. Rachel Pilon (novembre 1977) ..... Boucherville (Québec)
Charles R. Sharpe (juillet 1976) ..... Toronto (Ont.)
C.W. (Bill) Sloan (juillet 1976) ..... Toronto (Ont.)
J. Phillip Vaughan (août 1978) ..... Halifax (N.-É.)
(Trois postes sont sans titulaire)

Membres d'office

Directeur général ..... Direction générale du design (Industrie et commerce)
Secrétaire général ..... Conseil national de l'esthétique industrielle

Historique

5502 Le Conseil national de l'esthétique industrielle a été établi par la *Loi sur le Conseil national de l'esthétique industrielle* dans le but d'encourager et d'accélérer le relèvement des normes esthétiques applicables aux produits de fabrication canadienne. Le Conseil n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

5504 Le Conseil national de l'esthétique industrielle cherche essentiellement à provoquer, chez les grandes entreprises canadiennes, un intérêt de plus en plus marqué en ce qui a trait à l'usage efficace du design dans toutes les sphères d'activité.

Le Conseil est habilité à planifier de même qu'à mettre en œuvre des programmes de promotion du design. À l'heure actuelle, il se consacre surtout à recommander des mesures et à établir des programmes en matière de design, mesures et programmes que mettront en application les ministères et organismes fédéraux et régionaux, ainsi que les organismes privés et institutions.

5506 Les activités du Conseil s'étendent aux quatre domaines suivants:

a) *le domaine social,* où il élargit le champ des avantages sociaux grâce à une meilleure compréhension et un usage accru du design; de nos jours, on met particulièrement l'accent sur l'éducation du sens du design;

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

b) *le domaine gouvernemental,* où il favorise l'initiative et le rôle de direction du gouvernement en matière de design;
c) *le domaine de l'environnement quotidien,* où il améliore nos milieux artificiels grâce à un usage plus efficace du design;
d) *et le domaine économique,* où ses activités contribuent à l'expansion économique grâce à la mise en application des principes du design.

Programmes

Le ministère de l'industrie et du Commerce est le principal organe d'exécution 5508
des activités recommandées par le Conseil et, en particulier, du programme «Design Canada» et du «Programme d'aide au design industriel» (P.A.D.I.). Ces programmes qui visent à promouvoir le design incluent: publications, expositions, moyens audio-visuels, colloques et prix accordés dans le but d'attirer l'attention sur les avantages du design. Ils comprennent également des bourses d'étude et des subventions offertes pour aider à la formation de gestionnaires en design, ainsi qu'au perfectionnement de jeunes canadiens talentueux et à la poursuite de recherches dans ce domaine. Le Programme d'aide au design industriel (P.A.D.I.) prévoit également une aide financière directe aux fabricants qui désirent contribuer à l'innovation en matière de design.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements on 5510
s'adressera au secrétaire général à Ottawa.

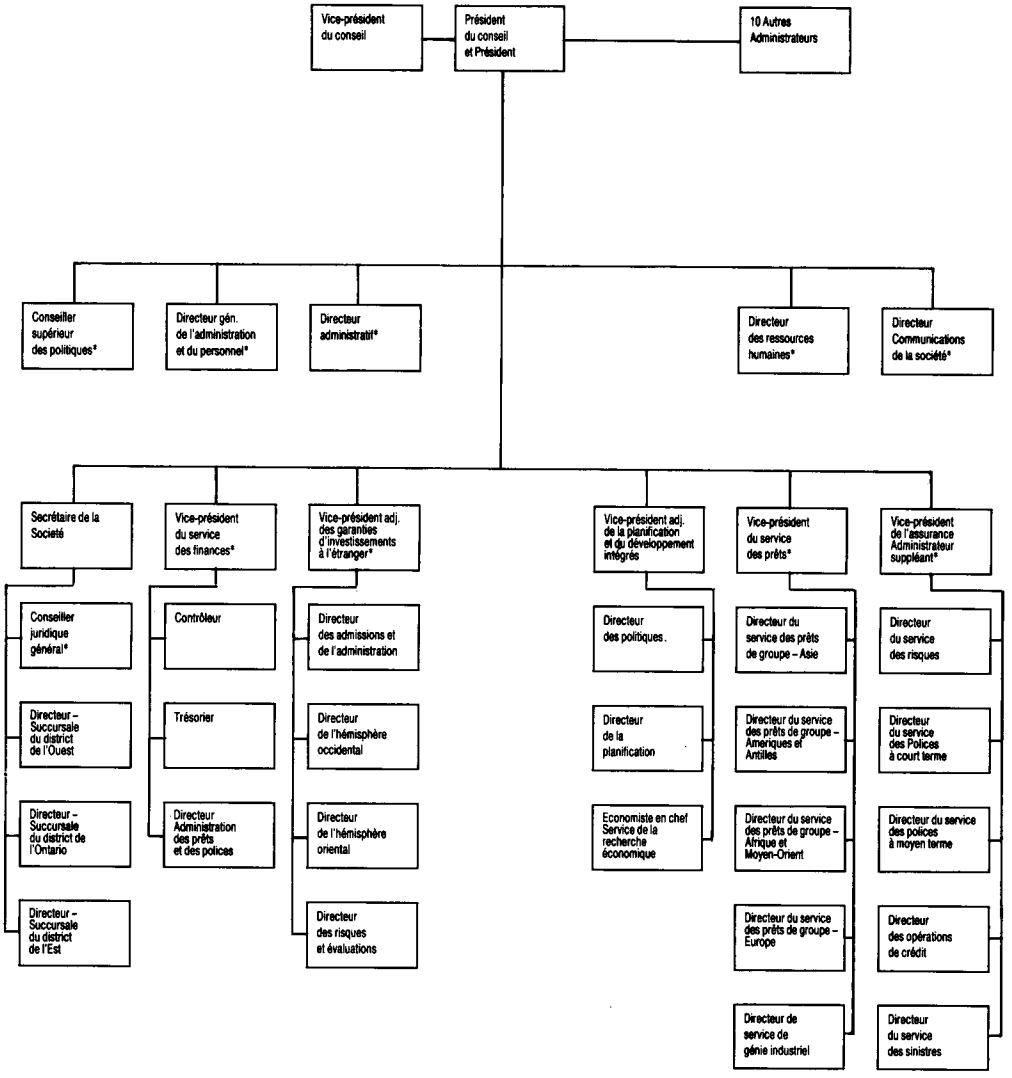
Comité parlementaire – Le Comité permanent des finances, du commerce et des 5515
questions économiques.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5520

La Société pour l'expansion des exportations

Organigramme du S.E.E. - 1er septembre 1975

5525



*Membre du Conseil d'administration

5526 La Société pour l'expansion des exportations*

Administration centrale
110, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce**

Conseil d'administration

Président, John A. MacDonald ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, M.O. Gerald Stoner (Sous-ministre, Ministère de l'Industrie et du Commerce) ..... Ottawa (Ont.)
Membres de la Fonction publique
- Gouverneur de la Banque du Canada
- Premier sous-ministre adjoint, ministère de l'Industrie et du Commerce
- Président, Agence canadienne de développement international
- Sous-secrétaire d'État, Ministère des Affaires extérieures
- Sous-ministre, ministère des Finances

Représentant de l'industrie
- Harold W. Godwin (octobre 1979) ..... Calgary (Alb.)
- Raymond Lavoie (octobre 1977) ..... Montréal (Québec)
- Ian S. Ross (octobre 1975) ..... Vancouver (C.-B.)
- Alexander K. Stuart (octobre 1978) ..... Toronto (Ont.)
- Adam H. Zimmerman (octobre 1975) ..... Toronto (Ont.)

Historique

5527 La Société pour l'expansion des exportations, (S.E.E.) créée le 1er octobre 1969 en vertu de la *Loi sur l'expansion des exportations,* a pris alors la relève de la Société des crédits à l'exportation. Un décret du conseil (C.P. 1969-1836, le 24 septembre 1969, D.O.R.S./69-484) a constitué la Société en «corporation de propriétaire» (Annexe D), au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* La S.E.E. est mandataire de sa Majesté.

Responsabilités globales

5528 La S.E.E. a été établie en vue de favoriser l'expansion des exportations canadiennes des services qui leur assurent un soutien financier leur permettant de faire face à la concurrence internationale.

La S.E.E. est autorisée à:

a) assurer les sociétés canadiennes contre le risque de non-paiement lorsqu'elles vendent des biens et services canadiens à l'étranger;
b) consentir des prêts aux acheteurs étrangers de biens de production et de services techniques canadiens;
c) émettre des cautionnements en faveur des institutions financières lorsqu'elles participent à des opérations d'exportations par des prêts, soit au fournisseur canadien, soit à l'acheteur étranger;
d) assurer les investissements canadiens à l'étranger contre certains risques de pertes dus aux aléas politiques.

*Mise à jour: septembre 1975

Organisation et programmes

La direction de la S.E.E. est confiée à un conseil d'administration de douze membres ayant à sa tête un président. Afin d'assurer la collaboration du gouvernement et de l'industrie privée, le Conseil fait place, parmi ses membres, à cinq administrateurs choisis en dehors de la Fonction publique du Canada. 5529

Assurance

La S.E.E. peut assurer les exportateurs canadiens contre le non-paiement, relatif aux ventes faites, sous contrat, à des acheteurs étrangers, lorsqu'il s'agit: 5530

a) de ventes de biens de consommation aux conditions de crédit à court terme généralement consenties dans ce genre de commerce;
b) de ventes de biens de production, (machinerie lourde, par exemple) avec crédit à moyen terme;
c) de ventes de services tels que services d'étude, de génie, de construction, de commercialisation et techniques;
d) de ventes relatives à des levés photogrammétriques et géophysiques, etc.;
e) d'exportations *invisibles* telles que la vente de brevets, de marques de commerce, de droits de publication, ou de l'autorisation de les utiliser; ou lorsqu'il s'agit de frais de publicité, d'honoraires de vérificateurs, d'architectes-conseils, etc.

Les principaux risques couverts par une police de la S.E.E. sont les suivants: 5531

a) l'insolvabilité ou défaut prolongé de paiement, de l'acheteur étranger;
b) le refus de paiement par l'acheteur, lorsque ce refus n'est attribuable à aucune violation du contrat de la part de l'exportateur;
c) le blocage des fonds ou les difficultés de transfert;
d) la guerre ou la révolution dans le pays de l'acheteur;
e) l'annulation ou le non-renouvellement d'un permis d'exportation, et l'imposition de restrictions à l'exportation de marchandises qui, jusqu'alors, n'avaient pas été l'objet de restrictions;
f) toute autre circonstance indépendante de la volonté de l'exportateur ou de l'acheteur survenant à la suite d'événements se produisant hors du Canada ou des États-Unis continentaux.

La S.E.E. accepte d'assigner les sommes payables à la suite d'une vente couverte par une police, à une banque ou tout autre prêteur acceptant de financer des exportations. La S.E.E. peut aussi donner une garantie inconditionnelle aux organismes financiers qui ont convenu de fournir un financement sans recours à des ventes assurables de biens de production ou de services. 5532

Normalement les contrats d'assurance et les garanties sont émis avec l'autorisation du Conseil d'administration. Lorsque le montant ou les termes de crédit d'une transaction ne peuvent recevoir l'approbation du Conseil d'administration, le contrat peut être émis avec l'autorisation du Gouvernement si le Ministre juge que l'affaire est d'intérêt national. 5533

Prêts

La S.E.E. accorde directement des prêts à long terme à des emprunteurs étrangers, ou garantit les prêts privés qui leur sont faits, lorsqu'il s'agit de financer des exportations canadiennes de biens de production et de services. La S.E.E. offre son financement dans les conditions normales du commerce et à des taux d'intérêt pouvant supporter la concurrence étrangère. Les emprunteurs étrangers peuvent ainsi payer comptant les exportateurs canadiens. 5534

5535 Pour bénéficier d'un prêt ou d'une garantie de la S.E.E., la transaction doit être telle qu'elle justifie, par sa forme et le montant d'argent en cause, de longs termes de crédit, c'est-à-dire un crédit portant sur une période de plus de cinq ans.

5536 L'entreprise doit être saine financièrement et économiquement et l'emprunteur étranger doit être digne de crédit. L'entreprise doit être prometteuse pour le Canada, du point de vue de l'emploi, de l'activité industrielle et des exportations futures dans le pays étranger en cause.

5537 La S.E.E. exige que la transaction qui bénéfice du financement fasse appel, dans toute la mesure du possible, à une main-d'œuvre et des matériaux canadiens, et que tous les biens et services en cause proviennent du Canada.

5538 Les accords de prêt et les garanties sont normalement autorisés par le Conseil d'administration mais, dans les cas de transactions relatives à des exportations très importantes ou dans des cas particuliers où, de l'avis du Ministre, l'intérêt national entre en jeu, l'autorisation peut provenir du Gouvernement.

Garantie des investissements à l'étranger

5539 La S.E.E. peut assurer les investissements canadiens à l'étranger contre les risques de perte entraînés par des aléas politiques: impossibilité de rapatrier des fonds, expropriation, guerre ou insurrection, etc... Son programme couvre presque tous les droits qu'un investisseur peut détenir dans une entreprise étrangère, y compris les accords de placement en actions, les prêts, les contrats administratifs, les accords de redevances et de licences. L'investissement peut se faire sous forme d'argent comptant, de contribution en nature ou d'émission de garantie, il peut être fait directement dans l'entreprise étrangère intéressée, ou indirectement, par l'entremise d'une compagnie affiliée établie au Canada ou dans le pays étranger ou, même, dans un pays tiers.

5540 La garantie d'une police peut porter sur une période allant jusqu'à quinze ans, l'investisseur, et non la S.E.E. ayant seul le pouvoir de l'annuler, pour autant que les conditions de la police soient respectées. Le taux des primes est de 1 p. cent par année mais l'investisseur bénéficie d'une grande latitude quant au choix de la garantie: il peut l'adapter à ses besoins, de façon à ne couvrir que l'actif présentant des risques. Il peut également choisir d'assurer l'un ou l'autre, sinon plusieurs des risques d'expropriation, de blocage des changes, de guerre ou d'insurrection. De tels choix permettent de réduire sensiblement les frais de primes qui correspondent dans la plupart des cas, à un taux de prime bien inférieur a 1 p. cent.

5541 Ce programme a pour but de placer les investisseurs canadiens dans une position concurrentielle, face aux investisseurs étrangers bénéficiant d'avantages comparables et de maintenir, voire d'améliorer, la position du Canada sur le plan commercial. Par ailleurs, il doit encourager le secteur privé canadien à promouvoir la croissance industrielle des pays en voie de développement et à collaborer avec les ressortissants des pays étrangers où il exerce son activité.

Bureaux régionaux

5542 La S.E.E. a des succursales régionales à:

Ontario
145, rue King ouest
Toronto (Ont.)
M5H 1J8

5543 Est du Canada
C.P. 124
Station Postale
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3

Ouest du Canada
C.P. 49024
The Bentall Centre
Vancouver (C.-B.)
V7X 1C4

Des directeurs régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce représentent la Société à Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Fredericton (N.-B.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), et Edmonton (Alb.). 5544

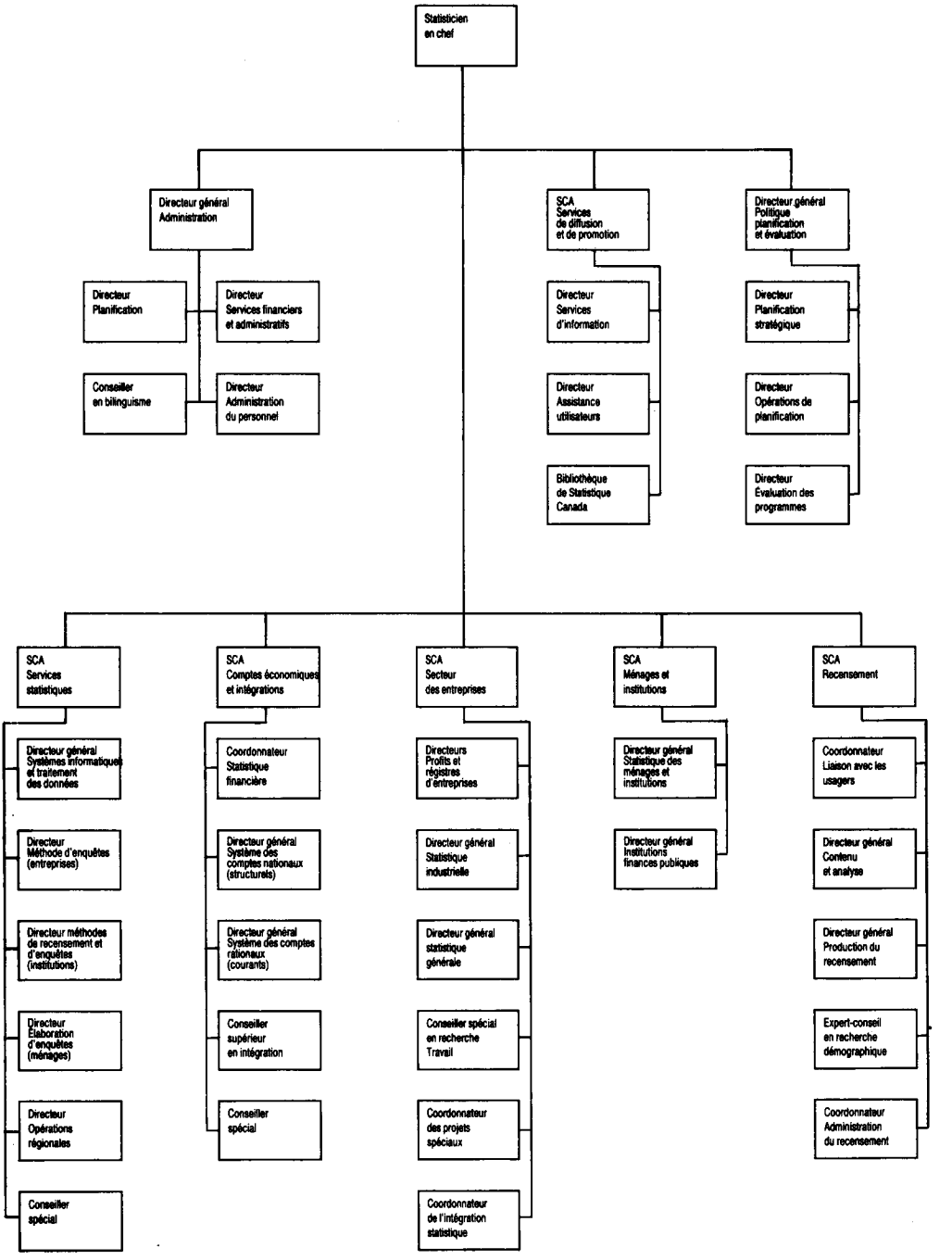
Renseignements supplémentaires – Les demandes de renseignements généraux au sujet des services de la S.E.E. peuvent-être adressées au bureau régional concerné ou à l'administration centrale à Ottawa. Toutes les demandes de renseignements se rapportant aux politiques de la Société doivent être adressées à l'administration centrale à Ottawa. 5545

Comité parlementaire – La S.E.E. Ses revenus proviennent des primes, de l'intérêt sur les prêts accordés et sur les paiements demandés pour les garanties. Aucune subvention n'est prévue pour la Société dans les prévisions budgétaires. 5546

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5547

5550 Statistique Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Statistique Canada*

Administration centrale

Édifice R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Ministre

Le ministre de l'Industrie et du Commerce**

Fonctionnaires supérieurs

Statisticien en chef du Canada ..... Peter G. Kirkham
Statisticiens en chef adjoints
- Entreprises ..... Vincent R. Berlinguette
- Ménages et institutions ..... Lorne E. Rowebottom
- Comptes économiques et intégration ..... Guy Leclerc
- Services statistiques ..... Ivan P. Fellegi
- Services de diffusion et de promotion ..... (sans titulaire)
- Recensement ..... Robert A. Wallace

Directeurs généraux
- Politique, planification et évaluation ..... David A. Worton
- Administration ..... G.R. Labossière

Historique

Statistique Canada a été fondé par le Parlement en 1918 sous le nom du Bureau fédéral de la statistique. C'est en 1971 qu'on lui donna le nouveau nom de Statistique Canada (S.C. 1970-71-72, chap. S-16). Un décret du Conseil (C.P. 1965-29, le 6 janvier 1965; *Loi sur la statistique,* article 39) a constitué Statistique Canada en «ministère» et accordé au ministre de l'Industrie et du Commerce la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* 5552

Responsabilités globales

Les fonctions de Statistique Canada sont les suivantes: 5553

a) recueillir, compiler, analyser, synthétiser et publier des renseignements statistiques sur la population et ses activités générales et particulières (commerciales, industrielles, financières, sociales et économiques);
b) collaborer avec les ministères et départements fédéraux à la collecte, à la compilation et à la publication de renseignements statistiques, y compris des statistiques concernant les activités de ces ministères et départements;
c) faire le recensement de la population du Canada et le recensement agricole du Canada conformément à la loi;
d) veiller à prévenir les répétitions dans les renseignements recueillis par les ministères et départements fédéraux; et,
e) d'une façon générale, favoriser et mettre au point des statistiques intégrées sur la vie sociale et économique de l'ensemble du pays et de chacune de ses provinces, et coordonner des projets visant à l'intégration de telles statistiques.

---

*Mise à jour en avril (texte) et août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1971-1961, le 16 septembre 1971)

Organisation et programmes

5555 Statistique Canada se divise en six secteurs:

Entreprises

5558 La Direction de la statistique industrielle publie des données sur l'agriculture, les industries manufacturières et primaires, les transports et les communications, le commerce et les services et la construction.

5559 La Direction de la statistique générale publie des données sur les prix, le travail, le commerce extérieur, les finances et les impôts des sociétés et veille à l'application de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Comptes économiques et intégration

5562 La Direction du système des comptes nationaux (courants) est responsable des statistiques sur le produit national brut, la balance des paiements, les flux financiers, les entreprises multinationales ainsi que de CANSIM, la banque de données chronologiques de Statistique Canada.

5564 La Direction du système des compte nationaux (structurels) est responsable de l'établissement des normes de classification statistique, des tableaux des entrées-sorties, de l'élaboration de statistiques régionales et urbaines et de l'analyse structurelle de l'économie.

Ménages et institutions

5566 La Direction de la statistique des ménages produit des données démographiques et statistiques sur la main-d'œuvre, les revenus et les dépenses des consommateurs ainsi qu'un grand nombre d'autres domaines connexes.

5567 La Direction des institutions et des finances publiques fournit des statistiques sur l'enseignement, les sciences, la culture, la criminalité, la santé, le bien-être et les finances publiques.

Recensement

5569 La Direction du contenu et de l'analyse est chargée de produire des estimations et des projections démographiques de préparer des sujets et des questions concernant le recensement de 1976, ainsi que de planifier le recensement de 1981 et le recensement de l'agriculture.

5570 La Direction de la production est tenue de recueillir des données fournies par le recensement, depuis le dénombrement sur le terrain jusqu'à l'impression mécanographique. Elle est également tenue de traiter ces données, de les publier, de répondre aux demandes de renseignements et de fournir la preuve de l'âge et du lieu de naissance de ceux qui en font la demande.

Services statistiques

5573 La Direction des systèmes informatiques et du traitement des données fournit des systèmes électroniques exhaustifs de traitement des données ainsi que des services de production aux divisions chargées de la collecte des données et de la diffusion des renseignements.

5574 Les Divisions des méthodes d'enquêtes s'occupent de la conception et de l'élaboration des méthodes d'enquêtes devant permettre d'obtenir rapidement des données sur les ménages, les entreprises, l'agriculture, les institutions et les données du recensement.

La Division des opérations régionales, par l'entremise de huit bureaux situés dans différentes villes, procède, chaque mois, au relevé de données sur le terrain pour le compte de Statistique Canada. 5576

Services de diffusion et de promotion

La Division de l'information a pour rôle de faire connaître les données statistiques et de favoriser leur utilisation par l'entremise des media d'information en publiant l'Annuaire du Canada, le «Canada», le bulletin hebdomadaire «Informat», et le Quotidien de Statistique Canada. 5580

La bibliothèque de Statistique Canada possède une importante collection de livres, périodiques et journaux qu'elle met à la disposition des statisticiens, des économistes et du public. 5582

La Division de l'assistance-utilisateurs, représentée dans neuf villes canadiennes, aide les organismes et le public à faire le meilleur usage possible des données statistiques. 5583

Bureaux régionaux

5584

Édifice Viking
Chemin Crosbie
Saint-Jean (T.-N.)
A1B 3P2

1256, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Y6

1500, avenue Atwater
Montréal (Québec)
H3Z 1X5

2197, Promenade Riverside
Ottawa (Ont.)
K1H 8K6

Sous-section centrale de renseignements
Statistique Canada
Édifice R.H. Coats
Ottawa (Ont.)
H1A 0T6

25, avenue St. Clair est
Toronto (Ont.)
M4T 1M4

266, avenue Graham
Winnipeg (Man.)
R3C 0K4

1783, rue Hamilton
Régina (Sask.)
S4P 2B6

10025-106e rue
Edmonton (Alb.)
T5J 1G9

16 est, rue Hastings
Vancouver (C.-B.)
V6A 1N1

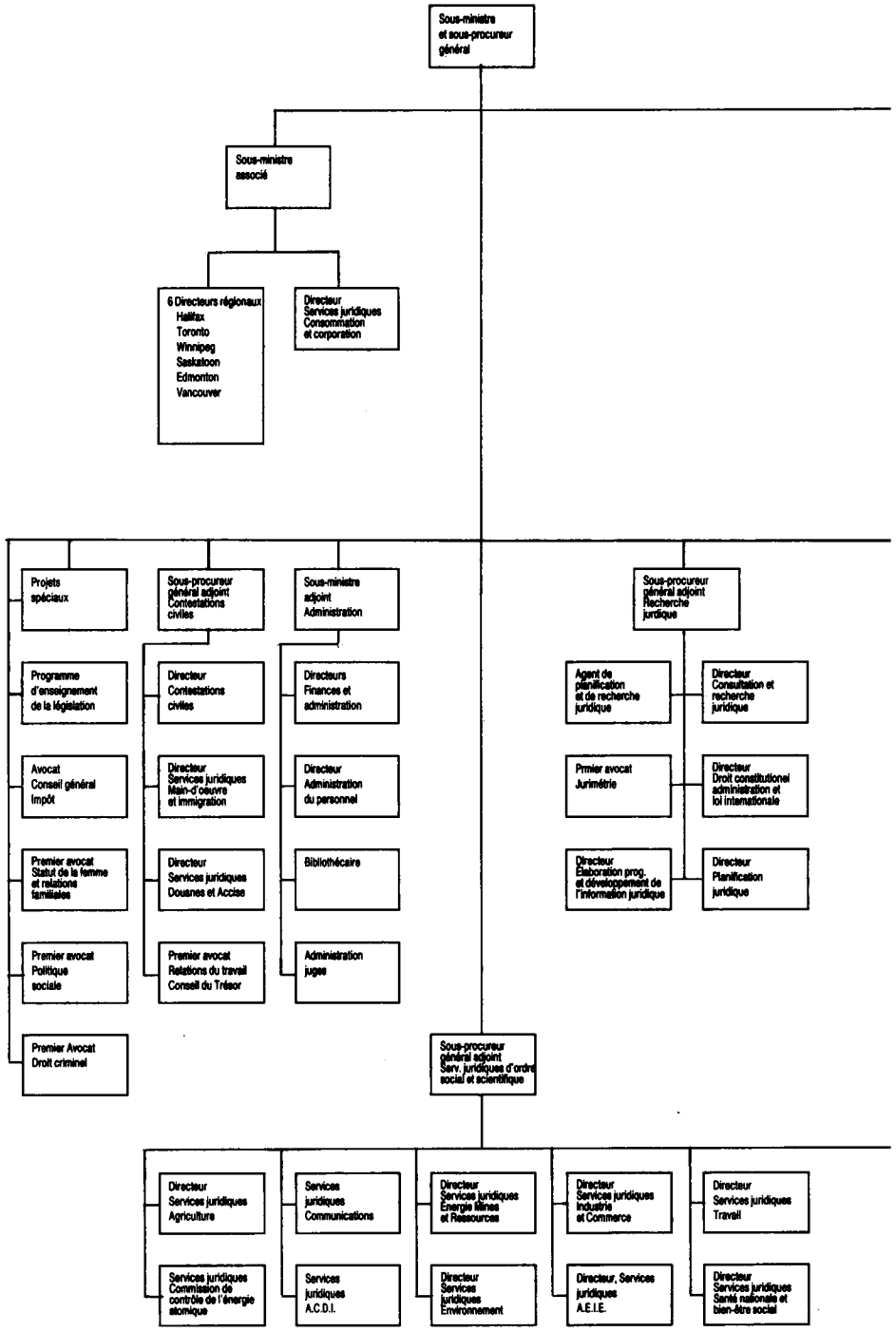
Renseignements supplémentaires – Voir paragraphe 5584: Sous-section centrale de renseignements. 5587

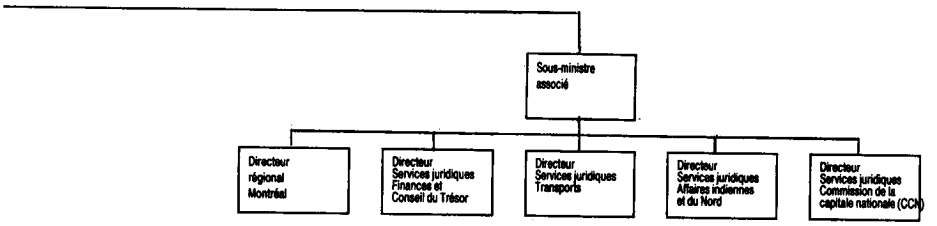
Comité parlementaire – Le Comité permanent des Finances, du commerce et des affaires économiques. 5588

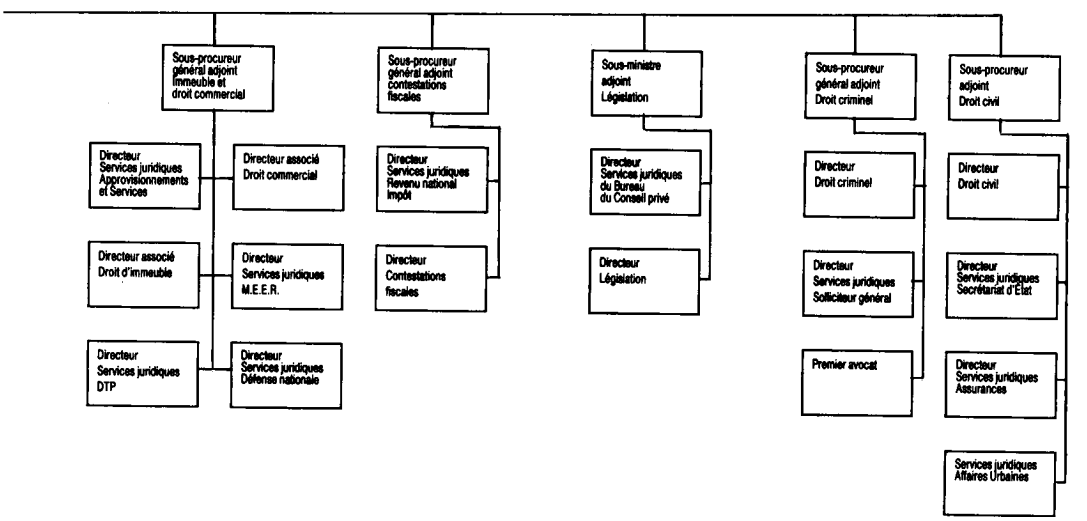
Auditeur – l'Auditeur général du Canada. 5589

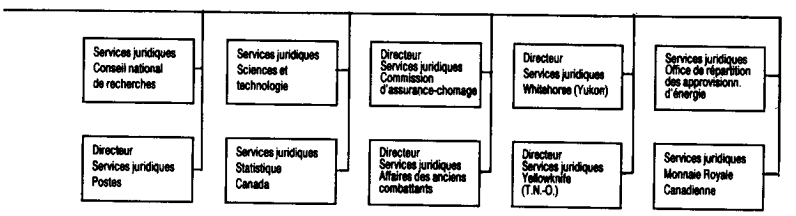
5600 Le ministre de la Justice

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975




Sous-ministre associé
Directeur régional Montréal
Directeur Services juridiques Finances et Conseil du Trésor
Directeur Services juridiques Transports
Directeur Services juridiques Affaires indiennes et du Nord
Directeur Services juridiques Commission de la capitale nationale (CCN)


Sous-procureur général adjoint Immeuble et droit commercial
Sous-procureur général adjoint contestations fiscales
Sous-ministre adjoint Législation
Sous-procureur général adjoint Droit criminel
Sous-procureur adjoint Droit civil
Directeur Services juridiques Approvisionnements et Services
Directeur associé Droit commercial
Directeur Services juridiques Revenu national impôt
Directeur Services juridiques du Bureau du Conseil privé
Directeur Droit criminel
Directeur Droit civil
Directeur associé Droit d'immeuble
Directeur Services juridiques M.E.E.R.
Directeur Contestations fiscales
Directeur Législation
Directeur Services juridiques Solliciteur général
Directeur Services juridiques Secrétariat d'État
Directeur Services juridiques DTP
Directeur Services juridiques Défense nationale
Premier avocat
Directeur Services juridiques Assurances
Services juridiques Affaires Urbaines


Services juridiques Conseil national de recherches
Services juridiques Sciences et technologie
Directeur Services juridiques Commission d'assurance-chomage
Directeur Services juridiques Whitehorse (Yukon)
Services juridiques Office de répartition des approvisionn. d'énergie
Directeur Services juridiques Postes
Services juridiques Statistique Canada
Directeur Services juridiques Affaires des anciens combattants
Directeur Services juridiques Yellowknife (T.N.-O.)
Services juridiques Monnaie Royale Canadienne

5601 Le ministère de la Justice*

Administration centrale

Édifice de la Justice
rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Ministre

L'honorable Ronald Basford, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général du Canada ..... Donald S.Thorson, c.r.
Sous-ministres associés ..... Paul M. Ollivier, c.r.
Donald H. Christie, c.r.

Historique

5602 L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867) prévoyait la création d'un ministère de la Justice chargé de prendre en main toutes les questions juridiques de compétence fédérale. Ce ministère a été établi en 1868 par l'*Acte concernant le Département de la Justice* devenue *Loi sur le ministère de la Justice* (S.R.C. 1970, chap. J-2).

Responsabilités globales

5603 En vertu de la Loi, le ministre de la Justice:

a) est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le jurisconsulte du Conseil privé de sa Majesté la Reine pour le Canada;
b) veille à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi;
c) surveille toutes les questions se rapportant à l'administration de la justice au Canada et qui ne rentrent pas dans les attributions des gouvernements provinciaux;
d) donne son avis sur les mesures législatives et les délibérations de chacune des législatures provinciales du Canada et, en général, avise la Couronne sur toutes les questions de droit qu'elle lui défère; et
e) remplit, de façon générale, les autres fonctions que le gouverneur en conseil assigne, à quelque moment que ce soit, au ministre de la Justice.

5605 Les attributions du procureur général du Canada sont les suivantes:

5606 a) il a reçu, dans la mesure où ceux-ci s'appliquent au Canada, les pouvoirs et les responsabilités incombant, selon la loi et l'usage, au procureur général d'Angleterre. Il a également les pouvoirs et responsabilités qui, en vertu des lois des diverses provinces, étaient généralement associés à la charge de procureur général de chaque province jusqu'à l'époque de l'entrée en vigueur de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, dans la mesure où celles-ci, en vertu des dispositions de ladite Loi, sont administrées et appliquées par le gouvernement du Canada;
b) il donne son avis aux chefs des divers ministères du gouvernement sur toutes les questions de droit qui concernent ces ministères;
c) il est chargé d'établir et d'autoriser tous les instruments émis sous le grand sceau du Canada;

*Mise à jour: avril 1975

d) il est chargé de régler et de diriger la demande ou la défense dans toutes contestations formulées pour ou contre la Couronne ou un ministère public sur les questions qui rentrent dans les limites de l'autorité ou des attributions du Canada;
e) il a, en général, à remplir les autres fonctions que le gouverneur en conseil, à quelque moment que ce soit, assigne au procureur général du Canada.

Organisation et programmes

Les fonctions juridiques du Ministère sont exercées par onze directions générales et sept bureaux régionaux. 5610

Direction générale de la législation

Cette direction générale se compose de deux directions: celle de la législation et celle du Conseil privé. 5625

Direction de la législation

Cette direction rédige tous les bills présentés au Parlement dans le cadre du programme législatif du gouvernement et prépare également: le programme législatif du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, outre la révision de leurs ordonnances; les règlements d'application des lois (à la demande des ministères intéressés); des codifications administratives et les modifications apportées aux lois (à l'usage de tous les ministères); les documents émis sous le grand sceau et la codification de chaque loi (entre chaque session).

Direction du Conseil privé

Outre qu'elle assure la prestation de conseils juridiques au bureau du Conseil privé, cette direction rédige les règlements d'application des lois et revise tous les textes réglementaires conformément à la *Loi sur les textes réglementaires.* 5630

Direction générale de la planification et de la recherche

Cette direction générale compte cinq directions, soit celles des Services de consultation et de recherche, de l'Élaboration de la politique, du Développement des programmes et de l'information juridiques, du Droit constitutionnel, administratif et international et de la Jurimétrie. 5635

Direction des services de consultation et de recherche

Cette direction prépare des consultations à la demande du gouvernement, de ses ministères, organismes et commissions et des sociétés de la Couronne et effectue des recherches sur la portée juridique de projets donnés. 5640

Direction de l'élaboration de la politique

Cette Direction met au point les mesures destinées à prévenir ou à régler les problèmes sociaux. Elle est chargée, en collaboration avec d'autres ministères ou organismes du gouvernement, de se pencher sur les modifications recommandées, notamment, par la Commission de réforme du droit du Canada. Elle cherche le moyen d'entrer plus tôt dans la phase juridique de l'élaboration des lignes d'action gouvernementales. 5645

Direction du développement des programmes et de l'information juridiques

Cette direction conçoit et met en œuvre les programmes du Ministère, dont certains, comme ceux de subventions en matière d'indemnisation des victimes de 5650

certains crimes ou de prestation de l'aide juridique dans le domaine du droit criminel, d'assistance judiciaire aux autochtones et d'emplois dans les services de police pour les étudiants en droit, ainsi que l'expérience pilote d'unification des tribunaux de la famille, font appel à une étroite collaboration fédérale-provinciale.

Le Ministère, qui porte un vif intérêt à la recherche et à l'enseignement du droit, accorde des subventions aux universités, organismes, associations et particuliers qui s'intéressent au droit sous ses divers aspects, ainsi qu'à son application et ses conséquences.

Direction du droit constitutionnel, administratif et international

Cette direction conseille surtout les autres ministères et organismes du gouvernement sur des questions telles que la validité des actes administratifs, la constitutionnalité des projets de loi et la portée juridique des négociations intergouvernementales, (questions concernant les problèmes d'interprétation constitutionnelle, les litiges en matière constitutionnelle, les conséquences juridiques de la participation du Canada à l'activité de divers organismes, les traités ou accords internationaux, les effets des événements internationaux sur le droit interne et l'application du droit à l'administration). En outre, la Direction s'intéresse à des secteurs aussi variés que les droits de l'homme, le droit de la mer et la représentation de l'intérêt public.

Direction générale de l'Administration

Cette direction générale, responsable de la bonne marche du Ministère, comprend les Directions du personnel, des finances et de l'administration.

Direction générale des services juridiques, secteurs scientifique et social

Les juristes de cette direction générale, au nombre de cent cinquante et un, donnent des consultations juridiques ou communiquent l'opinion officielle du sous-procureur général aux dix-neuf ministères et organismes du gouvernement fédéral au sein desquels ils exercent leurs fonctions.

Direction générale du contentieux, affaires fiscales

Cette direction générale s'occupe essentiellement des litiges découlant de l'application de la *Loi de l'impôt* sur le revenu et de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.* Elle englobe, notamment, le service juridique de Revenu Canada (Impôts) et donne des consultations aux fonctionnaires de ce ministère.

Direction générale du contentieux, affaires civiles

Cette direction générale compte trois directions: Contentieux, affaires civiles, (qui connaît de tous les litiges en matière civile survenus dans les provinces de *Common Law,* à l'exception des appels en matière d'impôt sur le revenu et de questions de droits de succession; Services juridiques chargés de consulter le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et Services juridiques rattachés au ministère du Revenu national (douanes et accises).

Direction générale du droit civil

Cette direction générale se compose de la Direction du droit civil, des Services juridiques du Département des assurances, et des Services juridiques du Secrétariat d'État et des Affaires urbaines. La première connaît de toutes les affaires relevant du droit civil; elle traite des poursuites civiles intentées au nom de l'administra-

tion fédérale ou contre elle et de tous les problèmes autres que ceux du domaine pénal (notamment des opérations immobilières) qui se posent dans la province de Québec; elle conseille également le ministère de la Justice en certains domaines qui ne sont pas nécessairement litigieux, mais qui touchent fondamentalement à l'application du droit civil de la province de Québec.

Direction générale du droit des biens et droit commercial

Cette direction générale compte la Direction du droit des biens et droit commercial et les services juridiques chargés de conseiller les ministères des Approvisionnements et Services, de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et de la Défense nationale (section des biens). 5690

Bureau régionaux 5700

Halifax
Duke Towers, Scotia Square
Halifax (N.-É.)
B3J 1N9

Montréal
C.P. 938
Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3J4

Toronto
C.P. 57
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ont.)
M5K 1E7

Winnipeg
301 Centennial House
310, avenue Broadway
Winnipeg (Man.)
R3C 0S6

Saskatoon
Édifice Investors
402-21e Street est
Saskatoon (Sask.)
S7K 0C3

Edmonton
Tour C.N.
10004-104e Avenue
Edmonton (Alb.)
T5J 0K1

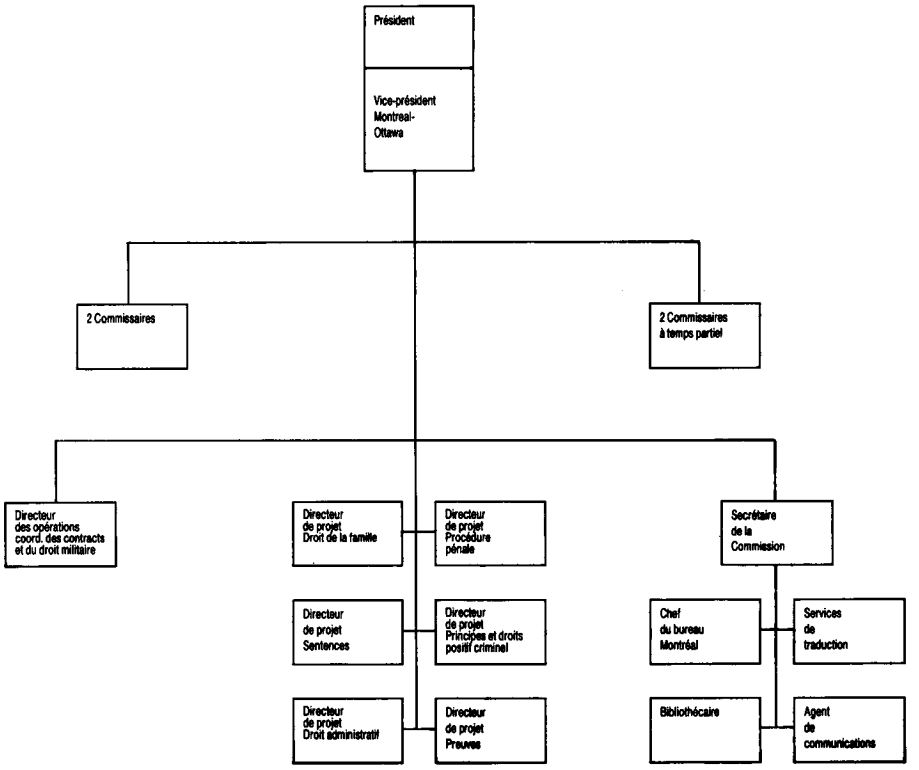
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements on s'adressera au Directeur des Services de l'information. 5710

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. 5720

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5730

5825 La Commission de réforme du droit

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission de réforme du droit du Canada*

Administration centrale

Édifice Varette
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0L6

Ministre

Le ministre de la Justice

Membres de la Commission

Président, l'honorable E. Patrick Hartt (mars 1976)..... Don Mills (Ont.)
Vice-président, l'honorable Antonio Lamer (décembre 1976) . Saint-Bruno (Québec)
Membres à plein temps
Johann W. Mohr (décembre 1976)..... Toronto (Ont.)
Gérard V. La Forest, c.r. (avril 1976) ..... Grand Falls (N.-B.)

Historique

La Commission a été établie en vertu de la *Loi sur la Commission de réforme du droit* (S.R.C. 1970, chap. 23, [1er suppl.]).

Responsabilités globales

La Commission a pour objet d'étudier et de réviser, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de proposer des rectifications, des améliorations, des réformes. Celles-ci visent, notamment, à: 5827

a) éliminer les anachronismes et anomalies du droit;
b) refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;
c) abolir les règles de droit tombées en désuétude; et
d) amener l'adoption de méthodes et de notions nouvelles répondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent.

Organisation et programmes

La Commission de réforme du droit du Canada est constituée d'un Président, d'un Vice-président et de trois Commissaires à plein temps. Ceux-ci sont assistés dans leur travail par le secrétaire, chargé de la direction générale de la politique administrative, de l'organisation des réunions de la Commission et de la gestion du programme des communications avec le public, et par le Directeur des opérations, responsable de l'administration et de la gestion des opérations contractuelles et financières. La Commission est aussi dotée d'un personnel de soutien (communication, traduction, bibliothèque, secrétariat, services de bureau). 5828

Travaux de recherches

Dans ce domaine, la Commission a, presque exclusivement, recours à des recherchistes travaillant sous contrats, à titre individuel ou, parfois, en tant que mem- 5830

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

bres de certains organismes ou établissements. Certains de ces recherchistes affectés au bureau principal de la Commission, constituent, en fait, l'équipe d'experts-conseils de la Commission. Cette dernière se consacre à l'étude et à l'analyse des lois, des systèmes juridiques et des institutions du Canada et d'autres pays.

Réunions

5831 En vertu de la *Loi sur la Commission de réforme du droit,* la Commission doit se réunir au moins six fois par an. En réalité, les réunions sont plus fréquentes. Elles portent sur l'élaboration de politiques d'ensemble, sur la réalisation de travaux de recherche, sur l'établissement d'un plan de travail et d'un budget du programme de recherche, ainsi que sur l'examen des textes destinés à être publiés.

Publications

5832 Plutôt que d'avoir recours à des audiences publiques, lesquelles seraient nécessairement nombreuses et fort onéreuses, la Commission communique avec l'appareil judiciaire, la profession juridique et le public en général au moyen de ses publications c'est ainsi que, la Commission publie des études, des documents de recherche et des documents de travail qui lui permettent de recueillir les critiques du public et des milieux spécialisés avant d'entreprendre la rédaction de ses rapports définitifs.

5833 Afin de mener à bien sa tâche, c'est-à-dire de soumettre des recommandations visant l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit, la Commission a adopté un programme de recherche dans de nombreux domaines: le droit de la famille, la procédure pénale, les principes du droit pénal, le sentencing, le droit administratif et la preuve. La Commission a, tout récemment, été chargée d'entreprendre une étude de la *Loi sur le dimanche.*

Section de recherche sur le droit de la famille

5834 Cette section étudie les lois fédérales qui touchent directement la famille canadienne. Elle porte une attention particulière à la nécessité de réformer le droit canadien en matière de divorce et de créer des tribunaux qui permettraient de résoudre efficacement et rapidement les conflits familiaux. Une série de documents a d'ailleurs été publiée à ce sujet, «*Le divorce*», «*Les divorcés et leur soutien*» et «Les biens des époux». De nombreuses réformes y sont proposées. Le rapport définitif de la section de recherche en droit de la famille, qui sera présenté au printemps de 1976, renfermera les conclusions de la Commission en matière de réforme du droit de la famille.

Section de recherche sur le droit de la procédure pénale

5835 Cette section fut mise sur pied afin d'étudier, d'évaluer et de faire des recommandations relatives à la manière dont l'État réagit, en la personne de ses représentants et dans ses institutions, à la commission d'infractions aux lois fédérales. La Section étudie les pouvoirs policiers, les procédures préalables au procès, le procès, les appels ainsi que les solutions pénales non-accusatoires en s'intéressant, tout particulièrement, aux procédures préalables. Des études portant sur la communication de la preuve et l'enquête préliminaire ont déjà été publiées et l'on prépare actuellement un rapport traitant du partage des responsabilités entre la Couronne et l'appareil judiciaire. Le lecteur y trouvera un examen du rôle du procureur général et de ses agents, des pouvoirs discrétionnaires de la Couronne, du processus d'accusation et, enfin, du marchandage des plaidoyers.

Section de recherche sur les principes du droit pénal

Cette section a entrepris des recherches sur des infractions particulières en matière de délits sexuels, d'obscénité, d'outrage au tribunal, de conspiration et d'acquisition frauduleuse de biens. Au niveau des principes directeurs, les travaux ont porté sur la détermination, sur le plan théorique, des objectifs et des fins du droit pénal, sur un projet de réforme du *Code criminel* ainsi que sur la responsabilité pénale. La Section s'est aussi attachée à l'étude du rôle du désordre mental dans de nombreuses infractions qui y sont généralement associées. Ces recherches sont menées par une équipe de conseillers possédant une grande expérience psychiatrie légale. 5836

Section de recherche sur le sentencing

Cette section étudie actuellement les réactions du public à ses documents de travail: *Les principes de la détermination de la peine et du prononcé de la sentence, L'amende, Le dédommagement et l'indemnisation, La déjudiciarisation, Emprisonnement et libération.* Ces documents s'inscrivent dans la préparation d'un ouvrage détaillé sur les principes directeurs du sentencing, lequel servira de fondement à notre rapport au Parlement. La Section a également entrepris d'autres travaux portant sur le recours aux ordonnances d'hospitalisation comme solutions de rechange à l'emprisonnement. Enfin, elle étudie la possibilité de mettre sur pied des projets-pilotes qui permettraient de vérifier l'utilité de certaines des recommandations de la Commission en matière de sentencing. 5837

Section de recherche sur le droit administratif

Cette section s'emploie à déterminer et à satisfaire le besoin d'une réforme des lois et des procédures régissant les relations entre les particuliers et le gouvernement. La section oriente tout particulièrement ses efforts vers l'étude d'organismes, de régies, de commissions, de tribunaux et organismes administratifs qui jouissent d'un grand nombre de pouvoirs, dont allant du pouvoir de réglementer l'activité économique de particuliers ou de sociétés à celui d'allouer des sommes d'argent ou d'autres bénéfices à certains groupes ou particuliers. La Section s'intéresse particulièrement, tel que le démontre ses travaux en matière d'expropriation, au progrès des lois, procédures, pratiques administratives et campagnes d'information. Son but est de fournir à l'individu une protection adéquate face aux conséquences néfastes de l'exercice arbitraire de ces pouvoirs par les régies gouvernementales. 5838

Section de recherche sur le droit de la preuve

Cette section a entrepris une révision globale du droit de la preuve dans une optique de réforme. A cette fin, la Commission établira, sous peu, des règles de preuve visant à assurer le déroulement juste et équitable des procédures judiciaires, l'élimination des attentes et des dépenses injustifiées qu'elles entraînent, ainsi que la protection des intérêts de tous. 5839

Bureaux régionaux – La Commission ne possède pas de bureaux régionaux. 5840

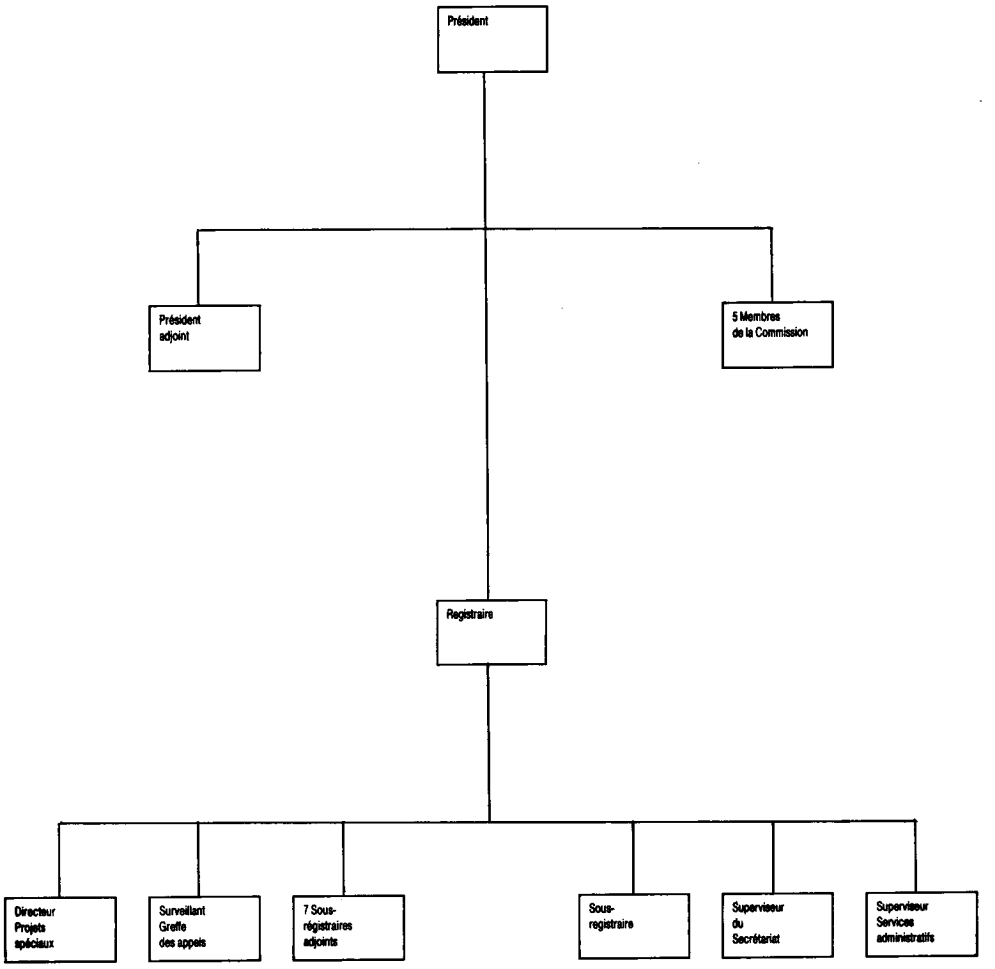
Renseignements supplémentaire – Toute communication écrite ou téléphonique relative aux activités de la Commission de réforme du droit doit être adressée au Secrétaire de la Commission. 5841

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. 5843

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5845

5850 La Commission de révision de l'impôt

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



La Commission de révision de l'impôt* 5851

Administration centrale

381, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Ministre

Le ministre de la Justice

Membres de la Commission**

Président ..... (sans titulaire)
Président adjoint, l'honorable Lucien Cardin, c.p., c.r. ..... Ottawa (Ont.)
Autres Membres
Roland St-Onge, c.r. ..... Aylmer (Québec)
Alfred J. Frost, F.C.A. ..... Manotick (Ont.)
Alexander W. Prociuk, c.r. ..... Ottawa (Ont.)
(Deux postes sont sans titulaires)

Fonctionnaires supérieurs

Registraire ..... Paul H. McCann
Sous-registraire ..... Norman Délorme

Historique

La *Loi sur la Commission de révision de l'impôt* (S.C. 1970-71-72, chap. 11), en- 5852
trée en vigueur le 15 décembre 1971, a instituée une Commission de révision de l'impôt, tout en précisant (article 18) que l'ancienne Commission d'appel de l'impôt et la nouvelle Commission d'appel de l'impôt et la nouvelle Commission de révision de l'impôt étaient à toutes fins utiles, un seul et unique organisme. Cependant, la Commission de révision de l'impôt, contrairement à la commission précédente, n'a pas à donner de motifs écrits de ses jugements, à moins que l'intérêt du public ne soit en jeu. De plus, ses membres sont nommés pour exercer leurs fonctions jusqu'à l'age de 70 ans, tant qu'ils en sont dignes–, et non point pour une durée limitée comme l'étaient les membres de la Commission d'appel de l'impôt – et ils ont droit à une pension conformément à la Loi sur les juges.

Responsabilités globales

La Commission doit constituer un tribunal indépendant et d'accès facile qui 5855
permette le règlement rapide et sans formalités des différends surgissant entre les contribuables et le ministre du Revenu national: elle a pour fonction d'entendre, pour en décider, les appels portés devant elle à propos de problèmes soulevés par l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* mise à jour périodiquement, du *Régime de pensions du Canada,* de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès* et de toute autre loi du Parlement du Canada qui prévoit l'interjection d'appels devant la Commission.

Organisation

La Commission se compose d'un président et d'un président adjoint (chacun 5865
d'eux ayant été obligatoirement soit un juge d'une cour supérieure du Canada ou

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Les membres de la Commission doivent prendre leur retraite à 70 ans; ils résident dans la région de la Capitale nationale ou dans ses environs.

d'une cour supérieure de comté ou de district d'une province, soit encore un avocat inscrit au barreau d'une province pendant au moins dix ans), et d'autres membres dont le nombre peut varier de un à cinq. Il est nécessaire que le président, ou le président adjoint, ait été à quelque époque de sa carrière, soit un juge de la Cour supérieure du Québec, soit un membre du barreau de cette province.

5867 Le président de la Commission en est le directeur général. Il assure la répartition des tâches et assigne à chacun des membres les audiences qu'il devra présider. Il exerce également un contrôle général sur les activités de la Commission, la gestion de ses affaires internes et les tâches de son personnel.

Registraire

5870 Le registraire, aidé du sous-registraire, surveille le travail quotidien de la Commission, s'occupe des demandes de renseignements par téléphone et de toute la correspondance concernant les questions d'ordre juridique sur lesquelles la Commission est appelée à statuer. En principe, on compte autant de sous-registraires adjoints que de membres de la Commission, président et président adjoint compris. Les sous-registraires adjoints ont pour fonction principale d'accompagner, individuellement, les membres de la Commission appelés à siéger à l'extérieur et d'assister ceux-ci dans toute la mesure du possible, assurant ainsi le déroulement harmonieux des sessions. Ce sont les sous-registraires adjoints également qui rédigent le compte rendu officiel des procédures et enregistrent et préservent tous les documents et pièces déposés par les parties devant la Commission avant de les remettre au Greffe des appels qui exerce ses fonctions au siège de la Commission, à Ottawa.

Greffe des appels

5872 Le Greffe des appels est, avant et après chaque session de la Commission, le gardien de tous les documents utilisés. Il conserve avec un soin méticuleux l'indication du lieu où ces documents se trouvent, qu'ils aient été retenus par la Commission, transmis à la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada, section d'entreposage des dossiers inactifs des Archives publiques du Canada.

Section des projets spéciaux

5875 La Section des projets spéciaux exécute les tâches spéciales qui lui sont confiées par les divers membres de la Commission; elle est, notamment, chargée d'effectuer des recherches et des études relatives à certains aspects particuliers de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et elle doit, en outre, rechercher les citations relatives à la jurisprudence, dans le cadre des cas étudiés.

Rapport annuel

5878 En vertu de l'article 17 de la *Loi sur la Commission de révision de l'impôt*, la Commission doit soumettre au ministre de la Justice un rapport annuel qui, par la suite, est déposé à la Chambre des communes et au Sénat.

Bureaux régionaux

5880 La Commission a son siège à Ottawa, et bien qu'elle dispose de ses propres salles d'audience hors de la capitale à Vancouver, Montréal, Toronto et London (Ontario), ses membres ne sont dans ces villes qu'aux moments des sessions. Elle siège, au moins une fois par an, dans chacune des provinces (fréquemment à Vancouver) et, généralement, tous les mois (sauf en juillet et août), à Montréal et à Toronto. En règle générale, ces audiences ont lieu dans les villes où se trouve un bureau de district d'impôt. Sur requête, des sessions spéciales peuvent être organisées pour l'audition d'affaires complexes ou extrêmement longues.

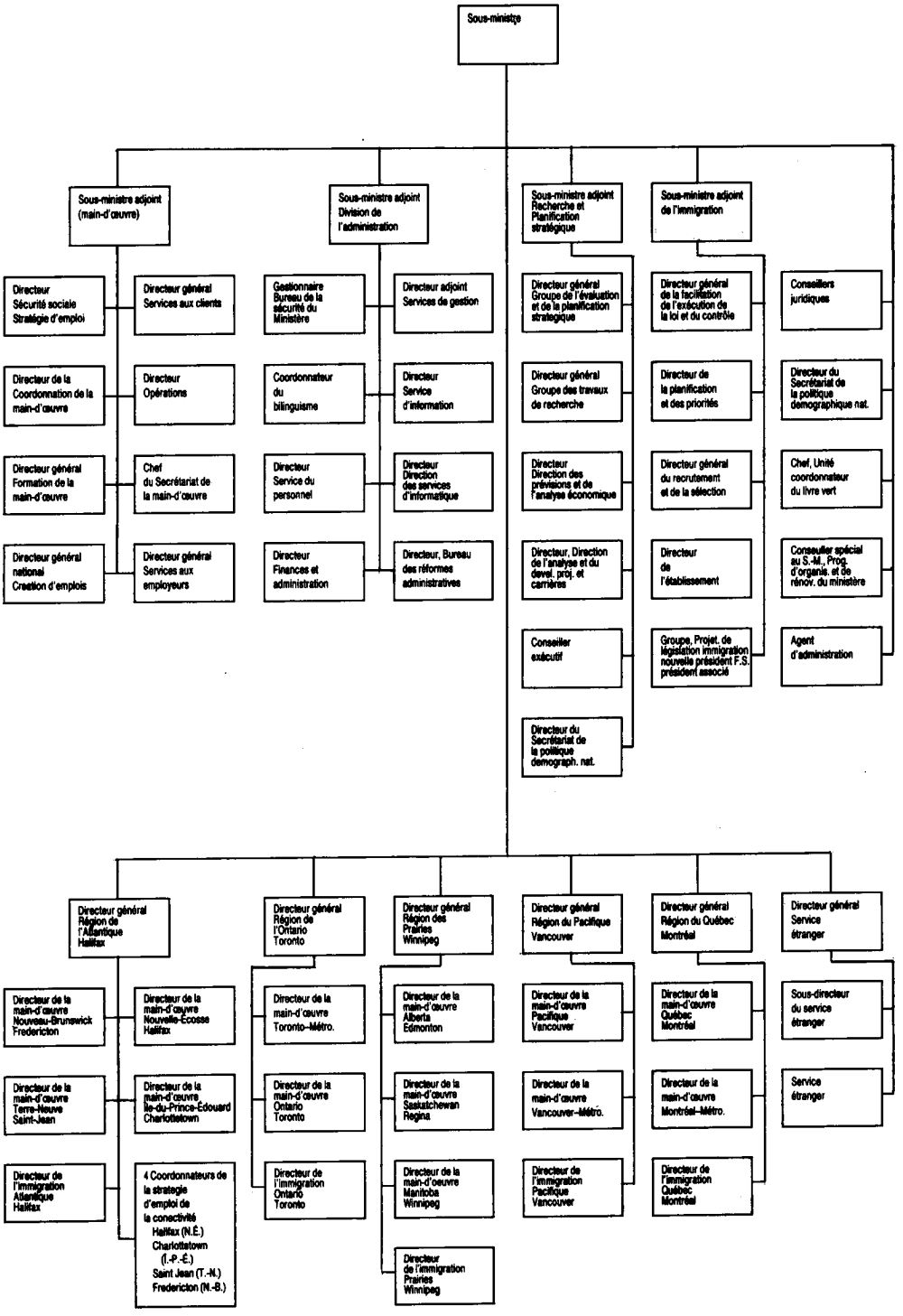
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au registraire. 5885

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. 5887

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 5890

5900 Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration* 5901

Administration centrale

Édifice commémoratif E.A. Bourque
305, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9

Ministre

L'honorable Robert Knight Andras, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Allan E. Gotlieb
Sous-ministres adjoints principaux
Main-d'œuvre ..... John L. Manion
Immigration ..... M^me^ Jean W. Edmonds
Sous-ministres adjoints
Recherche et planification stratégique ..... Duncan R. Campbell
Administration ..... Fernand Godbout
Projets spéciaux ..... Richard Tait

Historique

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a été institué en vertu de la 5902
Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement devenue *Loi du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration* S.R.C. 1970, chap. M-1)

Responsabilités globales

Le Ministère est chargé du développement et de l'utilisation des ressources en 5903
main-d'œuvre, des services de placement et de l'immigration.

Organisation et programmes

Le Ministère se compose de quatre divisions: Division de la main-d'œuvre du 5905
Canada; Division de l'immigration du Canada; Division de la recherche et de la planification stratégique; Division de l'administration ainsi que de six bureaux régionaux.

Division de la main-d'œuvre du Canada

Cette division est chargée d'appliquer le Programme de perfectionnement et 5915
de l'utilisation de la main-d'œuvre. Sa tâche se partage entre cinq directions: Les Services de main-d'œuvre aux employeurs, les Services aux clients, la Formation de la main-d'œuvre, la Création d'emploi et la Coordination des programmes.

Direction des services de main-d'œuvre aux employeurs

Cette direction s'occupe de la demande sur le marché du travail en définissant 5920
les principes directeurs des relations avec les employeurs dans le but de perfectionner le service de placement et en recueillant les données concernant les besoins des industries. La Direction administre un service consultatif de la main-d'œuvre dont le rôle est d'adapter l'industrie aux problèmes créés par les changements technologiques et économiques, et de veiller à ce que les Centres de

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms).

Main-d'œuvre du Canada soient en mesure de donner un service efficace aux employeurs.

Direction des services aux clients*

Cette direction s'occupe de l'offre sur le marché du travail en définissant les principes directeurs du placement et de l'orientation. Elle porte une attention particulière à des groupes donnés (jeunes, travailleurs âgés, handicapés) et veille à ce que les Centres de Main-d'œuvre du Canada soient équipés pour donner un service efficace aux travailleurs.

Direction de la formation de la main-d'œuvre

Cette direction administre une vaste gamme de programmes de formation comprenant aussi bien des cours de formation générale que de formation technique et professionnelle et s'ajoutant aux programmes provinciaux d'apprentissage.

Direction de la création d'emplois

Cette direction administre une série de services de main-d'œuvre visant à aider les travailleurs canadiens qui éprouvent des difficultés à s'intégrer ou se réintégrer à la population active. Ces services sont responsables des programmes suivants: Initiatives locales, Perspectives Jeunesse, Programme d'aide à la création locale d'emplois.

Direction de la coordination des programmes

Cette direction établit et met en œuvre les activités relatives à la main-d'œuvre du Ministère, élabore les directives concernant les opérations, coordonne les opérations locales de main-d'œuvre se déroulant dans des régions très différentes et évalue les résultats des opérations et systèmes d'information.

Division de l'immigration du Canada

Cette division est chargée du Programme d'immigration. Sa tâche se partage entre quatre directions: Recrutement et sélection, Facilitation, exécution de la loi et contrôle, Établissement, Coordination du programme et des priorités.

Direction du recrutement et de la sélection

Cette direction assure la mise en œuvre des politiques et activités du programme relatives à la sélection des émigrants et au contrôle de l'immigration du point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que de la politique touchant les réfugiés et la réunion des familles. Elle est également responsable des demandes concernant la venue de travailleurs étrangers au Canada (immigrants et non immigrants).

Direction de la facilitation, de l'exécution de la loi et du contrôle

Cette direction met en œuvre les politiques et activités du programme visant à faciliter l'entrée au Canada des visiteurs et autres personnes à des fins légitimes et temporaires, les politiques et activités relatives aux formalités d'entrée des véhicules et de leurs équipages, à l'admission et à l'établissement au Canada des personnes frappées d'interdiction de séjour et à l'examen des personnes qui désirent changer leur statut au Canada.

Direction de l'établissement

Cette direction a pour tâche d'intégrer les immigrants au contexte social, économique et culturel, conformément à leurs besoins et aux besoins des collectivités;

*Dans ce cas: travailleurs en quête d'emplois

elle se charge aussi des rapports avec les gouvernements provinciaux en matière d'immigration.

Direction de la coordination du programme et des priorités

Cette direction participe à l'élaboration des politiques dont elle assure la coordination au niveau de la Division de l'immigration et au niveau du Ministère; elle veille à ce que la planification du programme corresponde à celle des ressources et à ce que l'affectation de ces dernières se fasse en fonction des exigences premières du Ministère. 5980

Division de la recherche et de la planification stratégique

Cette division fournit des services de recherche, d'élaboration et d'évaluation des programmes destinés à assister les deux principales divisions d'exploitation; la Division de la main-d'œuvre et la Division de l'immigration. Elle comporte deux groupes et deux directions: le Groupe de l'évaluation et planification stratégique, le Groupe des travaux de recherche, la Direction des prévisions et de l'analyse économique et la Direction de l'analyse et du développement – professions et carrières. Elle administre aussi la bibliothèque du Ministère. 6000

Groupe de l'évaluation et de la planification

Ce groupe est chargé de fournir des conseils touchant les lignes d'action sur lesquelles s'appuient les politiques et les programmes du Ministère ainsi que l'efficacité et l'évaluation des programmes. 6005

Groupe des travaux de recherche

Ce groupe effectue des travaux de recherche et d'analyse à long et à court terme devant servir de base aux décisions concernant toutes les activités du Ministère. 6010

Direction des prévisions et de l'analyse économique

Cette direction fournit constamment au Ministère des analyses à jour, des projections des conditions du marché du travail en général et des données précises sur l'offre et la demande dans les divers secteurs professionnels. Elle mène des enquêtes et assure la mise au point de statistiques appropriées. 6015

Direction de l'analyse et du développement – professions et carrières

Cette direction prépare des documents d'orientation professionnelle. 6020

Division de l'administration

Cette division comprend: le Service d'information, le Service du personnel, le Service de finances et administration, le Service de gestion, et les Services d'informatique. 6030

Bureaux régionaux

Chacune des cinq grandes régions canadiennes possède une direction régionale, tandis que les principales agglomérations et villes du pays ont des Centres de main d'œuvre au Canada. Enfin, des Centres d'immigration du Canada sont établis au pays et à l'étranger. 6040

6045 Région de l'Atlantique
Bank of Montreal Tower
5151, rue George
C.P. 2463
Halifax (N.-É.)
B3J 3E4

Région de l'Ontario
Canada Square, Casier 25
2180, rue Yonge
Toronto (Ont.)
M4S 2E7

Région du Pacifique
Royal Centre
C.P. 11145
1055, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P8

Région du Québec
550, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H3A 1B9

Région des Prairies
Édifice Grain Exchange
167, avenue Lombard
Winnipeg (Man.)
R3B 0T6

6060 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au directeur général de la Division du personnel.

6065 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

6070 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

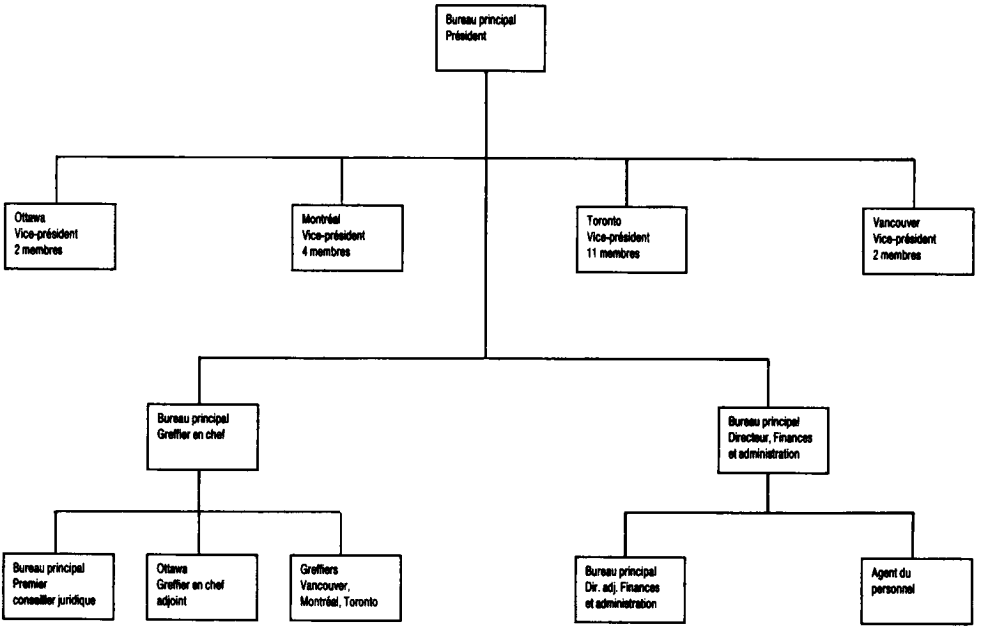
Textes de référence

6075 Le Ministre est responsable des lois suivantes:

Loi sur l'assurance-chômage (S.C. 1971-71-72, chap. 48, partie VII)
Loi sur la Commission d'appel de l'immigration (S.R.C. 1970, chap. I-3)
Loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration (S.R.C. 1971, chap. C-4)
Loi stimulant le développement de certaines régions (S.C. 1965, chap. 12, art. 11)
Loi sur la formation professionnelle des adultes (S.R.C. 1970, chap. A-2)
Loi sur l'immigration (S.R.C. 1970, chap. I-2)
Loi sur le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (S.R.C. 1970, chap. M-1)
Loi sur la réintégration dans les emplois civils (S.R.C. 1952, chap. 236)
Loi sur les sociétés auxiliaires de l'immigration modifiée (S.R.C. 1952, chap. 146)
Loi sur les subventions au développement régional (S.R.C. 1970, chap. R-3, art. 13)

La Commission d'appel de l'immigration

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



6201 La Commission d'appel de l'immigration*

Administration centrale

116, rue Lisgar
Ottawa (Ontario)
K1A 0K1

Ministre

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Membres de la Commission**

Présidente
Mlle Janet V. Scott ..... Ottawa (Ont.)
Vice-présidents
James Allen Byrne ..... Vancouver (C.-B.)
Jean-Pierre Houle ..... Montréal (Québec)
Anton Bernard Weselak ..... Toronto (Ont.)
Membres
Ugo Benedetti ..... Toronto (Ont.)
Frank Glogowski ..... Ottawa (Ont.)
Gérard Légaré ..... Ottawa (Ont.)
Mme Rachel Tremblay ..... Montréal (Québec)

Fonctionnaires supérieurs

Greffier en chef ..... Roger Hélie
Directeur, finance et administration ..... George E.H. Cousens

Historique

6202 La Commission d'appel de l'immigration a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission d'appel de l'immigration* sanctionnée le 13 novembre 1967 (S.R.C. 1970, chap. I-3). En 1970, un décret du conseil (C.P. 1970-34, le 14 janvier 1970) constituait la Commission en «ministère» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

6203 La Commission est une cour d'archives tout à fait indépendante du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Des modifications ont été apportées au texte de référence, le 15 août 1973, prévoyant d'augmenter le nombre des membres de la Commission, à titre temporaire et renouvelable. Les membres, tant permanents que temporaires, sont nommés par le gouverneur en conseil.

La Commission peut siéger à Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver, mais son siège principal est à Ottawa.

6205 En vertu de la Loi, certaines catégories de personnes frappées d'une ordonnance d'expulsion peuvent interjeter appel à la Commission, tout comme les répondants canadiens dont la demande d'admission de parents au Canada a été rejetée, conformément à la *Loi sur l'immigration* ou aux *règlements.*

6207 Tout membre permanent ou membre temporaire moyennant l'autorisation du président ou du vice-président, peut décider d'un appel. Pour que le quorum soit atteint à la Commission, il faut qu'un membre permanent et deux autres membres au moins soient présents.

Les auditions d'appel sont publiques à moins que la Commission n'approuve la demande d'un appelant pour qu'elles soient tenues à huis clos.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Les membres de la Commission exercent leurs fonctions jusqu'à l'âge de 70 ans.

Bureaux régionaux

6223

Les questions ayant trait à une demande d'appel peuvent être adressées aux bureaux suivants:

Édifice Cadillac
510, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2Y 2Y9

102, rue Bloor ouest
Toronto (Ont.)
M5S 1M8

116, rue Lisgar
Ottawa (Ont.)
K1A 0K1

C.P. 49180
3, centre Bentall
595, rue Burrard
Vancouver (C.-B.)
H7X 1K8

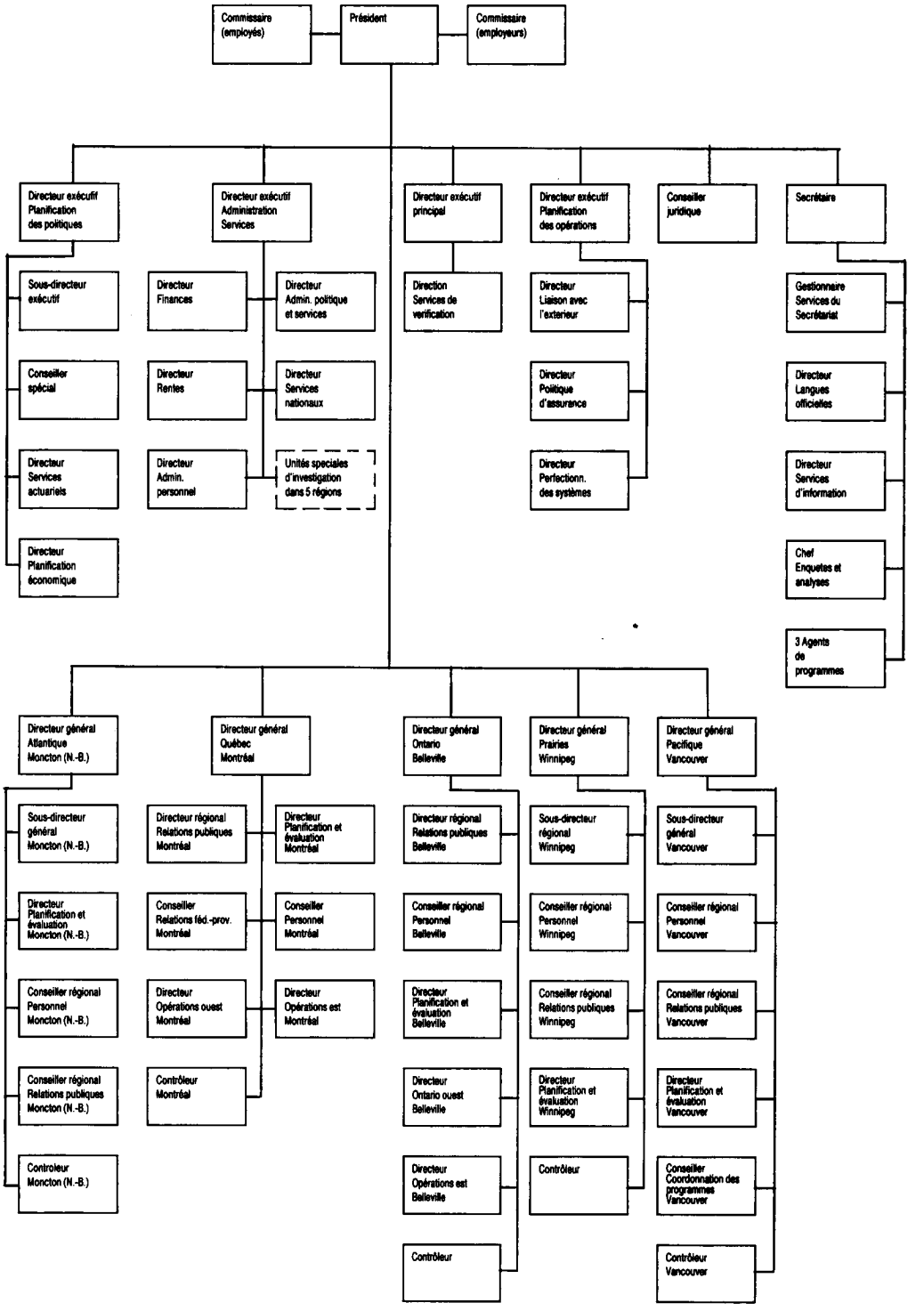
Renseignements supplémentaires – Toute demande de renseignements doit être adressée au bureau du greffier régional ou au Greffier en chef de l'Administration centrale. 6225

Comité parlementaire – Le Comité permanent du travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. 6227

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 6229

La Commission d'assurance-chômage

Organigramme du S.C.T. - avril 1975



6251 La Commission d'assurance-chômage*

Administration centrale

222, rue Nepean
Ottawa (Ontario)
K1A 0J5

Ministre

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Membres de la Commission

Président ..... Guy Cousineau
Commissaire
Employeurs ..... W. Edward McBride
Employés ..... Raymond Lapointe

Historique

6252 La Commission d'assurance-chômage a été établie en 1941 en vertu de la *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage* (*Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* S.C. 1970-71-72, chap 48). La Commission a été constituée en corporation départementale (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière,* (décret C.P. 1972-155**, 28 janv. 1972; T.R./72-6, 28 janv. 1972). La Commission est une société de la Couronne et agent de Sa Majesté.

Responsabilités globales

Les commissaires, qui déterminent les principes directeurs de la Commission, appliquent la *Loi sur l'assurance-chômage* et s'acquittent de toutes les autres fonctions et responsabilités fixées par le gouverneur en conseil sur recommandation du Ministre.

Organisation et programmes

Bureau du Directeur Exécutif principal

6281 Ce bureau doit s'acquitter en particulier des fonctions relatives aux affaires internes. Le Directeur agit à titre d'agent exécutif principal, de façon permanente, au nom du président de la Commission.

Direction générale de l'élaboration des politiques

6291 Cette direction s'occupe de la recherche et de l'analyse des facteurs socio-économiques qui, dans le secteur public, influent sur le maintien du revenu, en particulier de l'analyse des facteurs ayant quelque rapport avec les dispositions de la *Loi sur l'assurance-chômage,* et s'applique à l'élaboration et à l'évaluation de politiques se rapportant à l'assurance-chômage.

Direction générale de la planification des opérations

6301 Cette direction:

a) élabore des projets et des programmes permettant de déterminer équitablement les prestations auxquelles les assurés ont droit, et de les leur donner, conformément aux conditions prévues par la *Loi sur l'assurance-chômage;*

*Mise à jour: avril 1975 (texte)
**Le même décret tranférait aussi la responsabilité de l'application de la *Loi sur l'assurance-chômage* du ministre du Travail au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

b) rassemble et fait connaître la jurisprudence en matière d'assurance;
c) planifie, élabore et améliore les systèmes manuels et informatiques qu'exigent les services dispensés aux assurés.

Centre d'immatriculation

Cette direction générale comprend un centre d'immatriculation dont la tâche est de tenir le fichier central des numéros d'assurance sociale, ainsi que d'attribuer et de contrôler ces numéros. 6307

Direction générale des services

Cette direction fournit, à l'appui du régime d'assurance-chômage, les ressources financières, matérielles et documentaires nécessaires; s'occupe, entre autres choses, des prévisions, de la comptabilité, de la garde et du contrôle des fonds, des budgets d'exploitation et des ressources; gère les contrats passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État**. 6311

Bureaux régionaux 6312

Atlantique
1075, rue Main
Moncton (N.-B.)
E1G 1H2

Québec
1441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
ou
C.P. 7500
Montréal (Québec)
H24 2N9

Ontario
494, rue Dundas est
C.P. 4500
Belleville (Ont.)
K8N 5C1

Prairies
1200, avenue Portage
Winnipeg (Man.)
R3G 3L5

Pacifique
750, rue Cambie
Vancouver (C.-B.)
V6B 2P3

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au directeur des Services d'information. 6313

Comité parlementaire – Le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. 6314

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 6315

*La Division des rentes fut transférée en 1970 du ministère du Travail à la Commission d'assurance-chômage, décret C.P. 1970-570, 27 mars 1970.

6360 Le Conseil canadien de la main d'œuvre et de l'immigration*

Administration centrale

Édifice commémoratif E.A. Bourque
305, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Ministre

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Membres du Conseil**

Président, John L. Jaskula
Autres membres

Ralph F. Patterson
Reuben C. Baetz
John Ewasew
Gower H. Markle
W. John Whittaker
Isidore C. Pollack
Mrs R.D. Jennings
William H. Wightman
Edward E. Brown
Paul-E. Dalpé
William Hamilton

6362 ## Historique

Le Conseil a été créé en application de la *Loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-4)

Responsabilités globales

6364 Le Conseil a pour fonctions de conseiller le Ministre sur toutes les questions auxquelles s'étendent les attributions, pouvoirs et fonctions du Ministre et, en particulier, il lui incombe:

a) de conseiller le Ministre sur toutes les questions concernant l'utilisation et le développement des ressources en main-d'œuvre, y compris les questions relatives aux immigrants et à leur adaptation à la vie canadienne;
b) de renvoyer à la commission compétente les questions dont le renvoi est soit demandé par le Ministre, soit jugé approprié par le Conseil, afin que la commission en cause soumette un rapport à leur sujet;
c) de conseiller le Ministre relativement à tout rapport que le Conseil reçoit d'une commission;
d) de conseiller le Ministre conformément à la partie III de la Loi, sur l'établissement des comités locaux et régionaux de la main-d'œuvre; et
e) de conseiller le Ministre sur toutes autres questions que celui-ci soumet à l'examen du Conseil.

6366 Le Ministre doit établir

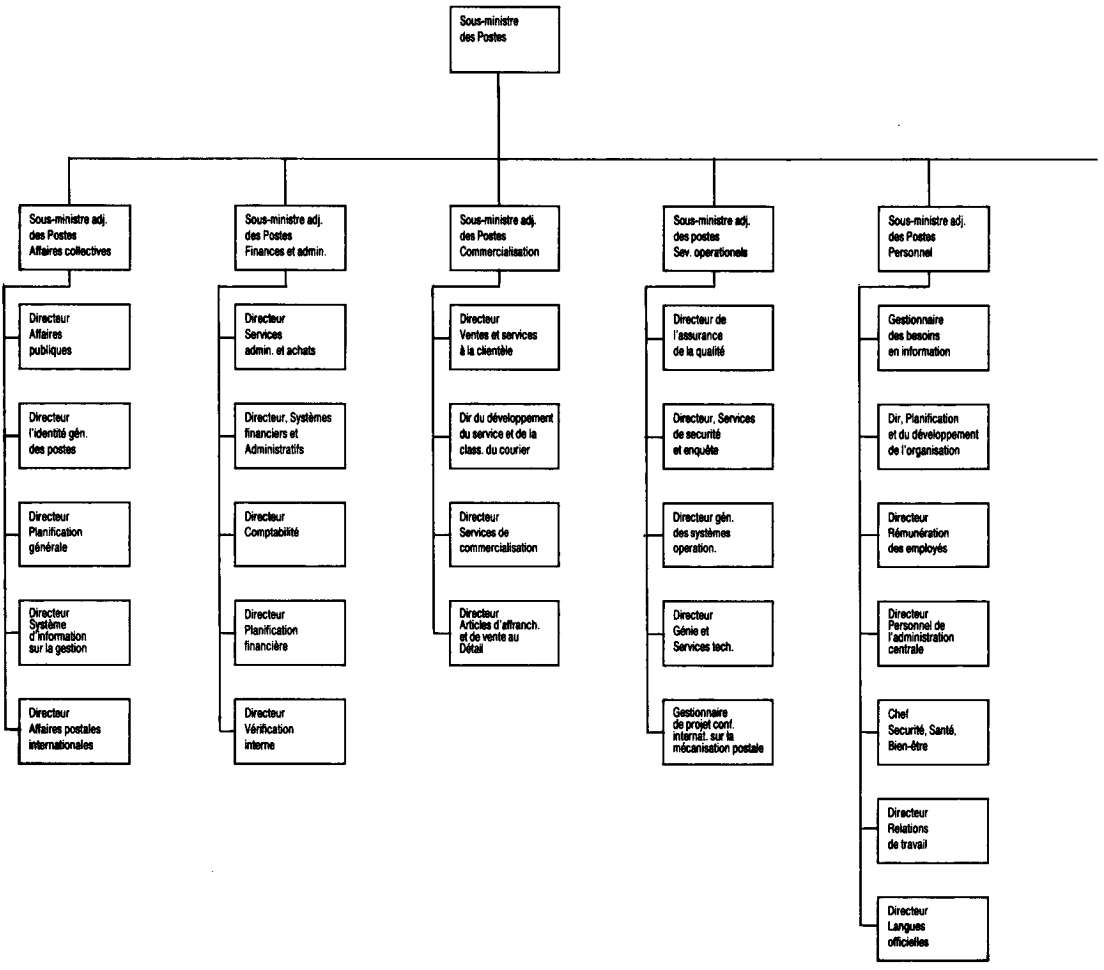
a) une Commission consultative de la formation professionnelle des adultes;
b) une Commission consultative de l'adaptation des immigrants;
c) une Commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides; et
d) une Commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration.

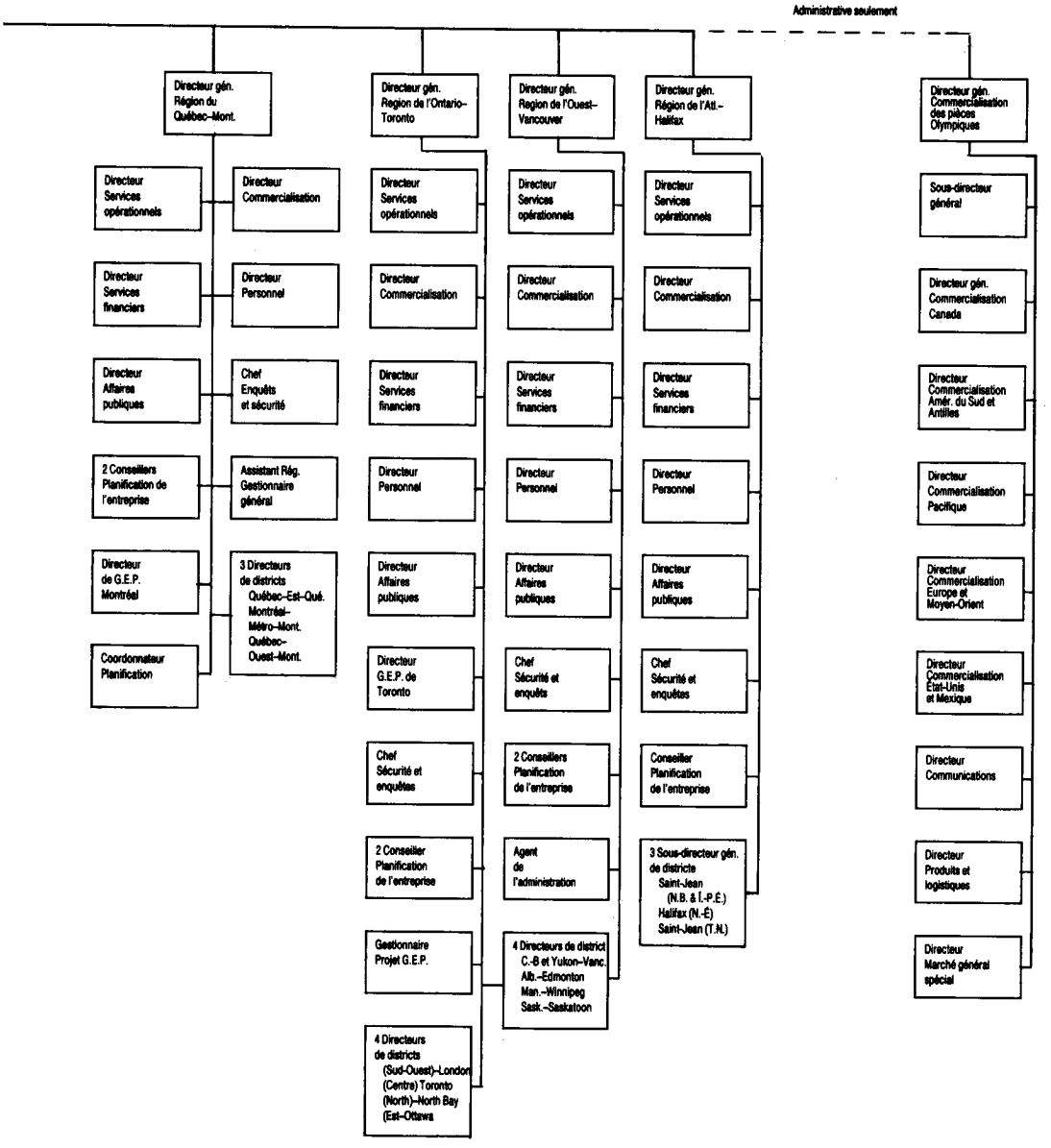
---

*Mise à jour: avril 1975
**Les mandats de tous les membres prennent fin le 1er avril 1976

Le ministère des Postes

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975




Administrative seulement
Directeur gén. Région du Québec–Mont.
Directeur Services opérationnels
Directeur Services financiers
Directeur Affaires publiques
2 Conseillers Planification de l'entreprise
Directeur de G.E.P. Montréal
Coordonnateur Planification
Directeur Commercialisation
Directeur Personnel
Chef Enquêts et sécurité
Assistant Rég. Gestionnaire général
3 Directeurs de districts Québec–Est–Qué. Montréal–Métro–Mont. Québec–Ouest–Mont.
Directeur gén. Region de l'Ontario–Toronto
Directeur Services opérationnels
Directeur Commercialisation
Directeur Services financiers
Directeur Personnel
Directeur Affaires publiques
Directeur G.E.P. de Toronto
Chef Sécurité et enquêtes
2 Conseiller Planification de l'entreprise
Gestionnaire Projet G.E.P.
4 Directeurs de districts (Sud-Ouest)–London (Centre) Toronto (North)–North Bay (Est–Ottawa
Directeur gén. Region de l'Ouest–Vancouver
Directeur Services opérationnels
Directeur Commercialisation
Directeur Services financiers
Directeur Personnel
Directeur Affaires publiques
Chef Sécurité et enquêtes
2 Conseillers Planification de l'entreprise
Agent de l'administration
4 Directeurs de district C.-B et Yukon–Vanc. Alb.–Edmonton Man.–Winnipeg Sask.–Saskatoon
Directeur gén. Région de l'Atl.–Halifax
Directeur Services opérationnels
Directeur Commercialisation
Directeur Services financiers
Directeur Personnel
Directeur Affaires publiques
Chef Sécurité et enquêtes
Conseiller Planification de l'entreprise
3 Sous-directeur gén. de districte Saint-Jean (N.B. & Î.-P.É.) Halifax (N.-É) Saint-Jean (T.N.)
Directeur gén. Commercialisation des pièces Olympiques
Sous-directeur général
Directeur gén. Commercialisation Canada
Directeur Commercialisation Amér. du Sud et Antilles
Directeur Commercialisation Pacifique
Directeur Commercialisation Europe et Moyen-Orient
Directeur Commercialisation États-Unis et Mexique
Directeur Communications
Directeur Produits et logistiques
Directeur Marché général spécial

Le ministère des Postes* 6401

Administration centrale

Édifice Sir Alexander Campbell
Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0B1

Ministre**

L'honorable Bryce Stuart Mackasey

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre des Postes ..... John A.H. Mackay
Sous-ministres adjoints des Postes
- Services opérationnels ..... G.M. Sinclair
- Personnel ..... L. Barrière
- Commercialisation ..... R.W. Rapley (par intérim)
- Finances et Administration ..... A.C. Boughner

Historique

Le ministère des Postes a été créé en vertu de la *Loi de 1867 sur les Postes* (devenue S.R.C. 1970, chap. P-14). 6402

Organisation et programmes

Le ministère est composé de cinq directions générales: Affaires collectives, Services opérationnels, Finances et administration, Commercialisation et Personnel. 6410

Direction générale des affaires collectives

Cette direction générale, composée de quatre directions: Planification générale, Affaires postales internationales, Systèmes d'information de la gestion et Affaires publiques, est chargée d'élaborer et de maintenir l'efficacité de l'organisation dans le but de: 6430

a) parvenir à une planification collective équilibrée;
b) mettre en application les programmes législatifs;
c) rendre compatibles les politiques de l'organisation;
d) coordonner les projets interministériels;
e) participer aux affaires internationales concernant les administrations postales et autres organisations connexes;
f) arriver à des accords postaux internationaux;
g) faire comprendre et accepter, dans le pays comme à l'étranger, les objectifs, les politiques et les plans des Postes canadiennes;
h) élaborer un système d'information de la gestion, complet et intégré;
i) fournir aux gestionnaires des avis d'experts et des conseils qui les aident dans les domaines ci-dessus de manière à atteindre les objectifs des Postes canadiennes.

---

*Mise à jour: octobre 1974; août 1975 (noms).

**Dans le cas où aucun membre du Conseil privé de la Reine n'exerce les fonctions de ministre des Postes en vertu d'une nomination auxdites fonctions par mandat sous le grand sceau du Canada, le ministre des Communications exerce les fonctions de ministre des Postes et assure la gestion et la direction du ministère des Postes.

Direction générale des services opérationnels

6450 Cette direction générale se compose de cinq directions: Codage et mécanisation, Exploitation nationale, Assurance de la qualité, Services de sécurité et des enquêtes et Transports. En outre, relève du sous-ministre adjoint des Services opérationnels, le directeur général du Génie et des Services techniques placé à la tête des directions suivantes: Ordination, Planification des installations et du matériel, Recherche opérationnelle, ainsi que Recherche et développement des systèmes.

6460 Cette direction générale est chargée de planifier, élaborer, concevoir, communiquer et appliquer les systèmes opérationnels nationaux, à travers les régions, par les moyens les plus économiques et dans les délais prévus, pour qu'ils répondent aux exigences du service; d'adjoindre aux gestionnaires des spécialistes et des services techniques qui répondent aux exigences de la gestion, dans les régions désignées par la politique de l'organisation comme pouvant être le mieux desservies depuis l'administration centrale, et d'évaluer le rendement des systèmes opérationnels nationaux.

Direction générale des finances et de l'administration

6470 Cette direction générale se compose des directions suivantes: Services administratifs et achats, Comptabilité, Systèmes financiers et administratifs, Planification financière et Vérification interne.

Cette direction générale est chargée d'atteindre les buts et objectifs, conformément aux politiques de l'organisation, le plus économiquement et efficacement possible, spécialement en ce qui concerne le financement, l'utilisation et la gestion globales des ressources financières, le système national compétitif de mandats-poste, les services de soutien administratifs communs ou centralisés, la gestion nationale de l'acquisition et de l'inventaire du matériel et des valeurs postales.

Direction générale de la commercialisation

6490 Cette direction générale se compose de quatre directions: Développement du marché, Articles d'affranchissement et vente au détail, Tarifs et classification, ainsi que Ventes et service à la clientèle. Elle est chargée d'augmenter les chances de bénéfices par les services nationaux à la clientèle et par les articles d'affranchissement; de trouver les moyens propres à accroître les recettes marginales tout en satisfaisant les attentes du service à la clientèle en offrant des articles divers.

Direction générale du personnel

6510 Cette direction générale se compose de trois directions: Rémunération des employés, Planification et développement de l'organisation et Relations de travail. Dépendent, en outre, du sous-ministre des Postes (Personnel), la Gestion du personnel de l'administration centrale, la Sécurité, la Santé et le Bien-être, et le Conseiller en bilinguisme.

Cette direction générale est chargée de la planification, de l'élaboration, de la publicité, et de l'emploi efficace des procédés de gestion du personnel à l'échelle de l'organisation sur le plan temporel et économique, dans le but de créer un milieu de travail sûr et sain, une force ouvrière stable, souple, bien informée et productive, des relations humaines constructives et durables; de favoriser des conditions où les employés peuvent réaliser l'autodéveloppement conformément aux exigences du Ministère; et d'effectuer une gestion efficace.

Bureaux régionaux

Le Canada est partagé en quatre régions, divisées elles-mêmes en districts: 6530

Région de l'Atlantique
- District de Terre-Neuve (Saint-Jean)
- District de la Nouvelle-Écosse (Halifax)
- District du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (Saint-Jean)

Région du Québec
- District de l'est du Québec (Québec)
- District de l'ouest du Québec (Montréal)
- District métropolitain de Montréal

Région de l'Ontario
- District de l'est de l'Ontario (Ottawa)
- District central de l'Ontario (Toronto)
- District du sud-ouest de l'Ontario (London)
- District du nord de l'Ontario (North Bay)
- District du G.E.P. (Toronto)

Région de l'Ouest
- District du Manitoba (Winnipeg)
- District de la Saskatchewan (Saskatoon)
- District de l'Alberta (Edmonton)
- District de la Colombie-Britannique et du Yukon (Vancouver)

Le directeur général de chaque région relève directement du sous-ministre des 6535
Postes et il est chargé de fournir les services suivants aux clients de sa région: la transmission de renseignements, de marchandises et de fonds entre l'envoyeur et le destinataire; la vente de services et de produits des ministères et organismes du gouvernement. Les objectifs fixés sont les suivants: confiance du public; productivité maximale (entrée/sortie); partage optimal des marchés desservis; réaction favorable du public; équilibre des intérêts des employés, des clients et du public, des agents, des sous-entrepreneurs et du gouvernement.

Le Canada compte environ 8655 bureaux de poste, dont 3774 sont des bu- 6537
reaux à commission, souvent exploités à temps partiel, en même temps qu'un établissement commercial privé.

Le Premier ministre*

6600

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, c.p., député

Secrétaire particulière ..... Cécile Viau
Adjoint exécutif ..... Robert Murdoch
Adjointe administrative ..... Mary E. MacDonald
Chef de Cabinet ..... James Coutts
Directeur des opérations ..... Colin Kenny
Adjointe législative ..... Joyce Fairbairn
Secrétaire (nominations) ..... Marie-Hélène Fox
Secrétaire (rendez-vous) ..... Madeleine Lafleur
Chef de Cabinet adjoint (relations internationales) ..... Ivan Head
Secrétaire de presse ..... Courteny Tower (par intérim)
Chef de Cabinet adjoint (plans et politique) ..... Michael Kirby
Secrétaire (correspondance) ..... Claude Desjardins

Adresse postale

Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Responsabilités globales

Le Cabinet du Premier ministre est organisé en secrétariat. Les membres du Cabinet sont chargés de tenir le Premier ministre au courant de tous les événements importants qui surviennent au Canada, de maintenir la liaison avec les diverses organisations de son parti, de préparer des évaluations et des recommandations, de tenir à jour les dossiers voulus, et, en outre: 6604

a) de préparer des lettres et des messages en réponse à la correspondance et autres demandes reçues par le Premier ministre; 6609
b) de fixer des rendez-vous et des audiences au nom des délégations et des particuliers désireux d'obtenir des entrevues privées avec le Premier ministre ou ses collègues;
c) de prendre les dispositions nécessaires lorsque le Premier ministre doit paraître en public lors de manifestations officielles;
d) de seconder le Premier ministre dans ses fonctions parlementaires;
e) de communiquer au public, par la voie des journaux, les comptes rendus et les déclarations du Premier ministre sur des sujets d'intérêt national.

*Mise à jour: janvier 1975 (texte); septembre 1975 (noms)

6605 Le Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes*

Administration centrale
66, rue Slater
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 488
Succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 8V5

Ministre

Le Premier ministre

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... Henry F. Davis
Adjoint au Secrétaire ..... André S. Miller
Directeurs
Section des services aux conférences ..... Ed Watson
Section de l'information ..... François Morisset
Section des services administratifs ..... Phil Porter

Historique

6606 Le Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes, institué en mai 1973 par les premiers ministres réunis en Conférence fédérale-provinciale, a succédé au Secrétariat de la Conférence constitutionnelle qui avait été créé en 1968 pour organiser l'ensemble des réunions sur la constitution.

6607 Un décret du conseil (C.P. 1973-3698, le 29 novembre 1973; D.O.R.S./73-310) accordait au Secrétariat le rang de ministère (au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*) en donnant au Premier ministre la qualité de «ministre compétent», et au Secrétaire, celui de «sous-chef».

Le Secrétariat est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux et son Secrétaire, nommé après consultation avec les gouvernements, relève de chacun d'eux. Le personnel du Secrétariat est recruté dans les ministères fédéraux et provinciaux, de même que dans le secteur privé.

Responsabilités globales

6608 Le Secrétariat a pour mandat d'assurer l'organisation de toutes les Conférences fédérales-provinciales des premiers ministres, de même que, sur demande, d'autres conférences fédérales-provinciales ou interprovinciales réunissant des ministres et des hauts fonctionnaires.

6609 Le Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes, organisme à caractère intergouvernemental, est au service tant du gouvernement fédéral que des dix gouvernements provinciaux.

Bien que le Secrétariat ait ses assises à Ottawa, il peut offrir ses services à des conférences se tenant où que ce soit au Canada.

*Mise à jour: octobre 1975

Organisation et programmes

Section des services aux conférences

Cette section offre et coordonne tous les services administratifs nécessaires à la tenue d'une conférence et peut, au besoin, prendre toutes les dispositions allant de la planification d'une réunion à la diffusion d'un compte rendu des délibérations. Elle offre, notamment, des services d'impression, de traduction et de distribution des documents, d'interprétation simultanée, et de transcription; elle établit les relations avec la presse et se charge de la rédaction d'un compte rendu (textuel ou non) des séances. 6610

Section de l'information

Cette section est responsable de la tenue d'archives réunissant tous les documents relatifs aux rencontres organisées; en outre, elle offre des services d'information à tous les gouvernements et répond aux demandes du public. 6611

Section des services administratifs

Cette section fournit les services administratifs nécessaires à la Section des services aux conférences et à la Section de l'information. 6612

Bureaux régionaux – Le Secrétariat ne possède pas de bureaux régionaux. 6613

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Secrétaire. 6614

Comité parlementaire – Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général. 6615

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 6616

6625 La Commission consultative des locaux parlementaires*

Administration centrale
Édifice Victoria
140, rue Wellington
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 1553
Succursale postale "B"
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Ministre
Le Premier ministre

Membres de la Commission

Président, l'honorable Douglas C. Abbott, c.p. ..... Ottawa (Ont.)
L'hon. George J. McIlraith, c.p., sénateur ..... Ottawa (Ont.)
L'hon. Jean-Paul Deschatelets, c.p., sénateur ..... Montréal (Québec)
L'hon. M. Grattan O'Leary, sénateur ..... Ottawa (Ont.)
L'hon. Marcel Lambert, c.p. député ..... Ottawa (Ont.)
L'hon. Richard A. Bell, c.p. ..... Ottawa (Ont.)
Gaston Clermont, député ..... Thurso (Québec)
Hugh Poulin, député ..... Ottawa (Ont.)
Eymard G. Corbin, député ..... Edmundston (N.-B.)
Thomas-Henri Lefebvre, député ..... Davidson, Comté de Pontiac (Québec)
Paul W. Dick, député ..... Kanata (Ont.)
John Gilbert, député ..... Toronto (Ont.)
Barry Mather ..... Wakefield (Québec)
Gérard Laprise, député ..... LaSarre, Abitibi ouest (Québec)
John B. Stewart ..... R.R. 1 Afton, Comté d'Antigonish (N.-É.)
Claude Wagner, député ..... Montréal (Québec)

Membre d'office
Le Président du Sénat
l'Orateur de la Chambre des communes

Historique

6626 La Commission consultative des locaux parlementaires est une commission d'enquête qui a été établie en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, C.P. 1974-963, le 25 avril 1974).

Responsabilités globales

6627 Les commissaires furent nommés pour faire enquête et donner des conseils sur le nombre et le genre des locaux et installations dont le Parlement aura besoin dans les années à venir. Ils ont pour tâche:

a) d'enquêter sur les besoins actuels et futurs du Parlement en sa qualité d'organe législatif suprême du pays, ainsi que sur la manière dont d'autres gouvernements répondent ou peuvent répondre aux besoins de leur parlement; de donner des conseils quant au nombre et au genre de locaux et d'installations nécessaires à la bonne marche des activités du Parlement dans les années à venir; et
b) de recevoir, afin de faire rapport sur les questions mentionnées au paragraphe (1), les témoignages de toute personne, de toute société, groupe ou organisme intéressés, de tout représentant du gouvernement fédéral ou des administrations provinciales, territoriales, régionales ou municipales ainsi que de tout mandataire étranger désireux de témoigner ou invité à le faire.

*Mise à jour: octobre 1975

La Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf* 6650

Administration centrale

Édifice Victoria
140, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1P 5A2

Ministre

Le Premier ministre

Membres de la Commission

Président, Maxwell W. Mackenzie ..... Rockliffe (Ont.)
Commissaires
Lydia Patry-Cullen ..... Outremont (Québec)
Hu Harries ..... Edmonton (Alb.)

Historique

La Commission d'enquête fut établie en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, C.P. 1975-1, le 6 janvier 1975). Cette loi constitue la Commission en ministère et accorde au Premier ministre le titre de «ministre compétent» aux fins de la *Loi sur l'administration financière* (décret du conseil, C.P. 136, SI 75-13, le 12 février 1975). 6651

Responsabilités globales

Les commissaires ont été nommés afin de mener une enquête publique sur toute la viande de bœuf et de veau mise sur le marché canadien et 6652

a) d'examiner l'organisation et les modes de fonctionnement du processus de commercialisation du bœuf et du veau de toute catégorie, notamment de tous les bovins vivants et des carcasses de bœuf et de veau vendus au Canada, importés ou non, en prenant en considération
   i) chaque étape du processus de distribution et de transformation; et
   ii) toutes les différences d'ordre géographique jouant un rôle dans le processus de commercialisation;
b) d'examiner les mécanismes de fixation des prix de toute la viande de bœuf et de veau vendue au Canada, y compris les raisons et l'importance des différences de prix aux divers stades du processus de commercialisation;
c) d'examiner le nombre des intermédiaires qui interviennent dans ce processus et la nature de leurs services;
d) d'évaluer l'efficacité générale du processus de commercialisation et de déterminer si les coûts enregistrés et les différences de prix observées à toutes les étapes et à la fin du processus sont raisonnables;
e) de présenter au gouvernement, aussi tôt que possible, les recommandations jugées susceptibles d'améliorer la commercialisation du bœuf et du veau au Canada.

*Mise à jour: octobre 1975

6675 La Commission d'étude des revendications des Indiens*

Administration centrale
Immeuble Kent-Albert
150, rue Kent
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 2520
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5Y4

Ministre
Le Premier ministre

Fonctionnaires supérieurs
Commissaire** ..... Lloyd I. Barber
Directeur exécutif ..... Brian G. Pratt
Directeur du centre de recherches et d'information .....Stewart Raby
Conseiller juridique .....Kenneth Norman
Bibliothécaire ..... Mrs. Alberta Lamb
Administration ..... G. Patrick O'Keefe

Historique
6677 La Commission d'étude des revendications des Indiens, créée par décret du conseil le 19 décembre 1969 (C.P. 1969-2405), est une Commission royale d'enquête. Dans l'exercice de ses fonctions, le Commissaire est autorisé à faire usage de tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article II de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C. 1970, ch. I-13).

En 1970, un décret du conseil (C.P. 1970-41, le 14 janvier 1970) constituait la Commission en «ministère» et donnait au Premier ministre la responsabilité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales
6680 La Commission est chargée de recevoir et d'étudier les griefs qui lui sont présentés sous forme de revendications et de faire des recommandations au gouvernement du Canada concernant:

6682 a) l'occupation de terres par des non-Indiens sans le consentement préalable des Indiens qui utilisent ces terres;

6683 b) l'application des termes des traités et des ententes conclus officiellement entre les représentants des Indiens et de la Couronne; et

6685 c) la gestion des fonds et des terres conformément aux arrangements établis, en vertu de la loi, dans l'intérêt des Indiens.

Rapports de la Commission
6689 À l'issue de chaque enquête sur les revendications, le Commissaire est tenu de remettre à l'Archiviste fédéral tous les documents et dossiers ayant trait à cette enquête. On peut obtenir des copies de ces documents et dossiers en s'adressant à l'Archiviste fédéral.

---

*Mise à jour: août 1975
**Note de la rédactrice – On peut écrire au Commissaire à l'adresse suivante:
Marquis Towers
1802-241 5e Avenue nord
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2P3

La Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés* 6690

Administration centrale

Édifice Victoria
140, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1P 5A2

Ministre

Le Premier Ministre**

Membres de la Commission

Président, Robert Broughton Bryce ..... Ottawa (Ont.)
Commissaires
Robert W.V. Dickerson ..... Vancouver (C.-B.)
Pierre A. Nadeau ..... Montréal (Québec)

Historique

La commission fut établie en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, C.P. 1975-879, le 22 avril 1975). 6691

Un décret du conseil (C.P. 1975-875, S1/75-61, le 28 mai 1975) a constitué la Commission en ministère et a donné au Premier ministre le titre de «ministre compétent», aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* 6692

Responsabilités globales

Le commissaire a été nommé pour faire enquête et rapport et formuler des recommandations concernant: 6693

a) la nature et le rôle des principaux groupements de sociétés au Canada;
b) les conséquences économiques et sociales de ces groupements du point de vue de l'intérêt public; et
c) l'existence de garanties ou la nécessité éventuelle de protéger l'intérêt public en créant de telles garanties, eu égard à ces groupements.

Le Comité recommande, en outre, que le commissaire fasse rapport au gouverneur en conseil dans les meilleurs délais et qu'une fois l'enquête terminée, il dépose dès que possible les documents et dossiers de la Commission au Bureau du Conseil privé. 6694

*Mise à jour: octobre 1975
**Décrets du conseil C.P. 1975-879, le 22 avril 1975 et C.P. 1975-999, le 1er mai 1975

6700 Le Conseil économique du Canada*

Administration centrale
333, River Road
Vanier (Ontario)

Adresse postale
C.P. 527
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

Ministre

Le Premier ministre**

Membres du Conseil

Président ..... André Raynauld
Vice-président et directeur ..... George R. Post
Directeur ..... John M. Dawson
Autres membres
Robert G. Annable ..... Vancouver (C.-B.)
Ian Andrew Barclay ..... Vancouver (C.-B.)
Marcel Bélanger ..... Québec (Québec)
S. Robert Blair ..... Calgary (Alb.)
J.A. Brown ..... Saskatoon (Sask.)
Patricia Carney ..... Vancouver (C.-B.)
Claude Edwards ..... Ottawa (Ont.)
Roy Fraser Elliott ..... Montréal (Québec)
Gilbert Finn ..... Moncton (N.-B.)
Steve Rankin ..... Port Hawkesbury (N.-É.)
A.M. Runciman ..... Winnipeg (Man.)
John Kostuik ..... Toronto (Ont.)
Gilles Lamontagne ..... Québec (Québec)
James A. McCambly ..... Ottawa (Ont.)
Joseph Morris ..... Ottawa (Ont.)
Robert M. MacIntosh ..... Toronto (Ont.)
Donald H. Taylor ..... Don Mills (Ont.)
W.C.Y. McGregor ..... Montréal (Québec)
Helen K. Mussallem ..... Ottawa (Ont.)
L'honorable H.A. Olson ..... Iddesleigh (Alb.)
Charles Perrault ..... Montréal (Québec)
Huguette Plamondon ..... Montréal (Québec)
Louis-Philippe Poulin ..... Montréal (Québec)
Raymond Primeau ..... Montréal (Québec)
Ray D. Wolfe ..... Toronto (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Administrateur en chef ..... André Raynauld

Historique

6702 Le Conseil économique du Canada a été établi en 1963, en application de la *Loi sur le Conseil économique* (devenue S.R.C. 1970, chap. E-1). Un décret du conseil (C.P. 1963-1600, le 31 octobre 1963; D.O.R.S./63-431) a constitué le Conseil en «corporation départementale» (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'admi-*

*Mise à jour: août 1975
**Décret du conseil (C.P. 1965-2288, le 22 décembre 1965)

nistration financière. Le Conseil économique du Canada est une société de la Couronne mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

Il incombe au Conseil de renseigner le Ministre et de lui faire des recommandations sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production pour que le pays puisse connaître un taux élevé et régulier de croissance économique. Les fonctions du Conseil consistent donc à: 6703

a) évaluer les perspectives économiques à long et à moyen termes et les comparer aux possibilités d'expansion de l'économie;
b) recommander les programmes d'action fédéraux propres à faciliter l'exploitation des possibilités d'expansion économique;
c) examiner les moyens de consolider et d'améliorer la situation financière et commerciale du Canada sur le plan international;
d) étudier les moyens d'accroître le rôle du Canada en matière de propriété, de direction et de gestion des industries au Canada;
e) étudier les incidences que l'expansion économique, les progrès de la technologie, l'automation et l'évolution de la vie économique internationale peuvent avoir sur l'emploi et le revenu dans l'ensemble du Canada, dans certaines régions du pays, et dans des secteurs particuliers de l'économie;
f) étudier et examiner, avec des représentants des industries, du monde agricole, du monde ouvrier, d'autres producteurs des secteurs primaires, des groupes ou organisations professionnelles, les programmes précis (relatifs à la production et aux investissements dans les principales industries au Canada) qui seront le plus apte à accroître et soutenir le rythme de croissance économique;
g) étudier de quelle façon les politiques nationales peuvent accroître leur influence stimulante sur un essor économique équilibré de toutes les régions canadiennes;
h) analyser et évaluer des entreprises revêtant une importance particulière du point de vue de l'expansion de l'industrie et des autres formes d'activité économique et faire les recommandations propres à favoriser la croissance économique du Canada;
i) encourager au maximum les consultations et la collaboration entre le salariat et le patronat en vue de la réalisation des objets de la Loi;
j) s'efforcer de sonder régulièrement, et en profondeur, l'opinion des organismes compétents du gouvernment de chaque province; et
k) réviser à la demande du Ministre les programmes fédéraux à moyen ou à long terme visant à aider l'industrie, le salariat et l'agriculture.

Selon les circonstances, le Conseil doit, de sa propre initiative ou à la demande du Ministre, effectuer les études, enquêtes et autres travaux qui peuvent être nécessaires, relativement à toute question concernant l'exercice de ses fonctions, et doit transmettre au gouvernement ses rapports, avis et recommandations s'y rapportant. Le Conseil publie chaque année un exposé des perspectives et des problèmes, à long et à moyen termes, de l'économie canadienne. 6705

Bureaux régionaux – Le Conseil ne possède pas de bureaux régionaux. 6706

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on communiquera avec le secrétaire du Conseil. 6707

Comité parlementaire – Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. 6708

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 6709

6775 Le Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II*

Administration centrale

a/s Centre de Recherches médicales
Immeuble Polyvalent
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0W9

Ministre

Le Premier ministre

Conseil de fiducie

Président, Dr J. Ducharme, hôpital Sainte-Justine .....Montréal (Québec)
Autres fiduciaires

- Dr G. Malcolm Brown, président du Conseil de recherches médicales
- Dr Victor Chernick, service de la pédiatrie à l'hôpital des enfants (Winnipeg/Man.)
- Dr R.B. Goldbloom, service de la pédiatrie de l'Université de Dalhousie (Halifax/N.-É.)
- Dr J. Maurice LeClair, secrétaire du département d'État chargé des Sciences et de la Technologie
- Dr M.W. Thompson, service de la génétique à l'hôpital pour enfants malades (Toronto)

Historique

6777 *La Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II* a institué un Fonds d'un million de dollars géré par un Conseil de fiducie et destiné à venir en aide aux personnes effectuant des recherches dans le domaine des maladies des enfants.

Les intérêts provenant du Fonds ainsi que les donations ou les legs audit Fonds servent à payer les traitements des chercheurs qui travaillent dans le domaine des maladies infantiles. Les bénéficiaires de cette aide sont choisis chaque année par le Conseil de fiducie d'après les demandes qui lui sont présentées.**

La responsabilité des services administratifs et techniques et des locaux a été transmise du Conseil national de recherches au Conseil de recherches médicales par la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement.*

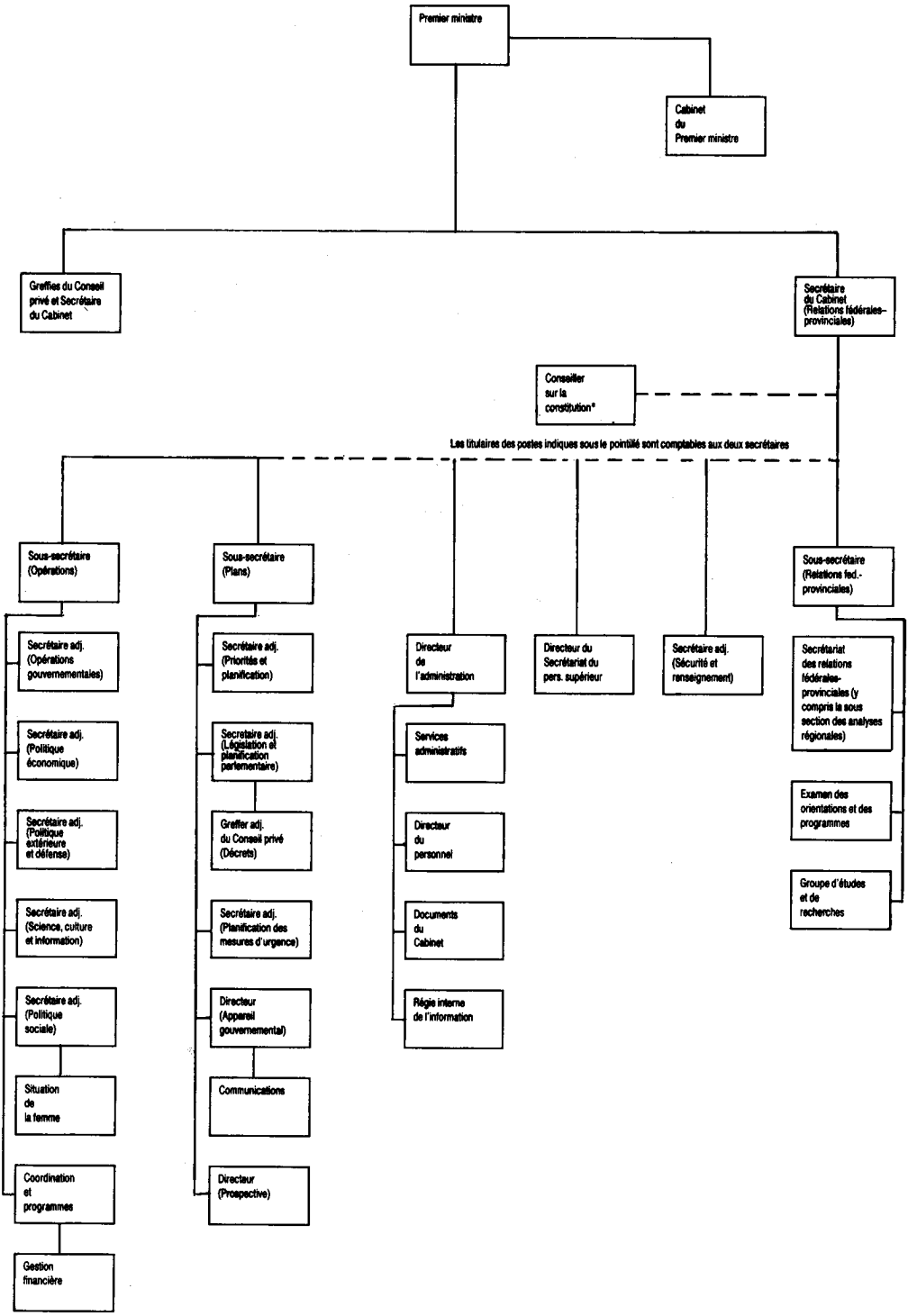
6778 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement, on s'adressera au Secrétaire du Conseil de fiducie.

6779 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Mise à jour: octobre 1975
**Date limite de présentation des demandes: 15 janvier

Le Bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales 6800

Organigramme du S.C.T. - 1er août 1975



6801 Le Bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales*

Édifice du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

Ministre

Le Premier ministre

6802 **Fonctionnaires supérieurs, Le Bureau du Conseil privé**

Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet ..... P. Michael Pitfield, c.r.
Sous-secrétaire du Cabinet (Opérations) ..... de Montigny Marchand
Sous-secrétaire du Cabinet (Plans) ..... William R. Teschke
Directeur de l'administration ..... Harry B. Stewart

6803 **Fonctionnaires supérieurs, Le Bureau des relations fédérales-provinciales**

Secrétaire du Cabinet (Relations fédérales provinciales) ..... R. Gordon Robertson
Sous-secrétaire du Cabinet (Relations fédérales-provinciales) ..... Frank A.G. Carter
Directeur de l'administration** ..... Harry B. Stewart

Le Conseil privé

Historique

6805 Le Conseil privé a été établi en vertu de l'article 11 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique,* 1867, qui constituait un conseil destiné à «aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada». Ce conseil était appelé: «le Conseil Privé de la Reine pour le Canada». Les premiers membres du Conseil privé prêtèrent serment à Ottawa, le lundi 1er juillet 1867, devant le vicomte Monck, alors Gouverneur général.

Le Bureau du Conseil privé exerce une fonction consultative auprès de la Couronne. Ses membres sont nommés par le gouverneur général, sur la recommandation du premier ministre, et aucun ministre ne peut occuper ses fonctions sans avoir au préalable, prêté le serment de conseiller privé. Ils sont nommés à vie, quoique, suivant l'usage, seuls ceux qui sont aussi membres du Cabinet de l'heure*** puissent conseiller la Couronne; ils remplissent cette fonction en tant que groupe plutôt qu'à titre individuel.

Le Bureau du Conseil privé

Historique

6807 Aux termes de l'article 130 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique,* tous les fonctionnaires des gouvernements provinciaux dont les fonctions avaient trait aux questions attribuées par ledit Acte au Parlement du Canada furent tenus de continuer à exercer ces fonctions jusqu'à ce que le Parlement en décide autrement. En conséquence, le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada, prêta le serment à titre de greffier du Conseil privé le 1er juillet 1867, et continua d'exercer, à peu de choses près, les fonctions de la charge qu'il occupait auparavant dans la province du Canada.

---

*Mise à jour: août 1975 (texte); octobre 1975 (noms)
**Voir paragr. 6836
***Voir paragr. 6840

Au début de son existence, le Bureau du Conseil privé (B.C.P.) avait pour mandat général d'aider le Président, sous la direction du Greffier, dans la conduite des affaires du Conseil. Ces travaux portaient sur les recommandations des ministres de la Couronne dans des domaines exigeant l'intervention du gouverneur en conseil, ainsi que sur les échanges de dépêches avec le Colonial Office qui intéressaient les ministres. 6809

Depuis 1867, plusieurs changements ont été apportés aux attributions du Conseil. En 1909, les fonctions relatives au traitement des dépêches furent transférées au nouveau ministère des Affaires extérieures. En 1940, par ailleurs, le greffier du Conseil privé devint également secrétaire du Cabinet. A ce titre, il fut chargé, sous la direction du premier ministre, de diverses fonctions se rattachant aux séances du Cabinet et des comités du Cabinet. 6811

Responsabilités globales

Du point de vue administratif, le Bureau du Conseil privé est considéré comme un ministère du gouvernement relevant du Premier ministre et ayant pour principales fonctions: 6815

a) d'assurer au Cabinet et à ses comités les services de secrétariat dont ils ont besoin et de coordonner les travaux;
b) de rédiger certains documents à l'intention du Premier ministre;
c) d'assurer la liaison avec les ministères et organismes de l'État sur toutes les questions intéressant le Cabinet;
d) d'exécuter certains travaux pour les comités interministériels de hauts fonctionnaires, et notamment de veiller à la désignation de leurs président, secrétaire et membres, et de rédiger certains documents à leur intention ou pour leur compte;
e) d'entreprendre au besoin des études spéciales;
f) de revoir les textes soumis au Gouverneur en conseil afin de garantir leur concordance avec la ligne de conduite administrative et les lois et de rédiger les projets de décret;
g) d'exercer certaines fonctions relatives aux règlements établis en application de la *Loi sur les textes réglementaires,* et notamment: d'examiner, mettre au point, enregistrer et faire publier les textes réglementaires fédéraux dans la partie II de la Gazette du Canada;
h) d'informer et de conseiller le Premier ministre en ce qui concerne ses prérogatives et responsabilités en matière d'organisation de l'administration fédérale.

Organisation et Programmes

Aux termes de la *Loi sur l'administration financière,* le Bureau du Conseil privé est un ministère relevant directement du Premier ministre. Il comprend deux grandes divisions d'exécution, celle des Opérations et celle des Plans, qui sont au service du Cabinet mais exercent certaines responsabilités particulières se rapportant à la charge de Premier ministre. Chacune regroupe divers secrétariats chargés de seconder à la fois le Cabinet et le Premier ministre, ainsi que diverses directions et autres services ayant mission d'assister le Premier ministre dans l'exercice des responsabilités et prérogatives que lui confère sa charge. 6820

Hormis le Conseil du Trésor, dont l'autorité émane d'un texte de loi et qui s'appuie sur son propre secrétariat, chacun des six comités «Opérations» du Cabinet est secondé par un secrétariat relevant du B.C.P., et placé sous la direction d'un secrétaire adjoint du Cabinet chargé de superviser et de coordonner les initiatives prises dans son secteur de compétence. Chaque secrétariat veille à la bonne circulation des documents relatifs à son domaine spécialisé et qui intéressent le Cabinet et le comité qu'il seconde; à ce titre, il lui appartient notamment de saisir ces der- 6821

niers des propositions devant être étudiées par le gouvernement, de préparer la documentation nécessaire en collaboration avec les services compétents, d'établir les ordres du jour et de prendre acte des décisions. De son côté, la Division des plans comprend deux autres secrétariats, rattachés chacun à un comité de coordination et dirigés eux aussi par un secrétaire adjoint (le Secrétariat des priorités et de la planification et le Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire) mais qui, contrairement à ceux de la Division des opérations, n'ont pas pour mandat de superviser ou de coordonner les initiatives dans un secteur particulier.

Division des opérations

6822 Cette division comprend cinq secrétariats qui servent autant de comités du Cabinet. Ces comités opérationnels sont généralement appelés «comités spécialisés». La Division est dirigée par le sous-secrétaire du Cabinet aux Opérations et chacun des secrétariats, qui se composent de deux à six fonctionnaires, par un secrétaire-adjoint du Cabinet.

Outre les responsabilités générales qui leur incombent (fourniture des services de secrétariat et de soutien au Cabinet et à ses comités), les secrétariats ont leurs devoirs et fonctions propres.

Secrétariat de la politique économique

6824 Celui-ci offre les services et l'appui d'un groupe d'économistes qui, sur demande et après consultation régulière des ministères compétents, rédigent des notes de synthèse et des mémoires sur les questions d'actualité économique et l'évolution de la conjoncture.

Secrétariat à la science, à la culture et à l'information

6826 Ce secrétariat se charge des opérations de coordination et de secrétariat en matière de sciences, d'urbanisme et d'environnement, de culture, d'information, de communications, de sport et de loisirs.

Secrétariat aux opérations gouvernementales

6828 Ce secrétariat traite de toutes les questions soulevant le problème de l'infrastructure à mettre en place pour faciliter la mise en valeur des ressources renouvelables et non renouvelables. (Toutefois, si les propositions soumises sont de nature à influer sur l'ensemble de l'économie, elles sont renvoyées au Secrétariat à la politique économique); il est, en outre, chargé des propositions touchant les projets et programmes économiques connexes et des questions ne relevant pas de la compétence d'un secrétariat particulier.

Secrétariat à la politique extérieure et à la défense

6830 Ce secrétariat assure la coordination et les services de secrétariat qui permettent de veiller à la concordance de la politique extérieure et de défense avec les principes définis dans les livres blancs intitulés: *Politique étrangère au service des Canadiens,* et *La Défense dans les années 1970* et de veiller aussi à ce que cette politique fasse l'objet d'un réexamen permanent visant à garantir sa conformité aux buts et objectifs nationaux.

Secrétariat à la politique sociale

6832 Ce secrétariat traite des initiatives politiques et des questions intéressant la santé, le bien-être, les assurances sociales, la main-d'œuvre, le logement et les autochtones. C'est à lui que se rattache le Bureau de la coordinatrice de la situation de la femme, dont la responsable est chargée de conseiller son ministre-tutelle en matière de définition des orientations gouvernementales, de contrôle de l'action

des ministères et de coordination des initiatives intéressant l'amélioration de la condition féminine. Les activités de la coordinatrice visent donc à assurer que les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la discrimination et garantir aux femmes des chances égales correspondent à la politique définie en la matière.

Division des plans

Secrétariat aux priorités et à la planification

Ce secrétariat seconde le comité du Cabinet du même nom, dont le rôle consiste principalement à définir les priorités gouvernementales et les objectifs généraux et orientations à long terme s'y rapportant. Ces fonctions l'amènent notamment à analyser les principales préoccupations du gouvernement sur le plan politique et sur celui des orientations et à en aviser les ministères et organismes afin d'assurer la concordance entre les priorités gouvernementales et les activités des administrations. Le comité veille, en outre, à l'établissement et à la mise en œuvre d'un plan de répartition satisfaisant des ressources gouvernementales en matière de finances, de personnel et de temps. 6833

Législation et planification parlementaire

Le Secrétariat du Comité du Cabinet chargé de la législation et de la planification parlementaire coordonne la préparation et contrôle la mise en œuvre des programmes législatifs. Outre le soutien qu'il met à la disposition de ce comité, qui a pour fonction essentielle d'examiner les projets de loi du gouvernement avant leur présentation au Cabinet et leur dépôt au Parlement, le Secrétariat conseille, lorsque le besoin s'en fait sentir, le Premier ministre et le président du Conseil privé sur certaines questions concernant le processus législatif. 6834

Secrétariat à la planification des mesures d'urgence

Ce secrétariat n'est rattaché à aucun comité du Cabinet particulier. Il se compose de deux fonctionnaires bénéficiant du concours du Centre national de planification des mesures d'urgence (organisme dépendant du Secrétariat) et est chargé d'examiner et de coordonner la planification et la politique des mesures d'urgence, de rendre périodiquement compte au Cabinet de l'état de préparation des ministères, de conseiller le Premier ministre et le secrétaire du Cabinet et, en période de troubles, d'assister le cabinet dans ses prises de décisions. 6835

Direction de l'appareil gouvernemental

Alors que les secrétariats du Bureau du Conseil privé servent surtout le Cabinet et ses comités, la Direction de l'appareil gouvernemental est, quant à elle, essentiellement au service du Premier ministre, qu'elle conseille et seconde dans l'exercice de ses prérogatives en matière d'organisation de l'administration fédérale, prérogatives dont l'origine remonte aux responsabilités du chef du gouvernement afférentes à la nomination des grands fonctionnaires de l'État, et notamment des ministres et sous-ministres, et à la délimitation des compétences de chacun. Son rôle consiste donc, en pratique, à conseiller et seconder le Premier ministre lorsque sont envisagées des réformes des structures de l'appareil gouvernemental et de ses organes qui doivent se répercuter sur d'autres secteurs. La Direction se préoccupe non seulement de la teneur des plans d'organisation à court et à long termes mais aussi des stratégies envisagées, et elle effectue des études spéciales à ce sujet. Elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat du personnel supérieur du B.C.P. et certains aux autres services de la Division des plans. 6836

Parallèlement, c'est à elle qu'il incombe d'assurer les communications, c'est-à-dire de faire connaître le fonctionnement du Cabinet et le rôle du B.C.P. au person- 6837

nel du B.C.P., aux autres ministères et organismes, à certaines sociétés savantes et institutions et au public en général.

6838 Enfin, la Direction conseille et assiste le Premier ministre dans l'examen des questions touchant la monarchie canadienne, et, notamment, de celles concernant la liaison avec le Gouverneur général ou concernant la Reine, le gouverneur général lui-même, les lieutenants-gouverneurs et de l'attribution des distinctions et décorations.

Direction des Projets de planification

6839 Celle-ci est chargée de chercher à anticiper les problèmes dont le gouvernement aura vraisemblablement à traiter. Elle met un appui analytique, synectique et graphique et sa connaissance des méthodes de planification à la disposition des groupes chargés de l'examen des grandes études; elle permet, grâce aux données et à l'assistance qu'elle fournit, de situer les questions les plus importantes dans un contexte plus large et à plus long terme et facilite de ce fait la prise des décisions.

Bureau des relations fédérales-provinciales

6840 Le Bureau des relations fédérales-provinciales, dont les fonctions étaient exercées, depuis un certain nombre d'années, par une division du Bureau du Conseil privé, a été institué en tant qu'organisme distinct le 15 janvier 1974, à la suite de l'adoption de la *Loi concernant le poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé* (S.C. 1974-75, chap. 16). Il s'agit en fait de l'ancienne division reconstituée sous le nom de Bureau des relations fédérales-provinciales. Il est dirigé par le secrétaire du Cabinet aux relations fédérales-provinciales.

6842 Aux termes et aux fins de la *Loi sur l'administration financière,* le bureau a été constitué en ministère et le Premier ministre a reçu le titre «de ministre compétent» (Décret du Conseil C.P. 1975-250, le 4 février 1975).

Responsabilités globales

6845 Les objectifs du Bureau des relations fédérales-provinciales sont les suivants:

a) Seconder le premier ministre dans l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités à l'égard des relations fédérales-provinciales;
b) fournir au Cabinet une aide supplémentaire dans l'examen des questions fédérales-provinciales qui présentent un intérêt tant immédiat qu'à long terme;
c) contribuer à étendre les consultations fédérales-provinciales à un nombre croissant d'activités.

6847 Du point de vue administratif, le Bureau des relations fédérales-provinciales est considéré comme un ministère relevant du premier ministre; ses fonctions consistent

a) à préparer, à l'intention du premier ministre, de la documentation sur des questions touchant les relations fédérales-provinciales;
b) à aider les ministres, les ministères et les organismes de l'État dans la poursuite de leurs relations avec les gouvernements des provinces et, notamment, à élaborer des orientations à long terme;
c) à entreprendre des études spéciales, au besoin;
d) à suivre les prises de positions des provinces concernant les programmes et les orientations du gouvernement fédéral, ainsi que l'évolution des lignes de conduite des provinces dans la mesure où elles touchent les politiques fédérales;
6850 e) à assurer les services de secrétariat requis par le Comité du Cabinet chargé des relations fédérales-provinciales et par le Cabinet relativement aux questions fédérales-provinciales, et à coordonner leurs travaux en la matière;

f) à coordonner la participation du gouvernement fédéral aux conférences des premiers ministres;
g) à participer aux travaux de comités interministériels de fonctionnaires.

Le Bureau des relations fédérales-provinciales se subdivise, aux fins de l'exécution de ses fonctions, en trois modules: le Secrétariat, la Section de l'examen des orientations et des programmes et le Groupe d'études et de recherches. 6852

Autres services

Administration

La Direction de l'administration assure les services de soutien administratif requis par le Bureau du Conseil privé, le Bureau des relations fédérales-provinciales et le cabinet du Premier ministre. Ainsi, les trois organismes utilisent en commun les services de consultation, des comptes, du personnel et les services de bureau. En outre, le Directeur de l'administration surveille l'administration des Commissions royales et des conférences, et se charge de la gestion de la résidence du premier ministre. 6854

Divers

Le Directeur du personnel supérieur et le conseiller sur la constitution relèvent des deux secrétaires du Cabinet. De plus il y a un service restreint de la sécurité qui relève du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

Textes de référence

Le premier ministre est responsable de l'application des lois suivantes: 6856

Loi sur le Conseil économique du Canada (S.R.C. 1970, chap. E-1)
Loi sur le gouverneur général (S.R.C. 1970, chap. G-14)
Loi sur les enquêtes (S.R.C. 1970, chap. I-13)
Loi sur les départements et ministres d'État (S.R.C. 1970, chap. 14, art. 13-24 [2e suppl.])
Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867)
Loi sur les textes réglementaires (S.C. 1970-71-72, chap. 38)
Loi sur les langues officielles modifiée (S.R.C. 1970, chap. O-2)
Loi sur les remaniements et transferts dans la fonction publique modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-34)
Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II (S.R.C. 1970, chap. Q-1)
Loi sur la désignation et les titres royaux (S.R.C. 1970, chap. R-12)
Loi sur les traitements (S.R.C. 1970, chap. S-2)

Les membres du Conseil des ministre du Canada*

6860 (par ordre de préséance au Conseil privé)

1. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau ..... Premier ministre
2. L'honorable Mitchell Sharp..... Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
3. L'honorable Allan Joseph MacEachen Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
4. L'honorable Charles Mills Drury ..... Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre des Travaux publics
5. L'honorable Jean Marchand..... Ministre de l'Environnement et ministre des Pêches du Canada
6. L'honorable Jean Chrétien ..... Président du Conseil du Trésor
7. L'honorable Bryce Stuart Mackasey ..... Ministre des Postes
8. L'honorable Donald Stovel Macdonald .....Ministre des Finances
9. L'honorable John Carr Munro ..... Ministre du Travail
10. L'honorable Stanley Ronald Basford .....Ministre de la Justice et procureur général du Canada
11. L'honorable Donald Campbell Jamieson .Ministre de l'Industrie et du Commerce
12. L'honorable Robert Knight Andras.....Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
13. L'honorable James Armstrong Richardson ....Ministre de la Défense nationale**
14. L'honorable Otto Emil Lang.....Ministre des Transports
15. L'honorable Jean-Pierre Goyer ..... Ministre des Approvisionnements et Services
16. L'honorable Alastair William Gillespie..... Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
17. L'honorable Eugene Francis Whelan ..... Ministre de l'Agriculture
18. L'honorable W. Warren Allmand .....Solliciteur général du Canada
19. L'honorable James Hugh Faulkner ..... Secrétaire d'État du Canada
20. L'honorable André Ouellet ..... Ministre de la Consommation et des Corporations
21. L'honorable Daniel Joseph MacDonald ..... Ministre des Affaires des anciens combattants
22. L'honorable Marc Lalonde... Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
23. L'honorable Jeanne Sauvé.....Ministre des Communications
24. L'honorable Raymond Joseph Perrault ..... Leader du gouvernement au Sénat
25. L'honorable Barnett Jerome Danson ..... Ministre d'État chargé des Affaires urbaines
26. L'honorable J. Judd Buchanan .....Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
27. L'honorable Roméo LeBlanc..... Ministre d'État (Pêches)
28. L'honorable Marcel Lessard..... Ministre de l'Expansion économique régionale
29. L'honorable Jack Sydney George Cullen.....Ministre du Revenu national

*Appelé couramment: le Cabinet
**Le poste de ministre associé de la Défense nationale est sans titulaire depuis le 18 septembre 1967.

Secrétaires parlementaires*

Victor S. Railton	Affaires des anciens combattants	6865
Monique Bégin	Affaires extérieures	
Iona Campagnolo	Affaires indiennes et du Nord canadien	
Jean-Robert Gauthier	Affaires Urbaines	
Irénée Pelletier	Agriculture	
Walter Smith	Approvisionnement et services	
Coline Campbell	secrétaire d'État du Canada	
J.-J. Blais	président du Conseil privé	
James Fleming	ministre des Communications	
Lloyd Francis	Conseil du Trésor	
Art Lee	Consommation et Corporations	
Maurice A. Dionne	Défense nationale	
Maurice Foster	Énergie, Mines et Ressources	
George Baker	l'Environnement	
Cliff McIsaac	l'Expansion économique régionale	
Jacques Trudel	Finances	
Marcel Roy	Industrie et Commerce	
Francis Fox	Justice	
Arthur Portelance	Main-d'œuvre et Immigration	
Paul McRae	Postes	
Claude G. Lajoie	ministre du Revenu National	
Bob Kaplan	Santé nationale et Bien-être social	
Keith Penner	Sciences et Technologie	
Hugh Poulin	Solliciteur général	
Ralph E. Goodale	Transports	
Fernand Leblanc	Travail	
Alexandre Cyr	Travaux publics	

*Figurent selon l'ordre alphabétique des ministères auxquels ils appartiennent

Le Cabinet du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada* 6900

Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

Ministre

L'honorable Mitchell Sharp, c.p., député, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Secrétaire parlementaire ..... Jean-Jacques Blais, député
Adjoint exécutif ..... David Paget
Adjoint spéciale et secrétaire particulière ..... Jeannette Dugal
Adjoint spécial ..... Larry Bryan
Adjoint législatif ..... Jerry Yanover
Adjoint législatif ..... Tom Van Dusen
Adjoint législatif ..... Wendy Carter
Coordinatrice des documents parlementaires ..... Denise Paquette

Historique

La présidence du Conseil privé est un portefeuille du Cabinet dont les fonctions ne sont pas définies. Les responsabilités sont confiées au gré du Premier Ministre. 6902

Le portefeuille qui, pendant de longues périodes était associé au Premier Ministre, a souvent été confié à un autre Ministre et a fréquemment été sans titulaire.

Responsabilités globales

En juillet 1968, le Premier Ministre a accru les responsabilités du Président du Conseil privé en lui confiant le poste de Leader du Gouvernement à la Chambre, dont il remplit maintenant toutes les fonctions attachées. Il surveille la préparation du programme législatif du gouvernement et il en est l'administrateur principal au nom du gouvernement à la Chambre des Communes. 6906

En outre, le Président du Conseil privé assumera la direction d'études et de projets spéciaux qui ont trait:

a) à la réforme des procédures;
b) à la révision de la *Loi électorale du Canada;*
c) au développement de règlements portant sur les conflits d'intérêt des membres de la Chambre et du Sénat;
d) au développement de techniques appropriées pour la révision des lois secondaires et des textes réglementaires;
e) au développement d'installations pour la recherche et autres projets à l'usage des députés dans le but de leur aider à faire face aux problèmes complexes et sans cesse croissants qui confrontent le Parlement.

Division de la Coordination des Documents Parlementaires

La division relève du président du Conseil privé. Cette division rassemble les documents que les ministères et organismes envoient en réponse aux questions à l'ordre du jour et aux demandes de documents. 6908

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

6950 La Commission des relations de travail dans la Fonction publique*

Administration centrale
110, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 1525
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5V2

Ministre**

Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Membres de la Commission

Président, Jacob Finkelman, c.r. (Février 77) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président ..... (sans titulaire)
Présidents suppléants
- J. Harold Brown, c.r. (Juillet 83) ..... Ottawa (Ont.)
- M^me^ Michele Falardeau-Ramsay (Décembre 84) ..... Ottawa (Ont.)
- (Un poste est sans titulaire)

Membres représentant les intérêts des employés
- Saul Frankel (Mars 76) ..... Hamilton (Ont.)
- Emile Gosselin (Avril 77) ..... Montréal (Québec)
- Albert L. Hepworth (Juin 79) ..... Ottawa (Ont.)
- Edward O'Connor (Juillet 76) ..... Vancouver (C.-B.)

Membres représentant les intérêts de l'employeur
- Carl Anshelm (Mars 76) ..... Burnaby (C.-B.)
- René Doucet (Juillet 76) ..... Montréal (Québec)
- Lloyd Hemsworth (Mars 76) ..... Toronto (Ont.)
- Donald G. Pyle (Décembre 77) ..... Toronto (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire ..... Marcel Garneau
Greffier ..... Garry E. Plant
Président (Tribunal d'arbitrage de la Fonction publique) ..... René Lippé, c.r.
Arbitre en chef (Arbitrage des griefs) ..... Edward B. Jolliffe, c.r.
Directeur (Bureau de recherches sur les traitements) ..... T. Jeffrey Wilkins

Historique

6952 La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a été créée en 1967 en vertu des dispositions de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* (S.R.C. 1970, chap. P-35). Un décret du conseil (C.P. 1967-635, le 4 avril 1967) a constitué la Commission en «ministère» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

6953 La Commission est composée d'un président, d'un vice-président, de trois présidents suppléants ou plus nommés à leur poste à plein temps pour des périodes n'excédant pas dix ans, et d'au moins quatre, et au plus huit membres, divisés en deux groupes égaux, représentant l'un les intérêts des employés et l'autre ceux des employeurs, nommés à leur poste à temps partiel pour des périodes n'excé-

* Mise à jour: octobre 1975
** Décret du conseil (C.P. 1972-244, le 16 février 1972)

dant pas sept ans. Toutes ces personnes sont nommées par le gouverneur en conseil pour occuper leur charge, sauf mauvaise conduite.

Les autres fonctionnaires et employés de la Commission sont nommés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*.

6955 La Commission est un organisme indépendant qui a pour tâche de décider de la composition des unités de négociation, d'accréditer les agents négociateurs, d'étudier les plaintes relatives à des pratiques déloyales et, d'une façon générale, de surveiller l'application de la législation concernant la négociation collective dans la Fonction publique du Canada.

6957 En vertu de la Loi, les agents négociateurs accrédités, auxquels il appartient exclusivement de conclure avec l'employeur des conventions collectives liant les parties, ont le droit de choisir l'une ou l'autre de deux méthodes de règlement des différends: le recours au Tribunal d'arbitrage de la Fonction publique, dont la décision est obligatoire, ou le recours à un bureau de conciliation autorisé à faire des recommandations publiques. Les employés faisant partie des unités de négociation qui ont choisi la deuxième méthode, à l'exception de ceux qui assument des fonctions «nécessaires dans l'intérêt de la sûreté ou de la sécurité du public», ont le droit de se mettre en grève une fois épuisées les procédures de conciliation. Dans tout autre cas la loi interdit le déclenchement d'une grève.

Organisation et programmes

6959 Trois des secteurs dont s'occupe la Commission sont: Arbitrage des griefs, Tribunal d'arbitrage de la Fonction publique, Bureau de recherches sur les traitements.

Arbitrage des griefs

6961 La Loi permet aussi le recours à une procédure de règlement des griefs, établie au sein des ministères et organismes du gouvernement. Les griefs qui ont pour origine l'interprétation de conventions collectives ou de décisions arbitrales, ou encore des mesures disciplinaires entraînant le congédiement, la suspension ou une peine pécuniaire, peuvent être soumis à l'arbitrage impartial d'un arbitre des griefs ou d'un conseil d'arbitrage.

6962 C'est le gouverneur en conseil qui, sur la recommandation de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, nomme les arbitres pour une période n'excédant pas cinq ans.

Tribunal d'arbitrage de la Fonction publique

6963 Ce tribunal se compose d'un président, de présidents suppléants et de deux groupes d'autres membres, comprenant chacun au moins trois membres. L'un de ces groupes représente les intérêts de l'employeur, et l'autre, ceux des employés. Le président et les présidents suppléants sont nommés pour une période d'au plus sept ans par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; les autres membres du tribunal sont nommés par la même Commission pour une durée que cette dernière juge appropriée.

Bureau des recherches sur les traitements

6965 A la suite de l'institution du régime de négociation collective dans la Fonction publique, le Bureau, créé en 1957 en tant que division de la Commission du service civil, a été transféré sous l'autorité administrative de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

6966 Le Bureau se livre à des recherches objectives et impartiales pour obtenir des renseignements sur les taux de salaire, les gains des employés, les conditions d'emploi et autres pratiques connexes qui ont cours dans la Fonction publique et en dehors de celle-ci, pour répondre aux besoins des parties lors des négociations collectives dans la Fonction publique, ou des employés lorsqu'il s'agit de groupes d'occupation exclus de la négociation collective ou pour lesquels il n'y a pas de négociateur accrédité. Le Bureau peut également fournir d'autres données statistiques connexes sur demande du président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

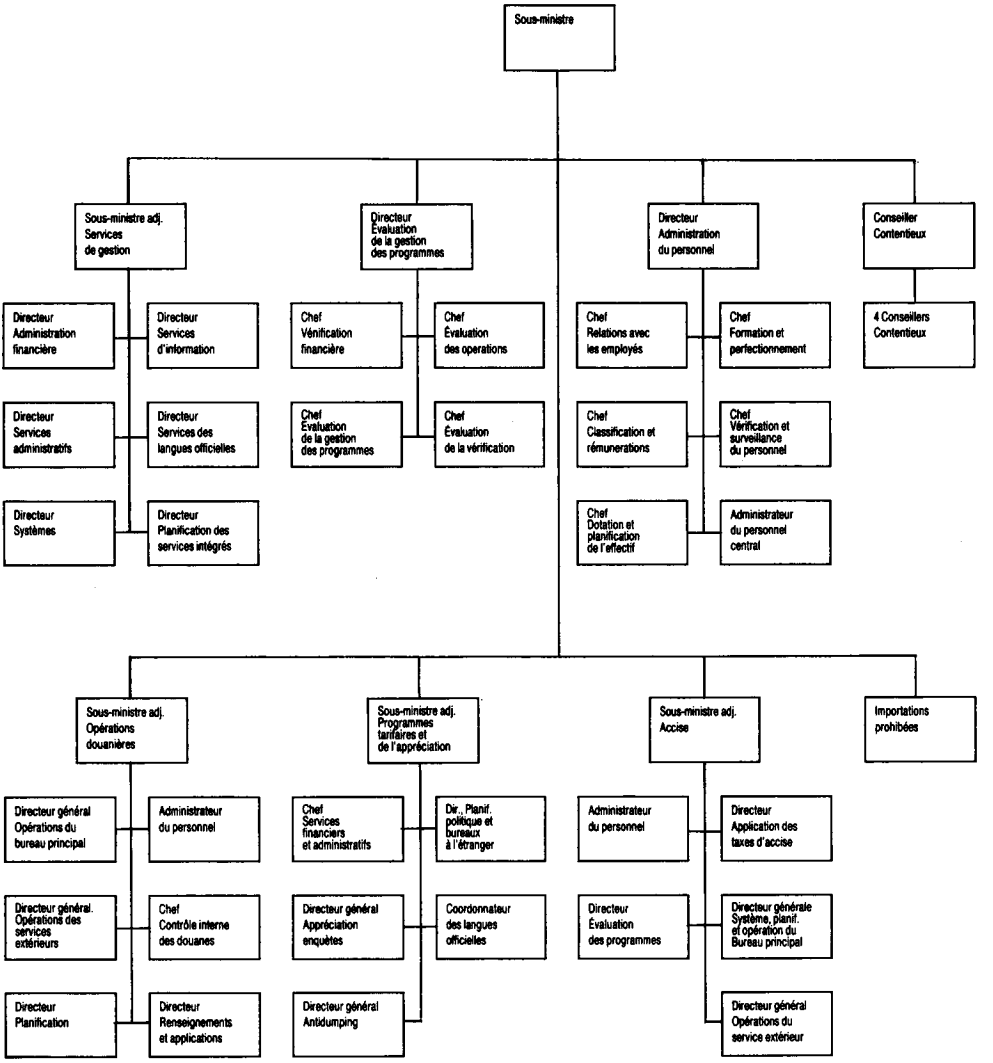
6967 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser au président de la Commission.

6968 **Comité parlementaire** – Le comité permanent des prévision budgétaires en général.

6969 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

7000 Le ministère du Revenu national (Douanes et Accise)

Organigramme au S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère du Revenu national (Douanes et Accise)* 7001

Administration centrale

Édifice Connaught
Avenue MacKenzie
Ottawa (Ontario)

Ministre

L'honorable Jack S.G. Cullen, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... J. Peter Connell
Sous-ministres adjoints
Programmes tarifaires et Appréciation ..... André Senecal**
Opérations douanières ..... J. Norman Leigh
Accise ..... Howard Perrigo
Services de gestion ..... E. Alex McIntyre

Historique

Avant la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral avait recours aux impôts indirects, aux droits de douane et aux taxes d'accise pour financer ses activités. C'est pour alléger le fardeau financier imposé par l'effort de guerre que l'imposition directe a été instituée en 1916 sous la forme d'un impôt portant sur les excédents de bénéfices commerciaux, suivi l'année suivante d'un impôt frappant le revenu des particuliers et des sociétés. 7002

Le ministère du Revenu national a été créé en 1927, en application de la *Loi du ministère du Revenu national* (S.C. 1926-1927, chap. 34), devenue (S.R.C. 1970, chap. N-15).

Le ministère du Revenu national comprend deux services: l'Impôt et les Douanes et l'Accise‡, qui, sur le plan administratif, sont des services autonomes dirigés chacun par un sous-ministre.

Responsabilités globales

Le ministère du Revenu national, Division des douanes et de l'accise, a la responsabilité 7003

a) d'imposer et de contrôler les droits et les taxes relatifs aux marchandises importées et produites au pays;
b) d'assurer à l'industrie canadienne la protection à laquelle elle a droit en vertu des lois sur les douanes;
c) de contrôler le mouvement international des personnes et des marchandises; 7005
e) de fournir les renseignements et les services nécessaires à la compréhension et au respect volontaire des exigences des lois et des règlements sur les douanes et l'accise;
f) d'appliquer la *Loi sur les douanes*, le *Tarif des douanes*, la *Loi antidumping*, la *Loi sur l'accise* et la *Loi sur la taxe d'accise;* 7007
g) d'appliquer, en partie, les dispositions législatives d'autres ministères et organismes de l'État en ce qui a trait au mouvement international des personnes et des marchandises;
h) de percevoir les droits de douane et d'accise et les taxes d'accise.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); octobre 1975 (noms)
**Sans accent, à la demande de l'intéressé.
‡Voir paragr. 7150

Organisation et programmes

7010 Les Douanes et l'Accise comportent trois directions opérationnelles: les Programmes tarifaires et de l'appréciation, Les Opérations douanières, l'Accise et les Services de gestion qui s'occupent de questions administratives.

Direction des programmes tarifaires et de l'appréciation

7015 Cette direction est chargée:

a) de déterminer la *valeur imposable,* la classification tarifaire et décider que les produits importés seront autorisés à porter le label: *Fabriqué au Canada;*
b) d'enquêter sur les infractions aux lois et aux règlements sur les douanes;
c) de faire des enquêtes dans les cas où l'on présume qu'il y a «dumping» de marchandises importées;
d) de mener des enquêtes, à l'étranger, sur la *valeur imposable* et sur l'antidumping;
e) d'appliquer le système de surveillance des importations de l'État afin d'identifier les importations provenant de pays qui accordent un paiement différé, une remise ou un dégrèvement de l'impôt sur le revenu des sociétés payé sur les marchandises qui sont exportées;
f) de vérifier les déclarations d'importation et traiter les demandes de remboursement faites en vertu du programme de remise des droits sur les machines;
g) d'administrer les contingents et les certificats de limitation volontaire en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation;*
h) de contribuer à l'élaboration de politiques, de lois et de règlements (dont le caractère n'est pas uniquement économique) ayant des répercussions commerciales et industrielles;
i) de coordonner les procédures d'examen des déclarations;
j) de faire des enquêtes relatives aux lois et aux réglements douaniers.

Direction des opérations douanières

7020 Cette direction est chargée:

a) d'examiner et dédouaner les véhicules, les marchandises et les passagers qui entrent au Canada ou le quittent; et de percevoir les droits et les taxes applicables;
b) de saisir ou refuser des marchandises prohibitées, d'appréhender et de détenir les personnes qui importent des stupéfiants illégaux et d'assurer le respect des mesures de contrôle des programmes législatifs d'autres ministères;
c) d'examiner les déclarations d'importation et les factures produites à l'appui de celles-ci afin d'en vérifier l'exactitude et assurer l'uniformité des modalités qui s'y appliquent et de s'occuper des demandes de remboursement à l'égard des droits de douane et des taxes payés par erreur à l'égard de marchandises endommagées en cours de route ou de marchandises reçues ne correspondant pas aux commandes faites;
d) de faire enquête sur les demandes présentées par les fabricants et par d'autres personnes afin de recouvrer les droits et les taxes payés sur les marchandises importées et destinées à être, par la suite, soit réexportées, soit utilisées au Canada afin de produire des articles pour la consommation intérieure ou l'exportation;
e) de vérifier les registres de production et de ventes relatifs aux programmes de *remise des droits sur les véhicules automobiles;*

Direction de l'accise

Cette direction est chargée: 7025

a) de déterminer la valeur et la classification des marchandises pour l'imposition des taxes;
b) de percevoir les taxes de vente et d'accise sur les produits domestiques et délivrer des licences de fabricant et de grossiste;
c) d'enquêter lorsqu'il y a soupçon de fraude ou d'évasion fiscale;
d) de vérifier les registres des fabricants et des grossistes afin de contrôler l'exactitude des déclarations relatives aux taxes à verser;
e) de contrôler les demandes de remboursement des taxes de vente et d'accise payées et remboursables dans des circonstances particulières;
f) de percevoir les droits d'accise, d'octroyer des licences et de contrôler l'exploitation des distilleries, des brasseries et d'autres usines qui utilisent de l'alcool dans leurs produits, ainsi que l'exploitation de diverses industries, celle du tabac en particulier, dont le fonctionnement relève de la *Loi sur l'accise.*

Bureaux régionaux – Douanes

Édifice Halifax Insurance
5670, chemin Spring Garden
C.P. 1658
Halifax (N.-É.)
B3J 2Z8

400, Place Youville
Montréal (Québec)
H2Y 3N4

111, rue Waterloo
C.P. 5940, Succursale A
London (Ont.)
N6A 4TA

1, rue Front ouest
C.P. 10, Succursale A
Toronto (Ont.)
M5W 1A3

Édifice fédéral
269, rue Main
Winnipeg (Man.)
R3C 1B3

134, 11e Avenue sud-est
Calgary (Alb.)
T3G 0X5

2, rue St-André
C.P. 2267
Québec (Québec)
G1K 7P5

10, rue John est
C.P. 989
Hamilton (Ont.)
L8N 3V8

52, rue Nicolas
Ottawa (Ont.)
K1N 7B8

185, rue Ouellette
Windsor (Ont.)
N9A 4H8

Town Square
1919, rue Rose
Regina (Sask.)
S4P 3P1

1001, rue West Pender
Vancouver (C.-B.)
V6E 2M8

Bureaux régionaux – Accise

Édifice Halifax Insurance
5670, chemin Spring Garden
C.P. 1658
Halifax (N.-É.)
B3J 2Z8

515, rue Ste-Catherine ouest
C.P. 6092
Montréal (Québec)
H3C 3H3

C.P. 9664
Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4C2

Stelco Towers
100, rue King ouest
C.P. 588
Hamilton (Ont.)
L8N 3K7

Édifice public du Dominion
457, rue Richmond
C.P. 5548, Succursale A
London (Ont.)
N6A 4R3

25, avenue St. Clair est
C.P. 100, Succursale Q
Toronto (Ont.)
M4T 2L7

Édifice de la Banque royale
220, avenue Portage
Winnipeg (Man.)
R3C 0A5

460, rue Nanaimo
C.P. 69090, Succursale K
Vancouver (C.-B.)
V5K 4X2

Édifice Teron
219, avenue Argyle
C.P. 8257
Ottawa (Ont.)
K1G 3H7

Édifice Waterloo Square
75, rue King sud
Waterloo (Ont.)
N2J 1P2

MacLeod Place
5920 MacLeod Trail sud
C.P. 5555, Succursale A
Calgary (Alb.)
T2H 2C8

7036 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au bureau régional approprié ou au Service d'information à l'administration centrale.

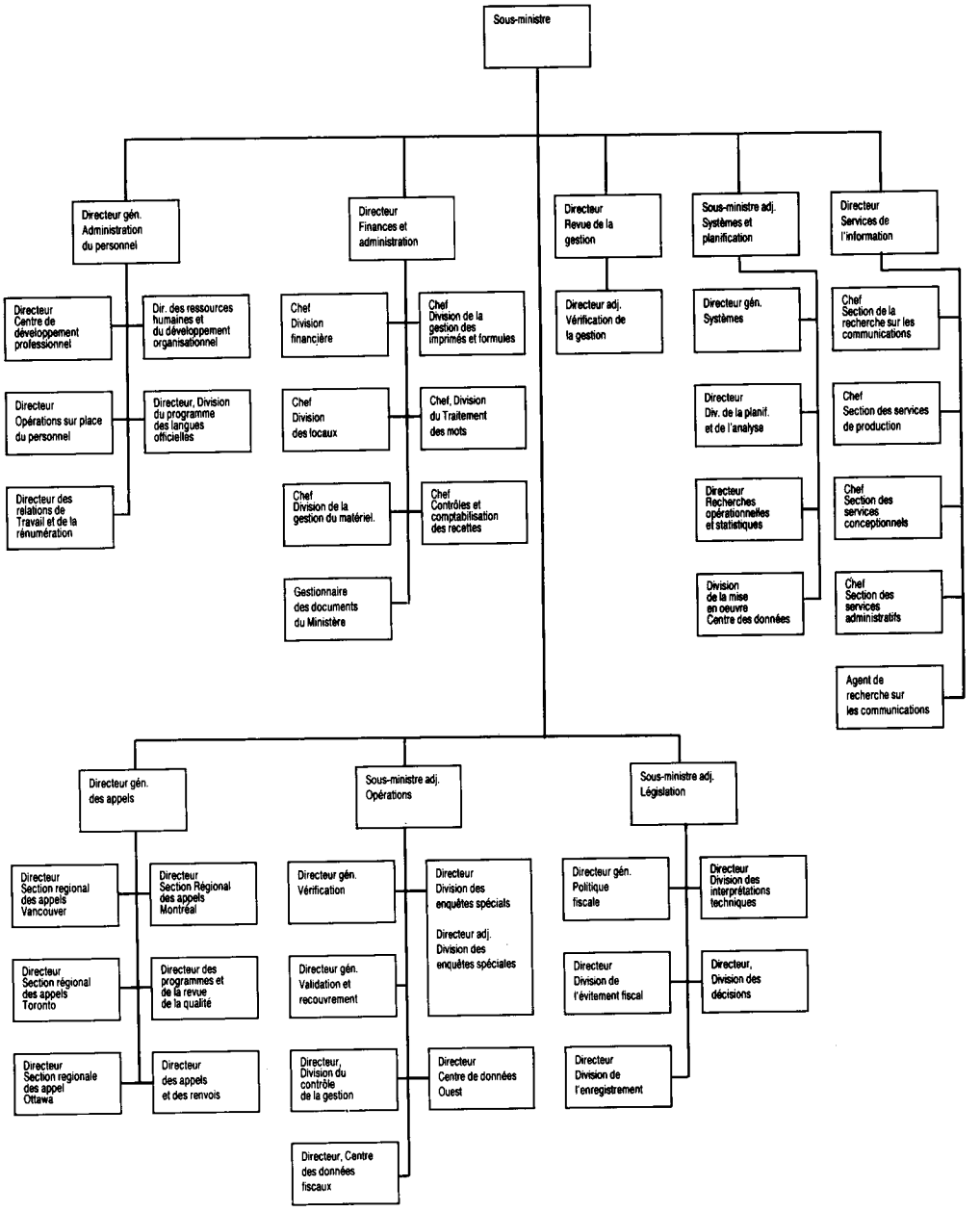
7037 **Comité parlementaire** – Le Ministère n'est responsable devant aucun Comité.

7038 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

7039 **Textes de référence** – Voir paragraphe 7225.

7150 Le ministère de Revenu national (Impôt)

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère du Revenu national (Impôt)* 7151

Administration centrale**

875, chemin Héron
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8

Ministre

L'honorable Stanley Ronald Basford, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... John S. Hodgson
Sous-ministres adjoints
Législation ..... Harry E. Garland
Opérations ..... Sidney F. Hobart
Systèmes et Planification ..... Robert W. Arbuckle

Historique

Avant la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral avait recours aux impôts indirects, aux droits de douane et aux taxes d'accise pour financer ses activités. C'est pour alléger le fardeau financier consécutif à l'effort de guerre que l'imposition directe a été institutée en 1916 sous la forme d'un impôt portant sur les excédents de bénéfices commerciaux puis, suivi l'année suivante d'un impôt frappant le revenu des particuliers et des sociétés commerciales. 7152

Le ministère du Revenu national a été créé en 1927 et comprend d'une part l'Impôt et d'autre part les Douanes et l'Accise‡ qui, administrativement, sont des services autonomes dirigés chacun par un sous-ministre. L'actuel ministère du Revenu national a été créé en vertu de la *Loi du ministère du Revenu national* (S.C. 1926-1927, chap. 34; devenue S.R.C. 1970, chap. N-15).

Responsabilités globales

Le Ministère établit les cotisations d'impôt sur le revenu et en assure le recouvrement, de même que celui des droits successoraux, des impôts sur les dons, des cotisations au Régime de pensions du Canada et des primes d'assurance-chômage en vertu des lois fédérales et provinciales, et il administre divers régimes de crédits d'impôt pour compte des provinces qui en font la demande. En se conformant à ces objectifs, le Ministère s'efforce de faciliter et d'encourager la soumission volontaire aux lois de l'impôt du pays et d'empêcher la fraude et l'évitement fiscal. 7153

Organisation et programmes

L'Impôt se compose de trois grandes directions: la Direction de la législation, la Direction des opérations et la Direction des systèmes et de la planification. Il y a un sous-ministre adjoint à la tête de chacune de ces directions. De plus, les directeurs des directions suivantes doivent faire état de leur administration au sous-ministre: la direction des Appels, la direction de la Revue de la gestion, la direction de l'Administration du personnel, la direction des Finances et de l'Administration et la direction des Services d'information. 7155

*Mise à jour: avril 1975 (texte) août 1975 (noms)
**même adresse que le Centre des données
‡voir paragr. 7000

Direction de la législation

7165 Cette direction est chargée de l'interprétation et de l'application uniforme de la législation et de la politique fiscales. Elle est aussi chargée de faire enquête sur les cas présumés d'évitement fiscal.

Direction des opérations

7175 Cette direction planifie et contrôle les opérations de vérification de validation et de recouvrement du Ministère. Elle institue des enquêtes spéciales et intente des poursuites contre les contribuables dans les cas de fraude fiscale.

Direction des systèmes et de la planification

7185 Cette direction est chargée de la planification à long terme, du traitement informatique des données, de la recherche et de l'analyse.

Bureaux régionaux

7200 Les 28 bureaux de district d'impôt du Ministère sont situés dans les endroits suivants:

Édifice Sir Humphrey Gilbert
165, rue Duckworth
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5X6

Édifice Dominion
97, rue Queen
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N1

Édifice Ralston
1557, rue Hollis
Halifax (N.-É.)
B3J 2T5

Édifice fédéral
Rue Dorchester
C.P. 1300
Sydney (N.-É.)
B1P 6K3

7201 Nouvel édifice des postes
Rue Canterbury
Saint-Jean (N.-B.)
E2L 4H9

165, rue Dorchester sud
Québec (Québec)
G1K 7L3

50, rue Couture
C.P. 1300
Sherbrooke (Québec)
J1K 4G9

Édifice du Revenu national
305, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec)

7202 Édifice du Revenu national et de l'Assurance – chômage
11, rue McQuaig est
Rouyn (Québec)

Édifice Century
360, rue Lisgar
Ottawa (Ont.)
K1A 0L9

385-387, rue Princess
Kingston (Ont.)
K7L 1C1

Nouvel édifice fédéral
11, rue Station
Belleville (Ont.)
K8N 2S3

7203 Édifice Mackenzie
36, rue Adelaide est
Toronto (Ont.)
M5C 1J7

Édifice du Revenu national
150, rue Main ouest
Hamilton (Ont.)
L8N 3E1

Édifice du Revenu national
166, rue Frederick
Kitchener (Ont.)
N2H 2M4

Édifice fédéral
32-46, rue Church
St. Catharines (Ont.)
L2R 3B9

388, rue Dundas
London (Ont.)
N6B 1V7

Édifice fédéral
19, rue Lisgar sud
Sudbury (Ont.)

Édifice du Revenu
391, avenue York
Winnipeg (Man.)
R3C 005

Édifice de la Banque canadienne impériale de Commerce
201, 21e rue est
Saskatoon (Sask.)
S7K 0A8

Édifice public fédéral
9820, 107e rue
Edmonton (Alb.)
T5K 1E8

1110, rue West Georgia
Vancouver (C.-B.)
V6E 3H8

Édifice de la Banque canadienne impériale de Commerce 7204
100, avenue Ouellette
Windsor (Ont.)

Édifice du Revenu
201, rue North May
Thunder Bay (Ont.)
P7C 3P5

Édifice de l'impôt sur le revenu
1955, rue Smith
Regina (Sask.)
S4P 2N9

Calgary Public Building
205, 8e avenue sud-est
Calgary (Alb.)
T2G 0L1

Édifice fédéral 7206
277, rue Winnipeg
Penticton (C.-B.)
V2A 1N6

1415, rue Vancouver
Victoria (C.-B.)
V8V 3W4

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser à la Direction des Services d'information. 7210

Comité parlementaire – Le Comité des comptes publics. 7212

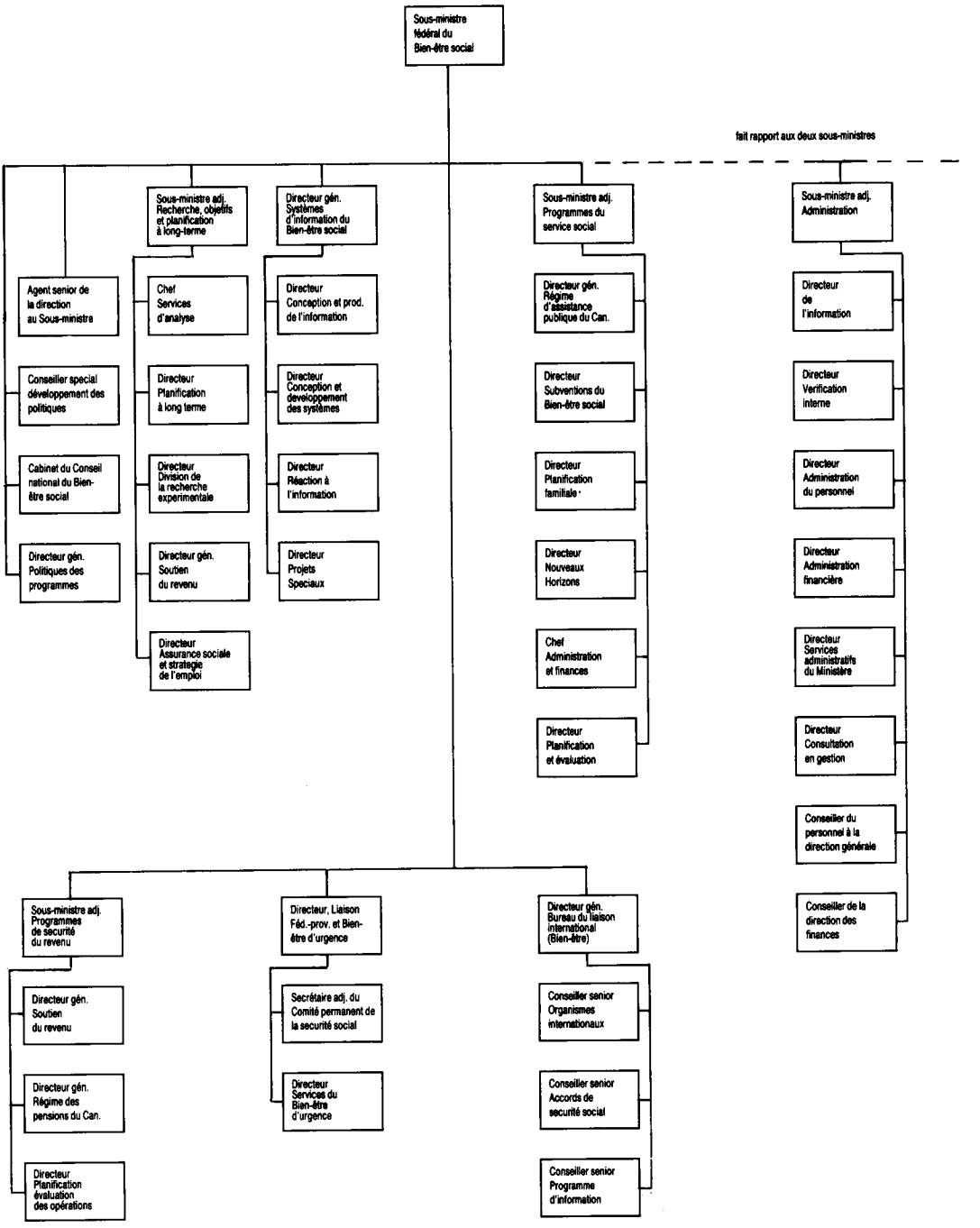
Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 7214

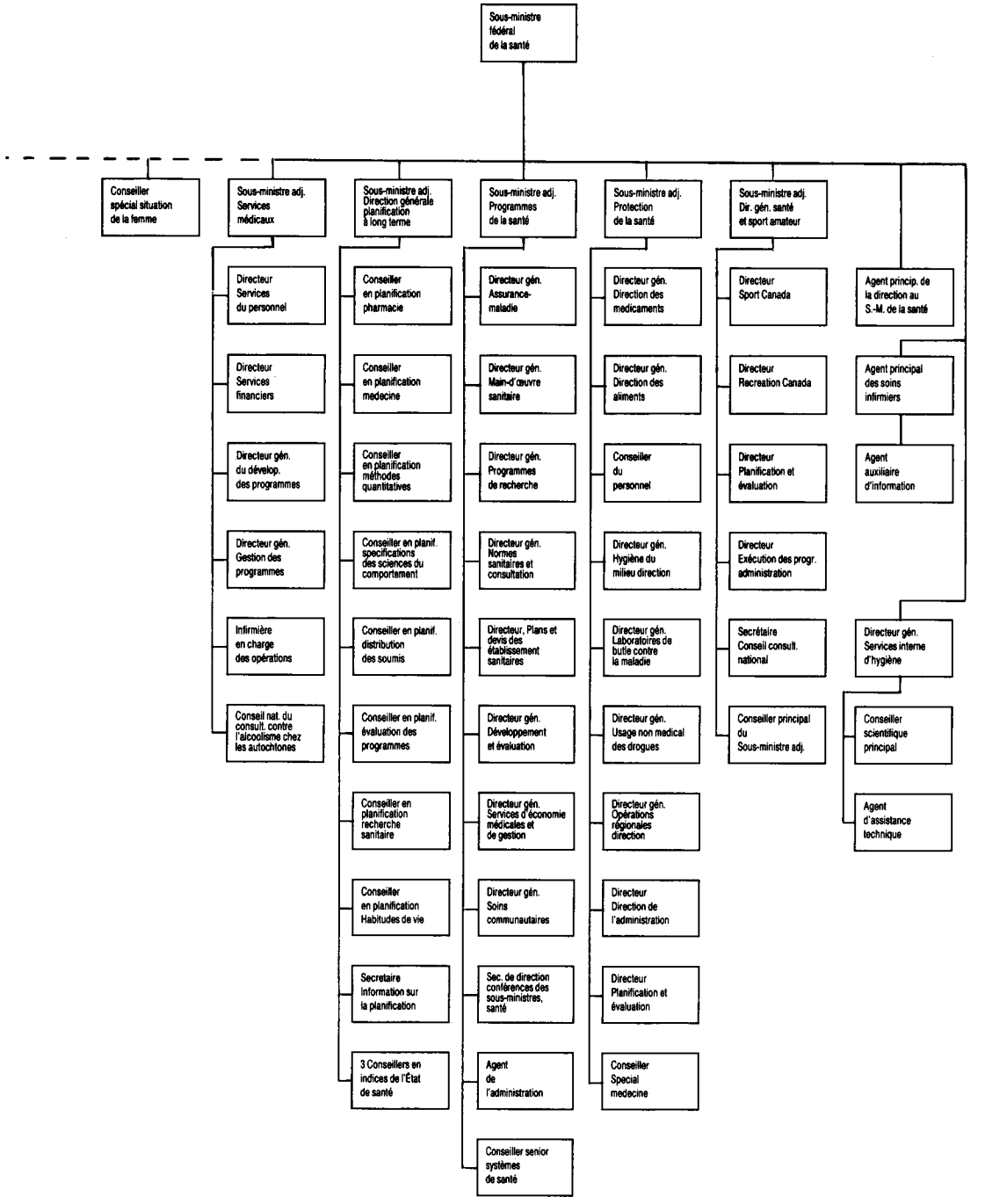
Textes de référence

Le ministre du Revenu national est chargé de l'application des lois suivantes: 7225
Loi sur l'accise modifiée (S.R.C. 1970, chap. E-12)
Loi sur l'accise modifiée, sauf la partie I (S.R.C. 1970, chap. E-13)
Loi anti-dumping modifiée (S.R.C. 1970, chap. A-15)
Loi sur l'assurance-chômage (S.C. 1970-71-72, chap. 48, partie IV)
Loi sur les douanes (S.R.C. 1970, chap. C-40)
Loi de l'impôt sur le revenu modifiée (S.R.C. 1952, chap. 148)
Loi sur le ministère du Revenu national (S.R.C. 1970, chap. N-15)
Loi instituant le Régime de pensions du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-5, partie I)
Loi sur le tarif des douanes modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-41)

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Organigramme des S.C.T. - 1er janvier 1976




Sous-ministre fédéral de la santé
Conseiller spécial situation de la femme
Sous-ministre adj. Services médicaux
Sous-ministre adj. Direction générale planification à long terme
Sous-ministre adj. Programmes de la santé
Sous-ministre adj. Protection de la santé
Sous-ministre adj. Dir. gén. santé et sport amateur
Directeur Services du personnel
Directeur Services financiers
Directeur gén. du dévelop. des programmes
Directeur gén. Gestion des programmes
Infirmière en charge des opérations
Conseil nat. du consult. contre l'alcoolisme chez les autochtones
Conseiller en planification pharmacie
Conseiller en planification medecine
Conseiller en planification méthodes quantitatives
Conseiller en planif. specifications des sciences du comportement
Conseiller en planif. distribution des soumis
Conseiller en planif. évaluation des programmes
Conseiller en planification recherche sanitaire
Conseiller en planification Habitudes de vie
Secretaire Information sur la planification
3 Conseillers en indices de l'État de santé
Directeur gén. Assurance-maladie
Directeur gén. Main-d'œuvre sanitaire
Directeur gén. Programmes de recherche
Directeur gén. Normes sanitaires et consultation
Directeur, Plans et devis des établissement sanitaires
Directeur gén. Développement et évaluation
Directeur gén. Services d'économie médicales et de gestion
Directeur gén. Soins communautaires
Sec. de direction conférences des sous-ministres, santé
Agent de l'administration
Conseiller senior systèmes de santé
Directeur gén. Direction des medicaments
Directeur gén. Direction des aliments
Conseiller du personnel
Directeur gén. Hygiène du milieu direction
Directeur gén. Laboratoires de butte contre la maladie
Directeur gén. Usage non medical des drogues
Directeur gén. Opérations régionales direction
Directeur Direction de l'administration
Directeur Planification et évaluation
Conseiller Special medecine
Directeur Sport Canada
Directeur Recreation Canada
Directeur Planification et évaluation
Directeur Exécution des progr. administration
Secrétaire Conseil consult. national
Conseiller principal du Sous-ministre adj.
Agent princip. de la direction au S.-M. de la santé
Agent principal des soins infirmiers
Agent auxiliaire d'information
Directeur gén. Services interne d'hygiène
Conseiller scientifique principal
Agent d'assistance technique

7301 Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*

Administration centrale

Edifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Ministre

L'honorable Marc Lalonde, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministres

Santé ..... Jean Lupien
Bien-être social ..... Bruce S. Rawson

Historique

7302 Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, établi en vertu de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social* (S.C. 1944-45, chap. 22; maintenant S.R.C. 1970, chap. N-9), a succédé au ministère de la Santé créé en 1919, et fusionné, en 1928, avec le ministère du Rétablissement civil des soldats pour former le ministère des Pensions et de la Santé nationale. En 1944, celui-ci fut remplacé par deux ministères: le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires des anciens combattants.

Responsabilités globales

7305 Le Ministre est chargé des questions touchant la protection et l'amélioration de la santé, la sécurité sociale et le bien-être social des Canadiens, selon la juridiction du Parlement canadien. En vertu des dispositions de la Loi, le Ministre est chargé d'assurer les services suivants:

a) enquêtes et recherches en matière d'hygiène publique et de bien-être social;
b) examens et soins médicaux pour les immigrants et marins, et, en collaboration avec la Garde côtière canadienne, services médicaux pour les membres de celle-ci;
c) inspection des installations sanitaires à bord des trains, des navires et de tout autre moyen de transport;
d) application des décisions et des règlements provenant de la Commission mixte internationale sur l'hygiène publique;
e) amélioration et protection de la santé des fonctionnaires et autres employés du gouvernement fédéral;
f) collectage, publication et diffusion, sous réserve des dispositions de la *Loi sur la statistique*, de renseignements concernant l'hygiène publique; amélioration des installations sanitaires et des conditions sociales et industrielles qui influent sur la santé des Canadiens;
g) collaboration avec les autorités provinciales en vue de coordonner les mesures prises ou envisagées pour maintenir et améliorer l'hygiène publique et pour assurer la sécurité sociale et le bien-être social de la population du Canada.

*Mise à jour: janvier 1976

Organisation et programmes

Un certain nombre de programmes ont été mis au point en vue de permettre au Ministère de s'acquitter de ses tâches. Les programmes en question ainsi que les fonctions des diverses directions générales sont exposés dans les sections suivantes: 7317

Santé

Direction générale des services médicaux

C'est par l'intermédiaire de cette Direction générale que depuis 1962, le Ministère s'acquitte de ses fonctions dans le domaine des soins, de la formation ou de l'évaluation à l'égard de diverses catégories de personnes. Les principales tâches de la Direction générale sont: les services de santé des Indiens et du Nord canadien, la médecine de l'aviation civile, les services de santé des fonctionnaires fédéraux, les services médicaux de l'immigration, la quarantaine et la réglementation, les services de prothèse et les services de santé d'urgence. 7320

Services de santé des indiens

Les services de santé des Indiens fournissent aux Indiens, inscrits ou admissibles, les soins dont ils ont besoin, ou veillent à ce qu'ils les reçoivent, et à ce que ceux-ci répondent aux normes adoptées pour les autres habitants du Canada. La mise sur pied et l'expansion des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, ont contribué à la réalisation de cet objectif dans les régions peuplées des provinces. D'autre part, les services médicaux assurent le fonctionnement, dans les régions les plus reculées, des postes de soins infirmiers et d'autres établissements sanitaires qui reçoivent l'aide des hôpitaux du Ministère à Moose Factory et Sioux Lookout (Ont.), Norway House et Hodgson (Man.), North Battleford et Fort Qu'Appelle (Sask.), Cardston, Gleichen et Edmonton (Alb.). 7324

Services de santé du Nord canadien

Les services de santé du Nord canadien fournissent aux citoyens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest les soins dont ils ont besoin, ou veillent à ce qu'ils les reçoivent, et à ce que ceux-ci répondent aux normes adoptées pour les autres habitants du Canada. Le directeur régional de la région du Nord est aussi le conseiller médical principal du commissaire du Yukon et de celui des Territoires du Nord-Ouest. Tout en encourageant l'établissement de services de santé privés et la mise sur pied d'hôpitaux communautaires dans le Nord, le Ministère doit administrer ses propres hôpitaux à Whitehorse et Mayo (Yukon) et à Inuvik, Frobisher et Fort Simpson (T.N.-O.), ainsi qu'un certain nombre de postes de soins infirmiers et d'autres établissements sanitaires dans ces territoires. 7327

Médecine de l'aviation civile

L'objectif de la médecine de l'aviation civile est d'aider le ministère des Transports à protéger les passagers aériens au Canada contre les risques des vols aériens, en fournissant à ce Ministère des conseils médicaux dans le cas de personnes demandant un brevet ou le renouvellement de leur brevet de pilote d'avion (Aviation civile) et en faisant enquête sur les accidents d'avion dus à des causes non techniques. 7330

Services de santé des fonctionnaires

Ces services sont chargés de favoriser et préserver la santé des fonctionnaires et d'autres employés du gouvernement fédéral, en assurant des services de con- 7332

sultation et d'examen; en conseillant les administrateurs sur les questions de santé et en procurant, directement ou indirectement, des soins d'urgence en cas de maladie ou d'accident. Ces services sont administrés par le personnel médical et paramédical de la Direction générale partout ou celle-ci a des établissements.

Services médicaux de l'immigration

7334 Cette Direction renseigne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur l'état de santé des immigrants éventuels et des autres personnes dont le Ministère est responsable. Des mesures sont aussi prises afin de fournir des soins médicaux à certaines catégories d'immigrants qui tombent malades au cours de leur voyage ou après leur arrivée et qui ne jouissent pas de la garantie d'un régime d'assurance médicale.

Quarantaine et réglementation

7339 Les services de quarantaine veillent à la mise en application des mesures prévues par la *Loi sur la quarantaine* et les dispositions connexes pour prévenir tout infiltration de maladies au Canada telles que le choléra, la peste, la variole et la fièvre jaune. Ils doivent aussi indiquer les moyens de prévenir l'invasion de maladies infectieuses au Canada et surveiller la santé des voyageurs.

7341 Services de prothèse – Prestation de services de réadaptation fonctionnelle: mise au point, fabrication et vente de prothèses.

7343 Services de santé d'urgence – Planification, consultation, conseils et formation en vue d'assurer le fonctionnement ininterrompu du gouvernement et des services d'hygiène en cas d'urgence.

Direction générale de la protection de la santé

7345 Cette Direction générale comprend les directions suivantes: Aliments, Drogues, Hygiène du milieu, Laboratoire de lutte contre la maladie, Usage non médical des drogues, Opérations régionales, Administration, ainsi que Planification et Évaluation.

7347 Cette Direction générale est chargée de l'application, en totalité ou en partie, des lois suivantes: *Loi sur les aliments et drogues, Loi sur les stupéfiants, Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Code canadien du travail, Loi sur les dispositifs émettant des radiations* et *Loi sur la Santé nationale et le Bien-être social.*

Direction des aliments

7349 Cette Direction vise à protéger les Canadiens contre les dangers de certains produits alimentaires, en s'assurant que les normes de fabrication, d'importation, de vente et de publicité sont respectées.

Direction des drogues

7352 Elle vise à protéger les Canadiens contre les fraudes et les dangers relatifs aux médicaments et aux cosmétiques.

Direction de l'hygiène du milieu

7355 Cette Direction administre un certain nombre de services et un vaste programme de recherche sur les effets sanitaires de divers polluants du milieu, afin de protéger la population canadienne des dangers inconnus ou probables de certains éléments chimiques contenus dans l'air ou dans l'eau; d'évaluer les dangers et faire des recommandations sur les changements technologiques, le rythme de l'évolution, le développement humain et les changements sociologiques connexes,

pouvant être préjudiciables à la santé et au bien-être des Canadiens; de veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs exposés aux rayonnements dans les établissements utilisant les rayons X ou l'énergie nucléaire; d'évaluer le degré d'exposition du public et faire des recommandations à ce propos.

Laboratoire de lutte contre la maladie

7359 Cette Direction donne des conseils sur la microbiologie médicale et d'autres sujets d'études de laboratoire associés à la lutte contre la maladie, aux niveaux national et international; elle coordonne l'activité de tous les laboratoires, tant des organismes provinciaux de santé publique que des établissements hospitaliers et des cliniques privées, de façon à instaurer des systèmes de protection de la santé et de lutte contre la maladie; elle planifie et met en œuvre des recherches appliquées interdisciplinaires afin d'améliorer les méthodes de diagnostic et de traitements ultérieurs; elle met sur pied des centres nationaux de consultation; elle offre des services en chimie clinique, virologie, bactériologie et dans des domaines connexes de recherches médicales en laboratoires, (vérification des trousses d'urgence, des réactifs et de divers dispositifs, etc . . .)

Direction de l'usage non médical des drogues*

7362 Le rôle de cette Direction est d'aider les Canadiens face aux problèmes liés à l'usage des drogues psychotropes. Elle concentre ses activités dans trois domaines: la recherche, la réadaptation et le contrôle ultérieur.

Direction des opérations régionales

7366 La principale fonction de cette Direction est d'appliquer les programmes de la direction générale à l'échelle régionale, en inspectant les usines de fabrication et de distribution de produits pharmaceutiques et alimentaires et en étudiant les rappels des fabricants; elle a aussi pour rôle de renseigner le public sur la nature des programmes.

Direction générale des programmes de la santé

7372 La responsabilité première de cette Direction générale est d'apporter son appui financier et technique à des programmes administrés par les provinces et conçus pour permettre aux Canadiens d'atteindre le meilleur niveau de santé possible, à un coût raisonnable. Dans ce but, la Direction générale, de concert avec les représentants des gouvernements provinciaux, assure:

a) 7374 l'application du programme d'assurance-maladie en vertu duquel une aide financière est fournie aux régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie administrés par les provinces. Ce programme est appliqué conformément aux dispositions de la *Loi sur les soins médicaux* et de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques;*

b) 7375 la mise en œuvre d'un programme de main-d'œuvre sanitaire visant à déterminer les priorités nationales et à améliorer la qualité, l'offre et l'utilisation de la main-d'œuvre sanitaire. Ce programme comprend l'application de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé,* qui prévoit des versements de fonds aux provinces pour la construction, la rénovation et l'équipement essentiel des établissements de recherche, des hôpitaux universitaires, et des installations visant à la formation du personnel sanitaire. Ce programme prévoit aussi le versement de subventions aux provinces pour la formation du personnel sanitaire;

c) 7376 l'administration de programmes de subventions nationales à la santé, en vertu desquels une aide financière est fournie directement aux provinces, aux orga-

*appellée parfois Commission LeDain

nisations ou aux particuliers, pour la recherche appliquée de portée nationale dans le domaine des services de santé, et pour la formation de chercheurs;

7377 d) la prestation de services de consultation technique et professionnelle aux gouvernements des provinces, aux hôpitaux et à d'autres organisations sanitaires, dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de santé;

7378 e) l'élaboration et la diffusion de principes directeurs et du matériel de documentation visant à l'amélioration des habitudes sanitaires des Canadiens; et

7379 f) la promotion et la coordination des normes sanitaires canadiennes.

Direction générale de la santé et du sport amateur*

7391 Il vise à encourager, promouvoir et développer la santé et le sport amateur au Canada et, dans ce but, il accorde des subventions aux fédérations nationales de sports, aux groupements nationaux s'intéressant au sport amateur et à la forme physique, aux gouvernements provinciaux pour les aider dans leurs propres programmes, et aux particuliers engagés dans des projets de formation et de recherche. La Direction générale doit fournir des services consultatifs et un appui publicitaire aux personnes et organismes susmentionnés.

7393 La *Loi sur la santé et le sport amateur* prévoit également un Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur qui a tout latitude pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Direction générale de la planification à long terme

7395 Cette Direction générale élabore, réalise et aide à concrétiser des projets susceptibles d'apporter aux Canadiens, à long terme, des avantages sanitaires importants. La Direction étudie l'évolution possible des problèmes touchant la médecine, les problèmes de santé posés par le mode de vie, la dispensation des soins médicaux, la sociologie, les indices de l'état de santé, la pharmacie et les méthodes quantitatives, et elle s'occupe des principales difficultés latentes et actuelles relatives à la santé.

Direction des services internationaux d'hygiène

7398 Cette Direction coordonne principalement toutes les activités du Ministère en matière d'hygiène internationale, fournit des services de consultation en hygiène internationale aux autres ministères et organismes fédéraux et, sur demande, représente le Ministère aux réunions internationales sur la santé. Les fonctionnaires de la direction ont donc un rôle important à jouer au sein des comités interministériels qui s'intéressent aux activités des organisations telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé et la Commission des stupéfiants des Nations Unies, à laquelle le Ministère porte un intérêt particulier. La Direction s'occupe également de coordonner, au sein du Ministère, toutes les questions qui résultent des accords bilatéraux, culturels et scientifiques avec la France, la Belgique, la Réplublique fédérale d'Allemagne et l'U.R.S.S.

Direction générale de l'administration

7493 Cette Direction générale qui relève du sous-ministre de la santé nationale et du sous-ministre du bien-être social, comprend la Direction de l'administration financière, la Direction du personnel, la Direction de l'information, les Services de consultation en gestion, l'Examen de la gestion, ainsi que la Direction des services de soutien du Ministère.

*N.B. cette direction est passée à la division de la Santé en automne 1972.

Textes de référence

Le Ministre est chargé de l'application des lois suivantes: 7495

Loi sur les aliments et drogues (S.R.C. 1970, chap. F-27)
Loi sur les allocations familiales (S.C. 1973, chap. 44)
Loi sur l'assistance-chômage (S.R.C. 1970, chap. U-1)
Loi sur l'assistance-vieillesse (S.R.C. 1970, chap. O-5)
Loi sur l'assistance-hospitalisation et les services diagnostiques (S.R.C. 1970, chap. H-8)
Loi sur les aveugles (S.R.C. 1970, chap. B-7)
Loi sur la Caisse d'aide à la santé (S.R.C. 1970, chap. H-4)
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (S.R.C. 1970, chap. A-19)
Loi sur les dispositifs émettant des radiations (S.R.C. 1970, chap. 34, [1er suppl] parties IV et V)
Loi sur le divorce, modifiée (S.R.C. 1970, chap. D-8)
Loi relative à l'hygiène sur les travaux publics (S.R.C. 1970, chap. P-39)
Loi sur l'immigration (S.R.C. 1970, chap. I-2, partie III)
Loi sur les Indiens (S.R.C. 1970, chap. I-6, Règlement sur la santé des Indiens)
Loi sur les invalides (S.R.C. 1970, chap. D-6)
Loi sur la marine marchande du Canada, modifiée (S.R.C. 1970, chap. S-9, Partie V)
Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-9)
Loi sur les produits dangereux, modifiée (S.R.C. 1970, chap. H-3, art. 9 et 10)
Loi sur la quarantaine (S.R.C. 1970, chap. 33, [1er suppl.])
Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides (S.R.C. 1970, chap. V-7)*
Loi sur la santé et le sport amateur, modifiée (S.R.C. 1970, chap. F-25)
Loi sur la sécurité de la vieillesse, modifiée (S.R.C. 1970, chap. O-6)
Loi sur les soins médicaux (S.R.C. 1970, chap. M-8)
Loi sur les stupéfiants, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-1)
Loi sur la taxe d'accise (S.R.C. 1970, E-13, art. 47)
Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-1)
Loi sur le Régime des pensions du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-5, partie II)

*Un décret du conseil (C.P. 1973/752, le 27 mars 1973) a transféré l'administration de cette loi du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

7550 La Commission d'appel des pensions*

Administration centrale

C.P. 6567
Terminus
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9

Ministre

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social**

Membres de la Commission‡

Président, L'honorable juge André N. Déchêne ..... Cour supérieure de l'Alberta, Edmonton
Vice-président ..... (sans titulaire)
Autres membres
L'honorable juge Jacques Boucher ..... Cour supérieure du Québec, Hull
L'honorable juge Samuel S. Bard ..... Cour supérieure du Québec, Montréal
L'honorable juge John N. Bugold ..... Cour supérieure du Nouveau-Brunswick, Fredericton
L'honorable juge M. Tyrwhitt-Drake ..... Cour de compté de Victoria, Victoria (C.-B.)
L'honorable juge Elmer E. Smith ..... District judiciaire d'Ottawa-Carleton, Ottawa (Ont.)
L'honorable juge Neal Primrose ..... Cour suprême de l'Alberta, Edmonton
L'honorable juge Wilfred R. Dupont ..... Cour de district, Cochrane (Ont.)

Historique

7551 La Commission a été instituée en application du *Régime de pensions du Canada,* modifiée (devenue S.R.C., chap. C-5).

Responsabilités globales

7552 La Commission entend les appels interjetés en vertu du *Régime de pensions du Canada* et du *Régime de rentes du Québec,* ainsi que les appels interjetés en vertu de l'article 86 de la *Loi sur l'assurance-chômage.* Les décisions de la Commission sont enregistrées et publiées *(Employment Benefits and Pension Guide, Topical Law Reports,*‡‡ publié par C.C.H. [Canada] Limited).

Le Règlement intérieur de la Commission d'appel des pensions paraît dans la Partie II de la *Gazette du Canada.*

---

*Mise à jour: décembre 1975
**Aux fins du Régime de pensions du Canada
‡Tous les membres sont nommés à titre amovible
Note de la rédactrice: Bien que le texte de loi relatif au Régime de rentes du Québec ne mentionne qu'un «Comité de révision» et non pas expressément la Commission, il a été précisé, dans un décret du Gouvernement du Québec, que par «Comité de révision», on entendait: «Commission d'appel des pensions».
‡‡Pas de traduction française.

Le conseil consultatif de la situation de la femme* 7600

Administration centrale
63, rue Sparks
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 1541
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Ministre

L'honorable Marc Lalonde, c.p., député

Membres du Conseil

Exécutif

Présidente, Katie Cooke (5/76) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-présidente, June Menzies (5/76) ..... Winnipeg (Man.)
Vice-présidente, Yvette Rousseau (5/76) ..... Montréal (Québec)
Membre élu, Maria Masson (5/77) ..... Québec (Québec)
Membre élu, Catherine Wallace (5/76) ..... Frédéricton (N.-B.)

Membres

Shirley Black (5/78) ..... Regina (Sask.)
Blanche Bourgeois (5/76) ..... Cocagne (N.-B.)
Mary Casey (5/77) ..... Halifax (N.-É.)
Ann Dea (5/78) ..... Edmonton (Alb.)
Madeleine Gariépy Dubuc (5/77) ..... Outremont (Québec)
Norah Cassidy Frood (5/78) ..... Ottawa (Ont.)
Jane Gibson (5/76) ..... Ancaster (Ont.)
Jerry Goodis (5/78) ..... Toronto (Ont.)
Esther Greenglass (5/77) ..... Toronto (Ont.)
Aline Guay (5/77) ..... Sherbrooke (Québec)
Grace Hartman (5/76) ..... Ottawa (Ont.)
Bernice Hervieux (5/76) ..... Algoma Mills (Ont.)
Raizel Macklovitch (5/78) ..... Montréal (Québec)
Mary Matthews (5/78) ..... Willowdale (Ont.)
Norrie Preston (5/78) ..... Victoria (C.-B.)
Elizabeth Pedersen (5/78) ..... Calgary (Alb.)
Joyce Samms (5/77) ..... Port-aux-Basques (T.-N.)
Sarah Sark (5/77) ..... Rocky Point (Î.-P.-É.)
Doris Elizabeth Serne (5/78) ..... Saskatoon (Sask.)
Audrey Shepherd (5/77) ..... Scarborough (Ont.)
Claude-Armand Sheppard (5/77) ..... Montréal (Québec)
Ruth Spence (5/77) ..... Yellowknife (T.N.-O.)
Marthe Vaillancourt (5/77) ..... Arvida (Québec)
Joan C. Wallace (5/77) ..... Delta (C.-B.)
Jocelyn D. Ward (5/76) ..... Whitehorse (Yukon)
(Un poste est sans titulaire)

Historique

Le Conseil consultatif de la situation de la femme a été créé par le gouvernement canadien le 31 mai 1973 afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et de conseil- 7602

*Mise à jour: octobre 1975

ler le gouvernement fédéral sur les questions qui intéressent et préoccupent les Canadiennes.

Bien qu'il doive rendre compte de ses activités au gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministre chargé de la situation de la femme, le Conseil a le droit et l'obligation de communiquer des rapports à la presse et au grand public. Le Conseil consultatif de la situation de la femme est formé de 30 membres nommés par le gouverneur en conseil.

Responsabilités globales

7603 Les attributions particulières du Conseil consultatif de la situation de la femme sont les suivantes:

a) consulter et conseiller le gouvernement sur les questions qui concernent la femme et soumettre un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'améliorer la situation de la femme au Canada;
b) entreprendre des recherches sur des questions qui se rattachent à la situation de la femme et proposer des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les entreprises privées, les universités et les organisations bénévoles;
c) mettre sur pied des programmes destinés à changer les attitudes et les idées préconçues qui portent préjudice à la situation de la femme;
d) proposer des lois, des politiques et des pratiques susceptibles d'améliorer la situation de la femme;
e) entrer périodiquement en consultation avec les bureaux de la main-d'œuvre féminine ou avec d'autres organisations provinciales semblables, ainsi qu'avec les associations bénévoles qui se soucient particulièrement de la situation de la femme; et
f) se tenir en rapport avec la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et, s'il y a lieu, avec d'autres organisations nationales et internationales appropriées.

7604 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser à l'adjoint de direction.

7605 **Comité parlementaire** – aucun.

7606 **Auditeur** – Latendresse & Latendresse, Comptables agréés.

Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur* 7615

Administration centrale

Journal Building North
365 avenue Laurier, ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

Ministre

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

Membres du Conseil

Président, Philippe de Gaspé Beaubien (décembre 1975).....Montréal (Québec)
Vice-président, John Pelech (décembre 1975)..... Hamilton (Ontario)
Autres membres

Paul Arseneault (décembre 1975).....Montréal (Québec)
Claude Bertrand (décembre 1975).....Montréal (Québec)
Daniel Boulet (décembre 1976)..... Neufchatel (Québec)
Remi Cloutier (décembre 1975).....Lorraine, Terrebonne (Québec)
M^me^ Faye Eccleston (décembre 1976) ..... Vancouver (C.-B)
Ken Galanchuk (décembre 1975)..... Winnipeg (Manitoba)
Don Goodwin (décembre 1975) .....Toronto (Ontario)
M^lle^ Ann Hall (décembre 1976)..... Edmonton (Alberta)
Robert Hall (décembre 1976) .....Salmon Arm (C.-B.)
Maurice Harquail (décembre 1975)..... Campbellton (N.-B.)
Paul Henderson (décembre 1975) .....Toronto (Ontario)
Douglas Hilland (décembre 1975).....Calgary (Alberta)
Henry Janzen (décembre 1976) ..... Winnipeg (Manitoba)
Terry Kelly (décembre 1975) .....Oshawa (Ontario)
M^lle^ Patricia Lawson (décembre 1976) .....Saskatoon (Saskatchewan)
Paul Lucier (décembre 1977) .....Whitehorse (Yukon)
M^me^ Van MacDonald (décembre 1975)..... Lucerne (Québec)
William McEwen (décembre 1975)..... Vancouver (C.-B.) 7616
D^r^ Joseph MacInnis (décembre 1976).....Toronto (Ontario)
M^me^ Claire Marcil-Faubert (décembre 1976).....Montréal (Québec)
M^me^ Marlene B. Mullenger (décembre 1976).....Halifax (N.-É.)
M^me^ Elizabeth D. Murphy (décembre 1976)..... St. John's (Terre Neuve)
M^me^ M. Elizabeth Neal (décembre 1976) .....Unionville (Ontario)
Charles E. Ryan (décembre 1975).....Charlottetown (Î.-P.-É.)
M^me^ Marilyn Savage (décembre 1976) .....West Hill (Ontario)
M^me^ Gwen Smith (décembre 1976)..... Edmonton (Alberta)
M^me^ Jean Valentino (décembre 1976) .....Minto (N.-B.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur exécutif .....M. Jocelyn St-Denis

Historique

Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur a été créé en 1961 par la *Loi sur la santé et le sport amateur* (devenue S.R.C. 1970, Chap. F-25). Il se compose de trente membres nommés pour une période ne devant par dépasser trois ans. Le gouverneur en conseil procède à la nomination des membres et choi- 7617

*Mise à jour: septembre 1975

sit, parmi eux, le président du Conseil. Le rôle du Conseil, tel qu'il est défini dans la Loi, consiste à conseiller le Ministre sur toutes les questions relatives à la santé et au sport amateur.

Responsabilités globales

7618 Le Conseil est composé de trente membres nommés par le gouverneur en Conseil pour une période ne dépassant pas trois ans. Le gouverneur en Conseil désigne un des membres au poste de président. Le mandat du Conseil tel que mentionné dans la loi est de conseiller le Ministre sur tous sujets reliés à la santé et le sport amateur.

Organisation et programmes

7619 Pour plus d'efficacité dans l'étude de questions appartenant à des domaines différents, on a divisé le Conseil en trois comités: Santé physique, Récréation, Sport. Ceux-ci se réunissant, en moyenne, quatre fois par an, alors que le Conseil même se réunit, habituellement, deux fois par an.

7621 **Bureaux régionaux** – Le Conseil ne possède pas de bureaux régionaux.

7622 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements on s'adressera au Directeur exécutif du Conseil.

7623 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

7624 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil de recherches médicales* 7650

Administration centrale

Édifice Polyvalent
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0W9

Ministre

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social**

Membres du Conseil

Président, Dr G. Malcolm Brown (Président du C.R.M.)
Vice-président, Dr Pierre Bois (juin 1976) ..... Montréal (Québec)
Autres membres
- William E. Alexander (juin 1978) ..... Toronto (Ont.)
- Dr William R. Awrey (juin 1976) ..... Hamilton (Ont.)
- Dr Margaret R. Becklake (juin 1977) ..... Montréal (Québec)
- Dr Danielle Bourgaux-Ramoisy (juin 1978) ..... Sherbrooke (Québec)
- Dr T. Edward Cuddy (juin 1978) ..... Winnipeg (Man.)
- Dr Jean de Margerie (juin 1976) ..... Sherbrooke (Québec)
- Sergey Fedoroff (juin 1976) ..... Saskatoon (Sask.)
- Dr Jacques Genest (juin 1976) ..... Montréal (Québec)
- Dr Nathan Kaufman (juin 1977) ..... Kingston (Ont.)
- Dr Dorothy J. Kergin (juin 1977) ..... Hamilton (Ont.)
- Mme Mary Lamontagne (juin 1977) ..... Québec (Québec)
- Dr Bernard Langer (juin 1976) ..... Toronto (Ont.)
- Dr Franklin W. Lovely (juin 1977) ..... Halifax (N.-É.)
- Dr Keith L. MacCannell (juin 1977) ..... Calgary (Alb.)
- Dr Barry C. McBride (juin 1978) ..... Vancouver (C.-B.)
- Dr Ernest E. McCoy (juin 1977) ..... Edmonton (Alb.)
- Hugh McLennan (juin 1977) ..... Vancouver (C.-B.)
- Dr Louis J. Poirier (juin 1978) ..... Québec (Québec)
- Mrs. Lorraine Sweatman (juin 1978) ..... Winnipeg (Man.)
- Dr Leslie S. Valberg (juin 1978) ..... London (Ont.)

Membres associés (de droit)
- Vice-président (subventions et bourses universitaires) C.N.R.
- Directeur général (Programmes de recherche) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Dr G. Malcolm Brown
Secrétaire du Conseil ..... Mlle Dorothy J. Wright

Historique

Le Conseil de recherches médicales a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches médicales* (S.R.C. 1970, chap. M-9). Depuis sa création en 1960, il fonctionnait déjà en tant qu'organisme autonome au sein du Conseil national de recherches. 7652

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil (P.C. 1968-1709, le 30 août 1968)

7653 Un décret du conseil (C.P. 1969-1027, le 20 mai 1969; D.O.R.S./69-257) constitua le Conseil en «corporation départementale» (Annexe B) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. Le Conseil est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

7654 Le but principal du Conseil est de promouvoir et de subventionner les recherches dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Dans cette optique, le Conseil accorde des bourses aux chercheurs et aux stagiaires en recherche, il subventionne des programmes de recherches dirigés par les universités canadiennes, les hôpitaux et instituts affiliés, et il encourage toute nouvelle activité importante en matière de recherches.

7656 Le Conseil de recherches médicales gère le *Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II* (voir paragraphe 6776).

Organisation et programmes

7657 Le Conseil se compose du président, de 21 autres membres nommés par le gouverneur en conseil, et de deux membres associés. Le Conseil bénéficie, en outre, du concours de plus de 150 chercheurs, universitaires pour la plupart, qui siègent à ses comités permanents. Le Conseil dispose d'un personnel permanent qui, sous la direction du président, travaille, à Ottawa, à l'organisation et l'application de ses programmes.

Programme de subventions

7658 Les subventions de recherche visent à défrayer, en partie, les dépenses encourues par les facultés ou complexes des sciences de la santé des universités canadiennes, ou les autres facultés et établissements, poursuivant des recherches cliniques, fondamentales, appliquées et des recherches de développement étroitement liées aux problèmes de la santé. Le Conseil accorde également des subventions pour l'achat d'appareils spéciaux nécessaires à la conduite de recherches approuvées.

Programmes des bourses

7659 Ces programmes permettent de rémunérer un nombre restreint de chercheurs universitaires travaillant à plein temps dans le domaine des sciences de la santé. D'autre part, certains programmes offrent une formation avancée aux futurs chercheurs (niveaux pré- et postdoctoral).

Programmes spéciaux

7660 Le Conseil dirige des programmes destinés à encourager le progrès de la recherche dans des domaines où celle-ci est encore peu avancée ou des domaines particulièrement fertiles et prometteurs. De plus, il offre des subventions spéciales visant à stimuler la recherche interdisciplinaire dans les sciences de la santé et accorde certains fonds destinés à subventionner les colloques, ateliers de travail et activités scientifiques internationales.

7662 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, s'adresser au Secrétaire du Conseil.

7663 **Comité parlementaire** – Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

7664 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil national du Bien-être social* 7670

Administration centrale

Édifice Brooke Claxton
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Ministre

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

Membres de la Commission

Présidente, Darlene Germscheid (février 1978)..... Winnipeg (Man.)
James Albert (mars 1976).....Ottawa (Ont.)
Morris Barlett (mars 1976)..... Saint-Jean (T.-N.)
Mad. Helen Bastien (mars 1977).....Montréal (Québec)
Mad. Raymonde Bélanger (mars 1976)..... Québec (Québec)
Mad. Estelle Belliveau (mars 1977)..... Church Point (N.-É.)
Mad. Jean Blanchard (mars 1977).....Charlottetown (Î.-P.-É.)
Brian Carter (mars 1976)..... Vancouver (C.-B.)
Mad. Joan Clark (mars 1977)..... Toronto (Ont.)
Mad. Marjorie Hartling (mars 1976).....Ottawa (Ont.)
Al Hyndman (mars 1976).....Edmonton (Alb.)
Mad. Jacqueline Jacob (mars 1977)..... Québec (Québec)
Mad. Marguerite Legris (mars 1976).....Montréal (Québec)
Mad. Alice Lupton (mars 1977).....Hamilton (Ont.)
Mad. Janine Martin (mars 1976).....Trois-Pistoles (Québec)
Mad. Céline Morin (mars 1977)..... Québec (Québec)
Mad. Janet Ross (mars 1977)..... Toronto (Ont.)
Mad. Yolande Savoie (mars 1977).....Bouctouche (N.-B.)
Al Skagen (mars 1977).....Moose Jaw (Sask.)
Mad. Judy Stainsby (mars 1976)..... Vancouver (C.-B.)
Larry Taman (mars 1976)..... Toronto (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur..... Edward Tamagno

Historique

Le Conseil national du Bien-être social a été établi par la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement* qui a modifié la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social* (S.R.C. 1970, chap. N-9, a. 8-10). C'est un organisme consultatif représentant les citoyens auprès du Ministre. 7672

Responsabilités globales

Le Conseil est composé d'un Président, nommé pour un mandat de trois ans, et de 20 membres, chacun nommé pour un mandat de deux ans. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Dans leur ensemble, ils s'intéressent à un large éventail de questions reliées au bien-être social. Parmi ces membres, certains sont (ou ont été, à un moment donné) des assistés sociaux luttant pour les droits au bien-être social ou des locataires d'habitations à loyers modiques; certains font (ou ont fait) partie d'autres groupes de citoyens à faible revenu, tandis que d'autres sont des travailleurs sociaux ou des membres d'associations de service social, d'organismes privés d'aide 7673

*Mise à jour: septembre 1975

sociale et d'écoles de service social. Les membres sortants du Conseil peuvent être nommés de nouveau pour un deuxième mandat. Tous les membres sont nommés par le gouverneur en conseil à titre amovible.

Le Conseil a pour fonction de conseiller le Ministre sur les questions soumises par ce dernier relativement au bien-être social ou sur les questions qui, de son propre point de vue, méritent d'être examinées.

Organisation et programmes

7674 Le Conseil national du bien-être social a rédigé des rapports sur la sécurité du revenu, les emplois communautaires*, l'organisation communautaire, la nutrition, l'assistance judiciaire/les services juridiques, les enfants pauvres, les consommateurs à faible revenu, les groupes de personnes défavorisées et la place donnée à la pauvreté dans la presse canadienne. Le Conseil a mais sur pied le Congrès national des pauvres, tenu en janvier 1971; le colloque sur l'organisation des groupes de personnes à faible revenu, tenu en octobre 1972; et le colloque sur l'organisation d'une action sociale, tenu en novembre 1974.

7676 Le Bureau du Conseil national du Bien-être social effectue des recherches et s'occupe d'activités de soutien pour le compte du Conseil; de plus, il assure une liaison constante entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et les groupes de personnes pauvres et autres organismes connexes dans tout le Canada.

Le *Droit du bien-être social au Canada* est un bulletin préparé pour le Bureau du Conseil national du Bien-être social par le Projet de droit du bien-être social de l'École de droit Osgoode Hall de l'Université York. (Auparavant la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique se chargeait de sa préparation). Le Bureau du Conseil publie ce bulletin une fois par an. En outre, il rédige et publie aussi chaque année un répertoire des groupes de citoyens à faible revenu au Canada.

7677 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au directeur du Conseil.

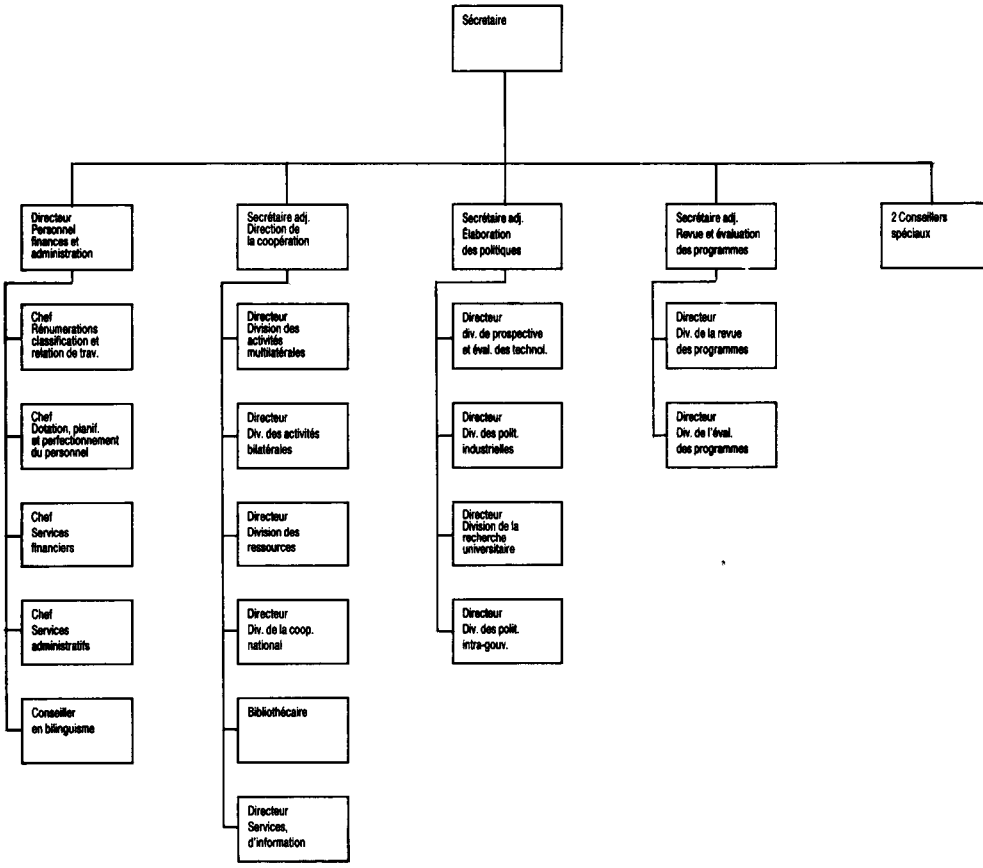
7678 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la Santé, du bien-être social et des affaires sociales.

7679 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Emplois liés à des entreprises ou programmes intéressant directement la collectivité (Programme d'initiative locales, Perspectives-Jeunesse, etc. . .)

7700 Le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie*

Administration centrale

270, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 1A1

Ministre

L'honorable Charles Mills Drury, c.p., député, ministre d'État, chargé des Sciences et de la Technologie

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire du département d'État ..... Dr J. Maurice LeClair
Secrétaires adjoints
Direction de la politique scientifique ..... Pierre Bourgault
Direction de l'examen et de l'évaluation des programmes ..... Blair McGugan
Direction de la coopération ..... Gaëtan Y. Tremblay

Historique

Le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie a été crée en 7702
vertu de la *Loi sur les départements et ministres d'État* (S.R.C. 1970, chap. 14 [2e suppl.]), et établi par proclamation le 12 août 1971 (D.O.R.S./71-413, 25 août 1971). Un décret du conseil (C.P. 1971-1696) donnait au département d'État le titre de «département» et au ministre responsable la qualité de «ministre compétent», au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière* (D.O.R.S./71-408, 25 août 1971). Un second décret du conseil (C.P. 1971-1697) confiait au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie la responsabilité de ce département qui faisait autrefois partie du Bureau du Conseil privé sous forme de Secrétariat des sciences; notons qu'à cette époque le Secrétariat relevait de la responsabilité du Premier ministre.

Responsabilités globales

Le département d'État est chargé de l'élaboration et du développement de poli- 7703
tiques concernant les répercussions de l'activité du gouvernement canadien sur l'avancement et l'application des sciences et de la technologie.

L'objectif est d'assurer l'utilisation optimale des sciences et de la technologie au service des objectifs nationaux.

Le mandat du département d'État comprend les tâches suivantes: 7705

a) élaborer et formuler des objectifs et des politiques, et établir un ordre de priorité, en vue du développement optimal et de la meilleure application possible des sciences et de la technologie au service des objectifs nationaux;
b) élaborer et formuler des politiques visant à harmoniser le plus possible les programmes scientifiques et technologiques et à les aligner avec les autres politiques et programmes fédéraux;
c) élaborer et formuler des politiques visant à favoriser une meilleure coopération dans le domaine des sciences et de la technologie tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale;
d) aider les ministères et les organismes à faire des recommandations au gouvernement sur la meilleure façon d'investir dans le domaine scientifique et technologique, d'organiser les activités scientifiques, de répartir les ressources et de participer aux activités scientifiques internationales;

*Mise à jour: octobre 1975

e) mettre au point des méthodes permettant d'évaluer l'efficacité des politiques et des programmes scientifiques et en encourager l'application la plus efficace.

Organisation et programmes

Le département d'État est divisé en quatre directions:

Direction de l'élaboration des politiques

7710 Cette direction évalue les répercussions des sciences et de la technologie sur la société canadienne; s'efforce de prévoir l'évolution des sciences et de la technologie: réalise ou parraine des études sur la politique scientifique; élabore, formule et recommande des objectifs en matière scientifique et technologique; donne des avis et conseils sur les répercussions scientifiques et technologiques des politiques ou propositions gouvernementales; élabore des politiques ayant trait aux sciences et à la technologie dans les universités, dans l'industrie et le secteur international; enfin, elle coordonne des programmes de recherche intra-muros.

Direction de la revue et de l'évaluation des programmes

7715 Cette direction doit conseiller, au cours des travaux budgétaires, sur des questions reliées de près aux sciences et à la technologie, d'émettre des recommandations sur l'organisation des activités de recherche et de développement; de donner des avis aux ministères et aux organismes sur le fonctionnement des programmes et des activités en matière de sciences et de technologie; d'élaborer et de diffuser des méthodes d'évaluation de l'efficacité des politiques et des programmes scientifiques et technologiques.

Direction de la coopération

7720 Cette direction vise à faciliter l'échange d'informations, entre tous les principaux intéressés, sur les programmes et les activités scientifiques et sur les résultats obtenus tant sur le plan international que sur le plan national; fait des recommandations sur l'étendue et la nature de la participation aux activités scientifiques nationales et internationales; aide à la mise en œuvre des accords conclus par le Canada et à l'entretien des relations de coopération avec les autres pays, dans le domaine des sciences et de la technologie; organise des missions et des visites scientifiques officielles; assure l'administration fonctionnelle d'un réseau de conseillers scientifiques à l'étranger.

Direction du personnel, des finances et de l'administration

7725 Cette direction pourvoit au fonctionnement du Cabinet du ministre et du bureau du secrétaire; examine et planifie les programmes du Ministère; fournit les services financiers, les services administratifs, les services du personnel et les services de communication.

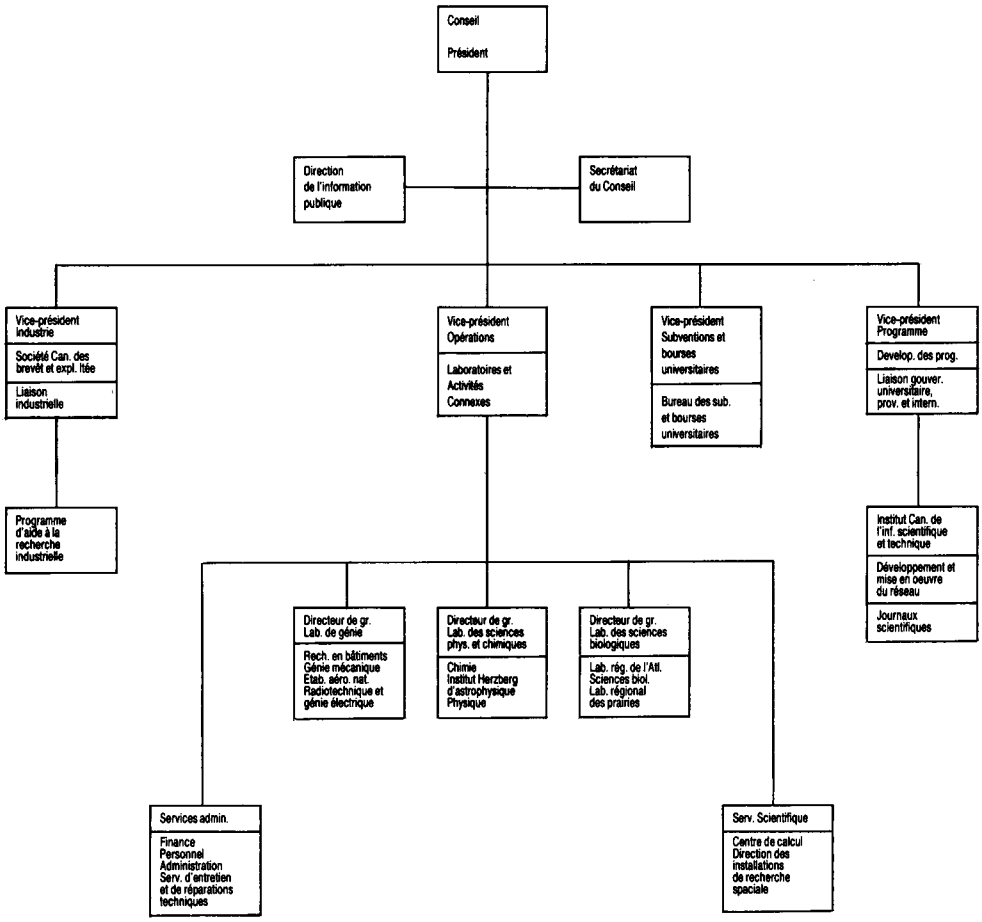
7730 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Directeur du Service de l'information.

7731 **Comité parlementaire** – Le Comité des prévisions budgétaires en général.

7732 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil national de recherches du Canada

Organigramme du C.N.R. - 1er octobre 1975



7801 Le Conseil national de recherches du Canada*

Administration centrale

Chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

Ministre

L'honorable C.M. Drury, c.p., c.r., député**

Membres du Conseil***

William G. Schneider, président
Andrew D. Booth ..... Thunder Bay (Ont.)
Owen C.W. Allenby ..... Montréal (Québec)
Gilles G. Cloutier ..... Varennes (Québec)
C.A. Dagenais ..... Montréal (Québec)
Thérèse Gouin-Décarie ..... Montréal (Québec)
J. Stefan Dupré ..... Toronto (Ont.)
Daniel A. Eisenhauer ..... Lunenburg (N.-É.)
Robert Fafard ..... Shippegan
Gilles Gascon ..... Montréal (Québec)
Pierre Grenier ..... Québec (Québec)
Rudolph R. Haering ..... Vancouver (C.-B.)
J.N. Ham ..... Toronto (Ont.)
John S. MacDonald ..... Vancouver (C.-B.)
Vladimir N. Maçkiw ..... Toronto (Ont.)
Donald E. Munn ..... Winnipeg (Man.)
Peter N. Nikiforuk ..... Saskatoon (Sask.)
Harold W. Quinn ..... Weston (Ont.)
Mary E. Spencer ..... Edmonton (Alb.)
Brian D. Leddy, secrétaire du C.N.R. ..... Ottawa (Ont.)
Associés du C.N.R.
- George M. Brown, président du Conseil de recherches médicales. Ottawa (Ont.)
- Frank A. Milligan, Directeur associé des affaires universitaires, Conseil des Arts du Canada ..... Ottawa (Ont.)
- Donald G. Stephenson, C.N.R. ..... Ottawa (Ont.)
- Frank R. Thurston, C.N.R. ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... W.G. Schneider
Vice-présidents
- Industrie ..... R.D. Hiscocks
- Subventions et bourses universitaires ..... B.A. Gingras
- Opérations ..... W.A. Cumming
- Programme ..... J.D. Keys

Historique

7802 Le Conseil national de recherches (C.N.R.) a été créé, en 1916, en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (S.R.C. 1970, chap. N-14) dans le but gé-

*Mise à jour: octobre 1975
**Aux fins de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (C.P. 1966-1143, le 17 juin 1966)
***On trouvera les dates d'expiration des mandats dans la *Gazette du Canada*, Partie I

néral de promouvoir et d'aider la recherche scientifique et industrielle au Canada. Le C.N.R. est désigné comme une «corporation de département» (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* Le Conseil est une société de la Couronne et est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

Selon la *Loi sur le Conseil national de recherches*, le C.N.R., organisme de re- 7803
cherches scientifiques et techniques du gouvernement fédéral, doit assumer les fonctions suivantes, qui ne sont toutefois pas limitatives:

a) entreprendre et mener des recherches – dont les Canadiens bénéficieront sur le plan économique et le plan social dans le domaine des sciences naturelles et de la technologie;
b) procurer au pays une source d'information indépendante, à la fois hautement spécialisée et polyvalente, pouvant contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

Organisation et programmes

Le C.N.R. opère dans les trois secteurs suivants: Laboratoires du Conseil natio- 7805
nal de recherches, Subventions et bourses universitaires, et Dissémination d'information scientifique et technique.

Laboratoires du Conseil national de recherches

Ceux-ci constituent une base, sur le plan national, à la création, la mise en 7807
œuvre et l'utilisation des connaissances acquises en sciences naturelles et en génie. Leur programme porte sur les domaines suivants:

a) Recherches exploratoires et fondamentales en sciences naturelles et en génie:
   Développement de principes d'ingéniérie; acquisition de nouvelles techniques en ingéniérie, découverte de nouvelles applications des techniques d'ingéniérie; développement de la formation scientifique, acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et découverte de nouvelles applications scientifiques.
b) Recherches sur des problèmes d'intérêt national à long terme:
   Application des connaissances acquises en science et en génie à la solution des grands problèmes d'intérêt national que posent, par exemple, les transports, l'énergie, l'alimentation, le bâtiment et la construction.
c) Recherches devant appuyer directement l'innovation et le progrès dans le do- 7809
maine industriel:
   Réalisation et promotion de la recherche exploratoire et appliquée dans des domaines où l'on désire favoriser le progrès technologique nécessaire au développement de l'industrie canadienne (par des méthodes efficaces d'échanges technologiques, par une aide financière et par des projets coopératifs sélectionnés portant sur des procédés, des systèmes, des matériaux et des produits) afin de stimuler la capacité innovatrice et les progrès de cette industrie.
d) Recherches en vue de fournir un appui technologique à des objectifs sociaux:
   Utilisation des connaissances acquises en science et en génie dans la poursuite des objectifs nationaux relatifs à la santé, le droit, la sécurité, la qualité de l'environnement et aux conditions de vie canadiennes.
e) Services d'intérêt national:
   Établissement et gestion de services nationaux de recherches et de développement poursuivant le même but et mis à la disposition de l'industrie, des gouvernements et des universités.
f) Recherches et services relatifs à la normalisation 7811

Recherches dans le domaine des étalons physiques de base et établissement de services utiles aux activités nationales et internationales de normalisation.

g) Administration

Soutien administratif, y compris services financiers et services du personnel relevant de ce programme et des autres programmes du Conseil.

Les Laboratoires se composent des divisions suivantes: Biologie, Recherches sur le bâtiment, Chimie, Génie mécanique, Radiotechnique et électrotechnique, Établissement aéronautique national, Physique. Les établissements suivants font également partie des laboratoires: Institut Herzberg d'astrophysique, Laboratoire régional de l'Atlantique (Halifax) et Laboratoire régional des Prairies (Saskatoon).

Subventions et bourses universitaires

7813 Ce secteur a la charge de promouvoir la recherche et la constitution d'un personnel qualifié dans le domaine des sciences naturelles et du génie. Son programme intéresse les domaines suivants:

a) Subventions adjugées par les pairs:

Subventions pour coûts de recherche et d'appareillage accordées à des individus et à des groupes choisis selon la décision des pairs.

b) Subventions de développement:

Subventions (accordées, après avoir consulté des individus, des groupes, y compris les groupes multidisciplinaires et des institutions) relatives à des installations majeures de recherche des programmes de recherche, des projets de recherche spéciaux, et visant à assurer le développement régional du potentiel de recherche pour faire face aux besoins ou aux possibilités de contribuer à la solution de problèmes touchant à l'essor scientifique et économique et au développement des ressources naturelles.

7815 c) Formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée:

Bourses d'études et de recherches accordées, lors des concours nationaux, aux candidats gradués et postdoctoraux et aux scientifiques et ingénieurs d'expérience des universités et de l'industrie canadienne pour qu'ils poursuivent des études supérieures ou des recherches et accroissent leur compétence en travaillant dans les universités ou les entreprises industrielles et les autres institutions canadiennes et étrangères.

d) Activité nationale et internationale:

Subventions pour Fonds destiné à subventionner des conférences et études en sciences et en génie à l'échelle nationale et internationale, des échanges de scientifiques et d'ingénieurs et les travaux entrepris, en certains domaines, par des sociétés scientifiques ou savantes.

e) Administration

Services administratifs.

Dissémination d'information scientifique et technique

7817 Ce secteur concerne: l'Institut canadien de l'information scientifique et technologique, les Journaux canadiens de la recherche, la recherche et la planification du réseau, le développement et la mise en œuvre du réseau. Son programme est ainsi défini:

a) Services d'information:

Opération et appui des services destinés à assurer l'acquisition, l'emmagasinage, le rappel, l'analyse et la propagation d'information scientifique et technique; aide à la publication des journaux de recherche en génie et en science.

7819 b) Mise en œuvre du réseau:

Mise en œuvre et maintien d'un réseau canadien d'information scientifique et technique ainsi que d'un service de référence; liaison avec les autres réseaux et services nationaux et internationaux.

c) Recherches et développement:

Poursuite de recherches visant à déterminer les besoins d'acquisition, d'emmagasinage, de rappel, d'analyse et de propagation d'information scientifique et technique; amélioration des moyens d'information et techniques connexes et mise au point de nouveaux procédés devant répondre aux besoins prouvés des usagers; établissement de normes, de réglementations et de procédés en vue de permettre les échanges intersystèmes d'information scientifique et technique par la participation et l'entente avec d'autres organismes nationaux et internationaux.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au Conseiller en information publique. 7820

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 7825

7900 Le Conseil des Sciences du Canada*

Administration centrale

Édifice Kent-Albert
150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1P 5P6

Ministre

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie

Membres du Conseil

Président, Josef Kates (9/78) ..... Toronto (Ont.)
Vice-président, Claude Fortier ..... Québec (Québec)
Autres membres
David V. Bates (août 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Angus A. Bruneau (décembre 1977) ..... St-Jean (T.-N.)
Allan C. Cagney (décembre 1977) ..... Dartmouth (N.-É.)
A. John Coleman (août 1976) ..... Kingston (Ont.)
Lionel A. Cox (août 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Henry E. Duckworth (août 1976) ..... Winnipeg (Man.)
Gabriel Filteau (août 1976) ..... Québec (Québec)
Mervyn Franklin (août 1976) ..... Fredericton (N.-B.)
Ursula M. Franklin (décembre 1977) ..... Toronto (Ont.)
William H. Gauvin (mars 1976) ..... Pointe-Claire (Québec)
T. Ranald Ide (décembre 1977) ..... Toronto (Ont.)
Peter A. Larkin (décembre 1977) ..... Vancouver (C.-B.)
R. Frank Lewarne (mars 1976) ..... Toronto (Ont.)
John A. Pollock (mars 1976) ..... Kitchener (Ont.)
Fernand Seguin (décembre 1977) ..... St. Charles-sur-le Richelieu (Québec)
Maurice Tremblay (décembre 1977) ..... Québec (Québec)
Muriel D. Vogel-Sprott (octobre 1976) ..... Waterloo (Ont.)
Blossom T. Wigdor (août 1976) ..... Montréal (Québec)

Historique

7902 Le Conseil des Sciences du Canada a été créé en 1966, en vertu de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada* (devenue S.R.C. 1970, chap. S-5).

Un décret du conseil (C.P. 1969-1225, le 17 juin 1969) accordait, à la corporation de la Couronne qu'est le Conseil des Sciences du Canada le titre de «corporation départementale» (Annexe B), au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. Un second décret (C.P. 1971-1702, le 12 août 1971) donnait au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie la qualité de «ministre» aux fins de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada*. Le Conseil est un agent de Sa Majesté.

Responsabilités globales

7903 Il incombe au Conseil d'évaluer dans leur ensemble les ressources, les besoins et les possibilités du Canada sur le plan scientifique et technologique et de faire au Ministre des recommandations à ce sujet. Le Conseil a le devoir, en particulier, d'étudier les questions suivantes et de soumettre, à leur égard, des rapports et recommandations au Ministre:

---

*Mise à jour: octobre 1975

a) bien-fondé des recherches et des travaux scientifiques et techniques en cours au Canada;
b) priorité à accorder, au Canada, à des secteurs particuliers de la recherche scientifique et technologique;
c) augmentation et utilisation efficaces du personnel scientifique et technique dont dispose le Canada;
d) planification à long terme des recherches et des travaux scientifiques et techniques;
e) participation du Canada à l'activité scientifique ou technique internationale;
f) définition des attributions des ministères et organismes du gouvernement du Canada, par rapport à celles des universités, compagnies privées et autres organismes, en ce qui concerne l'avancement de la science et de la technologie au Canada;
g) documentation statistique et autre qui, dans le domaine des recherches et des travaux scientifiques et techniques, devrait permettre de définir le programme du gouvernement en matière de science et de technologie;
h) moyens de favoriser et d'encourager la collaboration et l'échange de renseignements entre le Conseil et d'autres organismes, publics ou privés, qui s'intéressent aux aspects scientifiques, technologiques, économiques ou sociaux de la vie au Canada.

Organisation

Suivant les cas qui se présentent, le Conseil doit, de lui-même ou sur la demande du Ministre, faire des études, mener des enquêtes et se charger d'autres tâches se rapportant à toute question ayant trait à ses activités et il doit transmettre au Ministre ses rapports, avis et recommandations à ce sujet. 7905

Le Conseil doit présenter au Ministre un rapport d'activité pour chaque année financière. Ce rapport est ensuite déposé au Parlement. En outre, le Conseil peut publier, à son gré, d'autres études et rapports. 7906

Le Conseil est composé de vingt-cinq membres* qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Un personnel peu nombreux de cadres scientifiques et administratifs assure les services auxiliaires.

Renseignements supplémentaires – Toute demande de renseignement au sujet du Conseil doit être adressée au Secrétaire du Conseil des Sciences du Canada. 7907

Comité parlementaire – Le Comité permanent des prévisions budgétaires diverses. 7908

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 7909

*Auparavant, le Conseil comptait également quatre membres associés

7950 La Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée*

Administration centrale

Édifice Congill
275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0R3

Ministre

L'honorable C.M. Drury, c.p., député

Conseil d'administration

7951 Président, Richard D. Hiscocks ..... Ottawa (Ont.)
Président adjoint, Bertram G. Barrow ..... Ottawa (Ont.)
Membres**
William M. Armstrong ..... (Vancouver (C.-B.)
Walter M. Auld ..... Winnipeg (Man.)
M^lle Joan Clark ..... Montréal (Québec)
Pierre R. Gendron ..... Montréal (Québec)
William F. Graydon ..... Toronto (Ont.)
Douglas N. Kendall ..... Toronto (Ont.)
Jean-Claude Panisset ..... Montréal (Québec)
William G. Schneider ..... Ottawa (Ont.)
John Sutcliffe ..... Smiths Falls (Ont.)
Sidney Wagner ..... Ottawa (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... R.D. Hiscocks
Vice-président ..... B.G. Barrow
Directeur général ..... W.M. Hill
Secrétaire ..... W.D. Gordon
Trésorier ..... M^lle Lipke

Historique

7952 La Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée (S.C.B.E.), est une société de la Couronne et entièrement une filiale du Conseil national de recherches du Canada. Elle a été constituée en 1947 dans le cadre de la Première partie de la *Loi sur les compagnies,* connue maintenant comme la *Loi sur les corporations canadiennes.* Les membres du Conseil d'administration sont des fonctionnaires fédéraux, des industriels, des universitaires et des membres d'organisations professionnelles.

Responsabilités globales

7954 Le but de la S.C.B.E., est d'aider le public à accéder, par l'intermédiaire de licences ou de ventes à l'industrie, aux résultats de recherches exécutées par financement public et par des établissements publics comme les universités ou autres institutions.

7955 La propriété intellectuelle et industrielle découlant des recherches faites dans les laboratoires du gouvernement fédéral peut être transférée à la S.C.B.E. par les ministres, en accord avec les articles de la *Loi sur les inventions créées par les*

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Membres élus pour un mandat d'un an

fonctionnaires. En outre, la S.C.B.E. a conclu des accords avec la plupart des universités canadiennes, certains organismes privées, plusieurs organismes de recherches provinciaux et un certain nombre de sociétés constituées en corporation de propriétaires* du gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'exploitation de leur propriété intellectuelle et industrielle.

Pour accomplir sa mission, la S.B.C.E. 7956

a) étudie la propriété intellectuelle ou industrielle afin de déterminer quelle sorte de protection il convient d'assurer aux inventions sélectionnées; reçoit des demandes de brevet provenant non seulement du Canada mais aussi de divers pays étrangers;
b) développe la propriété intellectuelle ou industrielle sélectionnée pour la rendre exploitable et
c) assure la promotion de la propriété intellectuelle et industrielle et accorde des licences en communiquant directement avec les licenciés éventuels; en organisant des expositions à l'occasion d'assemblées industrielles et professionnelles et en publiant et diffusant un catalogue contenant des résumés sur la propriété intellectuelle et industrielle licenciable. Ce catalogue fait l'objet de deux mises à jour par an.

Financement

La S.C.B.E., dans le cadre de ses accords relatifs à l'octroi de licences, reçoit 7957
des redevances lui permettant:

a) d'accorder des récompenses en espèces aux fonctionnaires;
b) d'effectuer les paiements relatifs aux travaux effectués en fonction d'accords avec les universités, les organismes et les corporations de propriétaires;
c) de développer la propriété intellectuelle et industrielle sélectionnée; et
d) de débrayer la plus grande partie de son coût de fonctionnement global.

Le Conseil national de recherches du Canada fournit également des fonds à la 7958
S.C.B.E. ceux-ci sont destinés à couvrir le coût de conseils non-rémunérés et d'autres services assurés par la S.C.B.E. ou des ministères et agences du gouvernement canadien.

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements on 7959
s'adressera au Secrétaire de la S.C.B.E.

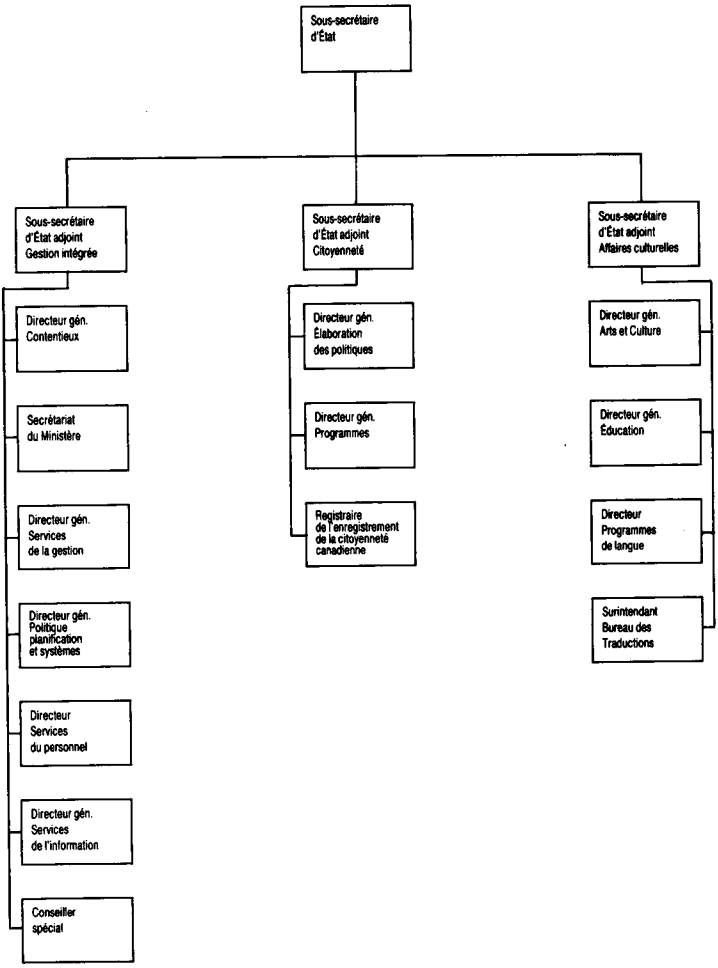
Comité parlementaire – Se rapporte au texte relatif au Conseil national de re- 7960
cherches du Canada.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 7961

*Voir liste figurant dans l'index des mots-clefs

8000 Le Secrétariat d'État

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Secrétariat d'État*

Administration centrale

Lord Elgin Plaza
66, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Ministre

L'honorable Hugh Faulkner, c.p., député, secrétaire d'État

Fonctionnaires supérieurs

Sous-secrétaire d'État ..... André Fortier
Sous-secrétaires d'État adjoints
Citoyenneté ..... André Renaud
Affaires culturelles ..... Peter M. Roberts
Gestion intégrée ..... Gerald T. Rayner

Historique

Le Secrétariat d'État est l'un des plus anciens ministères du gouvernement fé- 8002
déral, puisqu'il a été constitué par une loi adoptée par le Parlement lors de la première législature tenue après la Confédération (S.C. 1867-68, chap. 42). En vertu de cette loi, le ministère était officiellement chargé des communications entre le Dominion du Canada et le gouvernement impérial, et il devenait le conservateur officiel des dossiers de l'État. Il se voyait également confier la direction des Affaires indiennes et l'administration des terres de la Couronne.** De plus, le Secrétaire d'État devenait le Registraire général du Canada.***

Au cours du siècle suivant, de nouvelles responsabilités furent attribuées au 8003
Secrétariat d'État et d'autres transférées à divers ministères à mesure qu'ils étaient créés ou que survenaient des réorganisations au sein de l'administration fédérale.

Le mandat du Ministère comportait notamment la correspondance officielle 8004
avec les provinces, la Gendarmerie royale du Nord-Ouest (maintenant Gendarmerie royale du Canada), le Service civil (rebaptisé la Fonction publique), les élections générales, les chambres de commerce et les syndicats ouvriers, les marques de commerce et le dessin industriel, les brevets et les droits d'auteur, et les imprimés et fournitures du gouvernement.

D'autres responsabilités et diverses fonctions accessoires lui ont été confiées 8005
en vertu de la *Loi canadienne sur la tempérance,* de la *Loi médicale du Canada,* de la *Loi sur la preuve au Canada,* et du *Code criminel.*

Responsabilités globales

Le Ministère a toujours été chargé du protocole officiel et des événements 8006
spéciaux, de la naturalisation et de la citoyenneté (sauf pendant les années 1950-1966, alors qu'existait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

Aujourd'hui, le Ministère a les responsabilités suivantes: 8008

a) encourager la connaissance et l'utilisation de l'anglais et du français partout au Canada, assurant ainsi l'égalité des deux langues officielles;
b) formuler et élaborer des politiques et des programmes en vue de la réalisation des objectifs artistiques et culturels nationaux, et encourager une collaboration entre les organismes culturels fédéraux pour la réalisation de ces objectifs;
c) fournir des conseils sur des questions relatives au protocole national et organiser des fêtes et des cérémonies nationales;

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); novembre 1975 (noms)
**tâches confiées ensuite au ministère de l'Intérieur, lors de sa création en 1873
***cette charge relève maintenant du ministère de la Consommation et des Corporations

d) assurer l'élaboration, la formulation, l'application et l'examen, d'une façon coordonnée, des politiques et des programmes fédéraux en matière d'enseignement en vue d'aider à la réalisation des objectifs nationaux;

e) assurer des services de traduction et d'interprétation en toutes langues pour répondre aux besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent;

f) promouvoir et aider à développer le sens civique des Canadiens et coordonner l'élaboration et l'établissement de lignes d'action et de politiques nationales touchant la citoyenneté et le civisme;

g) fournir des services en vue de l'attribution et de la preuve de la citoyenneté canadienne et encourager et aider les personnes admissibles à cette citoyenneté à acquérir et à valoriser ce statut.

Citoyenneté et civisme

Le Secteur de la citoyenneté et du civisme se compose de trois directions générales: Enregistrement de la citoyenneté, Politique et Programmes. Cinq directeurs régionaux sont chargés de l'administration de 23 bureaux locaux et de 25 cours de citoyenneté dans les diverses régions du pays.

Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté

Cette direction est principalement chargée d'appliquer la *Loi sur la citoyenneté canadienne* et d'informer les Canadiens et les candidats à la citoyenneté canadienne de leurs droits et privilèges en vertu de la législation. La division de l'examen, celle des dossiers, quatorze cours de la citoyenneté, onze cours auxiliaires, quatre bureaux de quartier et quatre équipes itinérantes constituent les mécanismes servant à appliquer la *Loi sur la citoyenneté canadienne.*

Le bureau central de l'Enregistrement de la citoyenneté comprend deux directions:

La Direction des opérations est chargée des opérations quotidiennes et de l'application de la *Loi sur la citoyenneté canadienne.* Elle fournit des renseignements précis sur toutes les questions juridiques relatives à la nationalité. Elle fournit aussi les services nécessaires à l'obtention de la citoyenneté canadienne et au règlement de toutes les autres questions liées à la citoyenneté, notamment en ce qui concerne la preuve, la rétention, la reprise, la renonciation et la révocation.

La Direction de la planification et de la réglementation est responsable de la qualité du service offert au public, de la promotion de la citoyenneté, de l'élaboration des programmes et politiques d'enregistrement ainsi que de la formulation et de l'adoption d'une réglementation nouvelle ou révisée.

Direction générale de la politique – Citoyenneté et civisme

Cette direction fournit au secteur et, tout particulièrement, à la direction des programmes, les services requis de développement, de recherche, d'évaluation, ainsi que d'autres services connexes. Ces services ont pout but d'améliorer et développer les activités du secteur dans le cadre de son mandat et des lignes de conduite et objectifs actuels. La direction générale de la politique se compose de trois directions:

La Direction de l'établissement de la politique est chargée de l'élaboration de nouvelles politiques concernant la citoyenneté, de l'adaptation de celles-ci aux exigences du Cabinet, du Conseil du Trésor ou du Ministère, selon le cas, et de la proposition, à la Direction générale des programmes – Citoyenneté et civisme –, de programmes visant à mettre ces politiques en œuvre.

Le rôle de la Direction des priorités et de la planification de la politique est de réunir et tenir à jour les données qui serviront de base à la planification d'une politique sociale du Secteur de la citoyenneté et du civisme; de recommander un ordre

de priorité, de présenter un choix de lignes d'action et de fournir l'information nécessaire sur les grands changements sociaux.

La Direction de l'analyse des programmes et de la politique étudie, révise et évalue les activités du secteur de la Citoyenneté et du civisme, participe à la planification et à la clarification des objectifs et met au point des méthodes d'évaluation et des lignes d'action conformes aux notions de citoyenneté et de progrès social.

Direction générale des programmes – Citoyenneté et civisme

Cette direction générale se compose de cinq directions suivantes:

Le principal objectif de la Direction de la participation des citoyens est de promouvoir et accroître la participation des citoyens à tous les secteurs d'activités de la société canadienne. Au nombre de ses moyens d'action, mentionnons l'aide financière et technique aux groupes communautaires, la promotion de voyages-échanges entre les divers éléments de la société canadienne et l'aide apportée aux programmes pédagogiques favorisant la compréhension entre groupes et la promotion des droits et libertés de l'homme. La Direction subventionne aussi, pendant les mois d'été, l'exploitation d'auberges situées dans toutes les régions du pays. Enfin, elle administre le Programme de service communautaire étudiant qui a pour but d'encourager les étudiants à œuvrer dans le secteur bénévole au cours des vacances estivales.

La Direction de la promotion de la femme aide les organismes féminins en favorisant une plus grande compréhension de la condition de la femme au Canada et en mettant sur pied des activités visant à permettre à la femme d'acquérir les connaissances et la compétence nécessaire à son rôle de citoyenne à part entière.

La Direction du multiculturalisme, par l'aide qu'elle prodigue aux groupes ethno-culturels, encourage le développement d'une société dans laquelle tous les groupes ont la possibilité de s'épanouir et de faire vivre leur héritage culturel. Son service d'orientation des immigrants encourage ceux-ci à faire réellement partie de la société canadienne.

La Direction des citoyens autochtones assure la préservation et l'épanouissement des cultures autochtones dans le contexte de la société canadienne et encourage l'élaboration de projets précis visant à répondre aux besoins particuliers des autochtones. Elle fournit les premiers fonds nécessaires à la création des associations autochtones, elle aide les centres d'accueil, ainsi que les communications entre autochtones. De plus, elle favorise l'amélioration de la qualité de la vie des femmes et des jeunes autochtones.

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour tâche de favoriser une meilleure compréhension entre le groupe anglophone et le groupe francophone et d'encourager et aider chacun de ceux-ci à utiliser sa langue maternelle afin de participer pleinement à la vie canadienne dans les régions où il est en minorité. Par l'aide professionnelle, technique et financière qu'elle offre, la Direction permet aux Canadiens de comprendre et apprécier le phénomène du bilinguisme.

Directions régionales

Les programmes et les objectifs du Ministère sont représentés dans le pays par un réseau de cinq directions régionales: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique (voir paragr. 8182). Plus de 120 agents de développement social forment le personnel de 23 bureaux locaux situés dans toutes les régions du pays et relèvent directement du directeur régional. Entre autres fonctions, les agents doivent établir des liens avec les collectivités et les associations de citoyens, divers établissements d'enseignement et d'autres organismes et ministères fédéraux.

Les directions régionales administrent aussi vingt-cinq cours de citoyenneté.

Affaires culturelles

Ce secteur a pour fonction d'élaborer des politiques et des programmes destinés à favoriser le développement de la culture canadienne. Il se compose de la Direction générale des arts et de la culture, la Direction des programmes de langues, le Bureau des traductions, la Direction générale de l'aide à l'éducation.

Direction générale des arts et de la culture

La Direction conseille le Ministre en matière de politique artistique et culturelle, favorise la collaboration entre les organismes culturels fédéraux pour la réalisation d'objectifs culturels communs et met en œuvre des programmes intéressant les secteurs privé et public.

Elle comprend quatre directions:

La Direction de la planification et du développement des programmes (I) est responsable des musées, de l'héritage national, des arts de la scène et des arts visuels.

La Direction de la planification et du développement des programmes (II) exerce ses activités dans les domaines suivants: radiodiffusion, cinéma et édition.

La Direction des opérations est chargée de l'administration des subventions, du Bureau des festivals du film et du programme Festival Canada, de l'application de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels,* des questions de protocole et de l'organisation d'événements spéciaux comme les visites royales.

La Direction de la recherche et de l'analyse doit, entre autres, évaluer les programmes en cours et les demandes de crédits des divers organismes culturels fédéraux* et organiser des études statistiques sur la vie culturelle, à l'échelle nationale.

Direction générale des programmes de langues

Par le biais de divers programmes d'aide technique et financière, la Direction veille à promouvoir l'apprentissage et l'usage des deux langues officielles en dehors de la Fonction publique, et à assurer ainsi à l'anglais et au français un statut égal.

La Direction générale se compose de trois directions:

La Direction du bilinguisme en éducation administre le programme d'aide aux provinces destiné à l'enseignement de la langue seconde aux groupes majoritaires ou l'enseignement des groupes minoritaires dans leur langue maternelle, aux niveaux élementaire, secondaire et postsecondaire. Peuvent bénéficier de cette aide: des particuliers, étudiants et professeurs, aussi bien que des établissements d'enseignement.

La Direction des politiques et de la coordination encourage le développement de la didactique des langues en subventionnant des travaux de recherche portant sur l'apprentissage des langues et en diffusant, à l'échelle nationale, des renseignements sur ces travaux, une fois les recherches terminées.

Elle assure aussi la coopération du Canada et d'autres pays et organismes internationaux au sujet de l'étude du bilinguisme au niveau individuel et collectif.

Enfin, cette division est responsable du programme d'aide aux administration territoriales, provinciales et municipales pour la formation linguistique des fonctionnaires et pour la traduction de documents officiels.

La Direction du secteur privé a pour objectif l'usage équitable des langues officielles dans le secteur privé. Elle accorde une aide financière aux associations qui ont mis au point un programme de bilinguisme et fournit une aide technique aux entreprises privées qu'un tel programme intéresserait.

---

*Note de la rédatrice: terme utilisé par le Secrétariat d'État pour désigner les sociétés de la Couronne directement responsables devant lui.

Bureau des traductions

Le Bureau assure, en toutes langues, les services de traduction et d'interprétation devant répondre aux besoins du Parlement, du Gouvernement et des corps publics qui en dépendent. Par ailleurs, il contribue à la réalisation de la politique suivie en matière de langues officielles, en fournissant les services de traduction et d'interprétation garantis par cette politique. 8135

Le Bureau compte cinq directions:

La Direction des opérations spéciales regroupe les services de traduction et d'interprétation parlementaires et les services d'interprétation des conférences dans les langues étrangères et les deux langues officielles. 8140

La Direction des opérations générales assure les services de traduction à quelque 120 ministères et organismes fédéraux de la région de la capitale nationale. 8145

La Direction des opérations régionales assure les services de traduction dans les langues officielles à tous les bureaux fédéraux situés au Canada, à l'extérieur de la région de la capitale nationale et à l'étranger. Elle compte aussi la Division de la Défense nationale, les Services de traductions multilingues et la Section des traductions sous contrats. 8150

La Direction de la terminologie comporte un service de recherche et de dissémination de renseignements d'ordre terminologique et linguistique en toutes disciplines et en plusieurs langues. En outre, la Direction comprend un centre de documentation. 8155

La Direction du plan veille à ce que le Bureau possède les ressources et les structures nécessaires à la réalisation de ses objectifs, c'est-à-dire qu'elle assure, entre autres, la formation de traducteurs et d'interprètes ainsi que le perfectionnement de son personnel. 8160

Direction générale de l'aide à l'éducation

Cette direction générale a pour tâche d'assurer, dans le cadre des objectifs nationaux, l'élaboration, la formulation, l'application et l'examen, d'une façon coordonnée, des politiques et programmes fédéraux en matière d'enseignement. 8165

Deux directions se partagent ses responsabilités:

La Direction de la politique doit évaluer les objectifs, les politiques et les programmes fédéraux dans le domaine de l'enseignement, en fonction des objectifs nationaux. Elle a aussi la responsabilité de la mise au point de nouvelles politiques et programmes. 8170

La Direction des programmes est chargée de l'administration des paiements de rajustement aux provinces, au titre de l'enseignement postsecondaire, en vertu de la partie VI de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces** et de règlement; de la coordination des politiques et programmes fédéraux ayant une influence sur l'éducation au Canada; des communications avec les gouvernements provinciaux, les milieux scolaires et les associations nationales, à propos des questions pédagogiques; et, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, elle assure la coordination nécessaire à la participation du Canada aux tribunes internationales sur les questions d'éducation. 8175

Bureaux régionaux

Cinq directions régionales, chargées de l'administration et de la mise en œuvre des programmes et services du Secrétariat d'État sont situées dans les villes suivantes: 8182

Région de l'Atlantique
Édifice Trade Mart
Square Scotia

Région de Québec
1080, côte du Beaver Hall
Montréal (Québec)

*Cette loi prévoit des transferts de ressources fiscales en vue d'aider les gouvernements des provinces à subvenir aux frais de l'enseignement postsecondaire.

Halifax (N.-É.)
B3K 2Y5

Région de l'Ontario
60, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1N5

Région du Pacifique
1525, 8e avenue ouest
Vancouver (C.-B.)
V6J 1T5

H2Z 1S8

Région des Prairies
177, rue Lombard
Winnipeg (Man.)
R3B 0W4

8184 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser au Service de l'information.

8186 **Comité parlementaire** – Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

8188 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

8190 Le Secrétaire d'État est chargé de l'application des lois suivantes:

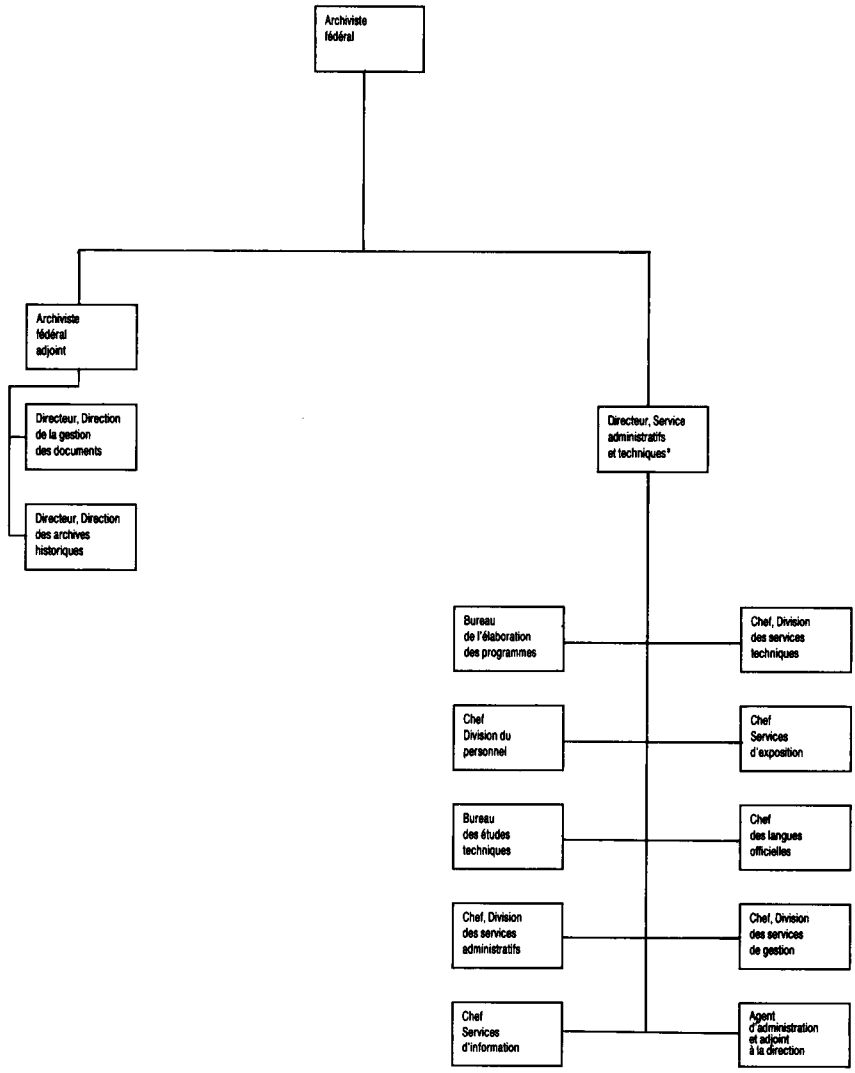
Loi sur les archives publiques (S.R.C. 1970, chap. P-27)
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (S.R.C. 1970, chap. F-6)
Loi sur la Bibliothèque nationale (S.R.C. 1970, chap. N-11)
Loi sur le Bureau des traductions (S.R.C. 1970, chap. T-13)
Loi canadienne sur la tempérance (S.R.C. 1970, chap. T-5)
Loi sur le Centenaire de la Confédération canadienne modifiée (S.C. 1960-61, chap. 60)
Loi sur le Centre national des Arts (S.R.C. 1970, chap. N-2)
Loi sur la citoyenneté canadienne modifiée (S.R.C. 1970, chap. C-19)
Loi sur le Conseil des Arts du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-2, articles 22 et 23)
Loi sur le commissaire à la représentation (S.R.C. 1970, chap. R-6)
Loi sur la compagnie des jeunes Canadiens (S.R.C. 1970, chap. C-26)
Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (S.R.C. 1970, chap. P-32)
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (S.C. 1975, chap. 50)*
Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (S.R.C. 1970, chap. E-2)
Loi sur la maison Laurier (S.R.C. 1952, chap. 163)
Loi sur les musées nationaux du Canada (S.R.C. 1970, chap. N-12)
Loi nationale sur le film (S.R.C. 1970, chap. N-7)
Loi sur la privation du droit électoral (S.R.C. 1970, chap. D-7)
Loi sur la radiodiffusion (S.R.C. 1970, chap. B-11, Parties II et III)
Loi sur le Secrétariat d'État (S.R.C., chap. S-15)
Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.R.C. 1970, chap. C-8)

*__Note de la rédactrice:__ cette loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur prévoit la création de: la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, placée sous la responsabilité du Secrétaire d'État; la Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée, placée sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi que la nomination d'agents relevant du ministère du Revenu national – Douanes et Accises. La Loi prévoit également l'ouverture d'un compte des dotations pour la conservation du patrimoine national au Fonds du revenu consolidé.

Les Archives publiques du Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975

8300



*Le directeur de la Direction relève de l'archiviste fédérale et du directeur général de la Bibliothèque nationale. Ses crédits luisont consentis par l'intermédiaire des Archives publiques.

8301 Les Archives publiques du Canada*

Administration centrale

Édifice de la Bibliothèque Nationale et des Archives publiques
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

Ministre

Le Secrétaire d'État**

Fonctionnaires supérieurs

Archiviste fédéral ..... Wilfred I. Smith
Archiviste fédéral adjoint ..... Bernard Weilbrenner

Historique

8302 L'origine des Archives publiques remonte au décret du 20 juin 1872 qui nomma un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture pour prendre la charge d'un nouveau service des archives historiques.

En 1912, les Archives furent établies par la loi sous le nom d'Archives publiques du Canada (devenue la *Loi des Archives publiques,* S.R.C. 1970, chap. P-27). Un décret du conseil (C.P. 1966-1749), publié dans le Plan de conservation et d'élimination des documents, Conseil du Trésor, Ottawa, 1972 – Annexe A) remit aux Archives publiques du Canada la responsabilité de l'administration du *Décret sur les documents publics.*

En 1952, un décret du conseil (C.P. 1952-1903, le 31 mars 1952) constitua les Archives publiques du Canada en «ministère» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

En 1963, un autre décret du conseil (C.P. 1963-678, le 30 avril 1963) accordait au Secrétaire d'État la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la loi précitée.

Responsabilités globales

8303 Les Archives publiques ont un double rôle. En tant qu'organisme de recherche, elles sont chargées d'acquérir, d'organiser et de conserver tous les documents importants relatifs à l'histoire du Canada; d'autre part, elles doivent mettre à la disposition des ministères et des organismes de l'État des services de gestion de documents et des services consultatifs ayant trait aux microfilms.

Organisation et programmes

8305 Les Archives publiques sont réparties en trois directions: Archives historiques, Gestion des documents, Administration et services techniques.

Direction des Archives historiques

8306 Cette direction est responsable de l'acquisition, l'organisation et la conservation de documents historiques; elle doit également fournir locaux, conseils, aide et services de référence aux chercheurs et aux ministères. Les documents des Archives ne peuvent sortir de l'édifice; il faut les consulter sur place, mais les salles de lecture sont ouvertes 24 heures sur 24 aux personnes ayant une autorisation, et il

*Mise à jour en avril (texte); août 1975 (avril)
**La Loi précise: «ou tout autre membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada nommé à cet effet par décret.»

est possible d'obtenir, par un système de prêt entre bibliothèques, des microfilms de documents. Des copies des documents conservés aux Archives peuvent être obtenues sur demande à des tarifs modiques.

La direction des Archives historiques comprend sept divisions et elle a des bu- 8307
reaux à Londres en Angleterre et à Paris en France.

Division des manuscrits

Cette division est responsable de tous les documents écrits, originaux ou co- 8308
pies, à l'exclusion des archives du gouvernement du Canada. Elle s'occupe de l'acquisition, du classement et de la garde des papiers personnels et des archives privées de valeur permanente. Elle est subdivisée en plusieurs sections et unités, dont celles des arts, des affaires, des groupes culturels, de la généalogie, de la justice, du travail, de la médecine et des sciences, des affaires militaires, des affaires publiques, de l'enseignement, des sports.

Division des archives officielles

Cette division est responsable de la sélection, de la garde et du contrôle des 8309
archives historiques produites et préservées par le gouvernement du Canada.

Division des archives ordinolingues

La Division des archives ordinolingues conserve les documents en langage-machine provenant du gouvernement fédéral et de sources privées.

Division des gravures et photos

Cette division est chargée de la conservation et la communication des docu- 8311
ments visuels d'intérêt historique ou culturel. Ses collections comptent, environ, 3,000,000 de peintures, lithographies, photographies, documents héraldiques et documents divers illustrant l'évolution du Canada de 1500 à nos jours.

Archives nationales du film

Cette division a pour but la conservation des documents audio-visuels d'intérêt 8313
national. Les collections comprennent des films, rubans magnétoscopiques et enregistrements sonores, ainsi que des affiches, photographies et publications se rattachant au film.

Collection nationale des cartes et plans

Cette division groupe quelque 500,000 documents cartographiques, atlas, car- 8315
tes, cartes marines, plans et matériel connexe. Ces documents montrent de façon continue l'évolution cartographique du Canada depuis l'an 1500. La collection possède également une série importante de cartes topographiques récentes provenant du monde entier.

Bibliothèque

Elle contient près de 100,000 volumes sur l'histoire du Canada, 18,000 broch- 8317
ures, 1,500 périodiques différents, 800 affiches et 1,000 albums de coupures de journaux.

Direction de la gestion des documents

Sont au programme de la direction de la gestion des documents: l'entreposage 8319
et la conservation de documents inactifs, des services de consultation, destruction ou élimination définitive des documents; des conseils sur la gestion des documents. Cette direction, située au Parc Tunney, à Ottawa, fut établie en 1956. Elle publie des manuels sur la gestion des documents. Elle a des dépôts régionaux à

Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (Québec) et Halifax (N.-É.).

Direction de l'administration et des services techniques

8321 Cette direction assure les services de gestion centrale des Archives publiques et des services administratifs et financiers, y compris les services de personnel, communs aux Archives publiques et à la Bibliothèque nationale. En outre, elle est responsable d'un vaste programme de conservation, de restauration, de reprographie, de publication et d'expositions. Elle offre aussi aux ministères et organismes gouvernementaux ses conseils et son assistance technique en ce qui concerne l'utilisation du microfilm; elle établit les normes pour tous les types de microfilms et de matériel de traitement des microfilms et d'entretien du matériel; elle vérifie la qualité des microfilms.

Service central du microfilm

8323 Ce service a pour objectif de fournir, contre remboursement, des services de microfilmage aux ministères et organismes du gouvernement.

Autres services

8324 La Direction fournit à la Bibliothèque nationale tout un éventail de services. Elle est aussi responsable de l'administration de la maison Laurier, 335, av. Laurier est, Ottawa, convertie en musée historique.

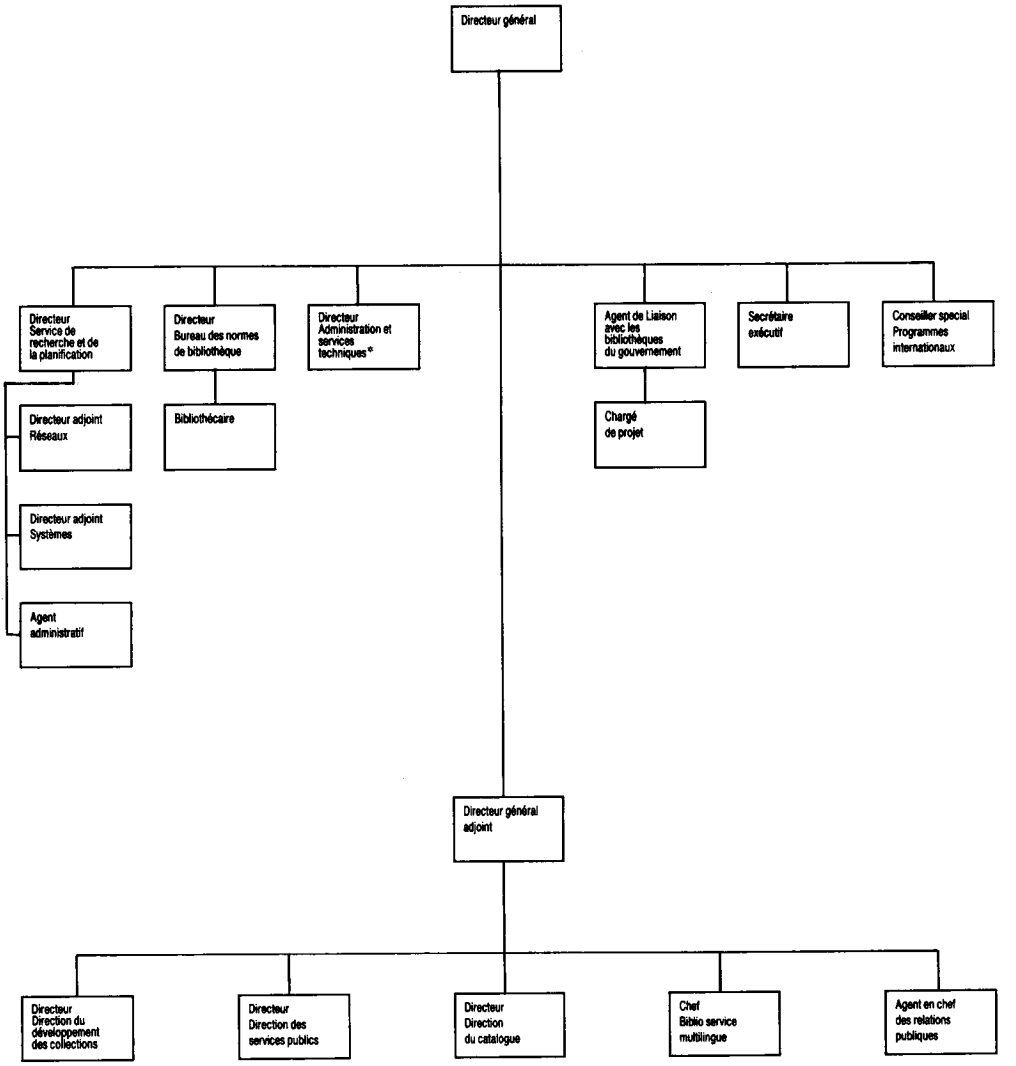
8325 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au bureau de l'adjoint administratif (Direction de l'administration et des services techniques).

8326 **Comité parlementaire** – Le Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

8327 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

8350 La Bibliothèque nationale du Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



* Le chef de cette direction relève de l'archiviste fédéral et du directeur général de la Bibliothèque nationale (voir l'organigramme N° 8300)

La Bibliothèque nationale du Canada*

Administration centrale

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Ministre

Le Secrétaire d'État

Fonctionnaires supérieurs

Directeur général ..... Guy Sylvestre
Directeur général adjoint ..... Lachlan F. MacRae

Historique

La Bibliothèque nationale du Canada a officiellement vu le jour le 1er janvier 1953, par suite de la proclamation de la *Loi sur la Bibliothèque nationale* (devenue S.R.C. 1970, chap. N-11). 8352

Un décret du conseil (C.P. 1963-678, le 30 avril 1963) constituait la Bibliothèque en «ministère» et accordait au secrétaire d'État la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.* 8353

Responsabilités globales

La Bibliothèque a pour tâche: 8354

a) d'acquérir des livres (en en faisant l'achat, ou par d'autre moyen);
b) d'établir et tenir à jour un catalogue collectif canadien, en donnant la liste des ouvrages de toutes les collections des principales bibliothèques du Canada;
c) d'établir et publier une bibliographie nationale en donnant la liste et la description des livres parus au Canada, écrits ou rédigés par des Canadiens ou qui présentent un intérêt ou sont d'une importance spéciale pour le Canada;
d) d'établir ou publier d'autres bibliographies, répertoires et index;
e) de coordonner les services des bibliothèques du gouvernement fédéral.

Organisation et programmes

La Bibliothèque nationale du Canada se compose de cinq directions et de quelques bureaux. 8355

Direction du catalogage

Cette direction s'occupe:

a) d'établir et de publier la bibliographie nationale courante *Canadiana,* quelques bibliographies nationales rétrospectives et les listes annuelles et rétrospectives des thèses acceptées pour les grades supérieurs par les universités canadiennes;
b) de cataloguer les livres reçus pour les collections de la Bibliothèque nationale;
c) d'acquérir et d'inscrire les livres publiés au Canada et reçus en vertu des *Règlements concernant le dépôt des livres* de la *Loi sur la Bibliothèque nationale,* ainsi que d'acquérir les livres sur le Canada ou écrits par des Canadiens et publiés à l'étranger; et

*Mise à jour: avril 1975 (texte)

d) d'offrir le Service de thèses canadiennes sur microfiches aux universités canadiennes qui désirent la publication sur microfilm de toutes leurs thèses ou d'une sélection de celles-ci et de vendre des exemplaires en microforme.

Direction des services au public

8359 Cette direction fournit un service d'information et de référence pour les autres bibliothèques et le public, un service de diffusion automatisé et sélectif de l'information et un Centre de documentation qui compile des informations sur les événements courants en bibliothéconomie et en informatique. Elle s'occupe de la préparation et mise à jour du catalogue collectif national et offre un service de localisation destiné à faciliter le prêt entre bibliothèques; elle s'occupe des collections de la bibliothèque; publications officielles et sériées et collections spéciales (ouvrages ayant trait à la musique, livres rares et manuscrits).

Direction du développement des collections

8363 Cette direction est chargée de l'inventaire des ressources des bibliothèques canadiennes, ainsi que des acquisitions de documents pour la Bibliothèque nationale sous forme d'achats, et d'échanges; elle s'occupe également de recueillir et d'échanger les biens de surplus des bibliothèques du pays par l'intermédiaire du Centre canadien d'échange du Livre.

Direction de la recherche et de la planification

8367 Cette direction est chargée de la recherche, la planification, du développement et de la coordination des activités en rapport avec les systèmes de bibliothèques et d'information, des réseaux et méthodes (à la fois automatisés et manuels), ainsi que du développement du perfectionnement et de la mise sur pied de services et de projets de librairies, sur le plan national ou international.

Direction de l'administration et des services techniques

8371 Cette direction offre des conseils sur la ligne de conduite générale et s'occupe de satisfaire aux exigences d'ordre administratif de la Bibliothèque.

Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales

8379 Ce bureau permet aux bibliothèques du gouvernement fédéral, réparties dans tout le Canada, de communiquer avec la Bibliothèque nationale sur des sujets tels que l'administration, le fonctionnement et la planification de leurs services.

Biblioservice multilingue

8383 Dans le cadre du programme multiculturel du gouvernement fédéral, la Bibliothèque nationale a établi un Biblioservice multilingue qui achète des collections de livres ou autres objets de bibliothèque parus en des langues autres que les langues officielles du pays, et voit à les distribuer et les faire circuler parmi les bibliothèques publiques du Canada. Ceci afin que dans toutes les régions du pays les gens dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français puissent y avoir accès.

Le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale

8384

Administration centrale

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Membres de la Commission

Présidente, M^lle^ Aillen Tufts (mai 1978) ..... Vancouver (C.-B.)
Autres membres
Directeur, Institut canadien de l'information scientifique et technique (C.N.R.) ..... Ottawa (Ont.)
Bibliothécaire parlementaire ..... Ottawa (Ont.)
Archiviste fédéral ..... Ottawa (Ont.)
Directeur général, Bibliothèque nationale ..... Ottawa (Ont.)
Carlyle King‡ ..... Saskatoon (Sask.)
John W. Grace‡‡ ..... Ottawa (Ont.)
Alan H. MacDonald (mai 1976) ..... Halifax (N.-É.)
Philippe Sylvain (mai 1976) ..... Québec (Québec)
Catherine Wilson (mai 1976) ..... Toronto (Ont.)
René de Chantal (mai 1977) ..... Montréal (Québec)
Henry E. Duckworth (mai 1977) ..... Winnipeg (Man.)
Louis A. Santerre (mai 1977) ..... Sept-Îles (Québec)
Mary E.P. Henderson (mai 1978) ..... Edmonton (Alb.)
Margaret Williams (mai 1978) ..... Saint-Jean (T.-N.)

Historique

Le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale fut établi par la section 9 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale.* 8385

Responsabilités globales

Aux termes de la Loi, le Conseil doit conseiller et aider le directeur général de la Bibliothèque nationale à organiser et développer la Bibliothèque et contribuer, par ses conseils et son aide, à développer les rapports de la Bibliothèque avec d'autres bibliothèques et avec des associations et organismes s'intéressant aux bibliothèques et éducation. 8386

Bureaux régionaux – La Bibliothèque nationale ne possède pas de bureaux régionaux. 8387

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au Secrétaire exécutif de la Bibliothèque nationale. 8388

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la Radiodiffusion des Films et de l'assistance aux arts. 8389

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 8390

‡désigné par l'Association des universités et des collèges du Canada.
‡‡désigné par le Conseil des arts du Canada.

8395 La Compagnie des jeunes Canadiens*

Administration centrale

323, rue Chapel
Ottawa (Ontario)
K1N 7Z2

Ministre

Le Secrétaire d'État

Membres du Conseil

Président, Simon Nöel (mai 1976)** ..... Montréal (Québec)
Autres membres
Marilyn Assheton-Smith (avril 1976) ..... Edmonton (Alb.)
Richard Ira Good (décembre 1975) ..... Winnipeg (Man.)
Jean-Guy Finn (avril 1975) ..... Moncton (N.-B.)
Janice Newson (mai 1977) ..... Toronto (Ont.)
Micheline Côté (août 1975) ..... Montréal (Québec)
Peter William Choate (juin 1977) ..... Vancouver (C.-B.)
Claude Fontaine (octobre 1976) ..... Montréal (Québec)
(Un poste est sans titulaire)

Fonctionnaire supérieur

Directeur général ..... Douglas Bowie

Historique

8396 La Compagnie des jeunes Canadiens (C.J.C.) a été créée en 1966 (S.C. 1966, chap. 36; maintenant S.R.C. 1970, chap. C-26). La C.J.C. est constituée, en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La C.J.C. est mandataire de Sa Majesté. Elle est administrée par un conseil de neuf membres nommés par le gouverneur général en conseil. Le directeur général, chargé de la surveillance et de l'administration de la Compagnie, est également désigné par le gouverneur général en conseil.

Responsabilités globales

8397 La Compagnie se compose de travailleurs volontaires*** rémunérés à temps plein et œuvrant avec les groupes communautaires qui élaborent et mettent en œuvre des programmes d'action sociale. Les volontaires reçoivent de la C.J.C. une allocation de subsistance de $521 par mois s'ils sont célibataires et de $644 s'ils ont charge de famille. Ils sont choisis directement par le groupe communautaire qui recherche l'aide de la C.J.C. et ils sont principalement responsables devant celui-ci. Les volontaires peuvent participer aux projets pendant une période d'un an mais leur contrat peut être prolongé pour un maximum de 30 mois. Ils sont généralement âgés de 18 à 28 ans.

8398 La C.J.C. s'occupe du personnel régional dans les Territoires du Nord-Ouest et dans chaque province. Elle œuvre au sein des collectivités et aide les groupes à élaborer leurs projets et à choisir des volontaires ainsi qu'à assurer leur formation.

8399 Les projets soutenus par la C.J.C. touchent des domaines divers, notamment le développement économique, les droits sociaux, l'agriculture, les droits des autochtones, l'habitation, les droits des locataires et l'éducation.

---

*Mise à jour: septembre 1975
**Date d'expiration du mandat
***Personnes travaillant sous contrat

En leur procurant des ressources humaines plutôt que financières, la C.J.C. encourage et aide les collectivités qui veulent définir elles-mêmes leur évolution et leur orientation. 8400

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Coordonnateur des affaires internes. 8402

Comité parlementaire – Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. 8404

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 8406

8410 Le Conseil des Arts du Canada*

Administration centrale
Édifice La Promenade
151, rue Sparks
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

Ministre

Le Secrétaire d'État

Membres du Conseil

Président (sans titulaire)
Vice-président, Brian Flemming (avril 1976) ..... Halifax (N.-É.)
Autres membres
Nini Baird (juin 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Ronald J. Baker (avril 1976) ..... Charlottetown (Î.-P.-É.)
Michel Bélanger (août 1977) ..... Montréal (Québec)
Jean-Charles Bonenfant (avril 1976) ..... Québec (Québec)
John Deutsch (janvier 1977) ..... Kingston (Ont.)
Guita Falardeau (novembre 1977) ..... Québec (Québec)
John W. Grace (décembre 1977) ..... Ottawa (Ont.)
Frances Hyland (juin 1976) ..... Toronto (Ont.)
Marjorie Johnston (mai 1977) ..... Winnipeg (Man.)
Douglas T. Kenny (janvier 1978) ..... Vancouver (C.-B.)
Eva Kushner (mai 1977) ..... Ottawa (Ont.)
Gertrude Laing (mai 1977) ..... Calgary (Alb.)
Eric McLean (juillet 1977) ..... Montréal (Québec)
Mavor Moore (janvier 1977) ..... Toronto (Ont.)
Paul Park (juillet 1978) ..... London (Ont.)
Robert Rivard (juillet 1977) ..... Montréal (Québec)
Norman Ward (mai 1977) ..... Saskatoon (Sask.)
Christopher Pratt ..... (Terre-Neuve)

Fonctionnaires supérieurs

Directeur ..... André Fortier
Directeur associé ..... Timothy Porteous

Historique

8411 Le Conseil des Arts du Canada, Corporation de la Couronne**, a été institué en 1957 en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-2). Il n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

8412 Le Conseil a pour rôle de développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Il octroie, à cette fin, des subventions de divers genres. En outre, il a la responsabilité des relations culturelles du Canada avec l'étranger, administre la Commission canadienne pour l'UNESCO, organisme distinct (voir paragr. 8432), et gère quelques programmes spéciaux financés par des dons et legs de sources privées.

---

*Date de référence: mise à jour: septembre 1975; membres du Conseil; à jour en septembre 1975

**Note de la rédactrice – Le Conseil des Arts du Canada répond à la définition que la *Loi sur l'administration financière* donne d'une «corporation de la Couronne» sans, toutefois, figurer dans aucune des annexes de ladite loi.

Dans les limites déterminées par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada,* le Conseil jouit d'une entière liberté d'action et détermine ses propres orientations. 8413

Organisation et programmes

Le Conseil proprement dit se compose d'un président, d'un vice-président et de dix-neuf membres, tous nommés par le gouverneur en conseil. Il se réunit quatre ou cinq fois l'an, le plus souvent dans les locaux de l'administration centrale, à Ottawa. Il est secondé dans sa tâche par un personnel permanent et par de nombreux conseillers indépendants. 8415

Ces derniers sont consultés à titre individuel ou à titre de membres de divers commissions et groupes consultatifs. Deux grandes commissions consultatives, celle des Arts et celle des Affaires universitaires, jouent un rôle particulièrement important dans l'élaboration des politiques et programmes du Conseil. 8417

Les fonds du Conseil proviennent, principalement, des subventions que lui accorde chaque année le Parlement, mais le Conseil dispose d'autres sources de revenus, à savoir, sa Caisse de dotation, constituée par le Parlement en 1957, et certaines donations provenant du secteur privé et réservées généralement à des fins particulières. Enfin, le Conseil reçoit des fonds du ministère des Affaires extérieures pour la mise en œuvre de programmes d'échanges culturels entre le Canada et certains pays étrangers. 8419

Sciences humaines

Dans le domaine des humanités et des sciences sociales, le Conseil octroie des bourses de doctorat et des bourses spéciales de maîtrise pour assurer la formation de chercheurs. Pour promouvoir les travaux de recherche, il offre des bourses de travail libre et des subventions de recherche. Afin d'encourager les échanges entre chercheurs, le Conseil subventionne les rencontres de spécialistes et la publication de revues savantes. Il encourage également la publication de textes savants inédits et la participation aux réunions annuelles de sociétés savantes canadiennes en accordant à cette fin des subventions globales au Conseil canadien de recherche sur les humanités et au Conseil canadien de recherche en sciences sociales. 8420

Programme Explorations

Dans le cadre de ce programme, le Conseil subventionne des travaux visant à découvrir de nouvelles formes d'expression et de participation populaire dans les domaines des arts et des sciences humaines et à révéler des faits et points de vue nouveaux touchant l'histoire et le patrimoine culturel du Canada. 8422

Arts

Dans le domaine des arts (arts plastiques, cinéma, danse, lettres et édition, musique et opéra), le Conseil offre aux artistes professionnels des bourses de travail libre, bourses de perfectionnement, bourses de courte durée, bourses de voyage et bourses de frais. Il offre aussi des subventions de fonctionnement et des subventions pour des projets spéciaux aux institutions artistiques et aux organismes de service essentiels à la vie des arts. Dans le domaine du cinéma et de la vidéo, il offre des bourses pour la production de courts métrages artistiques. Par son programme d'artistes résidents, il offre aux universités et à d'autres institutions canadiennes la possibilité d'engager des artistes et des écrivains à des fins d'animation. Il encourage d'autre part des lectures publiques d'œuvres canadiennes en subventionnant à cet effet les musées, bibliothèques et établissements d'enseignement postsecondaire. Dans le domaine de l'édition, il offre des subventions aux maisons à majorité canadienne pour la publication et la traduction de livres de divers genres. De plus, il achète chaque année pour les distribuer au Canada et à l'étranger, 8425

une grande quantité de livres publiés par ces mêmes maisons d'édition. Il subventionne aussi les revues littéraires et artistiques.

Banque d'œuvres d'art

8428 Établie en 1972, la Banque d'œuvres d'art a pour mission d'encourager les artistes canadiens en achetant certaines de leurs œuvres et en louant ces œuvres aux ministères et organismes du Gouvernement fédéral (au Canada et à l'étranger) qui les exposeront dans des endroits accessibles au public.

Office des tournées

8430 Par l'entremise de cet office, le Conseil offre de modestes subventions et des services techniques aux artistes et aux compagnies de spectacle qui désirent se produire en tournée. L'Office organise aussi des ateliers à l'intention des organisateurs de spectacles.

Échanges culturels

8431 Le Conseil administre plusieurs programmes d'échanges culturels et universitaires pour le compte du ministère des Affaires extérieures. Ces programmes servent à financer des visites de chercheurs, d'universitaires, d'étudiants de niveau supérieur et d'artistes étrangers, à des universités ou organismes culturels canadiens. Dans certains cas, ils permettent à des universitaires canadiens de se rendre à l'étranger. Le Conseil administre par ailleurs, l'Institut culturel canadien de Rome dont les revenus annuels lui permettent d'accorder une bourse à un ou deux artistes canadiens désireux de travailler ou de poursuivre des études en Italie.

Programme Killam

8432 Dans le cadre de ce programme, le Conseil offre des bourses de recherche, des bourses postdoctorales et des bourses commémoratives I. W. Killam pour permettre à des universitaires exceptionnellement doués de se livrer à des travaux de recherche de grande portée.

Prix et récompenses

8433 En vertu du pouvoir qui lui est dévolu de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil attribue chaque année les Prix Molson et les Prix de traduction et s'occupe de l'administration et du financement des Prix littéraires du gouverneur général. Il administre aussi, pour la partie canadienne, le Prix littéraire Belgique-Canada.

UNESCO

8434 A titre d'agent du Conseil, la Commission canadienne pour l'Unesco assure, à l'étranger, la coordination des activités canadiennes s'inscrivant dans le cadre du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco). Elle s'occupe aussi de la mise en œuvre d'un modeste programme visant à promouvoir les objectifs de l'Unesco au Canada.

8435 **Renseignements supplémentaires** – Tout le courrier adressé au Conseil est trié par un service central pour être, ensuite, distribué aux sections concernées.

8436 **Comité parlementaire** – Comité permanent pour la radiodiffusion, les films et l'assistance aux arts.

8437 **Auditeur** – Le Conseil préfère que le nom de son auditeur ne soit pas révélé.

Le Conseil consultatif des districts bilingues* 8450

Administration centrale

110, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)
K2P 1B4

Ministre

Le Secrétaire d'État

Membres du Conseil

Président, Paul W. Fox ..... Toronto (Ontario)
A.W.R. Carrothers ..... Calgary (Alberta)
Eleanor Duckworth ..... Halifax (Nouvelle-Écosse)
W. Harry Hickman ..... Vancouver (Colombie-Britannique)
Léopold Lamontagne ..... Ottawa (Ontario)
William F. Mackey ..... Québec (Québec)
L'honorable juge A.M. Monnin ..... Winnipeg (Manitoba)
Yvonne R. Raymond ..... Montréal (Québec)
A. Regimbal ..... Sudbury (Ontario)
Adélard Savoie ..... Moncton (Nouveau-Brunswick)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire général ..... (sans titulaire)
Secrétaire général associé ..... (sans titulaire)
Agent de la recherche ..... Donald Cartwright
Adjointe au secrétaire général ..... (sans titulaire)
Agent d'administration ..... Pauline LeBlanc

Historique

Un Conseil consultatif des districts bilingues est créé dès que possible après chaque recensement décennal *Loi sur les langues officielles* (S.R.C. 1970, chap. 0-2, art. 14 [1]). Le Conseil fournit des avis au gouvernement sur les limites des districts bilingues fédéraux. Le président du Conseil est désigné dans l'acte de nomination. 8451

Le gouverneur en conseil, en conformité avec la partie I de la Loi sur les enquêtes, nomme de cinq à dix commissaires, choisis autant que possible de façon à représenter les résidents des diverses provinces ou des principales régions du Canada, pour constituer un Conseil consultatif des districts bilingues. L'une de ces personnes est désignée dans l'acte de nomination à titre de président du Conseil. Le président actuel a été nommé par le décret du conseil (C.P. 1970-294 du 12 février 1970). 8452

Responsabilités globales

L'une des principales fonctions du Conseil consiste à effectuer une enquête dans les subdivisions du Canada où l'une des langues officielles est la langue maternelle parlée par des personnes appartenant à la minorité linguistique de ces subdivisions. Après avoir tenu, le cas échéant, les audiences publiques qu'il estime nécessaires et après consultation avec le gouvernement de chacune des provinces comprenant de telles subdivisions, le Conseil doit alors préparer et soumettre au gouverneur en conseil un rapport énonçant ses constatations et conclusions et notamment, le cas échéant, ses recommandations relatives à la création de districts 8453

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

bilingues ou à la modification des limites de districts bilingues existants, conformément à la loi.

8454 Outre les fonctions et les pouvoirs que lui confère la Loi sur les enquêtes relativement aux recommandations visant la création de districts bilingues, le Conseil peut être chargé par le gouverneur en conseil de négocier, pour le compte de ce dernier, avec le gouvernement d'une province, un projet d'accord visant à faire coïncider, dans la mesure où cela ne présente pas trop de difficultés, les limites d'une subdivision pouvant constituer un district bilingue en vertu de la loi avec celles d'une subdivision dont le gouvernement provincial a fait ou doit faire un district bilingue dans cette province.

8456 Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil tiendra compte, lorsque la création d'un district bilingue est proposée, de la commodité pour le public de tous les services fédéraux, provinciaux, municipaux et éducatifs qui y sont fournis. Au besoin, il recommandera au gouverneur en conseil les modifications administratives qu'il estime nécessaire d'apporter aux services fédéraux de la subdivision considérée pour les adapter à une subdivision provinciale ou municipale bilingue, afin que ces services soient plus commodes pour le public ou qu'ils contribuent davantage à la réalisation des objets de la loi.

8457 En conformité avec les dispositions de la loi et les termes de tout accord que peut conclure le gouverneur en conseil avec le gouvernement d'une province, le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, créer dans une province un ou plusieurs districts bilingues fédéraux et modifier, par proclamation, les limites de districts bilingues créés antérieurement.

8458 Un district bilingue créé en vertu de la loi est une subdivision administrative délimitée par référence aux limites de l'une, de plusieurs ou de l'ensemble des subdivisions administratives suivantes: un district de recensement créé en conformité de la Loi sur la statistique, un district municipal ou scolaire, une circonscription ou région électorale fédérale ou provinciale.

8459 Une subdivision (telle que décrite ci-dessus) peut constituer un district bilingue ou être incluse totalement ou partiellement dans le périmètre d'un district bilingue, si

a) les deux langues officielles sont les langues maternelles parlées par des résidents de la subdivision;
b) au moins dix pour cent de l'ensemble des résidents de la subdivision parlent une langue maternelle qui est la langue officielle de la minorité linguistique dans la subdivision.

8460 Lorsque, dans une subdivision, le nombre des personnes appartenant à la minorité linguistique est inférieur à dix pour cent de la population totale, la subdivision peut constituer un district bilingue si, avant l'entrée en vigueur de la loi (7 septembre 1969), les services des ministères, départements et organismes du gouvernement étaient couramment mis à la disposition des résidents de la subdivision dans les deux langues officielles.

8461 Le gouverneur en conseil fera déposer devant le parlement un exemplaire du rapport du Conseil consultatif des districts bilingues dans les quinze jours qui suivent sa réception ou, si le Parlement n'est pas alors en session, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite. Aucune proclamation, créant un district bilingue ou modifiant ses limites, ne sera émise en vertu de la loi pendant les quatre-vingt-dix jours qui suivent le dépôt d'un exemplaire du rapport du Conseil consultatif devant le Parlement. Une telle proclamation prendra effet, pour ce district, dans les douze mois de l'émission de la proclamation, à la date fixée dans cette dernière.

8462 Le statisticien en chef et le directeur des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont priés de mettre leurs services et les facilités qu'offrent leurs bureaux respectifs à la disposition du Conseil et de lui fournir par ailleurs toute l'aide nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions en vertu de la loi.

La Corporation du Centre national des Arts* 8480

1, Place de la Confédération
Ottawa (Ontario)
K1P 5W1

Ministre

Le Secrétaire d'État

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... François Mercier, c.r.
Directeur général ..... G. Hamilton Southam

Historique

En 1966, en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* (S.C. 1966, chap. 48), 8482
sanctionnée le 15 juillet 1966 (S.R.C. 1970, chap. N-2), une corporation pour administrer le Centre national des Arts** fut créée. Elle a pour objet «de diriger et d'entretenir le Centre, et de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale.»

La Corporation** n'est pas mandataire de Sa Majesté et, sous réserves des dispositions de l'article 13, l'administrateur ainsi que les fonctionnaires et employés de la Corporation ne font pas partie de la Fonction publique.

La Corporation est considérée comme une organisation de charité au Canada: 8483

a) d'après la description qui en est faite dans l'alinéa «e» du 1er paragraphe de l'article 62 de la *Loi de l'Impôt sur le revenu,* aux fins de ladite loi; et
b) d'après la description qui en est faite dans le sous-alinéa «i» de l'alinéa «d» du 1er paragraphe de l'article 7 de la *Loi de l'Impôt sur les biens transmis par décès,* aux fins de ladite loi.

Responsabilités globales

En vertu de la loi, la Corporation: 8484

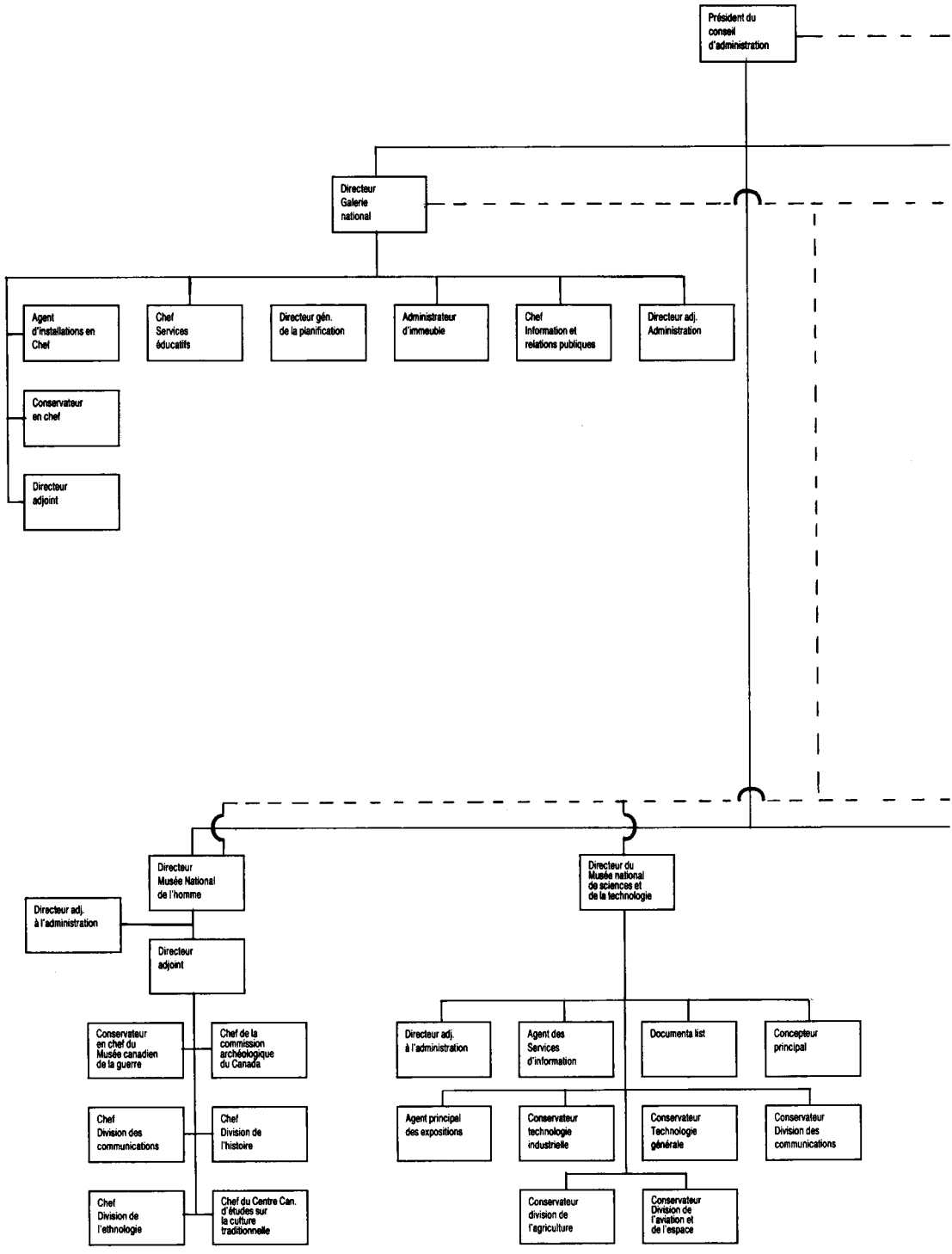
a) organise et patronne des réalisations, au Centre, dans le domaine des arts d'interprétation;
b) encourage et aide le perfectionnement des troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre;
c) organise ou patronne des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films y ayant lieu;
d) aménage au Centre, selon les modalités et aux conditions que la Corporation peut fixer, des locaux pour les organisations nationales et locales poursuivant, entre autres objets, le développement et l'encouragement des arts d'interprétation au Canada.

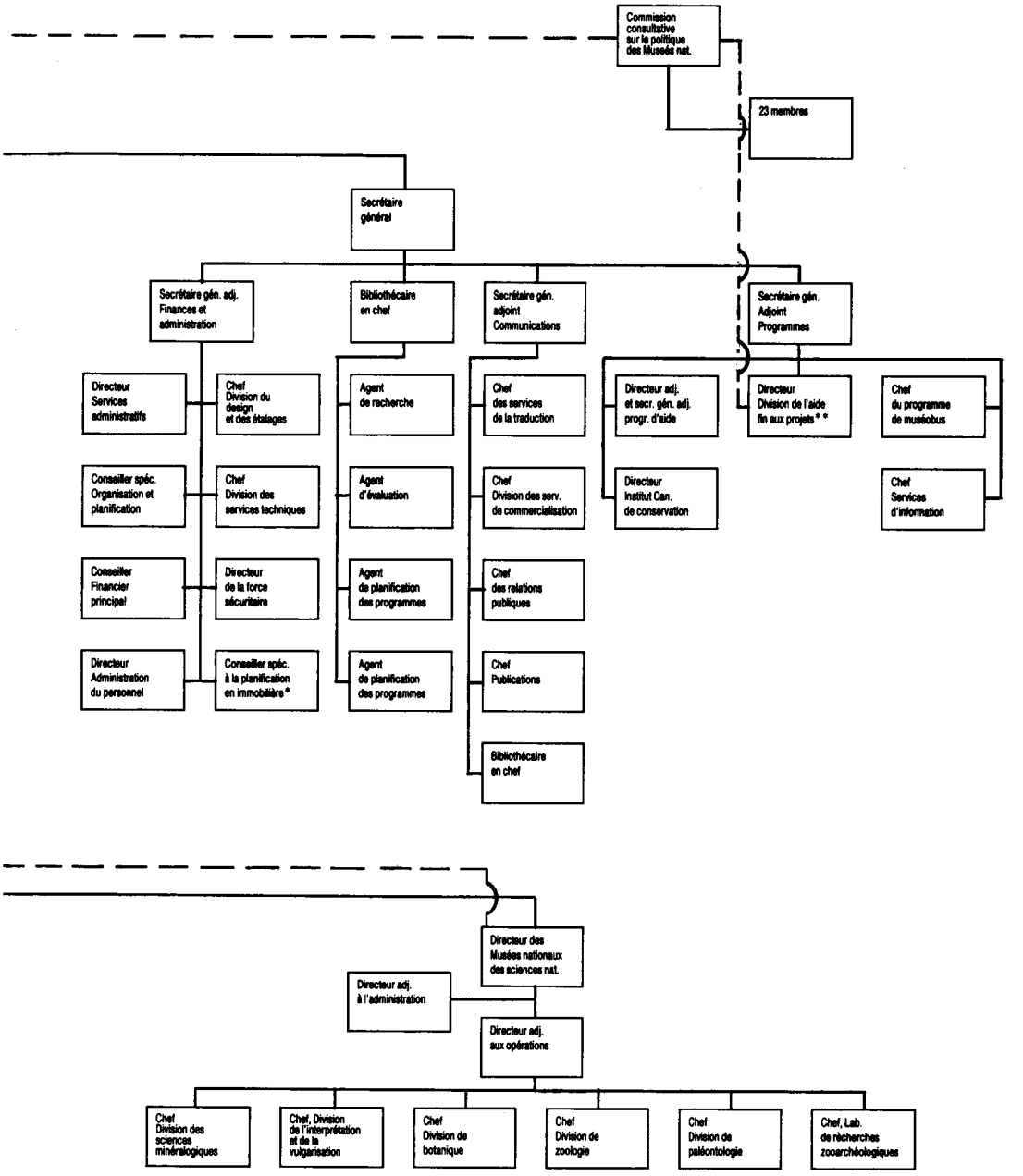
*Mise à jour: octobre 1974

**Bien que la Corporation du Centre national des Arts ne soit mentionnée dans aucune des annexes de la *Loi sur l'administration financière,* elle répond à la définition que donne cette loi d'une Société de la Couronne.

Les Musées nationaux du Canada

Organigramme des S.C.T. - 1er avril 1975





* détaché du Ministère des Travaux publiques
* * et secrétaire de la commission consul. sur la pol. nationale des Musées

Les Musées nationaux du Canada*

Administration centrale

360, rue Lisgar
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Ministre responsable

Le Secrétaire d'État**

Conseil d'administration

Georges Ignatieff, président ..... Toronto (Ontario)
André Bachand, vice-président ..... Montréal (Québec)
Membres
Georges W.P. Heffelfinger ..... Winnipeg (Manitoba)
Michael C.D. Hobbs ..... Vancouver (Colombie-Britannique)
William Dodge ..... Ottawa (Ontario)
Sally Weaver ..... Kitchener-Waterloo (Ontario)
Léon Simard ..... Montréal (Québec)
Marie-Paule LaBrèque ..... Québec (Québec)
Jean des Gagniers ..... Québec (Québec)
Marie Tellier ..... Montréal (Québec)
William G. Schneider (membre d'office) ..... Ottawa (Ontario)
André Fortier (membre d'office) ..... Ottawa (Ontario)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire général ..... Bernard Ostry
Secrétaires généraux adjoints
(Finances et Administration) ..... Arthur G. Trickey
(Programmes) ..... Jennifer McQueen
Directeur général (Planification) ..... Miles C.M. Cameron
Directeurs
Galerie nationale du Canada ..... M^lle^ J.S. Boggs
Musée national des sciences naturelles ..... L. Lemieux
Musée national de l'Homme ..... W.E. Taylor
Musée national des sciences et de la technologie ..... D.M. Baird
Direction des services administratifs ..... T.A. Russell
Direction de la planification des édifices ..... A.A. Buchanan
Institut canadien de conservation ..... N. Stolow
Secrétaire (Commission consultative sur la politique nationale des musées) ..... F.-Pierre Pronovost

Historique

Le Musée national du Canada tire son origine de la Commission géologique du Canada, fondée en 1842 par sir William Logan. Autrefois connu sous le nom de Musée Victoria, il est devenu, en janvier 1927, le Musée national du Canada à la suite du *décret (CP 1615-1927).* En 1957, on a divisé le musée en deux directions: Histoire de l'homme et Sciences naturelles, auxquelles s'est jointe une autre direction, en 1966, celle des Sciences et de la technologie. 8527

En 1968, ces trois directions ont été réunies en une administration centrale, les Musées nationaux du Canada. Les musées nationaux du Canada sont une corpora- 8528

*Mise à jour: octobre 1974 (texte); janvier 1975 (noms); les Musées n'ont pas été en mesure de respecter la date limite fixée pour l'envoi des textes.

**Décret du conseil (C.P. 1968-521, le 19 mars 1968)

tion ministérielle (au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*) établie le 1er avril 1968, en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (S.R.C. 1970, chap. N-12), dans le but de joindre la Galerie nationale du Canada aux trois directions susmentionnées.

8529 Un décret du conseil (C.P. 1968-727, le 17 avril 1968; D.O.R.S./68-151) constituait les Musées nationaux du Canada en «corporation départementale» (Annexe B) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*. Les Musées nationaux sont mandataires de Sa Majesté.

Responsabilités globales

8530 La Corporation a pour but de présenter les fruits de la nature et les œuvres de l'homme, se rapportant de quelque façon, mais non exclusivement, au Canada, afin de susciter au pays un intérêt à leur égard et en propager la connaissance.

Organisation et programmes

8531 La Corporation se compose d'un conseil d'administration comptable au Secrétariat d'État; d'un secrétaire général et agent exécutif principal responsable de la planification et la coordination de l'ensemble de ses activités et de ses programmes ainsi que de l'application effective de ses politiques, et de quatre musées nationaux: la Galerie nationale du Canada, le Musée de l'Homme, le Musée des sciences naturelles, le Musée national des sciences et de la technologie.

Comité consultatif sur la politique nationale des musées

Politique nationale des musées*

8533 La politique nationale des Musées, annoncée par le Secrétaire d'État le 28 mars 1972, est un programme de décentralisation et de démocratisation pour les musées canadiens. Fondamentalement, cette politique a pour but d'accroître et d'élargir la circulation des objets d'art, des collections et des expositions.

La politique nationale des musées assure donc une meilleure distribution des ressources culturelles que renferment les musées canadiens, tant nationaux que régionaux, pour que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent accéder au patrimoine national.

Les Musées nationaux du Canada ont nommé un Comité consultatif par l'entremise de leur conseil d'administration. Pour l'aider dans ses travaux, le Comité consultatif a formé un Secrétariat dont le siège est à Ottawa; ce dernier a pour mandat de recueillir des renseignements et de consulter les groupes et les particuliers désireux de participer au programme.

Programmes financiers

8535 En plus des quatre musées nationaux, il existe des musées associés qui reçoivent une aide financière du gouvernement fédéral dans le cadre d'activités et de projets rattachés à la décentralisation et à la démocratisation de notre héritage national.

Colombie-Britannique	Art Gallery of Greater, Victoria
	British Columbia Provincial Museum, Victoria
	Vancouver Art Gallery, Vancouver
	Vancouver Museums and Planetorium, Vancouver
Alberta	Edmonton Art Gallery, Edmonton
	Glenbow-Alberta Institute, Calgary

*liste à jour en janvier 1975

	Provincial Museum and Archives of Alberta, Edmonton
Saskatchewan	Norman Mackenzie Art Gallery, Regina
	Mendel Art Gallery, Saskatoon
	Western Development Museum, Saskatoon
Manitoba	Manitoba Museum of Man and Nature, Winnipeg
	Winnipeg Art Gallery, Winnipeg
Ontario	Art Gallery of Ontario, Toronto
Québec	Le Musée du Québec, Québec
	Le Musée d'Art Contemporain, Montréal
	Le Musée des Beaux-Arts, Montréal
Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Museum, Halifax
Île-du-Prince-Édouard	Confederation Art Gallery and Museum, Charlottetown
Terre-Neuve	Newfoundland Museum, Saint-Jean

Centres nationaux d'exposition

Subventions spéciales

Aide à la formation

Aide au catalogage

Éducation et Extension

Le Fonds d'urgence

Autres programmes 8537

Institut canadien de conservation

Muséobus

Inventaire national des collections

Collection nationale d'objets prêtables

Galerie nationale du Canada

Angle des rues Elgin et Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Directrice ..... Jean S. Boggs
Directeur adjoint ..... Gyde V. Shepherd (par intérim)

Historique

Les débuts de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale canadienne des arts en 1880. Le Marquis de Lorne, alors gouverneur général, avait recommandé et a participé à la fondation de l'Académie. La fondation d'une galerie nationale établie au siège du gouvernement figurait au nombre des tâches qu'il avait confiées à cette institution. 8540

En 1960, la Galerie entre dans une nouvelle ère de son histoire alors que la collection nationale dans son ensemble (avec le personnel et le matériel nécessaires à 8541

son entretien) déménage temporairement dans de nouveaux locaux, à l'Édifice Lorne, au centre d'Ottawa.

8542 Les collections de la Galerie ont un caractère international; elles présentent au peuple canadien un aperçu des origines de ses traditions artistiques. La collection d'art canadien, la plus complète et la plus importante qui existe, augmente sans cesse par l'acquisition de pièces nouvelles aux biennales d'art canadien et par d'autres sources.

8543 Les collections comprennent également de nombreuses œuvres des vieux maîtres, dont 12 proviennent de la réputée collection Liechtenstein; d'énormes collections de guerre; la collection Massey, présentée à la Galerie de 1946 à 1950 par la Fondation Massey; une collection d'art contemporain en pleine croissance; des estampes et des dessins; et des œuvres de membres reçus de l'Académie royale canadienne. Le cabinet des estampes et dessins recèle plus de 5,000 œuvres. Parmi les services qu'offre la Galerie se trouve une bibliothèque de consultation qui, riche de plus de 30,000 volumes et périodiques portant sur l'histoire de l'art et d'autres sujets connexes, est ouverte au public.

8545 À Ottawa, la Galerie offre à ses visiteurs un programme intensif d'expositions, de conférences, de films et de visites organisées. Pour satisfaire les goûts de tous les Canadiens, le personnel de la Galerie nationale prépare des expositions itinérantes, des tournées de conférence, des publications, des reproductions et des films. Le Centre canadien des films sur l'art se charge de la publicité et de l'information entourant les films sur l'art, et l'Institut du film canadien se charge de leur diffusion. La Galerie stimule l'intérêt pour l'art canadien à l'étranger en participant à des expositions internationales telles les Biennales de Venise et de Paris, et en préparant de grandes expositions d'art canadien destinées à l'étranger. En même temps, elle accueille au Canada d'importantes expositions étrangères.

Musée national de l'homme

Musée Victoria Memorial
Rues Metcalfe et McLeod
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Directeur ..... Dr W.E. Taylor
Directeur adjoint ..... J. Pendergast

Responsabilités globales

8551 Le Musée national de l'homme s'occupe de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie physique, de l'ethnolinguistique, de l'ethnohistorique, du folklore et de l'histoire du Canada. Ses collections sont accessibles aux étudiants dûment habilités, pour effectuer des recherches; elles comportent 601,047 spécimens archéologiques, 30,762 spécimens ethnologiques et 2,833 spécimens d'anthropologie physique. La collection de chansons folkloriques comprend quelque 4,500 enregistrements de chansons amérindiennes, 14,000 chansons canadiennes-françaises, 5,000 chansons canadiennes-anglaises et 2,448 chansons d'autres ethnies canadiennes. La collection historique qui se monte actuellement est déjà riche de 10,802 spécimens. Il existe en outre un service de publications scientifiques et éducatives.

Le Musée de la guerre fait partie du Musée de l'homme.

Musée de la Guerre

330, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

8556

Conservateur en chef ..... L.F. Murray

Le Musée de la Guerre, partie intégrante du Musée national de l'Homme, pos- 8557
sède des collections d'un grand intérêt historique et s'occupe d'expositions et de publications relatives à l'histoire militaire du Canada.

Musée national des sciences naturelles

Musée Victoria Memorial
Rue Metcalfe et McLeod
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Directeur ..... Louis Lemieux
Directeur adjoint ..... F.H. Schultz

Responsabilités globales

Le Musée s'occupe de botanique, de géologie, de paléontologie et de zoolo- 8559
gie. On a affecté quatre grandes salles du Musée Victoria à ses expositions d'oiseaux, de mammifères, de dinosaures et de minéraux. Ses collections d'importance et d'un intérêt certain pour les chercheurs sont conservées à Ottawa, dans quatres bâtiments, dont le Musée Victoria. Elles sont accessibles aux étudiants dûment habilités, y compris les titulaires d'une bourse de perfectionnement post-doctoral et d'autres bénéficiaires dont le musée paie les études.

L'herbier national renferme 310,000 feuillets de plantes vasculaires et 142,000 feuillets de plantes cryptogamiques.

La collection zoologique nationale comporte 130,000 groupes de mollusques (2 millions de spécimens); 50,000 groupes de crustacés et autres invertébrés aquatiques (¾ de million de spécimens); 143,000 poissons; 55,000 reptiles et amphibiens; 57,000 oiseaux et 37,000 mammifères.

La collection paléontologique comprend environ 6,000 spécimens fossiles et la collection de minéralogie compte quelque 10,000 spécimens.

L'année 1967 a vu la création du Centre canadien de recherche océanographique.

Le Musée produit différentes publications scientifiques et d'intérêt général.

Musée national des sciences et de la technologie

8565 1867, Boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8

Directeur..... D.M. Baird

Responsabilités globales

8566 Le Musée national des sciences et de la technologie a pour but de donner au public une certaine connaissance scientifique, de le familiariser avec le langage, les découvertes et l'histoire de la science. Les principes scientifiques y sont démontrés au moyen d'objets et de textes qui permettent de les associer au perfectionnement des techniques. Le Musée s'intéresse surtout à la technologie du transport terrestre, aérien et maritime et aux techniques agricoles et industrielles, facteurs étroitement liés à l'histoire de la nation canadienne.

8567 Les expositions, pittoresques et originales, visent à amener les gens à participer au processus de la connaissance. On invite les visiteurs:

a) à prendre part à des expériences et à faire fonctionner certains appareils;
b) à explorer le parc technologique;
c) à se promener en autobus à impériale ou faire une descente en wagon-tombereau;
d) à presser un bouton ou tourner une manivelle pour apprendre une loi quelconque de la physique; ou
e) à prendre place dans une locomotive à vapeur géante ou encore s'asseoir au volant d'un tracteur agricole.

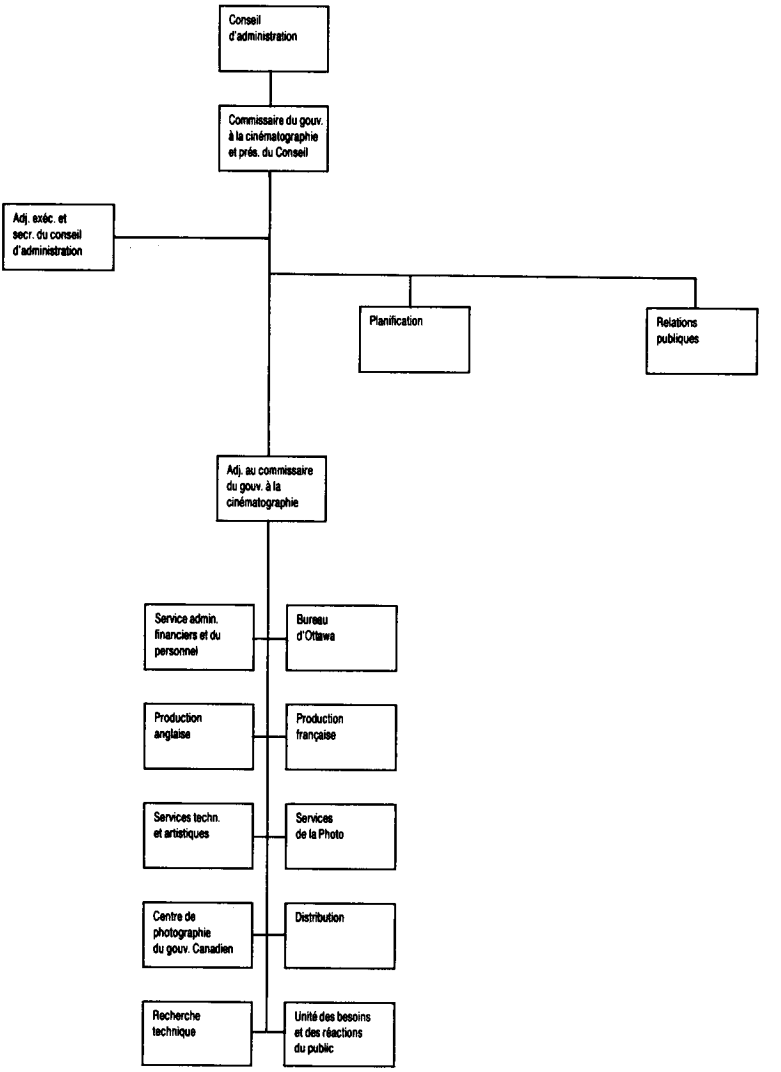
8568 Les collections exposées sont mises à la disposition des musées du Canada et de l'étranger afin de diffuser le plus possible l'histoire de la science et de la technologie.

Collection aéronautique nationale

8569 La collection aéronautique nationale, qui relève du Musée, est logée dans les hangars de l'aéroport de Rockcliffe; on y expose quelque 50 des 90 avions de la collection ainsi qu'une des plus importantes collections de moteurs du monde, et d'autres objets liés au développement d'une aviation si importante pour le Canada, développement où se sont illustrés tant de Canadiens.

L'Office national du Film

Organigramme de l'ONF - 1er avril 1975



8576 L'Office national du Film*

Siège social
150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M9

Administration centrale
C.P. 6100
Montréal (Québec)
H3C 3H5

Ministre

Le Secrétaire d'État**

Conseil d'administration

Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président,
André Lamy (août 1980) ..... Montréal (Québec)
Albert Johnson (Société Radio-Canada) (avril 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Membres de la Fonction publique
D'Iberville Fortier (Ministère des Affaires extérieures) (juin 76) ..... Ottawa (Ont.)
(Un poste est sans titulaire)
Autres membres
Anthony Griffin (juin 1976) ..... Toronto (Ont.)
Donald Snowden (septembre 1977) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Jean Gascon (mai 1978) ..... Montréal (Québec)
Jack Wasserman (août 1978) ..... Vancouver (C.-B.)
Roma Franko (août 1978) ..... Saskatoon (Sask.)

Fonctionnaires supérieurs

Commissaire du gouvernement à la cinématographie ..... André Lamy
Adjoint au commissaire du gouvernement
à la cinématographie ..... James de B. Domville

Historique

8577 L'Office national du film, établi par la *Loi nationale sur le film* (1939), a pour tâche d'étudier les activités cinématographiques du gouvernement et de donner au gouverneur en conseil son avis en cette matière. À la suite des arrêtés ministériels (C.P. 3549 du 11 juin et C.P. 6047 du 8 août 1941), les services de production et de distribution de films et de photographies du Bureau cinématographique canadien, qui depuis 1921 relevaient du ministre du Commerce, furent transférés à l'Office. Ce bureau tirait son origine du Bureau des expositions et de la publicité, lequel faisait partie du ministère du Commerce depuis 1914. La *Loi nationale sur le film* (S.C. 1950, chap. 44; devenue S.R.C. 1970, chap. N-7), abrogea la loi antérieure et redéfinit les fonctions et buts de l'Office. Un décret du conseil (C.P. 1952-1903, le 31 mars 1952) a constitué l'Office en «ministère» et au secrétaire d'État la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

8579 L'Office, tel qu'il est maintenant constitué, a l'autorisation d'entreprendre et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment de films dont le but est de faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux citoyens d'autres pays. L'Office représente aussi le gouvernement du Canada auprès des personnes qui exercent une activité cinématographique commerciale se rapportant aux films réalisés pour les ministères et organismes fédéraux. En outre, l'Office met le résultat de ses recherches à la disposition des personnes

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil (C.P. 1963-678, le 30 avril 1963)

chargées de la production de films. Le siège social de l'Office se trouve à Ottawa, mais l'administration centrale, comprenant les services administratifs, les studios de production et les laboratoires de films, est établi, depuis 1956, à Ville Saint-Laurent, dans la banlieue de Montréal.

La politique générale de l'O.N.F. est établie par le Conseil d'administration qui 8581
se compose de neuf membres. Quatre de ces membres, dont le commissaire du gouvernement à la cinématographie, qui est aussi président du Conseil, sont des fonctionnaires et les cinq autres sont des citoyens canadiens qui représentent les diverses régions du pays. Le Conseil se réunit au moins une fois tous les trois mois. Le commissaire du gouvernement à la cinématographie est aussi le directeur général de l'Office.

Organisation et Programmes

Les services de l'Office se répartissent en quatre secteurs d'activités qui 8583
s'exercent par l'entremise de six divisions.

Direction et services administratifs

Ce secteur se partage en trois divisions: la Direction, les Services Financiers et 8585
Administratifs, qui englobent le service du personnel, et le Bureau d'Ottawa.

Direction

La Direction est responsable de la gestion centrale et comprend les bureaux 8587
du Commissaire du Gouvernement à la cinématographie, de l'Adjoint au Commissaire, des Relations publiques, du Directeur de la Planification et des Directeurs des Programmes français et anglais.

Division des Services financiers et administratifs

Cette division exerce un contrôle financier qui englobe la coordination des 8589
budgets établis par les divisions, l'établissement de méthodes comptables et la tenue de livres. Elle s'occupe également de l'aménagement, fournissant l'espace et les locaux nécessaires, et s'occupent de l'approvisionnement, des formalités de douane, des magasins, des communications, du service de transport automobile, des expéditions au Canada et à l'étranger.

Le Personnel, qui fait partie de cette division, est responsable du recrutement et du placement des employés, des relations de travail, de l'administration des salaires ainsi que de la formation et du perfectionnement du personnel.

Bureau d'Ottawa

Ce Bureau est responsable du Service administratif du Siège social, du Service 8590
des Programmes commandités, du Service de la Photo et du Centre de photographie du Gouvernement canadien situés à Ottawa. Il relève du secteur d'activité de la Production. Le siège officiel de l'Office se trouvant à Ottawa, ce bureau est également responsable des services de distribution de films dans le district de la capitale nationale.

Le Service administratif offre divers services aux ministères et organismes fédé- 8592
raux: il leur offre notamment, des services consultatifs en matière de films et de programmes audio-visuels et exerce un contrôle sur leur production. Il négocie, au nom de l'Office, avec les ministères et les sociétés cinématographiques et les représentants de l'Office au sein des comités gouvernementaux, sont choisis parmi ses membres.

Le Service des films commandités est chargé d'appliquer la *Loi nationale sur le* 8595
film en vertu de laquelle cette agence est responsable de la mise en œuvre, de la

production (par l'office même ou par le secteur privé auquel s'adressent les appels d'offres) et de la distribution des films et autre documents audio-visuel requis par les ministères et agences fédérales.

8598 Ce secteur d'activité s'exerce par l'entremise de quatre divisions: la Production anglaise; la Production française; les Services techniques et artistiques; le Bureau d'Ottawa.

Divisions de la Production française et anglaise

8600 Ces divisions produisent des films et des films fixes, en anglais et en français, ainsi que du matériel audio-visuel destinés à l'Office et aux divers ministères. Les programmes de l'Office portent sur l'évolution sociale, économique, culturelle et scientifique du Canada ainsi que sur celle de ses relations internationales. Les productions vont du film documentaire au cinéma d'animation et de fiction. Leur durée varie (courts métrages d'une minute, longs métrages de deux heures) et elles sont destinées à tous les champs de diffusion: télévision, salles de cinéma, organisations communautaires, école, cinémathèques. Les films sont tournés tant au Canada qu'à l'étranger, généralement à l'extérieur (quesques-uns sont tournés en studio, à Montréal). Actuellement, les centres régionaux de production de l'Office (Vancouver, Winnipeg, Halifax) produisent un nombre croissant de films.

8602 Le programme *Société nouvelle/Challenge for Change,* projet de grande envergure axé sur le progrès et l'action sociale, fait appel aux toutes dernières techniques audio-visuelles, dans le but de sensibiliser l'opinion publique aux questions suivante: les droits de l'homme, la qualité de la vie, la pauvreté et autres problèmes de la société contemporaire. Il vise à faire participer les citoyens à l'évolution sociale, en faisant jouer au film et à la bande magnétoscopique le rôle de catalyseurs.

Division des Services techniques et artistiques

8604 Ce service englobe deux champs d'activité bien distincts: recherche et développement; services techniques nécessaires à l'Office. Ces derniers concernant le laboratoire de cinématographie où les films sont développés, étalonnés, assemblés et tirés; l'animation et les effets spéciaux, les titres, les caméras et l'éclairage, le plateau de tournage, l'enregistrement du son, le ré-enregistrement, le mixage; le service de la cinémathèque (copies de films, archives cinématographiques et éléments de tirage): la sonothèque et enfin l'ingénierie chargée de l'entretien et de la fabrication de pièces mécaniques.

Bureau d'Ottawa

8606 Le Service de la Photo et le Centre de photographie du Gouvernement canadien relèvent de ce Bureau.

Service de la Photo

8608 Le Service de la Photo attire l'attention du public sur les photographes canadiens de talent. La Galerie de l'image de l'O.N.F., à Ottawa, présente des expositions importantes et des sélections de photographies permettant de constituer des expositions itinérantes. Ces photographies circulent dans les galeries d'art, les bibliothèques et cinémathèques, les établissements d'enseignement et autres organismes canadiens. Elles sont aussi envoyées à l'étranger, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Des expositions audio-visuelles de diapositives et des livres et albums de haute qualité apportent aux Canadiens une image vivante de leur pays et de sa population.

Centre de photographie du Gouvernement canadien

Le Centre de photographie du Gouvernement canadien assure le remboursement de ses coût de fonctionnement grâce à un fonds renouvelable destiné à aider les ministères et les organismes fédéraux a tirer et traiter tout matériel photographique autre que scientifique ou hautement spécialisé. Le Centre offre aussi un service de consultation au service de tout service fédéral s'intéressant à la photographie et tient à jour un dossier des installations photographiques d'importance en possession des ministères. 8610

Distribution de Films et autres formes de présentations visuelles

Ce secteur d'activité relève de la Division de la Distribution.

Division de la Distribution

Cette division essaie de toucher un public aussi vaste que possible grâce à un système de diffusion très diversifié que l'O.N.F. a mis au point avec les années. 8611

Au Canada, les productions de l'O.N.F. sont présentées dans les salles de cinéma par les voies commerciales ordinaires; diffusées par les réseaux de télévision national et régionaux, par des stations de télévision privées ainsi que par des réseaux de câblo-diffusion; répandues par la vente de films (cette vente a lieu soit directement, soit par l'entremise de sociétés de distribution). Ces films sont utilisés par des organisations communautaires et des établissements d'enseignements qui se les procurent, soit aux cinémathèques de l'Office, soit dans de nombreuses cinémathèques publiques, ou encore par l'intermédiaire de ministères de l'Éducation et de commissions scolaires ainsi que des services audio-visuels, provinciaux et universitaires. 8612

À l'étranger, les productions de l'O.N.F. sont distribuées dans la plupart des ambassades canadiennes et des missions diplomatiques qui prêtent les films de l'O.N.F. à des groupes, des établissements d'enseignement et des particuliers; elles font également l'objet d'une diffusion commerciale dans les salles de cinéma et à la télévision, soit en vertu de contrats conclus avec des distributeurs commerciaux par les bureaux de l'O.N.F., soit par la vente de copies effectuée directement ou par l'intermédiaire des sociétés de distribution. Au nom du Bureau du tourisme du gouvernement canadien, la Division diffuse aussi, au Canada et à l'étranger, des films destinés à promouvoir le tourisme. Parmi les services spécialisés que la Division met à la disposition des ministères fédéraux, citons le Programme de films sur l'usage non-médical des drogues qu'elle met en œuvre pour le compte du ministère national de la Santé et du Bien-Être, ainsi que la Cinémathèque nationale des relations de travail organisée pour le compte du ministère du Travail. 8613

Le Service de Média/Recherches est chargé de promouvoir de nouveaux modes d'emploi du film et son utilisation systématique au cours de certaines activités (étude de la cinématographie, étude des média, séminaires organisés de concert avec les établissements d'enseignement et autres organismes). 8614

La Division de l'Information et de la Publicité est responsables des services destinés à informer le public sur les productions de l'Office. Elle est également responsable de la participation de l'Office aux festivals de films internationaux. C'est ainsi qu'à la demande du Secrétariat d'État, elle a assuré la promotion de tous les films canadiens présentés au Festival de Cannes. 8615

Recherche et Développement

La recherche technique, exécutée par la Division des Services techniques et artistiques, lance et réalise des projets visant à faire progresser l'art et la technique 8616

des communications audio-visuelles. Les résultats de cette recherche sont publiés dans des bulletins périodiques offerts aux ministères et au public.

En collaboration avec le ministère des Communications (Programme de la technologie des systèmes éducatifs) ce secteur assure la vérification du matériel audio-visuel utilisé dans les établissements d'enseignement.*

8617 Le Service des Besoins et Réactions du public, sous la responsabilité immédiate de la Direction, réalise un programme de recherche dans le but d'étayer les nouveaux objectifs et lignes d'action adoptés en matière de production et de distribution et à les rendre plus efficaces.

8618 **Bureaux de production régionaux**

1572, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Z6

674, rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3G 3J6

736, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6Z 1G3

8619 **Bureaux de distribution au Canada**

Atlantique
1572, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Z6

Capitale nationale
150, rue Kent
Ottawa (Ont.)
K1A 0M9

Prairies
675, rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3G 3J6

Québec
550, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H3A 1B9

Ontario
1, rue Lombard
Toronto (Ont.)
M5C 1J6

Colombie-Britannique
1161, rue West Georgia
Vancouver (C.-B.)
V6E 3H4

8620 **Bureaux de distribution à l'étranger****

New York (États-Unis)
1251 Avenue of the Americas
New York, N.Y. 10020 (É.-U.)

San Francisco (États-Unis)
Cinémathèque canadienne
44 Montgomery Street
San Francisco, Cal. 94104 (É.-U.)

Paris (France)
15, rue de Berri
Paris (France) 75008

Chicago (États-Unis)
Cinémathèque canadienne
111 East Waker Drive
Chicago, Ill. 60601 (É.-U.)

Londres (Angleterre)
No. 1 Grosvenor Square
London O. (Angleterre)
1X 04B

Tokyo (Japon)
a/s Ambassade Canadienne
7-3-38 Akasaka, Minato-hu
Tokyo (Japon) 107

8621 **Renseignements supplémentaires** – Toute demande de renseignements supplémentaires devra être adressée à la secrétaire de l'Office à Montréal.

8622 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

8623 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*__Note de la rédactrice:__ la supression de ce service ayant déjà débuté au moment de l'impression, le lecteur qui s'y intéresse devra en vérifier l'existence en s'adressant au Ministères des Communications.

**L'Office national du Film ouvrira d'ici peu un bureau de distribution dans la ville de Sydney (Australie)

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* 8625

Administration centrale
800, Place Victoria
Montréal (Québec)

Adresse postale
Tour de la Bourse
C.P. 71
Montréal (Québec)
H4Z 1A8

Ministre

Le Secrétaire d'État du Canada**

Membres de la Société 8626

Président, Gratien Gélinas (mars 1978) .....
Autres membres
- M^me^ Doris Anderson (février 1979) ..... Toronto (Ont.)
- Jean-Guy Fredette (mai 1976) ..... Montréal (Québec)
- M^me^ Doris Shadbolt (mai 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
- David P. Silcox (mars 1978) ..... Toronto (Ont.)
- M^lle^ Jacqueline Vézina (mai 1976) ..... Montréal (Québec)

Membre de droit
- Commissaire du gouvernement à la cinématographie

Historique

8627 La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, société de la Couronne, a été établie en 1967, en vertu de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* (devenue S.R.C. 1970, chap. C-8). Un décret du conseil (C.P. 1968-252, le 8 février 1968; D.O.R.S./68-68) a constitué la Société en «corporation de mandataire» (Annexe D), au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. La corporation est mandataire de Sa Majesté.

8628 La Société se compose de six membres nommés par le gouverneur en conseil et, le cas échéant, du commissaire du gouvernement à la cinématographie qui en est membre de droit. Le gouverneur en conseil nomme un des membres au poste de président de la Société.

Responsabilités globales

8630 La Société a pour objet de favoriser et d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada. Dans ce but, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut:

a) faire des placements dans des productions de longs métrages canadiens réalisés individuellement, en contre-partie d'une participation aux bénéfices qui en découlent;
b) consentir des prêts aux producteurs de longs métrages canadiens réalisés individuellement et exiger un intérêt sur ces prêts;
c) accorder des récompenses pour les réussites remarquables dans la production de longs métrages canadiens; et
d) conseiller et aider les producteurs de longs métrages canadiens, en ce qui concerne la distribution de ces films et les tâches administratives liées à la production de longs métrages.

---

*Mise à jour: août 1975
**Décret du conseil (C.P. 1967-2256, le 26 novembre 1968).

8631 De tout ceci il ressort que l'expression «long métrage canadien» ou «production de long métrage canadien» désigne un long métrage ou production d'un long métrage au sujet duquel la Société a établi:

a) que le film, une fois achevé, et sur appréciation de la Société, possédera un caractère canadien appréciable, tant par son esprit de création, que par son côté artistique ou son aspect technique, et que des ententes ont été conclues afin d'assurer que le droit d'auteur relatif au film achevé sera détenu par un résident canadien ou par une société constituée en vertu des lois fédérales ou provinciales, ou par un groupe réunissant l'un et l'autre, ou que
b) des mesures ont été prises pour que le film soit produit aux termes d'un accord de coproduction intervenu entre le Canada et un pays étranger.

8633 La Société entrera en consultation et collaborera avec les ministères, directions et organismes du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux dont les attributions, les buts ou les objects s'apparentent à ceux de la Société.

Organisation et programmes

Administration

8635 Le Secteur administratif est responsable des dépenses et traitements des membres, de la direction, du personnel, des conseillers techniques et professionnels, ainsi que des frais relatifs aux services de soutien nécessaires à l'évaluation, au choix et à la gestion des projets à encourager.

Investissements et prêts

8637 Ceux-ci, y compris l'aide aux distributeurs pour la promotion de longs métrages canadiens qui paraissent rentables, consistent en des mises de fonds faites par la Société, par l'entremise de ses programmes réguliers et spéciaux.

Groupe consultatif

8639 De plus, sur la recommandation de la Société, le Ministre a nommé un groupe consultatif qui représente de façon générale les associations professionnelles, les exploitants de salles, les distributeurs et les syndicats de l'industrie cinématographique du Canada, ainsi que d'autres personnes compétentes. Ce groupe qui doit conseiller la Société au sujet des questions que celle-ci ou le Ministre peuvent lui soumettre, est composé de quatre membres indépendants et d'un représentant de chacune des associations suivantes:

American Federation of Musicians
(Canada)
101, promenade Thorncliffe Park
Toronto (Ont.)
M4H 1M2

8640 Association of Canadian Independent
Motion Picture Distributors
94, rue Cumberland
Toronto (Ont.)
M5J 1S2

Association of Canadian Television
and Radio Artists
105, rue Carlton
Toronto (Ont.)
M5B 1M2

Association canadienne des
distributeurs indépendants de
films d'expression française
321, avenue Querbes
Montréal (Québec)
H2V 3W1

Association professionnelle des cinéastes du Québec
3466, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3L3

Association des producteurs de films du Québec
C.P. 686
Succursale Outremont
Montréal (Québec)
H2V 3M9

Association des propriétaires du cinéma du Québec, Inc.
3720, rue Van Horne
Montréal (Québec)
H3S 1R8

8641

Association des réalisateurs de films du Québec
3466, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3L3

Canadian Association of Motion Picture Producers
436, rue Sackville
Toronto (Ont.)
M4X 1S9

Canadian Film Editors Guild
C.P. 46 Succursale A
Toronto (Ont.)
M5W 1A2

Canadian Film and Television Association
55, rue York
Toronto (Ont.)
M5J 1S2

8642

Canadian Motion Picture Distributors Association
277, rue Victoria
Toronto (Ont.)
M5B 1W6

Canadian Society of Cinematographers
22, rue Front ouest
Toronto (Ont.)
M5J 1C4

Directors Guild of Canada
22, rue Front ouest
Toronto (Ont.)
M5J 1C4

International Alliance of Theatrical Stage Employees (Local 873)
167, rue Church
Toronto (Ont.)
M5C 2M4

8643

Motion Picture Theatres Association of Canada
175, rue Bloor est
Toronto (Ont.)
M4W 1C8

National Association of Broadcast Employees and Technicians
105, rue Carlton
Toronto (Ont.)
M5B 1M2

Société des auteurs et compositeurs
1001, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3J1

The Society of Film Makers
C.P. 1118
Succursale Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 2X3

8644

Syndicat national du cinéma
3466, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3L3

Union des Artistes de Montréal
1290, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3J7

8645

En vertu de la Loi, un fonds de $20,000,000 a été attribué à la Société pour poursuivre ses objectifs. Les frais d'administration sont payés à même ce montant et les recettes seront créditées au fonds.

Bureau régional

8646

La Société possède un bureau régional à l'adresse suivante:

111, rue Avenue
Toronto (Ont.)
M5R 3J8

8647 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement d'ordre général, s'adresser au Secrétaire.

8648 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

8649 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Société Radio-Canada*

8650

Administration centrale
1500, avenue Bronson
Ottawa (Ontario)

Adresse postale
C.P. 8478
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5

Ministre

Le Secrétaire d'État du Canada

Conseil d'administration

Président de la société et président du Conseil, A.W. Johnson ..... Ottawa (Ont.)
Stanley Bah ..... Windsor (Ont.)
Jean-Claude Delorme ..... Montréal (Québec)
Georgette Guay ..... Sillery (Québec)
Frank N. Hansen ..... Inuvik (T.N.-O.)
Mary Konantz ..... Winnipeg (Man.)
André Lamy ..... Montréal (Québec)
Fernand D. Lavergne ..... St-Boniface-de-Shawinigan (Québec)
Michael Lypka ..... Hamilton (Ont.)
Yves J. Ménard ..... Montréal (Québec)
James S. Palmer ..... Calgary (Alb.)
Dorothy Petrie ..... Willowdale (Ont.)
Paul S. Plant ..... Vancouver (C.-B.)
(Deux postes sont sans titulaires)

Fonctionnaires supérieurs

Vice-président exécutif ..... Pierre DesRoches
Vice-président et directeur général de la Division des services français (Montréal) ..... Raymond David
Vice-président et directeur général de la Division des services anglais (Toronto) ..... D.M. MacPherson
Vice-président aux affaires générales et adjoint du président ..... R.C. Fraser
Vice-président aux services spéciaux ..... Marcel Ouimet
Chef des services juridiques ..... Jacques Alleyn, c.r.
Vice-président aux ressources humaines ..... Guy Coderre
Vice-président aux finances ..... Victor F. Davies
Vice-président à l'ingénierie (Montréal) ..... Norman R. Grover
Vice-président aux programmes ..... Lister Sinclair
Vice-président à la planification, politique et développement ..... (sans titulaire)
Vice-président aux relations publiques ..... (sans titulaire)

Historique

Radio-Canada, société de la Couronne**, a été créée en 1936 par une *Loi du Parlement du Canada* (devenue S.R.C. 1970, chap. B-11 partie III, article 34/i), pour fournir aux Canadiens un service national de radiodiffusion. Ses réseaux de radio et de télévision couvrent tout l'espace situé entre l'Atlantique et le Pacifique et dépassent même les limites du cercle polaire arctique. 8651

Responsabilités globales

En tant que service national de radiodiffusion, Radio-Canada a pour mission: 8655

*Mise à jour: septembre 1975
**Les sociétés de la Couronne sont souvent désignées sous le nom de: sociétés publiques, terme également exact.

a) de diffuser, dans le cadre d'une programmation équilibrée, des émissions instructives et divertissantes s'adressant aux personnes de tous âges et répondant aux goûts les plus divers;
b) d'offrir ses services à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles;
c) d'offrir des émissions en anglais et en français, de répondre aux besoins particuliers des diverses régions et de contribuer activement à l'échange entre ces régions, d'informations ou de divertissements culturels;
d) et de contribuer à l'épanouissement de l'unité nationale en exprimant constamment la réalité canadienne.

Organisation et programmes

Programmation

8657 Radio-Canada ne cesse d'encourager les artistes canadiens en diffusant leur œuvres musicales, dramatiques ou poétiques, en commandant des œuvres, en organisant des concours et en présentant des films canadiens. À partir de ces émissions, Radio-Canada réalise des enregistrements, des bandes magnétiques et des publications.

Radio-Canada International (R.C.I.)

8659 L'organisme est responsable de la diffusion sur ondes courtes à destination de l'étranger. Son rôle primordial consiste à faire connaître le Canada aux autres nations. Actuellement, R.C.I. diffuse en onze langues. Outre la diffusion sur ondes courtes, R.C.I. produit des émissions enregistrées qui sont mises gratuitement à la disposition des services de radiodiffusion étrangère.

Service des Forces armées

8661 Avec la collaboration du ministère de la Défense nationale, ce service offre des émissions enregistrées ou des émissions sur ondes courtes aux bases militaires canadiennes établies à l'étranger.

Service du Nord

8663 Depuis sa création, en 1958, le Service du Nord dessert les populations nordiques au moyen d'un service de radio qui diffuse sur ondes moyennes et sur ondes courtes, et d'un service de télévision alimenté par le satellite canadien ANIK,* premier satellite synchrone national de télécommunications au monde, entré en service au début de 1973.

Relations internationales

8665 La Société Radio-Canada vend des émissions à l'étranger et participe à des festivals et concours internationaux. Elle est membre ou membre associé de diverses unions internationales de radiodiffusion et elle entretient des rapports étroits avec toutes les unions de radiodiffusion mondiales. De concert avec l'Agence canadienne de développement international et l'UNESCO, elle aide des organismes étrangers de radio et de télévision en leur fournissant du personnel; de plus elle contribue à la formation d'étudiants étrangers venus étudier la radiodiffusion au Canada.

---

*«Les hommes», en esquimau
**«Frère», en esquimau

Organisme de radio-télévision des Olympiques

8667 À titre de diffuseur-hôte pour les jeux Olympiques de 1976 à Montréal, Radio-Canada a créé une section spéciale: l'O.R.T.O. (Organisme de radio-télévision des Olympiques). Celle-ci a pour tâche de planifier, fournir et mettre en place les moyens techniques nécessaires au reportage des jeux Olympiques par les radiodiffusions canadiennes et étrangères.

Bureaux

8669 L'Administration centrale de Radio-Canada est établie à Ottawa mais ses deux grands centres de production, pour les émissions françaises et les émissions anglaises se trouvent, respectivement, à Montréal et Toronto, chacun ayant des stations régionales réparties dans le reste du pays.

En outre, la Société possède des bureaux à Londres, à Paris, à New York et Washington ainsi que des salles de nouvelles à Moscou et en Extrême-Orient.

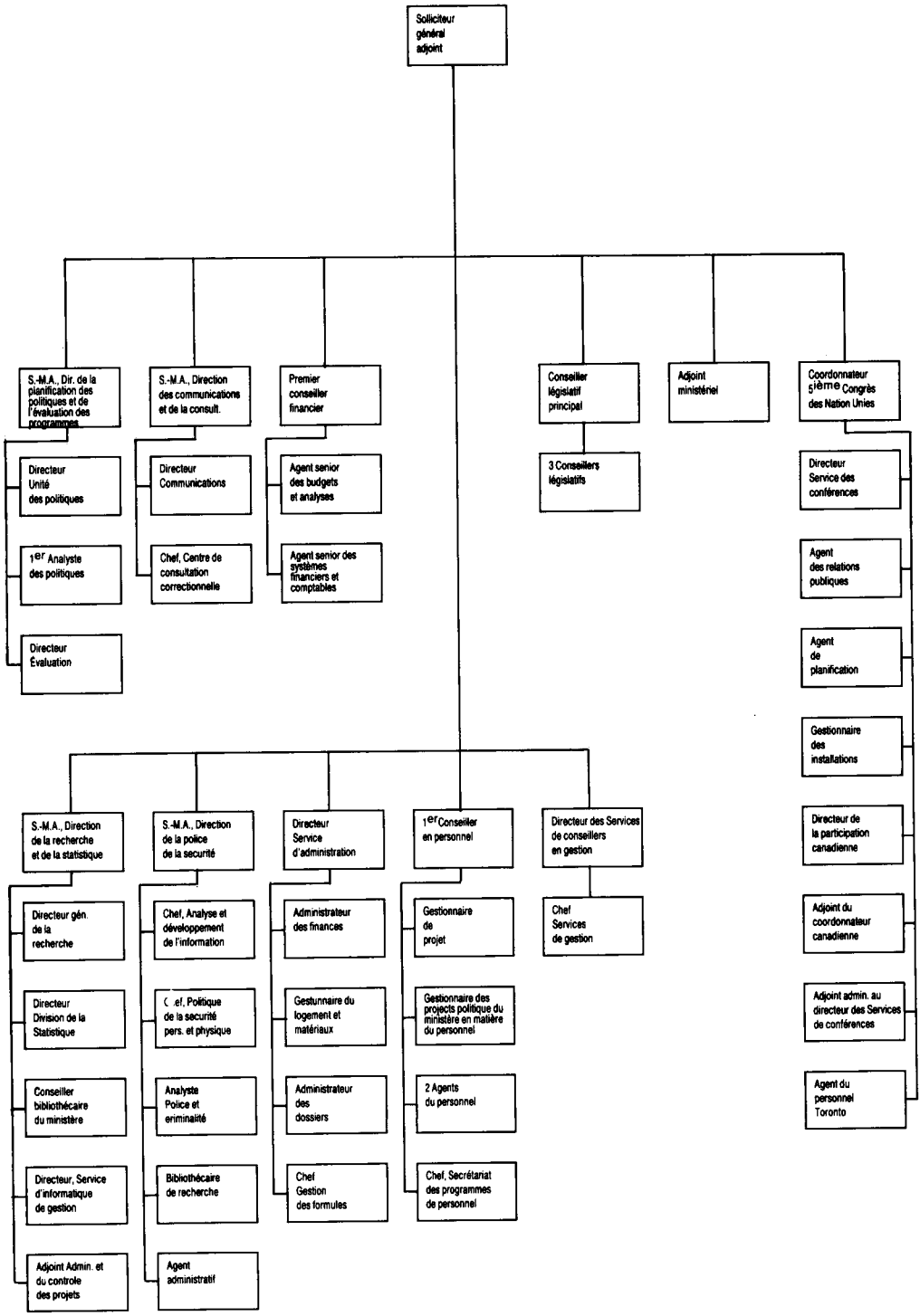
8672 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au chef du service des relations publiques.

8674 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

8676 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

8700 Le ministère du Solliciteur général

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère du Solliciteur général* 8701

Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Ministre

L'honorable Warren Allmand, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Solliciteur général adjoint ..... Roger Tassé, c.r.
Sous-ministres adjoints
- Planification des politiques et évaluation des programmes ..... Art Wakabayaski
- Recherche et Perfectionnement des Méthodes ..... Bernard C. Hofley
- Planification et analyse de la police et de la sécurité ..... Robin P. Bourne
- Communications et consultation ..... Reeves Haggan

Historique

Le Ministère, tel qu'il est conçu actuellement, a été créé en 1966, en application de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général* (S.R.C. 1970, chap. S-12). 8702

Responsabilités globales

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du Solliciteur général du Canada embrassent toutes les questions qui, étant du ressort du Parlement du Canada et, de par la loi, ne relevant pas de quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernent: 8705

a) les maisons de correction, les prisons et les pénitenciers;
b) les libérations conditionnelles et les remises de peine; et
c) la Gendarmerie royale du Canada.

Organisation et programmes

Le Ministère se compose des quatre directions suivantes: Planification des politiques et évaluation des programmes, Planification et analyse de la police et de la sécurité, Recherche et perfectionnement des méthodes, ainsi que des Communications et de la consultation. 8715

Direction de la planification des politiques et de l'évaluation des programmes

Cette direction à pour tâche de: 8717

a) diriger le groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier les programmes, les services et les arrangements financiers relatifs aux adolescents qui ont des démêlés avec la justice, (le groupe travaille en étroite collaboration avec le Comité ministériel de la législation qui prépare actuellement la loi appelée à remplacer la *Loi sur les jeunes délinquants);*
b) coordonner les activités consacrées par un groupe d'étude à la mise sur pied d'une agence fédérale de correction qui sera chargée de l'exécution des fonctions du gouvernement fédéral dans le secteur de la correction;
c) diriger le Comité ministériel des autochtones et de la loi qui élabore et coordonne les politiques et les programmes visant à réaliser les objectifs du Ministère en ce qui concerne ses rapports avec les autochtones.

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

Direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité

8719 Cette direction vérifie et analyse, du point de vue de la sécurité interne du pays, les renseignements sur le terrorisme international, la violence collective et l'agitation sociale susceptible de dégénérer en actes de violence. Elle participe également aux décisions de la police. Le programme de la Direction comporte les points suivants:

a) élaboration, pour le compte du Ministère, de mesures de circonstances en prévision d'événements (émeutes, détournements d'avion, détention d'otages) portant atteinte à la sécurité interne du pays.
b) études visant à évaluer le degré de vulnérabilité du Canada à certains actes susceptibles d'être perpétrés par des organisations terroristes internationales;
c) études sur la mise en place des moyens de recherche et de formation de la police nationale;
d) formulation de recommandations relatives à la politique du gouvernement en ce qui touche la sécurité, du point de vue matériel, des renseignements et des biens;
e) études sur la législation fédérale relative au contrôle des armes à feu afin de déterminer s'il y a lieu d'y apporter des modifications;
f) études sur l'application de lois telles que la *Loi sur la protection de la vie privée**.

Direction de la recherche et du perfectionnement des systèmes

8723 Cette direction comprend les divisions de la recherche, de la statistique et de l'informatique de gestion, ainsi que la bibliothèque du Ministère.

Division de la recherche

8725 Cette division se divise en trois secteurs, à savoir:

1) La planification et la liaison en matière de recherche, chargée de garder contact avec les clients de la Division et de veiller à ce que les fruits de la recherche soient utiles au système.
2) La gestion du programme de recherche, chargée de gérer la recherche (prise de décision et contrôle des projets, y compris ébauches et évaluation de projets).
3) Les ressources de recherche, responsable du personnel de recherche employé par la Division, tout en gardant contact avec l'ensemble des chercheurs canadiens et tout en favorisant le perfectionnement des spécialistes canadiens en recherche criminologique.

Division de la statistique

8729 La Division de la statistique doit répondre aux demandes de renseignements et constituer un service d'analyses statistiques au sein du Secrétariat.

Par ailleurs, elle consacre une partie de ses activités à la mise sur pied du projet CANJUS, modèle de simulation informatique du système canadien de justice pénale.

Services d'informatique de gestion

8731 Cette division a pour tâche de perfectionner les services d'informatique de gestion existants. C'est ainsi qu'elle s'est consacrée à l'étude de l'état et du niveau d'expansion de l'informatique de gestion au sein du Système canadien de justice

*Titre abrégé de la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.*

pénale ainsi qu'à l'amélioration du système de gestion des dossiers des détenus et du système des congés provisoires.

Bibliothèque du Ministère

La bibliothèque du Ministère dessert les bureaux régionaux et les établissements pénitentiaires. Elle a entrepris, conjointement avec la Division de la recherche du Ministère, l'élaboration du plan d'organisation d'un centre de documentation auquel on pournait recourir pour toute recherche en criminologie. 8733

Direction des communications et Centre de consultation

Division des communications

Cette division doit veiller à ce que des communications s'établissent entre les divers secteurs du Ministère, ainsi qu'entre le Ministère et l'extérieur. 8735

Centre de consultation

Ce centre procède à de vastes consultations sur les lignes d'action du Ministère, réalise des projets-pilotes, et effectue des études consultatives et des analyses portant sur les régimes correctionnels provinciaux; il offre également des services de consultation en ce qui a trait à des problèmes ou à des besoins particuliers. 8739

Bureaux régionaux

Atlantique
Édifice terminal Plaza
1222, rue Main
Moncton (N.-B.)
E1C 1H6

Ontario
Édifice Sir William Mulock
241, rue Jarvis
Toronto (Ont.)
M5B 2C3

Colombie-Britannique
1234, rue Robson
Vancouver (C.-B.)
V6E 1C1

Québec 8745
Place du Circle
Phase I
3555, Berri
Montréal (Québec)
H2L 4G4

Prairies
230, 22e Street est
Saskatoon (Sask.)
S7K 0E9

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on communiquera avec le chef des Publications par interim. 8746

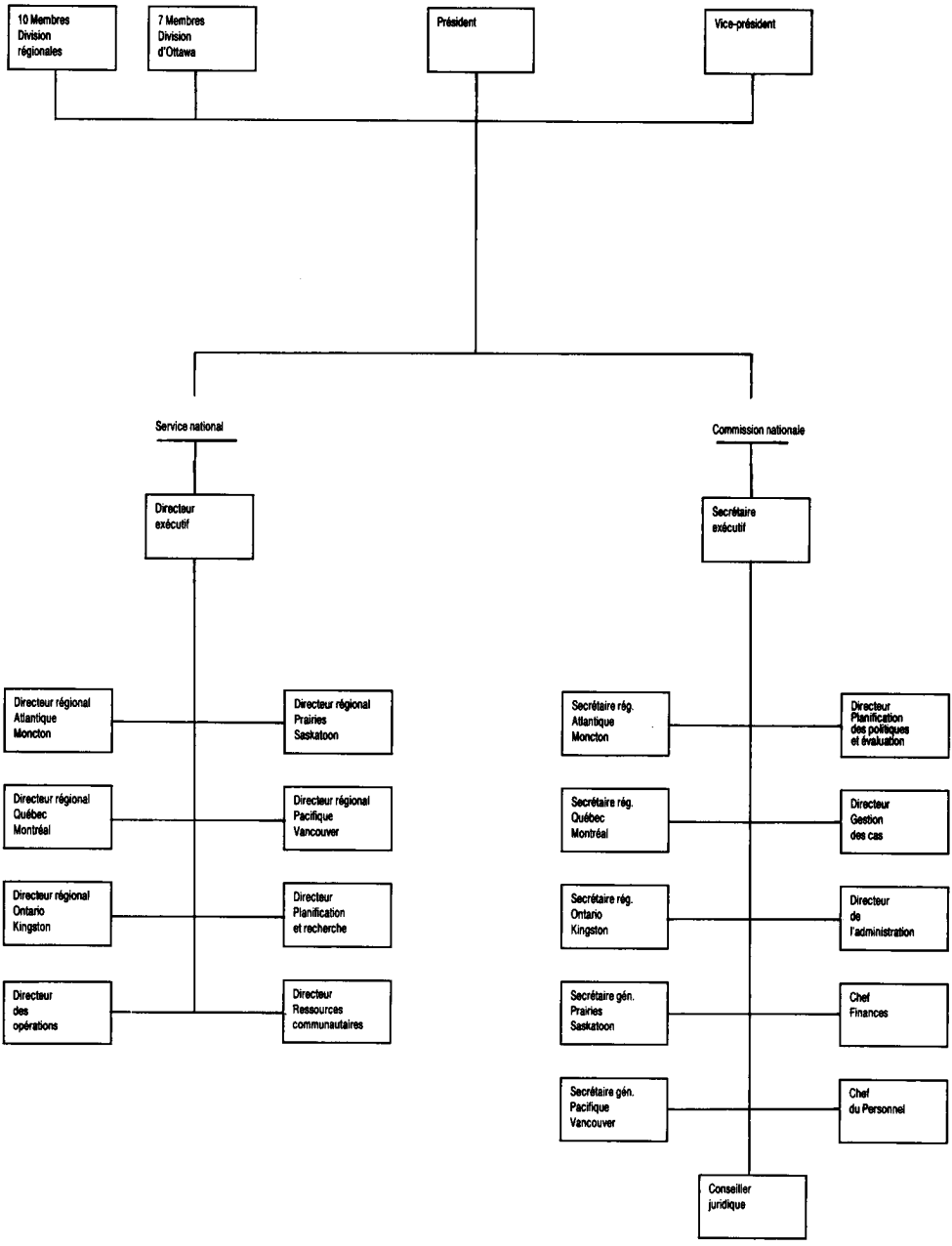
Comité parlementaire – Le Comité permanent de la Justice et des questions juridiques. 8747

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 8748

Textes de référence

8750 Le Ministre est responsable de l'application des lois suivantes:

Loi sur les Casiers judiciaires, modifiée (S.R.C. 1970, chap. 21, [1er suppl.])
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, modifiée (S.R.C. 1970, chap. R-10)
Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (S.R.C. 1970, chap. R-9)
Loi sur la libération conditionnelle de détenus, modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-2)
Loi sur les pénitenciers (S.R.C. 1970, chap. P-6)
Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, modifiée (S.R.C. 1970, chap. R-11)
Loi sur les prisons et maisons de correction (S.R.C. 1970, chap. P-21)


10 Membres
Division
régionales
7 Membres
Division
d'Ottawa
Président
Vice-président
Service national
Directeur
exécutif
Directeur régional
Atlantique
Moncton
Directeur régional
Québec
Montréal
Directeur régional
Ontario
Kingston
Directeur
des
opérations
Directeur régional
Prairies
Saskatoon
Directeur régional
Pacifique
Vancouver
Directeur
Planification
et recherche
Directeur
Ressources
communautaires
Commission nationale
Secrétaire
exécutif
Secrétaire rég.
Atlantique
Moncton
Secrétaire rég.
Québec
Montréal
Secrétaire rég.
Ontario
Kingston
Secrétaire gén.
Prairies
Saskatoon
Secrétaire gén.
Pacifique
Vancouver
Directeur
Planification
des politiques
et évaluation
Directeur
Gestion
des cas
Directeur
de
l'administration
Chef
Finances
Chef
du Personnel
Conseiller
juridique

8851 La Commission nationale des libérations conditionnelles*

Administration centrale

Édifice Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

Ministre

Le Solliciteur général du Canada

Membres de la Commission

Président, William Outerbridge (avril 1984) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, Claude Bouchard (octobre 1979) ..... Ottawa (Ont.)
Autres membres
- Mary L. Lynch (novembre 1975) ..... Ottawa (Ont.)
- Michael Maccagno (octobre 1979) ..... Ottawa (Ont.)
- Kyle Stevenson (octobre 1979) ..... Ottawa (Ont.)
- Hugh Christie (mars 1983) ..... Ottawa (Ont.)
- Jean-Paul Gilbert (octobre 1981) ..... Ottawa (Ont.)
- Leighton Hutson (décembre 1984) ..... Ottawa (Ont.)
- Maurice Charbonneau (juillet 1985) ..... Ottawa (Ont.)
- Justin Ciale, membre à titre provisoire (juillet 1976) ..... Ottawa (Ont.)

Membres de la Commission spéciale
- Frank Anderson (mai 1979) ..... Saskatoon (Sask.)
- Margaret Benson (mai 1979) ..... Kingston (Ont.)
- Gaétan Bertrand (mai 1979) ..... Moncton (N.-B.)
- Steven Cumas (mai 1979) ..... Montréal (Québec)
- Pierre Justras (mai 1979) ..... Saskatoon (Sask.)
- Maryrose Lette (mai 1979) ..... Montréal (Québec)
- Moir MacBrayne (mai 1979) ..... Vancouver (C.-B.)
- William Mussell (mai 1979) ..... Vancouver (C.-B.)
- Hazen Smith (mai 1979) ..... Moncton (N.-B.)
- Donald Wall (mai 1979) ..... Kingston (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Secrétaire exécutif ..... Hector Leroux
Directeur exécutif ..... Lloyd Pisapio

Historique

8852 La Commission nationale des libérations conditionnelles a été établie par l'article 3 de la *Loi sur la Libération conditionnelle de détenus.* (S.C. 1958, chap. 38; devenue, S.R.C. 1970, chap. P-2.) La Loi précitée portait autrefois le nom de *Loi sur les libérations conditionnelles.*

Un décret du conseil (C.P. 1965-2286, le 22 décembre 1965) a constitué la Commission en «ministère» et accordait au Solliciteur général du Canada la qualité de «ministre compétent» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

*Mise à jour: 1er avril 1975 (texte); août 1975 (noms)

Responsabilités globales

8854 La Commission nationale des libérations conditionnelles a le droit exclusif et toute latitude d'accorder, de refuser d'accorder, ou de révoquer (sous réserve de la *Loi sur les prisons et maisons de correction*) la libération conditionnelle d'un adulte qui purge une peine dans un établissement fédéral ou provincial en vertu d'une loi fédérale.

8856 Bien que l'admissibilité à la libération conditionnelle dépende de la nature et la durée de la peine imposée, la révision judiciaire n'est pas du ressort de la Commission et il n'appartient pas à cette dernière de juger le bien-fondé d'une condamnation ou la durée d'une peine; cette question relève entièrement des attributions du tribunal. De plus, la compétence de la Commission ne s'étend pas à l'enfant visé par la *Loi sur les jeunes délinquants* ou à un détenu qui purge une peine à la suite d'une infraction à une loi provinciale, par exemple une loi sur la régie des alcools.

La Commission est responsable des détenus placés sous surveillance obligatoire.

8858 Par le biais de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus,* la Commission participe au processus d'octroi du pardon en vertu de la Prérogative royale de clémence, lorsque le Solliciteur général le lui demande. Ce pouvoir s'étend aux pardons absolus, aux pardons ordinaires, à la remise d'amendes, aux confiscations ou aux sanctions infligées.

8860 En vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* la Commission possède également des attributions particulières en ce qui concerne les enquêtes et les recommandations qui ont rapport à l'octroi d'un pardon à des personnes condamnées et, par la suite, réadaptées. Cette loi l'autorise à accorder un pardon deux ans après l'expiration d'une peine, dans le cas d'une infraction relevant de la procédure sommaire, ou cinq ans après l'expiration de la peine, dans le cas d'un acte criminel.

8862 La Commission peut également révoquer ou suspendre toute ordonnance rendue en vertu d'une loi fédérale interdisant à une personne de conduire un véhicule automobile.

Organisation et programmes

8863 La Commission nationale des libérations conditionnelles se divise en deux branches: la Commission proprement dite où les décisions relatives aux libérations conditionnelles sont prises et le service national des libérations conditionnelles qui agit au niveau de la collectivité.

Commission des libérations conditionnelles

8864 La Commission est composée de trois à neuf membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil pour une période de dix ans, au plus, et peuvent faire l'objet de plusieurs nominations: le président et le vice-président sont choisis parmi les membres, le premier étant le fonctionnaire exécutif en chef de la Commission; il en surveille les travaux et dirige le personnel. Il peut créer des sections de la Commission, composées de deux membres ou plus, qui peuvent remplir les devoirs et fonctions de la Commission, et exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés.

8866 La Commission a son propre personnel qui est connu sous le nom de «Service des libérations conditionnelles» et qui relève du président. Ce personnel est réparti en divisions dirigées par un directeur exécutif.

Service national des libérations conditionnelles

Directeur exécutif

8868 Ce fonctionnaire est responsable de l'organisation, de la formation et de l'efficacité du personnel, de l'administration des programmes concernant la sélection et la surveillance des détenus; les enquêtes relatives aux pardons, à la remise d'amendes, aux confiscations ou aux interdictions de conduire, sont également du ressort de sa compétence; enfin, c'est à lui qu'incombe la responsabilité générale d'exécuter les dispositions de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* avec discernement.

Directeur exécutif adjoint

8873 Ce fonctionnaire s'occupe de la planification et de l'élaboration de l'organisation; de la planification, du développement et de la coordination de la recherche; de la formation du personnel et des programmes de perfectionnement; il assure la liaison avec les agences d'assistance post-pénale et avec les services communautaires à des fins de réadaptation sociale des détenus; enfin, il dirige tous les représentants de district sauf ceux du Québec.

Secrétaire de la Commission

8878 Le secrétaire veille à ce que les services nécessaires soient rendus à la Commission, notamment à informer la Commission des cas créant un précédent et des lignes de conduite adoptées antérieurement, et à conserver les procès-verbaux des réunions de la Commission. Il communique également au Service national des libérations conditionnelles toutes les décisions de principe prises par la Commission.

Personnel du secrétariat

8880 Le personnel du Secrétariat veille à relever et à consigner toutes les décisions qui se rapportent à chaque cas, et à les communiquer aux intéressés.

Division de la préparation des cas

8882 Cette division s'occupe de la préparation des cas des détenus qui présentent une demande de libération conditionnelle, c'est-à-dire des enquêtes, des évaluations de demandes exigeant une enquête communautaire, des entrevues dans les pénitenciers et des programmes de réadaptation mis en œuvre dans les établissements. Elle comprend quatre sections: Cas spéciaux, Évaluation, Cas ordinaires et Enquêtes sur les cas.

Division de la surveillance des cas

8887 Cette division est chargée de la surveillance et de l'orientation des personnes assujetties à la surveillance obligatoire ou jouissant du statut (sous quelque forme que ce soit) de la libération conditionnelle. C'est également à elle qu'incombe la responsabilité de surveiller ou de faire surveiller les libérés conditionnels et d'assurer la liaison avec la police, les citoyens, les divers organismes ou autorités. Cette division s'occupe de rendre les permis de conduire qui ont été retirés en vertu des lois fédérales. Elle comprend trois sections: Relations avec la police, Évaluation et Opérations.

Division de la clémence et des casiers judiciaires

8890 Cette division veille à analyser les demandes de pardon et à faire des enquêtes et des recommandations relativement à ces demandes, ainsi qu'à étudier les de-

mandes relatives à des remises d'amendes ou à des confiscations effectuées en vertu du *Code criminel* ou d'autres lois fédérales.

Division de l'administration et du personnel

Cette division est responsable du personnel, des finances, des achats, des dossiers relatifs aux locaux et au matériel, ainsi que des services de dactylographie. 8891

Division juridique

Cette division s'occupe des questions juridiques et des questions de procédure qui découlent de l'exécution de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*. 8892

Services d'information

Cette division est responsable des relations avec les organes d'information et des publications qui portent sur la Commission, et elle est chargée d'informer le public. 8893

Bureaux régionaux

Le directeur régional du Québec est responsable de la préparation et de la surveillance des cas, ainsi que des autres activités relatives à la libération conditionnelle dans la région. Son bureau est situé à Montréal. 8894

La Commission compte 34 bureaux de district répartis dans l'ensemble du pays; chacun d'eux est dirigé par un représentant de district chargé de veiller à l'exécution du programme de libération conditionnelle, c'est-à-dire, entre autres, à la préparation des cas et la surveillance des libérés conditionnels. Les bureaux sont situés à:
Abbotsford, Prince George, Vancouver, Victoria (C.-B.); Calgary, Edmonton (Alb.); Prince Albert, Regina, Saskatoon (Sask.); Brandon, Winnipeg (Man.); Guelph, Hamilton, Kingston, London, Ottawa, Peterborough, Sudbury, Thunder Bay, Toronto, Windsor (Ont.); Chicoutimi, Granby, Laval, Montréal, Québec, Rimouski, Saint-Jérôme (Québec); Moncton, Saint-Jean (N.-B.); Halifax, Sydney, Truro (N.-É.); Saint-Jean (T.-N.)

8895 L'Enquêteur correctionnel*

C.P. 950
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R1

Ministre

Le Solliciteur général du Canada

Commissaire ..... Inger Hansen, c.r.

Historique

8897 En vertu de la partie II de *Loi sur les enquêtes* et du décret (C.P. 1973-1431, le 5 juin 1973), on a procédé à la nomination d'un commissaire, portant le titre d'enquêteur correctionnel. Le décret autorisait le Ministre à faire cette nomination pour une période initiale d'un an à compter du 18 juin 1973, en précisant qu'elle pourrait ensuite être renouvelée pour une autre année. L'enquêteur correctionnel à pour fonction d'adresser des rapports et des recommandations au Ministre.

Responsabilités globales

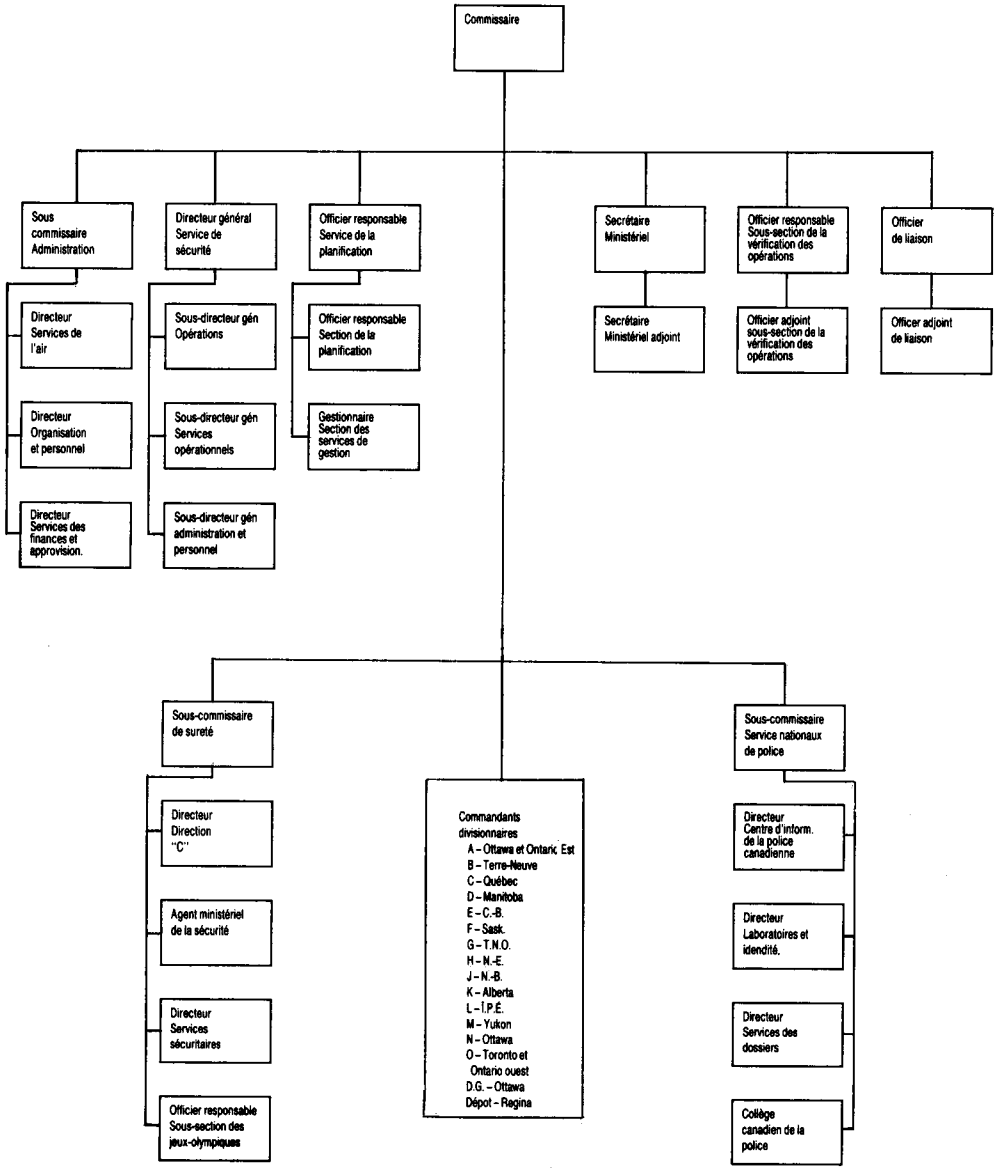
8898 L'enquêteur correctionnel peut faire enquête, de sa propre initiative ou à la suite des plaintes présentées au nom des détenus ou par les détenus eux-mêmes, au sens que donne à ce terme la *Loi sur les pénitenciers,* et faire raport sur les problèmes des détenus, dans le cas où ceux-ci ressortissent à la compétence du Solliciteur général.

*Mise à jour: octobre 1975

La Gendarmerie royale du Canada

8900

Organisation du S.C.T. - 1er avril 1975



8901 La Gendarmerie royale du Canada*

Administration centrale

Immeuble de la Direction générale
1200, Promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Ministre

Le Solliciteur général**

Fonctionnaires supérieurs

Commissaire Maurice-Jean Nadon
Sous-commissaire Robert S. Ross‡ ..... (Opérations-Sûreté)
Sous-commissaire P. Bazowski ..... (Administration)
Sous-commissaire Chester R. Eves ..... (Services nationaux de police)
Directeur général M. Michael Reginald ..... (Service de sécurité)

Historique

8902 La Gendarmerie royale du Canada a été fondée en 1873, sous le nom de Police à cheval du Nord-Ouest, en vertu d'un *Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest* (S.C. 1873, chap. 35), et devenu la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (S.R.C. 1970, chap. R-9). La Gendarmerie devait surveiller le territoire compris entre la frontière occidentale du Manitoba et les Rocheuses, alors connu sous le nom de Territoires du Nord-Ouest.

8903 En 1904, le roi Edouard VII autorisait la Gendarmerie, en reconnaissance de ses services, à se servir du qualificatif de «royale». En 1918, la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest fut chargée de faire respecter la loi dans toute la partie du Canada située à l'ouest de Port Arthur et fort William, et en 1920 sa juridiction s'étendit à tout le Canada. Au cours de la même année, le nom de la Gendarmerie fut changé pour celui de Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et la Direction générale quitta Regina pour s'installer à Ottawa. C'est en 1949 qu'elle prit le nom que nous lui connaissons aujourd'hui, soit Gendarmerie royale du Canada.

8904 Les premières fonctions attribuées à la gendarmerie, lors de sa création, consistaient à supprimer le trafic de l'eau-de-vie dans les Territoires du Nord-Ouest, à y percevoir des droits de douane et à y établir l'ordre.

8905 Un décret du conseil (C.P. 1952-1903, le 31 mars 1952) a constitué la Gendarmerie royale du Canada en «ministère» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*.

Responsabilités globales

8906 Dans toutes les provinces et les territoires du Canada, la Gendarmerie royale du Canada veille à l'application des lois adoptées par le gouvernement fédéral ou avec l'autorisation de ce dernier.

L'application du *Code criminel du Canada* et l'administration de la justice à l'intérieur des provinces relèvent des gouvernements provinciaux. La Gendarmerie royale du Canada applique les lois pénales et provinciales dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec. De plus, en vertu de contrats, elle met ses services de police à la disposition de 169 municipalités canadiennes.

---

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1965-2286, le 22 décembre 1965)
‡Note de la rédactrice: Commissaire et sous-commissaire sont des grades, alors que Directeur général est un titre.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où elle est chargée de la répression des infractions criminelles et veille à l'application des lois fédérales et ordonnances territoriales, la G.R.C.* constitue le seul service de police existant.

Organisation et programmes

8907 La Gendarmerie royale du Canada compte 13 divisions. Chacune d'elles, désignée par une lettre de l'alphabet, a son quartier général dans une capitale provinciale ou territoriale, à l'exception de la Division «C» dont le quartier général est situé à Montréal, et des Divisions «A» et «G», établies dans la capitale nationale.

Les divisions, réparties en 39 sous-divisions et 680 détachements, sont secondées, au sein de la Gendarmerie, par la Direction des services de la Section des bateaux et par les deux divisions de la formation, «N» et «Dépôt», situées respectivement à Rockcliffe (Ontario) et à Regina (Saskatchewan).

Sous-direction des infractions en matière de commerce

8908 Elle a pour objet de maintenir la confiance du public envers la communauté des affaires et des finances, grâce au contrôle des fraudes commerciales par des sanctions et une application efficace de la loi et grâce à la poursuite des faux monnayeurs**.

8909 La Sous-direction des infractions en matière de commerce enquête surtout sur les délits commis dans le domaine des affaires, notamment sur les délits touchant le droit de propriété, sur les transactions frauduleuseuses relatives aux contrats, les fraudes des sociétés, l'évasion fiscale, les faillites frauduleuses, les activités frauduleuses en matière de titres et sur d'autres affaires illégales, sur la contrefaçon, la corruption des fonctionnaires et les fraudes à l'encontre du Gouvernement du Canada.

Cette sous-direction (Direction générale, Ottawa) supervise le travail des 21 sections des fraudes commerciales établies dans la plupart des grandes villes canadiennes. Elle exerce également les fonctions de conseiller, d'auxiliaire et d'agent de liaison, sur les plans national et international, auprès des services de police étrangers, ainsi que des divers ministères et commissions des gouvernements fédéral et provinciaux. Le personnel des sections des fraudes commerciales se compose de policiers qui ont fait des études plus ou moins poussées en droit, comptabilité, commerce, administration des affaires et ont acquis une certaine expérience dans ces domaines.

Sous-direction nationale de renseignements sur la criminalité

8910 Le travail de cette sous-direction (S.N.R.C.) consiste à lutter contre le crime organisé. Ses sections, bien situées, sont réparties dans tout le pays. De plus, les principaux services de police municipaux du Canada de même que les sûretés de l'Ontario et du Québec ont 43 services se consacrant à la même tâche. Le Service canadien de renseignements sur la criminalité, organisme constitué de plusieurs services de police a pour rôle de coordonner les activités des divers services et de la sous-direction.

Le Service canadien de renseignements sur la criminalité a élargi son champ d'action grâce aux opérations conjointes, c'est-à-dire la mise en commun des ressources policières dans une région donnée en vue de concentrer les efforts sur un problème donné ayant trait au crime organisé.

8911 Depuis l'adoption de la *Loi sur la protection de la vie privée****, la S.N.R.C. est responsable de l'émission de licences accordées, aux termes de la Loi (le Commis-

*Gendarmerie royale du Canada
**Fabricants de fausse monnaie ou faux jetons (jetons de métro, etc . . .).
***Titre abrégé de la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.*

saire a le titre de registraire) ainsi que de l'installation de dispositifs techniques autorisés. Par ailleurs, la S.N.R.C. est chargée de l'administration relative au programme des détecteurs de mensonges.

Sous-direction des douanes et de l'accise

8912 Au cours de l'année financière 1973-1974, le montant de la valeur des marchandises saisies en vertu de la *Loi sur les douanes* a été de $2 714 908. Ce chiffre représente la valeur des marchandises importées illégalement à des fins commerciales ou pour un usage personnel, les bijoux constituant l'objet de contrebande le plus courant.

8913 Cette sous-direction a la responsabilité de coordonner les mesures de sécurité relatives à la protection des personnes sous tous ses aspects, au cours des principaux événements nationaux ou internationaux et des conférences organisées au Canada. Elle a ainsi contribué à assurer les mesures de sécurité prises lors de la Réunion des ministres des Affaires extérieures de l'O.T.A.N. (juin 1974) et la Réunion des ministres des Finances du Commonwealth (septembre 1974).

L'application des lois sur la drogue

8914 Le programme de répression des toxicomanies a axé les efforts sur le dépistage et l'arrestation des grands trafiquants et importateurs de drogues illicites.

La Gendarmerie établit une liaison étroite avec les services étrangers de répression des toxicomanies. La collaboration générale et l'échange de renseignements ont entraîné l'arrestation de membres importants de réseaux internationaux et la saisie de grandes quantités de drogues.

Section de l'Interpol

8915 L'Organisation internationale de police criminelle – Interpol* – constituée en 1923, groupe 117 pays. Dans chaque pays, un Bureau central y représente tous les services de police accrédités.

Le Canada est devenu membre de l'Interpol en 1949 et c'est à la Gendarmerie qu'il incombe d'organiser le Bureau central national canadien installé dans les locaux de la Direction générale à Ottawa. Le président actuel du Bureau central canadien est le commissaire en retraite W.L. Higgitt de la Gendarmerie royale du Canada.

Section de l'immigration et des passeports

8917 La responsabilité primordiale de cette unité est d'enquêter sur les infractions mentionnées dans la *Loi sur la citoyenneté,* la *Loi sur l'immigration* et le *Code criminel.*

Unité spéciale

8918 Cette unité se consacre à l'application de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et des Statuts relatifs à la faune qui s'y rattachent.

Pistes de courses

8919 Vingt-sept membres de la Gendarmerie ont prêté leur concours au ministère de l'Agriculture afin de prélever l'impôt fédéral sur les paris engagés lors des courses de pari mutuel.

---

*L'Interpol est une organisation policière œuvrant exclusivement dans le domaine criminel. Aucun des pays membres ne lui communique des renseignements concernant sa sécurité interne.

Le ministère de l'Agriculture, s'apprêtant à assumer entièrement ce rôle, la Gendarmerie attend une décision ministérielle pour procéder à l'arrêt immédiat de toute participation aux pistes de courses.

Les chiens policiers

8920 A 3 063 reprises, 51 équipes de chiens policiers ont servi de renfort lors de poursuites ou de recherches relatives à des criminels, des objets perdus ou volés, de l'eau de vie produite ou vendue de façon illicite, des drogues soumises à un contrôle et des stupéfiants ou des personnes disparues.

Neuf équipes de chiens policiers, employées à propos des contrôles effectués dans les ports d'entrée, assistent dans leur tâche, des fonctionnaires représentant, essentiellement, le ministère du Revenu national (Douanes et accise) et le ministère des Transports.

Section du maintien de l'ordre aux aéroports

8921 L'année dernière, la participation de la G.R.C. et du ministère des Transports au programme national de sécurité des aéroports s'est poursuivie. Des détachements spéciaux ont assuré la surveillance des neuf aéroports internationaux, ainsi que de vingt aéroports desservis par les lignes nationales. Le personnel de ces détachements était composé de gendarmes spéciaux, de gendarmes réguliers, de sous-officiers et officiers de la Gendarmerie. Le programme de sécurité englobe actuellement le nouvel aéroport de Mirabel pour lequel on est en train d'effectuer la dotation en personnel.

Sous-direction de la protection des personnes

Section de la sécurité des personnes

8923 Installée dans les locaux de l'Administration centrale (Ottawa), cette section planifie et coordonne toutes les activités intéressant la sécurité du Gouverneur général, du Premier ministre, des ministres du Cabinet fédéral et des fonctionnaires supérieurs de l'État, ainsi que les mesures de sécurité prises à l'égard des chefs d'État étrangers et des membres de la Famille royale britannique lors de leurs visites au Canada. Enfin, c'est par son entremise que l'on coordonne les mesures de protection dont le personnel et la propriété des ambassades étrangères au Canada font l'objet.

Sections spéciales «L»

8924 Les différentes sections spéciales «L», que l'on retrouve dans certaines divisions de la Gendarmerie, recueillent les renseignements relatifs aux activités criminelles des groupes révolutionnaires et terroristes et enquêtent au sujet de ces activités.

Sous-direction de la sécurité de l'informatique

8925 La Sous-direction est responsable de l'organisation et des opérations de l'équipe d'évaluation et d'inspection sécuritaires. Cette équipe inspecte régulièrement toutes les installations à l'informatique fédérales et privées chargées du traitement de données concernant des questions délicates sur le plan fédéral.

La Sous-direction, que les ministères fédéraux peuvent consulter à propos des questions touchant à la sécurité de l'informatique, assure la formation du personnel de ces ministères en ce qui concerne tous les aspects de la sécurité de l'informatique intéressant leur sphère d'opération.

8926 Dans le cadre du programme des points vitaux, la Sous-direction est chargée de mener des enquêtes sécuritaires sur les installations d'informatique, fédérales et privées, chargées d'effectuer un travail important pour le compte du gouvernement lorsque celui-ci ne dispose pas d'autres installations permettant la mise en mémoire de l'information.

L'Unité de coordination des inspections techniques, qui relève de la Sous-direction et fait partie intégrante du Groupe national d'inspection sécuritaire technique, est chargée de préparer et d'effectuer, pour le compte de tous les ministères fédéraux (sauf ceux de la Défense nationale et des Affaires extérieures), les inspections relatives à la détection de dispositifs clandestins destinés à recueillir des renseignements.

Sous-direction de la protection des biens

8927 Treize sections, réparties sur l'ensemble du territoire canadien, organisent, pour le compte du gouvernement fédéral et du secteur privé, des inspections relatives à la sécurité des bâtiments et des biens et font des recommandations pratiques en vue de protéger les produits ou les services fournis en temps de paix comme en temps de guerre.

Avec le concours de Planification d'urgence-Canada, la Sous-direction offre au gouvernement fédéral (à tous ses niveaux), aux autres services de police et au secteur privé, des conseils relatifs aux crises possibles ou prévues et aux désastres survenant en temps de paix.

8928 En outre, la Sous-direction assure l'organisation de plans d'opération intéressant la sécurité de «Port and Travel», l'arrestation et la détention de prisonniers civils, la censure nationale, le contrôle du volume de lignes, la police auxiliaire, l'identification des victimes de désastres et le maintien des opérations des Q.G. divisionnaires dans les situations d'urgence.

8929 La Sous-direction de la protection des biens participe aux manœuvres du ministère de la Défense nationale et de l'OTAN: elle assure l'examen, la vérification et l'évaluation des dispositifs d'intervention, et elle siège à titre de représentante de la Gendarmerie dans plusieurs comités et sous-comités interministériels.

Enfin, la Sous-direction offre son aide (éducation et consultation) aux organismes des secteurs publics et privés, en ce qui touche leur participation aux programmes de la G.R.C.

Centre canadien de données sur les bombes

8930 Le Centre canadien des données sur les bombes fait partie de la sous-direction de la protection des biens. Il sert de répertoire national des données relatives aux incidents mettant en cause des engins explosifs ou incendiaires de fabrication domestique (IED); aux vols de matériels dangereux; le Centre fournit aux organismes canadiens chargés de l'application de la loi ainsi qu'aux organismes de sécurité fédéraux des renseignements techniques, tactiques, statistiques et des services consultatifs devant leur permettre de combattre la menace des IED. On crée actuellement neuf sous-sections spécialisées dans l'enlèvement des engins explosifs. Celles-ci, établies dans différentes provinces, fourniront aux enquêteurs criminels l'aide technique nécessaire à l'enlèvement d'explosifs et offriront à la Gendarmerie et aux organismes de sécurité fédéraux des services consultatifs portant sur la sécurité à l'égard d'engins explosifs, aux menaces existantes et aux attentats à la bombe.

Sous-section des jeux olympiques

8931 À titre de coordonnateur fédéral de la sécurité, la Gendarmerie royale du Canada travaille en étroite collaboration avec le Service de police de la Communauté

urbaine de Montréal, la Sûreté du Québec, la Sûreté municipale de Kingston et la Sûreté de l'Ontario, ainsi qu'avec d'autres services de police et ministères, afin d'assurer la sécurité nécessaire aux Jeux olympiques de 1976. L'effectif de cette Sous-section sera progressivement augmenté pour répondre à des besoins de planification sécuritaire qui vont croissant, à mesure qu'approche la date des Jeux.

Direction «L»

La Direction «L» comprend les Laboratoires judiciaires, les services 8932
sientifiques et les Services de l'identité. En tant que service national de police, elle seconde tous les corps de police canadiens ainsi que les services policiers et pénitentiaires autorisés et les cours d'assises du Canada, sur les plans scientifique et technique et elle leur fournit des renseignements et des données relatives à l'identité des criminels.

Les laboratoires judiciaires

Les laboratoires judiciaires aident tous les services policiers au Canada du 8933
point de vue technique et scientifique. Ces laboratoires régionaux sont situés à des endroits propices: Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Ottawa et Sackville. Leur personnel effectue l'examen médico-légal des preuves matérielles et les met en mesure de présenter des témoignages d'expert aux cours d'assises du Canada (chimie, toxicologie, sérologie, mise en évidence d'alcool, identification de poils et de fibres, examen de documents, identification d'armes à feu et de marques laissées par un instrument, contrefaçon).

Services scientifiques

La Section des services scientifiques de la Direction «L», qui se compose des 8934
experts de cette Direction dans les diverses disciplines scientifiques et techniques, a la responsabilité d'élaborer des méthodes de travail et de fixer les normes de rendement applicable aux sections des laboratoires et à certains services d'identité. Ces fonctions comprennent la direction et la surveillance des travaux de recherche et de perfectionnement, la consultation, la formation, de même que l'exécution du travail courant. Les études sur les possibilités de l'équipement représentent aussi une part importante de son travail.

Services de l'identité

Les Service de l'identité servent de dépôt principal pour toute une variété de 8935
dossiers classés et de données signalétiques transmis par les services de police et les établissements pénitentiaires du Canada. Ces dossiers et ces renseignements facilitent de beaucoup la tâche des enquêteurs en matière de recherches criminelles et secondent le policier chargé d'appliquer la loi de prévenir et de déceler le crime. Les services policiers et établissements pénitentiaires canadiens peuvent faire appel à ce service 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Centre d'information de la police canadienne

Le Centre d'information de la police canadienne remplit trois fonctions princi- 8936
pales:

a) il fournit un système d'informatique (renseignements opérationnels) administré par la G.R.C. pour le bénéfice de tous les services policiers au Canada.
b) il permet d'obtenir tous les services nécessaires à l'entretien des appareils servant aux télécommunications de la G.R.C. et de perfectionner ou d'élaborer de nouveaux systèmes de télécommunication.

c) il fournit un répertoire aux dossiers administratifs de la G.R.C. (Centre de données).

Direction «A»

8938 Cette Direction est chargée d'élaborer et d'exécuter les programmes et les politiques de la Gendarmerie en matière d'organisation et de gestion du personnel.

Sous-direction de la formation et du perfectionnement

8939 Cette sous-direction est responsable des cours de formation de base et de cours spécialisés. Les chambres et les salles de cours de Rockcliffe (Ontario), où se donnent les cours du Collège canadien de police et d'autres cours de formation, sont utilisés au maximum durant toute l'année.

8940 Le Collège canadien de police offre maintenant un cours de perfectionnement – catégorie de la direction – à l'intention des officiers supérieurs de tous les services de police canadiens. On y donne également des cours avancés en gestion au niveau intermédiaire et dans des domaines spécialisés:

administration policière (cours avancé); identification: enquête sur les lieux du crime; techniques d'enseignement; techniques d'enquête en matière de contrefaçon; renseignement sur la criminalité; techniques d'enquête en matière de drogues.

Sous-direction de la dotation en personnel

8941 Ce service comprend les trois sections suivantes:

La Section du recrutement, chargée de recruter les nouveaux membres de la G.R.C. en veillant à ce que tous les besoins en personnel soient satisfaits.

La Section de la planification des effectifs, chargée d'assurer l'effectif nécessaire et le personnel apte à faire face à toutes les situations possibles.

La Section de la planification des carrières, chargée d'orienter le capital humain de la Gendarmerie au mieux des intérêts de celle-ci.

Direction des services de l'«Air»

8943 Les 22 avions de la Gendarmerie sont mis en service en 17 endroits du pays. Ils servent à des opérations de sauvetage.

Direction «S»

8944 Cette direction a pour mission de procurer et administrer les fonds, les bâtiments et le matériel nécessaires à la Gendarmerie.

Direction «R»

8945 Cette direction s'occupe des dossiers, des directives et manuels, des formules et graphiques, du service de bibliothèque.

Service dans le Nord

8946 Le maintien de l'ordre dans le Nord du Canada est assuré par deux divisions de la Gendarmerie: la division «G» responsable des Territoires du Nord-Ouest et la division «M» responsable du Yukon (depuis le 1er juillet 1974, la division «G» a été relevée de ses fonctions relativement à ce territoire).

Division «G»

8947 Le quartier général de la Division «G» a été déplacé d'Ottawa à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), le 16 août 1974. Grâce à l'adjonction d'une nouvelle

aile à l'immeuble Henry Larsen (Yellowknife), on a agrandi les locaux réservés aux bureaux administratifs et à certaines unités opérationnelles. Ayant ainsi centralisé ses services, la division «G» est en mesure d'assumer ses responsabilités de façon plus efficace. De plus, des installations modernes permettent aux membres des deux divisions «G» et «M» de suivre des cours de formation sur place. Ces cours traitent essentiellement des conditions de travail particulières auxquelles ils doivent faire face dans le Nord.

La Division «G» a deux fonctions: corps de police fédérale, elle agit aussi à titre de force territoriale liée par contrat au gouvernement territorial.

Au Q.G. divisionnaire de Yellowknife, s'ajoutent trois sous-divisions: Yellow- 8948
knife, Inuvik et Frobisher Bay, c'est-à-dire, 32 détachements. Des détachements de l'air situés à Yellowknife, Inuvik et Frobisher Bay apportent également un soutien indispensable aux opérations policières.

Les installations de télécommunication sont continuellement modernisées et améliorées. C'est ainsi qu'un terminal d'ordinateur, installé à Yellowknife, donne maintenant accès à l'ordinateur d'Ottawa (système C.I.P.C.).

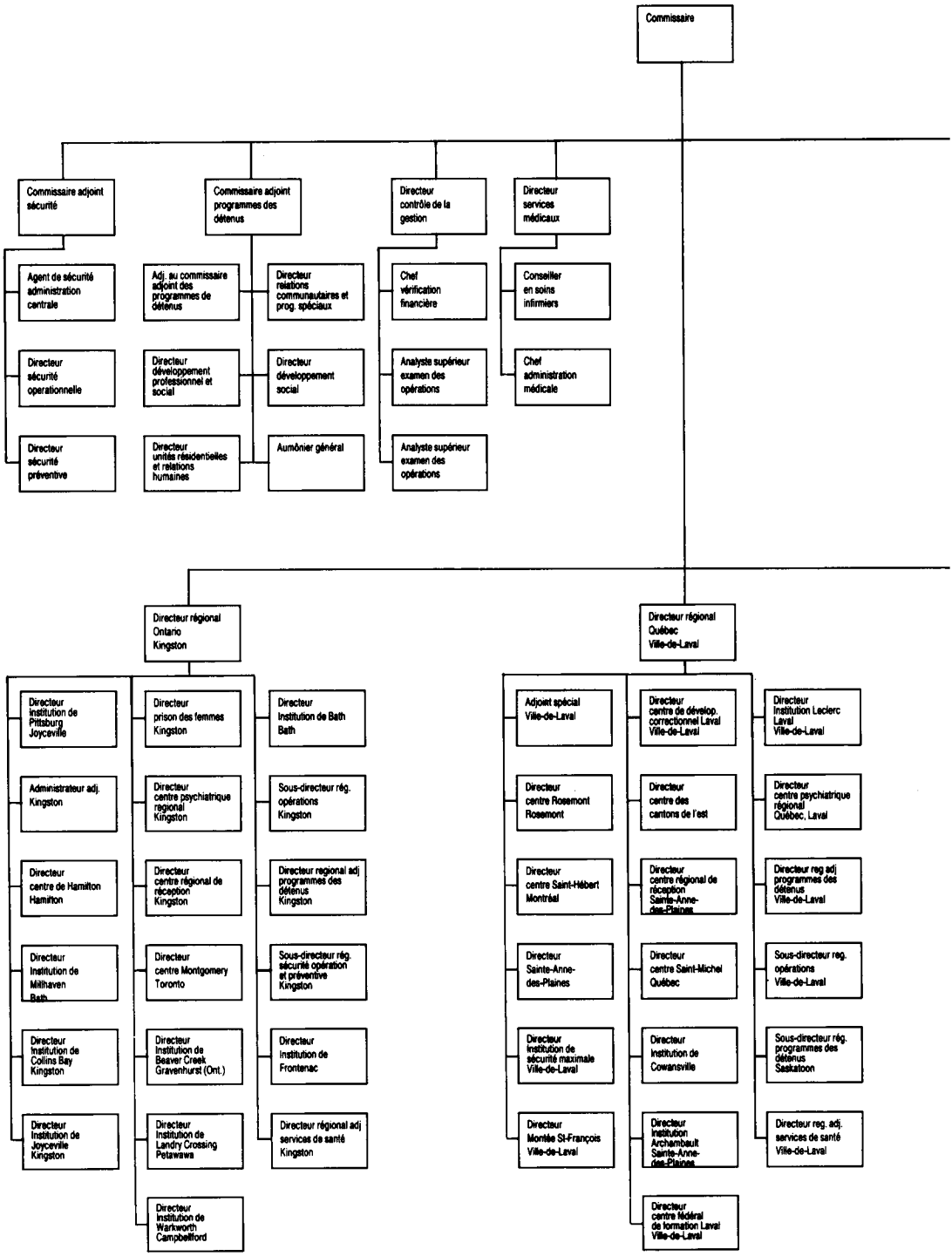
Division «M»

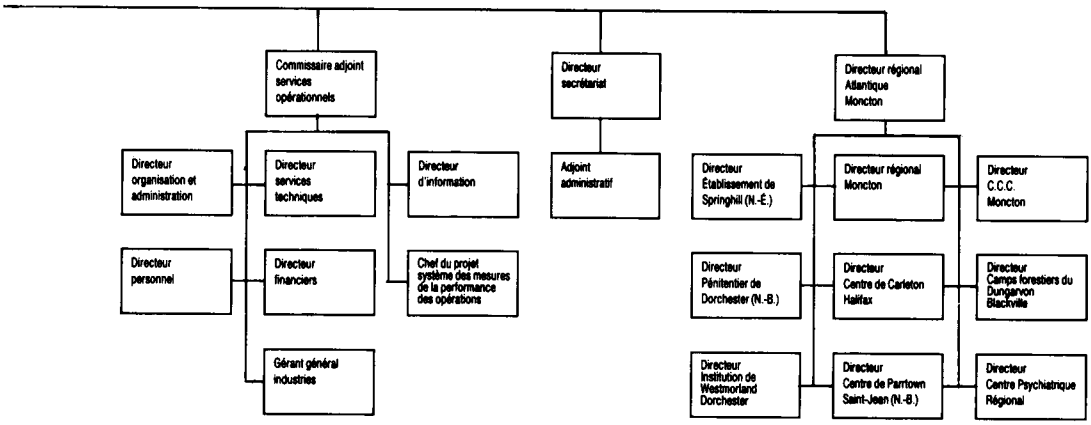
Connue antérieurement sous le nom de sous-division de Whitehorse de la Divi- 8949
sion «G», la Division «M» s'est vu confier, en 1974, la région du territoire de Peel River au centre-est du Yukon, où le maintien de l'ordre était assuré jusqu'alors par le détachement de Fort McPherson, ainsi que la région de l'île Herschel et de la côte nord, dont la police était faite antérieurement par les détachements de Tuktoyaktuk et d'Inuvik. En outre, la Division «M» est chargée de maintenir l'ordre dans trois petites régions situées au nord de la Colombie-Britannique qui, pour des raisons géographiques, sont facilement accessibles depuis le Yukon. Si l'on excepte les quelques agents municipaux de la Ville de Whitehorse responsables de l'application des arrêtés, la GRC est la seule responsable de l'application du Code criminel, des lois fédérales et ordonnances territoriales, sur le territoire de la Division «M», c'est-à-dire dans un secteur englobant 207 076 milles carrés de terre et comptant environ une population, très disséminée, de 23 000 habitants.

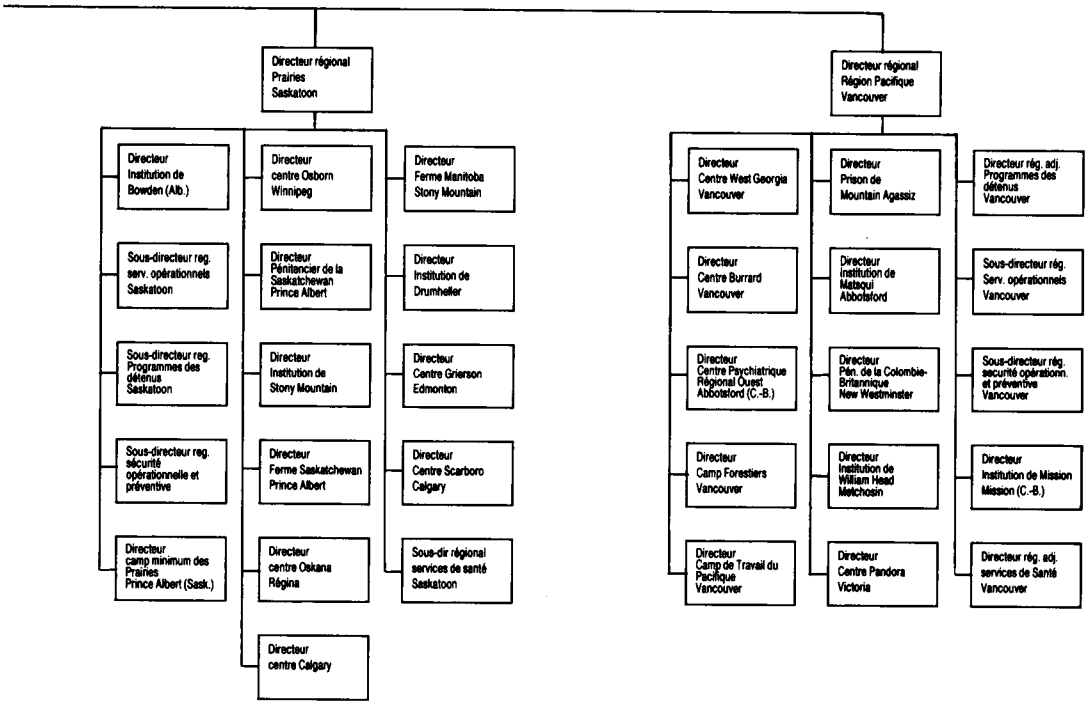
La Division «M» se compose de onze détachements réguliers et d'un déta- 8950
chement d'été; son quartier général est installé à Whitehorse, la capitale. Un détachement affecté à l'aéroport intérieur de Whitehorse, veille, principalement, à y assurer la sécurité. La Division assure aussi les services de soutien des directions et sections chargées des S.E.G., de la drogue, de l'identification et des télécommunications, ainsi que ceux d'un détachement de l'air.

Le Service canadien des pénétenciers

Organigramme du S.C.T. 1er avril 1975




Commissaire adjoint services opérationnels
Directeur secrétariat
Directeur régional Atlantique Moncton
Directeur organisation et administration
Directeur services techniques
Directeur d'information
Directeur personnel
Directeur financiers
Chef du projet système des mesures de la performance des opérations
Gérant général industries
Adjoint administratif
Directeur Établissement de Springhill (N.-É.)
Directeur Pénitentier de Dorchester (N.-B.)
Directeur Institution de Westmorland Dorchester
Directeur régional Moncton
Directeur Centre de Carleton Halifax
Directeur Centre de Parrtown Saint-Jean (N.-B.)
Directeur C.C.C. Moncton
Directeur Camps forestiers du Dungarvon Blackville
Directeur Centre Psychiatrique Régional


Directeur régional Prairies Saskatoon
Directeur régional Région Pacifique Vancouver
Directeur Institution de Bowden (Alb.)
Sous-directeur reg. serv. opérationnels Saskatoon
Sous-directeur reg. Programmes des détenus Saskatoon
Sous-directeur reg. sécurité opérationnelle et préventive
Directeur camp minimum des Prairies Prince Albert (Sask.)
Directeur centre Osborn Winnipeg
Directeur Pénitencier de la Saskatchewan Prince Albert
Directeur Institution de Stony Mountain
Directeur Ferme Saskatchewan Prince Albert
Directeur centre Oskana Régina
Directeur centre Calgary
Directeur Ferme Manitoba Stony Mountain
Directeur Institution de Drumheller
Directeur Centre Grierson Edmonton
Directeur Centre Scarboro Calgary
Sous-dir régional services de santé Saskatoon
Directeur Centre West Georgia Vancouver
Directeur Centre Burrard Vancouver
Directeur Centre Psychiatrique Régional Ouest Abbotsford (C.-B.)
Directeur Camp Forestiers Vancouver
Directeur Camp de Travail du Pacifique Vancouver
Directeur Prison de Mountain Agassiz
Directeur Institution de Matsqui Abbotsford
Directeur Pén. de la Colombie-Britannique New Westminster
Directeur Institution de William Head Metchosin
Directeur Centre Pandora Victoria
Directeur rég. adj. Programmes des détenus Vancouver
Sous-directeur rég. Serv. opérationnels Vancouver
Sous-directeur rég. sécurité opérationn. et préventive Vancouver
Directeur Institution de Mission Mission (C.-B.)
Directeur rég. adj. services de Santé Vancouver

8971 Le Service canadien des pénitenciers*

Administration centrale

Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, rue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Ministre

Le solliciteur général du Canada

Fonctionnaires supérieurs

Commissaire ..... André Therrien
Commissaires adjoints
Programmes pour les détenus .....John W. Braithwaite
Sécurité ..... Robert J.A. Diguer
Services opérationnels .....Robert J.A. Diguer (suppléant)

Historique

8972 Le Service canadien des pénitenciers a été créé en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les pénitenciers* (S.C. 1960-61 devenue [S.R.C. 1970, chap. P-6]). Un décret du conseil (C.P. 1965-2286, le 22 décembre 1965) a constitué le Service en «ministère» et a accordé au solliciteur général la qualité de «ministre compétent» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière*.

Responsabilités globales

8975 Le Service est responsable de l'administration de tous les pénitenciers fédéraux, ainsi que de l'application des condamnations imposées par les tribunaux et prépare les détenus à leur réintégration sociale comme citoyens responsables.

Organisation et programmes

8980 Le Commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, est chargé de la sécurité et de la gestion du Service ainsi que des affaires connexes.

8982 Les programmes de réadaptation des détenus, axés sur le perfectionnement professionnel et social, permettent la participation communautaire. Des cours de formation professionnelle sont offerts, dans 15 secteurs professionnels au moins, par les écoles de métiers des institutions**, tandis que la formation pratique est offerte par les employeurs locaux. Les détenus peuvent parfaire leur formation scolaire, soit au sein de l'établissement, soit à l'extérieur, dans les collèges et universités, grâce aux libérations conditionnelles de jour, et à des permis d'absence temporaire. L'entretien et la surveillance des détenus comprennent des traitements médicaux, dentaires et psychiatriques. Le Service libère les détenus lorsque la Commission nationale des libérations conditionnelles (para 8851) leur accorde leur libération conditionnelle. La responsabilité de surveillance des libérés conditionnels relève du Service national de la Commission des libérations conditionnelles (para 8882). Le Service a une administration nationale et régionale: l'administration centrale se trouve à Ottawa.

*Mise à jour: avril 1975
**Nom donné, à tort, aux établissements pénitentiaires fédéraux.

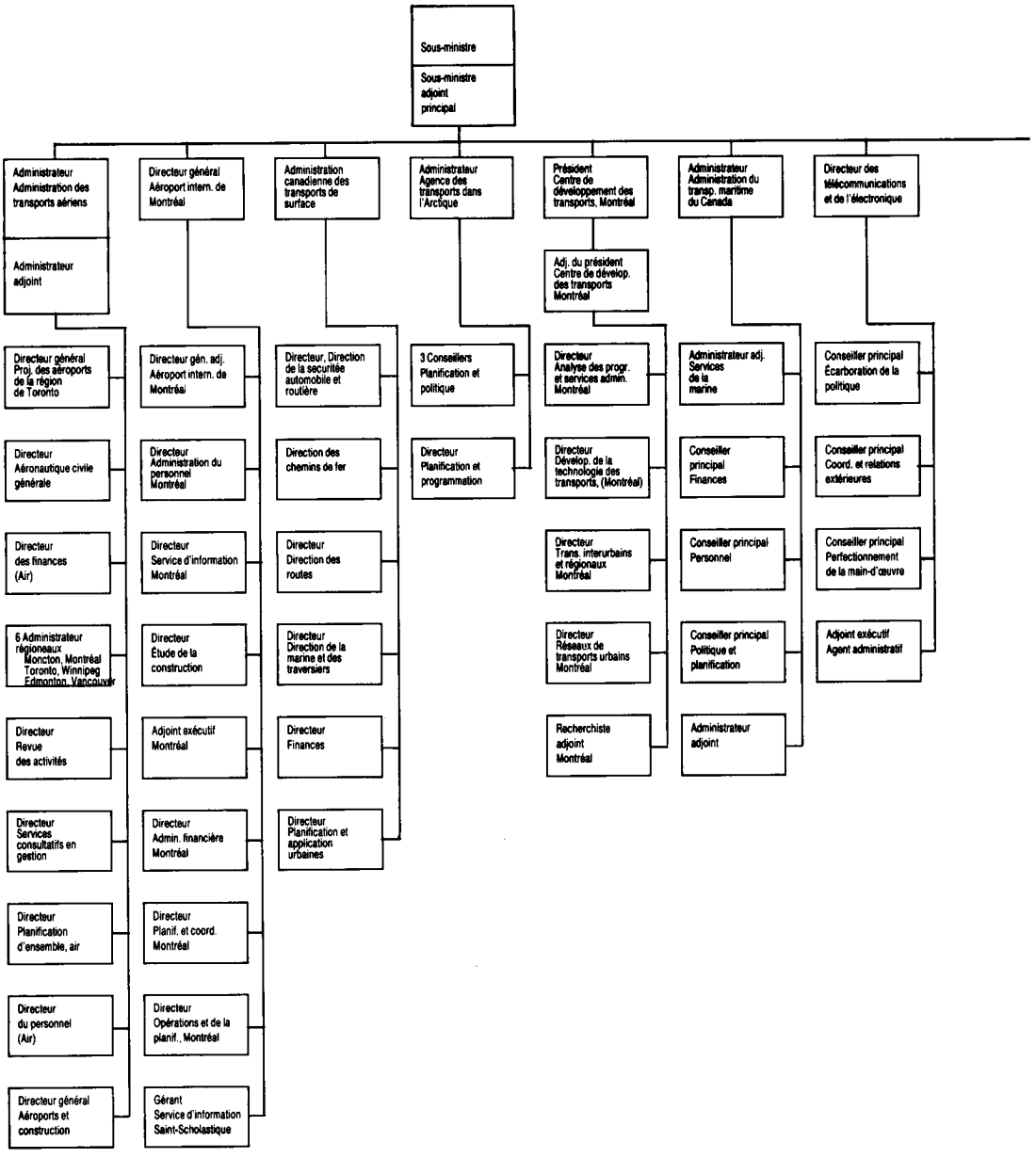
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au service d'information d'Ottawa ou aux services d'information régionaux. 8987

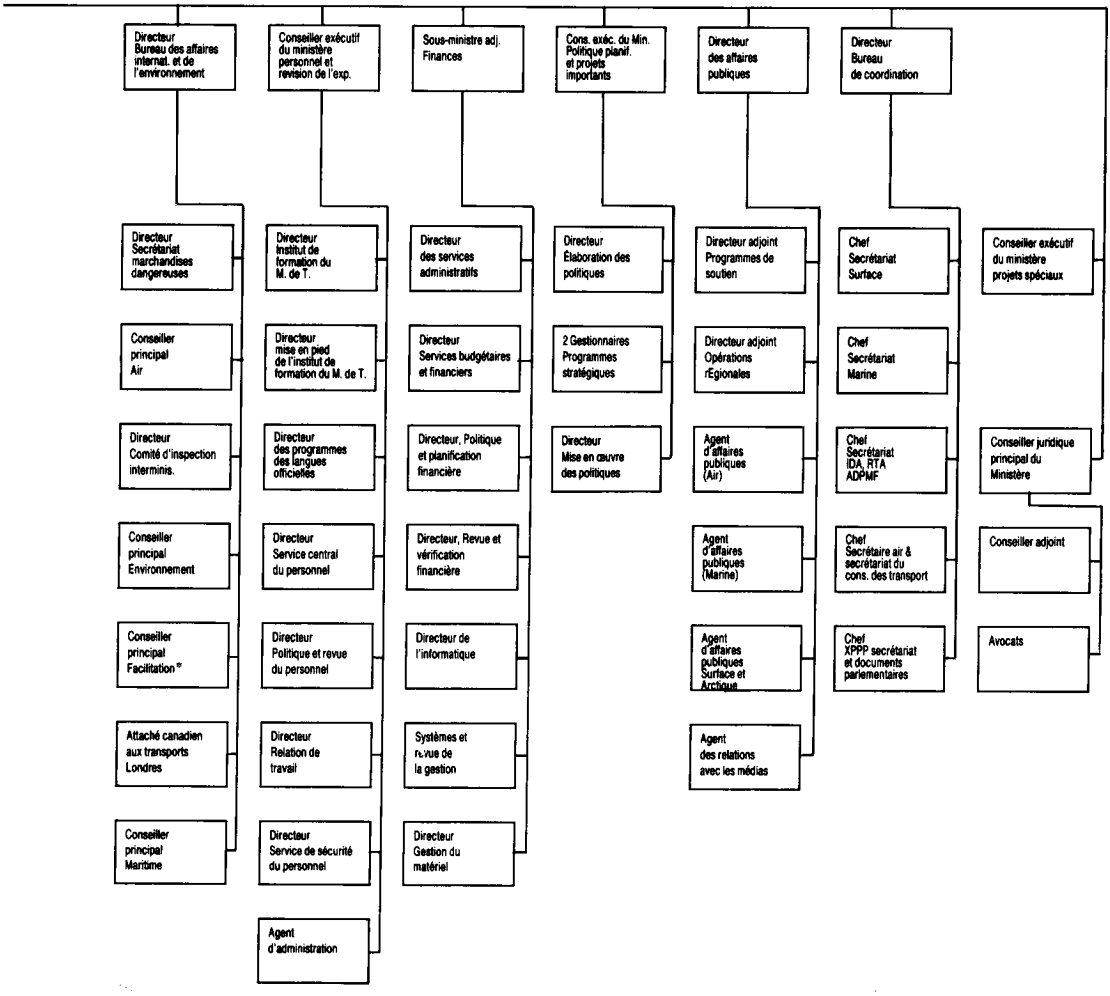
Comité parlementaire – Justice et questions juridiques. 8988

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 8989

Le ministère des Transports

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975





* c'est à dire: qui se fait sans peine (facile)

9001 Le ministère des Transports*

Administration centrale

Édifice Transports Canada
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Ministre

L'honorable Otto Lang, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Sylvain Cloutier
Sous-ministre adjoint principal ..... G.A. Scott
Sous-ministre adjoint principal (Planification et développement) ..... David Kirkwood
Sous-ministre adjoint (Finances) ..... (sans titulaire)

Historique

9002 Le ministère des Transports a été établi en 1936 par la *Loi sur le ministère des Transports* (devenue S.R.C. 1970, chap. T-15) qui proclamait la fusion du ministère des Chemins de fer et des Canaux, du ministère de la Marine et de la Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale.

9003 Le rôle et la structure du ministère des Transports ont été modifiés pour donner naissance, le 17 février 1970, à une nouvelle organisation. Le nouveau ministère groupe plusieurs sociétés de la Couronne et organismes d'exécution investis d'une autonomie plus ou moins large. Le personnel de l'administration centrale du Ministère assiste le ministre et le sous-ministre en ce qui a trait à la planification, l'élaboration de méthodes et l'évaluation du rendement des programmes en fonction du Ministère.

Responsabilités globales

9010 Le Ministre a l'administration, la charge et la direction de tous les chemins de fer et canaux de l'État*, de tous les ouvrages et propriétés qui en dépendent ou s'y rattachent de la perception des droits sur les canaux publics, et de toutes les affaires qui en relèvent, de même que des personnes et fonctionnaires préposés à ce service.

Le Ministre possède et peut exercer chacun des devoirs, pouvoirs et fonctions dévolus (par toute loi, tout décret ou règlement) avant le 2 novembre 1936, au ministre de la Marine et au ministre de la Défense nationale, en ce qui concerne l'aviation civile.

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du Ministre s'étendent aux conseils et aux autres corps publics, sujets, services et biens de la Couronne qui peuvent être désignés ou assignés au Ministre par le gouverneur en conseil et dont le Ministre a le contrôle, la réglementation, la direction et la surveillance.

Organisation et programmes

9015 Le Ministère comprend l'Administration canadienne des transports maritimes, l'Administration canadienne des transports aériens, l'Administration canadienne

*Mise à jour: avril 1975 (texte); octobre 1975 (noms)
*Exception faite du canal Trent et du canal Rideau, voir paragr. 1196

des transports de surface, l'Agence des transports dans l'Arctique, et le Centre de développement des transports.

Administration canadienne des transports maritimes (A.C.T.M.)

Cette administration coordonne les activités de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, le Conseil des ports nationaux et la Direction des services de la Marine du ministère des Transports*. 9020

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est responsable, pour le compte de l'Administration canadienne des Transports maritimes, de l'administration des eaux profondes de la voie maritime. Elle assume la surveillance de 13 ports, des élévateurs à grain de Prescott et Port Colborne (Ontario) et d'autres installations, sous le contrôle direct du Conseil des ports nationaux; et d'environ 300 ports publics et 11 autres administrés par des commissions. L'Administration est également responsable des aides à la navigation, des services nautiques et de pilotage, des bases de la Garde côtière canadienne, de l'inspection des navires, et de la flotte de la garde côtière canadienne.

Division des aides à la navigation

Cette division est chargée des politiques et des normes relatives aux instruments de signalisation (visuels, verbaux et électroniques) flottants ou côtiers. Elle assure des politiques et des normes applicables au système de gestion de la circulation des navires et au système d'itinéraires, et est chargée de faire des recommandations en matière d'approbations, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables.* 9025

Direction des services nautiques et de pilotage

Cette direction élabore des politiques et des normes. En tant qu'expert, elle donne des conseils sur toutes les questions de pilotage maritime et elle formule des règlements conformes à la *Loi sur le pilotage.* Elle oriente et évalue la gestion des administrations de pilotage et voit à ce qu'elles fonctionnent selon les dispositions de la *Loi sur le pilotage.* Par ailleurs, elle veille à ce qu'un service efficace de pilotage soit mis au service de la navigation nationale et internationale. 9030

Bases de la Garde côtière canadienne

Les agences maritimes ont été réorganisées en treize bases et quatre bases secondaires relevant de cinq régions administratives, toutes ces bases formant la Garde côtière canadienne: 9035

1) La région de Terre-Neuve dessert l'île de Terre-Neuve et le Labrador;
2) La région des Maritimes (bureau central à Dartmouth, N.-É.), dessert les eaux des Maritimes et des Îles-de-la-Madeleine;
3) La région des Laurentides (bureau central à Montréal) dessert le golfe de Saint-Laurent et le chenal maritime à l'Ouest de Montréal;
4) La région centrale (bureau central à Toronto), s'étend de Prescott jusqu'à Thunder Bay et possède une annexe à Winnipeg;
5) La région du Pacifique (bureau central à Vancouver), dessert la côte ouest et a une base maritime à Hay River (T. du N.-O.).

Inspection des navires à vapeur

Le Conseil d'inspection des navires à vapeur est chargé de l'application des dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada,* touchant l'inspection des navires à vapeur, c'est-à-dire qu'il doit formuler des règlements concernant la 9040

*Ceux-ci ont repris le nom de Garde côtière canadienne

sécurité maritime et assurer l'application de ces règlements. Par ailleurs, il doit diriger la préparation des modifications à apporter à la *Loi sur la marine marchande du Canada,* aux manuels de règlements maritimes et aux autres publications.

Flotte de la Garde côtière canadienne

9045 La flotte de la Garde côtière canadienne est constituée de 80 navires en service actif, dont plusieurs brise-glaces. Elle installe et entretient les milliers de balises utiles à la navigation côtière et intérieure. Elle fournit et dirige les services de soutien nécessaires aux brise-glaces pendant les opérations estivales de réapprovisionnement dans l'Arctique. Au cours de l'hiver, ses brise-glaces facilitent la navigation commerciale dans le golfe Saint-Laurent et permettent de prévenir les inondations en brisant les amas de glace sur le fleuve.

Bureaux régionaux (A.C.T.M.)

9047 Région de Terre-Neuve
Directeur régional
C.P. 1300
Saint-Jean (T.-N.)

9048 Région des Laurentides
Directeur régional
2, Place Québec
Québec (Québec)
G1R 2B5

9049 Région de l'Ouest
Directeur régional
C.P. 10060
Pacific Centre
700, rue West George
Vancouver (C.-B.)
V7Y 1E1

Région des Maritimes
Directeur régional
C.P. 1013
Dartmouth (N.-É.)

Région centrale
Directeur régional
Toronto Star Building
1, rue Yonge
Toronto (Ont.)

Administration canadienne des transports aériens (A.C.T.A.)

9060 Cette administration est chargée de fournir et d'exploiter les installations de services aériens comprenant le contrôle de la circulation aérienne et les services de télécommunication, tous les aéroports fédéraux du Canada ainsi que les services de réglementation requis pour assurer la sécurité aéronautique.

Projet des aéroports de la région de Toronto

9065 Entrent dans ce plan: l'aéroport international de Toronto, ainsi que les aéroports de Hamilton, London et Windsor.

Direction générale de l'aéronautique civile

9070 La Direction générale de l'aéronautique civile planifie, dirige et coordonne toutes les activités liées au contrôle et au développement systématique de l'aéronautique civile, c'est-à-dire qu'elle est chargée de l'élaboration et de la mise en application de lois, normes et modalités relatives à l'aéronautique, de l'inspection, de la délivrance de permis et de certificats concernant les membres du personnel d'aviation, les exploitants et les avions commerciaux et de l'examen de ceux-ci, de la surveillance de la construction et de la réparation des aéronefs; des enquêtes sur les accidents d'aéronefs; de l'achat et de l'exploitation des aéronefs utilisés surtout pour les inspections et des aéronefs qui servent à transporter les dignitaires étrangers en visite et les hautes personnalités du gouvernement.

Revue des activités

Le directeur de la Revue des activités est chargé de l'élaboration des lignes directrices et des modalités relatives à l'étude des politiques, des programmes et des activités. 9075

Planification aéronautique

Le directeur de la Planification aéronautique est chargé de la planification globale des services et des installations, et de l'intégration des programmes élaborés par les directions et les régions dans un programme d'ensemble homogène. 9080

Direction des aéroports et construction

La Direction des services des aéroports et de la construction fournit, maintient et exploite le réseau des aéroports nationaux. Elle est également chargée de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des installations aéroportuaires et de l'élaboration de politiques et de lignes directrices ayant trait à la commercialisation. En outre, elle doit assurer l'existence d'installations conformes aux normes de sécurité. 9085

Administrateurs régionaux (A.C.T.M.)

Région de l'Atlantique
1081, rue Main
C.P. 42
Moncton (N.-B.)
E1C 8K6

Région de Québec 9090
Aéroport international de Montréal
C.P. 5000
Dorval (Québec)
H4Y 1B9

Région de l'Ontario
Toronto Dominion Centre
Toronto (Ont.)
M5K 1A5

Région centrale 9092
405-391, avenue York
Winnipeg (Man.)
R3C 0P6

Région de l'Ouest
Édifice fédéral
9820-107e rue
Edmonton (Alb.)
T5K 1G3

Région du Pacifique
739, rue West Hastings
Vancouver (C.-B.)
V6C 1A2

Administration canadienne des transports de surface (A.C.T.S.)

Cette administration s'occupe de la programmation et de la planification des activités par lesquelles le gouvernement fédéral participe à l'exploitation et à la coordination des transports par route, chemin de fer et transbordeur. Elle est également responsable de la sécurité automobile et routière. 9095

Direction de la sécurité automobile et routière

La Direction est responsable du Programme de sécurité automobile et routière qui porte sur l'élaboration de normes et de règlements de sécurité, les publications et la normalisation des dispositifs de contrôle de la circulation. Elle assure également l'organisation nécessaire à la participation du gouvernement fédéral aux programmes et aux conférences consacrés à des questions liées au problème de la sécurité routière. 9100

Direction générale des chemins de fer

La Direction donne des conseils sur les programmes de transport ferroviaire, assure une liaison directe avec le gouvernement fédéral et les compagnies ferro- 9104

viaires et facilite la mise au point et l'amélioration du système intégré de transport et de manutention du grain.

Direction des routes

9108 La Direction des routes est chargée de la planification, de l'exploitation et de l'administration des routes, des ponts, des tunnels et des travaux routiers relevant du Ministère. Elle adopte, dans le cadre d'un plan national des transports des politiques et des objectifs touchant les travaux de construction de voierie, de ponts et de tunnels. Enfin, elle élabore des directives en vue d'établir une réglementation applicable aux véhicules et met au point des moyens de contrôle financiers et des mécanismes de fixation des prix destinés à réglementer les activités subventionnées.

Direction de la marine et des traverses

9112 La Direction est chargée de la planification, de l'exploitation et de l'administration des services de traversiers et services connexes relevant du Ministère. Elle établit un lien entre la planification des rapports entre traversiers et transports d'une part, et l'évolution économique, sociale ou industrielle d'autre part; elle prévoit et effectue des études ayant pour but l'élaboration de lignes directrices applicables aux investissements, enfin, elle met au point des moyens de contrôle financiers et de fixation des prix applicables aux travaux subventionnés.

Direction de la planification et des applications urbaines

9116 La Direction donne des conseils sur toutes les questions relevant du Ministère et touchant les pipe-lines pour matériaux solides, les véhicules à coussins d'air, le transport hors-route ou tout nouveau moyen de transport. De plus, elle entreprend des études en vue de mettre en évidence et d'analyser les problèmes écologiques posés par de nouveaux moyens de transport par terre et par des moyens de transports d'avant-garde. Elle formule les positions de principe et les lignes d'action adoptées par le Ministère à propos des questions d'énergie liées directement ou indirectement aux transports.

Agence des transports dans l'Arctique

9120 L'Agence assure la coordination des installations et services de transports fédéraux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Son bureau est situé à Yellowknife, à l'adresse suivante: Agence des transports dans l'Arctique, C.P. 1200, Yellowknife (T. du N.-O.), K0E 1H0.

Centre de développement des transports (C.D.T.)

9130 Ce centre est chargé du développement et de la coordination des recherches techniques. Il travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et les milieux universitaires et scientifiques, de façon à intéresser l'ensemble du pays à la technologie et l'évolution des transports.

Direction du développement de la technologie des transports

9132 Cette direction se consacre à la recherche et au développement technologiques intéressant tous les modes de transport, du stade de la conception à celui de l'expérimentation et de l'évaluation. L'objectif est, à la fois de favoriser la naissance de conceptions entièrement nouvelles et d'améliorer les moyens de transports existants.

Direction des transports interurbains et régionaux

9134 Cette direction effectue des études et entreprend des travaux visant à développer le transport des marchandises et des passagers entre les différentes villes ca-

nadiennes, tant le long des côtes que sur les eaux intérieures. Le champ de ses activités va de la constitution d'une vaste documentation aux études économiques et aux travaux d'expérimentation de transport modal et multimodal.

Direction des réseaux de transports urbains

9136 Les activités de cette direction s'inscrivent dans un programme de recherche, de développement et d'expérimentation destiné à perfectionner les moyens de transports urbains en fonction des besoins ressentis.

Bureau des affaires internationales et de l'environnement

9140 Le Bureau coordonne la diffusion de l'information sur les politiques et la formulation des objectifs et des mises de positions ayant trait au rôle du Ministère au sein d'organisations internationales. Il contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'objectifs du Ministère en matière d'écologie nationale et à la coordination de programmes anti-pollution relatifs aux transports par terre et par mer et aux transports aériens.

Secrétariat des marchandises dangereuses

9142 Le secrétariat, en tant que service interministériel, veille à ce que tous les organismes de réglementation s'occupant de l'expédition de marchandises dangereuses par quelque mode de transport que ce soit se consultent constamment; collabore à l'élaboration des règlements et établit un code national multimodal.

Air

9144 En collaboration avec la Direction des projets spéciaux, de la planification, et de la politique, le conseiller principal (Air) élabore des politiques, des objectifs et des prises de positions devant assurer la participation du Ministère aux activités d'organismes internationaux. Il assure les services de secrétariat nécessaires au Comité interministériel sur l'aviation civile, harmonise les prises de position canadiennes et représente le Canada à des réunions internationales. Il coordonne l'étude, la description et la diffusion de lignes d'action, de politiques et de programmes d'aéronautique internationaux et élabore les politiques du Ministère à l'égard d'activités qui, telles les affectations à l'étranger et les voyages, ont une importance internationale.

Comité d'inspection interministérielle

9146 Ce comité aide le Comité interministériel sur l'aviation civile à élaborer, à proposer et à mettre en œuvre des moyens de contrôle et d'inspection internationaux, normalisés ou simplifiés, devant faciliter le mouvement des passagers dans les aéroports canadiens et étrangers.

Environnement

9148 Le conseiller principal est chargé de l'élaboration, de la coordination et de l'évaluation des programmes écologiques: il doit s'assurer que les activités du Ministère sont conformes aux activités et aux normes internationales, nationales et interministérielles. Il représente le Ministère au sein d'organismes internationaux et interministériels s'occupant directement ou indirectement de questions écologiques.

Bureau de la coordination

9150 Le Bureau fait fonction de secrétariat du Ministère, assure des services de secrétariat pour l'administration du Ministère, réunit des documents d'information destinés au Ministre et au Sous-ministre, élabore des articles de loi pour le compte

du Ministère et regroupe les rapports parlementaires et documents faisant état des propositions présentées au Conseil (voir paragr. 9158).

Secrétariat de la surface

9152 Le chef du Secrétariat assure la liaison avec l'Administration des transports de surface; offre un service consultatif et organise la production de documents d'information, réunit les textes de loi proposés, les rapports parlementaires et d'une façon générale, l'information touchant les transports de surface.

Secrétariat de la marine

9154 Le chef du Secrétariat assure la liaison avec l'Administration des transports maritimes; offre un service consultatif et organise la production de documents d'information, réunit les textes de loi proposés, les rapports parlementaires et d'une façon générale, l'information touchant les transports maritimes.

Secrétariat de l'air

9156 Le chef du Secrétariat assure la liaison avec l'Administration des transports aériens; offre un service consultatif et organie la production de documents d'information, réunit les textes de loi proposés, les rapports parlementaires et d'une façon générale, l'information touchant les transports aériens.

Secrétariat du Conseil des transports

9158 C'est le secrétariat du conseil constitué par le Ministre et les fonctionnaires supérieurs du Ministère.

Bureau des télécommunications et de l'électronique

9160 Le Bureau collabore à l'élaboration des politiques concernant les activités du Ministère en matière de télécommunications et d'électronique et contribue à établir d'autres politiques relatives à d'autres secteurs des télécommunications et de l'électronique.

9170 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Directeur des Affaires publiques.

9175 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des transports et communications.

9180 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Textes de référence

9185 Le ministère des Transports est responsable des lois suivants:

Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (S.R.C. 1970, chap. S-1)
Loi sur l'aéronautique (S.R.C. 1970, chap. A-3)
Loi constituant Air Canada (S.R.C. 1970, chap. A-11)
Loi sur les billets de transport (S.R.C. 1970, chap. P-3)
Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, modifiée (S.C. 1907, chap. 22)
Loi sur les chemins de fer (S.R.C. 1970, chap. R-2)
Loi sur les chemins de fer de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-11)
Loi du Chemin de fer national transcontinental (S.C. 1936, chap. 34)
Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (Financement et garantie) (S.C. 1970-71-72, chap. 17)
Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (S.R.C. 1970, chap. C-10)

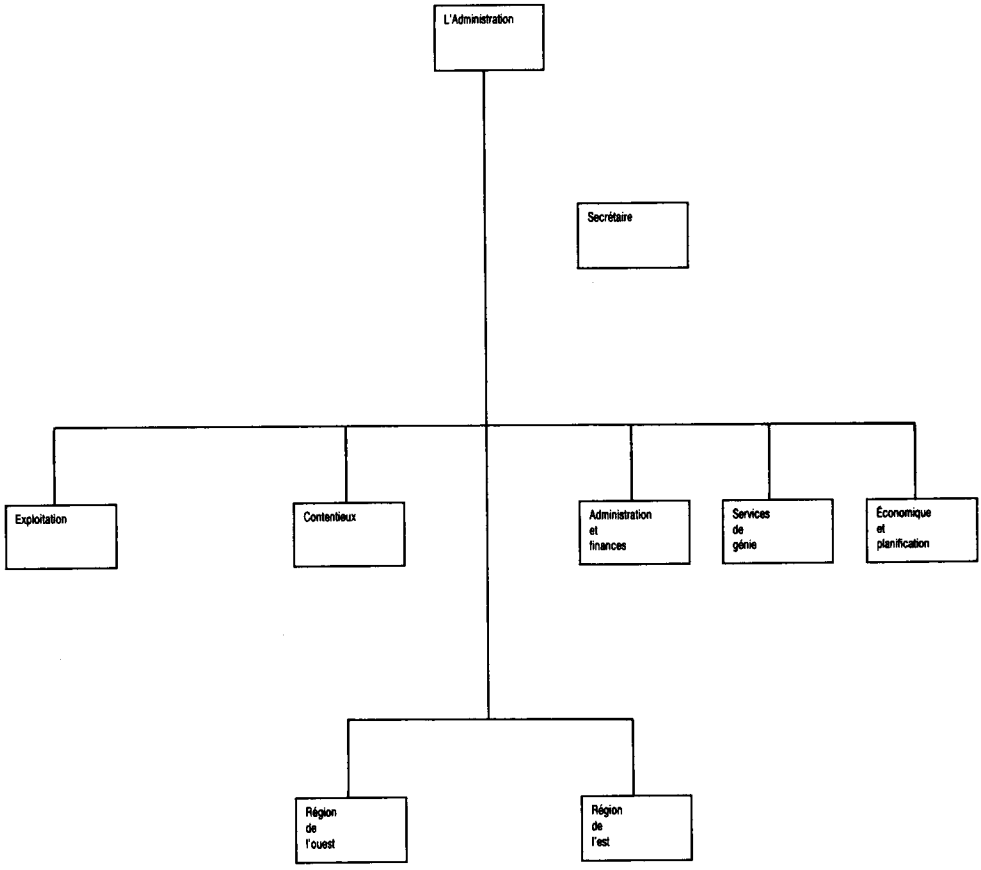
Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement (S.R.C. 1970, chap. G-11)
Loi sur les commissaires du havre de Belleville (S.C. 1952, chap. 34)
Loi sur les commissaires du havre de Hamilton, modifiée (S.C. 1912, chap. 98)
Loi sur les commissaires du havre de Port-Alberni (S.C. 1947, chap. 42)
Loi sur les commissions de havre (S.R.C. 1970, chap. H-1)
Loi sur le Conseil des ports nationaux, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-8)
Loi de la convention du Nid-de-Corbeau, modifiée (S.C. 1897, chap. 5)
Loi sur Embranchement du CN (S.C. 1960-1961, chap. 56)
Loi sur Embranchement du CN (S.C. 1966-1967, chap. 15)
Loi sur Embranchement du CN (S.C. 1966-1967, chap. 35)
Loi sur l'expédition du bétail (S.R.C. 1970, chap. L-11)
Loi sur le havre de Trenton (S.C. 1922, chap. 50)
Loi sur Ligne du CN (S.C. 1968-1969, chap. 3)
Loi sur la marine marchande du Canada (S.R.C. 1970, chap. S-9)
Loi sur le ministère des Transports (S.R.C. 1970, chap. T-15)
Loi sur l'Office national de l'énergie, modifiée (S.R.C. 1970, chap. N-6, art. 76)
Loi des paquebots nationaux du Canada (service des Antilles) (S.C. 1927, chap. 29)
Loi sur le pilotage (S.C. 1970-71-72, chap. 52)
Loi sur les ports et jetées de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-9)
Loi sur les ports d'Ontario (S.C. 1963, chap. 39)
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (S.C. 1970, 1er suppl., chap. 2, art. 5[2], 6[2], 8[1](d), 13[1], 14[1])
Loi sur la protection des eaux navigables (S.R.C. 1970, chap. N-19)
Loi des remboursements pour les chemins de fer nationaux du Canada (S.C. 1955, chap. 31, art. 5, 7)
Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada (S.C. 1955, chap. 29)
Loi sur les risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne (S.R.C. 1970, chap. W-3)
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (S.R.C. 1970, chap. 26, 1er suppl.)

Les lois suivantes, de par leur objet, présentent un intérêt particulier pour le Ministre quoiqu'il ne soit pas responsable de leur application: 9188

Loi sur l'aménagement de l'énergie des rapides internationaux, modifiée (S.R.C. 1952, chap. 157)
Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis (S.R.C. 1970, chap. U-4)
Loi sur les commissaires du havre de North-Fraser, modifiée (S.C. 1913, chap. 162)
Loi sur les commissaires du havre de Toronto, modifiée (S.C. 1911, chap. 26)
Lois sur les connaissements (S.R.C. 1970, chap. B-6)
Loi sur la discipline à bord des bâtiments de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-12)
Loi sur les dommages causés au tiers par des aéronefs étrangers (S.R.C. 1970, chap. F-28)
Loi sur les passages d'eau (S.R.C. 1970, chap. F-8)
Loi sur les ponts (S.R.C. 1970, chap. B-10)
Loi sur les taux de transports des marchandises dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1970, chap. M-3, art. 8)
Loi sur les téléphériques (S.R.C. 1970, chap. T-2)
Loi sur les terminus de Winnipeg, modifiée (S.C. 1907, chap. 52)
Loi sur le Transport aérien (S.R.C. 1970, chap. C-14)
Loi sur le transport des marchandises par eau (S.R.C. 1970, chap. C-15)
Loi sur le transport par véhicule à moteur (S.R.C. 1970, chap. M-14)

9200 L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Organigramme du A.V.M.S. - 1 août 1975



L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* 9201

Administration centrale

Immeuble Transports Canada
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1R 7R9

Ministre

Le ministre des Transports**

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Paul D. Normandeau
Vice-président ..... Thomas J. Quigg
Membre ..... H. Gordon Barrett
Secrétaire ..... Louis E. Béland

Historique

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été établie en vertu de 9201
la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* (maintenant S.R.C. 1970, chap. S-1). Un décret du conseil (C.P. 1954-1300, le 1er septembre 1954; D.O.R.S./54-402) constitua l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*. Cette «corporation» est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est constituée en corpo- 9202
ration:

a) en vue d'acquérir des terrains pour des ouvrages qui peuvent être indispensables à l'établissement et à l'entretien, soit entièrement au Canada soit conjointement avec des travaux entrepris par une autorité compétente aux États-Unis, d'une voie en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié, et aux fins de construire, entretenir et exploiter lesdits ouvrages;
b) en vue de construire, entretenir et exploiter tous travaux relatifs à cette voie en eau profonde que le gouverneur en conseil peut juger nécessaires pour remplir toute obligation assumée aux termes d'un accord présent ou futur;
c) en vue d'acquérir des terrains pour des ponts destinés à relier le Canada et les États-Unis et de construire, d'entretenir et d'exploiter lesdits ponts, soit seule, soit conjointement ou de concert avec une autorité compétente des États-Unis, et, en rapport avec les dispositions de la Loi ou par voie de conséquence, en vue d'acquérir, avec l'approbation du gouverneur en conseil des actions ou des biens de toute société d'exploitation de ponts, et en vue d'exploiter et d'administrer des ponts; et
d) en vue d'acquérir des terrains pour des ouvrages ou des propriétés que le gouverneur en conseil peut juger nécessaires pour des ouvrages entrepris en vertu de la Loi et dans le but de construire ou d'acquérir, d'entretenir et d'exploiter lesdits ouvrages ou propriétés.

*Mise à jour: 1er avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1957-928, le 8 juillet 1957)

Organisation et programmes

9203 La Direction du contentieux, la Direction de l'économie et planification et la Direction des services de génie* se trouvent à Ottawa. Les directions de l'exploitation, de l'administration et finances, font partie du bureau central situé à Cornwall (Ontario). La région de l'Est de la Voie maritime, dont le bureau est à St-Lambert (Québec), s'étend du Port de Montréal au Lac Ontario, tandis que la Région de l'Ouest, dont le bureau est à St. Catharines (Ontario), comprend les canaux de Welland et du Sault-Ste-Marie.

Programme relatif à la voie navigable en eau profonde

9205 La voie navigable en eau profonde se divise en deux parties: la section Montréal-Lac Ontario et celle du canal de Welland.

9206 La Section Montréal-Lac Ontario comprend sept écluses ainsi que les approches, des ponts et d'autres ouvrages auxiliaires. Cinq écluses, situées au Canada, sont exploitées par l'Administration. Les deux autres, situées aux États-Unis, sont exploitées par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

9207 La Section du canal de Welland qui comprend huit écluses entre le lac Ontario et le lac Erié, est entièrement canadienne** et la responsabilité de son administration a été confiée à l'Administration. Les frais d'exploitation du canal de Welland, contrairement à ce qui se passe pour la Section Montréal-Lac Ontario, ne sont pas couverts par les droits perçus; le Parlement doit donc prévoir des crédits destinés à combler le déficit de fonctionnement. Le canal de Welland a été approfondi par l'Administration et bien d'autres améliorations y ont été apportées dans le dessein d'en accroître l'efficacité.

Programme des canaux confiés (sans péage)

9208 Ce programme a trait à la gestion et l'exploitation des canaux sans péage (Cornwall et Sault-Ste-Marie), ainsi qu'au contrôle et à l'administration des terres adjacentes confiées à l'Administration (Décret du conseil, C.P. 1959-204, du 19 février 1959, modifié par les décrets, C.P. 1974-1604 du 16 juillet 1974 et C.P. 1974-2160 du 24 septembre 1974).

9209 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on est prié de s'adresser au secrétaire.

Comité parlementaire – Le Comité permanent des transports et des communications.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

*A l'exception, toutefois, de certains services localisés à Montréal
**Décret du conseil (C.P. 1959-204, le 19 février 1959)

L'Administration de pilotage de l'Atlantique* 9210

Administration centrale

Tour de la Banque de Montréal
5151, rue George
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3T 1M5

Ministre

Le ministre des Transports

Membres de la Commission

Président, le capitaine Allan Douglas Latter (décembre 1982) ..... Dartmouth (N.-É.)
Autres membres**
- Gerald E. Simons ..... Dartmouth (N.-É.)
- Capitaine Douglas R. Bell ..... Petite-Rivière (N.-É.)
- Gerald F. Elkin ..... Saint-Jean (N.-B.)
- Royce W. Anderson ..... Newcastle (N.-B.)
- Russel Ching ..... Souris (Î.-P.-É.)
- Capitaine Thomas H. Goodyear ..... Saint-Jean (T.-N.)

Fonctionnaire supérieur

Directeur des opérations ..... Claude L. Ball

Historique

L'Administration de pilotage de l'Atlantique a été établie conformément aux dispositions de la *Loi sur le pilotage* (S.C. 1970-71-72, chap. 52). 9212

Responsabilités globales

L'Administration de pilotage de l'Atlantique a pour fonction d'établir, de diriger, d'entretenir et de gérer un service de pilotage dans toutes les eaux canadiennes intérieures et limitrophes des provinces de Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans les eaux de la Baie des Chaleurs située au Sud du Cap d'Espoir, dans la province de Québec (48° 25′ 8″ de latitude nord; 64° 19′ 6″ de longitude ouest). 9213

Bureaux régionaux

Un directeur est affecté à Saint-Jean (N.-B.). 9216

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au président de l'Administration de pilotage de l'Atlantique. 9217

Comités parlementaires – Trois comités permanents: Comité des prévisions budgétaires en général, Comité des Comptes publics, Comité des Transports et des communications. 9218

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 9219

*Mise à jour: septembre 1975
**Tous les mandats des membres expirent en décembre, 1975

9220 L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée*

Administration centrale
132, 2e Avenue est
Cornwall (Ontario)

Adresse postale
C.P. 95
Cornwall (Ontario)
K6H 5R9

Ministre

Le ministre des Transports

Membres de la Commission**

Président, Frank Eustace Jackson (Administration de la voie maritime du Saint-Laurent) ..... Ottawa (Ont.)
Vice-président, Louis Edmond Béland (Administration de la voie maritime du Saint-Laurent) ..... Ottawa (Ont.)
Autres membres
John Alexander Crichton ..... Montréal (Québec)
Francis O'Brien Gerity ..... Toronto (Ont.)
Joseph Claude Guy St. Marseille ..... Cornwall (Ont.)
Robert Alan Stevenson ..... St. Catharines (Ont.)
James Beverly Hartford ..... Toronto (Ont.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Frank Eustace Jackson
Vice-président ..... Louis Edmond Béland
Directeur général ..... Jackson James Brooks

Historique

9222 L'Administration de pilotage des Grands Lacs a été créée en application de la *Loi sur le pilotage*, en 1972.

Responsabilités globales

9224 L'Administration a pour tâche d'organiser, de diriger et gérer un service de pilotage intéressant le Québec (eaux canadiennes du Saint-Laurent, en amont de Saint-Lambert), l'Ontario et le Manitoba (eaux intérieures et eaux limitrophes).

Bureaux régionaux

9225 Région de l'Est
132, 2e rue est
Cornwall (Ont.)

Région de l'Ouest
432, boul. Lakeshore
St. Catharines (Ont.)

9226 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au président.

9227 **Comité Parlementaire** – Le Comité permanent des prévisions budgétaires diverses et le Comité permanent des transports et des communications.

9228 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Mise à jour: septembre 1975 (texte)
**Le président et le vice-président ont été nommés pour une période indéterminée; le mandat des autres membres prend fin en décembre, 1975.

L'Administration de pilotage du Pacifique* 9240

Administration centrale

Édifice Pender
605-1200, rue West Pender
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2T9

Ministre

Le ministre des Transports

Membres de la Commission

Président, Peter V.O. Evans (mars 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
Autres membres**
capitaine John B. Cook ..... Vancouver (C.-B.)
capitaine Douglas G. Dixon ..... Vancouver (C.-B.)
capitaine Godfey H. Hayes ..... Victoria (C.-B.)
capitaine Wray G. Howard ..... Vancouver (C.-B.)
Donald M. Mackay ..... Vancouver (C.-B.)
capitaine Robert R. McLeese ..... Vancouver (C.-B.)

Fonctionnaires supérieurs

Président ..... Peter Vivian Owen Evans
Surintendant des opérations ..... le capitaine Victor Roy Covington
Chef de la comptabilité ..... John Philip Rose, C.A.
Secrétaire ..... M^me^ Elsie Taychuk

Historique

L'Administration de pilotage du Pacifique a été instituée le 1^er^ février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, modifiée (S.C. 1970-71-72, chap. 52). 9241

Responsabilités globales

L'Administration doit assurer la sécurité de tous les vaisseaux canadiens et étrangers navigant dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique, et dans les eaux canadiennes limitrophes. 9242

Bureau des expéditions

211, rue Dallas
Victoria (C.-B.)
V8V 1A1

Renseignements supplémentaires – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera au président de la Commission. 9243

Comité parlementaire – Le Comité permanent des transports et des Communications.

Auditeur – L'Auditeur général du Canada.

---

*Mise à jour: septembre 1975
**Expiration des mandats en décembre 1975

9250 Air Canada*

Administration centrale

1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 3P7

Ministre

Le ministre des Transports**

Conseil d'administration

William R. Allen, c.r. (octobre 1975) ..... Toronto (Ont.)
John F. Cruickshank (mai 1977) ..... Halifax (N.-É.)
George W.P. Heffelfinger (décembre 1977) ..... Winnipeg (Man.)
David A. Anderson, c.r. (janvier 1976) ..... Toronto (Ont.)
Pierre Des Marais II (décembre 1975) ..... Montréal (Québec)
Lawrence C.L. Jolivet (avril 1976) ..... Vancouver (C.-B.)
André Monast, c.r. (avril 1976) ..... Québec (Québec)
Pierre Taschereau, c.r. (juin 1976) ..... Montréal (Québec)
Autres membres
- Président du Conseil et directeur général ..... (sans titulaire)
- Président ..... Ralph T. Vaughan
- Vice-président Personnel et Perfectionnement de l'organisation ..... Philip J. Chartrand
- Vice-président Finances ..... Michael H. Cochrane
- Vice-président général Ventes et Services ..... Maurice d'Amours
- Vice-président Opérations aériennes ..... Kent J. Davis
- Secrétaire général ..... Michel E. Fournier
- Vice-président Planification Flotte aérienne ..... Clayton H. Glenn
- Vice-président Contrôle Charge marchande et Exploitation ..... George C. Goode
- Vice-président Informatique ..... Pierre J. Jeanniot
- Vice-président Marketing ..... John McGill
- Conseiller juridique général ..... Ian E. McPherson
- Vice-président Achats et Installations ..... Kitch E. Olson
- Vice-président Entretien ..... Lyle M. Raverty
- Vice-président Affaires publiques ..... Claude I. Taylor
- Vice-président général Services techniques ..... Dave C. Tennant
- Vice-président Région Est ..... David Bryce-Buchanan
- Vice-président Région Centre et Sud ..... Jack Callen
- Vice-président Région Europe ..... Charles Eyre
- Vice-président Région États-Unis ..... Pat Labrie
- Vice-président Région Ouest ..... H. Duncan Laing
- Président – AIRTRANSIT (ADAC) ..... Howard J. G. Whitton

Historique

9252 Filiale et propriété exclusive des Chemins de fer nationaux canadiens, la société Air Canada a été constituée en 1937 par une loi du Parlement (devenue S.R.C. 1970, chap. A-11) sous le nom de Lignes aériennes Trans-Canada, en vue d'assurer un service public de transport aérien permettant de se déplacer au Canada et à l'étranger.

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (membres et fonctionnaires supérieurs)
**Décret du Conseil (C.P. 1957-927, le 8 juillet 1957)

Société de la Couronne constituée en «Corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière,* Air Canada n'est pas mandataire de Sa Majesté. 9254

Responsabilités globales

Air Canada assure maintenant le transport des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales, de même que des liaisons avec les États-Unis, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, la Suisse, l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'U.R.S.S., les Bermudes, les Bahamas, Antigua, la Barbade, la Jamaïque et Trinidad. 9256

Enquête sur Air Canada 9260

Administration centrale

Tour «C», Place de Ville
Affaires publiques
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Ministre

Le ministre des Transports

Commissaire, l'honorable juge Willard Z. Estey ..... Toronto (Ont.)

Historique

La Commission fut établie en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes* (C.P. 1975-963, le 25 avril 1975). 9261

Responsabilités globales

Le commissaire a été nommé afin de faire enquête et rapport sur le système de contrôle financier, les méthodes de comptabilité et autres questions reliées à la gestion et au contrôle financiers de la Société et ce qui ne limitera pas la portée générale de ce qui précède – afin de veiller: 9262

a) à ce qu'Air Canada observe un système de contrôle financier qui convienne à une société de son importance, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une société de la Couronne comptable, en dernier ressort, de la conduite de ses affaires au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports;
b) à ce qu'il n'y ait pas de détournement, manipulation inconvenante ou mauvais emploi des fonds d'Air Canada étant donné les principes et méthodes actuels de contrôle financier approuvés par le conseil d'administration de la société ou aux termes de toute loi applicable; et
c) à ce que, le cas échéant, les anomalies précitées aient été signalées à la haute direction, que l'on s'en soit occupé avec efficacité et diligence et, en particulier, que la haute direction ait pris des mesures appropriées afin d'y remédier aussi rapidement que possible.

9270 La Caisse des réclamations de la pollution maritime*

Administration centrale

Ministère des Transports
Tour A, Place de Ville
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Ministre

Le ministre des Transports

Fonctionnaire supérieur

Directeur, Louis C. Audette, O.C., c.r. (avril 1978).....Ottawa (Ont.)

Historique

9272 La Caisse des réclamations de la pollution maritime (C.R.P.M.) a été établie en vertu de la *Loi de la marine marchande du Canada* (S.R.C. 1970, [2e suppl.]). Aux termes de l'article 738, son Directeur est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans, tant qu'il en demeure digne. Il n'est membre d'aucun ministère du gouvernement.

Responsabilités globales

9273 Le Directeur est responsable des réclamations concernant la pollution attribuable à des navires et de tout paiement prélevé sur les fonds de la Caisse. Ces réclamations appartiennent à deux grandes catégories:

1) Réclamations pour perte ou dommages affectifs dans le cas où il est impossible, ou presque, que le réclamant obtienne une indemnisation du propriétaire du navire ou du polluant;
2) Réclamations de pêcheurs pour pertes de revenus qui ne sont pas autrement recouvrables en droit.

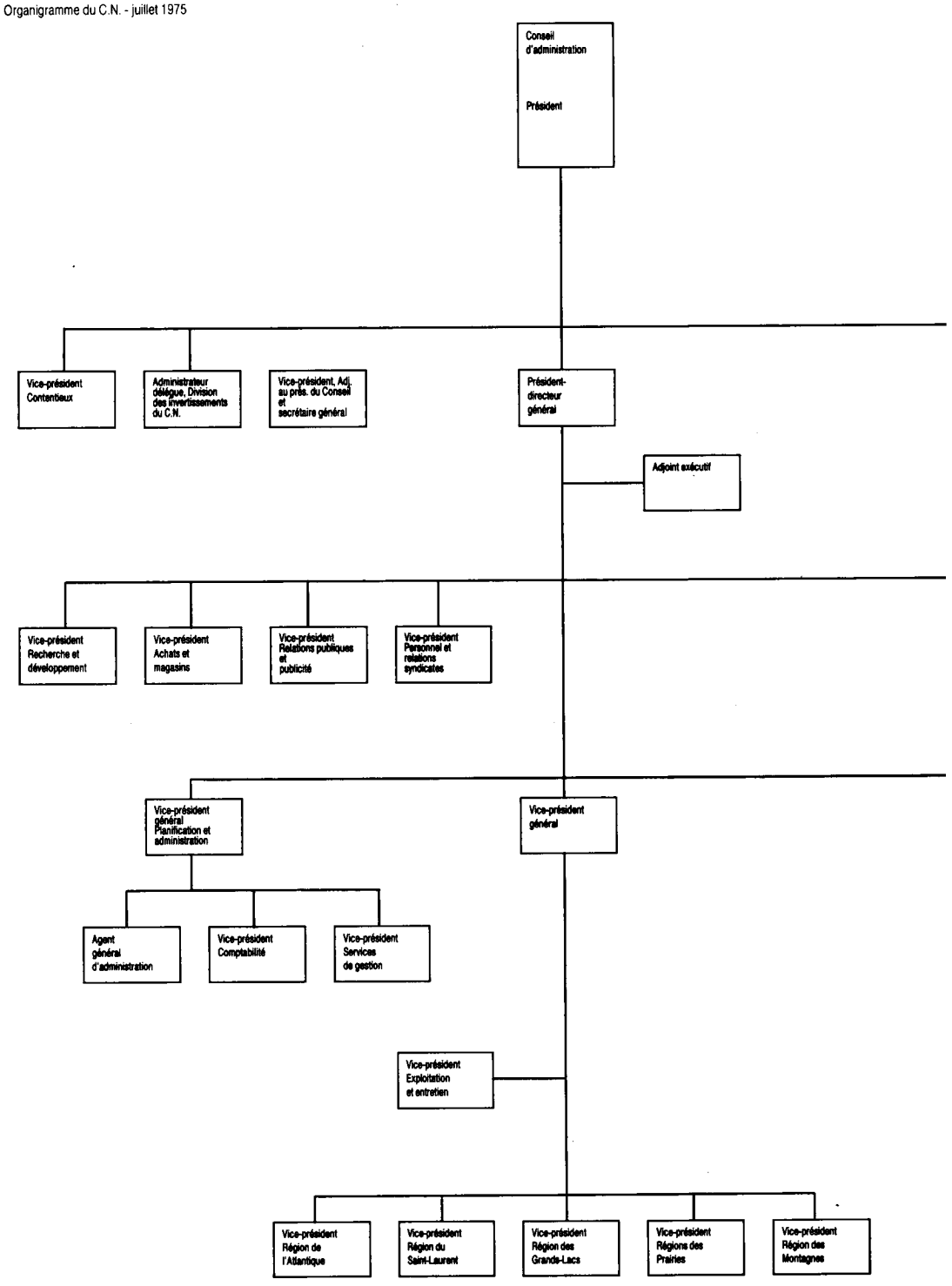
Bureaux régionaux

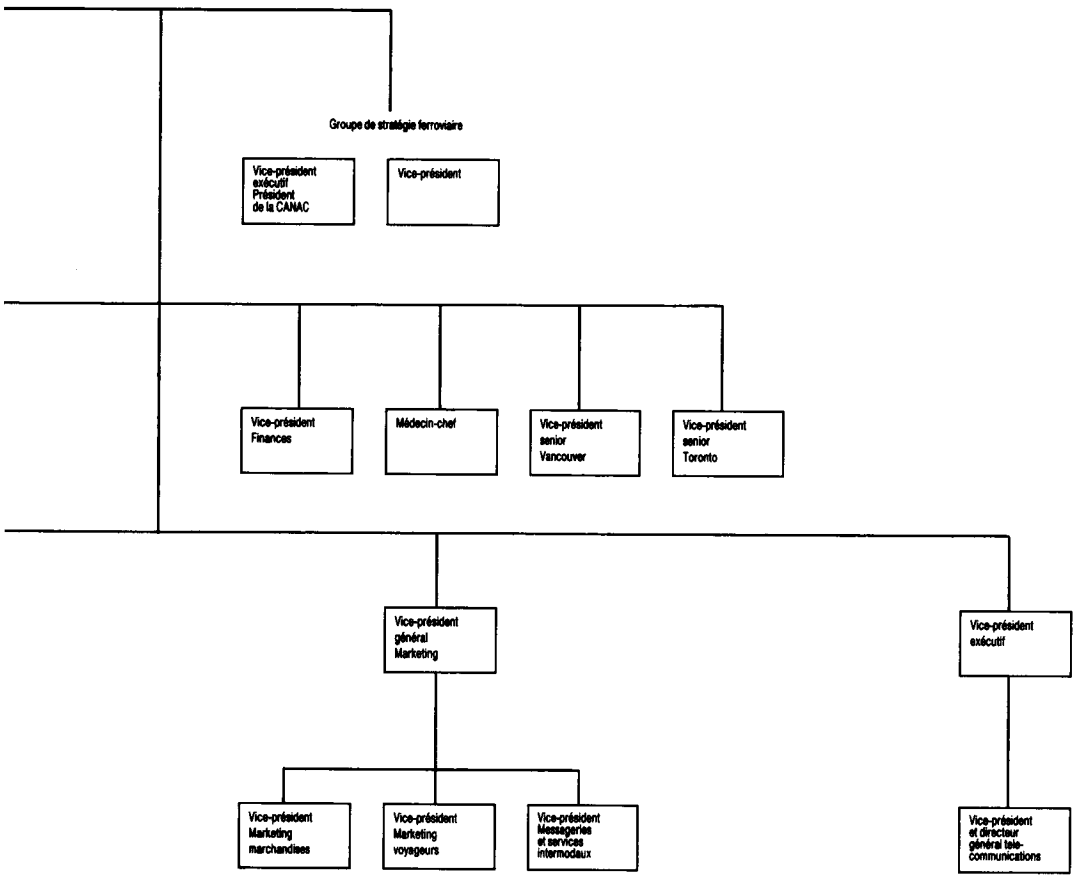
9276 La Caisse des réclamations de la pollution maritime ne possède pas de bureaux régionaux.

*Mise à jour: septembre 1975

Les Chemins de fer Nationaux du Canada

Organigramme du C.N. - juillet 1975




Groupe de stratégie ferroviaire
Vice-président exécutif Président de la CANAC
Vice-président
Vice-président Finances
Médecin-chef
Vice-président senior Vancouver
Vice-président senior Toronto
Vice-président général Marketing
Vice-président exécutif
Vice-président Marketing marchandises
Vice-président Marketing voyageurs
Vice-président Messageries et services intermodaux
Vice-président et directeur général télé-communications

9281 Les Chemins de fer nationaux du Canada*

Administration centrale
935, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec)

Adresse postale
C.P. 8100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Ministre

Le ministre des Transports**

Conseil d'administration

Président, Pierre Taschereau, c.r. (avril 1977) ..... Montréal (Québec)
David A. Anderson, c.r. (avril 1976) ..... Toronto (Ont.)
Pierre Des Marais II (avril 1976) ..... Montréal (Québec)
Austin E. Hayes (février 1978) ..... Halifax (N.-É.)
James S. Hinds (janvier 1977) ..... Sudbury (Ont.)
Lawrence C.L. Jolivet (janvier 1977) ..... Vancouver (C.-B.)
Charles Kroft (avril 1976) ..... Winnipeg (Man.)
André Monast, c.r. (février 1978) ..... Québec (Québec)
Herbert C. Pinder (avril 1978) ..... Saskatoon (Sask.)
Ewart Pratt (janvier 1978) ..... Saint-Jean (T.-N.)
Yves Pratte, c.r. (avril 1978) ..... Montréal (Québec)
William Vancise (avril 1976) ..... Regina (Sask.)

Fonctionnaires supérieurs

Président-directeur général ..... Robert A. Bandeen
Vice-président général ..... W. Douglas Piggott
Vice-président général ..... Planification et administration, Jack H. Spicer
Vice-président général ..... Marketing, Radcliffe R. Latimer
Vice-présidents exécutifs ..... J.W. Graham Macdougall, c.r., Jean H. Richer
Vice-président principal, Vancouver, Alex H. Hart, c.r.

9281 Vice-présidents

John C. Gardiner

- Achats et magasins ..... W. Herbert Bailey
- Personnel et relations syndicales ..... Colin T. Cameron
- Marketing voyageurs ..... Garth C. Campbell
- Exploitation et entretien ..... Jack L. Cann
- Relations publiques ..... Jean G. Cormier
- Comptabilité ..... William R. Corner
- Finances ..... Edgar J. Denyar
- Contentieux ..... J. Main Duncan
- Recherche et développement ..... John Gratwick
- Marketing marchandises ..... Ronald E. Lawless
- Services de gestion ..... Yvon H. Masse

Vice-président, Adjoint au Président du Conseil et Secrétaire général ..... George Lach
Administrateur délégué, Division des investissements ..... John L. Toole
Vice-président et directeur général, Télécommunications, Toronto . Harold J. Clarke
Vice-présidents, Région de l'Atlantique, Moncton ..... David W. Blair
Région du Saint-Laurent, Montréal ..... J. Frank Roberts

*Mise à jour: septembre 1975
**Au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière* (décret du conseil, C.P. 1952-4115, le 24 septembre 1952)

Région des Grands-Lacs, Toronto ..... Keith E. Hunt
Région des Prairies, Winnipeg ..... A. Raymond Williams
Région des Montagnes, Edmonton ..... Charles F. Armstrong
Contrôleur, Stewart D.H. Thomas

Historique

La Société des Chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National) a été constituée pour exploiter et diriger un réseau national de chemins de fer, comprenant le Canadian Northern Railway, les chemins de fer du gouvernement canadien et toutes les lignes qui lui seraient confiées par décret du conseil. En 1923, Le Grand Trunk Railway Company of Canada a fusionné avec le Canadien National. Depuis 1923, un certain nombre de lignes et d'entreprises ferroviaires ont été acquises par l'État (dont le Newfoundland Railway et ses services maritimes, en 1949, le Temiscouata Railway, en 1950 et le Chemin de fer de la baie d'Hudson et le Northwest Communication System, en 1958); l'exploitation et la direction en ont été confiées au Canadien National. La Loi de 1919 fut abrogée en 1955 et remplacée par la *Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada* (S.C. 1955, chap. 29; devenue S.R.C. 1970, chap. C-10). 9282

Les Chemins de fer nationaux du Canada est une société de la Couronne qui, selon la définition qu'en donne la *Loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien*, a été constituée en «corporation de propriétaire» (Annexe D) au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière.*

Le Canadien National est dirigé par un président et un conseil d'administration nommés par le gouverneur en conseil.

Outre son réseau de voies ferrées principales (24500 milles), le C.N. exploite une chaîne nationale d'hôtels, un réseau de télécommunications, un service de messageries, un service de transport routier et d'autres services connexes. 9283

Bureaux régionaux 9284

Atlantique
Édifice CN terminal
1234, rue Main
Moncton (N.-B.)
E1C 1H7

Grands-Lacs
Gare Union
Toronto (Ont.)
M5J 1E7

Montagnes
Tour CN
10004, 104e Avenue
Edmonton (Alb.)
T5J 0K2

Saint-Laurent
800, rue Dorchester ouest
Montréal (Québec)
H3B 1X9

Prairies
Gare CN
123, rue Main
Winnipeg (Man.)
R3C 2P8

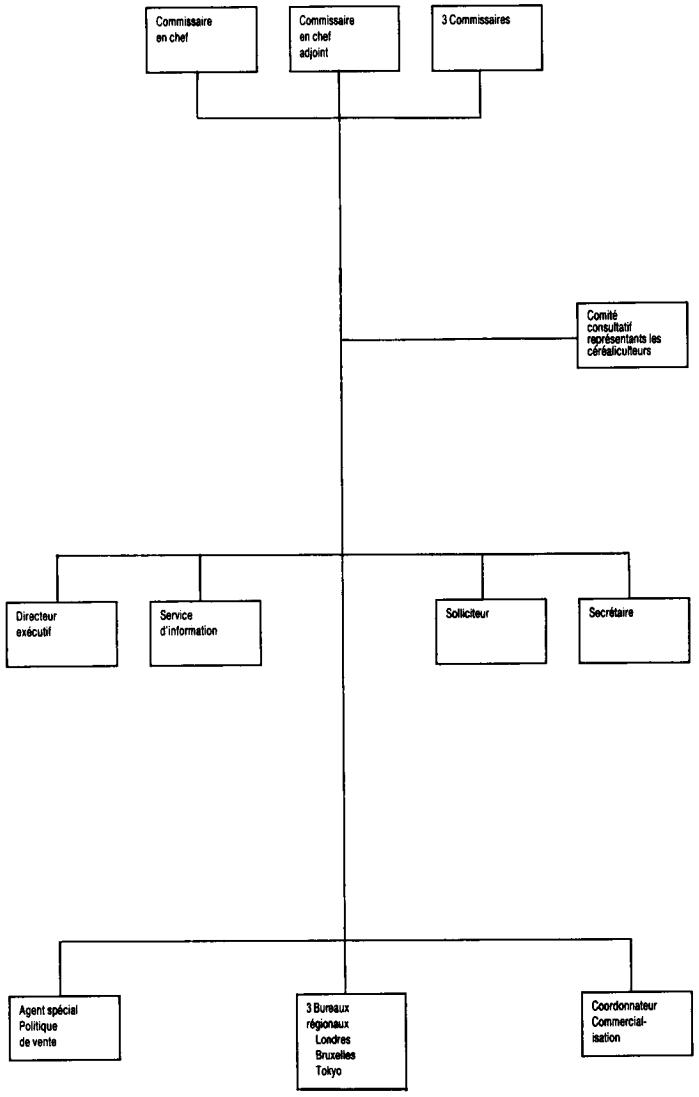
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, on s'adressera au bureau du secrétaire (Administration centrale). 9285

Comité parlementaire – Le Comité permanent des transports et des communications. 9286

Auditeur – Coppers & Lybrand, comptables agréés. 9287

9290 La Commission canadienne du blé

Organigramme du C.C.B. - 1er avril 1975



La Commission canadienne du blé* 9291

Administration centrale

423, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2P5

Ministre

L'honorable Otto E. Lang, c.p., député**

Commissaires

Commissaire en chef ..... G.N. Vogel
Commissaire en chef adjoint ..... D.H. Treleaven
Commissaires ..... R.L. Kristjanson
C.W. Gibbings
R.M. Esdale

Historique

La Commission canadienne du blé fut instituée en 1935 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé.* 9292

Responsabilités globales

Constituée, à l'origine, pour assurer la commercialisation du blé vendu de plein gré par les producteurs, la Commission ne devait, suivant un règlement ratifié par le gouverneur en conseil (27 septembre 1943), acheter d'autres grains que ceux de l'Ouest canadien dont elle était l'agent interprovincial et international exclusif; mais, depuis le 1er août 1949, elle peut également acheter de l'avoine et de l'orge de la région désignée, et en être l'agent interprovincial et international exclusif. 9293

La Commission a le pouvoir d'acheter, de prendre livraison, d'emmagasiner, de transporter, de vendre, d'expédier le grain ou d'en disposer autrement. Elle ne doit acheter que les grains produits dans la région désignée, soit les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, ainsi que la partie est de la Colombie-Britannique et la lisière ouest de l'Ontario. La Commission contrôle la livraison du grain aux élévateurs et aux chemins de fer dans cette région ainsi que le mouvement interprovincial et l'exportation du blé, de l'avoine et de l'orge en général. 9294

Bureaux régionaux

La Commission canadienne du blé a des bureaux à Montréal (Québec) et à Vancouver (C.-B.), ainsi qu'à Londres (Angleterre), Tokyo (Japon) et Bruxelles (Belgique). 9295

Textes de référence

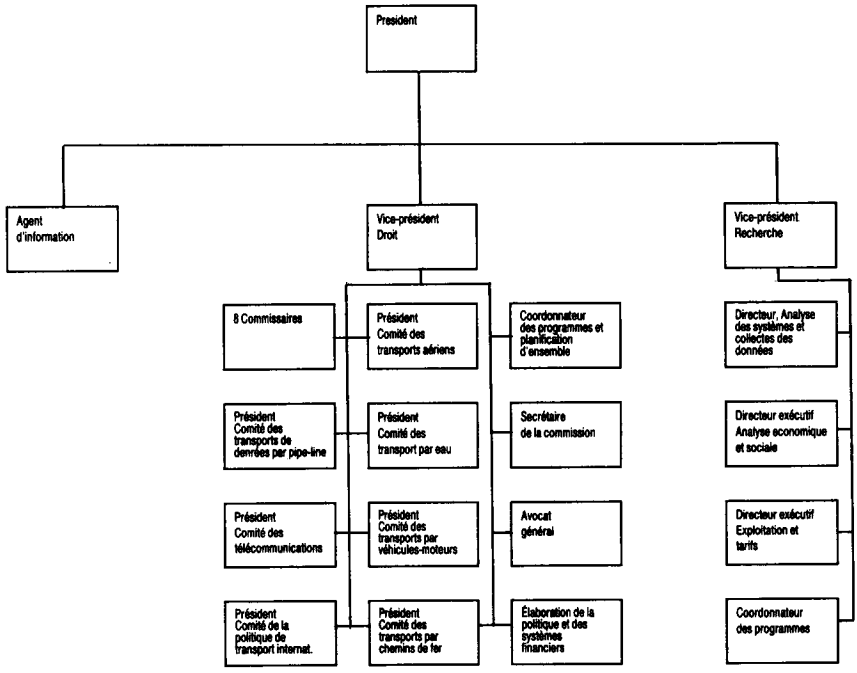
Le Ministre est responsable devant le Parlement de l'application des lois suivantes ayant trait à la Commission canadienne du blé: 9296

Loi sur la commission canadienne du blé (S.R.C. 1970, chap. C-12)
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, modifiée (S.R.C. 1970, chap. P-18)

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**En vertu de la *Loi sur les remaniements et transferts dans la fonction publique* ainsi qu'au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* (C.P. 1969-2002; D.O.R.S./69-530)

9300 La Commission canadienne des transports

Organigramme du S.C.T. - 1er Avril 1975



La Commission canadienne des transports* 9301

Administration centrale

275, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

Ministres

Le ministre des Transports (police des transports)**
Le ministre des Communications (police des télécommunications)

Membres de la Commission

Président, l'honorable Edgar John Benson, P.C. (septembre 1982).....Ottawa (Ont.)
Vice-présidents
- Avocat, J. Guy R. Roberge, c.r. (août 1981).....Ottawa (Ont.)
- Recherche (sans titulaire).....Ottawa (Ont.)

Présidents de comité
- Comité des transports par eau, Alan Pengelly Campbell (octobre 1977).....Ottawa (Ont.)
- Comité de la politique en matière de transport international, James Flood Clark (septembre 1986).....Ottawa (Ont.)
- Comité des transports par véhicule à moteur, John Arthur Delamare Magee (janvier 1978).....Ottawa (Ont.)
- Comité des transports par pipe-line de denrées, Frank Guy Lafferty (mars 1979).....Ottawa (Ont.)
- Comité des transports par chemins de fer, David Haney Jones, c.r. (octobre 1977).....Ottawa (Ont.)
- Comité de télécommunication, Anne Harley Carver (août 1979).....Ottawa (Ont.)
- Comité des transports aériens, John Barrie Glenn Thomson (juin 1981).....Ottawa (Ont.)
- Comité de révision (sans titulaire).....Ottawa (Ont.)

Commissaires
- Herbert Henry Griffin (janvier 1976).....Ottawa (Ont.)
- Edward Henry LaBorde (août 1983).....Ottawa (Ont.)
- John Teaton Gray (juin 1984).....Ottawa (Ont.)
- Raymond MacDonald March (mars 1980).....Ottawa (Ont.)
- Louis René Talbot (septembre 1981).....Ottawa (Ont.)
- John Miller Woodard (mai 1979).....Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire.....Harris Arbique

Historique

La Commission canadienne des transports a été créée le 19 septembre 1967 9302
par la *Loi nationale sur les transports* (S.R.C. 1970, chap. N-17). Elle remplace la Commission des transports du Canada, la Commission des transports aériens et la Commission maritime canadienne. Un décret du conseil (C.P. 1967-1768, le 18 septembre 1967) constitua la Commission en «ministère» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière*.

*Mise à jour: avril 1975 (texte); août 1975 (noms)
**Décret du conseil (C.P. 1967-1899, le 5 octobre 1967)

Responsabilités globales

9303 La Commission est chargée de toutes les fonctions de réglementation et autres qui lui sont dévolues par la loi précitée et par la *Loi sur les chemins de fer,* la *Loi sur l'aéronautique,* la *Loi sur les transports* et diverses autres lois, en vue de coordonner et de façon générale d'harmoniser l'activité de tous les transports par chemins de fer, par eau, par air, par réseaux routiers interprovinciaux et par pipe-lines de denrées. La Commission est, en outre, chargée d'effectuer les études et recherches nécessaires à la réalisation des objectifs dictés par la ligne de conduite établie en matière de transport national.

Bureaux de districts

9313 Les inspections relatives aux techniques et à l'exploitation des chemins de fer sont assurées par les bureaux de districts suivants:

Édifice Sir Humphrey
C.P. 5174
Saint-Jean (T.-N.)

60, rue Adelaide
Toronto (Ont.)
M5C 1J8

Édifice de la Banque canadienne
impériale de Commerce
201, 21e rue
Saskatoon (Sask.)
S7K 3L2

510, 12e Avenue S.-O.
Calgary (Alb.)
T2R 0H3

Édifice Terminal Plaza
1222, rue Main
Moncton (N.-B.)

Édifice fédéral
Angle des rues Park et Court
C.P. 174, Succursale P
Thunder Bay (Ont.)

119-190, rue Smith
Winnipeg (Man.)
R3C 1J8

Édifice Bentall One
505, rue Burrard
Vancouver (C.-B.)
V7X 1M6

9314 **Renseignements supplémentaires** – Pour de plus amples renseignements, on communiquera avec le secrétaire de la Commission canadienne des transports.

9315 **Comité parlementaire** – Comité permanent des transports et des communications.

9316 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

La Commission d'enquête sur les lignes d'embranchement et le transport des grains des Prairies* 9320

Administration centrale

333, 25e Street est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0L4

Ministre

Le ministre des Transports et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé**

Membres de la Commission

Premier commissaire, l'honorable juge Emmett Hall.....Saskatoon (Sask.)
Commissaire, R.E. Forbes .....Brandon (Man.)

Historique

La commission d'enquête fut établie en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, C.P. 1975-872, le 18 avril 1975). Les Commissaires exercent tous les pouvoirs qui leur ont été conférés en vertu des parties I et II de la loi. 9321

Responsabilités globales

Les commissaires furent nommés afin: 9322

a) d'enquêter sur les besoins des collectivités en matière d'infrastructure ferroviaire, sur la rentabilité de la modernistion du réseau ferroviaire et l'attitude probable des producteurs et des exploitants d'élévateurs face à l'évolution de la conjoncture, aux fins de présenter des recommandations sur la vocation de cette partie du réseau ferroviaire qui doit faire l'objet d'une évolution plus approfondie; et
b) de recueillir, aux fins de rendre compte des questions énumérées à l'alinéa 1), les témoignages des personnes, organismes, sociétés ou groupes intéressés, représentants du gouvernement fédéral, et de toute administration provinciale, régionale ou municipale et des instances d'autres pays qui désirent témoigner ou qui peuvent être invités à le faire.

*Mise à jour: avril 1975 (texte); la Commission est parfois désignée sous le nom de «Commission Hall».
**Depuis septembre 1975, les deux postes sont occupés par la même personne.

9325 La Commission royale d'enquête sur le navire-citerne Arrow*

Administration centrale

a/s Ministère des Transports

Ministre

Le ministre des Transports

Membres de la Commission

Président ..... juge Gordon L.S. Hart
Commissaire ..... P.D. McTaggart-Cowen
Autres membres
M. Martin
H. Shephard

Historique

9326 L'enquête fut établie en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, P.C. 1970-448, 12 mars 1970). Le commissaire fut nommé en vertu des pouvoirs conférés au ministre des Transports par l'article 558 de la *Loi sur la marine marchande du Canada.*

Responsabilités globales

9327 Le commissaire a été nommé pour faire enquête et rapport sur la pollution des eaux canadiennes par le pétrole qui s'est déversé du bateau-citerne «ARROW» à la suite de l'échouement dudit pétrolier sur le récif Cerberus, dans la baie de Chedabucto, en Nouvelle-Écosse, le 4 février 1970.

9328 Le commissaire a été autorisé à:

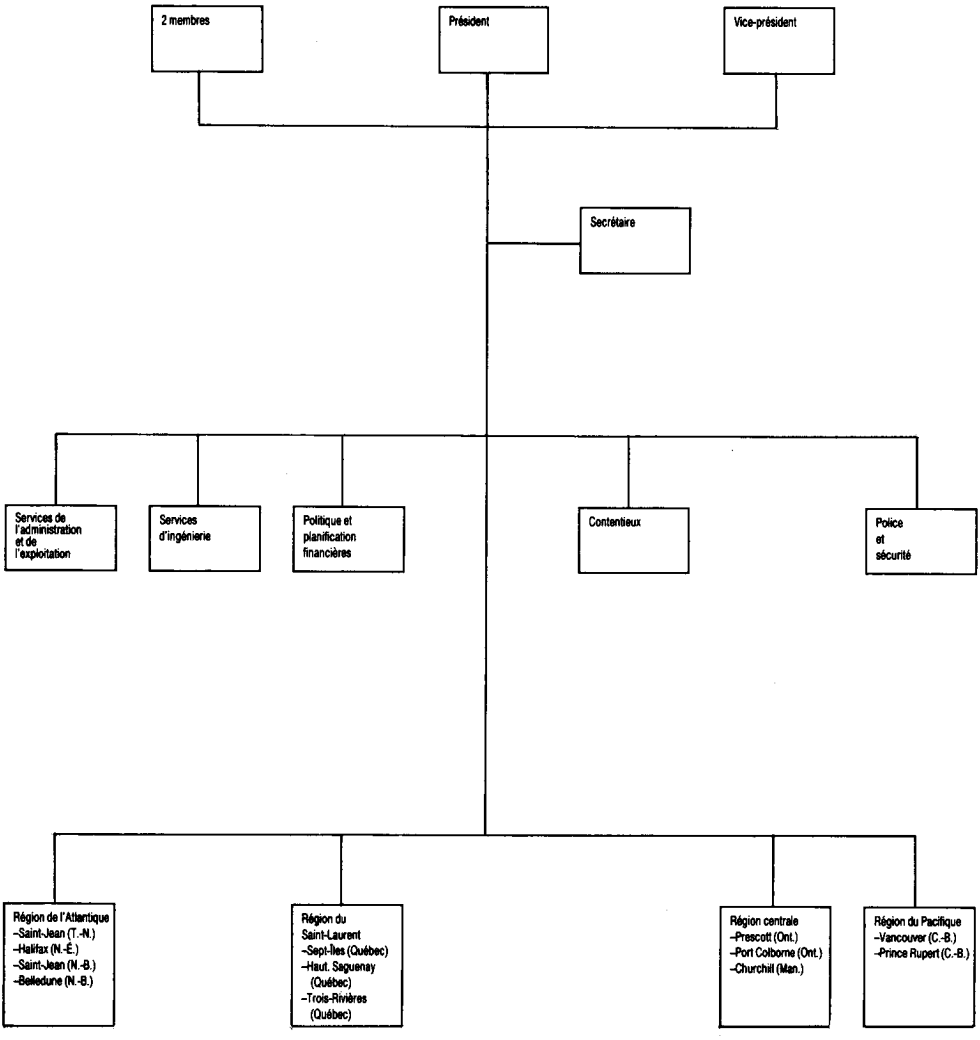
1) exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article II de la *Loi sur les enquêtes;*
2) adopter la façon de procéder et les méthodes qui lui sembleront éventuellement de nature à faciliter la bonne marche de l'enquête et siège, le cas échéant, au moment et au lieu de son choix;
3) retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin, aux taux de rémunération et de remboursement approuvés par le Conseil du Trésor; et
4) faire rapport au gouverneur en conseil dans les meilleurs délais.

---

*

Le Conseil des ports nationaux

Organigramme du C.P.N. - Octobre 1975



9331 Le Conseil des ports nationaux*

Administration centrale

Place de Ville
Édifice Transport Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6

Ministre

Le ministre des Transports**

Membres du Conseil

Président ..... Delmer E. Taylor (septembre 1981)
Vice-président ..... Guy Beaudet (mars 1983)
Autres membres
Dr S.H. Weyman (mars 1983)
(Un poste est sans titulaire)

Historique

9332 Le Conseil des ports nationaux a été créé en 1936 en vertu de la *Loi sur le Conseil des ports nationaux* (devenue S.R.C. 1970, chap. N-8). Cette société de la Couronne a été constituée en «corporation de mandataire» (Annexe C) au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.* Le Conseil est mandataire de Sa Majesté.

Responsabilités globales

Le Conseil exerce sa compétence sur les ports suivants: Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Saint-Jean et Belledune (N.-B.), Chicoutimi, Baie des Ha! Ha!, Québec, Sept-Îles, Trois-Rivières et Montréal (Québec), Churchill (Man.), Prince Rupert et Vancouver (C.-B.), ainsi que sur les élévateurs à grain de l'État installés à Prescott et Port Colborne (Ont.). Avant la création du Conseil, une commission locale régissait chaque port national.

Organisation

9333 Le Conseil visite régulièrement chacune des installations soumises à sa gestion. Son administration centrale dispose d'un contentieux, d'un secrétariat et des directions de l'administration, du génie, du transport, de l'économique, des relations publiques, du personnel, de la police et de la sécurité, et des finances, qui assurent des services professionnels au Conseil et aux ports nationaux.

9334 Le travail quotidien lié à l'exploitation de chaque port est confié à un directeur de port. Les administrations portuaires locales – dont les membres représentent les intérêts du monde des affaires, de la main-d'œuvre et des trois niveaux de gouvernement et sont nommés par le ministre des Transports – agissent à titre de conseillers auprès des directeurs de ports en matière de planification des installations et des taux.

9335 Les présidents des administrations portuaires locales et des commissions portuaires ainsi que les membres du Conseil et des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux font partie du Conseil national des ports, conseil consultatif spécialisé dans le domaine de la planification portuaire nationale et exerçant ses fonctions auprès du ministre des Transports.

---

*Mise à jour: octobre 1975
**Décret du conseil (C.P. 1952-4115, le 24 septembre 1952)

Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le secrétaire du Conseil des ports nationaux. 9338

Comité parlementaire – Le Comité permanent des transports et des communications. 9339

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 9340

9345 L'Enquête sur les embranchements régionaux*

Administration centrale

627 rue Dormon
Mississauga (Ontario)
L4V 1H1

Ministre

Le ministre des Transports et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé**

Membre de la Commission

Commissaire, Carl M. Snavely ..... Mississauga (Ont.)

Historique

9347 La Commission fut établie en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (décret du conseil, C.P. 1975-873, le 18 avril 1975). Le Commissaire est investi de tous les pouvoirs conférés aux commissaires, aux termes des parties I et III de la Loi.***

Responsabilités globales

9348 Le Commissaire a été nommé en vue de déterminer les dépenses et les recettes liées au système de transport des céréales, par voie ferrée, et d'établir la rentabilité de celui-ci.

9349 Les fonctionnaires fédéraux appartenant aux ministères concernés par le transport ferroviaire des céréales se doivent, lorsque cela s'impose, de prêter leur concours au Commissaire.

*Mise à jour: avril 1975
**Fonctions remplies par le même ministre depuis septembre 1975.
***La Commission a été créée à la demande des gouvernements provinciaux et de groupes de producteurs.

La Seaway International Bridge Corporation Limited* 9350

Administration centrale

C.P. 836
Cornwall (Ontario)
K6H 5T7

Conseil d'administration

Section canadienne

Président, Paul D. Normandeau
(mars 1976) ..... Ottawa (Ont.)
Directeurs
James M. Martin
(mars 1976).....Cornwall (Ont.)
John T. Carvell
(mars 1976)..... Ottawa (Ont.)
Thomas J. Quigg
(mars 1976)..... Ottawa (Ont.)

Section américaine

Vice-présidents, David W. Oberlin
(mars 1976)..... Washington (D.C.)
William H. Kennedy
(mars 1976).....Messina (N.Y.)
Directeurs
Frederick A. Bush
(mars 1976).....Messina (N.Y.)
Edward Margosian
(mars 1976).....Messina (N.Y.

Fonctionnaire supérieur

Gestionnaire..... Joseph Patrick Donihee

Historique

La Seaway International Bridge Corporation Limited, qui a succédé à la Cornwall International Bridge Corporation Limited, a été légalement constituée et a reçu des lettres patentes, le 13 novembre 1962, en vertu de la *Loi sur les compagnies.* 9352

Un décret du conseil (C.P. 1963-510, le 25 mars 1963; D.O.R.S./63-110), a constitué la Seaway International Bridge Corporation Limited en «corporation de propriétaire» (Annexe D) et a donné au ministre des Transports la qualité de «ministre compétent», au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.* La Corporation est mandataire de Sa Majesté. 9353

Responsabilités globales

La compagnie assure l'exploitation et la gestion du pont international à péage reliant Cornwall (Ont.) et Rooseveltown (N.Y.) pour le compte de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation des États-Unis. 9356

Bureaux régionaux – La compagnie ne possède pas de bureaux régionaux. 9358

Renseignements supplémentaires – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au gestionnaire. 9360

Comité parlementaire – Le Comité permanent des transports et des communications. 9365

Auditeur – L'Auditeur général du Canada. 9370

*Mise à jour: août 1975; la compagnie est une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (voir paragr. 9200)

9375 La Société des Transports du Nord Limitée*

Administration centrale
85, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 6A4

Adresse postale
Operations Office
9945, rue 108e
Edmonton, Alberta

Ministre

Le ministre des Transports**

Membres de la Commission

Président, Stanley B. Cameron, ministère des Transports ..... Ottawa (Ont.)
Autres membres
Julien Béliveau ..... Saint-Lambert (Québec)
Alfred B. Caywood ..... Victoria (C.-B.)
W. Bruce Hunter, vice-président ..... Edmonton (Alb.)
Peter L.P. Macdonnell, c.r. ..... Edmonton (Alb.)
Lionel R. Montpetit, président ..... Edmonton (Alb.)
John H. Parker ..... Yellowknife (T. N.-O.)
Arthur Krœger, sous ministre, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ..... Ottawa (Ont.)
Murray Watts ..... Toronto (Ont.)

Historique

9376 La Société fut constituée en 1947 sous le nom de Northern Transportation Company (1947) Limited (la date fut retirée du titre en 1952). Constituée d'abord en vertu d'une charte de la province d'Alberta, la Société a été, jusqu'au 30 septembre 1975, propriété exclusive de l'Eldorado Nucléaire Limitée dont elle était une filiale depuis la création de cette société. Cette corporation de la Couronne a été constituée en «Corporation de propriétaire» au sens et aux fins de la *Loi sur l'administration financière* (Annexe D). Elle est mandataire de Sa Majesté.

9380 **Bureaux régionaux**

77, rue Main
Winnipeg (Man.)

540, 5e Avenue, sud-ouest
Calgary (Alb.)

9381 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout renseignement supplémentaire, on s'adressera aux bureaux principaux de la société. (voir paragr. 9376)

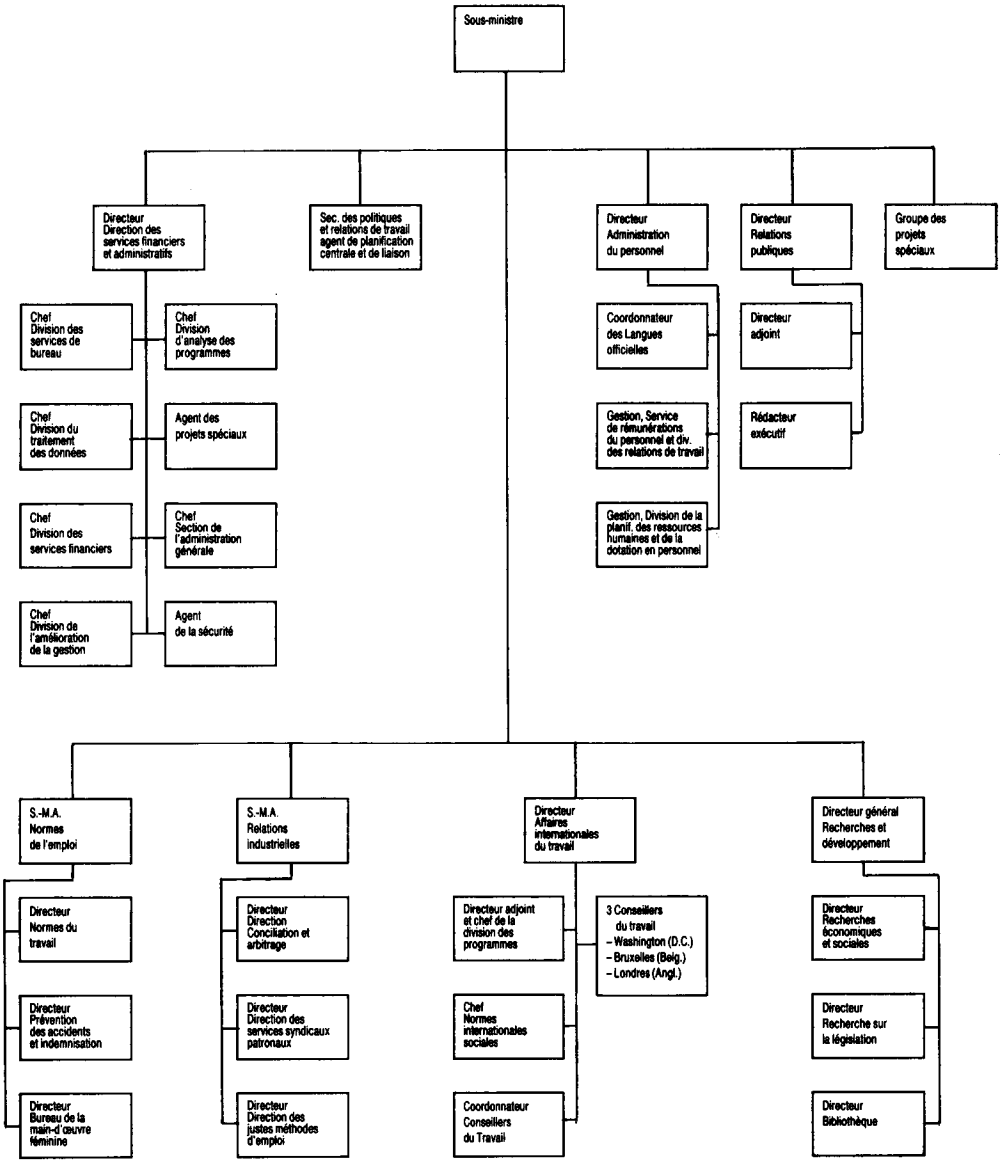
9382 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

9383 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

*Mise à jour: septembre 1975
**Décret du conseil C.P. 1970-768, le 30 avril 1970

9400 Le ministrè du Travail

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Le ministère du Travail* 9401

Administration centrale

Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2

Ministre

L'honorable John Munro, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Thomas M. Eberlee
Sous-ministres adjoints ..... J.-P. Després
W.P. Kelly

Historique

Le Ministère du Travail a été établi en vertu de la *Loi de la conciliation* (S.C. 1900, chap. 24) devenue la *Loi sur le ministère du Travail* (S.R.C. 1970, chap. L-2). 9402

Responsabilités globales

Cette loi autorise le Ministre: 9405

a) à rassembler, résumer et publier, sous une forme adéquate, divers renseignements statistiques et autres concernant les conditions de travail;
b) à instituer et mener des enquêtes sur des questions industrielles importantes; et
c) à publier *La Gazette du Travail.*

Organisation et programmes

Le Ministère est chargé de mettre en application trois programmes principaux: les Relations industrielles, les Normes de l'emploi, ainsi que la Recherche et le développement, dont s'occupent les directions suivantes: Conciliation et arbitrage, Justes méthodes d'emploi, Services syndicaux-patronaux, Prévention des accidents et indemnisation, Normes du travail, Bureau de la main-d'œuvre féminine, Affaires internationales du travail, Économique et recherches, Recherche sur la lé gislation et Services de la bibliothèque. Des services administratifs, qui relèvent du sous-ministre, sont assurés par les directions suivantes: Relations publiques, Administration du personnel, Services financiers et administratifs. 9410

Direction de la conciliation et de l'arbitrage

Cette direction est chargée de l'application des dispositions de la partie V du *Code canadien du travail (Relations industrielles)* qui se rapportent à la conciliation, à la médiation et au règlement de différends dans le travail. Il appartient également à cette direction de nommer des conciliateurs et d'instituer des Commissions d'enquête industrielle en cas de différends entre ouvriers et patrons. La direction offre, en outre, les services de spécialistes du travail qui appliquent des méthodes de médiation préventive dans les secteurs où il pourrait y avoir de l'agitation. 9415

La Direction de la conciliation et de l'arbitrage: Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Montréal (Québec), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.) et Vancouver (C.-B.).

*Mise à jour: octobre 1974. (Les profonds remaniements du Ministère ne lui ont pas permis de soumettre un nouveau texte).

Direction des justes méthodes d'emploi

9420 Cette direction est chargée de l'application de la partie I du *Code canadien du travail (Justes méthodes d'emploi)* qui tend à prévenir toute distinction discriminatoire de race, de couleur, de religion ou d'origine nationale, dans le domaine de l'embauchage, de l'emploi et de l'adhésion syndicale. Il appartient à cette direction d'enquêter sur les plaintes portant sur toute infraction à la partie I du Code.

Direction des services syndicaux-patronaux

9425 Cette direction encourage la collaboration entre les syndicats et le patronat au niveau de l'entreprise. Ce faisant, elle vise à améliorer les relations industrielles et à aider les parties à régler une foule de problèmes d'une manière plus efficace durant la période d'application d'une convention collective. La direction envoie à ses bureaux régionaux, à travers le Canada, des agents qui prêtent leur concours aux groupes mixtes syndicaux-patronaux.

La Direction des services syndicaux-patronaux: Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Chicoutimi et Montréal (Québec), Toronto, London, North Bay et Ottawa (Ont.), Winnipeg (Man.), Saskatoon (Sask.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.)

Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation

9430 Cette direction applique la partie IV du *Code canadien du travail (Sécurité du personnel)* qui vise à assurer la sécurité et le bien-être des personnes employées à des travaux, entreprises ou affaires relevant de l'autorité fédérale, y compris la Fonction publique; elle applique la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* en vertu de laquelle des indemnités pour blessures reçues au travail ou pour maladie professionnelle sont versées aux employés; enfin, elle applique la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands* qui prévoit le versement de prestations aux marins blessés par suite de leur emploi.

La Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation: Saint-Jean (T.-N.), Sydney, Halifax (N.-É.), Fredericton (N.-B.), Montréal (Québec), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.)

Direction des normes du travail

9435 Cette direction veille à l'application de la partie III du *Code canadien du travail (Normes du travail)* qui établit des normes minimales de travail applicables aux personnes employées à des travaux, entreprises ou affaires relevant de l'autorité du Parlement du Canada, ainsi que de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* qui fixe des conditions de travail, notamment les taux minimaux de salaire et la durée maximale de travail à introduire dans les contrats de construction et d'approvisionnement adjugés par le gouvernement fédéral.

La Direction des normes du travail: Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Fredericton (N.-B.), Montréal (Québec), Ottawa et Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.)

Bureau de la main-d'œuvre féminine

9440 Ce bureau a pour tâche de mieux faire comprendre le rôle actuel de la femme afin qu'elle puisse donner sa pleine mesure dans le monde du travail. Le Bureau s'occupe également des normes d'emploi applicables aux femmes dans les rangs de la population active.

Direction des affaires internationales du travail

Cette direction est représentée outre-mer par des conseillers du travail attachés aux ambassades du Canada à Washington (D.C.) et à Bruxelles (Belgique), ainsi qu'au haut-commissariat du Canada à Londres (Angleterre). Cette direction créée en 1946 pour servir d'agent officiel de liaison entre le Canada et l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.) dont le bureau central est à Genève, coordonne toutes les activités qui se rapportent tant à l'O.I.T. qu'à l'Organisation de coopération et de développement économiques dont le siège est à Paris. 9445

Direction de l'économique et des recherches

Cette direction fait fonction d'organisme central pour les analyses et recherches économiques et sociales dans le domaine du travail. Elle est également chargée de tenir des dossiers concernant les syndicats ouvriers, tel que le prévoit la partie 3, article 13, de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.* 9450

Direction de la recherche sur la législation

Cette direction a pour fonction d'étudier les lois du travail non seulement du Canada mais aussi d'autres pays et de fournir des renseignements dans ce domaine. 9455

Direction des services de bibliothèque

Cette direction, établie en 1900 à l'intention du Ministère, est devenue la bibliothèque la mieux documentée au Canada au sujet des questions de travail. Elle offre des services de consultation et de prêt aux autres ministères, aux employeurs, aux syndicats, aux étudiants et au public en général. 9460

Direction des relations publiques

Cette direction est responsable d'un programme d'information visant à mieux faire comprendre au public les questions de relations industrielles, de négociation collective et d'évolution du milieu de travail. Elle publie avec l'autorisation du Parlement *(Loi sur le ministère du Travail), La Gazette du Travail,* publication officielle du Ministère. 9465

Direction de l'administration du personnel

Cette direction est chargée de la gestion du personnel du Ministère. Elle tient des concours d'avancement, fait la revue des effectifs et organise des programmes de formation destinés à accroître la compétence des membres du personnel. 9470

Direction des services financiers et administratifs

Cette direction participe à la planification et à la surveillance des activités nécessaires au soutien administratif des programmes du Ministère. Elle est chargée de la mise au point et de l'application de politiques et méthodes visant à aider les services financiers, le traitement électronique des données, l'analyse de l'organisation et des systèmes et des services généraux de bureau. 9475

Bureaux régionaux

On trouvera la liste des bureaux régionaux de la Direction de la conciliation et de l'arbitrage, de la Direction des services syndicaux-patronaux, de la Direction des 9480

normes du travail et de la Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation, sous les rubriques où ces Directions sont respectivement décrites.

Textes de référence

9485 Le ministre du Travail est chargé de l'application des lois suivantes:

Code canadien du travail (S.R.C. 1970, chap. L-1)
- Partie I *(Justes méthodes d'emploi)*
- Partie II *(Main-d'œuvre féminine – égalité des salaires)*
- Partie III *(Normes du travail)*
- Partie IV *(sécurité du personnel)*
- Partie V *(Relations industrielles)*

Loi sur l'indemnisation des employés de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-8)

Loi sur l'indemnisation des marins marchands (S.R.C. 1970, chap. M-11, telle que modifiée)

Loi sur les justes salaires et les heures de travail (S.R.C. 1952, chap. 108, telle que modifiée)

Loi sur le ministère du Travail (S.R.C. 1970, chap. L-2)

Tel que décrit dans la *Loi sur la marine marchande du Canada*

La Commission d'indemnisation des marins marchands* 9550

Administration centrale

Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0J3

Ministre

Le ministre du Travail

Membres de la Commission**

Président, Jean-Pierre Després, sous-ministre adjoint, ministère du Travail.....Ottawa (Ont.)
Vice-président, le capitaine George Winram Robertson Graves, directeur de la sécurité maritime, ministère des Transports.....Ottawa (Ont.)
J. Howard Currie, Directeur, Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation, ministère du Travail.....Ottawa (Ont.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire..... James Francis Ellsworth

Historique

La Commission d'indemnisation des marins marchands a été instituée en 1946 9552
en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands,* modifiée (devenue S.R.C. 1970, chap. M-11). La Commission se compose de trois fonctionnaires nommés par le gouverneur en conseil.

Responsabilités globales

Il appartient à la Commission de se prononcer sur les réclamations déposées 9553
en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands.* La Commission peut établir les règles, ordonnances et règlements qu'elle juge opportuns ou nécessaires pour régler sa procédure et pour atteindre l'un ou l'autre des objectifs ou appliquer l'une ou l'autre des dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands.*

La Commission est chargée de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des marins marchands* qui assure des indemnités en cas d'accidents du travail à certains marins employés à bord de navires immatriculés au Canada, qui ne jouissent pas de la protection d'une loi provinciale sur les accidents du travail ou de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État,* lorsque le navire à bord duquel ils sont employés est affecté à un voyage de long cours ou à un voyage de cabotage.

*Mise à jour: septembre 1975
**Tous les membres sont nommés à titre amovible

Bureaux régionaux

9556 La Commission ne possède pas de bureaux régionaux.

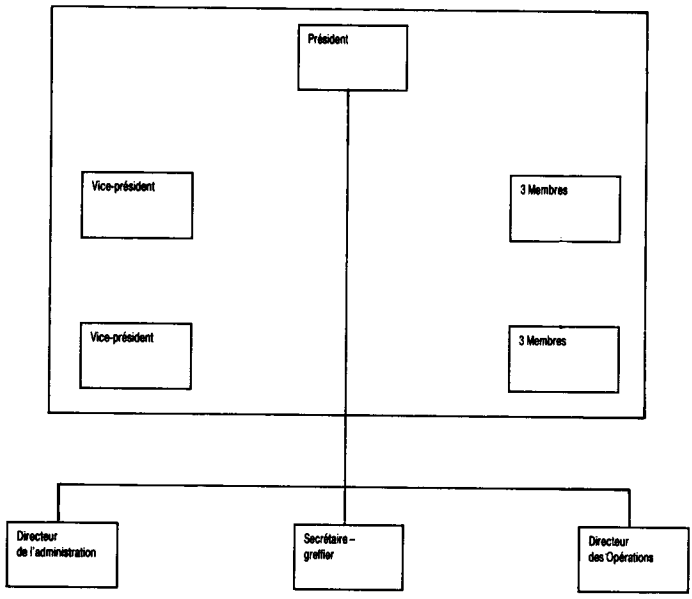
9557 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, on s'adressera au Secrétaire de la Commission.

9558 **Comité parlementaire** – Le Comité permanent du Travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

9559 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le Conseil canadien des relations du travail

Organigramme du C.C.R.T. - 1er avril 1975



9601 Le Conseil canadien des relations du travail*

Administration centrale

Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0X8

Ministre

Le ministre du Travail

Membres du Conseil

Président, Marc Lapointe, c.r. (janvier 1983) ..... Montréal (Québec)
Présidents adjoints
- Dr Joseph W. Willard (janvier 1983) ..... Ottawa (Ont.)
- Hélène LeBel (septembre 1984) ..... Montréal (Québec)

Autres membres
- Gerald W. Brown (janvier 1978) ..... Ottawa (Ont.)
- W.F. Cleve Kidd (janvier 1978) ..... Toronto (Ont.)
- Gérard Picard (janvier 1978) ..... Montréal (Québec)
- Lorne E. Shaffer (août 1984) ..... Vancouver (C.-B.)
- Norman Bernstein (mars 1980) ..... Montréal (Québec)
- Robert Arseneau (mars 1980) ..... Fredericton (N.-B.)

Fonctionnaire supérieur

Secrétaire-greffier ..... George A. Lane

Historique

9602 Le Conseil a été institué le 1er mars 1973 selon le *Code canadien du Travail* (S.R.C. 1970, chap. L-1, partie V [Relations industrielles]; devenue S.C. 1972, chap. C-18). Un décret du conseil (C.P. 1973-586, le 13 mars 1973) constitua le Conseil en «ministère» au sens où l'entend la *Loi sur l'administration financière.*

Responsabilités globales

9603 Le Conseil a pour fonction de favoriser et développer des relations industrielles efficaces dans toute entreprise, toute affaire ou tout travail relevant du Parlement du Canada.

Le gouverneur en conseil nomme tous les membres du Conseil. Celui-ci se compose d'un président, d'un vice-président, le cas échéant, d'un vice-président supplémentaire et de quatre à huit membres.

Le Conseil exerce les pouvoirs statutaires et de réglementation que lui confère la loi concernant:

a) les droits de négociations collectives et la désignation d'employeurs ainsi que d'agents négociateurs uniques;
b) l'enquête, la conciliation et la détermination de plaintes dans les cas de pratiques déloyales;
c) la détermination des progrès technologiques qui risquent de porter atteinte aux modalités, aux conditions et à la sécurité d'emploi des employés;
d) le règlement des plaintes suscitées par des changements technologiques touchant un nombre important d'employés;
e) la déclaration de l'illégalité d'une grève ou d'un «lock-out»;

*Mise à jour: octobre 1975

f) la formulation d'avis et de recommandations relativement à ses pouvoirs légaux et de réglementation.

Toute procédure devant le Conseil doit commencer par la présentation d'une demande par écrit. 9605

Le Conseil a établi, par règlements, les règles générales concernant les demandes qui peuvent lui être présentées.

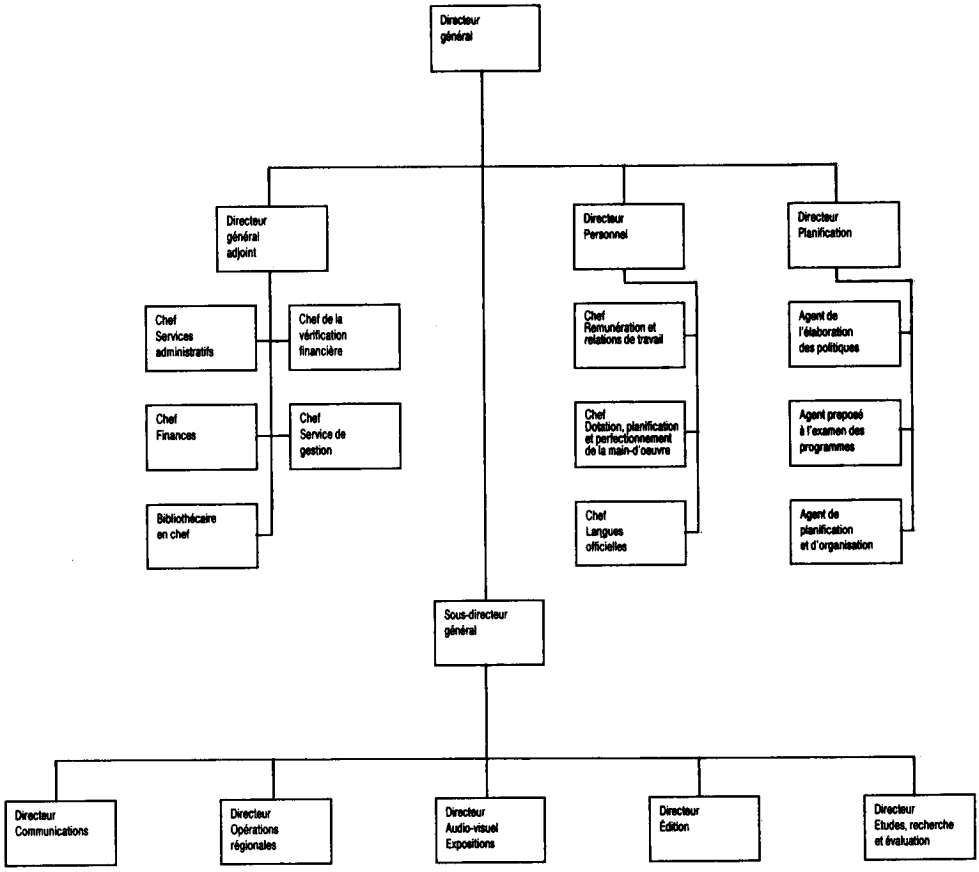
Renseignements supplémentaires – Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser au chef du service d'Information du Conseil. 9606

Comité parlementaire – Le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. 9607

Auditeur – L'Auditeur générale du Canada. 9608

9650 Information Canada

Organigramme du S.C.T. - 1er avril 1975



Information Canada*

Administration centrale

171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Ministre

L'honorable John C. Munro, c.p., député**

Fonctionnaires supérieurs

Directeur général ..... Guy R. D'Avignon
Sous-directeur général ..... Eric Miller
Directeur général adjoint ..... Frank Libera

Historique

Information Canada a été créé le 1er avril 1970 à la suite du rapport du Groupe d'étude*** sur l'information gouvernementale. Dès sa création, Information Canada a absorbé la Division de l'édition de l'Imprimeur de la Reine et la Commission des expositions du gouvernement canadien, qui relevait du ministère des Travaux publics. La photothèque de l'Office national du film lui a été rattachée le 1er juin 1971. 9652

Au sens où l'entendent la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* Information Canada est un ministère, et son directeur général a le rang de sous-ministre (décret du conseil C.P. 1970-559, le 26 mars 1970). En vertu de la *Loi (2) de 1970 portant affectation de crédits,* le ministre des Approvisionnements et Services était chargé d'administrer un service d'information central; par la suite, il a délégué au directeur général d'Information Canada certaines de ses fonctions et attributions. 9653

Responsabilités globales

Information Canada assure: 9654

a) la conception, la réalisation et l'administration des expositions et présentations pour le compte des divers ministères et organismes de l'État;
b) la prestation de services de publication aux divers ministères. (Ne sont pas placés sous sa responsabilité:
   (i) les services de publication déjà attribués par la loi à l'Imprimeur de la Reine; et
   (ii) la publication de la *Gazette du Canada* et des documents et textes officiels devant y figurer, ainsi que les rapports, transcriptions, projets de loi et autres documents envoyés pour impression à l'Imprimeur de la Reine par le personnel du Sénat et de la Chambre des communes);
c) un réseau de vente au détail comprenant des librairies accréditées, ou relevant auparavant de l'Imprimeur de la Reine, on qui sont appelées à le devenir;
d) la surveillance et le contrôle des droits et obligations relatifs aux droits de reproduction de la Couronne, pour tout document ou autre ouvrage auxquels ils s'appliquent;
e) l'organisation, la gestion et la direction du personnel et des ressources acquises ou à acquérir pour l'administration des services centralisés d'information; et
f) l'information aux Canadiens par l'entremise des informathèques.

*Mise à jour: avril 1975
**Décret du conseil (C.P. 1970-559, le 26 mars 1970)
***Le Groupe d'étude a été créé en 1968 avec mandat d'étudier les services d'information des ministères fédéraux.

Organisation et programmes

9655 Information Canada comprend cinq directions: les Communications, les Expositions, l'Édition, les Opérations régionales, la Recherche et l'Évaluation. Les services de soutien comprennent: le Personnel, les Finances, l'Administration, les services d'Organisation de la gestion et la Planification.

Direction des communications

9656 Cette Direction est chargée d'améliorer les services d'information gouvernementaux en conseillant et aidant les ministères à élaborer ou mettre en œuvre des programmes d'information; en mettant sur pied des projets particuliers visant à combler des lacunes et de mieux renseigner le public sur les programmes et services fédéraux; en coordonnant les projets d'information et en regroupant la documentation intéressant plusieurs ministères ou organismes. Elle comprend plusieurs secteurs.

Liaison interministérielle

9657 La Liaison interministérielle est chargée, par l'intermédiaire de son service de consultation, des relations entre Information Canada et les ministères et organismes fédéraux. Elle doit aider ces derniers à planifier et mettre en œuvre leurs programmes d'information. De plus, elle s'occupe de plusieurs projets spéciaux et études diverses en tant que responsable de l'information pour l'ensemble de l'administration fédérale, et, au nom d'Information Canada, reste en étroit contact avec le Conseil des directeurs de l'information du gouvernement fédéral.

Services de création (anglais et français)

9658 À la demande d'autres directions d'Information Canada ou d'autres ministères ou agences du gouvernement, ces deux divisions préparent des projets spéciaux d'information destinés à tous les media.

Services d'information

9659 Ces Services planifient et dirigent toutes les activités touchant les relations avec le public et les media, ainsi que la publicité, et s'occupent de documents parlementaires et de la communication avec les employés.

Secrétariat de design graphique

9660 En juillet 1970, Information Canada a été chargé de mettre en œuvre le Programme de symbolisation fédérale qui assure le respect des normes fixées pour l'utilisation des trois signatures fédérales: l'emblème, le drapeau et les armoiries. Le Programme de symbolisation fédérale est administré par le Secrétariat de design graphique, créé en janvier 1974. Ce dernier est chargé par le Cabinet d'améliorer la qualité de la création graphique dans l'ensemble des services gouvernementaux.

Direction des expositions

9662 Cette Direction conçoit et réalise des expositions, au Canada et à l'étranger, pour le compte des ministères et organismes fédéraux. Ses services audio-visuels préparent des montages qui accompagneront les expositions et fournissent des conseils, sur le plan de la création et de la technique, aux ministères qui en font la demande. Sa Photothèque (rattachée, autrefois, à l'Office national du film), possède une collection de plus de 300 000 photographies prises, au Canada, par des Canadiens. Ces photographies sont à la disposition des ministères et, moyennant une redevance, à celle des éditeurs ou autres intéressés. La Photothèque com-

porte également un service de consultation et un service de photo-reportages, «Fotomedia», à l'usage des journaux et des revues.

Direction de l'édition

La Direction de l'édition assure, au Canada et à l'étranger, la promotion et la vente des publications fédérales et d'autres documents (documents parlementaires, périodiques, cartes, etc.) par l'entremise des librairies d'Information Canada et de son Service, central et régional, des commandes postales, d'un réseau de dépositaires agréés et de librairies privées. Information Canada est également responsable de la vente, au Canada, de publications d'un certain nombre d'organisations internationales. Sur demande, la Direction donne avis et conseils sur la rentabilité possible de publications et documents connexes proposés par les ministères et organismes gouvernementaux. 9664

La Direction de l'édition est également chargée de: 9665

a) l'administration des droits de la Couronne;
b) la diffusion gratuite des publications, conformément aux lois ou aux décrets;
c) la mise en application de la politique gouvernementale en matière de coédition;
d) la négociation, du contrôle et de l'application des bons taux d'escompte et des méthodes courantes de commercialisation.

La Direction comporte une Division des opérations qui s'occupe du stockage, de la diffusion des publications et du Service des commandes postales. La Division du marketing est chargée de la promotion des ventes et de la commercialisation des publications fédérales dans toutes les régions du Canada. La Division des décisions de publication s'occupe de l'approvisionnement en matière de publications, du contrôle des inventaires, ainsi que de la préparation et de la diffusion des Listes des publications fédérales. La Division de la coédition veille à l'application de la politique gouvernementale en la matière. 9666

Direction des opérations régionales

Cette Direction a pour rôle de faciliter l'échange de renseignements, sur les programmes fédéraux, entre Ottawa et les différentes régions du Canada. Elle dirige et veille au bon fonctionnement des onze informathèques et des six librairies d'Information Canada (voir paragr. 9674); possède des équipes d'agents d'information itinérants et contribue à l'organisation de réseaux d'information régionale, en s'associant à des services déjà créés. 9668

Direction des études de la recherche et de l'évaluation

Cette Direction est chargée des recherches en communications et des études d'évaluation effectuées par Information Canada. Elle peut aussi planifier ou superviser, sur demande, des projets de recherche pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle a pour tâche: 9670

a) d'étudier les communications en tant que phénomène sociologique, particulièrement en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et les citoyens;
b) d'analyser les caractéristiques des différents publics auxquels s'adresse le gouvernement, ou qui s'adressent à lui;
c) d'analyser les media d'information à adopter en fonction du public à atteindre et du message à transmettre;
d) d'évaluer l'efficacité des moyens employés par le gouvernement pour communiquer avec le public et la qualité des résultats obtenus.

9674 ## Bureaux régionaux – Librairies

Colombie-Britannique
800, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6Z 1K4

Ontario
221, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M5B 1N4

Manitoba
393, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2C6

Québec
640, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal (Québec)
H3B 1B8

Ontario
171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Nouvelle-Écosse
1683, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Z9

Bureaux régionaux – Informathèques

Colombie-Britannique
800, rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6Z 1K4

Saskatchewan
273, 2e avenue sud
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 1K8

Ontario
171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Québec
1255, rue Université
Pièce 805
Montréal (Québec)
H3B 3W3

Île-du-Prince-Édouard
160A, rue Kent
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 1N9

Terre-Neuve
216, rue Water
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 1A9

Alberta
Place MacDonald
9929, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 2X4

Manitoba
303, rue Main
rez-de-chaussée
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0R4

Ontario
2, avenue Saint-Clair ouest
Pièce 12-A
Toronto (Ontario)
M4V 1L5

Nouveau-Brunswick
981, rue Principale
Moncton (N.-B.)
E1C 1G9

Nouvelle-Écosse
1683, rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 1Z9

9677 **Renseignements supplémentaires** – Pour tout autre renseignement, s'adresser au chef des Services d'information, à l'Administration centrale.

9678 **Comité parlementaire** – Le Comité de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

9679 **Auditeur** – L'Auditeur général du Canada.

Le ministère des Travaux publics* 9700

Administration centrale

Édifice Sir Charles Tupper
Confederation Heights
Ottawa (Ontario)
K1A 0M2

Ministre

L'honorable Charles Mills Drury, c.p., député

Fonctionnaires supérieurs

Sous-ministre ..... Jean Boucher
Sous-ministre adjoint principal ..... G.B. Williams

Historique

Le ministère des Travaux publics a été créé en 1867 en vertu de la *Loi sur les travaux publics* (S.C. 1867-68, chap. 12). Auparavant, les travaux d'ordre public étaient exécutés dans la province du Canada par le commissaire des Travaux publics dont relevaient les canaux, les ouvrages dans les eaux navigables, les ports, les amers, les phares, les bouées, les glissoires à billes et les estacades, les ponts et chaussées, les immeubles publics et les embarcations de la province. 9702

Responsabilités globales

En vertu de la *Loi sur les travaux publics* (S.R.C. 1970, chap. P-38), le Ministère est tenu d'administrer et de diriger les travaux publics du Canada exceptés, cependant, ceux qui relèvent expressément d'autres lois. Les attributions du Ministère comportent donc la construction et l'entretien des immeubles publics, la location de locaux à destination publique, la construction et l'entretien de quais, de jetées, de routes, de ponts et l'amélioration des ports et chenaux. 9710

En vertu de la *Loi fédérale sur l'expropriation (1970),* le Ministère s'occupe également des expropriations effectuées pour le compte de l'administration fédérale, ainsi que du répertoire immobilier central pour le compte du Conseil du Trésor et des organismes et ministères fédéraux. 9725

Textes de référence

Le ministère des Travaux publics est chargé de la mise en application, en tout ou en partie, des lois suivantes: 9860

Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement (S.R.C. 1970, chap. G-10)
Loi sur les droits de passage dans les ouvrages de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-13)
Loi sur l'expropriation (S.R.C. 1970, chap. 16, 1er suppl.)
Loi sur la maison Laurier (Laurier House) (S.R.C. 1952, chap. 163)
Loi sur le parc de Kingsmere (S.R.C. 1952, chap. 161 en partie)
Loi sur les ports et jetées de l'État (S.R.C. 1970, chap. G-9, art. 5)
Loi sur la résidence du Premier ministre (S.R.C. 1970, chap. P-20)
Loi sur la route transcanadienne (S.R.C. 1970, chap. T-12)
Loi sur les subventions aux bassins de radoub (S.R.C. 1970, chap. D-9)
Loi sur les travaux publics (S.R.C. 1970, chap. P-38)

*Mise à jour: avril 1975; août 1975 (noms)

abroger*—a, entre autres, le sens de révoquer ou d'annuler.

agent autorisé**—signifie toute personne autorisée par le ministre des Finances à accepter des souscriptions à des valeurs ou à en vendre.

agent diplomatique ou consulaire—comprend un ambassadeur, envoyé, ministre, chargé d'affaires, conseiller, secrétaire, attaché, consul général, consul, vice-consul, *pro-consul,* agent consulaire, et le suppléant d'un consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire, un haut commissaire, un délégué permanent, un conseiller, un suppléant de haut commissaire et un suppléant de délégué permanent.

agent financier**—signifie la Banque du Canada et un agent financier nommé aux termes de la Partie IV.

année financière**—signifie, relativement aux deniers votés par le Parlement ou au Fonds du revenu consolidé, ou aux comptes, impôts ou finances du Canada, la période commençant le 1er avril d'une année et se terminant le 31 mars de l'année suivante, ces deux dates comprises.

banque*—ou «banque à charte» signifie une banque à laquelle la *Loi sur les banques* s'applique.

biens publics**—signifie tous les biens, autres que des deniers, appartenant à Sa Majesté du chef du Canada.

Cabinet—le Cabinet est un comité de ministres que le Premier ministre choisit généralement parmi les députés, bien qu'il en choisisse d'habitude un ou deux, dont le leader du gouvernement au Sénat, parmi les sénateurs.

citations*—*voir* mentions et références

Commonwealth*—Commonwealth britannique, Commonwealth des Nations ou Commonwealth des nations britanniques, désigne l'association des pays nommés à l'annexe, laquelle peut être modifiée de temps à autre par proclamation du gouverneur en conseil. a) par l'addition du nom de tout pays qu'une telle proclamation reconnaît membre du Commonwealth, ou b) par le retranchement du nom de tout pays qu'une telle proclamation déclare ne plus être membre du Commonwealth; et «pays du Commonwealth» désigne un pays qui est membre de l'association de ces pays.

Corporations*—les mots établissant une corporation doivent s'interpréter a) comme attribuant à la corporation le pouvoir de poursuivre et d'être poursuivie, d'obliger et de s'obliger par contrat en son nom corporatif, d'avoir un sceau et de le modifier ou changer à volonté, d'avoir succession perpétuelle, d'acquérir et de posséder des biens mobiliers aux fins auxquelles la corporation est créée, et le pouvoir de les aliéner à volonté; b) dans le cas d'une corporation ayant un nom comprenant une appellation anglaise et une appellation française ou une appellation mixte anglaise et française, comme attribuant à la corporation le pouvoir d'utiliser soit l'appellation anglaise ou l'appellation française de son nom soit les deux appellations à la fois et de reproduire sur son sceau les deux appellations anglaise et française de son nom ou de posséder deux sceaux dont l'un reproduit l'appellation anglaise et l'autre l'appellation française de son nom; c) comme attribuant à une majorité des membres de la corporation la faculté de lier les autres par leurs actes; et d) comme exemptant de toute responsabilité personnelle pour les dettes, obligations ou actes de la corporation les membres, pris individuellement, qui n'enfreignent pas les dispositions du texte législatif créant la corporation.

Corporation, nom*—lorsqu'un texte législatif établit une corporation et que, dans chacune des versions anglaise et française du texte législatif, le nom de la corporation n'est reproduit que dans la langue de cette version, le nom de la corporation doit comprendre l'appellation de ce nom tel que le reproduit chacune des versions du texte législatif.

Corporations de département*—une corporation de département, aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est préposée ou mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et chargée de services d'administration, de surveillance ou de réglementation d'un caractère gouvernemental.

Corporations de mandataire*—une corporation de mandataire, aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et responsable de la conduite d'opérations de commerce ou de services sur une base quasi commerciale, ou de la conduite d'activités en matière d'obtention, de construction ou de disposition pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

---

*termes et définitions tirés de la *Loi d'interprétation* (S.R.C. 1970, chap. I-23)
**termes et définitions tirés de la *Loi sur l'administration financière* (S.R.C. 1970, chap. F-10)
***termes et définitions tirés de l'annuaire du Canada

Corporations de propriétaire*—une corporation de propriétaire est une corporation de la Couronne qui 1° est responsable de la conduite d'opérations de prêt ou de finance ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles comportant la production ou le commerce de marchandises et la fourniture de services au public, et 2° est ordinairement tenue de conduire ses opérations sans crédits budgétaires.

crédits**—signifie toute autorisation du Parlement à payer une somme d'argent sur le Fonds du revenu consolidé.

date de référence—indique, au bas de chaque page, la date de validité des renseignements donnés dans le texte.

deniers publics**—signifie toute somme d'argent appartenant au Canada, reçue ou perçue par le Receveur général ou tout autre fonctionnaire public en sa qualité officielle, ou toute personne autorisée à recevoir ou percevoir une telle somme d'argent, et comprend a) les droits et revenus du Canada, b) les sommes d'argent empruntées par le Canada ou reçues par la suite de l'émission ou de la vente de titres, c) les sommes d'argent reçues ou perçues pour le Canada ou en son nom, et d) les sommes d'argent payées au Canada pour une fin spéciale.

département d'État—lorsque le gouverneur en conseil est d'avis que les exigences de l'élaboration et du développement de politiques nouvelles et compréhensives relativement à une ou plusieurs questions relevant du gouvernement du Canada justifient l'établissement, à l'époque considérée, d'un élément spécial de la Fonction publique du Canada ayant à sa tête un ministre auquel incomberait la responsabilité d'élaborer et de développer ces politiques, le gouverneur en conseil peut, par proclamation, créer un département d'État à cette fin.

édicter*—a, entre autres, le sens de lancer, de faire ou d'établir.

effet de commerce—comprend tout chèque, traite, chèque de voyage, lettre de change, bon de poste, mandat-poste, versement postal et tout autre semblable instrument.

fonctionnaire public*—comprend toute personne dans la fonction publique du Canada a) autorisée par un texte législatif ou sous son régime à accomplir un acte ou une chose ou à en assurer l'accomplissement, ou à exercer un pouvoir, ou b) à qui un devoir est imposé par un texte législatif ou sous son régime.

Fonds du revenu consolidé—signifie l'ensemble de tous les deniers publics qui sont en dépôt au crédit du Receveur général.

gouverneur en conseil*—gouverneur en conseil ou gouverneur général en conseil désigne le gouverneur général du Canada ou la personne exerçant alors le gouvernement du Canada, agissant sur et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada ou sur et avec l'avis et le consentement dudit Conseil, ou de concert avec ce dernier.

Imprimeur de la Reine*—chaque copie d'un texte législatif, sur laquelle se trouve imprimé ce qui est donné comme le nom ou le titre de l'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie ou de l'Imprimeur de la Reine, est réputée une copie imprimée par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada (S.C. 1967-68, chap. 7, art. 24; S.C. 1968-69, chap. 29, art. 105).

liste civile***—signifie une somme allouée annuellement à un chef d'État.

loi—signifie une loi du Parlement du Canada.

mandataire de Sa Majesté—désigne tout mandataire de Sa Majesté, du chef du Canada et comprend tout organisme public habilité à exercer une fonction gouvernementale au Canada, toute corporation habilitée à exercer une fonction ou attribution pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada, mais ne comprend pas un préposé ni une corporation exerçant une fonction ou attribution ayant trait à: a) l'administration ou la gestion de la succession ou des biens d'un particulier, ou b) d'administration, la gestion ou l'investissement d'une caisse établie pour fournir l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, les pensions ou les prestations analogues à des catégories spéciales de particuliers, ou de deniers provenant d'une telle caisse (S.C. 1970-1971-1972, chap. 49).

mentions et références*—dans un texte législatif ou un document, a) la référence à une loi se fait par la mention de son numéro de chapitre dans les Statuts révisés, par la mention de son numéro de chapitre dans le recueil des lois de l'année ou de l'année de règne où elle a été édictée ou par la mention de son titre complet ou abrégé, avec ou sans indication de son numéro de chapitre; et b) la référence à un règlement se fait par la mention de son titre complet ou abrégé, par la mention de la loi sous le régime de laquelle il a été établi ou par l'indication du numéro ou de la désignation sous laquelle il a été enregistré par le greffier du Conseil privé.

ministère ou département**—signifie a) l'un quelconque des ministères ou départements mentionnés dans l'annexe A, de la *Loi sur l'administration financière,* b) toute autre division ou section de la Fonction publique du Canada (y compris une commission nommée selon la *Loi sur les enquêtes),* que le gouverneur en conseil désigne comme ministère ou département

aux fins de la présente loi, c) les personnels du Sénat, de la Chambre des communes et de la bibliothèque du parlement, et d) toute corporation mentionnée dans l'annexe B.

ministre compétent**—signifie a) à l'égard d'un ministère mentionné à l'alinéa a) de la définition de ministère, le ministre qui préside au département, b) à l'égard de tout autre ministère, le ministre que le gouverneur en conseil désigne comme «ministre compétent», c) à l'égard du Sénat et de la Chambre des communes, le Président et l'Orateur, respectivement, et, en ce qui concerne la bibliothèque du Parlement, le Président du Sénat et l'Orateur de la Chambre des communes, et, d) à l'égard d'une corporation visée par la Partie VIII, le ministre que le gouverneur en conseil désigne comme ministre compétent.

ministre d'État chargé de département d'État—il doit y avoir à la tête de chaque département d'État créé en application de l'article 14, un ministre d'État chargé de ce département et nommé par commission sous le grand sceau.

Le ministre d'État qui a la charge d'un département d'État occupe cette charge à titre amovible; il a la gestion et la direction de ce département.

Outre les pouvoirs et fonctions spécifiés dans la proclamation créant un département d'État, les pouvoirs et fonctions du ministre chargé de ce département englobent les autres questions dont la charge est confiée ou transférée à ce ministre ou à ce département par une loi du Parlement du Canada ou en application d'une telle loi.

ministre d'État nommé par commission sous le grand sceau (à l'exception d'un ministre qui est à la tête d'un département d'État)—a) peut être chargé par le gouverneur en conseil d'assister un ou plusieurs ministres auquels incombent la responsabilité générale d'un ministère ou d'un autre élément de la Fonction publique du Canada, dans l'exercice de cette responsabilité et b) doit exercer ceux des pouvoirs et fonctions d'un ou plusieurs ministres auquels incombent la responsabilité générale d'un ministère ou d'un autre élément de la Fonction publique du Canada qui peuvent lui être attribués ou transférés en application d'une Loi du gouvernement du Canada.

Lorsqu'un ministre d'État mentionné à l'article 23 de la *Loi sur les départements et ministres d'Etat,* est chargé d'assister un ministre auquel incombe la responsabilité générale d'un ministère ou d'un autre élément de la Fonction publique du Canada, ou se voit attribuer ou transférer des pouvoirs ou fonctions d'un tel ministre, le ministre d'État lorsqu'il fournit cette assistance ou exerce ces pouvoirs ou fonctions, d'avoir recours aux services et installations de ce ministère ou de cet élément de la Fonction publique du Canada.

nomination, retraite et pouvoirs des fonctionnaires*—chaque fonctionnaire public nommé avant ou après le 1er septembre 1967 ou à cette date, aux termes ou sous le régime d'un texte législatif ou autrement, est réputé avoir été nommé à titre amovible seulement, sauf disposition contraire dudit texte ou de sa commission ou nomination.

Parlement—expression officielle pour législature; période pendant laquelle une assemblée législative exerce ses pouvoirs.

proclamations*—a) quand un texte législatif autorise le lancement d'une proclamation, cette dernière doit s'entendre comme étant une proclamation du gouverneur en conseil. b) lorsque le gouverneur général est autorisé à lancer une proclamation, cette dernière doit s'entendre comme étant une proclamation lancée aux termes d'un décret du gouverneur en conseil, mais il n'est pas nécessaire de mentionner, dans la proclamation, qu'elle est lancée en vertu d'un tel décret.

règlement*—comprend une ordonnance, un règlement, un décret du conseil, un ordre prescrivant des règlements, une règle, une règle de cour, une formule, un tarif de dépens ou de droits, des lettres patentes, une commission, un mandat, une proclamation, un statut administratif, une résolution ou un autre instrument lancé, fait ou établi a) dans l'exécution d'un pouvoir conféré par une loi ou sous son régime, ou b) par le gouverneur en conseil ou sous son autorité.

société de la couronne—voir corporation de mandataire, corporation de département et corporation de propriétaire.

sanction royale—le greffier des Parlements inscrit sur chaque loi, immédiatement après le titre de celle-ci, le jour, le mois et l'année où elle a été sanctionnée au nom de Sa Majesté. Ladite inscription est tenue pour une partie de la loi et la date de cette sanction est la date d'entrée en vigueur de la loi, si aucune autre date d'entrée en vigueur n'y est prévue.

texte législatif*—signifie une loi ou un règlement ou toute partie d'une loi ou d'un règlement.

valeurs ou titre—signifie les titres du Canada et comprend les obligations, billets, certificats de dépôt, certificats non productifs d'intérêt débentures, billets et effets du Trésor et toute autre valeur représentant une partie de la dette publique.

Clé des sigles

A.A.A.P. Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies
A.C.D.I. Agence de développement international
A.C.T.A. Administration canadienne des transports aériens
ADAC Avions à décollage et à atterrissage courts
A.F.C. Administration fédérale du Canada
A.L.C. Accords sur les loisirs et la conservation
A.R.A.P. Administration du rétablissement agricole des Prairies
A.R.D.A. Aménagement rural et développement agricole
B.E.I. Banque d'Expansion industrielle
B.P.F.P. Bureau de perfectionnement et de la formation du personnel
B. Sc. bachelier en sciences
CANFARM Système canadien de gestion agricole
CANJUS Modèle de simulation informatique du système canadien de justice pénale
C.A.P. Cours et affectations de perfectionnement
C.-B. Colombie-Britannique
C.B.E. Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique
C.C. Compagnon de l'Ordre du Canada
C.C.C. Centre correctionnel communautaire
C.C.C. Corporation commerciale canadienne
C.D. Décoration des Forces canadiennes
C. des C. Chambres des communes
C.C.N. Commission de la capitale nationale
C.D.B.C. Corporation de dispositions des biens de la couronne
C.E.E. Communauté économique européenne
C.I.P.C. Centre d'information de la police canadienne
C.J.C. Compagnie des jeunes canadiens
C.N.R. Conseil national de recherches
C.N.U.C.E.D. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
C.P. Case postale
C.P. Conseil privé
c.p. Membre du Conseil privé
C.P. Conservateur progressiste
c.r. conseiller de la Reine
C.R.D. Conseil de recherche de défense
C.R.D.I. Centre de recherches pour le développement international
C.R.T.C. Conseil de la radio-télévision canadienne
C.S. parti Crédit social du Canada
D. Ph. doctorat en philosophie
DEVCO Société du développement du Cap-Breton
D.O.R.S. Décrets, ordonnances et réglementations statutaires
E.A.C.L. Énergie atomique du Canada Limitée
E.N.L. Eldorado nucléaire Ltée
É.-U. États-Unis
F.A.O. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
F.M.I. Fonds monétaire international
F.O.D.E.R. Fonds de développement économique rural
F.R.S.C. membre de la Société Royale du Canada
G.A.T.T. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
G.É.P. Grands établissements postaux
G.-B. Grande-Bretagne
I.C.E.R. Comité interministériel sur les relations extérieures
Interpol Organisation internationale de police criminelle
Î.-P.-É. Île-du-Prince-Édouard
I.S.T. Système national d'information scientifique et technique
L. Libéral (parti)
LL.D. licence en droit
L.S.D.R. Loi sur les subventions au développement régional
L.T. Libéral travailliste
M.A.D. en géogr., maîtrise en géographie
M.A.P. maîtrise en administration publique
M.D.T. ministère des transports
M.E.E.R. ministère de l'Expansion économique régionale
M.F.B.R. (Mutual and Balanced Force Reductions), Réduction mutuelles et équilibrée des forces
N.-B. Nouveau-Brunswick
N.-É. Nouvelle-Écosse
N.P.D. Nouveau parti démocratique
O.C. Officier de l'Ordre du Canada
O.C.D.E. Organisation de coopération et de développement économique
O.I.T. Organisation internationale du travail
OMU Organisation des mesures d'urgence
O.N.F. Office national du Film
O.T.A.N. Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord
P.A.M. Programme alimentaire mondial
S.A.L.T. (Strategic arms Limitation Talks) Limitation des armes stratégiques
S.C. Statut du Canada
S.C.A. Statisticien en Chef du Canada
S.C.B.E. Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée

S.C.T.T. Société canadienne des télécommunications transmarines
S.E.E. Société pour l'expansion des exportations
S.I.S.D. Service d'information de la défense
S.P.M.U. Secrétariat de la planification des mesures d'urgence
S.R.C. Statut révisé du Canada
S.T.T. Services de technologie des télécommunications
T.A.C.M. Tribunal d'appel des cours martiales
T.-N. Terre-Neuve
T.N.-O. Territoires du Nord-Ouest
T.N.P. Traité de non-prolifération des armes nucléaires
TR Textes réglementaires
UCAN Uranium Canada
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Clé des abréviations

9840

adj. adjoint
admin. administration
aff. affaires
agricult. agriculture
approvisionn. approvisionnement
Alb. Alberta
art. article
Atlant. Atlantique
biling. bilinguisme
bur. bureau
Can. Canada, canadien
chap. chapitre
Comm. Communications
constr. construction
corpor. corporation
dével. développement
dir. directeur, direction
div. division
dot. dotation
Dr doctorat en médecine
écon. économique
éduc. éducation
envir. environn. environnement
éval. évaluation
féd.-prov. fédéral-provincial
fin. finances
gén. général
gouv. gouvernemental, gouvernement
gouvern. gouvernemental
Ind. Indépendant
Institut. institution, institutionnel
inform. information
intern. international
jur. juridique
Man. Manitoba
natur. naturel
Ont. Ontario
opér. opérations, opérationnel
organis. organisation
paragr. paragraphe
part. particulier
p. cent pour cent
pers. personnel
planif. planification
polit. politique
prés. président
princ. principal
probl. problème
prod. produits
prof. professeur, profession
progr. programme
rech. recherche
rég. régime
réglem. réglementation
rel. relation
rémun. rémunération
Sask. Saskatchewan
scientif. scientifique
sect. section
serv. service
stat. statistiques
succ. successions
suppl. supplément
syst. système
technol. technologie, technologique
télécomm. télécommunications
transp. transports

Index des mots clés*

a

Académie royale canadienne 8543
Acceptations banquaires 5057
Accise
—ministère du Revenu national (Douanes et Accise) 7001
—taxes 7025
—(*Voir aussi* Lois)
Accords internationaux 804
A.C.D.I. 839, 1021, 1772, 4120, 4910
—et le Centre de recherche pour le développement international (C.R.D.I.).....1045, 1792
—conseillers spéciaux 1033
—et l'Office des produits agricoles.....1921, 1924
—programme de bourses 1027
—et le Programme alimentaire mondial 1921
—programmes multilatéraux 1028
Action(s)
—achats 6470
—valeur des 5178
Actuariat 5106
Administration
—du Centre national des Arts 8403
—du pilotage de l'Atlantique **9210**
—du pilotage des Grands Lacs, Ltée. **9220**
—du pilotage du Pacifique **9240**
—du pont Blue Water **1010**
—de la voie maritime du Saint-Laurent **9200,** 9356
—expositions et présentations 9654
Aéromagnétique des régions arctiques 3700
—(*Voir aussi* Lois)
Aéronautique(s)
—cartes 3670
—civile 9070
—collection 8569
—Établissement aéronautique national 7811
—(*Voir aussi* Lois)
Aéroport(s), construction 9065, 9085
Affaire(s)
—communautaires (Indiens et Esquimaux).. 1117
—consulaires 887
—culturelles 918, 8090
—extérieures et éducation 8175
—indiennes 8002
—intergouvernementales 1364
—militaires (Archives historiques) 8308
—ministère
—des anciens combattants **500**
—extérieures **800**
—indiennes et du Nord canadien **1100**
—urbaines, le département d'État chargé des **1400**
—des Nations Unies 906, 908, 910
—du Nord 1148
Affaire(s) (suite)
—publiques 914
—publiques (Archives historiques) 8308
—urbaines 1401
—(*Voir aussi* Lois)
Affiches 8313
Affinage
—amélioration des procédés de broyage 3882
—Port Hope/Ont. 3882
Affranchissement, articles 6490
Afrique 833, 1003, 5270
Agence canadienne de développement international (*Voir* A.C.D.I.)
Agriculture
—Amérique latine 1003, 1009
—direction de l'Agriculture, Pêcheries et produits chimiques 5225
—données statistiques 5555
—ministère de **1700**
—projets soutenus par la C.J.C. 8399
—services météorologiques 4020
—(*Voir aussi* Lois)
Aide
—consommateurs 3035
—design industriel 5500
—développement international 1003
—extérieure 841
—financière du gouvernement fédéral 1163
—juridique 703
—aux pays en voie de développement 1003, 1009
—aux anciens combattants et au personnel des Forces armées 551
—recherches industrielles 2942
—services sociaux 7454
—subventions et bourses 1805
Air Canada **9250**
Alimentation
—Sciences de 1038
—services consultatifs 1737
—surveillance des prix 3180
Aliments 7349
Allocations
—anciens combattants 760, 772
—Commission des allocations aux anciens combattants **750**
—Régime d'allocations 7445
—(*Voir aussi* Lois)
Aménagement
—Conseil canadien de l'aménagement rural **4570**
—forestier 4032
—rural 4673
Amendes, remise 8858
Amérique latine 1003, 1009
Amirauté
—juges de districts en 402
—juridiction 410

*les caractères gras indiquent une responsabilité primordiale.

Analyse
—économique 4992, 6015
—de l'opinion 7424
—politique 815
—professions et carrières 6020
—recherche 7185
—régionale et sectorielle 4915
Anciens combattants
—allocations aux 760, 772
—assistance pécuniaire 793
—ministère des Affaires des anciens combattants **790,** 501
—(*Voir aussi* Commission des Allocations, Office de l'établissement agricole des, Lois)
Annuaire du Canada 5575
Anthropologie physique 8551
Antidiscrimination, Commission de la Fonction publique 378
Antidumping 5175
Antilles du Commonwealth, aide aux 1009, 1003
Appel(s)
—en matière de citoyenneté 411
—chevauchement d' 421
—Commission d'appel du droit d'auteur (*Voir* commission)
—de décisions d'autres tribunaux 414
—en matière d'impôt 410
—et jugements 413
—Tribunal d'appel des cours martiales **460**
Arbitrage
—des griefs 6961
—tribunal d'arbitrage de la Fonction publique 6963
Archéologie 8551
Approvisionnement et Services, ministère des **2000**
—(*Voir aussi* Lois)
Architecture, extérieure 1605
Archives 2205
—affaires extérieures 963
—affaires indiennes 1230
—historiques 8307
—nationales du film 8313
—officielles 8309
—ordinolingues 8309
—privées 8308
—publiques du Canada **8300**
—du Yukon 1376
Archiviste, Chambre des communes 187
Archiviste fédéral 6689
Arctique 878
—Agence des transports dans 9120
—levés géodésiques et topographiques des régions 3700
Armements
—Bureau de la défense et du contrôle des 849
—défense et contrôle des 859
Armes
—nucléaires 843, 3860
—portatives 2207

Armes (suite)
—traité de non-prolifération des
Armées canadiennes, Forces 3371
Arpentage (*Voir* Lois)
Arpenteur
—fédéral 3717
—général du Canada 3719
Arrangement(s) fiscaux (*Voir* Lois)
Arsenaux canadiens Limitée **2200**
Arrow, navire-citerne (*Voir* Commission royale d'enquête)
Arts
—Banque, d'oeuvre d' 8428
—Conseil des Arts du Canada **8500**
—et culture 8085, 8090
—interprétation 8405
—de la scène et des arts visuels 8095
—(*Voir aussi* Centre national des, Comité de la radiodiffusion, Lois)
Asie
—affaires de l' 5270
—aide à l' 1009
Assistance
—familiale 7443
—Régime d'assistance publique du Canada 7454, 7459
—services outre-mer 733
—sociale 1117
—technique 8321
—(*Voir aussi* Lois)
Association(s)
—de citoyens 8080
—des parlementaires du Commonwealth, Sénat 128
—professionnels, A.C.D.I. 1003, 8143
Assurance 6281
—Chômage, Commission d' **6250**
—crédit à l'exportation 5530
—dépôts du Canada 5126
—fiducies 5103
—maladie 2736, 7374
—investissement à l'étranger 5544
—du montant de la perte 5534
—pensions enregistrées 5103
—prêts 5103
—récolte 1790
—secrétariat du Conseil du Trésor 2704
—secours mutuels 5103
—sociétés coopératives de crédit 5103
—sociale 7470
—soins médicaux 2737
—vie 504
—(*Voir aussi* Lois)
Astrophysique, Institut Herzberg d' 7811
Atlantique
—Conseil de développement de la région de l' **4580,** 4692
—programme d'aide aux provinces de l' 1277, 4694
—(*Voir* Affaires extérieures, Lois)
Atlas du Canada 3670, 8315

Atmosphère, qualité et comportement de l' . 4022
Auditeur général du Canada **325**
—Études de la gestion et du contrôle financier 334
—informatique 336
—des ministères 333
—des organismes internationaux 332
—Perfectionnement 337
—des sociétés de la Couronne 332
—spéciales/Enquêtes 335
—vérification des comptes publics 333
Auteur(s) (*Voir* droit)
Autochtones
—aide juridique 5650
—associations 8070
—emplois 1163
—participation des 8055
—programme de recrutement 385
—revendications 1230
Avances à court terme 5055
Aviation 4020
—civile 843
—exposition de collection 8569
—médecine de l' 7322, 7330

b

Banque(s)
—du Canada **5050,** 5074
—à charte 5053
—études bancaires et financières 5061
—d'expansion industrielle **5000**
—inspecteur général des 4820, 4960
—internationale pour la reconstruction et le développement 839
—d'oeuvres d'arts 8429
—régionale de développement 839
—(*Voir aussi* Lois)
Barrage, exploitation de barrages hydro-électriques 4020
Bassins hydrographiques 4048
Bas-Canada 152
Bâtiment(s)
—données statistiques sur 5555
—excédentaires 2304
—historiques 1332
Beaverlodge, établissement de (Eldorado/Sask) 3886
Bénéfices retirés des services rendus à un client étranger 5530
Bestiaux 1727
Biblioservice multilingue 8383
Bibliothécaire parlementaire 303
Bibliothéconomie, centre de documentation 8359
Bibliothèque(s) 8317
—des archives publiques 8317
—Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales 8379
—de la Cour suprême 448
—Conseil consultatif de la 8384

Bibliothèque(s) (suite)
—nationale du Canada 8321, **8350**
—du Parlement **300**
—scientifique nationale 2938
—office des normes de bibliothèques 8371
—(*Voir aussi* Lois)
Bien(s)
—canadiens à l'étranger 870, 977
—Corporation de disposition des biens de la Couronne **2300**
—excédentaires du gouvernement 2302
—exportation et importation (*voir* Lois)
—(*Voir aussi* Lois)
Bien-être
—caisse du bien-être de l'armée canadienne 551
—Dispensation des services de 7454
—services de bien-être des anciens combattants 520
—social 5560, 7301, 7670, 7674
—le droit du bien-être social au Canada 7676
—Subventions fédérales au 7489
—d'urgence 7443
Biens-fonds, sénat 84
Biennale de Paris et de Venise 8545
Bilinguisme
—aide financière (secteur privé) 8130
—études 8125
—en éducation 8120
Blé 1785
—Commission canadienne du **5800**
—mouvement interprovincial et extérieur du blé, de l'avoine et de l'orge 5805
Blue Water *Voir* Administration du pont
Bons du trésor 4930
Bois, nouvelles utilisations du 4038
Botanique 8559
Bourse(s)
—aux chercheurs 7653
—du Conseil des Arts 8420, 8425
—du Conseil national de recherches 7813
—de doctorat 8510
—de gestionnaire en design 5508
—subventions et 7805
Brevet(s)
—Bureau des brevets et du droit d'auteur 3095
—demandes de 7954
—Gazette du Bureau des 3100
—Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée **7950**
—vente de 5530
—(*Voir aussi* Lois)
Bruxelles, Conseil de l'Atlantique Nord à 855
Buckingham, palais de 060
Bureau(x)
—du Conseil privé **6800**
—de la coordinatrice de la situation de la femme 6832
—de l'Europe 5270
—des festivals du film 8105
—de l'hémisphère occidental 5270
—de la main-d'oeuvre féminine 9440

Bureau(x) (suite)
—des relations fédérales-provinciales **6800**
—de services juridiques des pensions..... **700**
—du séquestre des biens ennemis **2200**
—des traductions 8085, 8135
—(*Voir aussi* Lois)
Burnt-out Pension 753

C

Cabinet 6860n
—comité du 6830
—Président du Conseil privé **6900**
Citoyenneté 8040
Câbles sous-marins 2678
Cadastre 3670
Caisse des réclamations de la pollution maritime 9270
Canaux
—historiques 1173
—sans péages 9208
Cannes, Festival de 8615
Cap-Breton, Société de développement du . **4775**
Capital-actions 5052
Capitale nationale
—Commission de la **1600**
—symbole des valeurs linguistiques et culturelles 1603
—aménagement des terrains de la 1611
—administration et finances de la 1615
—Loisirs et culture 1614
—services publics 1613
Capitaux, disponibilité des 5250
Cartes
—aéromagnétiques 3700
—champ magnétique et champ de gravitation 3685
—collection nationale 8315
—hydrographiques 4117
Cartographie
—levés 1068, 3670, 3725, 3727, 3731
—évaluation des terres 4060
Centrales
—électriques 1277, 1312
—hydraulique de la rivière Nelson 3903
Centre(s)
—d'affectations temporaires 2774
—canadien de données sur les bombes 8927
—des données géoscientifiques 3665, 3704
—des données océanographiques 4115
—d'échange du livre 8363
—des eaux intérieures 4054
—des films sur l'art 8545
—de la technologie des minéraux et de l'énergie 3610
—de la télédétection 3702
—d'évaluation (Fonction publique) 383
—d'immatriculation (ass-chômage) 6307
—d'information de la police canadienne 8936
—international de documentation parlementaire de l'Union inter-parlementaire 322

Centre(s) (suite)
—national des Arts, Corporation du **8480**
—nationaux d'exposition 8540
—de recherche pour le developpement international 1045
—technique des eaux usées 4086
Chalk River (*Voir* laboratoires nucléaires de)
Chambre des communes 001, **150**
Céréales et cultures spéciales 1729
Certificat(s)
—de limitation 7015
—de service 395
Champ(s)
—de batailles historiques 1302
—Commission des champs de bataille nationaux **1300**
—de gravitation 3690
Chemis de fer (*Voir* Société)
Chercheurs
—coopération des 1032
—formation, subventions 8510
Chômage
—Commission d'assurance **6250**
—(*Voir aussi* Lois)
Chypre 857
Cinéma(s) 8100
Circonscriptions électorales
—délimitation des (*Voir* Commission)
—de chaque province 355
Circuits
—alimentaires 1770
—radioélectriques de haute fréquence 2678
Circulation, contrôle de la circulation aérienne 9060
Citoyen(s)
—autochtones 8070
—canadiens 160
—civisme 8035
—participation des 8055
Citoyenneté
—appels 418
—Bureau central de l'Enregistrement de la 8020
—Bureaux locaux et cours de 8015
—civisme 8009, 8015, 8035, 8040, 8055
—enregistrement de la 8020, 8030
—naturalisation et 8006
—obtention de la 8025
—promotion de la 8030
—questions juridiques relatives à la nationalité 8025
—(*Voir aussi* Lois)
Classification
—tarifaire 7015
—tarifs 6490
Clauses et conditions d'emploi 2733
Clémence, prérogative royale 8858
Codage et mécanisation 6450
Code
—canadien du travail 9415, 9420, 9430, 9435
—criminel 8917
Coédition **9666**

Collection(s)
—aeronautique nationale ... 8569
—développement des ... 8351
—inventaire national des collections ... 8537
—Liechtenstein ... 8543
—Massey ... 8543
—national d'objets prêtables ... 8537
—nationale des médailles ... 8321
Collectivités, évolution et orientation des ... 8456
Colombo (*voir* Plan)
Columbia, débits du fleuve et de la rivière Kootenay à la frontière canado-américaine ... 3721
Comité(s): liste
—d'examen (Pensions) ... 731
—de l'expansion économique régionale ... 4540
—de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor ... 2743
—interministériel sur l'aviation civile ... 9146
—de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ... 118
—de révision ... 7552
—des vingt du F.M.I. ... 4925
—permanent
—des affaires des anciens combattants ... 715, 747, 777, 788, 798
—des affaires extérieures ... 1035, 1048, 1058, 1088, 3515
—des affaires indiennes ... 1338, 1394
—de l'agriculture ... 1859, 1938, 1947, 1980
—canadiens des noms géographiques ... 3725, 3726
—des comptes publics ... 7212
—du développement régional de la Chambre des communes ... 4699
—des finances, du commerce et des questions économiques ... 5109, 5186, 5406, 5458, 5512, 6708
—de la Justice et des questions juridiques ... 5720, 5843, 5887, 8747, 8988
—des pêches et des forêts ... 4160, 4324
—des prévisions budgétaires en général ... 339, 368, 395, 2209, 2266, 2800, 4160, 6610, 6615, 6968, 7308, 9218, 9227
—des ressources nationales et des travaux publics ... 1069, 3753, 3865, 3892, 3959, 3973, 3981, 9392
—de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts ... 2496, 2686, 8186, 8325, 8389, 8404, 8622, 8648, 8674
—de la santé, du bien-être social et des affaires sociales ... 1456, 1692, 7623
—du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration ... 6065, 6227, 6314, 9558, 9607
—des transports et des communications ... 9175, 9218, 9227, 9243, 9286, 9315, 9339, 9365

Comité(s): sortes
—mixtes, permanents, pléniers, spéciaux, Chambre des communes ... 178
—mixtes spéciaux, Sénat ... 105
—permanents, Sénat ... 100
—spéciaux ... 181
Commandement
—communications ... 3402
—de la défense aérienne ... 3383
—de la Force mobile ... 3373
—Instruction ... 3397
—maritime ... 3378
—Transport aérien ... 3392
Common Law ... 5680
Commonwealth ... 947
—Chef ... 004
—Commission des sépultures de guerre du ... 554
—Direction des institutions du ... 947
Communes, Chambre des ... **150**
—(*Voir aussi* Lois)
Communications
—Affaires extérieures ... 843, 957
—Affaires urbaines ... 1454
—Conseil du Trésor ... 2790
—ministère des ... **2400**
Compagnie des jeunes Canadiens, La ... **8395**
—(*Voir aussi* Lois)
Comptabilité
—du gouvernement du Canada ... 2110
—générale et vérification ... 5061
—nationale ... 5565
Comptes économiques et intégration ... 5565
Comptes publics ... 328, 8504, 6836
Commissaire
—Bureau du Commissaire aux langues officielles ... 364, 367
—aux langues officielles ... **360,** 848
—du gouvernement à la cinématographie ... 8628
—pouvoirs législatifs du Commissaire en conseil ... 1331
—à la représentation ... 353
—(*Voir aussi* Lois)
Commerce
—Commission des pratiques restrictives du ... 3025
—développement ... 839
—extérieur ... 5555
—exportation ... 2255
—gouvernements étrangers ... 2259
—importation ... 2255
—intérieur et extérieur ... 5478
—international ... 5265
—interprovincial et international ... 4330
—Journal des marques de ... 3101
—marchés ... 2259, 2264
—marques de ... 3113
—methodes commerciales ... 5250
—politique commerciale ... 841
—pratiques interdites ... 3015
—vente de marques de ... 5530
—(*Voir aussi* Lois)

Commercialisation
—des biens et services ... 5207
—Office de commercialisation du poisson d'eau douce ... **4325**
—des produits de la ferme ... 1931
—(*Voir aussi* Lois)
Commission(s)
—des allocations aux anciens combattants ... **750**
—d'appel des brevets ... **3180**
—(*Voir aussi* Lois)
—d'appel du droit d'auteur ... **3190**
—d'appel de l'immigration ... **6200**
—d'appel des pensions ... **7550**
—d'assurance-chômage ... **6250**
—canadienne du blé ... **9290**
—(*Voir aussi* Lois)
—canadienne d'examen des exploitations des biens culturels ... 8190n
—canadienne d'exportation ... 2252
—canadienne des grains ... 1840
—canadienne du lait ... **1850**
—(*Voir aussi* Lois)
—canadienne des pensions ... **725,** 782
—canadienne des sépultures de guerre du Commonwealth ... 545
—canadienne pour l'UNESCO (rôle) .. 8412, 8434
—de la capitale nationale ... **1600**
—des champs de bataille nationaux ... **1300**
—consultative des Affaires universitaires ... 8417
—(*Voir aussi* Lois)
—consultative de l'adaptation des immigrants ... 6366
—consultative des Arts ... 8417
—consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides ... 6366
—consultative de la formation professionnelle des adultes ... 6366
—consultative des locaux parlementaires ... **6625**
—consultative en recherches sur les télécommunications ... 2550
—de contrôle de l'énergie atomique ... **3735**
—électrotechnique internationale (C.E.I.) ... 5483
—d'énergie du Nord canadien ... **1310**
—d'enquête sur les lignes d'embranchement et le transport des grains des prairies ... **9320**
—d'enquête sur la mise en marché du bœuf ... **6650**
—d'études des revendications des Indiens .. **6675**
—des évaluations environnementales ... **4225**
—des examinateurs des arpenteurs fédéraux ... **3800**
—fédérales de délimitations des circonscriptions électorales ... **355**
—de la Fonction publique ... **370**
—frontalière internationale ... **1065**
—des frontières interprovinciales et territoriales ... **3850**
—Hall (Voir Commission sur les lignes d'embranchement...)
—d'indemnisation des marins marchands ... **9550**
—d'ingénieurs permanents du Traité du fleuve Columbia ... **3840**

Commission(s) (suite)
—interaméricaine pour la pêche du thon tropical ... 4123
—internationales conjointes ... 4007
—internationale de contrôle ... 1062
—internationale de l'exploration de la mer ... 4126
—internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ... 4124
—internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest ... 4125
—internationales des pêches ... 4121
—internationale de surveillance de la pollution ... 1063
—des lieux et monuments historiques du Canada ... **1340**
—MacMillan ... 5056
—mixte internationale ... **1080**
—mixte permanente canado-américaine de défenses ... 855
—nationale des libérations conditionnelles .. **8550**
—du phoque à fourrure du Pacifique Nord .. 4134
—des pratiques restrictives du commerce ... 3020
—provisoire de lutte contre l'inflation ... **3200**
—des réclamations étrangères
—de réforme du droit du Canada ... **5825**
—des relations de travail dans la Fonction publique ... **6950**
—de révision de l'impôt ... **5850**
—royale d'enquête sur les groupements des sociétés ... **6690**
—royale d'enquête sur le navire-citerne Arrow ... **9325**
—du service civil (*voir* Commission de la Fonction publique)
—de soutien de l'emploi ... 372
—sur les subventions au développement rural ... **4650**
—de surveillance du prix des ... 3210
—du système métrique ... **5450,** 2372
—de tarif ... **5050,** 5076
—du textile et du vêtement ... **5465**
Conseil(s)
—des Arts du Canada ... **8500**
—canadien de l'aménagement rural ... **4670**
—canadien de la consommation ... **3220**
—canadien de la Magistrature ... **480**
—canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration ... **6360**
—canadien des normes ... **2370,** 5453, 5476
—canadien de recherche sur les humanités ... 8420
—canadien des relations du travail ... **9600**
—consultatif de la Bibliothèque nationale ... 8435
—consultatif des districts bilingues ... **8460**
—consultatif national de la santé et du sport amateur ... **7615**
—consultatif de recherche sur les Grands Lacs ... 1080
—consultatif de la situation de la femme ... **7600**
—de développement de la région atlantique, Le ... 4690
—économique du Canada ... **6700**

Conseil(s) (suite)
—international de l'exportation de la mer 4130
—national du bien-être social **7670**
—national de commercialisation des produits de ferme **1875**
—national de l'esthétique industrielle **5500**
—national de recherches du Canada **7800**
—des ports nationaux **9330**
—des primes d'encouragement 388
—privé, bureau du 6694, **6800**, 6836
—privé de la Reine pour le Canada, Cabinet du président **6900**
—privé de la Reine pour le Canada 2702, 6800
—de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs 1084
—de la radio-télévision canadienne **2600**
—de recherche pour la défense 2450
—des recherches médicales..... 6777, **7650**
—de révision des pensions **780**
—des Sciences du Canada **7900**
—du Trésor, Secrétariat du.....388, 1050, **2700**
Conception, réalisation et administration des expositions et présentations 9654
Conciliation et arbitrage 9410
Conditions atmosphériques.....4012, 4020, 4024
Confédération 154
Conférence(s)
—sur le droit de la mer 4120
—fédérales-provinciales des premiers ministres 6657
—intergouvernementales 6608
—des Nations Unies pour le Commerce et le développement 839
—Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes **6605**
—(*Voir aussi* Lois)
Confiscations 8858
Conflit(s) d'intérêts 3011
Congrès national des pauvres 7674
Conseiller(s)
—d'assurance 6347
—en gestion 2160
—ministériel en bilinguisme 827
Conservation
—Affaires indiennes et du Nord 1148, 1173
—Énergie, Mines et Ressources 3630
—Archives publiques du Canada 8321
—Institut canadien de conservation 8537
—(*Voir aussi* Lois)
Consignation 5570
Consolidation 6703
Consommateurs 5481
—aide et protection aux 5478
—dépenses des 5560
Consommation
—Bureau de la 3030
—fraudes 3045
—ministère 3222
—normes 3030, 3045

Consommation (suite)
—produits de 5225
—ventes des biens de 5530
Consommateur(s)
—aide et protection aux 3008, 3035, 5481
—Bureau d'aide aux 3035
—Contact 3035
Consultation 1132
—droit international 5625
—services de 6836
Contestations
—Civiles 6755
—Fiscales 5765
Construction 5225
—aide à la construction domicilaire 504
—de défense (1951) Limitée **3500**
—et entretien d'immeubles 3345
—restauration d'une construction résidentielle 1657
Contentieux 1674, 3150
Contingents et certificats de limitation 7015
Contrats, division de l'examen des 2756
Contrebande et autres activités 8912
Contrôle
—de la circulation aérienne 9060
—des droits 7003
—étranger 5565
Coopération
—internationale et nationale 7705, 1003
—avec les provinces et leurs municipalités.. 1419
Coopérants, recrutement, A.C.D.I. 1003
Coordination
—Affaires extérieures 940
—Affaires urbaines 1419, 1440
—Communications 2480
—Secrétariat d'État 8165
—Tourisme 5340
Coproduction, accords de 8637
Cornwall International Bridge Corporation Limited 9352
—(*Voir aussi* Seaway International Bridge Corporation Limited)
Corporation(s)
—Bureau des 3065
—du Centre national des Arts **8480**
—commerciale canadienne **2250**
—achats, clients 2264
—de disposition des biens de la Couronne .. **2300**
—de propriétaire (*Voir* Glossaire) 2677, 4780
—(*Voir aussi* Lois)
Correction, Maison de 8705
Cour(s)
—appels 422, 423
—d'appel fédérale 403, 413
—d'appel du Yukon 1379
—du banc de la Reine 440
—fédérale du Canada **400**
—citoyenneté 411, 8015
—compétence de la 413
—compétence d'annulation 419
—compétence résiduelle 412
—constitution de la 402

Cour(s) (suite)
—différends interprovinciaux et fédéraux-provinciaux 404
—fonctionnement administratif 407
—greffe de la 401, 433
—Haute Cour d'Amirauté 416
—des juges de paix 1379
—des magistrats 1379
—martiales du Can., Tribunal d'appel des **460**
—supérieure 440
—suprême du Canada 427, **435,** 1379
—Recueil des arrêts de la 446
—registraire ou greffier de la 442
—(*Voir aussi* Lois)
Cours
—d'analyse quantitative 2744
—de formation (Fonction publique) 376
—de perfectionnement (Fonction publique) ... 383
Coupe-feu 4034
Couronne 001, 055
—Corporation de disposition des biens de la **2300**
—demandes à l'égard des officiers 406
—titres de la participation de la Couronne (uranium) 3978
Courants marins 3705
Crédit(s)
—agricole, Société du **1950,** 1963
—Associations coopératives de 5104
—Emploi du 1974
—hypothécaire à long terme 1953, 1965
—aux organismes culturels fédéraux 8110
—(*Voir aussi* Lois)
Criminalité 5560, 8910
Croissance, problèmes techniques et de 1012
Culture(s)
—affaires culturelles 918, 8055, 8090
—des arts et de la culture 8090
—crédits aux organismes culturels fédéraux 8110
—échanges culturels 8431
—statistiques sur 5560

d

Débats
—de la Chambre des communes 178, 210
—du Sénat 136
—délibérations du Sénat 96
Débentures 5003
Décès d'un citoyen canadien à l'étranger 895
Déclarations
—d'importation et des factures, examen de 7020
—d'importation, vérification des 7015
Décorations 36, 59, 60, 66
Dédouanement 7020
Défense
—aérienne 3383

Défense (suite)
—bureau de la défense et du contrôle des armements 849
—du Canada et de l'Amérique du Nord 3373
—Commission permanente canado-américaine de défense 851
—Conseil de la défense du ministère de la Défense nationale 849, 2450
—Conseil de recherches pour la 3320
—Construction de défense (1951) Limitée **3500**
—État-major de la Défense (sous chef) 3355
—ministère de la **3300**
—nationale 8150
—relations de 855
—(*Voir aussi* Lois)
Délégués commerciaux 5270
Délimitation(s) commissions de délimitations des circonscriptions électorales 157
Démission, Sénateur 89
Département
—des assurances **5100**
—de la Défense des États-Unis 2264
—d'État chargé des Affaires urbaines **1400**
—d'État chargé des Sciences et de la Technologie **7700**
—(*Voir aussi* Lois)
Déplacements officiels 59
Dépollution 4078, 4084
Députation (*voir* Lois)
Désarmement à Genève, Conférence du Comité sur le 859
Design
—Programme d'aide au design industriel 5508
Design Canada 5508
Dessins industriels 3007, 3090, 3113
Détimus, problèmes des 8898
Développement(s)
—Agence canadienne de développement international (*Voir* A.C.D.I.)
—Commission sur les subventions au développement rural 4650
—Centre de recherche pour le développement international **1025**
—économique 5481, 8399
—objectifs, politiques et programmes de 4560
—Programmes des Nations Unies pour le 839
—Société de développement du Cap-Breton **4775**
—Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne **8625**
—technologique 4080, 4086
—(*Voir aussi* Lois)
Devises étrangères 5057
Diapositives, expositions audio-visuelles de 8615
Différends dans le travail, règlement des 9415
Diffusion et de promotion, Services de 5575
Dinosaures, Expositions de 8559
District(s)
—bilingues (définition) 8458

District(s) (suite)
—électoraux fédéraux ... 3670
Divorce(s)
—réforme du droit canadien ... 5834
—(*Voir aussi* Lois)
Documents des ministères, coordination des ... 6907
Données (Statistique Canada)
—collecte ... 5570
—traitement ... 5570
Dons
—droits de succession et impôt sur les ... 7153
—legs de sources privées ... 8508
Dotation en personnel ... 375
Douanes et Accises
—classification et évaluation des droits de douanes ... 5080
—droits ... 7003
—Gendarmerie royale ... 8912
—impôts indirects ... 7002
—ministère des ... **7000**
—opérations douanières ... 7010
—perception des droits d'accise ... 7020, 7025
—perception des droits de douanes et d'accise ... 7005
—programmes tarifaires et de l'appréciation ... 7010
—violations des règles sur les ... 7015
—(*Voir aussi* Lois)
Drainage de la rivière Roseau, Commission internationale d'enquête ... 1061
Drogues, usage non médical des ... 7362
Droit(s)
—d'auteur ... 3110, 3113, 3175, 3193
—(*Voir aussi* Lois)
—des autochtones (C.J.C.) ... 8399
—des biens et droit commercial ... 5690
—Bureau des brevets et du ... **3095**
—du Bien-être social au Canada ... 7676
—civil ... 5685
—civils sur la propriété ... 1331
—commercial ... 5750
—commission d'appel (*Voir* Commission)
—Commission de réforme (*Voir* Commission)
—constitutionnel, administratif et international ... 5660
—criminel ... 5675
—distinction entre Common Law et Droit civil ... 5830
—évaluation des droits de douanes ... 5080
—lois et règles de droit ... 5830
—des locataires (C.J.C.) ... 8399
—perception des droits d'accise ... 7025
—perception des droits de douanes et d'accise ... 7005
—perception des droits et des taxes ... 7005
—sociaux (C.J.C.) ... 8399
—de vote ... 163
Dumping ... 7015
—détermination du ... 5080
—(*Voir aussi* antidumping)

e

Eau(x)
—approvisionnement en ... 1117
—Centre canadien des eaux intérieures ... 4052, 4078
—Centre technique des eaux usées ... 4078
—Groupe de l'eau lourde ... 3907, 3909, 3915
—limitrophes ... 1073, 4007g
—montée des ... 4020
—qualités des ... 4048
—usine(s) d'eau lourde ... 3862, 3910
—usines de traitement des eaux usées ... 1679
—(*Voir aussi* Lois)
Écologie aquatique, recherches sur ... 4064
Économie
—analyse d'économie courante ... 5565
—analyse économique ... 4915
—croissance économique du Canada ... 6705
—développement économique ... 4826
—étude des programmes économiques à l'échelle nationale ... 6705
—études ... 4036
—enquêtes et études des secteurs de l'économie canadienne (conversion au système métrique) ... 5453
—expansion de l'économie ... 6703
—prévisions ... 4915
—problèmes ... 6707
—prospérité de l' ... 5205
—recherche sur les questions économiques (industrie laitière) ... 1855
—relations économiques internationales ... 4905
—Ressources sociales, économiques et culturelles ... 1107
—(*Voir aussi* Conseil, expansion économique)
Édition(s) Direction de...(promotion et vente des publications fédérales) ... 9664
Éducation
—aide à ... 504, 8090, 8150
—programmes fédéraux et ... 8175
—services d'(Indiens) ... 1112
—technologie des systèmes éducatifs ... 2450
—tribunes internationales sur les questions d' ... 8175
Égout(s)
—services d' ... 1117
—usines, collecteurs ... 1679
Eldorado Aviation Limitée ... **3860**
Eldorado Nucléaire Limitée ... **3875**
Élection(s)
—Absence lors des élections ... 355
—candidat aux ... 163
—de la Chambre des communes ... 166
—directeur général des ... 160, **340**
—fédérales ... 160
—listes électorales ... 355
—présidents d' ... 160
—organisation ... 346
—dépenses électorales ... 348
—(*Voir aussi* Loi électorale)

Electronique, Bureau du directeur général, ministère des Transports 9160
Électronucléaire
—groupe électronucléaire
—de Mississauga..... 3909
—de Montréal 3910
—marketing 3908
Électricité et électronique 5225
Éligibilité
—Directeur général 341
—Législature, Chambre des communes..... 166
—Loi électorale du Canada 347
Emploi(s)
—pour les autochtones 1163
—à l'Île du Cap-Breton 4794
—justes méthodes d' 9410
—taux d' 4408
—(*Voir aussi* Lois)
Employés, rémunération..... 6510
Employeurs 6281
Érable (*voir* Lois)
Énergie
—Agence internationale de l'énergie atomique..... 843
—Approvisionnement..... 3966
—visant à aider les provinces de l' 1277
—atomique du Canada Limitée..... **3900**
—atomique, Commission de contrôle..... **3735**
—Bureau de la conservation de l'énergie 3632, 3707
—centrales électriques du Nord canadien ... 1278
—Centre canadien de la technologie, des minéraux et de l'..... 3665
—électrique 5540, 3630, 3953
—étude et surveillance..... 3955
—exportation de l'énergie électrique 3955
—exportation et importation 3952, 3954
—Nord canadien 1276
—nucléaire 843, 3630
—questions du domaine de l'..... 3955
—Territoires du Nord-Ouest..... 1277
—recherches et développement..... 3665, 3708
—utilisation..... 2952
—Pétrole et gaz naturel..... 3630, 3953
—pipe-lines..... 3953
—(*Voir aussi* Office)
Enfant(s)
—recherches dans le domaine des maladies infantiles..... 6777
—(*Voir aussi* Lois)
Engrais..... 4032
Enquête(s)
—nationale 4034
—sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie..... **1345**
—(*Voir aussi* Commission d'enquête, Commission royale d'enquête)
Enquêteur(s) correctionnel **8895**
Enregistrement(s)
—d'actes de convocations, proclamations, avis de nomination, lettres patentes, brefs..... 3010

Enregistrement(s) (suite)
—des compagnies (d'assurance, fiduciaires, de prêts hypothécaires).....5104
Enseignement(s)
—manuscrits (Archives publiques)..... 8308
—postsecondaire (paiements de rajustement aux provinces) 8175
Ententes
—avec tout gouvernement particulier 4332
—et pratiques 3020
—termes des traités et des..... 6683
Entraînement militaire..... 857
Entreposage..... 1905, 4308
Entreprises..... 5555
—privées..... 7956
Environnement.....880, 3630, 3680, 4001, 5250
—aquatiques 4100
—conservation de 4090, 4092
—ministère de l'..... **4000**
—ressources naturelles et environnement du Nord..... 1158
—Service de l'environnement atmosphérique 4012
—et transports..... 9140, 9148
—utilisation des satellites et d'aéronefs dans l'étude..... 3705
—(*Voir aussi* Commission des évaluations)
Épizoties..... 1744
—(*Voir aussi* Lois)
Esquimaux
—art et culture..... 1163
—programmes des affaires indiennes et esquimaudes..... 1112
—recrutement d'autochtones 385
Espace extra-atmosphérique, droit..... 876
Essai..... 5481
Essence à moteur, contrôle exportation d' 3953
Esthétique industrielle (*Voir* Conseil national)
Établissement(s)
—humains..... 1460
—publics..... 7954
—nucléaires canadiens, inspection des..... 3860
—de recherches sur les télécommunications..... 2450
Ethnohistorique..... 8551
Ethnolinguistique..... 8551
Ethnologie..... 8551
Étude(s)
—bancaires et financières 5061
—écologiques..... 4116
—hydrographiques..... 4100
—(*Voir aussi* Commission[s])
Étudiants
—pays en voie de développement, A.C.D.I... 1009
—résidences d'..... 1656
Europe..... 833
—Forces canadiennes 3386
—(*Voir aussi* Bureau de)
Expansion
—Banque d'expansion industrielle..... **5000**

Expansion (suite)
—du commerce entre le Canada et autres pays ... 2255
—économique ... 1122
—Groupe de l'expansion des exportations ... 5280
—ministère de l'Expansion économique régionale ... **4400**
—Société pour l'expansion des exportations ... 839, **5525**
Exploitation(s)
—de salles ... 8643
—minérale ... 3635, 3650
—des ressources énergétiques ... 3625
—Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée ... **7950**
Explosifs ... 3665
Explosions nucléaires souterraines ... 3685
Exportation(s) ... 5526
—contrôle sur les exportations d'essence à moteur ... 3953
—Financement des exportations ... 5538
—expansion des ... 5280
—et importation des biens culturels (*voir* Lois)
—licence pour les exportations de pétrole brut et d'hydrocarbures équivalents ... 3953
—de matériaux stratégiques ... 843
Exposition(s)
—des Archives publiques ... 8321
—Centres nationaux d' ... 8537
—design ... 5508
—de la Galerie nationale ... 8545
—internationales (Biennales de Venise et de Paris) ... 8545
—des ministères et organismes fédéraux ... 9662
—universelle ... 930
—Valeur des ... 5178
Expropriation(s) ... 5838, 9725
—(*Voir aussi* Lois)
Extraditions ... 884

f

Faillite(s)
—personnelles ... 3076
—syndics publics ... 3076
—(*Voir aussi* Lois)
Faune ... 3075
—gestion de la ... 4056
—Service canadien de la ... 4056
Femme(s)
—avancement professionnel ... 384
—Bureau de la coordinatrice de la situation de la femme ... 6832
—condition de la ... 910, 8060
—conseil consultatif de la situation de la ... **7600**
—promotion de la ... 8060
—normes d'emploi applicables aux ... 9440
—Office de promotion de la femme ... 384
—rôle actuel de la femme dans le monde du travail ... 9440
—situation et bien-être social de la ... 7436

Ferme(s)
—commercialisation des produits de la ... 1931
—expérimentale ... 1720
—évaluation de ... 1974
—programme de développement des petites fermes ... 1952
—(*Voir aussi* Lois)
Festival(s)
—Canada (du film) ... 8105
—de Cannes ... 8615
Feuilleton des Avis, Chambre des communes ... 210, 212
Film(s)
—Archives nationales du ... 8313
—Centre canadien des films sur l'art ... 8545
—festivals de films internationaux ... 8598
—Office national du ... **8575**
—Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne ... **8625**
—(*Voir aussi* Festival[s], Lois)
Financement ... 4794
—des exportations ... 5538
—(*Voir aussi* Lois)
Finances
—finances et administration ... 6470
—internationales ... 5280
—ministère des ... **4800**
—personnel et administration (S.C.T.) ... 2795
—publiques ... 5560
—remboursement des prêts ... 4999
—service de la planification et des finances ... 4122
Fleuve Columbia, Commission d'ingénieurs permanents du Traité du ... **3840**
Fleuve Saint-Laurent, Commission internationale de contrôle ... 1062
Flore et faune sauvage ... 4007
Folklore ... 8551
Fonction publique
—appels, classification ... 372, 377
—Commission de la ... **370**
—Commission des relations de travail dans la ... **6950**
—conditions de l'emploi ... 372
—discrimination ... 373,378
—favoritisme politique ... 373
—fixation des traitements ... 372
—programme de formation et de perfectionnement ... 373, 376
Fonctionnaires fédéraux, services de santé des ... 7322
Fonds
—de bienfaisance de l'Armée ... **790**
—canadien de recherches de la Reine Elizabeth II ... **6775**
—des changes ... 5067
—monétaire international ... 4925
—du revenu consolidé ... 4808
—votés par le Parlement ... 1302
—(*Voir aussi* Lois)
Force(s)
—armées canadiennes ... 3371

Force(s) (suite)
—instruction, Forces canadiennes (francophonie) ... 3397
—canadiennes en Europe ... 3386
—canadiennes de la région du Nord ... 3407
—mobile ... 3373
—services de traitement ... 525
—(*Voir aussi* Lois, ministère de la Défense nationale)
Forêts
—aménagement forestier ... 4032
—foresterie ... 4020
—frais de l'inventaire des ... 4042
—incendies ... 4034
—productivité des ... 4032
—Service canadien des ... 4030
Francophones
—institutions ... 951
—Organisations francophones, A.C.D.I. ... 1015
Fraudes
—fraude, pertes ... 328
—répression des fraudes-consommation ... 3045
Frontière(s)
—(entre les États-Unis et le Canada) ... 1066, 1047, 1048, 1073
—Commission frontalière internationale ... **1045**
—Commissions des frontières interprovinciales et territoriales ... **3850**
—délimitation des frontières interprovinciales ou provinciales ... 3719
—détermination des frontières entre provinces et territoires ... 3670
—eaux limitrophes ... 1054, 1073
—pollution le long de la frontière ... 1063
—rivières ... 1073

g

Galerie nationale du Canada ... 8540
Garde côtière ... 9045
Gazette
—du Bureau des brevets ... 3100
—du Canada ... 7552, 9654
—du travail ... 9405, 9465
Gazoducs et oléoducs ... 3952
Gendarmerie royale du Canada ... 003, 8004, 8705, **8900**
—code criminel ... 8917
—infractions en matière de commerce ... 8908
—mesures de sécurité ... 8913
—planification des carrières ... 8941
—planification des effectifs ... 8941
—protection ... 8913, 8926
—recrutement ... 8941
—sécurité de l'informatique ... 8925
—télécommunications ... 8936
—unité de coordination des inspections techniques ... 8926
—service dans le Nord ... 8945
—services de traitement ... 525
—(*Voir aussi* Lois)

Généalogie, unité de la ... 8308
Génétique, de la ... 4032
Genève et à New-York, missions permanentes à ... 906
Génie ... 6450
—et architecture ... 1225
—et construction ... 1671
Gentilhomme-huissier de la verge noire, Sénat ... 128
Gentilly, usine La Prade de (*Voir* eau lourde)
Géographie, Bureaux géographiques ... 831
Géologie
—du Canada ... 3675
—Commission géologique du Canada ... 3675
—Centre géoscientifique de l'Atlantique ... 3665
—étude de la géologie terrestre des régions arctiques ... 3700
—marine ... 3675
—marine du plateau continental polaire et du talus continental ... 3700
—phénomènes géologiques (Env.) ... 3675
Géophysique marine ... 3675
Gestion
—et conservation des ressources ... 3630
—consultation en ... 7493
—des déchets radioactifs ... 3857
—des documents ... 8319
—de l'environnement ... 4028
—Examen de la ... 7493
—intégrée ... 8165
—main-d'oeuvre ... 5250
—des pêches ... 4101
—des terres ... 4060
Glace(s)
—Bay, usine de (*Voir* Eau(x), usine(s) d')
—connaissances en matière de glaciologie ... 3700
—état des ... 4024
—informations au sujet des glaces dans les eaux navigables ... 4020
Globe, physique du ... 3685
Gouvernement(s)
—du Canada et des États-Unis ... 1057
—comptabilité du ... 2110
—coordination des relations avec les gouvernements provinciaux ... 6826
—provinciaux, agence canadienne de développement international ... 1003
Gouverneur général ... **025**
—aide de camp ... 68
—attaché ... 68
—biographie ... 26
—directeur administratif ... 66
—documents officiels ... 57
—intendant de la maison ... 66
—lettres de créance (chefs de missions diplomatiques) ... 59
—résidence ... 51
—secrétariat ... 51
—sous-chef du Cabinet ... 64
—visites de chefs d'État ... 59
—visites royales ... 55
—(*Voir aussi* Lois)

Grain(s)
—achat, livraison, emmagasinage, transfert, vente et expédition du 5805
—commercialisation des 5280
—Commission canadienne des 1795
—contrôle de la livraison du 5805
—(*Voir aussi* Lois)
Grands Lacs, qualité de l'eau 1082, 1086
Grand sceau 440
—(*Voir aussi* Sceau[x])
Gravures et photos 8311
Greffe de la Cour fédérale 433
Greffier
—de la Cour Suprême 442
—du Sénat 116
Griefs
—anciens combattants 755
—Arbitrage des 2733, 6961
—étude des 6680
Groupe(s)
—compréhension des groupes et droits de l'homme 8045
—consultatifs 4124
—culturels 8303
—de l'eau lourde 3915
—d'étude des prix 3135
—des dix 4925
—fédéral de liaison pour les Olympiques 2764
—minoritaires de langue officielle (*voir* langue)
—Promotion d'une meilleure compréhension entre les deux principaux groupes linguistiques 8075
Guerre
—Collections de 8543
—Musée de la 8556

h

Habitation
—projets soutenus par la C.J.C. 8399
—recherche sur les conditions d' 1664
—(*Voir aussi* Lois)
hansard, compte rendu des débats 211
Haut-Canada 152
Hémisphère occidental, Bureau de 5270
Herbier national 8559
Héritage, national (planification) 8095
Hertzberg, Institut Hertzberg d'astrophysique 7811
Histoire
—du Canada 8317, 8551
—documents 8303, 8311, 8313
—documents cartographiques 8315
—militaire du Canada 8559
Homme(s), droit(s) de l' 910, 5660
Hôpitaux
—Prestation de services de consultation technique et professionnelle aux 7377
—subvention des programmes de recherche dans les 7653
Houillères de Sydney 4780

Hygiène
—alimentaire 1742, 1746, 1748
—Direction des services internationaux d'hygiène 7398
—du milieu 7355
—vétérinaire 1742, 1746, 1748
—(*Voir aussi* Lois)
Hypothèques
—Administration des 1676
—mise en marché des créances hypothécaires 1677
—Société centrale d'hypothèques et de logement **1650**

i

Identité
—Identité et unité canadiennes 8085
—Services de l'identité 8932
Immatriculation, centre d' 6307
Immeubles publics 9710
Immigration
—pratiques consulaires 889
—Services médicaux de l' 7334
—Services de santé des immigrants 7336
—(*Voir aussi* Commission d'appel, Lois, Main-d'oeuvre)
Importation(s)
—administration du système de surveillance des importations de l'État 7015
—fabrication canadienne des marchandises importées 7015
—(*Voir aussi* Lois)
Impôt(s)
—Commission d'appel de l' 5853
—Commission de révision de l' **5850**
—cotisations 7153
—directs 1331
—sur les dons 5852
—imposition directe 7002
—impôts et droits provinciaux 7153
—ministère du revenu national **7150**
—recouvrement 7153
—sur le revenu 5852
—sur le revenu, appels 410
—sur le revenu des particuliers et des corporations 7002
—(*Voir aussi* Lois)
Imprimerie 2045
Imprimeur de la Reine 9654
Indemnisation
—Commission d'indemnisation des marins marchands **9550**
—Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils de l'État 736
—des victimes 5650
Index et références, Chambre des communes 209
Indicateurs sociaux 5560
Industrialisation, promotion de 4794

Indien(s)
—Commission d'étude des revendications des Indiens ... **6675**
—emplois ... 1163
—ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ... **1100**
—recrutement d'autochtones ... 385
—Services de santé des Indiens et du Nord canadien ... 7324
—terres ... 6682, 6685
—traités et ententes ... 6683
Industrie(s)
—Banque d'expansion ... **5000**
—conditions qui prévalent au sein de l'industrie canadienne ... 5178
—Conseil national de l'esthétique ... **5500**
—expansion de l'industrie étrangère ... 3645
—expansion de l'industrie touristique ... 5360
—cinématographique ... 8639
—expansion industrielle ... 5220
—forestières ... 4036, 4040
—groupe de l'industrie ... 5215
—à intégration verticale ... 3019
—manufacturières ... 3017, 5555
—ministère de l'Industrie et du Commerce ... 1050, **5200**
—politiques ayant trait aux sciences et à la technologie dans l' ... 7710
—primaires ... 3018, 5555
—problèmes de l'industrie minière ... 3640
—promotion de l'industrialisation de l'île du Cap-Breton ... 4794
—protection de l'industrie canadienne ... 7005
—ressources naturelles ... 2715
—de service et de distribution ... 3019
—(*Voir aussi* Lois)
Information(s)
—Canada ... **9650**
—et le Conseil des directeur de l'information ... 9657
—publique ... 1255
—réseau d' ... 1132
—sciences de l' ... 1038
—Systèmes d' ... 2760
—Système national d'information scientifique et technique I.S.T. ... 2936
Informatique ... 1432, 7185
Insectes, enquête nationale sur les ... 4034
—(*Voir aussi* Lois)
Inspection(s)
—du lait, des fruits et légumes, des bestiaux et de la volaille ... 1727
—des viandes ... 1746
—(*Voir aussi* Lois)
Institution(s)
—du Commonwealth ... 947
—francophones ... 951
—et ménager ... 5560
—municipales ... 1131, 1353
Institut(s)
—canadien de conservation ... 8537
—du film canadien ... 8545

Institut(s) (suite)
—de géologie sédimentaire et pétrolière ... 3650
—Herzberg d'astrophysique ... 7811
Instruction, Commandement de l' ... 3397
Intégration, Comptes économiques et ... 5565
Intelsat ... 843
Interpol ... 8915
Interprétation (*Voir* Lois)
Inuit (*Voir* Esquimaux)
Invalides
—réadaptation professionnelle des ... 7454
—rééducation professionnelle des ... 7463
—(*Voir aussi* Lois)
Inventaire des terres du Canada ... 9060, 4060
—données d' ... 4032
Inventeurs (fonctionnaires) ... 7956
Inventions ... 158, 7954
—(*Voir aussi* Lois)
Investissement(s)
—Agence d'examen de l'investissement étranger ... **5400**
—l'Assurance-investissement à l'étranger ... 5544
—effectués dans des pays en voie de développement ... 5544
—étranger ... 5401
—programmes et investissements dans les principales industries au Canada ... 6705
—Sociétés d' ... 5104
Irradiation, laboratoire d'appareils d' ... 3907

j

Jeux olympiques 1976 ... 2769, 6400, 8650, 8931
Journaux
—Chambre des communes ... 210, 212
—du Sénat ... 140
Juge(s)
—avocat général ... 3360
—en chambre ... 442
—en chef adjoint de la Cour fédérale ... 402
—en chef du Canada ... 440
—en chef de la Cour fédérale ... 402
—de district en amirauté ... 402
—puînés ... 440
—en retraite ... 402
—suppléants ... 402
—(*Voir aussi* Lois)
Jurimétrie ... 5635
Juridiques (*Voir* Bureau de service)
Justice
—ministère de la ... **5600**
—Système canadien de justice pénale ... 8733
—unité de la justice du travail ... 8308

k

Killam, Programme ... 8521
Kootenai, rivière ... 3843

Laboratoire(s) 7805
—d'appareils d'irradiation 3907
—canadiens du Service des pêches et de la mer 4112
—complexe de 3680
—judiciaires 8933
—de lutte contre la maladie 7359
—nucléaires de Chalk River 3909
—du Conseil national de recherches 7805
—de produits forestiers 4030
—de recherche 4038
Lac(s) (Commission internationale de contrôle)
—Champlain 1062
—Kootenay 1062
—Osoyoos 1062
—Rainy & Namakan 1062
—Supérieur 1062
Lait
—Commission canadienne du **1850**
—fruits et légumes, etc 1727
—politique laitière nationale 1852
—produits laitiers 1855
—programme de stabilisation du lait industriel et de la crème 1852
—(*Voir aussi* Lois)
Langue(s)
—apprentissage 8125
—bilinguisme 8125, 8130
—formation linguistique des fonctionnaires. 8125
Langues officielles
—commissaire aux **360**
—coordonnateur des programmes 386
—égalité des 8008, 8115
—dans la Fonction publique ..... 374, 2770 à 2788
—service de traduction et d'interprétation 8135, 8140
—groupes minoritaires 8075
—programme de 8090, 8120, 8130
—Résolution sur 2704
—Service dans les deux langues officielles 8140, 8135, 8130, 8150
—traduction 8135, 8145, 8150, 8160
—(*Voir aussi* Bilinguisme, Lois)
La Prade (*Voir* Eau[x], usine d'eau)
Laurier, Maison 8323
Législation
—privée 208
—Section de la 5735
Législature 166
Lettre(s)
—de change (*Voir* Lois)
—et messages 6609
—patentes 440
Levés précis 3690
Liaison
—Bureau de 819
—fédérale-provinciale 3555
—interministérielle 1245, 9657
—service de liaison internationale 1775

Libération(s)
—Commission nationale des libérations conditionnelles **8850**
—conditionnelles 8705
—(*Voir aussi* Lois)
Licences
—délivrance des licences aux usines nucléaires 3744
—délivrance des licences de fabricant et de grossiste 7025
—d'exportation et d'importation 5310
—pour les exportations de pétrole brut et d'hydrocarbures équivalents 3953
—octroi des licences aux distilleries, fabricants 7025
—Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée **7950**
Liechtenstein, Collection 8543
Lieux historiques
—champs de bataille historique du Québec 1302
—nationaux 1173, 1178, 1194
—(*Voir aussi* Commission)
Ligne(s)
—aériennes trans-Canada 9252
—ferroviaires 9282
—(*Voir aussi* Lois)
Listes, méthodes d'inscription sur les listes électorales 355
Livre blanc 1052
Livre bleu 2716
Lock-out, illégalité d'une grève ou d'un 9603
Logement(s)
—des autochtones 1117
—conservation 1680
—coopératif 1675
—locatif 1673
—public 1676
Lois
—Abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation **1780**
—Accise 7225, 4995, 2695, 8912, 7007, 7025
—(*Voir aussi* Taxe d')
—Accords de Bretton Woods **4995**
—Amérique du Nord britannique 1867 (Acte) **6821,** 1867, 152, 400-499, 4856, 5606, 1-399, 500-9699, 152, 6805-07, 6856, 5602-06
—Administration
—financière 052, 302, 335, 342, 351n, 361n, 372, 1042, 1104, 1300, 1402, 1602, 1652, 1851, 1902, 1942, 2202, 2254, 2302, 2353, 2602, 2677, 2704, 3736, 3861, 3902, 3952, 3962, 3974, 4302, 4327, 4352, 4802, 4830, 4925, 5162, 5527, 5552, 6202, 6602, 6607, 6677, 6691, 6702, 6820, 6842, 6952, 7802, 7902, 8302, 8353, 8480n, 8528, 8529, 8577, 8627, 8905, 8972, 9254, 9285, 9291n, 9331, 9352, 9353, 9653
—du pétrole 3715, 3954, 3967
—du pont Blue Water 999, 1012

Lois (suite)
—de la voie maritime du Saint-Laurent **4995,** 9227, 9185
—Adultes (*Voir* Formation professionnelle des)
—Aéronautique(s) **3417, 9185,** 9303
—Aéronefs étrangers (*Voir* Dommages causés au tiers par des)
—Affaires
—extérieures (*Voir* Ministère des . . .)
—indiennes (*Voir* Ministère des . . .)
—Agents spéciaux (*Voir* Prestations de service de guerre aux . . .)
—Agriculture (*Voir* ministère de l' . . ., Organisation du ministère de l' . . .)
—Aide
—aux améliorations municipales **4995**
—aux enfants des morts de la guerre .. 520, **539**
—à l'alimentation des animaux de ferme 1780, 1902, 1911
—à l'exploitation des mines d'or (urgence) 3715
—Air Canada 9185
—Alimentation (*Voir* Aide à l'Organisation des Nations Unies pour l')
—Aliments du bétail **1780**
—Aliments et drogues 3152, 3171, 7495, 7337
—Allocations
—aux anciens combattants, ... **539,** 752, 772
—familiales **7495**
—aux jeunes **7495**
—de guerre pour les civils *Voir* Pension et . . .
—de retraite des membres du Parlement .. **4995**
—Amélioration(s) agricoles (*Voir* Prêts destinés aux)
—des cours d'eau internationaux (*Voir* Ouvrages destinés à l')
—des fromages et des fromageries **1780**
—municipales (*Voir* Aide aux)
—Aménagement rural et le développement agricole 4404, 4560, 4570
—Amirauté 416, **5778**
—Anciens combattants (*Voir* Avantages destinés aux, Allocations aux, Assurance des; ministère des Affaires des, Prestations aux . . . terres destinées aux . . .)
—Animaux de ferme et leurs produits **1780**
—(*Voir aussi* Généalogie des; Abbatage sans cruauté des)
—Antidumping **4995,** 5080, 5177, 5077 5180, 7002, 7225
—Anti-inflation 3200, 3207
—Approvisionnement(s)
—de défense **5385**
—d'énergie (urgence) 3715, 3967
—(*Voir aussi* Ministère des)
—Archives publiques **8190,** 8302
—Armée (*Voir* Fonds de bienfaisance de l')
—Arpentage des terres du Canada **1270,** 3715, 3801
—Arpentage des terres du Canada (sauf la partie III) **3710**

Lois (suite)
—Arrangement(s) avec les créanciers et les compagnies 3170
—entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts **4995,** 4854
—entre cultivateurs et créanciers **3165**
—fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces 4890, 8150, 8175, 8190
—Arts (*Voir* Centre national des)
—Assistance à l'agriculture des Prairies **1780,** 1785
—Assistance-chômage 7454, **7495**
—Assistance-vieillesse **7495**
—Association(s) coopératives du Canada ... **3165**
—coopératives de crédit **5111,** 5164
—internationale de développement **4995**
—Assurances 5102
—(*Voir aussi* Département des; Société d' . . .)
—Assurance des anciens combattants .. 520, **539**
—Assurance-chômage 4995, **6075,** 6252, 6252N, 6266, 6271, 6291, 6301, 7225, 7552
—Assurance-hospitalisation et les services diagnostiques 7374, **7495**
—Assurance-récolte **1780,** 1790
—Assurance du Service civil 5108, **5111**
—Assurance des soldats de retour au pays 539, 520
—Atlantique (*Voir* Mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'; Subventions au . . .; transport des marchandises dans la région de l' . . .)
—Auteur (*Voir* Droit d')
—Avantages destinés aux anciens combattants 539
—Aveugles 7454, 7495
—Banque(s) 4960, **4995,** 5053, 4900
—du Canada 4960, **4995,** 5052, 5058, 5062
—d'épargne de Québec **4995,** 5053, 4900
—fédérale de développement (*Voir* Établissant la) 5020N
—d'expansion industrielle **4995,** 5002, 5007
—Bateaux sauveteurs des États-Unis 9188
—Bâtiments de l'État (*Voir* Disciplines à bord des)
—Belleville (*Voir* Commissaires du Havre de)
—Bétail (*Voir* Aliments du, Expédition de)
—Bibliothèque nationale .. **8190,** 8352, 8355, 8385
—Bibliothèque du Parlement 302
—Biens-culturels (*Voir* exportation)
—Bien-fonds (*Voir* Titres de)
—Biens en déshérence **5778**
—Biens de surplus de la Couronne **2185,** 2302
—Biens transmis par décès (*Voir* Impôt sur les)
—Billets de transports **9185**
—Blé (*Voir* Reserves, Vente coopérative du)
—Bois (*Voir* Marquetage du)
—Bretton Woods (*Voir* Accords de)
—Brevets 3005, 3100, 3165, 3180, 415, 425
—Bureau des traductions 8190
—Caisse d'aide à la santé 7375, **7495**

Lois (suite)
—de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Édouard **9185**
—de retraite *Voir* Sociétés de
—Canada (*Voir* Associations coopératives du, Banque du, Chemins de fer nationaux du, Électorale du; Faune du; Forces étrangères présentes au; Forces hydrauliques du; Gendarmerie royale du; Grains du; Marine marchande du; Médicale du; Musées nationaux du; Normes des produits agricoles du; Parlement du; Paquebots nationaux du; Pension de retraite de la Gendarmerie royale du; Preuve au; Société d'assurance-dépôts du; Télésat; Traité de paix) entre le...)
—Capitale nationale 783, 1602, 1605, 1452
—Casiers judiciaires **8785,** 8860, 8750
—Cautions des graines de semence 1270
—Centenaire de la Confédération canadienne 8190
—Centre national des Arts 8190, 8482
—Centre de recherche pour le développement international 997, 1042
—Chambres de commerce 3165
—Chambre des communes 184
—Champs de bataille nationaux 1270
—Change (*Voir* Lettres de)
—Changes (*Voir* Monnaie et les)
—Chemins de fer 414, 423, 424, 2510, 9185, 9282, 9303
—(*Voir aussi* Terminus des)
—Chemins de fer de l'État 424, **9185**
—Chemin de fer national transcontinental ... **9185**
—Chemins de fer nationaux du Canada (Financement et garantie) 4995, 4834, 4840, 9185, 9277
—Chemins de Saskatchewan et de l'Alberta 1270
—Chômage (*Voir* Assistance, Assurance)
—Circulation sur les terrains du gouvernement 9185, 9860
—Citoyenneté canadienne 418, 8020, 8025, 8190, 8917
—Civils (*Voir* Pensions et allocations de guerre pour les)
—C.N. (*Voir* Embranchement du)
—Coalitions (*Voir* Enquête sur les)
—Code canadien du travail 7347, 9415, 9420, 9430, 9435, 9602
—Code criminel 1780, 5778, 8005, 8721N, 8890, 8917
—Commerce (*Voir* Chambres de, Marques de)
—Commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires) 2094, 2221
—Commercialisation du poisson d'eau douce **4164,** 4166, 4327
—(*Voir aussi* Offices de...)
—Commissaire(s) du havre
—de Belleville **9185**

Lois (suite)
—de Hamilton **9185**
—de North-Fraser **9188**
—de Port-Alberni **9185**
—de Toronto **9188**
—de Winnipeg et de Saint-Boniface **9185**
—Commissaire à la représentation 157, 352, 355, 3715, 8190
—Commission(s) d'appel de l'immigration 424, 6075, 6202, 6205
—canadienne du blé 1944, 9292, 9296
—canadienne du lait **1780,** 1851
—contrôle du lac des Bois 1270
—d'énergie du Nord canadien 1270, 1277, 1312
—d'énergie des Territoires du Nord-Ouest 1312
—de havre 9185
—de révision de l'impôt 5778, 5852, 5878
—du parc international Roosevelt de Campobello **997**
—de réforme du droit 5778, 5826, 5831
—de révision de l'impôt 5778, 5852
—du tarif 4995, 5077, 5078, 5080
—du textile et du vêtement **5385,** 5466
—mixte internationale (*Voir* Traité des eaux limitrophes internationales et l'existence d'une)
—Communes (*Voir* Chambre des)
—Communications (*Voir* ministère des)
—Compagnie des jeunes Canadiens 8190
—Compagnie(s) 2202, 3902, 9352, 3861, 7952
—d'assurance canadiennes et britanniques 5111, 425
—d'assurance étrangères 5111
—fiduciaires 5111
—de l'Ontario 3877
—de prêt 5111
—(*Voir aussi* Arrangements avec les créanciers et les)
—Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie 4995
—Concessions de terres publiques **1270,** 3715
—Conciliation 9402
—Confédération canadienne (*Voir* Centenaire de la)
—Conférences maritimes, Loi dérogatoire ... 3171
—Connaissements 9188
—Conseil des Arts du Canada 8190, 8411, 8413, 8502, 8504
—Conseil
—canadien de la main d'oeuvre et de l'immigration 6075, 6362
—canadien des normes 5385, 5477, 5479
—économique, du Canada 6702, 6703, 6856
—national de l'esthétique industrielle **5385,** 5502
—national de recherches 7802, 2366, 7803
—des ports nationaux 9185, 9331
—de recherches médicales 7652

Lois (suite)
—de recherches sur les pêcheries 4362, 4166
—des Sciences du Canada 7902
—Consommation (*Voir* ministère de la)
—Conservation du lac Seul 1270
—Continuation de la pension des services de défense **3417,** 8750
—Contrôle de l'énergie atomique 3715, 3736, 3742, 3852, 3860
—Convention concernant la chasse à la baleine 4164, 4166, 4174
—concernant les oiseaux migrateurs 4164, 8918, 4058, 8918
—concernant les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest 4164, 4174, 4166
—concernant les pêcheries du Pacifique nord 4164, 4166
—du Nid-de-Corbeau **9185**
—relative à la Pêche du flétan dans le Pacifique septentrional 4164, 4174, 4166
—relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord 4166
—relative aux pêcheries des Grands Lacs 4164, 4174, 4166
—relative aux pêcheries de saumon du Pacifique 4164, 4174, 4166
—relative aux phoques à fourrure du Pacifique 4164, 4166
—relative au poisson salé 4164, 4166
—entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes 1270
—Corporation(s)
—au Canada 3977
—canadiennes 3152, 3165, 9352, 7952
—et syndicats (*Voir* Déclarations des)
—commerciales canadiennes 3070
—commerciale canadienne **2185,** 2252
—corrélation avec d'autres lois 415
—de développement du Canada 4995, 2695
—Correction (*Voir* Prisons et maisons de)
—Couronne (*Voir* Biens de surplus de la)
—Cours d'eau (*Voir* Ouvrages destinés à l'amélioration des)
—Cour fédérale 5778, 402, 412, 423, 425
—Cour suprême 5778, 437, 442
—Cours suprêmes territoriales 1270
—Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations) **539,** 736
—Créanciers (*Voir* Arrangements avec les...)
—Création d'un département des Affaires extérieures 802
—Crédit aux syndicats agricoles **1780,** 1952, 1961
—Crédit agricole 1952, 1953, 1961, 1963
—(*Voir aussi* Société du)
Crédit (*Voir* Associations coopératives de)
—Criminels fugitifs **5778**

Lois (suite)
—Cultivateurs et créanciers (*Voir* Arrangements entre)
—Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers 3070, 9450, 5559
—Déclaration des droits 5778
Défense (*Voir* Pensions des services de)
Défense nationale 427, 462, 3302, **3417**
Délinquants 8717, 8775, 8856
—Développement de certaines régions, stimulant le 4445
—Développement de la Pêche commerciale du Canada 4150
Développement et les prêts municipaux 4995, 4999
—Département des assurances 4995, 5102
—Département de la Justice, Acte concernant le 5602
—Départements et ministres d'État 1402, 4172, 6856, 7702
—Déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer 1446, 1452
—Droits (*Voir aussi* Déclaration des; Pétitions des)
—Droit électoral (*Voir* Privation du)
—Défense (*Voir* Approvisionnements de)
—Déshérence (*Voir* Biens en)
—Désignation et les titres royaux 006, 6856
—Dessins industriels 3110, 3165, 415
—Dessins industriels et les étiquettes syndicales 409
—Détenus (*Voir* Libération conditionnelle de)
—Développement agricole (*Voir* Aménagement rural et le)
—Développement (*Voir aussi* Association internationale de Société de...)
—Développement(s)
—de certaines régions 6075
—des forêts et la recherche sylvicole 4164
—économique rural (*Voir* Fonds de)
—international (*Voir* Centre de recherche pour le)
—de la pêche 4164, 4166
—régional (*Voir* Subventions au)
—et prêts municipaux 4995
—Dimanche 5778, 5833
—Disciplines à bord des bâtiments de l'État 9188
—Dispositifs émettant des radiations . 7347, **7495**
—Dispositions supplémentaires du Manitoba 1270
—Divorce 7454, 7495
—Documents publics 3167
—Dommages causés au tiers par des aéronefs étrangers 9188
—Dominion (*Voir* Élections du)
—Dommages (*Voir* Indemnisation pour)
—Douanes 7225, 5077, 5080, 423, 8912, 7007
—(*Voir aussi* Tarif des)
—Droit d'auteur 3110, 3095, 3170, 415, 3005, 3165, 3191

Lois (suite)
—Droits de passage dans les ouvrages de l'État 9860
—Eau (*Voir* Passages d'..., Transport des marchandises par, Ouvrages destinés à l'amélioration)
—Eaux (*Voir* Prévention de la pollution des; Traité des)
—Eaux intérieures du Nord.....**1270,** 1386, 1387, 1388, 1391
—Électorale du Canada 160, 342, 347, 349, 6605, 6906
—Élections du Dominion..... 342
—Élections fédérales 342
—Électricité (*Voir* Inspection de l')
—Emballage et l'étiquetage des produits de consommation..... 3165
—Embranchement du CN (1960-61)..... **9185**
—Embranchement du CN (1966-67)..... **9185**
—Emploi dans la Fonction publique..... 372, 373 377, 2353, 6953, 6957, 8190, 9653
—Emploi (*Voir* Soutien de l')
—Employés (*Voir* Indemnisation des; Caisse de Prévoyance des)
—Énergie (*Voir* Approvisionnement d', Mise en valeur de l'...; Aménagement de l'; ministère de l'...)
—Enfants des morts de la guerre (*Voir* Aide aux)
—Ennemi (*Voir* Commerce avec l'...)
—Entreprises (*Voir* Prêts aux petites)
—Environnement (*Voir* ministère de l')
—Engrais chimiques **1780**
—Enquêtes 3180, 3201, 3204, 4626, 6651, 6677, 6691, 6856, 8452, 8454, 8897, 9320, 9321, 9326, 9347
—Enquête sur les coalitions.....3013, 3016, 3152, 3165
—Entreprise de force motrice de Beechwood 4995
—Épizooties..... **1780**
—Érable (*Voir* Industrie des produits de l')
—Essai du lait..... **1780**
—Établissant la Banque fédérale de développement..... 2826
—Établissement de soldats..... **539**
—Établissement des soldats indiens 1270
—État (*Voir* Chemins de fer de l'... Droits de passage dans les Ouvrages de l'... Disciplines à bord des bâtiments de l'; Indemnisation des employés de l'. Ports et jetées de l'...)
—Étiquetage (*Voir* Emballage et l'..., Marque de Commerce nationale de l')
—Étiquetage des textiles..... 3152, **3170**
—Étiquettes syndicales (*Voir* Dessins industriels et les)
—Examen de l'investissement étranger 5402, 5404,8385
—Expansion des exportations ...**5385,** 5527, 5546
—Expansion industrielle (*Voir* Banque d')
—Expédition de bétail **9185**
—Exploitation de l'or dans le Yukon..... 1270

Lois (suite)
—(*Voir aussi* Aide à l'...)
—Explosifs..... 3715
—Exportation
—du gibier 1270, 4164
—et l'importation de biens culturels..... 8105, 8190
—de l'or 4995
—(*Voir aussi*: Aide à l', Expansion des, Licences d'exportation et d'importation, permis d'importation et d')
—Expropriation 9725, **9860**
—Extraction du quartz dans le Yukon 1270
—Extradition..... **5778**
—Faillite.....3152, 3075, 3165
—Faune du Canada..... 4060, 4164
—Fermes expérimentales (*Voir* Stations agronomiques)
—Film.....8190, 8577, 8595
—(*Voir aussi* Office national du)
—Financement provisoire des productions de grain des Prairies.....4995
—Finlande (*Voir* Traité de paix...)
—Foin (*Voir* Inspection du)
—Fonction publique (*Voir* Emploi dans la..., Pension de la)
—Fonctionnaires (*Voir* Inventions des)
—Fonctionnaires publics 3167
—Fonds de bienfaisance de l'Armée **539,** 792
—Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II 6777, 6856, 6977
—Fonds de développement économique rural **4570**
—Forces canadiennes (*Voir* Pension de retraite des)
—Forces étrangères présentes au Canada **3417**
—Forces hydrauliques du Canada..... **1270**
—Forêts (*Voir* Développement des)
—Formation professionnelle des adultes **6075**
—Fromages (*Voir* Amélioration des)
—Fruits, les légumes et le miel **1780**
—Gage (*Voir* Prêteurs sur)
—Garanties (*Voir* Libération des)
—Gaz (*Voir* Inspection du)
—Gendarmerie royale du Canada 8750, **8785,** 8902, 8908
—(*Voir aussi* Pension de retraite de la)
—Généalogie des animaux..... **1780**
—Gibier (*Voir* Exportation du)
—Gouvernement (*Voir* Organisation du; Arrangements fiscaux entre le; Pension de retraite du)
—Gouverneur général..... 6856
—Grain (*Voir* Paiements anticipés pour le, Prêts relatifs au)
—Grains du Canada..... **1780,** 1795
—Graines de semence..... 1270
—(*Voir aussi* Cautions des)
—Guerre (*Voir* Impôt de...; Indemnités de services de; Prestations de service de...)
—Habitation.....1452, 1653, 1660, 1674, 1954

Lois (suite)
—Hamilton (*Voir* Commissaires du havre de)
—Havre de Trenton 9185
—Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni..... **997**
—Heures de travail (*Voir* Justes salaires et les)
—Hippodromes (*Voir* Code criminel Paris aux)
—Hongrie (*Voir* Traité de paix entre le Canada...)
—Hospitalisation (*Voir* Assurance...)
—Hygiène sur les travaux publics..... 7495
—Hypothèques (*Voir* Société centrale d')
—Immersion de déchets en mer 4164
—Immigration 5960, 6075, 6205, 7495, 8918
—(*Voir aussi* Sociétés auxiliaires de l')
—Immunités (*Voir* Privilèges et)
—Immunités diplomatiques (Pays du Commonwealth)..... **997**
—Importation (*Voir* Permis d')
—Impôt sur les biens transmis par décès 417, 1042, 5675, 5855, 8483
—Impôt de guerre sur le revenu (modifiant) 5853
—Impôt sur le revenu 417, 1042, 5675, 5765, 5875, **7225,** 8475
—Impôts (*Voir* Partage d')
—Indemnisation pour dommages causés par les pesticides **1780**
—Indemnisation des employés de l'État 9430, **9485,** 9553
—Indemnisation des marins marchands 9430, **9485,** 9490, 9552
—Indemnités de service de guerre 520, **539**
—Indiens.....1103, 1107, 1122, 1127, **1270,** 7495
—Industrie (*Voir* Société de développement de l'; ministère de l')
—Industrie des produits de l'érable.... **1780,** 3171
—Insectes destructeurs et les ennemis des plantes **1780**
—Inspection de l'électricité **3165**
—du foin et de la paille..... **1780**
—du gaz..... **3165**
—du poisson.....**3171,** 4164, 4166
—de la vente..... **1780**
—des viandes **1780**
—Installations frigorifiques **1780**
—Intérêt..... 4995
—Interprétation **5778**
—Invalides 7454, **7495**
—Inventions des fonctionnaires..... **3170,** 7955
—Investissment (*Voir* Sociétés d'; Examen de l')
—Japon (*Voir* Traité de paix...)
—Jetées de l'État (*Voir* Ports et)
—Jeunes (*Voir* Allocations aux)
—Jeux olympiques de 1976 ..... 4995, 2562
—Juges.....481, 483, 1346, 5778, 5853
—Justes salaires et les heures de travail..... 9435, 9585
—Justice (*Voir* ministère de la)
—Kingsmere (*Voir* Parc de)
—Lait (*Voir* Essai du)

Lois (suite)
—Langues officielles au sein de la Fonction publique.....1260, 2704e, 2773
—Langues officielles.....364, 365, 366, 2788, 6856, 8170, 8451, 8453, 8456, 8458, 8461, 8462, 8470, 8478
—Laurier (*Voir* Maison)
—Légumes (*Voir* Fruits)
—Lettres de change 2695, 4995
—Libération conditionnelle de détenus..... 8750, 8785, 8868, 8892, 8852-8858
—Libération des garanties 4995
—Licenses d'exportation et d'importation.... 7015
—Lieux et monuments historiques.....1178, 1270, 1341
—Liquidations 3171
—Liquidations Partie II et III 2696, 4995
—Logement (*Voir* Sociéte centrale d'Hypothèques et de)
—Longueur (*Voir* Unités de)
—Lutte contre la pollution atmosphérique ... 4150
—Main-d'oeuvre (*Voir* ministère de la)
—Maisons de correction (*Voir* Prisons et)
—Maison Laurier 8190, **9860**
—Marchandises (*Voir* Transport des)
—Marché (*Voir* Organisation du)
—Marine marchande du Canada..... **9185,** 9272, 9326, 425, 7495, 9040
—Marins (*Voir* Indemnisation des)
—Maritimes (*Voir* taux de transport...)
—Marquage des bois 3110, **3165**
—Marques de commerce.....3105, 3005, 3101, 3165, 425, 415
—Marque de commerce nationale et l'étiquetage exact.....3165
—Masse (*Voir* Unités de longueur et de)
—Médicale du Canada..... 8005
—Médicaments brevetés (*Voir* Spécialités pharmaceutiques ou)
—Membres du Parlement (*Voir* Allocations de retraite des)
—Mer territoriale et les zones de pêches **997,** 4164, 4166
—Mesures d'urgences 1931
—Mesures (*Voir* Poids et)
—Métaux précieux (*Voir* Poinçonnage des)
—Miel (*Voir* Fruits)
—Ministère
—des Affaires des anciens combattants..... **539**
—des Affaires extérieures.....**997,** 802
—des Affaires indiennes et du Nord canadien..... **1270,** 1102
—de l'Agriculture **1780,** 1702
—des Approvisionnements et Services..... 2002, **2185**
—des Communications **2510,** 2402
—de la Consommation et des Corporations 3002, 3165, 3221
—de l'Énergie, des Mines et des Ressources..... 3605, 3715

Lois (suite)
—de l'Environnement ... 4164
—de l'Expansion économique régionale ... 4570
—de l'Industrie et du Commerce ... **5385,** 5425, 5452
—de la Justice ... **5778,** 5602
—de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ... 5902, 6075
—du Revenu national ... 7225, 7152
—de la Santé nationale et du Bien-être social ... **7495,** 7302, 7314, 4007g, 7672
—du Solliciteur général ... 8702
—des Transports ... 9185, 9002
—du Travail ... **9485,** 9402, 9465
—Ministres d'État (*Voir* Départements et les)
—Mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique ... 1277, 4570, 4405
—Monnaie et les changes ... 4995, **3171**
—Monnaie royale canadienne ... 2185, 2352
—Montréal (*Voir* Terminus des...)
—Monuments historiques (*Voir* Lieux et)
—Municipalités (*Voir* Subventions aux)
—Musées nationaux du Canada ... 8190, 8529
—Nations Unies ... 997
—(*Voir aussi* Organisation des...)
—National-Canadien et le Pacifique-Canadien ... 9282
—Nord (*Voir* Eaux intérieures du)
—Nord-britannique (*Voir* Amérique de)
—Nord-Ouest (*Voir* Territoires du)
—Normes des prestations de pension ... 4995, 2696, 5111
—Normes des produits agricoles du Canada ... 1780, 3171
—North-Fraser (*Voir* Commissaires du havre de)
—Office(s) de commercialisation des produits de ferme ... 1877, 1879
—national de l'énergie ... 414, 423, 424, 3710, 3715, 3952, 3953, 3967N, 9185
—national du Film ... 8618
—des produits agricoles ... 1780, 1931
—des recherches sur les pêcheries ... 4164
—Ontario (*Voir* Ports d')
—Opérations de pêche (*Voir* Prêts aidant aux)
—Or (*Voir* Exploitation de l'; Exportation de l')
—Organisation du gouvernement ... 1102, 2002, 2352, 2402, 2702, 4002, 4164, 4402, 4692, 5202, 5902, 6777, 7672
—Organisation du marché des produits agricoles ... 1780
—Organisation du ministère de l'Agriculture ... 1702
—Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ... 997
—Ouvrages de l'État (*Voir* Droits de passage dans les)
—Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux ... 4197, 4164
—Pacifique-Canadien (*Voir* National-Canadien et le)

Lois (suite)
—Paiements anticipés pour le grain des Prairies ... 9296
—Paille (*Voir* Inspection du foin et de la)
—Paix (*Voir* Traité de...)
—Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles) ... **9185**
—Parc international de Waterton, Glacier de la Paix ... 1270
—Parc de Kingsmere ... **9860**
—Parc national dans la province de Terre-Neuve ... 1270
—Parcs nationaux ... **1270,** 1178, 3715, 1175
—Parlement ... 4173
—(*Voir aussi* Bibliothèque du)
—Parlement du Canada ... 8652
—Parlement canadien ... 1027
—Partage d'impôts (*Voir* Arrangements avec...)
—Passages d'eau ... 9188
—Pays du Commonwealth (*Voir* Immunités diplomatiques)
—Pêche commerciale (*Voir* Développement de la)
—Pêcheries ... 4164, 4174, 4138, 4166
—(*Voir aussi* Office des recherches sur les)
—Pénitenciers ... **8785,** 8972, 8898, 8750
—Pension(s) ... 729, 539, 782, 783, 702
—et allocations de guerre pour les civils ... 733, **539,** 766
—de la Fonction publique ... 4995
—de retraite des Forces canadiennes ... **3417**
—de retraite de la Gendarmerie royale du Canada ... **8785,** 8750
—de retraite du gouverneur général ... 4995
—des services de défense ... 735
—du service public ... 2185
—spéciale du service diplomatique ... 4995
—(*Voir aussi* Normes de prestations de)
—Permis d'importation et d'exportation ... **5385**
—Pesticides (*Voir* Indemnisation pour dommages causés par les)
—Petit prêt ... 5111
—Pétitions de droit ... **5778**
—Pétrole et le gaz des indiens ... 1270
—Pilotage ... **9185,** 9241, 9030, 9212, 9222
—Plantes (*Voir* Insectes destructeurs et les ennemis des)
—Poids et mesures ... 3152, 3165
—Poinçonnage des métaux précieux ... 3165
—Poisson (*Voir* Inspection du, Commercialisation du)
—Poisson salé ... 4302
—Pollution des eaux arctiques (*Voir* Prévention de la)
—Pompiers (*Voir* Prestations de service de guerre pour les)
—Pont Blue Water (*Voir* Administration du)
—Ponts ... **9188**
—Port-Alberni (*Voir* Commissaires du havre de)
—Ports et jetées de l'État ... **9185,** 4164, 4192, **9860**

Lois (suite)
—Ports d'Ontario ... **9185**
—Postes ... 6402
—Poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé ... 6840
—Prairies (*Voir* Financement provisoire des productions de grain des)
—(*Voir aussi* Paiements anticipés pour le grain des; Prêts relatifs au grain des)
—Prestations
—aux anciens combattants alliés ... **539**
—de pension (*Voir* Normes des)
—de retraite supplémentaires ... 4995
—de service de guerre destinées aux agents spéciaux ... **539**
—de service de guerre pour les pompiers ... 5339
—de service de guerre pour les surveillants ... **539**
—Prêt(s)
—aidant aux opérations de pêche ... 4995, 4834
—destinés aux améliorations agricoles ... 4995, 4840
—aux petites entreprises ... 4995, 4840
—municipaux (*Voir* Développement et)
—relatifs au grain des Prairies ... 4995
—(*Voir aussi* Petit)
—Prêteurs sur gage ... 4995
—Preuve au Canada ... **5778,** 8005
—Prévention de la pollution des eaux arctiques ... 3715, 1270, **9185**
—Prisons et maisons de correction ... 8750, **8785**
—Privation du droit électoral ... 8190
—Privilèges et immunités (organisations internationales) ... **997**
—Privilèges et immunités (O.T.A.N.) ... **997**
—Prix agricoles (*Voir* soutien des)
—Prix des produits de la pêche (1944), 4166 (*Voir aussi* Soutien des)
—Production de défense ... 2185, 3502
—Production et la conservation du pétrole et du gaz ... 1270, 3715, 1291, 1292
—Produit(s)
—agricoles (*Voir* Normes des; Office des; Office de commercialisation des, Organisation du marché des, Stabilisation des; Vente coopérative des)
—antiparasitaires ... **1780**
—dangereux ... 3152, **3165,** 7495
—de ferme (*Voir* Offices de commercialisation des)
—de l'érable (*Voir* Industrie des)
—de la pêche (*Voir* Prix des)
—laitiers du Canada ... **1780,** 3171
—Programmes établis (Arrangements provisoires) ... 4995, 4890
—Protection
—des eaux navigables ... **9185,** 9025
—des pêcheries côtières ... 4164, 4166

Lois (suite)
—de la vie privée ... 8721, 8911
—Provinces (*Voir* Arrangements fiscaux entre le gouvernement et les, Subventions aux)
—Publication des lois ... 117
—Quartz (*Voir* Extraction du)
—Quarantaine ... 7339, **7495**
—Québec (*Voir* Banques d'épargne de)
—Radiations (*Voir* Dispositifs émanant des)
—Radio ... 2510
—Radiodiffusion ... 424, 2510, 2602, 2604, 2609, 8190, 8652
—Réadaptation des anciens combattants ... 539, 520
—Réadaptation professionnelle des invalides ... 7495
—Recherche et le développement scientifiques ... 5385
—Recherche(s) (*Voir aussi* Fonds canadien de; Développement des forêts et la, Office des)
—Récolte (*Voir* Assurance)
—Réfection de maisons (Prêts garantis) ... 1452
—Réforme du cautionnement ... 5778
—Régime
—d'assistance publique du Canada ... 7495
—de pensions du Canada ... 4995, 7225, 7495
—Réintégration dans les emplois civils ... 6075
—Relations industrielles ... 1985, 9415, 9602
—Relations de travail dans la Fonction publique ... 2733, 2738, 6952
—Remaniements et transferts dans la Fonction publique ... 1022, 1103, 2221, 2427, 3562, 4172, 5800
—Remboursement des chemins de fer nationaux du Canada ... 4995
—Remboursements pour les Chemins de fer nationaux du Canada ... 9185
—Remboursements (ressources naturelles) ... 1270
—Renseignements relatifs aux modifications du temps ... 4164
—Rentes sur l'État ... 6311
—Réorganisation des Forces canadiennes ... 3305
—Répression du l'usage du tabac chez les adolescents ... 5778
—Réserve indienne
—de Caughnawaga ... 1270
—de St-Peter ... 1270
—de St-Regis ... 1270
—Réserves temporaires de blé ... 5809
—Résidence du Premier ministre ... 9860
—Responsabilité de la Couronne ... 5778, 408, 8721n
—Responsabilité nucléaire ... **3742**
—Ressources en eau du Canada ... 4164, **4046,** 4052, 4048
—Ressources naturelles de l'Alberta ... 1270
—Ressources naturelles du Manitoba ... 1270
—Ressources naturelles de la Saskatchewan ... 1270

Lois (suite)
—Ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique 1270
—Ressources et les relevés techniques..... 3715, 4007f
—Rétablissement agricole des Prairies 4504, 4570
—Retraite (*Voir* Pension de; Prestations de)
—Revenu (*Voir* Impôt de guerre sur le...; Impôt sur; Ministère du...)
—Révision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada..... 9185
—Révision des limites des circonscriptions électorales..... 157, 8170
—Risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne..... 9185
—Roumanie (*Voir* Traité de paix...)
—Route transcanadienne 9860
—Royaume-Uni (*Voir* Haut Commissaire du Canada au)
—Saint-Boniface (*Voir* Commissaire du havre)
—Saint-Laurent (*Voir* Administration de la voie maritime du)
—Salaires (*Voir* Justes...)
—Santé (*Voir* Caisse d'aide à la, Ministère de la...)
—Santé nationale et le Bien-être social..... 7347
—Santé et le sport amateur..... 7495, 7617
—Secrétaire du Cabinet...(*Voir* Poste du Secrétaire)
—Secrétaires parlementaires 169
—Secrétariat d'État..... 8190
—Secrets officiels 5778, 8721n
—Sécurité des véhicules automobiles..... 9185
—Sécurité de la vieillesse 4995, 2696 7030, 7495, 7449
—Semaine de conservation de la faune 1270
—Semaine de l'environnement canadien..... 4164
—Semences 1780
—(*Voir aussi* Graines de...)
—Service civil..... 372
—(*Voir aussi* Assurance du)
—Service diplomatique (*Voir* Pension spéciale du)
—Services de défense (*Voir* Pension des)
—Services diagnostiques (*Voir* Assurance-Hospitalisation et les)
—Services de guerre (*Voir* Indemnités de; Prestations de)
—Service public (*Voir* Pension du)
—Société(s)
—d'assurance-dépôts du Canada ... 4995, 5162
—auxiliaires de l'immigration..... 6075
—de caisse de retraite **170,** 3165, 3275
—centrale d'hypothèques et de logement..... 1452, 1652
—canadienne des télécommunications transmarines 2510, 2677, 9185
—du crédit agricole..... **1780**
—de développement du Cap-Breton..... **4570,** 4777

Lois (suite)
—de développement de l'industrie cinématographique canadienne.....2695, 8190, 8627
—Pétro-Canada..... 3715
—d'investissement 5111, 5164
—Soldats (*Voir* Assurance des; Établissement des)
—Solliciteur général.....8702 abrogée
—Soins médicaux 7374, 7495
—Soutien de l'emploi 5385
—Soutien des prix agricoles 1941
—Soutien des prix des produits de la pêche.....4164, 4166, 4353
—Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.....7339,7495
—Stabilisation des prix agricoles 1941
—Stabilisation des produits agricoles 1780
—Stations agronomiques (fermes expérimentales)..... 1780
—Statistique 5385, 5552, 7311
—Stupéfiants..... 5778, 7495
—Subvention(s)
—aux bassins de radoub..... 9860
—au développement régional 4445, 4490, 4570, 6075
—aux municipalités..... 2696, 4995
—aux provinces..... 2696, 4995
—au transport des marchandises dans la région atlantique.....9185
—Surveillants (*Voir* Prestations de service de guerre pour les)
—Syndicats ouvriers 3070, 3167
—Tarif des douanes 4995, **7225**
—Taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.....**9188**
—Taxe d'accise.....425, 4995, 5077, 5080, 5103, 5108, 5111, 7007, 7225, 7454, 7495
—Télécommunications (*Voir* Société canadienne des)
—Télégraphes..... **2510**
—Téléphériques..... **9188**
—Télésat Canada.....**2510,** 8170, 347
—Tempérance.....343, 345, 8005, 8190, 349
—Terminus des Chemins de fer nationaux à Montréal **9185**
—Terminus des Chemins de fer nationaux à Toronto..... **9185**
—Terminus de Winnipeg..... 9188
—Terrains (*Voir* Circulation sur les)
—Terres destinées aux anciens combattants.....**539,** 517, 536
—Terres des Indiens 1270
—Terres (*Voir* Arpentage des)
—Terres territoriales **1270,** 1346, 3715
—Territoire du Yukon..... 1357
—Territoires du Nord-Ouest..... **1270,** 1327
—Textes réglementaires 6819, 6856, 5630
—Titres de biens-fonds **1270**
—Titres royaux (*Voir* Désignation et les)

Lois (suite)
—Toronto (*Voir* Commissaires du havre de; Terminus des chemins de fer nationaux de)
—Traductions (*Voir* Bureau des)
—Traitements 6856
—Traité
—des eaux limitrophes internationales 1072
—des eaux limitrophes internationales et l'existence d'une Commission mixte internationale 997
—de paix entre le Canada et le Japon (portant application) 997
—Traités de paix 2221
—de paix, entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande (portant application) 997
—Transfert des ressources naturelles, modificatrice 1270
—Transports 2510, **9185,** 9303, 9302
—Transport des marchandises par eau **9185**
—Transport par véhicule à moteur **9185**
—Travail (*Voir* Code canadien du; Ministère du)
—Travaux publics 9860, 9702, 9710
—(*Voir aussi* Hygiène sur les)
—Trenton (*Voir* Havre de)
—Unités électriques et photométriques **3165**
—Unités de longueur et de masse **3165**
—Utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes
—Véhicule à moteur (*Voir* Transport par)
—Vente (*Voir* Inspection de la)
—Vente coopérative
—du blé **1780**
—des produits agricoles **1780**
—Viandes (*Voir* Inspection des)
—Vieillesse (*Voir* Assistance)
—Voie maritime du Saint-Laurent (*Voir* Maritime de la)
—Waterton (*Voir* Parc international)
—Winnipeg (*Voir* Commissaires du havre de..., Terminus de)
—Yukon **1270,** 1352, 1360
—(*Voir aussi* Exploitation de l'or dans le... Extraction du quartz dans le)
—Yukon **5778**
—Zone
—de chemin de fer 1270
—de chemin de fer et bloc de la rivière La Paix 1270
—de pêches (*Voir* Mer territoriale et les)
Loi(s)
—originaux des lois du Parlement 116
—révision de la Loi électorale du Canada 6905
Loisirs
—conditions atmosphériques 4020
—Jeux olympiques 2769
Long métrage canadien 8630
Lotissements résidentiels 1653

m

Machinerie 5225
Macro-économique 5325
Main-d'oeuvre
—amélioration de la gestion de la 2728
—bureau de la main-d'oeuvre féminine 9440
—création d'emploi 5915, 5935
—coordination des programmes 5915, 5940
—Division de la 5915
—formation de la 5915, 5930
—et gestion 5250
—immigration 5945
—ministère de la **5900**
—opérations 5975
—orientation 5925
—placement 5925
—planification 6321
—promotion sociale et politique de la main-d'oeuvre 4880
—recrutement et sélection 5950
—professions et carrières 6020
—programme de main-d'oeuvre sanitaire 7375
—Secrétariat du Conseil du Trésor 2728
—services de main-d'oeuvre 5915, 5925
—services de main-d'oeuvre aux employeurs 5915, 5920
Maison Laurier 8321
Marketing 5360
Maladie(s)
—Laboratoires de lutte contre la 7359
—recherches dans le domaine des maladies infantiles 6777
Mammifères, Expositions de 8559
Mandats-poste, système national compétitif de 6470
Manuel des instructions consulaires 890
Manuel de référence (C.I.R.E.) 1055
Manuscrits 8307, 8308
Marchandise(s)
—écoulement des 2255
—taxes de vente et d'accise sur les marchandises nationales 7025
Marché(s)
—analyse des 5255
—concurrence sur le marché international 5220
—développement 6490
—intérêts des marchés domestiques et d'exportation 1855
Marine 889
—indemnisation des marins marchands **9490**
—commandement maritime 3378
—matelots de la marine marchande 733
—membres de la marine marchande 766
—marchande du Canada 889
—mondiaux 5207
—production et 1725
—services 4020
Marketing
—électronucléaire 3908

Marque(s)
—de commerce 3095, 3105, 3113
—(*Voir aussi* Lois)
—Journal des 3101
Masse, Chambre des communes 190
Massey Collection 8543
Matériel
—de défense 3320
—importation et exportation du matériel nucléaire 3866
—matériaux et matériel nucléaires 3866
Matériaux
—achats des 1009
—installation et 6450
Matières brutes, production de 3680
Mécanisation et codage 6450
Médecine
—de l'aviation civile 7330
—Conseil de recherches médicales 7651
—unité de la 8308
—(*Voir aussi* Lois)
Media/Recherches 8614
Médiation, méthodes de médiation préventive 9415
Ménages et institutions 5560
Mer
—droit de la 5660
—renseignements sur l'état de la 4024
—services des pêches et de la mer 4100
—(*Voir aussi* Lois)
Mesures d'urgence
—Centre national de planification des **3550**
—planification des 6835
Métaux 2355
Météorites, récupération des 3690
Météorologie 4007
Métis, recrutement d'autochtones 385
Métrologie légale 3045
Micro-économie 3130
Microfilm 8303, 8321, 8322
Milieu
—hygiène du 7355
—information sur le milieu naturel 4007
Minéraux
—Centre canadien de la technologie des 3680
—exploitation minérale 3635
—expositions de 8559
—ressources minérales 3660
Mines, exploitation des 4780
Minorités de langue anglaise ou de langue française 8488
Mississauga (*Voir* électronucléaire)
Missions diplomatiques
—Agence canadienne de développement international 1003, 1021
—à l'étranger 989
Modulation de fréquence 8653
Molson, Prix 8522
Monarchie constitutionnelle 001
Monnaie
—olympique 2560
—royale canadienne 2351, 2352

Monnaie (suite)
—(*Voir aussi* Lois)
Moteurs, collection de 8569
Mouvements des glaces 3705
Moyen-Orient 833
Multiculturalisme 8065
Municipalité(s)
—prêts aux 4999
—(*Voir aussi* Lois)
Musée(s)
—associés 8535
—de la guerre 8557
—national du Canada **8525**
—national de l'homme 8531
—national des sciences naturelles (Musée Victoria) 8559
—national des sciences et de la technologie 8531
—nationaux du Canada 8526
—(*Voir aussi* Lois)
Muséobus 8537
Mycologie 1720

n

Nations Unies
—Bureau des affaires des 906, 908, 910
—conférences des 1460
—(*Voir aussi* Lois)
Négociations
—collectives 9465
—droits de négociations collectives 9603
—secteur des Politiques industrielles 5250
Niveau des Grands Lacs, Commission internationale d'enquête 1061
Nomination(s)
—du président du Sénat 94
—des sénateurs 82
Nord
—Commission d'énergie du **1310**
—Forces canadiennes de la région du 3407
—Ministère des Affaires indiennes et du Nord (*Voir* Affaires indiennes)
—Services de santé du 7327
—Services de santé des Indiens 7322, 7324
—Société des transports du (*Voir* Société)
Normalisation
—internationale, programme 5483
—nationale, programme 5481
Norme(s)
—Conseil canadien des 2370, 2371, **5475**
—consommation 3030, 3045,
—de l'emploi 9410
—minimales de travail 9435
—nationales du Canada 2370, 2371
—Office des normes bibliographiques 8371
—Office des normes du gouvernement canadien **2365**
—sanitaires canadiennes 7379
—du travail 9410, 9435
—(*Voir aussi* Lois)

Nucléaire(s)
—Contrôle des matériaux du matériel nucléaire 3866
—délivrance des licences aux usines..... 3744
—Eldorado Nucléaire..... **3875**
—énergie..... 843
—établissement de recherches nucléaires de Whiteshell 3910
—l'importation et de l'exportation des substances nucléaires..... 3860
—(*Voir aussi* Lois)

o

Objets d'art..... 8533
Obligations contrôle de l'exactitude 7025
O.C.D.E. (*voir* Organisation de coopération...)
Oeuf l', en coquilles et produits..... 1921
Office(s)
—canadien du poisson salé..... **4300**
—canadien des provendes..... **1900**
—de commercialisation du poisson d'eau douce **4325**
—de développement et prêts aux municipalités..... 4999
—des eaux des Territoires du Nord-Ouest... **1385**
—des eaux du Territoire Yukon..... **1390**
—de l'établissement agricole des anciens combattants..... 517
—national de commercialisation du dindon. 1885
—national de l'énergie..... **3950**
—national du Film **8575**
—des normes du gouvernement canadien... **2365**
—national de commercialisation des oeufs.. 1885
—des prix des produits de la pêche..... **4350**
—des produits agricoles **1930,** 1935, 1937
—des recherches sur les pêcheries du Canada..... **4360**
—de répartition des approvisionnements d'énergie **3965**
—de stabilisation des prix agricoles..... **1940**
—de tourisme du Canada..... 5340
—des tournées (Conseil des Arts) 9430
Oiseau (x)
—Expositions d'..... 8559
—migrateurs
—(*Voir aussi* Règlement) 4007
Oléoduc(s) construction, exploitation, réglementation 3952
Olympiques, radio-télévision 8667
Or et argent..... 2355
Orateur, Chambre des communes 172
Ordination 6450
Ordonnance(s)
—d'expulsion..... 6205
—d'hospitalisation..... 5837
Ordre(s)
—actuariel 5106
—du Canada..... 003, 036
—et décorations 060
—du mérite militaire 003, 036

Ordre(s) (suite)
—directeur des ordres et décorations 064
—du jour, Sénat..... 140
—Ordre du jour, Chambre des communes..... 210
Organismes culturels fédéraux 8008, 8090, 8110
Organisation(s)
—de coopération et de développement économique, liaison entre 4910, 9445
—internationale de normalisation (I.S.O.).... 5483
—international du travail..... 9445
—des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 4120
—du traité de l'Atlantique Nord (*Voir* O.T.A.N.)
—(*Voir aussi* Lois)
Organisme(s)
—consultatif 4560
—internationaux..... 841
—de liaison..... 3125
O.T.A.N.
—achats de biens et de services militaires 2264
—Commandement de la Force mobile 3373
—Conférences, Sénat..... 128
—politique de défense du Canada et..... 849, 859

p

Pacifique
—Administration de pilotage du..... **9240**
—affaires du 5270
—Bureau des affaires de l'Asie.....831, 833
Paiement(s)
—balance des..... 5565
—d'urgence (Ass.-chômage)..... 6347
Paix, maintien de la..... 857
Paléontologie..... 8559
Papiers personnels, classement des..... 8308
Parcs
—Canada..... 1173, 1189
—conservation, Affaires indiennes..... 1173
—et lieux historiques nationaux..... 1178
—nationaux 1175, 1189, 1194
—(*Voir aussi* Lois)
Pardons, enquêtes relatives aux 8868
Parlement(s)
—greffier des..... 116
—du Canada..... 166
—lois du..... 116, 783
—Relations parlementaires..... 1240
—(*Voir aussi* Lois)
Parti, liaison avec les diverses organisations du..... 6604
Passeports 902
Pathologie animale..... 1748
Patrimoine historique et culturel canadien 8511
Patronat, consultations entre le salariat et le..... 6705
Pays en voie de développement..... 1003
Pêche
—Comité permanent des pêches et des forêts..... 4358

Pêche (suite)
—commercialisation 4107
—postes de recherche 4108
—Direction générale des 4103, 4120
—gestion des pêches et stations de recherche 4104
—Section du droit de la mer 878
—service des 4100, 4110
—sportive 4104
—(*Voir aussi* Lois)
Pêcheurs (*Voir aussi* Lois)
—augmentation du revenu des 4330
—réclamation pour pertes de revenus 9273
Pédologiques, relevés 1720
Pénitenciers
—Service canadien des **8970**
—responsabilités globales 8975
—programmes 8982
Pension(s)
—assurances 2737
—Bureau de services juridiques **700**
—Commission canadienne des **725**
—Conseil de révision des **780**
—Conseil du Trésor 2704
—contrôle des régimes des pensions des employés 5106
—Régime de pensions du Canada 2737, 5855
—de retraite 2100
—de sécurité de la vieillesse 768
—(*Voir aussi* Lois)
Perfectionnement et relations de travail 6321
Pétrole, licence d'exportation 3953
Pétrole et gaz naturel
—marché canadien 3630
—marché Canada—États-Unis 3630
—marché international 3630
Photo(s), Service de la 8608
Photographes canadiens 8615
Photographie(s)
—Archives nationales du film 8313
—Centre de photographie du gouvernement canadien 8610
Photothèque 9662
Physique du globe 3665, 3685
Pilotage (*Voir* Administration, Lois)
Pipe-line(s)
—Enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie **1345**
—construction 1347
—pour matériaux solides 9116
—transports par 3952, 9303
Pinawa (*Voir* recherches nucléaires)
Plan
—Colombo 839
—de conservation et d'élimination des documents 8302
Planning familial 1046
Pointe Roberts, Comm. international d'enquête 1061
Poisson(s)
—catégories de 4313

Poissons (suite)
—commercialisation, vente, achat du 4328, 4330
—preparé ou destiné à la préparation 4305
—produits et sous-produits du poisson 4328
—Produits et sous-produits de poisson pour le commerce intérieur et extérieur 4330
—Sociétés de l'industrie du poisson salé 4308
—traitement du poisson 4322
—vente et achat du poisson 4330
—(*Voir aussi* Office, Lois)
Politique(s
—artistique et culturelle 8090
—de concurrence 3021
—laitière nationale 1855
—monétaire nationale 5053
—étrangère canadienne 864, 1051
—et programmes fédéraux 1404
Pollution
—atmosphérique 4076
—contrôle de 4086, 4116
—des eaux 4082, 9322
—maritime 9273
—sources de 4076
—et transport 9140, 9148
—usines de traitement des eaux usées 1655
—(*Voir aussi* Commission internationale de..., Lois)
Pompiers volontaires, membres 733
Pont (Blue Water) (*Voir* Administration, Lois)
Port(s) (*voir* Lois)
Postes
—Affaires postales internationales 6430
—ministère des **6400,** 2408
—(*Voir aussi* Lois)
Prairie(s), assistance à l'agriculture des Prairies 1785
Pratique(s)
—commerciales 3021
—interdite 3015
—restrictives (*Voir* Commission)
Premier ministre
—Cabinet 060, **6600**
—fonctions publiques officielles du 6609
Président(s)
—d'elections 345
—(*Voir aussi* Conseil privé)
Presse 811
Prestations
—bénéfice des 6252
—paiements des (Ass-chômage) 6281
—de services de publications 9654
—(*Voir aussi* Lois)
Prêts
—d'argent 5005
—aux banques en territoire étranger 5542
—Compagnies de petits prêts 5104
—garantie des prêts 5505
—hypothécaires 1659
—pour les institutions membres 5130
—aux municipalités 4999
—politique des prêts 1953

Prêts (suite)
—remboursement des prêts 1955, 1961
—accordés par la S.E.E. 5534
Prévention des accidents et
indemnisation 9410, 9430
—(*Voir aussi* Lois)
Primes
—d'encouragement 388
—à l'initiative 391, 394
—long service 395
Prisons 8705
—(*Voir aussi* Lois)
Privilèges et immunités diplomatiques et
consulaires 821
—(*Voir aussi* Lois)
Prix
—initiaux 4308
—Programme de stabilisation des prix
du lait 1856
—procédures 5960
—et récompenses 8433, 8522
—stabilité des prix de provendes 1903
—statistiques sur les prix 5555
—pour services insignes (Fonction
publique) 383
—Tribunal anti dumping 5178
—(*Voir aussi* Commission, Office Lois)
Procès-verbal (aux)
—des délibérations 116, 136
—du Sénat du Canada 140
—Chambre des communes 210, 211, 178
Procureur général 3150
—Sénat 140
Programme(s)
—Accueil du Canada 1464
—Action sociale 8392
—d'aide au design industriel et Design
Canada 5500
—Alimentaire mondial 1921
—des Carrières du Grand Nord 381
—d'expositions 8321
—environnementaux 4058
—fédéraux en matière
d'enseignement 8008, 8165
—Festival Canada 8105
—de formation et de perfectionnement .. 373, 376
—de gestion des eaux nationales et
internationales 4046
—Killam 8332
—de langues 8085, 8115
—océanographiques 4114
—pollution des eaux 4058
—de la participation canadienne 1462
—de perfectionnement et de l'utilisation de la
main-d'œuvre 5915
—des primes à l'initiative, au mérite pour long
service 388
—du prix pour services insignes 388
—des ressoures minérales
énergétiques 3630, 3650, 3665
—des sciences de la terre 3665, 3670
—de service communautaire étudiant 8055

Programme(s) (suite)
—spatial 2465
—de stabilisation des prix du lait 1856
—de stabilité de l'approvisionnement et
des prix 1911
—de symbolisation fédérale (*Voir* symbolisation)
—tarifaires et de l'appréciation (douanes
et accise) 7010
Prophylaxie 1046
Propriété(s)
—Bureau de la propriété
intellectuelle 3090, 3092
—délimitation des 3670
—et droits civils 1353
—immobilières 1681
—industrielle, Cour fédérale 409
—intellectuelle, voir Affaires extérieures 918
—participation canadienne à la 6703
—statistique sur la 5565
Protection
—des cultures et des ressources animales .. 1720
—de l'environnement 4068
—de l'environnement au nord du 60^{e}
parallèle 1148
—du milieu 4090
—(*Voir aussi* Lois)
Protocole
—national 8008
—officiel 8006, 8115
Provendes (*Voir* Commission canadienne)
Public
—besoins et réactions du 8620
Publication(s)
—Archives nationales du Film 8313
—vente de droits de 055
—(*Voir aussi* Loi)
Publicité
—et promotion 5365
—trompeuse 3020

q

Qualité
—assurance de la 6450
—normalisation volontaire dans les domaines de
la qualité 5478
Quais, jetées, routes, ponts (construction) .. 9710
Quarantaine
—Direction générale des services
médicaux 7320, 7322
—Services de 7339
—(*Voir aussi* Lois)

r

Radio et télévision, organisation des
émissions de 8405
Radio-Canada
—international (R.C.I.) 8659
—Société 8650

Radio-Canada (suite)
—(*Voir aussi* Lois)
Radiodiffusion 8100, 8104, 8325, 8504
—(*Voir aussi* Lois)
Radioéléments, production de 3903
Radiotélégraphie 2678
Radiotéléphonie 2678
Radio-télévision
—des Olympiques 8667
—(*Voir* Conseil)
Rage (indemnisation) 1744
Ravageurs, lutte contre les 1720
Réacteurs
—Comité consultatif sur la sécurité des 3868
—réacteurs canadiens de recherche 3903
Réadaptation du détenu 8854
Recensement
—agricole (Statistique Canada) 5553
—décennal 154
—de la population 5553
Recherche(s)
—en agriculture 1909, 1720
—Bureau de la Consommation 3030
—Bureau de recherches spéciales 823
—Bureau de recherches sur les traitements 6985
—Centre de recherche sur les communications 2450
—Département des (Banque du Canada) 5061
—et développement 2450
—et développement dans le secteur privé 2030
—expérimentale 7409
—Groupe des travaux de 6010
—industrielle 2942
—instituts de 4030
—intra-murs 7710
—nucléaire 3910
—océanographiques 4115
—organismes provinciaux de 7956
—opérationnelle 6450
—et planification 8367
—politique et 1423
—Programme d'aide .. industrielle 7805
—programmes de recherche et de développement 1012
—Services de 6905
—Section de 5705
—Subvention de 8510
—Scientifiques (*Voir* Conseil national de recherches)
—sur la radio et le radar 2450
—urbaine 1429
—(*Voir aussi,* Centre, Conseil, Fonds canadien, Lois)
Réconciliation des deux parties lors de différends 3721
—du personnel 375
Recueil
—des arrêts du conseil de révision des pensions 787
—des traités du Canada 872
Rééducation professionnelle des invalides .. 7463
Références et Index 209
Réformes administratives, Bureau des 6035
Régime
—application du régime de l'ass.-chômage . 6252
—électoral 160
—de pension du Canada 2736, 7551, 7552, 7153
—des Rentes du Québec 2736, 7552
—(*Voir aussi* Lois)
Régions assignées pour les commandements 3412
Régistraire
—adjoint 444
—Cour suprême du Canada 442
—général 3005, 3009, 3080
Règlement(s)
—des différends dans le travail 9415
—sur les prestations d'aide à l'adaptation 5467
—du Sénat du Canada 112
—sur les taux de la loi sur le crédit aux syndicats agricoles 1961
Reine Elizabeth, Sa Majesté **001**
—Fonds canadien de recherches **6775**
Relation(s)
—commerciales internationales 5300
—de défense 855
—extérieures 825
—économiques et finances de l'État 4826
—fédérales-provinciales 408, 4860
—griefs 2733
—parlementaires 1240
—scientifiques et des problèmes environnementaux 845
—Services avec les universités 916
—de travail 380, 2733, 6321, 6510, 6951
—de travail et de la rémunération 987
—(*Voir aussi* Bureau, Lois)
Remboursement(s)
—demandes de 7015
—de Taxes 328
—(*Voir aussi* Lois)
Remises de peine 8705
Rémunération, Politique de 2704, 2730
Rendement, normalisation volontaire dans les domaines de construction 5478
Rendez-vous et audiences 6609
Répertoires géographiques du Canada 3728
Reprographie 8321
Représentant(s)
—de la Commission de la capitale nationale 1607
—de la Reine 001
Représentation (*Voir* Commissaire à la)
Reproductions et films 8545
Réserve-encaisse 5053
Résidences 1656
Ressources
—découvertes des 3675
—en énergie au nord du 60° parallèle 1328
—énergétiques et minérales 3704
—exploration des 3675
—fauniques 4056

Ressources (suite)
—forestières 4007, 4030, 4036, 4040
—humaines 1038, 2704
—gestion des ressources naturelles, les pêches 4029
—piscicoles 4107
—terrestres 3704
—(*Voir aussi* Énergie, Mines et Lois)
—potentiel des 3675
—prévision des ressources minérales 3640
—productivité des ressources renouvelables 4007
—programme national de télédétection des ressources par satellites et aéronefs 3705
—programmes relatifs aux ressources 4828
—ressources et possibilités sur le plan scientifique et technologique 7003
—ressources renouvelables 4007
Restauration 8321
Réunion(s)
—des ministres des affaires extérieures de l'O.T.A.N. 8913
—des ministres des Finances du Commonwealth 8913
Revendications 1127, 6680
—(*Voir aussi* Commission d'étude)
Revenu(s)
—évaluation du 760
—supplément du 768
—maintien du 6291
—national (Impôt) 7001
—ministère du Revenu national **7000, 7150**
—soutien 7412
—supplément de 7445
—(*Voir aussi* Lois)
Révision
—judiciaire 8856
—des limites des circonscriptions électorales (*Voir* Lois)
—de la représentation des provinces 157
Revues scientifiques 3675
Richesses naturelles 5225
Routes (*Voir* Lois)
Royaume-Uni, effets à court terme du gouvernement du 5057

S

Saisie 7020
Saint Lawrence Seaway Development Corporation des États-Unis 9356
Salariat, consultations entre le salariat et le patronat 6705
Sanction(s)
—infligées 8858
—royales ou de prorogation 128
Santé
—amélioration de la 5478
—nationale et du Bien-être social, ministère de la **7300**
—organisation panaméricaine de la 7398

Santé (suite)
—programmes de la 7372
—protection de la 7345
—publique 1331, 1353
—physique 7619
—services médicaux de santé des fonctionnaires 7332
—et sport amateur 7391, 7619
—statistiques sur la santé 5560
—subventions nationales à la santé 7376
—(*Voir aussi* Lois)
Satellite(s)
—données du satellite E.R.T.S. de la N.A.S.A. 3705
—louage de plusieurs canaux sur le satellite national de communications ANIK 8653
—technologique de télécommunications 2465
Sauvetage, opérations de 8935
Sceau(x)
—de l'Administrateur du Canada 3009
—grand sceau du Canada 3009, 3010
—petit sceau du gouverneur général 3009
—du Registraire général du Canada .. 3009, 3010
—(*Voir aussi* Grand)
Science(s)
—activité scientifique ou technique internationale 7903
—bien fondé des recherches et des travaux scientifiques et techniques 7963
—découverte et histoire de la 8566
—histoire de la science et de la technologie 8568
—information 7811
—Musée national des sciences naturelles ... 8558
—océaniques et aquatiques 4101, 4111
—de la santé 7658
—participation du Canada à l'activité scientifique ou technique internationale 7903
—recherche scientifique et technologique .. 7903
—relations, défense, extérieures, Internationales, scientifiques et problèmes environnementaux, travail et rémunération 845
—sociales et ressources humaines 1038
—et technologie 3660, 5255, 7701, 7901
—unité des 8308
—(*Voir aussi* Conseil)
Seaway International Bridge Corporation Limited **9350**
Secousses sismiques 3685
Secrétaire(s)
—du Cabinet 6826
—légiste, (fonctions) 124
—parlementaires 169, 6845
Secrétariat
—de la Banque du Canada 5061
—du Cabinet du Premier ministre 6604
—du Conseil du Trésor **2700**
—Construction de défense (1951) Limitée ... 3511
—d'État **8000**
—canadien d'Habitat 1458
—des Conférences intergouvernementales canadiennes **6605**

Section
—des contestations civiles ... 5655
—du droit civil ... 5640
—du droit constitutionnel ... 5670
—du droit criminel ... 5675
—de la recherche expérimentale ... 7409
—des services aux ministères ... 5690
—de la politique sectorielle ... 5250
Sécurité
—aéronautique ... 9060
—automobile et routière ... 9100
—et bien-être des personnes employées à des travaux, entreprises et affaires fédérales ... 9430
—Bureau de liaison (sécurité et renseignements) ... 819
—changements technologiques ... 9603
—conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ... 859
—normalisation volontaire dans les domaines de sécurité de bâtiments ... 5978
—sociale ... 7445
—(*Voir aussi* Lois)
Sénat ... **075**
—conflits d'intérêts ... 6905
—organisation du ... 116
—président du ... 094
Sénateurs (nominations) ... 082
Sentencing ... 5837
Sépultures de guerre (*Voir* Commission)
Séquestre (*Voir* Bureau du)
Sergent d'armes, Chambre des communes ... 190
Service(s)
—atmosphériques ... 4018
—administratifs ... 2306
—canadien de la faune ... 4028, 4056
—canadien des forêts ... 4028, 4030
—canadien des pénitenciers ... **8970**
—communautaires ... 7454
—consultatif ... 5007
—des données sur l'environnement marin ... 4115
—données statistiques sur les (Statistique Canada) ... 5555
—environnement atmosphérique ... 4012
—étranger ... 5955
—extérieurs ... 4012
—financiers et administratifs ... 3140
—gestion de l'environnement ... 4028
—d'information ... 6040
—d'inspection ... 825
—juridiques des pensions (*Voir* Bureau)
—national des libérations conditionnelles ... 8866
—des pêches et de la mer ... 4100, 4101, 4112
—intérieurs ... 5950
—internationaux et services de bien-être d'urgence ... 7439
—juridiques ... 2480
—médicaux ... 7320
—médicaux de l'immigration ... 7334
—aux ministères ... 5690
—opérationnels ... 6450

Service(s) (suite)
—pension au personnel des services auxiliaires ... 733
—de la protection de l'environnement ... 4068, 4328
—au public ... 8359
—de quarantaine et réglementation ... 7339
—de la réglementation des télécommunications ... 2480
—sociaux ... 7454
—sociaux et service de l'emploi ... 7432
—de soutien ... 1451
—spécial pendant la Seconde Guerre mondiale ... 733
—de traitement ... 504
Session parlementaire ... 059, 157
—de traversiers ... 9112
Siège(s), vacants ... 089, 166
Sociale (es) et (aux)
—développement économique et ... 1015
—développement territorial et ... 1163
—relèvement ... 4404
—ressources sociales, économiques et culturelles ... 1107
—programmes sociaux et main-d'oeuvre ... 2715
—sciences ... 1038
Société(s): définitions
—constitution en ... 3070
—de la Couronne ... 3902
—d'État ... 7950
—(*Voir aussi* Lois)
Société(s): liste
—Air Canada ... **9250**
—d'assurance-dépôts du Canada ... 4999, **5160**
—Canadian General Electric ... 3907
—canadienne de brevets et d'exploitation Limitée ... **7950**
—canadienne des télécommunications transmarines ... **2675**
—centrale d'hypothèques et de logement ... **1650**
—des Chemins de fer nationaux du Canada ... **9280**
—du crédit agricole ... **1950**
—de développement du Cap-Breton ... 4405, **4775**
—de développement de l'industrie cinématographique canadienne ... **8625**
—pour l'expansion des exportations ... **5525**
—de logement du Yukon ... 1380
—Nouvelle/Challenge for Change ... 8589
—Radio-Canada ... **8650**
—des transports du Nord Limitée ... **9375**
—(*Voir aussi* Lois)
Sociologie, recherche en sociologie nordique ... 1163
Soins, assurance-soins médicaux ... 2737
Sol(s)
—étude des ... (min. de l'Environnement) ... 4032
—recherches sur les ... 1720
Solliciteur
—ministère du Solliciteur général ... **8700**
—(*Voir aussi* Lois)

Sous-ministre 3314
Sous-registraire général adjoint 3011
Sous-secrétariat, groupe du 807, 809
Soutien, programme de soutien des prix et de subventions 1855
—(*Voir aussi* Lois)
Souveraine 001
—fonctions de la 003
Sport(s)
—santé et sports amateur 7391
—unités des sports 8308
Stage de recherche en Amérique latine 8520
Stagiaires en recherche 7653
Stations climatologiques 4018
Statistique(s) Bureau fédéral de la 5552
Statistique Canada 5551
—assistance-utilisateurs 5583
—bibliothèque de 5582
—méthodes d'enquêtes 5574
—publications de 5570
—recensement 5553, 5570, 5573
Stimulants industriels 5250
Structures de la Chambre des communes 54, 152
Stupéfiants (*Voir* Commission, Lois)
Substances atomiques 3857
Subventions
—et bourses 7805
—ou bourses d'étude 5508
—du Conseil des Arts 8422, 8427, 8430
—du Conseil national de recherches 7813
—de divers genres 8503
—fédérales 7489
—de gestionnaire en design 5508
—du ministère de la Justice 5650
—des Musées nationaux du Canada 8537
—du Parlement 4313
—des programmes de recherche dans les instituts affiliés 7655
—(*Voir aussi* Lois)
Succession, droits de succession et impôt sur les dons 7153
Suffrage 160
Surveillance des compagnie d'assurance, des compagnies fiduciaires et des compagnies hypothécaires 5104
Suspension ou annulation 727
Symbole(s)
—métrique 2372
—de la souveraineté nationale 002
Symbolisation fédérale (Programme de) 9660
Syndicat(s)
—adhésion syndicale 9420
—agricoles 1961, 1965
—de l'industrie cinématographique du Canada 8643
—dossiers concernant les syndicats ouvriers 9450
—services de bibliothèque aux ... (Min. du travail) 9460
—services syndicaux—patronaux 9410
—Système(s)

Syndicat(s) (suite)
—canadien de justice pénale 8731
—Comm. du système métrique 2372
—hydrométérologique 3721
—métrique 2371, 5452
—nationale d'information scientifique et technique 2936
—de programmation par pays 1055
—spatiaux 2465

t

Tableaux d'entrées-sorties industrielles 5565
Tarif
—Commission du **5075**
—douaniers 4900
—imposés 1277
—programmes tarifaires et de l'application .. 7015
—(*Voir aussi* Lois)
Taxe(s)
—d'accise 5080, 7005
—classification des marchandises pour l'imposition des 7025
—sur les marchandises importées et produites au pays 7003
Technique(s)
—activités et travaux scientifiques et 7903
—agricoles et industrielles 5566
—développement de 6905
—information 7817
—problèmes techniques et de croissance ... 1012
—projets techniques 1009
—recherche sur les techniques minières 3680
—services techniques 6450
—système national d'information scientifique et technique 2936
Technologie 5250, 7701
—Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie 3665, 3680
—changements technologiques (nombre important d'employés) 9603
—développement technologique 4078
—évolution et répercussions des sciences et de la technologie 7710
—Musée national des sciences et de la technologie 8565
—priorité à accorder au Canada dans le domaine de la recherche scientifique et technologique 7903
—(*Voir aussi* département d'État, science[s] et)
Télécommunication(s)
—Affaires extérieures 965
—avec l'extérieur 2678
—internationales 2415, 2425
—ministère des transports 9160
—moyens de 2678
—nationales 2415, 2425
—recherche en 2450
—Service de la réglementation des 2480
—systèmes de 2450, 8936
—(*Voir* Commission, Lois)

Télédétection
—par avion à haute altitude 3705
—centre canadien de télédétection.... 3665, 3705
Télésat Canada 2480, 2465
Télévision, exploitation de deux réseaux de télévision (anglais et français) 8653
Tempérance (*Voir* Lois)
Terminologie, centre de documentation 8155
Terrains fédéraux, aménagement des 1605
Terre(s)
—développement constitutionnel des territoires 1163
—Direction générale des 4058
—domaniales 4032
—occupation des terres par des non-Indiens 6682
—études sur l'utilisation des 4062
—Programme de l'inventaire des terres du Canada 4060
—territoriales 4060
—utilisation des 4064
—(*Voir aussi* Lois)
Territoire(s)
—développement social, économique et politique du Yukon et des 1148
—Election, Territoires du Nord-Ouest 345
—Fonction publique territoriale 1355
—Gendarmerie royale, division «G» 8946
—représentant régional des Territoires du Nord-Ouest (fonctions) 1142
—services publiques 1278
—(*Voir aussi* Gouvernement, Lois, Office)
Textiles 5225
Tiers-monde, aide 1003, 1009
Topographie, cartes du Canada 3670
Topographe fédéral 3717
Tourisme
—industrie touristique 5707
—Office de 5340
—promotion du tourisme au Canada à l'étranger 5207
Tournée(s)
—de conférence 8545
—Office des tournées 8514
Traducteurs et interprètes, formation des.... 8160
Traduction(s)
—Bureau des 8135
—multilingues 8150
—services de traduction et d'interprétation 8140, 8009
—sous contrats 8150
Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du . 855
—(*Voir aussi* Commission d'ingénieurs, Lois)
Traitement(s)
—Bureau de recherches sur les 6965
—électronique des données 9475
—gratuité des 770
—services de traitements (médicaux et dentaires) 525
—de l'uranium 3878
—(*Voir aussi* Lois)

Traité(s)
—négociation et conclusion de 804
—section des 872
—termes des traités et des ententes 6683
—(*Voir aussi* Lois)
Transaction sur les substances atomiques.. 3855
Transfert des terres 1952
Transformation des ressources énergétiques 3625
—traitement de la transformation des minéraux, métaux et combustibles.... 3680
Transport(s)
—aérien 3392
—Agence des transports dans l'Arctique 9120
—assurance du transport voyageurs, courrier, marchandises 9254
—Bureau du conseiller en politique de..... 5280
—Centre de développement des..... 9130
—et environnement 9140, 9148
—et manutention du grain..... 9104
—données statistiques sur 5555
—gestion des..... 2045
—industries des..... 5225
—ministère des..... **9000**
—des ressources énergétiques 3625
—technologie du transport terrestre, aérien et maritime..... 8566
—(*Voir aussi* Lois, Société)
Travail
—analyses et recherches économiques et sociales dans le domaine du..... 9450
—Commission des relations de travail dans la Fonction publique..... **6950**
—Gazette..... 9465
—ministère du **9400**
—Organisation internationale du..... 9445
—(*Voir aussi* Commission, Lois)
—étude des lois du travail au Canada et dans les autres pays..... 9455
Travailleur(s)
—liaison avec les..... 6281
—volontaires..... 8397
Travaux publics, ministère des..... **9700**
Travaux de recherche 6010
Traversier(s), services de 9112
Trésor
—Conseil du 2702
—Jeux olympiques..... 2769
—Secrétariat du Conseil du **2700**
Trésorerie..... 3509
Tribunal (aux)
—Antidumping..... **5175**
—de la famille..... 5650
Troupes, aides ou perfectionnement des . 8405

U

UNESCO, rôle de la Commission canadienne pour..... 8434
Union interparlementaire..... 130, 311
Unité canadienne, identité et..... 8085

Université(s)
—canadiennes ... 7956
—inventions ... 7954
—politiques ayant trait aux sciences et à la technologie dans les ... 7710
—subventions (Conseil de recherches médicales) ... 7653
Uranium
—achat et vente ... 3978
—agent des ventes de l' ... 3978
—Canada Limitée ... **3975**
—fabrication des concentrés d'uranium ... 3884, 3886
—production ... 3878
—titres de participation de la Couronne ... 3978
Urbain(s)
—aménagement ... 1446
—configuration et qualité des régions ... 1404
—croissance ... 1404, 1423
—Département d'État chargé des Affaires ... **1400**
—économie et environnement urbains ... 1423
—évaluation des programmes ... 1423, 1435
—Institutions et Services urbains ... 1423
—politique ... 1426, 1429
—problèmes ... 1404
—tendances démographiques ... 1426
—questions financières ... 1429
—qualité du milieu urbain ... 1432
—recherche ... 1429
Urbanisation
—communications ... 1454
—recherche ... 1416
Usines
—licences aux usines nucléaires ... 3862
—usines pilotes ... 3680

v

Vallée du Mackenzie, environnement de la 3675
Valeurs
—département des ... (Banque du Canada) . 5061
—enquêtes sur les valeurs et l'antidumping dans les pays étrangers ... 7015
—immobilières ... 3078
—imposables ... 7015
Végétaux
—produits ... 1731
—protection des ... 1733
—sur les végétaux et les sols ... 1720
Vente
—au détail ... 9654
—services à la clientèle ... 6490
—(*Voir aussi* Lois)
Vérification
—département de la ... (Banque du Canada) . 5061
—interne ... 1685, 6470
—(*Voir aussi* Auditeur général du Canada)
Vétérinaire (hygiène) ... 1744
Veuves et enfants des allocataires ... 764
Viande(s)
—Division de l'inspection des ... 1746

Viande(s) (suite)
—processus de commercialisation du bœuf ... 6652
—(*Voir aussi* Lois)
Victoria, Musée ... 8527
Vieillesse
—sécurité de la ... 768
—Régime de sécurité de la ... 7445
Vieillissement prématuré ... 753
Visas, diplomatiques et de courtoisie ... 896
Visite(s)
—officielles ... 821
—organisées ... 8545
Vols transatlantiques, pilotes des ... 766
Voyage(s), à l'étranger ... 893

w

Whiteshell (*Voir* recherches nucléaires)

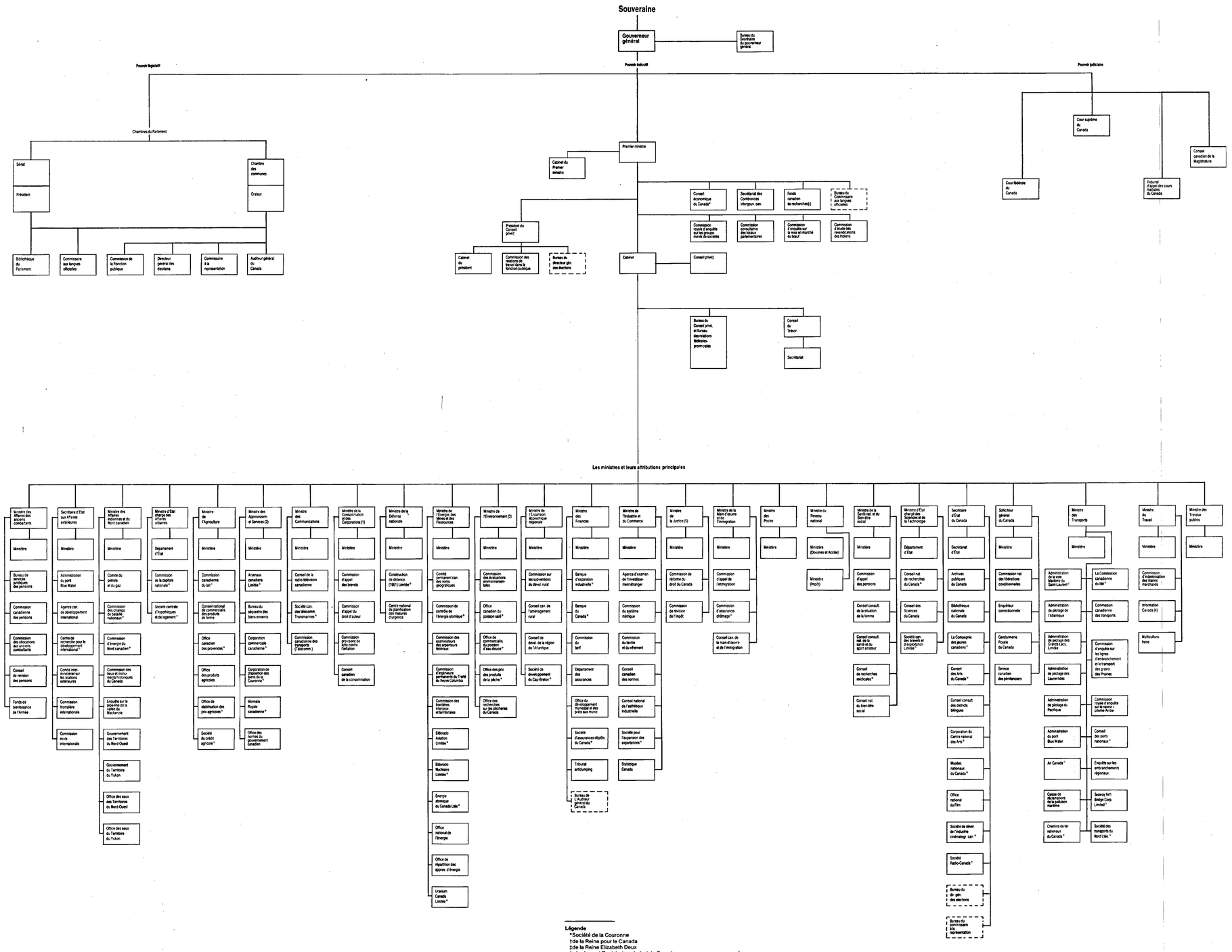
y

Yukon
—élection des membres du Conseil ... 345
—énergie ... 1277
—Gouvernement du territoire du ... **1355**
—Territoires du Nord-Ouest et du ... 1163
—(*Voir aussi* Lois)

z

zoologique nationale, Collection ... 8559

Organigramme du gouvernement du Canada

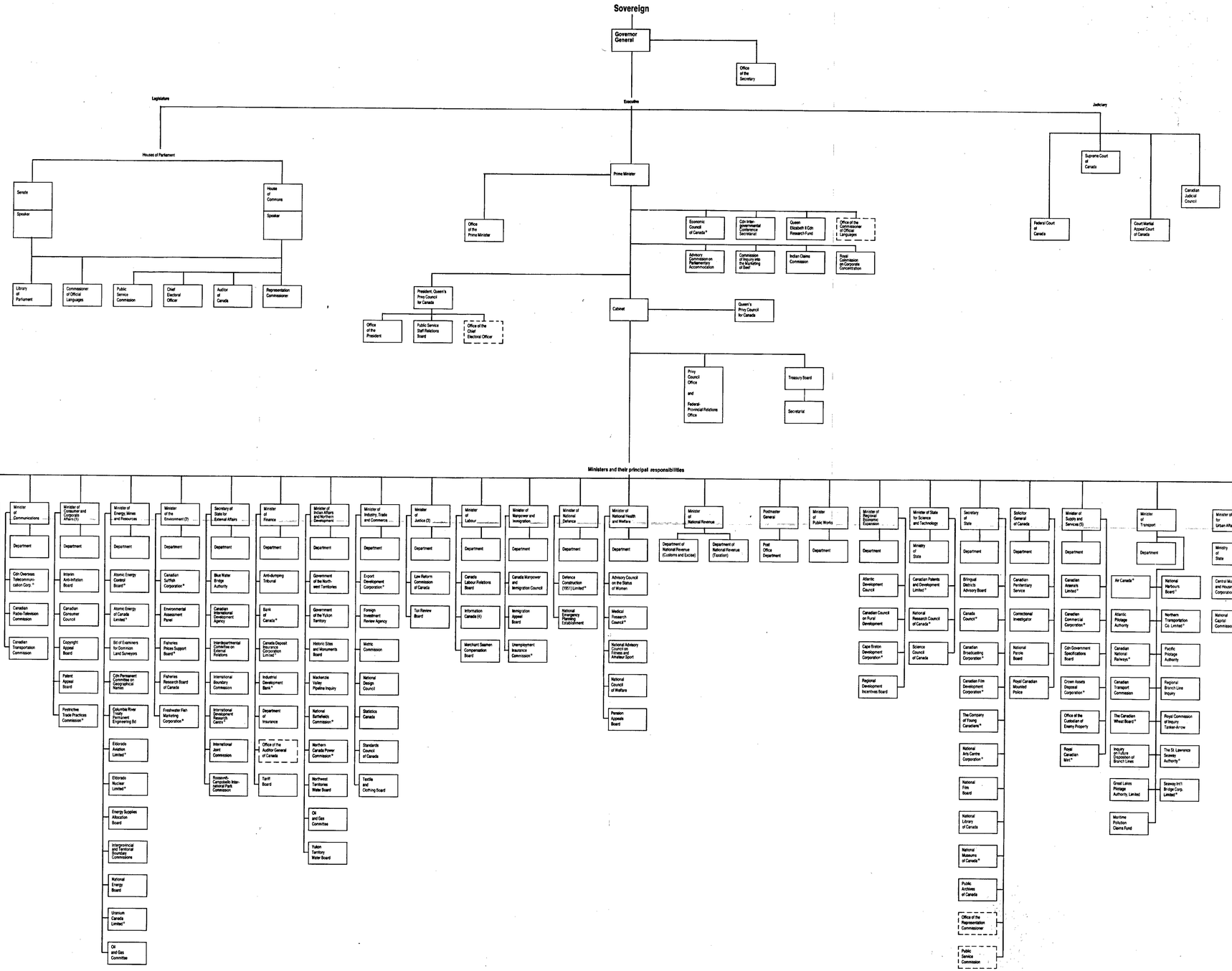


Source: l'Administration fédérale du Canada 1976, 11ième édition

Distribution: Centre de distribution, Secrétariat du Conseil du Trésor, Place Bell Canada, rue Elgin, Ottawa (Ontario) K1A 0R5.

Légende
*Société de la Couronne
†de la Reine pour le Canada
‡de la Reine Elizabeth Deux
1. également Registraire général du Canada
2. également Receveur général du Canada
3. également ministre, des Pêcheries du Canada
4. relève du ministre et non du portefeuille
5. également Procureur général du Canada
6. les pointillés indiquent les fonctionnaires qui relèvent soit de la Chambre des communes, soit des deux Chambres.
7. sauf indication contraire, tous les ministères ont le même nom que le ministre qui en est responsable.

Organization chart—Government of Canada



Source: Organization of the Government of Canada 1976, 11th Edition

Distribution: additional copies are available from the Distribution Centre, Treasury Board, Place Bell Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R5

Legend

*Crown Corporations

1. also Registrar General of Canada
2. also Minister of Fisheries of Canada
3. also Attorney General of Canada
4. reports to Minister by name, not by portfolio
5. and Receiver General for Canada
6. dotted lines indicate officers who report to either or both Houses of Parliament
7. unless otherwise specified, all departments carry the same name as the Minister